

UNIV. OF  
TORONTO  
LIBRARY







REVUE  
HISTORIQUE



REVUE  
HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois

SOUS LA DIRECTION DE

GABRIEL MONOD ET CHARLES BÉMONT.

*Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.*

CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE.

---

TOME CENT SEPTIÈME

Mai-Août 1911.

---

PARIS

FÉLIX ALCAN, Éditeur

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1911

120571  
29/11/12



D  
1  
RG  
t. 107

# LA PLÈBE ROMAINE

## ESSAI SUR QUELQUES THÉORIES RÉCENTES.

(Suite et fin<sup>1</sup>.)

---

### III.

#### L'EXPLICATION POLITIQUE. NIEBUHR ET MOMMSEN.

#### DE LA DISTINCTION ENTRE LES PLÉBÉIENS ET LES CLIENTS ET DE LA PRÉSENCE DES PLÉBÉIENS DANS LES CURIES.

Je résume cette doctrine de Niebuhr en ce qu'elle a d'essentiel. c'est-à-dire en insistant sur les points par où elle est en opposition avec les systèmes adverses, et je la réduis, pour plus de clarté, à cette proposition capitale : la plèbe se compose en son fond, en son noyau, des populations vaincues, annexées à la suite des premières conquêtes de Rome dans le Latium. Et enfin j'ajoute que, à mon sens, là est la vérité.

Voici comment Niebuhr se représente les choses ou comment, car il n'est pas toujours aussi explicite, on peut se les représenter d'après lui.

Les patriciens sont les plus anciens citoyens, demeurés longtemps les seuls, fondateurs de la cité ou parents et descendants des fondateurs. Ils se donnent ce nom parce qu'ils appartiennent aux familles, aux *gentes* dont les chefs, les *patres*, ont constitué originairement et, pendant quelque temps encore, ne cessent de constituer le Sénat<sup>2</sup>. Ils sont les *ingénus*<sup>3</sup> parce qu'il n'y a à côté d'eux que des clients, et que les clients, rattachés

1. Voir *Revue historique*, t. CVI, p. 241.

2. Tite-Live, I, 8, 7 : « Patres certe ab honore patriciique progenies eorum appellati. »

3. Festus, Müller, p. 241 : « Patricios Cincius ait in libro de comitiis eos appellari solitos qui nunc ingenui vocantur. » Cf. Tite-Live, X, 8, 10.

aux diverses *gentes* par un lien de dépendance, souvenir d'une antique servitude, ne sont pas des ingénus. Patriciens et clients sont répartis dans les trois tribus dites *génétiques* et les trente curies qui subdivisent ces tribus.

Avec les premiers accroissements de Rome et la première extension de son territoire, une ère nouvelle commence. Une population se forme composée des vaincus, les uns transplantés dans la ville, les autres maintenus dans leur habitat primitif. Puis à ce noyau central viennent s'agréger d'autres éléments, étrangers attirés par le commerce, clients répudiés ou tombés en déshérence par suite de l'extinction de leur *gens*. C'est la foule, la masse inorganique, la *plèbe* (τὸ πλῆθος). L'exclusivisme, qui était la règle de toutes les cités, ne permettait pas de lui ouvrir les groupements patriciens. Et cependant refuser à cette classe d'hommes le bénéfice d'une situation légale, les dispenser des obligations financières et militaires, c'était se priver d'un concours précieux et, de plus, entretenir dans l'État un foyer permanent d'anarchie. On s'en tira par un compromis. On créa avec les tribus dites *locales* ou *Serviennes* des divisions mixtes, où les plébéiens figurèrent côte à côte avec les patriciens, de manière à être requis comme eux pour le paiement de l'impôt et le service dans la légion. Par là ils devinrent citoyens. Ils entrèrent en possession des droits privés, *commercium* et *connubium*. Ils obtinrent aussi des droits politiques quand de cette armée dont ils faisaient partie une assemblée fut sortie, l'assemblée centuriate où tous votaient à leur rang, au rang que l'estimation de leur fortune leur assignait sur le champ de bataille. Mais ces citoyens de fraîche date ne furent pas des citoyens de plein droit. Ils n'eurent accès ni aux sacerdoces ni aux magistratures, et ne purent pas davantage contracter un mariage légitime en dehors de leur caste. Ainsi au sein de la cité patricio-plébéienne, unifiée dans les tribus Serviennes et les comices centuriates, se dressèrent face à face les deux communautés patricienne et plébéienne, l'une cantonnée dans ses curies et ses comices curiates, l'autre qui devait trouver dans ces mêmes tribus Serviennes les cadres d'une assemblée distincte, séparatiste, d'où les patriciens furent exclus et où elle régna en maîtresse sous la direction de ses tribuns.

La doctrine de Niebuhr, après avoir été longtemps acceptée à peu près sans contestation, est aujourd'hui fort discréditée.

Attaquée une première fois par Ihne<sup>1</sup>, elle a vu s'élever contre elle l'autorité formidable de Mommsen dont la critique a fait loi, à peu d'exceptions près, pour la science allemande<sup>2</sup>.

Il n'y a pas lieu, nous dit Mommsen, de distinguer entre les plébéiens et les clients. Les plébéiens sont les clients, ce qui ne les empêche pas d'être les plébéiens, clients dans leurs rapports avec leurs patrons, plébéiens si l'on considère la situation qui leur est faite dans l'État. Encore est-il vraisemblable que cette deuxième dénomination n'a été de mise ou n'est devenue prépondérante que dans une phase postérieure, alors que l'idée de dépendance envers un individu tendant à perdre du terrain, ce fut celle de l'infériorité politique qui parut au premier plan. Car il arriva un temps où les liens de la clientèle se relâchèrent, ce qui ne veut pas dire que jamais elle ait été abolie par une disposition légale. Jamais, en principe, les plébéiens n'ont cessé d'être des clients. Nous avons là-dessus un témoignage curieux de Plutarque<sup>3</sup>. Il nous raconte que Marius ayant été accusé, après son élection à la préture, d'avoir usé de corruption, C. Herennius, appelé comme témoin à charge, refusa de déposer en donnant cette raison que les parents de Marius avaient été clients des Herennii, que Marius lui-même l'avait toujours été, et que la loi dispensait le patron de déposer contre son client. A quoi Marius riposta fièrement qu'il avait cessé d'être client du jour où il était devenu magistrat, assertion inexacte dans sa généralité, ainsi que le fait observer Plutarque, car ce n'était pas l'obtention d'une magistrature quelconque, mais seulement d'une magistrature curule qui produisait cet effet. Il résulte de cette remarque que tout plébéien n'appartenant pas à la *nobilitas* restait soumis à la clientèle, et ce n'était là sans doute qu'une formule creuse en retard sur les faits, mais qui atteste jusqu'en plein VII<sup>e</sup> siècle de Rome l'identité des plébéiens et des clients.

1. *Forschungen auf dem Gebiete der römischen Verfassungsgeschichte*, 1847.

2. Mommsen, sans jamais varier sur le fond, a exposé son système à diverses reprises : dans le premier tome de son *Histoire romaine*, chap. VI; dans le premier tome des *Römische Forschungen*, consacré presque tout entier à ce sujet (voir les articles : *Die patricische und plebeische Sonderrechte in den Bürger- und den Rathsversammlungen* et *Das römische Gastrecht und die römische Clientel*), et finalement sous sa forme dernière, à laquelle je m'attache ici, dans son *Staatsrecht* (trad. fr. *Droit public romain*, VI, 1, p. 59-180. Voir notamment p. 69-79, 101 et 160-180).

3. *Marius*, 5.

Examinons tout d'abord ce premier point : est-il vrai que ces deux notions, plèbe et clientèle, soient identiques ?

Les historiens anciens ne nous fournissent pas de réponse décisive. Tantôt ils ne distinguent pas entre les plébéiens et les clients<sup>1</sup>, tantôt ils nous représentent les clients prenant fait et cause pour leurs patrons contre les plébéiens<sup>2</sup>. Entre les deux versions on est embarrassé pour choisir, et l'on a le droit de dire que, n'étant fondées ni l'une ni l'autre sur des documents, elles procèdent chacune d'une conception à priori et manquent donc également d'autorité. On peut remarquer seulement que, somme toute, c'est la seconde qui reparaît et prévaut dans tout le récit de la lutte entre les deux ordres, en ce sens que jamais on ne voit les patriciens invoquer contre les plébéiens la foi violée, ce qu'ils auraient dû faire si les plébéiens avaient été des clients révoltés.

Le grand, le seul argument de Mommsen est le texte de Plutarque ; mais ce texte n'a pas, tant s'en faut, la signification qu'il lui prête. Il prouve que l'état de clientèle était incompatible avec l'exercice d'une magistrature curule. Il ne prouve en aucune façon que tous les plébéiens fussent ou eussent été des clients. Je ne crois pas d'ailleurs qu'il y ait lieu de contester, avec Binder, l'authenticité de l'anecdote. Il est vrai que Marius n'était pas né, comme le prétend la légende, dans les bas-fonds de la société. Il appartenait à la bourgeoisie italienne et avait rang de chevalier. Mais cela n'empêche pas qu'il n'ait pu être client des Herennii. Dans cette société romaine si fortement hiérarchisée, la clientèle n'a jamais cessé d'être une institution très vivante, étendant son réseau du haut en bas de l'échelle. Les pauvres imploraient l'assistance des riches. Les ambitieux se mettaient en quête de protecteurs assez puissants pour les pousser dans la carrière des honneurs, et des uns aux autres se contractait une sorte d'engagement moral qui constituait bien une relation de patron à client. Seulement cette forme de la clientèle était très différente de l'ancienne. Elle était librement formée, nullement indissoluble et ne se transmettait héréditairement que suivant les convenances réciproques<sup>3</sup>. La différence s'accuse nettement

1. Cicéron, *De Republica*, II, 9, 16 ; Tite-Live, VI, 18, 6 ; Plutarque, *Romulus*, 13, 6 ; Festus, 233.

2. Tite-Live, II, 35, 4 ; 56, 3 ; III, 14, 4, etc. ; Denys, VI, 47, 63 ; VII, 18, etc.

3. Voir Fustel de Coulauges, *Institutions politiques de l'ancienne France*, V : *les Origines du système féodal*, p. 206 et suiv.

dans ce fait que le client ne prenait plus comme autrefois le *gentilice* de son patron. Les Marii ne sont clients des Herennii que depuis une génération, et ils continuent de s'appeler Marii. Ajoutez que les Herennii sont plébéiens et que les patrons dans l'ancienne clientèle sont toujours patriciens. La notion de la clientèle ayant ainsi évolué, il n'y a pas à conclure de ce qu'elle est devenue dans la suite des temps à ce qu'elle a été primitivement. De ce que Marius a été client, il n'en résulte pas qu'il l'ait été à la manière dont on l'entendait quelques siècles plus tôt. Et de ce qu'un plébéien pouvait, au temps de Marius, devenir client sans cesser d'être citoyen, il ne s'ensuit pas qu'à l'origine un client pût devenir citoyen tout en restant client.

Tous les plébéiens, nous dit Mommsen, sont des clients. Mais il y a clients et clients. Par là il apporte à sa théorie des restrictions qui en atténuent sensiblement la portée.

C'est un fait connu qu'il n'y a point de *gens* patricienne dont le *gentilice* n'ait été porté aussi par des familles plébéiennes issues de la clientèle ou de l'affranchissement, car le fait peut s'expliquer des deux manières, mais il est évident que, pour les temps les plus reculés où l'esclavage était peu répandu, c'est la première explication qui doit être la bonne dans la plupart des cas. La réciproque, au surplus, n'est pas vraie, et, par conséquent, si l'on peut dire qu'il n'y avait point de *gens* patricienne qui ne fût assurée de retrouver au sein de la plèbe les descendants de ses anciens clients, on ne peut pas soutenir inversement qu'il n'y avait point de plébéien qui ne pût compter parmi ses ancêtres un client d'une *gens* patricienne. Aussi Willems, qui soutient cette dernière théorie, a-t-il pris cette précaution de la limiter à la période antérieure aux lois Liciniennes<sup>1</sup>; mais il n'est pas difficile de montrer que, même ainsi réduite, elle pêche par la base, car il ne manque pas même dans cette période de noms plébéiens qui ne se rencontrent pas dans les annales du patriciat<sup>2</sup>. Et si l'on objecte que ce peut être l'effet du hasard et que nous ne sommes nullement sûrs de posséder la liste des *gentes* patriciennes dans son ensemble, il n'y a rien à répondre, sinon qu'on ne saurait rien édifier sur cette conjecture. Mommsen, qui s'est bien rendu compte de la difficulté, a trouvé un moyen

1. *Le Sénat de la république romaine*, t. 1, p. 16.

2. G. Bloch, *les Origines du Sénat romain*, p. 264.

pour y échapper. Il distingue entre les clients dont la sujétion, par rapport à leurs *gentes* respectives, se traduit par la communauté du *gentilice* et ceux qui, dépourvus de cette étiquette, ne sont pas des clients au sens strict du mot. Sur l'origine des premiers, il ne s'explique pas très positivement, mais peu nous importe ici. Sur les autres, il est, sinon très clair, du moins très net. Ce sont les *déditices*, les vaincus qui ont bien pu tout d'abord, — encore cela n'est-il pas certain, — être répartis entre les diverses *gentes*, mais qui n'en sont pas moins des clients de nom plutôt que de fait, garantis contre une dépendance trop étroite par le souvenir de leur ancienne condition et par les biens qu'ils conservaient après leur défaite, en d'autres termes, assez forts pour qu'on se crût tenu de les ménager. Peut-être même ont-ils passé tout de suite sous le patronat du chef entre les mains duquel ils avaient fait leur soumission, comme on vit plus tard des nations entières accepter celui du général qui les avait réduites, uniquement pour le principe, afin qu'il ne fût pas dit qu'on pût entrer dans la cité autrement que comme patricien ou comme client<sup>1</sup>. Je veux bien consentir à tout cela pour le moment, mais alors je demande si entre Mommsen et Niebuhr il y a autre chose qu'une opposition purement verbale, et en quoi ces clients pour la forme se différencient des plébèiens, tels que nous les représente ce dernier. La vérité est que la théorie tout entière repose sur cette idée préconçue qu'il n'y a point de milieu entre le patricien et le client, qu'à moins d'être patricien on ne peut être citoyen sans se soumettre à la clientèle, une idée que rien ne justifie, qu'aucun texte ne confirme, car je ne puis compter ni le cas de Marius qui est isolé, ni la fausse analogie des nations clientes qui ne se composent pas de citoyens, mais d'alliés et de sujets. Il se peut que cette règle ait été en vigueur tout à fait à l'origine; mais Mommsen lui-même, d'accord avec les textes, nous montre dès l'année 471 av. J.-C., dès le début de la lutte entre les deux ordres, les clients propriétaires fonciers en conflit avec ceux qui restent asservis à leurs patrons<sup>2</sup>, et donc ce sont les premières victimes de la conquête, les membres des plus anciennes tribus rustiques, les

1. *Droit public*, VI, 1, p. 72 et 77-78.

2. P. 171.

Latins suburbains qu'il range dans la catégorie de ces clients qui n'en sont pas.

Arrivons à cette autre question : les plébéiens étaient-ils ou non en dehors des curies et, par suite, des comices curiates? Là-dessus encore le désaccord entre les deux écoles n'est pas aussi radical qu'il paraît à première vue.

Schwegler, qui se borne le plus souvent à développer les idées de Niebuhr, fait le raisonnement que voici<sup>1</sup>. Avec les plébéiens dans les curies, les premiers siècles de l'histoire de Rome nous apparaissent comme un tissu d'in vraisemblances. Comment, en effet, les patriciens se seraient-ils laissé envahir et anéantir par cette foule hostile? Comment expliquer, s'ils avaient commis cette faute, leur résistance prolongée et longtemps victorieuse contre un ennemi plus nombreux et installé dans la place?

On répond à cela que les comices curiates n'étaient point, à proprement parler, une assemblée politique, qu'ils n'avaient point d'attributions législatives, la loi se réduisant à la coutume, que leur compétence se bornait à l'enregistrement de certains actes où ils figuraient comme témoins, qu'ils étaient liés par toute une série de prescriptions religieuses, placés sous l'autorité toute-puissante du roi, du magistrat, du Pontife, que d'ailleurs les patriciens, soutenus par leurs clients, étaient assurés de rester les maîtres. Donc, pas de raison pour nier la présence des plébéiens dans les curies. En revanche, pour l'affirmer, les faits suivants : élection d'un *curio maximus* plébéien, caractère populaire de la fête des *Fornacalia* qui était une fête des curies, représentation des trente curies par trente licteurs, notoirement plébéiens, pour le vote de la loi *de imperio*. Ajoutez l'*adrogatio*, le testament *calatis comitiis*, deux actes passés devant les comices curiates et accessibles aux plébéiens comme aux patriciens. Ajoutez les textes qui nous montrent la plèbe faisant partie dès le principe des curies et qui tous, sans exception, sont d'accord sur ce point<sup>2</sup>.

De leur côté, les Niebuhriens pourraient dire ceci<sup>3</sup>.

1. *Römische Geschichte*, t. I, p. 622-625.

2. Cicéron, *De Republica*, II, 8, 14; Tite-Live, I, 13, 6; Denys, II, 14-60; IV, 12-20; VI, 87; IX, 41. Voir Mommsen, ouvrages cités plus haut, et Soltau, *Ueber Entstehung der altrömischen Volksversammlungen*. Berlin, 1880, p. 98 et suiv.

3. Voir une partie de ces objections dans Binder, p. 390 et suiv.

De tous ces arguments, il n'en est pas un qui soit sans réplique. La pratique de l'*adrogatio* et du testament *calatis comitiis* par les plébéiens n'est pas démontrée. La représentation des comices curiates par quelques agents subalternes en vue d'une opération réduite à l'état de vaine formalité ne prouve rien de plus que l'insignifiance où cette assemblée était tombée. L'élection du *curio maximus* par ces mêmes comices est plus que douteuse : de l'aveu même de Mommsen, elle doit être attribuée aux comices sacerdotaux des dix-sept tribus<sup>1</sup>. Dès lors, elle ne nous apprend rien sur la qualité des électeurs dans les curies, et quand on nous dit que le culte des curies n'aurait pu être procuré par un plébéien si elles n'avaient compté dans leur sein que des patriciens, on oublie que ce culte était un culte public, devenu par conséquent propriété de la cité entière, patricio-plébéienne. Au surplus, c'est seulement en 209 av. J.-C., vers le milieu du VI<sup>e</sup> siècle de la ville, que les plébéiens ont obtenu pour leur ordre l'accès de ce sacerdoce jusqu'alors réservé aux patriciens<sup>2</sup>. C'est à Ovide que nous empruntons la description des *Fornacalia*<sup>3</sup> et c'est par Cicéron que nous avons connaissance de la fonction remplie par les licteurs des curies<sup>4</sup>. Nos renseignements sur ces faits se réfèrent donc à une époque récente et, de toute façon, les conclusions qu'on en veut tirer ne s'appliquent qu'à cette époque. Quant à la tradition d'après laquelle les plébéiens auraient été inscrits dans les curies dès l'origine, il n'y a pas lieu de s'y arrêter, pas plus que tout à l'heure sur les textes qui tantôt identifient les plébéiens avec les clients, tantôt les en distinguent, et cela pour la même raison, parce que, dans les deux cas, nous n'avons affaire qu'à des constructions en l'air, ne reposant sur aucun fondement historique.

Essayons à notre tour d'aborder la question et nous trouverons peut-être qu'entre les deux solutions contraires, il y a place pour une troisième qui tient de l'une et de l'autre sans encourir les objections auxquelles ni l'une ni l'autre n'échappent complètement. Cette solution est la suivante : les plébéiens de Rome étaient inscrits dans les curies ; les autres, non.

Quand les historiens nous disent que Romulus répartit les

1. Mommsen, *Droit public*, III, p. 29-31.

2. Tite-Live, XXVII, 8, 1-4.

3. *Fastes*, II, 513 et suiv.

4. *De lege agraria*, II, 12, 31.

plébéiens dans les curies, il est évident tout d'abord qu'ils sont dans le vrai s'il s'agit de ces pseudo-plébéiens qu'ils ont le tort trop souvent de confondre avec les plébéiens véritables. Que les clients fussent inscrits dans les curies, c'était là un fait naturel et nécessaire puisque, étant compris dans les *gentes*, ils ne pouvaient manquer de l'être dans les cadres plus larges où les *gentes* elles-mêmes étaient inscrites. Autre chose, en effet, est de savoir si les *gentes* étaient distribuées dans les curies en nombre égal ou, tout simplement, si elles en faisaient partie, et sur ce dernier point il ne saurait y avoir de doute, à moins de les rejeter en dehors de la cité dont les trois tribus et les trente curies formaient les divisions et les subdivisions. Si nous admettons cela, non seulement nous nous mettrons d'accord avec les textes, ce qui, après tout, quoi qu'on puisse dire de leur faible autorité, n'est pas négligeable; mais, en outre, nous comprenons comment nous pouvons rencontrer, quelques siècles plus tard, des plébéiens dans les curies alors qu'aucune loi, à notre connaissance, ne les y avait introduits. C'est qu'en réalité ils y avaient figuré de tout temps, d'abord en qualité de clients, puis de clients passés à la plèbe, c'est-à-dire libérés ou en train de se libérer, et ce n'est pas au cours de cette émancipation lente et progressive qu'ils auraient pu, à un moment plus qu'à un autre, se détacher brusquement de cette antique organisation.

Les curies remontant aux origines de Rome, au temps où sa domination n'allait pas au delà de sa banlieue immédiate, n'ont jamais été que des divisions urbaines, et c'est toujours sous cet aspect qu'elles nous apparaissent, qu'il s'agisse de la fête populaire des *Fornacalia* à l'époque d'Auguste ou du transfert des vaincus dans la ville par Tullus Hostilius ou Ancus Martius. Je ne prétends pas qu'il n'y eût pas des clients en dehors de la ville. Il y en avait certainement un grand nombre occupés à cultiver les terres de leurs patrons. A quel titre? Comme journaliers? Comme tenanciers? Nous ne le savons pas au juste, et il est probable que les conditions ont varié suivant les temps et les personnes. Mais il est impossible qu'ils n'aient pas été pour la plupart employés à cette besogne. C'est ainsi d'ailleurs que les historiens nous les représentent<sup>1</sup>, et les traditions relatives à

1. Festus, p. 246 : « Patres senatores ideo appellati sunt quia agrorum partes adtribuerant tenuioribus ac si propriis liberis. »

l'immigration des *Claudii* confirment ce point de vue en nous montrant les clients de cette *gens* établis dans le canton qui, plus tard, fut le noyau d'une des tribus rustiques<sup>1</sup>. Mais rien n'empêche qu'ils n'aient eu leur domicile légal à Rome, d'autant plus que leur domicile réel ne devait pas être très loin. Si nous admettons en effet que les premières conquêtes parmi les populations du Latium ont eu pour effet d'instituer une nouvelle forme de sujétion en créant, au lieu de clients, des plébéiens, nous restreignons assez étroitement la zone où s'est enfermée la clientèle. Inversement, je ne nierai pas qu'il n'y eût des plébéiens à Rome. Je ne pense pas seulement à ceux des clients qui étaient rendus à eux-mêmes par l'extinction de leur *gens* et qui n'étaient pas contraints, que nous sachions, de se pourvoir d'un autre patronage. Je parle des étrangers attirés par le commerce. Pour ceux-là sans doute il y avait cette clientèle d'un genre spécial qu'on appelait l'*applicatio* et sur laquelle nous ne sommes renseignés, et assez mal, que par un texte très court de Cicéron<sup>2</sup>. Ce que nous y voyons de plus clair, c'est qu'un étranger autorisé par les traités à se transporter à Rome pouvait s'y choisir un patron. Mommsen ajoute qu'il le devait, attendu qu'il ne pouvait, une fois domicilié, continuer à bénéficier de l'*hospitium*, « un hôte domicilié étant un non-sens »<sup>3</sup>. Je crois pourtant qu'il a tort d'étendre cette obligation aux Latins<sup>4</sup>. Je reconnais qu'en cela il est conséquent avec lui-même, puisqu'il ne veut pas qu'un non patricien puisse être autre chose à Rome qu'un client ou un pérégrin. Pour nous qui, ne partant pas du même principe, ne sommes pas tenus d'accepter la conséquence, nous dirons plutôt que les Latins, assurés de leur naturalisation par le seul fait de leur résidence, n'avaient nul besoin de recourir à ce moyen pour se faire leur place dans la cité. Citoyens de droit, ils devenaient les plébéiens du dedans, faisant pendant aux plébéiens du dehors, et nous revenons ici à une idée de Binder que j'ai exposée plus haut. Naturellement, bien que plébéiens, ils ne pouvaient manquer d'être inscrits dans les curies, les curies étant jusqu'à nouvel ordre, en attendant l'institution des tribus locales, les seuls cadres administratifs où

1. Suétone, *Tibère*, 1 ; Tite-Live, II, 16 ; Denys, V, 40, etc.

2. *De Oratore*, I, 39, 177.

3. *Droit public*, VI, 1, p. 63.

4. *Loc. cit.*, et p. 71 ; VI, 2, p. 259.

l'État pût, à l'intérieur de la ville, grouper et atteindre les participants aux charges publiques. Et si l'on objecte qu'ils n'auraient pu y figurer qu'isolément, en dehors des collectivités gentilices, on répondra qu'ils n'étaient pas les seuls. Les clients tombés en déshérence se trouvaient dans le même cas, et nous allons voir que pour les autres, qui ne cessaient pas d'appartenir à une *gens*, ils avaient déjà, sinon dans les curies, du moins dans les comices curiates, qui en étaient une émanation, leur individualité distincte et jusqu'à un certain point indépendante.

Laelius Felix, caractérisant les trois espèces de comices par le mode de votation spécial à chacune d'elles, définit en ces termes celui qui était en usage dans les comices curiates : « Cum ex generibus hominum suffragium feratur curiata comitia esse<sup>1</sup>. » Je ne reprends pas sans quelque hésitation à propos de ce texte, après les critiques dont elle a été l'objet, l'interprétation courante, et je conviens volontiers qu'elle serait mieux autorisée si, au lieu de ces mots « *ex generibus hominum* », nous lisions « *ex gentibus* ». Toutefois, je suis embarrassé pour en trouver une autre, et j'ai peine à me rallier à celle de Soltau qui admet bien un groupement par familles, mais par familles patriciennes ou plébéiennes<sup>2</sup>. Car si, en plusieurs circonstances, les *gentes* patriciennes nous sont données comme formant un tout dans l'État<sup>3</sup>, il n'apparaît nulle part que les plébéiens aient agi dans la vie publique autrement que comme individus. Si donc il faut s'en tenir, faute de mieux, à l'explication généralement admise, si par conséquent il faut distribuer la curie en autant d'unités votantes qu'il y avait de *gentes*, conformément à la règle qui a toujours prévalu dans les assemblées politiques du peuple romain et qui n'admettait que le suffrage collectif, on ne saisit pas l'intérêt que les patriciens auraient eu à faire voter leurs clients puisque ces voix, s'additionnant avec les leurs et ne pouvant nécessairement que les répéter, ne leur auraient fourni qu'un appoint inutile. Au reste, il n'est guère vraisemblable que les clients, membres passifs de la *gens* et de la curie, aient eu un rôle plus actif dans l'assemblée où elles étaient l'une et l'autre représentées. Je ne crois donc pas que les clients aient eu d'emblée, dès l'origine, droit

1. Aulu-Gelle, XV, 27, 4.

2. *Op. cit.*, p. 57-58.

3. Voir l'immigration de la *gens* Claudia, les Fabii sur le Crémère.

de vote dans les comices curiates. Mais quand, d'autre part, on les voit décidant de la majorité dans ces comices et la faisant pencher en faveur de leurs patrons, il faut bien conclure non seulement qu'ils avaient conquis ce droit, mais en outre qu'ils l'exerçaient en dehors de leurs *gentes* respectives, ou du moins que leurs votes, par un procédé qui nous est inconnu, étaient comptés et totalisés à part, sans quoi il est évident qu'ils n'auraient pu aider les patriciens à l'emporter sur les votants plébéiens.

C'est à propos de l'élection des tribuns que s'accuse la coalition des patriciens et des clients, ainsi que l'opposition de ces derniers aux plébéiens. Nous lisons dans Tite-Live que pour empêcher les patriciens de conduire l'opération à leur gré avec le vote de leurs clients, il fallut la transférer des comices curiates aux comices tributes<sup>1</sup>, et pour ce qui est du transfert en lui-même, indépendamment des causes qui l'ont motivé, il est attesté en outre par d'autres auteurs, par Cicéron<sup>2</sup>, par Denys<sup>3</sup>. De tous les renseignements qui nous sont parvenus sur la plus vieille histoire du tribunat, il n'en est point qui nous offre de plus sérieuses garanties. Comment, en effet, les historiens qui, depuis des siècles, voyaient les tribuns élus dans les comices tributes, se seraient-ils avisés qu'ils l'avaient été primitivement dans les comices curiates, si la tradition sur ce point n'eût été unanimement acceptée et solidement établie? Leur tendance bien connue est de reconstruire le passé à l'image du présent, et s'ils procèdent autrement, il y a apparence qu'ils savent pourquoi. A la vérité, ce renseignement s'accorde assez mal avec cette autre tradition définitivement admise dans l'historiographie classique et qui rapporte à la même date le triple fait de l'institution du tribunat, de la formation des tribus rustiques et de la création de l'assemblée plébéienne. Il serait surprenant, évidemment, que cette assemblée, si elle avait existé à ce moment, eût renoncé au plus précieux et au premier de ses droits qui était d'élire ses chefs. Mais tout ce que nous apprenons de l'origine du tribunat, des tribus rus-

1. II, 56, 3. Cf. 58, 1. Ailleurs (64, 2), il montre les clients se rangeant du côté des patriciens à propos d'une élection consulaire. Voir encore, III, 14.

2. Asconius, *In Cornelianam*, 76.

3. IX, 41. Il montre les patriciens s'opposant à cette mesure avec l'appui de leurs clients. Voir encore, VI, 46-47; VII, 19.

tiques et des comices tributes est si confus, si mal assuré, les combinaisons artificielles y ont une si large part, et si parfaitement visible, qu'il est permis d'attacher peu d'importance à ce synchronisme<sup>1</sup>. Une seule chose est certaine, c'est que les tribuns ont commencé par être élus dans les comices curiates, et de ce fait il est également impossible de méconnaître l'authenticité et la portée.

## IV.

## LA PLÈBE URBAINE ET LA PLÈBE RURALE.

## LA QUESTION DE L'AVENTIN. RETOUR A LA THÉORIE DE NIEBUHR.

Une des idées capitales de Niebuhr, c'est la distinction entre la plèbe urbaine et la plèbe rurale et la prééminence de cette dernière. La plèbe rurale est la plèbe noble, la grande et la vraie. C'est elle qui mène le combat où la plèbe urbaine n'intervient que comme un auxiliaire insignifiant et méprisé, elle qui assure la victoire et en recueille le fruit. Cette idée a été reprise chez nous et développée par Belot avec la ferveur d'un disciple enthousiaste<sup>2</sup>. J'y reviens à mon tour, non pas précisément dans le même esprit d'adhésion sans réserve, mais parce qu'elle contient, à mon avis, un fond de vérité qu'il importe de maintenir, toute part faite aux rectifications qu'elle appelle nécessairement.

Les tribuns, nous dit Belot d'après Niebuhr, sont les représentants et les protecteurs de la population rurale. A quoi Fustel répond dans un compte-rendu du tome I de l'*Histoire des Chevaliers*<sup>3</sup> : « D'où vient alors qu'ils n'exercent leur droit de protection que dans la ville et même sont condamnés à n'en pas sortir ? » Je ne crois pas ou je ne crois plus cette objection insurmontable, ainsi que je l'ai écrit précédemment<sup>4</sup>. Les nécessités militaires expliquent suffisamment cette disposition qui, de même que la distinction entre l'*imperium militiae* et l'*imperium domi*, a pour but de maintenir intacte en face de l'ennemi la

1. Voir la critique de Ed. Meyer, *Der Ursprung des Tribunats und die Gemeinde der vier Tribus*. Hermes, 1895.

2. *Histoire des chevaliers romains*, t. I et II, 1866-1873. Cf. *De Tribunis plebis*, 1873.

3. *Questions historiques*, p. 440-452.

4. *L'Aventin*, *Journal des Savants*, 1907, p. 92.

force du commandement. Ajoutez que les consuls, quand ils ne faisaient pas fonction de chefs d'armée, agissaient en ville. C'est en ville qu'ils procédaient aux levées, qu'ils jugeaient les procès, et c'est contre les consuls, contre les magistrats, non contre les particuliers, que l'intercession tribunitienne était recevable. C'est donc en ville, sur le Forum, au Champ-de-Mars, en deçà du premier mille, que les plébéiens devaient y faire appel.

Ed. Meyer s'est efforcé de démontrer que les tribuns ont été à l'origine les chefs des tribus urbaines, ayant pour fonction principale la protection des plébéiens inscrits dans ces tribus et exerçant sur eux une sorte de patronage analogue à celui des patriciens sur leurs clients. Il se fonde pour cela sur le titre même des tribuns, qui doit supposer un rapport avec les tribus, et sur leur nombre primitif qu'il croit avoir été de quatre, ce qui prouverait que les tribus dont il s'agit sont bien les tribus locales urbaines qui précisément atteignaient ce chiffre<sup>1</sup>. Il y a bien des conjectures là-dedans, et quelques-unes assez déconcertantes. L'effectif de quatre membres pour le collège tribunitien est établi par une série de déductions dont le but trop évident est d'aboutir à une conclusion fixée d'avance. Le rôle attribué aux tribuns se concilie mal avec leur qualité de plébéiens. On comprend mal qu'à une époque où le gouvernement de la cité était entre les mains des patriciens, ce soient des plébéiens qui aient été choisis pour être préposés aux quatre tribus. On ne comprend pas non plus que les plébéiens, en quête de patrons, ne soient pas allés les chercher, comme les clients, dans la classe privilégiée, là où ils étaient sûrs de trouver les défenseurs les plus puissants<sup>2</sup>. Je n'ignore pas qu'on pourrait citer deux passages de Tite-Live, d'où il résulterait que le tribunat n'a pas été dès le principe fermé aux patriciens<sup>3</sup>, mais l'autorité de ces textes est très mince et a été justement contestée<sup>4</sup>. Toutefois, si aventurée que soit cette théorie, elle implique à mon sens une proposition vraie, à savoir que le tribunat, sous sa forme première, a été une émanation de la plèbe urbaine. Je doute que l'on puisse tirer quelque lumière du nom de l'institution. Il y a là une question

1. Article cité plus haut.

2. Voir Binder, p. 237.

3. III, 65, 1 ; V, 10, 11.

4. Mommsen. *Droit public*, III, p. 319, n. 2.

très obscure, comme un *locus desperatus*, et il est remarquable du reste que l'explication proposée par Meyer ne soit venue à l'esprit d'aucun auteur ancien. En tout cas, si le nom suppose quelque rapport avec les tribus, ce ne peut être avec les quatre tribus locales, mais avec les trois tribus primitives, les tribus dites génétiques, et la preuve c'est que les tribuns sont élus par les curies, qui sont une subdivision de ces tribus.

J'ai dit plus haut que les curies sont des divisions urbaines comprenant, outre les patriciens, les plébéiens et les clients de la ville, en ajoutant à ces derniers ceux de la banlieue, et cela d'abord parce qu'elles correspondent à l'époque où Rome elle-même n'était qu'une ville avec un domaine très restreint au dehors, et ensuite parce que, dans les rares occasions où elles sont mentionnées, elles se présentent à nous avec ce caractère, tandis que rien ne nous autorise à leur attribuer une plus vaste extension. Pourtant, comme l'argument *ex silentio* n'est jamais absolument convaincant, il est permis de se demander s'il n'y a pas dans leur histoire un trait qui nous échappe; en d'autres termes si, à mesure que Rome étendait sa domination au delà de ses premières limites, elles n'ont pas dû elles-mêmes embrasser un domaine plus large. Fustel suppose que les quatre tribus urbaines n'ont dû s'appeler ainsi que plus tard, par opposition aux tribus rustiques, et qu'originellement elles ont pu renfermer à la fois un quartier de la ville et une portion du territoire ambiant<sup>1</sup>. Il eût pu en dire autant, en remontant plus haut, des trois tribus génétiques et de leurs trente curies. Je ne me chargerai pas de trancher la question. Nous ne savons rien de positif des rapports de la ville et de la campagne en ces temps reculés. Nous ne savons pas ce qu'étaient au juste ces cantons ou *pagi* dont les tribus rustiques sont issues, et nous ignorons aussi si les plus anciennes de ces tribus sont contemporaines des quatre tribus urbaines ou de création plus récente. Je remarquerai seulement ceci. Que les trois tribus, ou les quatre se soient prolongées au delà de la ville, cela est possible, mais elles n'en demeuraient pas moins des divisions urbaines, étendues aux populations de l'extérieur et ne comportant pour celles-ci aucun autre cadre à la vie publique. Tel était dans ses traits les plus

1. Compte-rendu de Belot, cité plus haut. Ce qui tendrait à le faire croire, c'est le fait qu'Ostie était inscrite dans la *Palatina*. Voir Mispoulet, *Études d'institutions romaines*, p. 11.

généraux, et c'est tout ce que nous en pouvons entrevoir, le caractère de la *civitas* romaine, comme au reste de la *πολις* grecque : incorporation de la campagne à la ville et prédominance de la ville pour conséquence. Et il en fut ainsi jusqu'au jour où Rome consentit à sortir d'elle-même en créant, pour le dehors comme pour le dedans, des corps similaires, distincts, indépendants, concourant avec des droits égaux à une action commune. Ce jour, on peut le dire, changea sa destinée. Ce fut le premier pas, le pas décisif dans la voie où elle devait trouver son originalité et sa grandeur. Si elle a été une exception dans le monde antique, si au lieu de rester une cité comme les autres elle est devenue une nation, un empire, c'est parce que seule elle a su secouer le joug des vieilles traditions, parce que à ces paysans, à ces petits propriétaires libres qui devaient faire sa force elle a su offrir cet organisme nouveau, souple et indéfiniment extensible, des tribus rustiques. Jamais leur masse ne se serait accrue dans ces proportions si elle avait dû se déverser et se caser dans le lit étroit creusé pour la petite cité latine. On ne voit pas la Grèce entière entrer dans les *phylai* d'Athènes, ou plutôt on les imagine se fermant devant le flot ou éclatant sous la pression. Mais, en revanche, le résultat inévitable de cette politique c'était, tôt ou tard, l'équilibre renversé au profit de l'élément rural. De ce mouvement qui ne devait aboutir qu'après de longs efforts, le premier symptôme ce fut la mainmise de la plèbe rustique sur l'élection des tribuns. Je dis la mainmise. Car au temps où les tribuns étaient élus par les comices curiates, les gens de la campagne, confondus avec ceux de la ville dans chacune des trente unités votantes, ne pouvaient se grouper à part de manière à peser sur le vote de tout leur poids. Maintenant, dans une assemblée où les tribus rustiques n'étaient pas moins de seize ou dix-sept contre quatre tribus urbaines, ils étaient assurés de la majorité.

Dans une thèse sur l'Aventin présentée à la Faculté des lettres de Paris<sup>1</sup>, l'auteur, M. Merlin, arrive à des constatations qui semblent en opposition formelle avec le système de Niebuhr.

On sait que sur cette hauteur, réservée de bonne heure à la plèbe et considérée de tout temps comme sa place forte, s'élevait le temple de Cérès, qui était lui aussi un sanctuaire spécialement plébéien. Et Cérès étant la déesse des moissons, il paraissait

1. *L'Aventin dans l'antiquité*, 1906.

sait logique que les hommes voués à son culte et placés sous sa protection fussent des paysans. C'est précisément ce que nie M. Merlin. Situé sur les bords du Tibre et au débouché du Vélabre, à l'intersection des deux grandes voies qui mettaient Rome en communication avec l'Italie et la mer, l'Aventin était appelé à devenir tout autre chose que le siège d'une exploitation agricole. Il était le rendez-vous assigné par la nature aux trafiquants de la Sabine et de l'Étrurie, de la Sicile et de la Grande-Grèce. Les anciens s'y sont trompés comme les modernes quand dans la loi Icilia qui, en 456 av. J.-C., fit don à la plèbe des portions du domaine public demeurées disponibles sur l'Aventin, ils voient une mesure prise en faveur des éléments les plus misérables de la classe rurale. A ces pauvres gens, dépourvus de tout, ce qu'il eût fallu, c'était des champs à cultiver, un matériel aratoire, non des emplacements pour s'y bâtir des maisons, ainsi qu'il est dit expressément dans la loi. En réalité, il s'agissait de fournir aux étrangers, attirés par le renom grandissant de la ville et aspirant à y fixer leur résidence, des magasins commodes, des demeures confortables et salubres, toute une installation remplaçant avantageusement les baraquements provisoires dressés dans les bas-fonds marécageux du Forum Boarium. Un des traits qui caractérisent ce quartier de l'Aventin et qui lui constituent sa physionomie originale, c'est le grand nombre des temples consacrés à des divinités exotiques, divinités enlevées, « évoquées » à la suite d'une guerre victorieuse, passées comme un butin précieux du camp des vaincus dans celui des vainqueurs, telle la Junon de Véies et la Diane d'Aricie, divinités introduites par le commerce, recommandées et imposées par leurs sectateurs à la vénération des indigènes. Parmi ces dernières, Cérès et ses deux parèdres, Liber et Libera, figurent au premier rang. Sous leurs noms latins, il n'est pas difficile de reconnaître leur vraie personnalité. Denys d'Halicarnasse raconte qu'en l'an 496 av. J.-C., à l'occasion d'une disette causée non seulement par les ravages de la guerre, mais aussi par une interruption dans les arrivages du dehors, le collègue des *duumviri sacris faciundis*, spécialement préposé à la surveillance des cultes étrangers, extra-nationaux, invita le dictateur Postumius à implorer l'assistance de Déméter, de Dionysos et de Coré, sur quoi, trois ans après, en 493, un temple fut érigé sur l'Aventin à Cérès, à Liber et à Libera, qui se trouvèrent ainsi

identifiés à la triade hellénique, Cérès qui veille sur la croissance des plantes, Liber et Libera qui entretiennent la fécondité de la semence chez l'homme et chez la femme pouvant assez facilement se confondre avec les divinités tutélaires des moissons et de la vigne<sup>1</sup>. On remarquera que l'époque où la tradition place cet événement est aussi celle où les historiens, dont le témoignage est ici en parfaite concordance avec les données de l'historiographie grecque, placent les premières relations de Rome avec les pays du Sud, relations motivées surtout par la nécessité de suppléer, au moyen d'importations de blé fréquentes et régulières, à l'insuffisance de la production locale. On notera encore que l'année de la loi Icilia, l'année où furent octroyées les concessions de terres qui formèrent le noyau de l'agglomération Aventine, nous est donnée, dans les sources annalistiques, comme marquée elle aussi par une disette, et que la coïncidence soit ou non chronologiquement exacte, on ne manquera pas de la trouver significative. De tout cela il résulte que ces étrangers ainsi sollicités, favorisés dans leurs intérêts matériels, flattés dans leurs sentiments religieux, n'étaient autres, en majorité du moins, que ces importateurs de blé dont l'abstention eût été un fléau et dont le retour périodique était escompté à l'avance comme un bienfait. Ils étaient venus de la Campanie, de la Grande-Grèce, de la Sicile, se déplaçant avec leurs dieux, leur élevant des autels, des chapelles qui ne furent d'abord qu'une dévotion privée, ignorée de l'État ou simplement tolérée par lui. En attribuant à ces cultes un caractère officiel, il fit pour les dieux ce qu'il avait fait pour les hommes en les établissant à demeure sur le territoire romain. Aux uns et aux autres il ouvrit les portes de la cité. Des dieux étrangers il fit des dieux nationaux. Des hommes pèlerins il fit des citoyens, c'est-à-dire des plébéiens.

On voit la conséquence. Si la Cérès de l'Aventin, avec ses deux assistants, est la patronne, non plus de ceux qui produisent le blé, mais de ceux qui en font commerce, ce sont ces derniers qui passent au premier plan, et de la théorie de Niebuhr il ne reste plus qu'à prendre le contre-pied. Les paysans du Latium ont pu faire bon accueil à ces divinités étrangères qu'on leur présentait comme identiques aux leurs, qui l'étaient en effet à beaucoup d'égards et qui d'ailleurs, pour mieux le prou-

1. VI, 17 et 94.

ver, poussaient la complaisance jusqu'à dépouiller leur nom originel pour emprunter celui de leurs similaires indigènes ; ils ont pu s'associer au culte introduit par ces trafiquants, comme ils se sont solidarisés avec eux dans leurs revendications politiques, mais l'initiative qu'ils n'ont pas prise au point de vue religieux, il n'est pas vraisemblable qu'ils l'aient déployée sur cet autre terrain. Et nous en avons la preuve dans la tradition relative aux deux premières sécessions, non pas la tradition classique consacrée par les historiens contemporains d'Auguste, mais une tradition antérieure, la vraie, telle qu'elle a été rétablie par la critique d'Ed. Meyer dans l'article cité plus haut et dont M. Merlin s'approprie les conclusions. En comparant entre eux les divers textes concernant ces deux sécessions, Ed. Meyer a reconnu qu'il n'est question de la retraite sur le Mont-Sacré, ni pour l'année 494, ni pour l'année 449, dans aucun des auteurs se référant aux sources les plus anciennes, tandis qu'au contraire les mêmes auteurs, les seuls dignes de foi, sont d'accord pour fixer sur l'Aventin le siège de la révolte. Ainsi l'épisode où la plèbe rurale intervient comme le facteur essentiel n'est qu'une addition imaginée après coup, une de ces surcharges si fréquentes dans l'élaboration de l'histoire romaine primitive. Le grand rôle appartient aux habitants de l'Aventin, et il n'y a pas lieu d'en être surpris. Domiciliés de l'Aventin, Métèques du Pirée, ce sont ces gens-là qui font les révolutions. Les gens de la campagne, moins hardis, moins ouverts aux nouveautés, se bornent à suivre l'impulsion qu'eux-mêmes ils seraient incapables de donner.

Je crois que M. Merlin a exagéré le caractère primitivement hellénique de la triade Aventine<sup>1</sup>. Nous avons vu plus haut que le culte de Cérès, pour nous en tenir à celui-là, comprenait deux éléments distincts, juxtaposés plutôt que fondus, l'élément national représenté dans la fête de *Cerealia*, au mois d'avril, l'élément grec dans celle du *sacrum Cereris*, au mois d'août, cette dernière instituée assez tard, peu de temps avant la deuxième guerre punique. Et pour ce qui est des prêtresses campaniennes et siciliennes requises pour ce culte, rien ne nous assure qu'elles l'aient été avant cette dernière date et pour une autre cérémonie que

1. Voir, sur ce point, Hoffmann, *Die Tarquinischen Sibyllen-Bücher*. Rheinisches Museum, 1895, p. 99-101, et Pestalozza, *I caratteri indigeni di Cerere*. Milan, 1897.

celle du *sacrum*. C'est donc seulement dans le courant du III<sup>e</sup> siècle avant notre ère que la déesse a accentué les traits étrangers de sa physionomie, ce qui ne veut pas dire sans doute qu'ils ne soient pas visibles dès l'origine. S'ils ne s'accusent pas dans des témoignages directs, ils ressortent assez clairement d'un ensemble de circonstances heureusement relevées et rapprochées par M. Merlin, l'intervention du collège des duumvirs, la consultation des livres sibyllins, le recours ordonné à Déméter, à Dionysos et à Coré, le choix de l'Aventin pour l'emplacement du temple, les motifs grecs employés dans la décoration de l'édifice. Mais précisément le fait que ces traits n'ont bien percé qu'à la longue, après avoir dû se dérober d'abord sous le masque indigène, témoigne d'un compromis où la plèbe rurale et latine n'était pas la partie la plus sacrifiée. Et c'est encore une preuve de l'importance attribuée à cette fraction de la plèbe que la date de la consécration du temple ait été commémorée dans la fête toute latine des *Cerealia*<sup>1</sup>.

Cette impression se confirme quand de l'ordre religieux on passe à l'ordre politique. Une chose qu'il ne faut pas oublier, c'est que l'Aventin ne faisait point partie de la ville, entendez de la ville délimitée par l'enceinte sacrée du Pomerium. Ce n'est point parce qu'il était habité par des plébéiens. Rien ne fait supposer que patriciens et plébéiens n'aient pu habiter côte à côte. L'interdit porte vraisemblablement, non sur les hommes, mais sur les dieux qui, tolérés ou même reconnus, étaient tenus à l'écart, et l'on sait qu'il en fut ainsi pendant des siècles, le propre d'une prescription religieuse étant de survivre indéfiniment aux causes qui l'ont justifiée à l'origine. Exclu du Pomerium, l'Aventin l'était également de la ville administrative correspondant à la superficie des quatre tribus locales, et par conséquent il devait être inscrit dans une des tribus rustiques, nous ignorons d'ailleurs laquelle<sup>2</sup>. Il ne représentait donc dans le total des dites tribus qu'un groupe politiquement insignifiant, car à supposer, ce qui n'est guère croyable, qu'il ait été plus peuplé à lui seul que toute la plaine du Latium, cette supériorité ne comptait pour rien dans le système électoral pratiqué par l'assemblée tribuite. Elle assurait la majorité aux habitants de

1. Denys, VI, 17. Cf. *C. I. L.*, 1<sup>2</sup>, p. 315.

2. Merlin, *op. cit.*, p. 52 et suiv.

l'Aventin dans le sein de leur tribu, mais cette tribu ne disposait jamais que d'une voix sur les dix-sept suffrages représentant l'ensemble de la plèbe extérieure à Rome. Ainsi, c'est à la population rurale qu'appartenait la maîtrise de l'assemblée et l'élection des tribuns.

On dira : peu importe, ce sont les minorités qui prennent la tête et les majorités qui emboîtent le pas. Plus que des paysans sédentaires, bornés dans leur horizon et asservis au joug des coutumes ancestrales, les marchands de l'Aventin, avec l'esprit d'entreprise développé au cours d'une existence aventureuse, avec les idées acquises au contact des démocraties grecques, étaient aptes à susciter le mouvement et à le diriger. Il se peut, mais je me méfie des raisonnements à priori, et non moins de ceux qui sont fondés sur des analogies peut-être trompeuses. Nous ne sommes pas à Athènes, mais à Rome, et en définitive, pour revendiquer ce rôle prépondérant en faveur des « métèques » romains, nous n'avons d'autre donnée que la rectification apportée à la version traditionnelle concernant les sécessions. Car je ne saurais considérer comme une preuve la place tenue dans les plus anciens fastes plébéiens par les *Genucii Aventinenses*. Pour une famille plébéienne illustre notoirement originaire de l'Aventin, combien d'autres dont la provenance nous est inconnue ! Reste donc, comme unique argument, la non historicité de l'épisode du Mont-Sacré, et c'est là, je le reconnais, un point sur lequel la critique d'Ed. Meyer a fait la pleine lumière<sup>1</sup>. Mais il

1. Dans l'article cité plus haut. Mommsen, qui est en train de passer dans le camp des conservateurs, présente en faveur de l'opinion traditionnelle les raisons que voici (*Droit public*, VI, 1, p. 171) : sur les dix-sept tribus rustiques, les seules existantes jusqu'en 387 av. J.-C., il y en a une, la *Clustumina*, qui offre cette particularité de porter un nom géographique, alors que chacune des seize autres emprunte le sien à une *gens* patricienne. Par là elle ouvre une série qui se continuera plus tard, après une interruption de près d'un siècle. Par là aussi elle se distingue assez du reste de la liste pour qu'on puisse supposer qu'elle y a été introduite en dernier lieu. Pour quel objet et à quel moment ? Ce fut vraisemblablement pour porter à un chiffre impair le total des unités votantes (4 tribus urbaines + 17 rustiques = 21), ainsi qu'on peut le conclure des augmentations ultérieures du nombre des tribus où cette préoccupation a toujours été dominante. Et il est évident qu'elle n'a pu naître que du jour où il y a eu une assemblée tribute, et surtout du jour où cette assemblée a dû procéder à l'élection des tribuns. Il résulte de là que la création de la tribu Clustumina doit être complémentaire de ces deux faits, et plus spécialement du dernier. Or, il se trouve que cette tribu comprend sur son territoire le Mont-Sacré, à telle enseigne que la retraite sur le mont en ques-

y a place, à ce propos, pour deux observations. D'abord, de ce que l'Aventin a été le siège des sécessions, il ne s'ensuit pas que la population du dehors ait été étrangère à ces mouvements, pas plus qu'elle ne l'était au culte de la Cérés Aventine. Par sa proximité de la ville et par sa force stratégique, nulle position n'était mieux choisie pour servir de quartier général à l'armée entière des insurgés. En second lieu, ce n'est pas assez de démontrer qu'une tradition est fautive, il faut montrer encore comment et pourquoi elle s'est formée. Dire avec notre auteur que toute cette histoire de la retraite sur le Mont-Sacré n'a pas été imaginée à d'autre fin que de justifier l'épithète *sacrata*, caractérisant la loi qui institua le tribunat, c'est une explication dont j'ai peine à me contenter. Il est bien vrai que, entre la qualification de la loi et le nom de l'emplacement où elle aurait été votée ou préparée, les anciens ont établi un rapport de causalité sur la nature duquel ils ne paraissent pas d'ailleurs très fixés, puisque pour les uns c'est la loi *sacrata*, qui tient son nom du Mont-Sacré<sup>1</sup>, tandis que pour les autres, c'est le Mont-Sacré qui doit le sien à la loi *sacrata*<sup>2</sup>. Mais ils étaient coutumiers de ces fantaisies étymologiques qu'eux-mêmes, dans l'espèce, ne prenaient pas très au sérieux. Quelque obscure que fût devenue à la longue cette notion de la loi *sacrata*, ils n'ignoraient nullement qu'elle s'appelait ainsi en raison de son caractère intrinsèque, non par suite des circonstances accidentelles qui avaient entouré sa promulgation. Il n'y a pour s'en assurer qu'à lire la définition qu'en donne Festus<sup>3</sup>. De toute façon, il reste à savoir si ce sont ces étymologies qui ont suggéré la tradition, ou si ce n'est pas la tradition qui a suggéré après coup ces étymologies. Entre les deux hypothèses, je n'hésite point. Le but de la version nouvelle est trop évident. En transférant à

tion est appelée aussi quelquefois la *secessio Clustumina*. Il y a donc entre cette sécession et la création de la tribu Clustumina une corrélation qui étend à cet épisode de la lutte des deux ordres le caractère d'authenticité attribuable à cette mesure administrative. J'ai tenu à reproduire, pour l'édification du lecteur, cette série de déductions assurément fort ingénieuses, mais je ne crois pas qu'elles puissent prévaloir contre les données positives fournies à Ed. Meyer par la confrontation des textes. Il faut dire que tout ceci a été écrit avant la publication de l'article de Meyer.

1. Tite-Live, II, 33, 3; Festus, p. 318.

2. Denys, VI, 45; Appien, *B. C.*, I, 1.

3. *Loc. cit.* Cf. Cicéron, *pro Balbo*, 14, 33.

quelques lieues de Rome le théâtre de l'action révolutionnaire ou, pour mieux dire, en faisant osciller le mouvement de la ville à la campagne, et réciproquement, elle tend, cela est visible, à déplacer dans le sens des masses rurales le centre de gravité de la plèbe. Une interversion aussi significative de la donnée première ne peut être un simple artifice d'érudit en détresse. Elle traduit un fait historique : la prépondérance de la plèbe rurale, de plus en plus consciente de sa force, jalouse d'accaparer ces souvenirs glorieux ou, tout au moins, d'en revendiquer une plus large part.

## V.

## IMPORTANCE ET DÉCADENCE DE LA PLÈBE RURALE.

LA QUESTION DES NUNDINES. LA PLÈBE URBAINE ET LA CENSURE  
D'APP. CLAUDIUS.

L'importance croissante de cette plèbe rurale résulte de l'augmentation du nombre des tribus mettant à sa disposition un nombre toujours plus grand d'unités votantes, et la conséquence se déduit si bien d'elle-même qu'elle peut se passer de toute autre démonstration. On a essayé pourtant d'en donner une preuve directe sur laquelle nous ne pouvons nous dispenser de nous arrêter.

La question qui se pose ici est celle des Nundines. On n'ignore pas que les Romains désignaient ainsi les jours de marché appelant à Rome, à intervalles réguliers, tous les neuf jours, les habitants de la campagne. Niebuhr a émis sur ce sujet une théorie reproduite par Schwegler et divers historiens, reprise et interprétée logiquement par Belot<sup>1</sup>.

Les patriciens, maîtres par l'intermédiaire des Pontifes de la confection du calendrier et habiles à user de ce droit dans l'intérêt de leur caste, avaient déclaré les Nundines jour néfaste, c'est-à-dire impropre à l'exercice de la justice et à la tenue des comices. Le prétexte allégué était qu'il ne fallait pas détourner les paysans des occupations pour lesquelles ils se transportaient

1. Niebuhr, III, p. 285-288, trad. Golbéry; Schwegler, II, p. 284 et 564; Belot, *Histoire des chevaliers romains*, t. I, p. 77-78, p. 367; *De Tribunis plebis*, p. 11-12. Je ne crois pas être infidèle à la pensée de ces historiens en développant ce qu'ils n'ont fait qu'indiquer en passant.

en ville et qui consistaient dans l'échange de leurs produits avec les marchandises des citadins. La vraie raison, c'est qu'on voulait les écarter des assemblées politiques, où l'on craignait que, grâce à leur supériorité numérique, ils ne finissent par faire la loi. L'interdiction ne concernait pas d'ailleurs les assemblées exclusivement plébéiennes qui étaient des *concilia*, non des comices, mais les assemblées curiate et centuriate, et pour ces dernières le danger était réel, plus grave pour les comices curiates où, les curies votant sur un pied d'égalité, c'était le nombre qui décidait, appréciable encore pour les centuriates où, sans doute, la première classe formait à elle seule la majorité, dans le cas où les centuries qui la composaient s'étaient mises d'accord, mais où, dans le cas contraire, l'appoint de la deuxième classe et même de la troisième pouvait être requis, et alors on voit ce qui devait arriver, car si l'on peut supposer que les patriciens dominaient dans la première classe, il n'est pas douteux que les propriétaires plébéiens de fortune moyenne ne fussent nombreux dans les deux autres. Il en fut ainsi jusqu'à la loi Hortensia en 286 av. J.-C. Cette loi consumma la victoire de la plèbe, non seulement en proclamant une fois pour toutes la valeur légale des plébiscites, mais en levant l'interdit qui pesait sur les Nundines comptées désormais parmi les jours fastes, et par là en rendant possible la participation effective des gens de la campagne aux comices par centuries non moins qu'aux assemblées plébéiennes par tribus. Ce fut la grande victoire de la plèbe rurale, par laquelle elle affirma sa puissance et préluda à la réforme qui, moins de cinquante ans après, devait déplacer l'axe de la majorité dans ces mêmes comices pour les mettre dans la dépendance des classes moyennes composées pour la plus grande partie de propriétaires fonciers plébéiens.

La théorie est séduisante. Malheureusement les choses ne se présentent pas avec cette simplicité. Il existe sur cette question des Nundines divers textes dont la plupart cités plus ou moins incomplètement par Macrobe, et qui de plus ont ce double défaut de ne pas concorder entre eux et de ne pouvoir pas toujours avec certitude être rapportés à une date précise<sup>1</sup>.

Sur la loi Hortensia, en tant que concernant les Nundines, nous avons un texte unique de Granius Licinianus, où il est bien dit que

1. *Saturnales*, I, 16, 28-36. Les textes cités par la suite sans référence sont dans Macrobe.

cette loi a rendu faste ce jour-là, mais afin de permettre aux gens de la campagne venus à Rome d'y faire juger leurs procès. Les Romains distinguaient en effet entre les jours simplement fastes et les jours fastes comitiaux. Les premiers étaient réservés aux audiences et tiraient ou étaient censés tirer de là leur nom, parce que, disait-on, le préteur pouvait en ce jour prononcer (*fari*) les paroles sacramentelles *do, dico, addico*. Les autres convenaient à la fois pour les débats judiciaires et pour les comices<sup>1</sup>. Il est clair que dans le texte de Granius Licinianus, à le lire sans parti pris, le mot est pris au premier sens, au sens limitatif, et cette interprétation est confirmée par un autre texte, tout à fait positif, de Julius Caesar où l'interdiction des comices au jour des Nundines est affirmée formellement : « Nundinis... haberi comitia non posse. » Pour sauver sa théorie, Niebuhr est obligé de supposer que ce dernier texte s'applique aux temps antérieurs à la loi Hortensia, mais c'est là visiblement un expédient imaginé pour les besoins de la cause et parfaitement arbitraire. Julius Caesar, qui vivait au dernier siècle de la république et fut consul en 64 av. J.-C., s'exprime au présent, et son témoignage s'accorde avec celui de ses contemporains. Le jurisconsulte Trebatius, l'ami de Cicéron, enseigne que la justice pouvait être rendue le jour des Nundines, ce qu'il n'eût pas été nécessaire de spécifier si l'on avait pu le même jour convoquer les comices, et Cicéron lui-même écrit : « Jour des Nundines : pas d'assemblée, de *contio*, ce jour-là ni le lendemain<sup>2</sup>. » Pas de *contio*, parce que la *contio* pouvait, en donnant lieu à un vote, se transformer en comices<sup>3</sup>.

Ainsi, inversement à l'opinion de Niebuhr, la loi Hortensia, loin d'avoir autorisé les comices le jour des Nundines, les a interdits. C'est la conclusion à laquelle aboutit justement Mommsen<sup>4</sup>. Il va plus loin. Il étend l'interdiction en deçà de ladite loi, laquelle donc n'aurait innové qu'en autorisant le fonctionnement des tribunaux. Seulement, pour cela, il doit à son tour, comme Niebuhr, éliminer certains textes gênants. Il peut invoquer, il est vrai, les deux textes identiques de Pline<sup>5</sup> et de Fes-

1. Voir Bouché-Leclercq, *Fasti*, dans le *Dictionnaire des antiquités* de Saglio.

2. *Ad Atticum*, IV, 3, 4.

3. Mommsen, *Droit public*, VI, 1, p. 428, n. 2 fin.

4. *Ibidem*, p. 426-429.

5. *Hist. nat.*, XVIII, 3, 13.

tus<sup>1</sup>. Ce sont ceux qui nous font connaître la mauvaise raison alléguée par les patriciens et dont il est fait état dans la théorie de Niebuhr. Il y est dit que les Nundines avaient été déclarées néfastes dans l'intérêt même des paysans, pour les laisser tout entiers aux occupations qui les avaient appelés en ville. Ces deux textes semblent bien concerner une époque reculée, celui de Pline, si l'on considère l'ensemble du passage, celui de Festus, parce qu'il attribue la mesure aux anciens *antiqui*. Mais ce sont là, il faut en convenir, des indications très vagues : l'antiquité est relative, et pour un écrivain du temps de Vespasien ou d'Auguste, elle pouvait fort bien se prolonger jusqu'au début du III<sup>e</sup> siècle avant notre ère. Rien ne nous force donc à reporter la prohibition antérieurement à la loi Hortensia, d'autant plus que nous avons, dans le sens opposé, le double témoignage du juriste Rutilius Rufus et de l'historien Denys d'Halicarnasse<sup>2</sup> nous représentant les Nundines comme ayant été instituées, non seulement pour permettre aux habitants de la campagne de venir apporter leurs denrées, mais aussi pour les mettre en mesure de faire juger leurs procès et de participer en plus grand nombre à la confection des lois. Et si le renseignement fourni par Rufus n'est pas daté, il n'en est pas de même de celui que nous trouvons dans Denys et qui, se référant à l'affaire de Coriolan, anticipe de beaucoup sur la date de notre loi<sup>3</sup>.

Et pourtant il faut faire attention à ceci. Le texte de Denys, précisément en raison de la circonstance à laquelle il se rapporte, ne paraît viser strictement que les assemblées plébéiennes, et il n'est pas sûr que celui de Rufus ait une portée plus large. L'obscurité n'est donc pas dissipée en ce qui concerne les comices, sans en excepter les comices tributes, quand il y eut des comices tributes, c'est-à-dire lorsqu'on vit se former à côté de l'assemblée purement plébéienne, présidée par les tribuns, une assemblée nouvelle, encadrée comme l'autre dans les tribus, mais de composition mixte, patricio-plébéienne et présidée par des magistrats, et l'on sait que cela ne tarda pas<sup>4</sup>. Et comme

1. P. 173.

2. VII, 58.

3. La règle des Douze Tables, *Tertiis Nundinis partes secanto*, semble prouver tout au moins que les Nundines étaient, à l'époque où elle fut formulée, propres aux affaires judiciaires. Voir Cuq. *les Institutions juridiques des Romains*, I, p. 425, n. 2.

4. Mommsen, *Droit public*, VI, 1, p. 367-370.

l'interdit lancé par le collège pontifical ne pouvait porter, indépendamment des actions en justice, que sur les comices, c'est-à-dire sur les assemblées politiques proprement dites, relevant des pouvoirs publics, non sur les *concilia plebis* qui étaient assimilés à des réunions privées et dont la plèbe était maîtresse, la question reste entière et la solution de Mommsen, bien que non démontrée, n'est pas réfutée.

Un résultat du moins demeure acquis : c'est que la plèbe rurale, empêchée ou non de participer aux comices avant la loi Hortensia, fut ou privée de cette facilité par cette loi, ou ne l'obtint pas plus qu'auparavant. A ce point de vue, si peut-être il n'y eut pas de recul, il n'y eut pas non plus de progrès, et l'on a quelque raison d'en être surpris, le vote de cette loi ayant toujours été considéré comme clôturant définitivement à l'avantage de la plèbe la lutte séculaire entreprise contre les privilèges du patriciat.

Nous sommes déplorablement renseignés et sur les événements qui ont amené le vote de la loi Hortensia et sur cette loi elle-même, ou plutôt sur l'ensemble des lois Hortensiennes, car il y en a plusieurs et, en dehors de la loi sur les dettes, on en peut distinguer deux, celle qui est relative à la validité des plébiscites et celle qui concerne les Nundines. De là d'interminables controverses dans lesquelles il m'est impossible d'entrer. Je dois m'en tenir, sans en fournir la preuve, à des solutions, d'ailleurs courantes, pour lesquelles on voudra bien me faire crédit, et, partant de ces données, j'essaierai d'expliquer la nature et le sens de l'accord intervenu entre les deux parties contractantes, entre la plèbe d'un côté et le patriciat de l'autre, ou plutôt entre la plèbe et cette aristocratie nouvelle qu'on appelle la *nobilitas* et qui rapproche, dans une sorte d'amalgame encore mal fondu, les survivants du patriciat avec les représentants des plus illustres familles plébéiennes.

La législation Hortensienne s'inspire de l'esprit de transaction qui a présidé à toute l'élaboration de la constitution romaine. En assimilant les plébiscites aux lois et en les affranchissant par-dessus le marché de la ratification du Sénat, la noblesse faisait une concession énorme pour laquelle il était juste qu'elle fût payée de retour. Il s'agissait pour elle de ressaisir par une voie détournée l'ascendant qu'elle avait réussi à prendre sur l'assemblée plébéienne et auquel par cette deuxième disposition

elle semblait renoncer. Par la loi Valeria Horatia, par la loi Publilia Philonis, elle avait dû antérieurement déjà reconnaître aux plébiscites une valeur obligatoire pour la cité entière, mais elle avait pris soin de corriger l'effet de cette mesure en exigeant pour les décisions de la plèbe, comme pour celles votées dans les comices, l'approbation du Sénat, approbation subséquente d'abord, préalable ensuite mais qui, dans les deux cas, appelait de la part de ce corps une intervention efficace. Maintenant qu'elle s'était laissée dépouiller de cette garantie, elle essayait encore une fois de prendre sa revanche, telle quelle, en imposant les mêmes règles pour la convocation des *concilia plebis* et des comices, soit que l'interdiction de convoquer les comices au jour des Nundines ait été prononcée auparavant ou ne remonte qu'à cette date. Il est vrai que nous n'avons point de texte nous autorisant positivement à impliquer les *concilia plebis* dans cette interdiction, et même on a pu dire que les formules du calendrier y relatives, *cum populo agere*, ne devaient concerner que les assemblées réunissant le peuple tout entier<sup>1</sup>. Mais il faut considérer que la distinction entre les deux espèces d'assemblée, *concilia plebis* et *comitia tributa*, allait s'effaçant à mesure que s'altérait la composition exclusive et par suite le caractère spécifique de la première, en sorte que ce qui la différenciait de l'autre, c'est uniquement qu'elle était présidée par des tribuns qui eux-mêmes ne se distinguaient plus guère des magistrats proprement dits. De cette évolution, facilement explicable par le mouvement général de l'histoire romaine, mais sur laquelle manquent les témoignages directs, le langage du moins a conservé la trace, car ce n'est pas sans raison que ces mots *comitia tributa* et *concilia plebis* sont employés indifféremment l'un pour l'autre<sup>2</sup>. Ajoutez qu'aucun indice, dans tout ce que nous savons, ne nous permet de soupçonner que le régime ait été différent pour les comices tributes et les comices centuriates, — je ne parle pas des curiates qui n'existaient plus que pour la forme. — Soumise à l'obligation de ne se réunir que les

1. Lange, *Histoire intérieure de Rome (Römische Alterthümer)*, trad. Berthelot, I, p. 356.

2. Tite-Live, II, 56, 2 : « Ul plebei magistratus tributis comitiis fierent. » Voir Herzog, *Geschichte und System der römischen Staatsverfassung*, I, p. 1128, n. 4; Liebenam, *Comitia*, dans Pauly-Wissowa, IV, p. 701, en haut de la page.

jours comitiaux, l'assemblée tribuite se trouvait placée sous la dépendance des pouvoirs spirituels inféodés à la noblesse, et toujours maîtres de transformer le jour comitial en jour néfaste, quand l'intérêt politique le commandait. Les consuls eux-mêmes et les préteurs pouvaient à l'improviste déclarer férié le jour fixé pour la convocation (*feriae impetrativae*). Ce que le Sénat perdait d'un côté il le regagnait de l'autre, très imparfaitement d'ailleurs, il ne pouvait se le dissimuler.

Il semble que la plèbe rurale perdît davantage en acceptant de ne plus tenir ses assises le seul jour où elle pût se flatter de s'y porter en masse. Mais c'est là une vue superficielle qu'un examen attentif ne tarde pas à dissiper. La loi qui exigeait le vote de toutes les tribus n'exigeait pas au sein de chaque tribu un nombre minimum de votants. Il suffisait donc que chacune des tribus rustiques fût représentée par quelques individus, ce qui était toujours possible, pour que la maîtrise de l'assemblée fût assurée à la plèbe rurale. Restent, il est vrai, les comices centuriates, où les citoyens n'étant pas groupés suivant leur domicile, mais suivant leur fortune, les habitants de la campagne se rencontraient dans les mêmes unités votantes avec ceux de la ville. Ici, par conséquent, la prépondérance appartenait aux uns ou aux autres suivant qu'ils étaient plus ou moins nombreux, et dès lors il est clair que par l'interdiction des comices le jour des Nundines les citadins étaient avantagés aux dépens des ruraux. Mais, en admettant, ce qui d'ailleurs n'est pas très sûr, que cette interdiction, en ce qui concerne ces comices, n'ait pas existé de tout temps, la plèbe rurale, en se laissant imposer cette entrave, n'était pas lésée autant qu'on pourrait le croire. Le temps n'était plus où, réduite aux seize plus anciennes tribus, elle formait une population étroitement agglomérée autour de la ville, avec toute facilité pour s'y transporter en cas de besoin. Les tribus rustiques dont le nombre était porté maintenant, en 267 av. J.-C., à trente, en attendant qu'il atteignît, vingt-six ans plus tard, le total définitif de trente et une, embrassaient dès à présent tout le centre de l'Italie, depuis les montagnes de la Sabine jusqu'aux plaines de la Campanie, et déjà commençait à se manifester l'incompatibilité, qui devait devenir mortelle pour la République, entre les institutions de la cité et l'extension de cette même cité par la conquête. Comment en effet obtenir d'un habitant de Terracine ou de Réate qu'il s'imposât la dépense de

temps et d'argent nécessitée par un long et coûteux voyage toutes les fois qu'il plaisait à un consul ou à un préteur de le convoquer pour aller déposer son vote au Champ-de-Mars? Il se contentait de venir quand il y était sollicité par son intérêt particulier, et c'est pour cela que la prohibition visant les assemblées politiques ne s'étendit pas aux débats judiciaires. M. Huvelin estime que la distinction introduite dès lors entre les jours fastes et les jours comitiaux tenait au progrès de la civilisation, au développement des transactions commerciales qui ne permettait plus aux citoyens de se partager le même jour entre les affaires publiques et leurs affaires privées, et c'est en effet, ainsi qu'on l'a vu plus haut, la raison prêtée au législateur par les auteurs anciens<sup>1</sup>. J'en proposerais une autre qui d'ailleurs n'exclurait pas celle-ci. En échange d'un droit devenu pour la plupart illusoire dans la pratique, on offrait aux ruraux une compensation qui ne pouvait manquer de leur être précieuse. Ils ne pouvaient plus les jours de marché voter dans les comices : peu leur importait, puisque par le fait, le plus souvent, les trois quarts d'entre eux ne votaient pas. Mais ils pouvaient en même temps, le jour où il leur convenait de se déranger, traiter leurs affaires et suivre leurs procès, et si c'est à cela qu'ils tenaient par-dessus tout, il faudrait être naïf pour s'en étonner et s'en scandaliser.

En résumé, n'adoptant pas pour la loi Hortensia l'explication de Niebuhr et de Belot, je ne crois pas, avec ce dernier, que cette loi nous présente la plèbe rurale au maximum de sa puissance et de son action. Je crois au contraire que, en sanctionnant l'état de fait qui, pour la majeure partie, la tenait écartée des comices, elle marquait le commencement de sa décadence. Sans doute, ainsi qu'on l'a vu, elle pouvait conserver sa prépondérance dans les comices tributes, mais déjà, sur ce terrain même, cette prépondérance était menacée.

La loi Hortensia est de 287 av. J.-C. Vingt-cinq ans plus tôt, en 312, se place la censure d'App. Claudius. Claudius, nous dit Tite-Live, corrompt le Forum et le Champ-de-Mars, entendez les comices tributes et centuriates, en distribuant les *humiles* dans toutes les tribus (*humilibus per omnes tribus divisit Forum et Campum corrupit*)<sup>2</sup>. On désignait sous

1. *Essai historique sur le droit des marchés et des foires*, p. 90-92.

2. IX, 46, 11.

ce nom d'*humiles* tous ceux qui étaient dépourvus de capital foncier, et en outre les affranchis, en raison de leur tare originelle. Sur le sens exact du passage de Tite-Live, on peut discuter. Claudius a-t-il le premier fait entrer les *humiles* dans les tribus? Ou bien, les trouvant confinés dans certaines tribus, leur a-t-il ouvert toutes les tribus indistinctement? On sait d'ailleurs que ces certaines tribus ne peuvent être que les quatre urbaines où nous les retrouvons par la suite, quand la décision de Claudius fut abrogée. La réponse dépend de l'idée qu'on se fait de la tribu. Il y a deux théories sur ce sujet : 1° la tribu est une division des personnes. Elle comprend tous les citoyens domiciliés sur son territoire. Dans ce cas, c'est la deuxième interprétation qui s'impose. Ce sont les tribus rustiques dont les *humiles* ont obtenu l'accès. 2° La tribu est une division, non des personnes, mais des terres. Elle est un cadastre des immeubles, et c'est en tant que propriétaires d'immeubles sur son territoire que les citoyens en font partie. Donc ne font partie des tribus que les propriétaires<sup>1</sup>. S'il en est ainsi, ce sont toutes les tribus que Claudius a ouvertes aux *humiles*. Au fond, peu nous importe à notre point de vue, puisque de toute façon le résultat est le même, en ce sens que dorénavant les *humiles* ont pris leur place dans l'organisation tribu au même titre que les autres citoyens.

En versant les *humiles* dans toutes les tribus, Claudius, nous dit Tite-Live, vicia, pervertit les comices. La chose est très claire pour les comices tributes où les *humiles*, plus nombreux naturellement que les propriétaires, disposèrent de la majorité au sein de chaque tribu, et par conséquent dans l'assemblée entière. Elle l'est moins pour les comices centuriates. Comme il n'y avait pas à cette époque de coordination entre le système des tribus et celui des classes et des centuries, — cette coordination ne fut établie qu'en 241, — on ne voit pas en quoi le vote des comices centuriates pouvait dépendre de la composition des tribus. Il faut donc qu'il y ait dans le texte de notre historien quelque chose d'omis que l'on peut restituer ainsi qu'il suit. Claudius ne s'est pas borné à modifier la composition des tribus.

1. La deuxième théorie est celle de Mommsen, développée par lui à diverses reprises : *Die Römischen Tribus*, p. 2 et suiv.; *Römische Forschungen*, I, p. 151 et suiv.; *Droit public*, IV, p. 83 et suiv. Voir aussi *Ephemeris epigraphica*, IV, p. 213 et suiv. Pour la première théorie, voir Mispoulet, *Études d'institutions romaines*, p. 3 et suiv.

Nous avons des raisons de croire qu'il a modifié aussi la base de l'évaluation du cens, pour lequel dorénavant on tint compte, non plus seulement de la propriété foncière, mais de la richesse mobilière<sup>1</sup>. Or, il y avait au-dessous des classes la centurie des *capite censi* dont le tour de vote n'arrivait jamais. Cette centurie, plus fournie à elle seule que toutes les autres réunies, comprenait deux éléments, les affranchis relégués dans cette catégorie infime pour cause d'indignité, et ceux qui l'étaient pour cause de pauvreté, soit qu'ils fussent pauvres en effet, soit qu'ils le fussent seulement en biens immobiliers. Pour ceux qui n'avaient ni terre ni argent, rien ne fut changé. Pour les autres, ils furent promus dans la classe correspondant à leur cens. A la vérité, le bouleversement ne dut pas être très grand, pour le moment du moins, et Tite-Live anticipe quand il nous dit que le caractère des comices centuriates en fut dénaturé. La richesse mobilière n'était pas encore très répandue. Les affranchis qui, en général, n'étaient pas propriétaires, mais qui s'enrichissaient vite par leur industrie, ne se multiplièrent qu'après que l'esclavage eut pris toute son extension. La mesure grave immédiatement fut celle qui déplaça la majorité dans l'assemblée tribuite.

Le but de Claudius est connu. Il s'agissait de faire obstacle à la poussée des *hommes nouveaux*, et pour cela de s'emparer par les *humiles* de la direction des comices. Les *humiles* étaient dans la clientèle des nobles, des riches. Nous avons vu précédemment comment se maintenait, à travers toutes les transformations de la société et à tous les degrés de l'échelle, cette institution de la clientèle, éternellement vivace sous ses modalités changeantes. Il va de soi que les moins haut placés dans la hiérarchie et les moins favorisés de la fortune étaient les derniers à secouer cette sujétion. Et pour ce qui est des affranchis, ils étaient liés à leurs patrons par des obligations strictes. Mais les plus étroitement inféodés aux grandes familles étaient ceux qui vivaient dans leur voisinage, à leur ombre et à leur solde, c'est-à-dire à Rome. Il y avait des *humiles* en dehors de Rome : le travailleur libre n'avait pas encore disparu devant l'esclave. Mais c'est à Rome qu'ils affluaient de plus en plus, car c'est là qu'ils trouvaient les ressources les plus abondantes, l'existence la plus commode et la plus agréable. Ils y formaient ces corpo-

1. Mommsen, *Droit public*, VI, 1, p. 279 et suiv.

rations ouvrières que Plutarque fait remonter jusqu'à Numa<sup>1</sup> et dont le rôle à l'origine fut des plus restreints, la production domestique suffisant à presque tous les besoins et ne laissant que très peu de jeu aux spécialisations professionnelles, mais qui ne purent manquer de croître en nombre et en importance à mesure que la population devenait plus dense et l'activité économique plus complexe. Ce fut cette masse compacte, solidement encadrée, aisément mobilisable, facile à entraîner, à acheter s'il était nécessaire, dont Claudius imagina de faire l'instrument de ses desseins. Elle constitua sous sa conduite le parti que Tite-Live appelle la faction du Forum (*factio forensis*)<sup>2</sup>, parce que, recruté sur le pavé de Rome, il ne tendait à rien moins qu'à écraser la plèbe rurale sous la tyrannie du prolétariat urbain. Il n'avait pour cela qu'à être le plus fort dans les seize tribus faisant la majorité sur les trente et une alors existantes, et il était à présumer qu'il y rencontrerait peu d'empêchements, s'il est vrai que, même avant la loi Hortensia, même avant l'interdiction des comices au jour des Nundines, on ne pouvait compter que les tribus les plus éloignées envoyassent un grand nombre de votants.

Une politique qui enrôlait la démagogie au service de la restauration patricienne ne pouvait convenir à tout le monde. Elle souleva toutes les nuances de l'opinion conservatrice, depuis la noblesse plébéienne qui se sentait directement atteinte jusqu'à cette fraction modérée du patriciat qui n'entendait pas se lancer dans cette aventure. En 304, les deux censeurs C. Fabius Rullianus et P. Decius Mus, celui-là patricien, celui-ci plébéien, réagirent. Ils réagirent différemment selon que l'on adopte l'une ou l'autre des deux théories susdites au sujet de la tribu. Ils se bornèrent, dans la première, à rétablir l'ancien état des choses en refoulant les *humiles* dans les quatre tribus urbaines et dans la centurie des *capite censi*. Dans la deuxième, ils durent s'en tenir à un compromis. Ils n'osèrent pas expulser des tribus la classe d'hommes que Claudius y avait introduite, mais ils s'arrangèrent pour la rendre inoffensive en la reléguant dans les quatre tribus, et, de plus, ils eurent soin d'en faire sortir les propriétaires qu'elles pouvaient renfermer, de manière à accuser leur infériorité.

1. *Numa*, 17.

2. *Loc. cit.*

rité<sup>1</sup>. Ce fut à partir de cette date la légalité, mais une légalité précaire, illusoire, qu'on s'ingéniait à tourner quand on ne l'attaquait pas en face. Claudius n'était vaincu qu'à moitié; le mouvement était donné, l'alliance contractée entre la populace et les imprudents meneurs de la coterie oligarchique; et dès lors nous assistons, de la part de ces *humiles*, à un effort continu, heureux le plus souvent, pour reconquérir le terrain perdu, non pas tant en vertu d'une décision officielle, toujours difficile à arracher, qu'en s'insinuant subrepticement, frauduleusement dans les cadres interdits, avec l'appui occulte ou la tolérance résignée des pouvoirs publics.

Le législateur, en établissant, dans des vues purement politiques, cette distinction entre les tribus urbaines et les tribus rustiques, ne rompait pas absolument avec le principe de la répartition géographique qui avait été primitivement à la base du système. Ce n'est pas au hasard que les premières furent choisies pour recueillir tous les *humiles*, et les autres tous les propriétaires. Les *humiles* de Rome formaient comme un noyau central autour duquel il parut logique d'agglomérer leurs congénères du dehors, et c'était dans les campagnes, dans les petites localités semées à travers le territoire suburbain que les propriétaires étaient le plus largement représentés. Très évidemment, pas plus que les *humiles* n'étaient absents des champs, les propriétaires ne l'étaient de la ville. On peut même affirmer que là résidaient les plus gros, loin de leurs terres, pour leur plaisir moins que pour leur ambition. Caton était un paysan qui, pour arriver aux honneurs, s'était fait citoyen<sup>2</sup>. Mais on ne comprendrait rien à l'histoire de Rome, à sa constitution, à sa destinée si l'on ne rendait ce qui lui est dû à cette population serrée de petits cultivateurs qui faisait le lest des assemblées, la force des légions et dont le dépérissement devait tarir dans ses sources profondes la vitalité des institutions. Nos documents nous renseignent peu sur ces premiers et modestes ouvriers de la grandeur romaine, mais combien n'étaient-ils pas semblables à ce Sp. Ligustinus, de la tribu Clustumina, dont Tite-Live nous retrace, pour une époque ultérieure, voisine de la décadence, la vie laborieuse sur son étroit domaine, les campagnes inter-

1. Mommsen, *Droit public*, IV, p. 84-86.

2. Plutarque, *Caton l'ancien*, 3.

minables et finalement la ruine<sup>1</sup>. Ce fut cette plèbe rurale qui tint le gouvernement dans ses mains, tant qu'elle ne fut pas écartée des comices par la distance, c'est-à-dire par sa propre extension, ni évincée par la concurrence victorieuse de la plèbe urbaine.

## VI.

ORIGINE DE LA PLÈBE RURALE. LA THÉORIE D'ED. MEYER.

LA QUESTION DU « CONNUBIUM ». CONCLUSION.

Comment cette plèbe rurale s'est-elle formée? Je ne puis que répéter ici, le plus brièvement possible, ce qui a été dit maintes fois et ce que j'ai dit moi-même dans un ouvrage déjà ancien<sup>2</sup>. Il faut remonter au point de départ, aux premières conquêtes dans cette plaine du Latium, aujourd'hui déserte et stérile, et qui le devint de très bonne heure, mais qui fut, en son temps, une des plus riches et des plus peuplées de la vieille Italie. Pline, on le sait, n'y compte pas moins de cinquante-trois peuples ou petits groupes politiques dont il ne peut plus d'ailleurs que citer les noms<sup>3</sup>. Quand on se demande ce qu'ils sont devenus après leur défaite, on se trouve en présence de plusieurs hypothèses. Je ne crois pas qu'il faille refuser toute valeur historique à la tradition d'après laquelle le roi Ancus Marcius aurait installé sur l'Aventin les habitants des villes de Politorium, de Tellène, de Ficana, de Medullia. Qu'il y ait eu quelques assignations de terres sur cet emplacement antérieurement à la loi Icilia, cela est impliqué par les termes mêmes de la loi, sans même parler du récit de Denys<sup>4</sup>. Mais il est à peine besoin de démontrer qu'une mesure de ce genre n'a pu être que très limitée. En dehors de toute autre raison, il suffit de réfléchir qu'en dépeuplant la campagne on risquait d'affamer la ville. Les habitants des villes soumises restèrent donc sur leurs territoires respectifs, et il s'agit de savoir à quel titre, dans quelles conditions.

Au même titre, a-t-on dit<sup>5</sup>, dans les mêmes conditions qu'au-paravant : il n'y eut de changé que leur patrie. Toutes ces villes

1. XLII, 34.

2. *Les Origines du Sénat romain*, p. 255 et suiv.

3. *Hist. nat.*, III, 68-70.

4. Merlin, *l'Aventin dans l'antiquité*, p. 36-41, 68 et suiv.

5. Willems, *le Sénat romain*, t. I, p. 10 et suiv.

étaient organisées sur le même modèle que Rome elle-même et les autres villes latines. Elles avaient, comme Rome, leurs patriciens et leurs clients. Les patriciens furent incorporés dans le patriciat romain ; les clients restèrent clients comme devant.

Les patriciens furent incorporés dans le patriciat romain. Cette assertion s'appuie sur quelques faits isolés dont la tradition a gardé le souvenir, mais qui ne sauraient justifier une conclusion aussi générale. Je veux bien que Rome ait été dès lors la moins exclusive des cités anciennes. Pourtant son histoire, si elle est exceptionnelle, ne tient pas du miracle. Comment donc la supposer assez dégagée des idées ambiantes pour s'ouvrir toute grande, d'emblée, sans réserve, avec une entière égalité de droits, à cette masse d'étrangers ? Et comment la croire assez imprudente, assez détachée de son individualité, assez indifférente à sa conservation pour se laisser envahir ainsi et submerger par le flot des vaincus ? Car il n'est pas possible que les cinquante-trois groupes de Pline, si restreints qu'on les imagine, n'aient pas formé une population sensiblement équivalente à celle de la Rome primitive, de telle sorte que leurs patriciats réunis n'eussent pas manqué d'opposer au patriciat romain un contrepoids redoutable. Quant à dire, comme on l'a fait encore, que tous ces vaincus, sans distinction de rang, ont été réduits en clientèle et distribués en cette qualité entre les familles patriciennes romaines, il y a à cela une autre difficulté. Nous avons vu en effet comment Mommsen, qui adopte ou peu s'en faut cette solution, s'est trouvé amené, par la force des choses, à se réfuter lui-même, en imaginant pour cette classe de clients une condition qui les différencie radicalement des clients véritables et qui, somme toute, les identifie aux propriétaires libres, aux plébéiens.

Nous ne sommes ni ne pouvons être renseignés directement sur le traitement réservé à ces vaincus de la première heure, mais il y a deux faits dont le rapprochement peut nous apporter quelque lumière, c'est la condition où nous les trouvons dès leur apparition dans l'histoire et, d'autre part, les lois de la guerre, telles que les concevaient les Romains. Elles autorisaient, à la suite de la *deditio*, l'asservissement des personnes et la confiscation des terres, mais il était rare qu'elles fussent appliquées dans toute leur rigueur. Le plus souvent les vaincus conservaient, avec leur liberté, une partie de leurs biens, sinon en qualité de propriétaires, au sens plein du mot, du moins comme

*possesseurs*, moyennant une redevance, en signe du droit éminent du peuple vainqueur. Tel n'était pourtant pas le cas des peuples qui constituèrent l'agrégat de la plèbe suburbaine. Ils avaient le droit de propriété, le *jus commercii*; ils étaient inscrits dans les tribus, dans les classes; ils étaient compris dans la cité. Ce furent non des patriciens, mais des citoyens, des citoyens d'ordre inférieur, avec des droits incomplets, des citoyens néanmoins. Il faut donc qu'il y ait eu, en ce qui les concerne, autre chose qu'une application, même mitigée, des lois de la guerre. Schwegler suppose, après la *deditio*, une convention analogue à celle qui fut conclue avec les Latins, après la dissolution de la confédération, en 338 av. J.-C.<sup>1</sup>, et en effet nous avons noté plus haut l'analogie entre la condition des Latins après cette date et celle des plébéiens, les uns et les autres étant en possession du *commercium* et probablement aussi du *connubium*, sauf avec les patriciens<sup>2</sup>. Mais il y a cette différence que ces Latins ne devenaient citoyens que par le fait de leur résidence à Rome. Les Latins, que nous appellerons suburbains, faute de pouvoir les désigner autrement, ou, si l'on aime mieux, les Latins qui formèrent les plus anciennes tribus rustiques, furent donc assimilés aux Latins domiciliés. Faveur qui peut s'expliquer par la différence des temps, par le sentiment plus vif alors de la communauté ethnique et enfin par le voisinage. Nous sommes ainsi ramenés à la théorie exposée par Binder et analysée ci-dessus.

Ed. Meyer a esquissé une théorie qui, sur certains points, concorde avec celle que j'essaye de soutenir ici, mais qui, sur d'autres, s'en écarte sensiblement ainsi que de toutes celles qui ont été proposées avant lui. Dans cette fameuse distinction entre le patriciat et la plèbe sur laquelle on a tant discuté, il ne faut voir qu'un phénomène très ordinaire, commun à tous les peuples vivant de l'agriculture et de l'élevé du bétail et chez qui il n'y a d'autre richesse que la propriété foncière. Les patriciens sont les grands propriétaires. Comme toutes les classes riches, ils tendent à former une noblesse héréditaire, une sorte de caste isolée du reste de la nation. C'est pourquoi, non contents de s'attribuer le monopole du pouvoir, ils repoussent toute union avec la plèbe, alors qu'ils s'allient

1. I, 2, p. 629.

2. Binder, *op. cit.*, p. 354-356.

volontiers avec les nobles des cités voisines dont ils se sentent solidaires. Quant à la plèbe, qui fait partie intégrante du peuple romain, qui appartient aux mêmes cadres politiques et religieux que les patriciens, qui vote avec eux dans les assemblées, qui sert avec eux dans la légion, elle se compose d'ouvriers, de journaliers, de tenanciers, de petits propriétaires, tous plus ou moins dépendants des nobles et qui doivent rechercher ou subir leur patronage. Car, dans une société où le rôle de l'État est encore très effacé, le recours aux personnalités puissantes est l'unique sauvegarde du faible. Ainsi s'est formée la clientèle qui pourtant n'embrasse pas la totalité de la plèbe. De tout temps il y a eu à Rome, en grand nombre, des plébéiens libres, affranchis de toute sujétion personnelle et dont quelques-uns sont arrivés à l'aisance et même à la richesse<sup>1</sup>.

Cela est très simple, trop simple en vérité. Je ne dis pas que ce soit faux. Je dis que cela est incomplet. Ramener ce phénomène de la formation et de l'extension de la plèbe à des causes purement internes, à une sorte d'évolution spontanée, sans tenir compte des accidents qui ont pu en accélérer ou en détourner la marche, le traiter comme s'il s'était produit en une sorte de vase clos, fermé aux actions du dehors, c'est, à mon avis, en donner une explication inadéquate et tronquée. Comment en effet éliminer, dans une théorie sur la plèbe, ce fait primordial de la conquête qui précisément a pour résultat de soumettre à la ville naissante le territoire essentiellement plébéien, le territoire des futures tribus rustiques? Et comment dès lors ne pas se demander ce que sont devenus les habitants de ce territoire après leur soumission, quel élément nouveau ils ont apporté à la plèbe, telle qu'elle était composée auparavant, dans quel sens et dans quelle mesure ils ont renforcé un élément préexistant? Il est très vrai que les plébéiens propriétaires ont été dès le principe fort nombreux, et sans doute on ne risquera pas de s'égarer en se bornant à cette constatation, mais une curiosité plus exigeante ne fera pas fausse route en cherchant de préférence les représentants de cette classe parmi les héritiers des communautés et des aristocraties vaincues. Fixés sur le sol où leurs ancêtres avaient vécu indépendants et prospères, traités avec douceur puisque, au lieu de les réduire à l'état d'esclavage ou de

1. *Handwörterbuch der Staatswissenschaften* de Conrad, 2<sup>e</sup> éd., art. *Plebs*.

clientèle, comme on en avait le pouvoir et le droit, on avait fait d'eux, bien qu'à un titre inférieur, des citoyens romains, ils avaient échappé, à plus forte raison, sinon aux confiscations partielles, du moins à la confiscation totale, et ainsi ils avaient sauvé des débris encore respectables de leur opulence ou de leur aisance passée.

Il y a un autre point sur lequel l'éminent historien me paraît avoir simplifié les choses à l'excès. Je veux parler de l'interdiction des mariages entre patriciens et plébéiens. C'est une question que j'ai abordée précédemment et que j'ai dû laisser en suspens pour y revenir ici, en terminant.

Il considère cette interdiction comme un fait général, psychologique en quelque sorte. Je crois pourtant qu'il serait embarrassé pour en citer beaucoup du même genre dans l'histoire de l'antiquité. Pour moi, je n'en trouve que deux, dans l'histoire grecque, et encore ne sont-ils pas très probants. Hérodote nous apprend que les Bacchiades de Corinthe ne se mariaient qu'entre eux<sup>1</sup>, et nous lisons dans Thucydide qu'en 412 av. J.-C. les démocrates de Samos, ayant enlevé les droits politiques aux *géomores*, s'engagèrent en outre à ne point contracter d'alliance avec les nobles déchus<sup>2</sup>. Or, les Bacchiades sont une famille, une dynastie plus encore qu'une oligarchie, et quant à la prohibition édictée par les démocrates samiens, elle n'est pas autre chose qu'une mesure de circonstance, dictée par la haine, et d'autant moins significative en l'espèce qu'elle est dirigée non par l'aristocratie contre le peuple, mais par le peuple contre l'aristocratie. Grote, il est vrai, soupçonne qu'elle pourrait avoir été prise à titre de représailles, mais ce n'est qu'une conjecture<sup>3</sup>. En réalité, cette sorte d'excommunication, qui tient une si grande place dans l'histoire intérieure de Rome, ne se rencontre nulle part ailleurs. Nous connaissons d'assez près l'histoire d'Athènes. Jamais nous ne voyons que les Athéniens aient déclaré illégitimes les mariages d'une classe à une autre. Jamais une revendication semblable à celle de Canuleius n'a été formulée par les Thètes contre les Eupatrides<sup>4</sup>.

L'interdiction du *connubium* entre patriciens et plébéiens

1. V, 92.

2. VIII, 21.

3. *Histoire de la Grèce*, trad. fr., XI, p. 31.

4. Beauchet, *Matrimonium*; *Dictionnaire* de Saglio, p. 1644.

nous apparaît comme un fait romain, dont il faut chercher la raison, dans les idées des Romains et dans les particularités de leur histoire. Et puisque nous n'adoptons ni la théorie de Fustel et d'Oberziner, attribuant cette infériorité de la plèbe à son incapacité religieuse ou à sa religion différente de celle des patriciens, ni celle de Bernhöft et de Binder, la faisant dériver d'une conception du mariage également différente de la conception qui a prévalu au sein du patriciat, il nous faut bien essayer de trouver une troisième explication qui, tout en excluant ces deux hypothèses, réponde à la question dans les termes où elle est posée par les anciens. Il est trop facile d'écarter comme négligeables les objections prêtées par Tite-Live aux adversaires de la loi Canuleia. Je ne nierai pas sans doute qu'il n'entre dans leurs propos et leurs invectives une forte dose de déclamation. Mais encore est-il qu'il devait y avoir dans leurs allégations un fond de vérité que nous devons nous efforcer de dégager. C'est ce que j'ai tenté de faire autrefois dans un ouvrage auquel j'ai déjà renvoyé précédemment, et je reconnais qu'on a mauvaise grâce à se citer soi-même, mais on me permettra cette liberté, si c'est pour abréger une étude déjà trop longue et pour épargner au lecteur des développements qu'il pourra trouver ailleurs<sup>1</sup>.

Les plébéiens, objectent les patriciens, n'ont ni la *gens* ni le *pater*, deux propositions solidaires et dont la deuxième peut être considérée comme un corollaire de la première. Qu'est-ce que la *gens* en effet? La *gens*, c'est la famille dans son état d'indivision primitive, concentrée sur un domaine indivis également et inaliénable, gouvernée par un *pater familias*, ainsi appelé, et non *pater gentis*, parce que la notion de la *gens* et celle de la *familia* ne se distinguaient pas dans un temps où la *gens*, ne se démembrant pas, ne donnait pas naissance, à chaque génération successive, à des branches, c'est-à-dire à des familles nouvelles. La cohésion de la *gens* est assurée par la clientèle. Le *pater* attribuée aux clients des lots de terre pris sur le fonds commun. C'est pourquoi les clients, appartenant à la *gens* dont ils portent le nom, n'ont pourtant qu'un patron qui est le *pater*, représentant et chef de la *gens*. C'est pourquoi aussi la notion de la clientèle est inséparable de celle de la *gens*, car les clients sont l'honneur de la *gens* et sa force. Elle est intéressée à les conserver; elle doit donc se charger de leur établissement et pour cela

1. *Les Origines du Sénat romain*, p. 255 et suiv.

maintenir intact le domaine commun réservé à cet usage, sans quoi elle ne tarderait pas à se dissoudre et à s'émietter en propriétés particulières et en familles distinctes. C'est en effet ce qui arriva, et tout d'abord pour les populations vaincues. Je laisse de côté les clients libérés qui sont des isolés et qui, d'ailleurs, en raison de leur origine, ne peuvent aspirer à former une *gens* : « Gentiles sunt qui... ab ingenuis oriundi sunt, quorum majorum nemo servitutum servivit », dit Cicéron<sup>1</sup>. J'écarte les étrangers domiciliés, isolés également, ou qui, s'ils bénéficient de l'*applicatio*, ont un patron et ne peuvent par conséquent revendiquer le titre de *pater*. Je me place par la pensée au milieu de ces villes du Latium dont l'organisation ne devait pas être conçue sur un autre plan que celle de Rome elle-même, et j'entrevois les ravages que la conquête a dû opérer au sein de leurs patriats respectifs. Déchues et appauvries, comment les *gentes* auraient-elles gardé leur empire sur des clients qu'elles ne pouvaient désormais ni protéger efficacement ni pourvoir assez largement ? Les clients, en se détachant, supprimèrent donc l'obstacle qui s'opposait au morcellement de la propriété et au démembrement de la *gens*, et ainsi se forma dans ces populations une notion de la collectivité gentilice qui n'était plus que l'ombre de la notion première et qui, d'ailleurs, par la contagion de l'exemple, finit par s'imposer même au patriat romain. Mais, en attendant, les rigoristes pouvaient se croire autorisés à nier que cette collectivité fût la *gens*, comme ils pouvaient contester le titre de *pater* aux chefs multiples et amoindris de cette *gens* démembrée. A la vérité, on ne voit pas en quoi tout ceci pouvait être un empêchement aux mariages entre les deux ordres, mais si l'on réfléchit, en outre, que les nouvelles formes du mariage, accessibles aux plébéiens, n'étaient pour les patriciens que des pis aller, consacrés par la loi civile et indépendants de la loi religieuse, que la seule valide ou respectable à leurs yeux était et sans doute resta longtemps le mariage par *confarreatio*, on arrive à comprendre comment les plus intransigeants se sont emparés de ces prétextes pour justifier les résistances naturelles à l'esprit de caste.

J'arrête ici ce travail et, en le terminant, je m'excuse de l'avoir tant prolongé pour n'apporter somme toute aucune solu-

1. *Topiques*, 6.

tion nouvelle, car celle que je propose n'est autre que la vieille solution de Niebuhr, avec les retouches que comportent nécessairement des études ultérieures, plus étendues et plus approfondies. Je m'en excuse, et, d'autre part, je suis presque porté à m'en féliciter. On considère trop souvent l'histoire des premiers siècles de Rome comme un champ réservé aux conjectures, et ces conjectures elles-mêmes comme destinées à se supplanter indéfiniment, sans jamais aboutir à une conclusion ferme et durable. A ce compte, cette histoire ne serait qu'un jeu d'esprit indigne d'occuper sérieusement notre activité. Et sans doute je ne veux pas faire profession d'un dogmatisme intempérant, et je n'ignore pas plus qu'un autre sur combien de points nous sommes condamnés à ignorer toujours. Toutefois, si j'ai réussi à démontrer, sur une question capitale, le bien fondé d'une théorie produite il y aura bientôt un siècle et qu'on a eu grand tort, à mon avis, de mettre au rebut, si j'ai pu établir que, loin d'avoir été ébranlée par les efforts de ses contradicteurs, elle a été, grâce à eux, à la fois rectifiée et confirmée, j'aurai prouvé, je crois, qu'il ne faut pas désespérer d'édifier quelque chose de solide sur ce terrain mouvant et sans cesse bouleversé, et en cela j'aurai contribué peut-être à dissiper un préjugé nuisible aux progrès et à la bonne réputation de la science historique.

G. BLOCH.

---

## MÉLANGES ET DOCUMENTS

---

### LE PROCÈS DE FÉLICIEN ZÁH.

UNE CAUSE CÉLÈBRE DU XIV<sup>e</sup> SIÈCLE.

---

Le 17 avril 1330, Félicien Záh, accompagné de son fils, entra dans le château de Visegrád à l'heure où la famille royale allait prendre son repas. Le vieillard tira son épée et voulut tuer le roi Charles-Robert I<sup>er</sup> (Carobert) de Hongrie, sa femme Élisabeth, princesse de Pologne, et leurs enfants. Il ne parvint qu'à blesser légèrement le roi et à mutiler la main droite de la reine. Les dapi-fers accourus se ruèrent sur Félicien, le mirent hors de combat et le percèrent de coups de couteau. Maintes donations en terre faites à ses sauveurs font foi et de la gratitude du roi et de la fidélité de ses serviteurs.

Deux traditions sont nées de cet attentat. L'une officielle, conservée dans la sentence de condamnation, prononcée le 15 mai 1330 contre Félicien Záh et sa famille par la haute cour du royaume de Hongrie, l'autre populaire, transmise dans différentes chroniques hongroises et étrangères et dans les chansons. L'attentat lui-même est un fait incontestable, mais les deux traditions sont en pleine contradiction, en ce qui concerne la cause du coup de main désespéré d'un homme qui jouissait jusque-là de toute la faveur royale. Pour juger en pleine connaissance des faits, il faut que nous jetions un coup d'œil sur les événements du règne de Charles-Robert antérieurs à cet attentat et sur l'état de son royaume.

Charles-Robert était issu de la maison royale de France. Il était arrière-petit-fils de Charles d'Anjou, roi de Naples, frère de saint Louis, roi de France. Charles II, roi de Naples, fils de celui qui avait conquis ce royaume sur les Hohenstaufen, était l'époux de Marie de Hongrie, fille du roi Étienne V (1270-1272). Leur petit-fils, enfant encore, était entré en Hongrie (1300) lorsque la lignée mâle de la dynastie nationale des Arpád allait s'éteindre. Il réclamait le royaume du droit de sa grand-mère Marie. Déjà son père Charles-Martel

avait émis des prétentions sur la couronne de saint Étienne; il portait même les armes de la Hongrie, mais la mort (1295) le prévint avant qu'il pût rien tenter pour faire valoir ses droits. Le pape Boniface VIII du reste le reconnaissait. Mais la nation, y compris une grande partie du clergé, usa du droit d'élection et accepta deux autres princes issus en ligne féminine des « saints rois », Venceslas de Bohême et Otto de Bavière. Boniface VIII, qui venait d'entrer en lutte contre Philippe le Bel, se posait en arbitre entre les prétendants. Il déclara toute élection non valable, vu que la Hongrie appartenait à saint Pierre et que l'hérédité y était loi coutumière. Suivant cette sentence, Charles-Robert devait être reconnu roi héréditaire et légitime sous peine d'excommunication. Le principe de l'hérédité ayant été posé contre celui de l'élection, une forte opposition s'organisa et contre le pape et contre son protégé. « Les Hongrois ne voulaient pas perdre la liberté de leur pays en acceptant un roi donné par l'Église, » dit la chronique contemporaine des Frères Mineurs de Bude. Boniface VIII ayant lancé l'excommunication contre les ennemis de Charles, la ville de Bude, assiégée par celui-ci, y répondit en faisant excommunier par ses prêtres le pape avec ses cardinaux et tous ses adhérents.

On voit bien que l'esprit qui aiguisait les armes de Philippe le Bel se manifestait en Hongrie plus tôt encore qu'à Paris. Il fallut toute l'énergie et toute la patience du jeune roi, toute la ruse du cardinal Gentilis, légat du pape, toute l'autorité de Clément V d'Avignon, réconcilié déjà avec le roi de France et sa dynastie, pour venir à bout de toutes ces difficultés. Dans l'assemblée nationale de Pest (1308), Charles-Robert fut enfin reconnu roi et souverain « naturel », mais en même temps l'indépendance du royaume fut si fortement affirmée que le légat lui-même dut plier devant la volonté générale.

Dès lors, le fondateur de la nouvelle dynastie des Anjou s'affermir de plus en plus sur son trône. En 1312, il remporta une victoire importante sur une coalition formidable des grands barons; coalition dont Matthieu Csák, comte de Trenesén, était le membre le plus puissant. De chef de parti, Charles-Robert était devenu roi universellement obéi. Sous son gouvernement, la Hongrie, après tant de guerres civiles, était arrivée au port. Ses chevaliers, qui avaient partagé ses dangers, formèrent une nouvelle aristocratie sur les débris de l'ancienne oligarchie nationale. Cette aristocratie était liée par des liens moraux et matériels puissants au roi qui l'avait établie et à sa dynastie.

La dynastie nationale avait soutenu jusqu'à la fin une lutte déses-

pérée contre l'installation du féodalisme, transplanté des pays d'Occident. Les rois voulaient exercer le plein pouvoir patriarcal, héritage de leurs ancêtres, et ne se prêtaient pas à une diminution du domaine, soutien le plus sûr de leur grandeur. Charles-Robert, d'extraction étrangère, élevé dans une cour où les principes de la chevalerie dominaient, s'efforça de s'accommoder avec le mouvement qui amena, en Hongrie aussi, le morcellement du domaine royal. Il partagea avec ses féaux les dépouilles des « petits rois », des grands barons ou, comme le *stilus curialis* les appelait, des tyrans. Pour les terres et châteaux qu'il distribua, il demanda le service féodal (*banderium*). Il demanda plus encore. Le respect et la vénération presque religieuse envers les fils d'Arpád étaient littéralement innés chez les Magyars. Le roi étranger, qui ne s'assimila que plus tard à la nation, devait compter sur le loyalisme absolu de ses serviteurs. Ce loyalisme devenait à ses yeux la première vertu, justement parce que cette soumission envers lui et sa dynastie n'était pas aussi naturelle qu'envers ses prédécesseurs.

Il subsistait donc un lien presque indissoluble entre ce roi élevé par ses féaux et cette nouvelle aristocratie créée par lui. Ce lien devait se resserrer encore grâce aux mérites du roi. C'était lui qui avait mis fin à l'anarchie régnant depuis un demi-siècle; c'était lui qui avait rétabli le prestige et le pouvoir de l'État. Car les Hongrois, dit un chroniqueur allemand du temps, « se soucient avant tout de l'honneur de leur pays ». C'était lui enfin qui le premier avait créé une cour brillante, pour y élever les jeunes nobles dans les vertus chevaleresques et les demoiselles dans les manières courtoises.

Jamais, peut-être, le loyalisme n'eut à subir épreuve plus grave qu'au printemps de 1330, lorsque le roi convoqua « tout le ban des nobles de Pannonie » pour juger le forfait de Félicien Záh.

Voyons comment cette « assemblée générale de barons, de gens de rang et de qualité, qui allait porter un jugement éternel contre un crime inouï et épouvantable de lèse-majesté », s'acquitta de ses fonctions. Une traduction textuelle du document qui relate son jugement serait presque impossible. Il n'y a pas de langue moderne qui puisse reproduire l'abondance et la variété de ce latin barbare, en rendre même approximativement tous les synonymes de la méchanceté, de l'infamie, de la scélératesse et de la perversité rassemblés dans cette sentence.

Le tout n'est qu'une imprécation variée de cent manières.

L'objet du procès et son appareil sont également extraordinaires. Dans le grand palais de Visegrád, qui domine du haut d'une mon-

tagne à pic le cours du Danube et dans lequel avaient déjà séjourné des monarques étrangers, dans ce palais symbole de la paix et de la gloire rétablies, Charles-Robert, roi couronné des Hongrois, apparaît en personne, en qualité d'accusateur, devant ses fidèles barons. Les doigts mutilés de la reine, les habits inondés de sang de toute la famille royale témoignent hautement du crime. Est-il possible de s'imaginer un cadre et des moyens plus aptes à soumettre les juges à l'influence de l'accusateur sacré? Et, d'ailleurs, outre cette influence personnelle, n'y avait-il pas l'influence indirecte de la situation politique du royaume? Aussi, le document ne commence-t-il pas par le récit du crime, mais par cette remarque que, faute d'un vrai gouverneur, la Hongrie était en proie aux tyrans et que c'était Charles-Robert qui, en rétablissant l'ordre par sa puissance, l'avait protégée. C'était par lui que la Hongrie était devenue « quasi la reine des nations », qu'elle jouissait d'une paix féconde et d'un repos désiré depuis longtemps.

Mais cette paix est violée par « Félicien, fils de Záh, de cette race de Záh dont le nom seul veut dire malheur, incendiaire, débordant d'infamie, rebut d'incrédulité des habitants du pays, boue de la populace, affront du ciel, épée funeste au chemin de la vertu, tache d'opprobre du monde surgissant du fond de l'enfer, qui, depuis ses premières années jusqu'à sa vieillesse, a médité l'abominable meurtre et qui, néanmoins, continua de vivre en dupant ses parents et compatriotes, pour l'opprobre du nom de Dieu, au plus grand péril et au scandale des habitants du pays. Dans une révolte infâme, dans la souillure de son ignominie, il voulut assouvir son désir fol et insatiable en versant le sang sacré, lorsque le mardi après la semaine de Pâques il escorta le roi avec Élisabeth, fille de Sa Majesté Vladislas, le roi de Pologne et ses enfants, les princes Louis et André, dans la cour de Sa Majesté Royale ».

Félicien était donc, d'après cette démonstration, un malfaiteur invétéré, un assassin longtemps déjà avant l'attentat. Néanmoins, le roi lui avait ouvert sa cour et l'avait comblé de ses faveurs, quoiqu'il eût servi auparavant Matthieu Csák, « l'ennemi principal » du souverain. Plus la faveur royale le distingue, plus sa cruauté et son immoralité s'accusent, plus il se délecte à verser le sang innocent. Enfin, si bon que fût le roi, il eut assez de ses méfaits. Mais c'est encore la grâce qui l'emporta. Bien que Félicien eût mérité cent fois la mort, le roi ne le condamna qu'à la perte de sa dignité. Oubliant tant de bienfaits, ne pensant qu'à la perte de son rang, rusé et perfide comme un renard, il entra dans la maison du roi et, avec une audace bestiale, pareil à un chien enragé prêt à mordre, il tira

son épée et s'arrosa du sang de son souverain légitime et de la reine. « Notre gracieux souverain, — ainsi poursuit la sentence, — fut blessé grièvement par le chien enragé et madame la reine pleure, hélas ! la perte de sa main droite. Mais lorsque Félicien, dans sa fureur, voulut anéantir la race royale tout entière dans ses descendants, il se rendit tellement odieux devant les habitants du ciel même que la providence divine le châtia d'une mort subite. Il fut exécuté d'une manière terrible avec son fils, qu'il avait élevé dans le mal, et les chiens, dont la rage était pareille à la sienne, le dévorèrent ».

« Et cette clémence et puissance royale devant laquelle les rois et princes des monarchies voisines s'inclinent et qui, en vertu de sa souveraineté, est autorisée à châtier avec l'épée de la vengeance les forfaits commis non seulement contre elle-même, mais contre les autres aussi, ne satisfait point sa vengeance sur la race, la parenté et la tribu de ce chien impudent et furieux, mais c'est devant le tribunal légal que, montrant sa droite blessée et les autres témoignages du crime, il demanda satisfaction contre le crime de lèse-majesté. Cette satisfaction est déterminée par la loi. »

« Puisque ledit Félicien continua avec une cruauté surhumaine d'accumuler des péchés de plus en plus graves ; puisque non seulement il versa le sang de son prochain, mais, empesté par l'hérésie, répandit aussi le sang royal déploré par toute la Hongrie, nous, nobles et barons de Hongrie, nous avons porté ce jugement en y mettant nos sceaux. »

Voilà la constatation du fait et l'exposé des motifs psychologiques de l'attentat. Comme le fait est hors de doute, nous sommes, semblait-il, obligés d'accepter cette interprétation officielle du crime. Reconnaissons l'habileté et la conséquence de la construction. Toute sa vie, Félicien avait été un scélérat : il est donc facile de nous faire admettre que lorsqu'il se voit insulté par le roi, il ne recule pas devant l'exécution du projet le plus terrible. Cette insulte, le motif direct de l'attentat, nous est révélée : le roi l'avait privé de sa dignité. Il est vrai que nous ne possédons pas d'autres détails sur cette dignité, pas plus que sur la façon dont on l'en priva, mais pourtant tout cela devait être fondé sur quelque fait de notoriété publique, — pourvu que le tout ne soit pas entièrement contrové.

La noirceur du crime dirigé contre le souverain, qui avait témoigné tant d'indulgence, de bonté et de clémence envers le criminel, ressort plus abominable encore. C'était le même monarque qui avait pacifié ce pays partagé, déchiré par la discorde, qui l'avait fait prospérer, qui l'avait rendu puissant. C'est à sa vie, à sa dynastie que le salut et l'avenir de la nation sont attachés. Comment tant

d'infamie ne toucherait-elle pas, non seulement le tribunal, mais tout cœur hongrois? Comment n'approuverait-on pas même le châtiement le plus affreux?

Le roi, dans sa grande clémence, s'incline devant la loi, devant les droits de la nation. C'est des juges qu'il attend, même dans une cause aussi personnelle, le rétablissement des lois violées.

Pourtant, s'il y avait quelque chose d'incompréhensible pour l'un d'eux dans la manière d'agir de Félicien; s'il se trouvait quelque sceptique qui ne vit pas la proportion nécessaire entre l'injure subie par Félicien et son attentat et cherchât peut-être ailleurs la source de la rage acharnée du vieillard, on a eu soin de le convaincre d'avance. Félicien, outre qu'il était un rebelle dangereux et un assassin, était aussi un hérétique. Quant aux hérétiques, il n'y avait rien dont la fantaisie populaire, enflammée continuellement par l'Église, ne les crût capables<sup>1</sup>. L'horreur du crime, notoire devant Dieu et le monde, est rendue plus terrible encore par les mystères impies de l'âme qui l'avait inspiré. Bien entendu, on ne s'avisa pas de constater dans laquelle des mille sectes différentes le coupable s'était perdu. Il faut avouer que nous ne pouvons nous l'imaginer nous-mêmes. La secte des Patarins en Bosnie était nationale, ne se répandit pas parmi les Magyars, et nous n'avons aucune raison de supposer que ses doctrines aient pu pénétrer dans la famille Záh, qui n'était nullement slave. Nous devons donc renoncer à une définition plus exacte de cette hérésie, de même que le tribunal y avait renoncé lui-même. La sentence glisse aussi légèrement en peu de mots sur cette tache, comme sur les actes antérieurs de la vie de Záh. Il saute aux yeux que l'hérésie, tout comme les massacres continuels dont on l'accuse, n'était pas un fait, mais un mot tendancieux jeté par le tribunal. Et qui ne sait que, pour les masses, une phrase en dit plus que les faits les plus minutieusement prouvés et expliqués.

Hérétique voulait dire alors ennemi de la communauté spirituelle, comme traître signifie aujourd'hui ennemi de la communauté politique. Si nous ne nous abusons pas, l'accusation d'hérésie poursuit un autre but encore. Toute-puissante qu'elle soit, la convention des barons et nobles ne réunit pas la classe privilégiée tout entière. Comme, dès le commencement du procès, il n'y avait point de doute que l'attentat demandait du sang, le clergé devait s'absenter du tribunal.

1. L'Église avait bien soin d'unir l'idée d'hérésie avec celle d'immoralité. Le mot magyar *kaczér*, qui signifie coquette, vient du mot katharoi (*hetzer* en allemand); le mot *pataró* = pédéraste, des Patarins. Voir en français bougre (bulgare).

Et, cependant, l'Église était bien la première puissance intellectuelle de ce temps. C'était elle qui préparait et inspirait par profession l'opinion publique. Si la faculté de penser et de juger existait alors, il ne faut la chercher que chez les hommes d'église et spécialement chez les religieux. S'il s'élevait même quelque doute sur la culpabilité de Záh, qui oserait continuer ses recherches une fois le mot d'ordre d'hérésie prononcé ?

Les juges ne connurent point de scrupule. Tous, à commencer par le comte Palatin, — espèce de majordome, — au nombre de vingt-quatre, attestèrent de leur parole et de leur sceau la vérité de la narration du crime et de ses motifs et donnèrent une force morale à la sentence affreuse qui s'ensuivit<sup>1</sup>.

Ainsi, ces mêmes barons, qui avaient tant de fois versé leur sang pour leur roi sur le champ de bataille, allaient accomplir un devoir bien plus grave encore : celui de sacrifier leur pensée, leur honneur et leur droiture pour consolider le trône et pour sauvegarder la bonne réputation de la famille royale.

C'est sous la pression de ces sentiments que fut rendu le jugement, qui, comme ses auteurs eux-mêmes le déclarent, pourra servir de sentence exemplaire en tout temps. Le jugement, disaient-ils, devait être propre à effacer l'ignominie que le pays avait soufferte par le méfait d'Infelicianus et à rendre impossible à jamais que quelqu'un osât lever sa main impie contre son souverain naturel et oint de l'huile sacrée.

Ce n'est pas en présence du roi, sous l'influence de son autorité et sous la suggestion d'insignes terribles, faisant taire toute considération, qu'ils prononcèrent unanimement la sentence, mais après plusieurs jours de mûre délibération. Comme toujours, plus l'essence du droit faisait défaut, plus on tint à observer les formes.

Félicien lui-même, ses filles, ses petits-fils, toute sa race et sa parenté furent condamnés, pour l'effacement complet du péché atroce, par la proscription suivante, c'est le terme classique qu'ils emploient : « Premièrement, tout homme appartenant à sa race jusqu'à la troisième génération sera mis à mort, ainsi que le coupable lui-même. Les fils et la sœur de Félicien ainsi que les descendants de ses filles doivent subir le même châtement. Les gendres de Félicien, ainsi que leurs frères, sœurs et proches parents resteront paisiblement dans la possession de leurs biens, mais sous condition

1. Cette lettre de condamnation est publiée dans Fejér, *Codex Diplomaticus Hungariae*, t. VIII, vol. III, p. 419-427, d'après une copie faite par Nicolas Istvánffy, célèbre historiographe et vice-palatin du XVI<sup>e</sup> siècle.

de ne jamais entrer à la cour royale sous aucun prétexte et de ne point se rapprocher du roi et de ses barons. Si toutefois on démontrait qu'un de ceux-là avait été dans le secret du crime, il payerait de sa tête et de ses biens, selon la volonté de Sa Majesté Royale. Les membres de la famille Záh, liés à Félicien par une parenté plus éloignée que le troisième degré, sont condamnés à une servitude perpétuelle et leur fortune échoit au fisc royal. »

Il n'y a d'exception et d'indulgence dans ce terrible jugement que sur un seul point : « Nous voulons que les petites-filles de ses sœurs restent exemptes de la tache de la sentence prononcée, car ces dames, appartenant à cette race infâme, sont liées avec bien d'autres familles par un mariage légitime. Afin que tout l'État ne soit pas ébranlé<sup>1</sup>, nous ne mettons nullement ces dames susnommées, leurs maris, leurs enfants et leurs descendants au nombre des condamnés. » Nous apprenons par cette exception que les barons siégeant au tribunal étaient attachés par des liens de famille à la race mise hors la loi. La solidarité des familles ne nous laisse que deux alternatives : ou qu'avant l'attentat les juges ne se souciaient point de l'hérésie et de l'infamie homicide du chef de cette famille, ou bien qu'ils n'en savaient rien jusque-là.

Le châtiment des enfants pour les crimes de leur père n'a rien d'extraordinaire à cette époque. Bien plus, il est assez curieux que les décrets prononcés dans le synode de Bude (1308), dans l'intérêt de Charles-Robert, sous la présidence du cardinal Gentilis, sanctionnent ce principe. En parlant de l'inviolabilité de la personne du roi, ils menacent d'excommunication quiconque oserait jamais lever la main contre le roi de leur faction. Et, afin « que non seulement les coupables mêmes, mais aussi les descendants des condamnés subissent la punition d'un aussi grand péché, il est juste que la vengeance augmente en proportion du forfait, et, comme l'horreur d'un tel péché surpasse la mesure de toute punition, nous ajoutons encore à notre décret que toute fonction ou dignité ecclésiastique soit inaccessible aux fils des coupables et qu'ils soient incapables à jamais d'obtenir un service ou un bénéfice ecclésiastique. » De cette manière, la loi ecclésiastique indiquait à la loi séculière la voie sanglante que celle-ci devait suivre. Ce ne fut que dans la loi de 1351, art. X, que, évidemment sous l'influence du procès Záh et de ses conséquences funestes, l'on déclara que les fils, les frères, les sœurs et les femmes des condamnés ne doivent pas souffrir pour les péchés de ceux-ci.

1. Ne per hoc status disturbatur. — *Status* est employé ici pour la première fois dans le sens d'État.

Il est impossible de laisser passer sans remarque la phrase qui suppose que les membres plus éloignés de la famille pouvaient avoir d'avance connu le projet de Félicien. Cet article rend plus évident encore qu'ils sont séparés de la maison royale par la loi féroce de la *vendetta* et que le nom Záh doit périr, afin que la famille des Anjou puisse continuer son existence.

Mais tout ce sang ne suffit pas. Les barons, le roi lui-même devaient savoir qui étaient ces proches parents à condamner et où il fallait les chercher. Et, cependant, la sentence prescrit aux chefs des comitats (comtés) de faire dresser la liste des coupables dans des assemblées convoquées exprès à cet effet dans chaque comitat, de les chercher partout, de les faire arrêter et envoyer à la cour royale et de confisquer leurs biens. De même doit-on dresser la liste des parents éloignés qui, conformément à la sentence des barons, deviennent serfs perpétuels du roi.

« Item, nous condamnons à la perte de la tête et de leurs biens tous ceux qui ont été convaincus d'avoir été conseillers, assistants ou aides dudit méfait, en y participant de n'importe quelle manière, quels que soient leur rang, leur état, leur sexe, leur position ou leurs privilèges. Sa Majesté Royale elle-même et ses barons prendront part à la recherche très minutieuse<sup>1</sup> des conseillers et des assistants susmentionnés. Les noms des participants seront enregistrés, eux-mêmes conduits devant le roi pour qu'on leur inflige le même châtiment capital. Les dénonciateurs de ces criminels resteront enveloppés du voile de silence. »

Donc, il ne s'agit pas seulement de la punition de l'homme qui a commis l'attentat et de sa tribu, mais de la recherche de tous les fils d'une conjuration, pour en demander compte d'une manière atroce à tous les complices possibles. La première partie de la sentence, en racontant le forfait, l'attribue personnellement au seul Félicien et ne sait rien d'une conjuration. Le moyen général d'intimidation, la recherche des complices en tous lieux, a ici pour résultat de remuer et de bouleverser tout le pays. Cette mesure, vu que la conjuration n'existait pas, ne pouvait avoir d'autre but que d'étouffer la parole libre, d'imposer le silence à toute critique du jugement. Un conjuré ne court pas aussi ouvertement à sa perte, tout seul, que Félicien l'avait fait. Mais d'autant plus grand était le nombre de ceux qui, tout en admettant la justice de la sentence, savaient assurément que le motif allégué n'était point véritable. Il fallait extirper toute la tribu des Záh pour qu'il n'y eût personne qui fût animé de l'esprit de vengeance par son sang même. Mais en même temps on

1. Subtilior investigatio.

imposait au pays une surveillance de police, un régime terroriste, afin que personne n'osât insulter le souverain ou sa famille.

On voit par l'amnistie accordée d'avance aux « délateurs », à ces dignes successeurs des délateurs romains, qu'il s'agit en fait de terroriser, d'empêcher absolument toute manifestation d'opinion libre et honnête. Le roi, de naissance italienne, qui avait élevé ses compatriotes aux plus hautes dignités, — le comte Palatin Jean Drugeth lui-même était Napolitain, — se met à transporter les pratiques les plus viles des tyrannies italiennes dans ses États et les barons de Hongrie sanctionnent tout de leur autorité judiciaire. Il fallait donc qu'il fût arrivé quelque chose qui provoquait une agitation générale et obligeait le roi à mettre un frein, non seulement aux paroles, mais aussi à l'opinion même.

Ladislas I<sup>er</sup> le Saint (1077-1095) avait écrit cette simple et sublime vérité, « que le gouvernement des affaires du monde ne peut se faire sans soulever de graves accusations »<sup>1</sup>. La consolidation de la dynastie angevine, à laquelle la Hongrie dut un demi-siècle de bonheur et de gloire, peut seule expliquer, mais non excuser le crime contre la vérité commis par cette sentence solennelle.

Les juges réprimèrent leur émotion et s'abstinrent de tout examen sérieux de l'affaire. Pour se justifier, ils se comparent, tout fiers de leur vertu, avec les criminels et ceux qui pouvaient avoir de la sympathie pour eux : « Qu'il n'y ait dorénavant au service de l'administration royale et séjournant à la cour que ceux qui se recommandent par la constance d'une foi pure, d'un loyalisme sincère et par l'intégrité d'une moralité sérieuse et modeste. »

Sous prétexte d'intérêt d'État, l'hypocrisie triomphe de la vérité. Tout cela est daté de Visegrád, vingt-deux jours après la fête de saint Georges, martyr, l'an 1330 du Seigneur et la trentième année du règne du roi.

Nicolas Istvánffy, à qui nous devons ce document, y met cette note : « Ici et dans les annales, les causes du parricide de Félicien sont passées sous silence. »

Nous avons vu que le jugement, examiné en soi-même, prête à la critique. Voyons maintenant comment la vérité se fait jour, malgré tout l'appareil grotesque et terrifiant du mensonge officiel.

L'attentat lui-même était un fait et le sang royal versé criait vengeance. Mais le jugement ne pouvait pas énoncer la vraie cause de cet événement funeste. Ne pouvant pas dire toute la vérité, on devait

1. Cura terrenae dignitatis absque gravissimis non potest promoveri criminibus. — La lettre est de 1090 ou 1091.

présenter les faits de manière à rendre vraisemblables les motifs du jugement. La réticence, — mi-vérité, mi-mensonge, — peut être démontrée à l'aide d'autres sources contemporaines.

La bibliothèque impériale de Vienne conserve parmi ses trésors la chronique peinte de Hongrie écrite en 1358 et attribuée à Marc, frère mineur. C'est un beau manuscrit orné de miniatures provenant probablement de l'école de Sienne. A la première page, nous voyons le roi Louis I<sup>er</sup>, fils de Charles-Robert, assis sur son trône, entouré des peuples de l'Orient et de l'Occident qui lui rendent hommage et sont tous reconnaissables à leurs habits et à leurs armes. C'est cette chronique qui, à côté des récits des érudits, nous a transmis les légendes historiques du peuple magyar chantées par les citharistes, qui faisaient les délices des laïques, surtout des guerriers et que dédaignaient et persécutaient les pseudo-doctes et l'Église. A tout prendre, je tiens cette chronique pour un monument national de la plus haute valeur entre tous ceux du moyen âge.

Pour le règne de Charles-Robert, elle est non seulement contemporaine, mais aussi presque officielle. Elle enregistre avec un soin particulier les mariages du roi, — Élisabeth était sa troisième épouse, — et la naissance de ses enfants. Les fondations du roi en faveur des Frères Mineurs, toutes énumérées, lient l'Ordre de l'auteur encore plus étroitement à la dynastie. La chronique finit juste en 1330 et le chapitre *De impietate et feroci saevitia Feliciani* est l'avant-dernier du manuscrit.

Nous citons ici le récit de l'attentat sans y changer un mot : « La Hongrie jouissant dans ces temps de la tranquillité de la paix désirée et étant en sûreté contre ses ennemis de tous côtés, le diable, ennemi de la paix et semeur de la discorde, mit dans le cœur d'un chevalier nommé Félicien, de la gent de Záh, qui était déjà âgé et dont les cheveux étaient blanchis, qu'il occit un jour son seigneur, le roi Charles et la dame Élisabeth, la reine, avec leurs deux fils Louis et André. Ce Félicien avait été porté au Palatinat par Matthieu de Trencsén, mais, quittant Matthieu, il vint au roi. Donc, quand le roi, avec la reine et ses fils, prenait le dîner dans sa maison, au faubourg du château de Visegrád, l'an 1330 du Seigneur, le quinze des calendes de mai, la troisième fête après les octaves de Pâques, Félicien, entrant clandestinement, se planta devant la table royale et, tirant son épée très bien effilée, voulut, dans un assaut véhément, comme un chien enragé, tuer sans miséricorde le roi, la reine et leurs fils. Mais la miséricorde du Dieu miséricordieux s'y opposant, il ne réussit pas à réaliser ce qu'il projetait; néanmoins,

il blessa légèrement la main droite du roi et amputa totalement quatre doigts de la main droite de la très sainte reine, laquelle main elle avait tendue tant de fois pour donner des aumônes à des miséreux et à des personnes abjectes. Avec lesquels doigts elle avait cousu des ornements divers pour d'innombrables églises; de même qu'elle avait donné aux autels et aux prêtres des ornements de pourpre précieuse et des calices sans se lasser. Comme Félicien voulait tuer aussi les pages présents, les précepteurs des enfants royaux, Gyula et Nicolas, fils du Palatin Jean, s'interposèrent et les pages, réussissant à lui échapper, le blessèrent mortellement à la tête. Alors Jean, fils d'Alexandre, du comitat de Patak, alors vice-dapifer de la reine, jeune homme de bonnes mœurs, se rue sur Félicien, comme sur une bête féroce, lui enfonce le couteau entre le cou et l'épaule et le jette par terre. Par les portes entrent les gardes du roi et avec leurs glaives terribles découpent les membres du misérable et en font un monstre. Sa tête fut envoyée à Bude, ses mains et ses pieds dans d'autres villes. Son fils unique, adolescent, et son fidèle valet prirent la fuite, mais ne purent s'échapper et finirent leur vie attachés à la queue des chevaux qui les traînèrent à mort. Leurs cadavres furent dévorés par les chiens sur les places des villes. »

« Et il était juste que Félicien, qui avait privé beaucoup de chrétiens de leurs membres en les mutilant, fût mutilé d'après le juste jugement de Dieu de tous ses membres, et que lui qui était l'oppresser infatigable des pauvres il fût exclu de la mort commune des hommes, qu'il mourût subitement, à la manière des chiens, et, comme quasi-chien, qu'il reçût sa portion avec les chiens. »

Jusque-là, le récit se tient strictement dans la note officielle. Même ses phrases ont quelque rapport avec celles du document, toutefois le chroniqueur ne fait pas mention de ce que Félicien avait perdu son rang; il ne sait pas qu'il était hérétique. Mais, excepté quelques traces de compassion, il est aussi dur que le pire loyalisme le pouvait désirer.

Il continue : « Sa fille Claire, vierge très belle, fut tirée de la cour royale, on lui mutila vilainement le nez et les lèvres, de sorte que les dents étaient découvertes; on lui amputa les huit doigts des deux mains, en ne lui laissant que les pouces et en la traînant, demi-morte et misérable, sur un cheval par les rues et places de plusieurs villes, on la contraignit à crier ces paroles : « Que celui qui est infir-  
« dele au roi reçoive le talion. » L'autre fille aînée de Félicien, de nom Sebe, mariée à un noble, nommé Kopai, fut décapitée devant le château de Léva par ordre d'Émeric de Bechey, châtelain de ce château. Kopai mourut en prison. Ses fils furent transportés par

les chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean dans une île de la mer et ne virent plus jamais leur terre natale. Beaucoup de nobles de la race de Félicien furent tués. »

Un peu plus de compassion, mais point de scrupules encore. Il y a dans ce récit un fait qui saute aux yeux : les deux filles de Félicien n'ont pas subi le même châtement. Claire, qui était à la cour royale, devait être plus coupable que sa sœur aînée.

En suivant cette trace, nous arrivons bientôt à d'autres données encore. Après la mort de Carobert, sa veuve, la reine Élisabeth, se rendit à Naples pour y visiter son fils André, mari de la reine Jeanne. De Naples, elle fit un pèlerinage à Rome pour y faire étalage de sa richesse et de sa grandeur en visitant les saints lieux. Sa bien-faisance attira dans la ville éternelle des milliers de campagnards « rapaces comme les loups et voraces comme les corbeaux ». La pompe de son cortège était l'objet d'une admiration universelle, surtout sa calèche, — d'invention hongroise, — dans laquelle elle était assise avec huit comtesses en face d'elle. Son apparition devait occuper l'opinion publique à Rome, mais surtout sa main mutilée devait prêter à des remarques. L'*Historia Romana*, contemporaine, parlant avec beaucoup de vénération de la reine, donne l'explication suivante<sup>1</sup> : « Cette reine avait quatre doigts de sa main droite mutilés. C'était un baron hongrois, nommé Félicien, qui les lui avait amputés. La chose s'est passée ainsi :

« Félicien avait une fille nommée Élisabeth (*lisez* : Claire) qui était au service de la reine à la cour royale. Le beau-frère du roi, *carnaliter eam mediante regina cognovit*.

« Le moment arriva où son père voulut la retirer du service de la reine et lui dit qu'il voulait la marier. Élisabeth répondit : « Il ne convient pas que j'aie un mari à qui l'honneur a été ravi « sous la protection du roi. » Félicien fut consterné en entendant ces paroles et ne dit plus rien. Il alla avec son fils, jeune chevalier, parler au roi. Le roi était à son armée. Félicien traversa le camp et parvint à la tente royale. Là il rencontra un moine, confesseur du roi, et lui dit : « J'aurai affaire au meilleur chevalier du monde, « car il y a péril de mort pour deux hommes ; donnez-moi l'absolution. » Le frère ne le comprit pas. Il ferme la porte, fait le signe de la croix, récite le *Miserere* et l'absout de ce qu'il n'avait pas compris. Entre temps, les gardes avaient annoncé au roi la venue de Félicien. Le roi était à table et prenait le diner avec la reine et

1. *Historiae Romanae fragmenta* (en italien), publiée par Muratori, *Antiquitates Italicae*, vol. III, p. 317-319.

son fils, Louis, enfant alors, qui est roi à présent. et André, roi d'Apulie<sup>1</sup>. Le roi donne la permission qu'il entre. Alors Félicien se tourne vers son fils et lui dit : « Reste ici ; si tu entends du bruit, « monte à cheval et cours. Ce bon cheval te sauvera. » Félicien entre. Le roi lui crie : « Sot, tu as oublié la bonne épée que tu as trouvée « en Bohême et que tu m'as promise ! » Félicien répondit : « Je te l'ap-  
« porterai. Veux-tu que mon sabre taille ici aussi bien que ce fer ! » Avec ces paroles, il lève son sabre deux pieds de haut au-dessus de la tête du roi. Le roi levait les yeux pour regarder l'acier de cette lame. Alors Félicien laissa tomber le sabre pour fendre la tête du roi. Mais le roi, pris de terreur, cacha subitement sa tête sous la table. La reine, voulant parer le coup avec sa main, le fer lui enleva quatre doigts qui tombèrent à terre. Il se fit une grande rumeur, car tout cela était imprévu. Les pages qui servaient à table blessèrent et tuèrent Félicien avec leur couteau. Puis ils se tournèrent contre le fils de Félicien et le tuèrent aussi. Le père et le fils moururent en même temps, parce qu'Élisabeth avait trop parlé, et la reine perdit une de ses mains. »

On voit bien qu'on est ici dans l'Italie de Boccace. Le récit austère de notre chronique se change là en nouvelle<sup>2</sup>, et l'auteur donne ce nom à sa narration. Rendre responsable du crime la loquacité de la fille de Félicien est un trait bien conforme à la frivolité des cours italiennes.

Vers 1360. le trouvère allemand Henri de Mugeln, qui avait passé quelques années en Hongrie, traduisit la chronique des Frères Mineurs de Bude. Cette traduction est littérale quant à la catastrophe des Záh. Mais Mugeln y ajoute le nom du séducteur, Casimir, roi de Pologne, et fait mention aussi du vilain rôle joué par la reine dans cette affaire<sup>3</sup>.

Casimir étant roi de Pologne, l'historiographie polonaise devait s'occuper aussi de la catastrophe des Záh. Jean Dlugoss, qui écrit l'*Historia Polonica* au xv<sup>e</sup> siècle, en faisant usage des chroniques anciennes, nous expose la tradition dans son plein développement. Il commence par transcrire littéralement la chronique citée plus haut, en y ajoutant la remarque que quelques membres de la famille Záh s'étaient réfugiés en Pologne et que leurs descendants y vivaient encore, et il continue : « D'après l'assertion de quelques-uns, le che-

1. Il ressort de cette date que cette partie de la chronique est tout à fait contemporaine. Le roi André fut tué en 1345 et le chroniqueur n'en fait pas mention.

2. Così fu la novella.

3. Derselb vitzian do der Kunigin pruder der Kunig von polan Kasmer genant sein tochter ym besloffen hett mit der Kunigin willen, ging fur den Kunig.

valier Félicien était entré en rage parce que la reine Élisabeth de Hongrie avait procuré la fille de Félicien, Claire, qui demeurait chez elle, à son frère Casimir, qui séjournait alors en Hongrie, pour la violer et lui ôter son honneur. Ce prince Casimir feignait d'être malade et se mit au lit pour mieux pouvoir effectuer son dessein voluptueux. La reine, le visitant et sachant bien que c'était son cœur qui était malade d'amour pour la vierge Claire, et non son corps, fit partir de la chambre les gardes-malades, y resta seule avec Claire, puis sortit aussi sous quelque prétexte et laissa la vierge seule avec Casimir pour qu'il la violât, pensant que ce viol serait sans conséquence pour elle, qu'il ne deviendrait pas public et qu'il n'aurait point de suites. Mais Claire, racontant tout à son père, le conjura de venger son honneur. »

Le sort tragique de la famille de Záh avait fait une profonde impression sur l'âme des peuples. Même la chronique hongroise, si loyaliste, finit son récit en observant que la fortune qui avait tant favorisé le roi Charles jusqu'à cet événement lui tourna le dos depuis ce temps. Dlugoss en tire des conséquences plus fatales encore. « Les magnats hongrois affirment que depuis le jour où ce méfait s'est passé chez eux, toute félicité avait abandonné leur pays. La reine Élisabeth devait porter toute sa vie et dans sa mort l'opprobre de son intervention. La vengeance divine voulut que Casimir, roi de Pologne, mourût sans faire lignée. »

En Hongrie, la chanson populaire s'occupait toujours de ce triste événement. Nicolas Istvánffy nous raconte que de son temps encore (xvi<sup>e</sup> siècle) les citharistes chantaient en s'accompagnant de leur lyre la ballade de Claire Záh. La version de cette ballade est un peu différente du récit de Dlugoss. Selon cette version, la reine étant à l'église avec Claire l'avait envoyée de là chercher son rosaire oublié dans sa chambre où Casimir l'attendait. Claire confesse tout à son père et l'incite à la vengeance.

On pourrait bien dire que, tout universelle qu'elle soit, la croyance populaire, contraire aux sources officielles, manque de fondement historique. Mais ici nous pouvons prouver, à l'aide des sources mêmes qui ne font pas mention du cas de Claire, que cette fille malheureuse avait certainement joué un rôle important dans cette catastrophe<sup>1</sup>.

La sentence exige le sang des enfants de Félicien. Dans cette sentence sanguinaire, il n'est question d'aucune peine de mort spécifiée et pourtant l'esprit de l'époque était assez ingénieux pour en

1. M. Antoine Poór, le docte chanoine de Strigonic, a fait deux objections contre notre critique du fameux document : 1° que la *Romana* ayant une ten-

inventer. La chronique nous dit encore que Sebe, la fille ainée de Félicien, fut décapitée. Si les motifs officiels allégués au procès sont justes, pourquoi la fille charmante du criminel, que même le moine chroniqueur prenait en pitié, eut-elle le nez, les lèvres et les doigts coupés ? Les doigts, elle les devait perdre en talion des doigts de la reine, le nez pour sa beauté, ses lèvres, selon la source italienne, pour sa loquacité. C'était sa langue qui, ne pouvant taire l'ignominie soufferte, devint la cause directe de l'attentat. Et s'il se trouvait toutefois quelqu'un qui voulût accepter l'opinion officielle, qu'il nous explique d'abord la cause de la différence entre la punition des deux sœurs.

Me voilà arrivé au but de mon étude. Il faut déterrer la vérité cachée à dessein et non pas faire appel à l'autorité de la sentence officielle, moins encore s'en rapporter à la piété et à la bienfaisance connue de la reine envers l'église et ses serviteurs.

L'aventure de Casimir n'est pas sans analogue au moyen âge. Les dieux terrestres descendirent toujours volontiers vers les filles des mortels. Le mariage de Louis le Grand, fils de Carobert (1353), qu'il fallut hâter, comme il est dit dans une lettre adressée au pape Innocent VI, — pour des raisons très importantes, — rend tout au moins vraisemblable que cette même reine Élisabeth, à la cour de laquelle la fiancée de son fils fut élevée, ne prenait pas trop garde aux mœurs de ses dames d'honneur. Le roi Sigismond, gendre de Louis le Grand, avait eu aussi une aventure à Innsbruck, à un bal de cour, bien que, d'après ce qu'Éberhard von Windeck, son biographe, prétend, le roi de Hongrie ait été impliqué à tort dans cette affaire. Quatre cents florins hongrois suffirent en compensation de l'honneur perdu.

On n'aurait certainement pas apaisé la fille de Félicien Záh aussi facilement. Claire Záh est devenue la Virginie hongroise. Ce qui, ailleurs, dégénère en opérette se dénoue chez nous en tragédie sanglante. L'attentat de Félicien avait eu un motif moral. L'histoire nous montre que les pays où la vertu des femmes manque de protecteur, où l'acceptation du principe « le sang royal ne souille pas » donne la mesure de la morale publique, sont des pays où le despotisme perd tout frein.

Henri MARCZALI.

dance antihongroise ne peut être acceptée comme source sérieuse. Quiconque lit cette chronique peut voir qu'elle est au moins impartiale envers la Hongrie et sa dynastie. 2° L'espace rétréci du château royal à Visegrád ne permettait point que l'aventure galante de Casimir pût s'y passer. — Nous croyons qu'il nous suffit de mentionner cette objection pour nous dispenser d'y répondre.

---

FANCAN ET RICHELIEU<sup>1</sup>.

Si l'on cherchait dans le livre de M. Wiens la mise en œuvre complète des documents et des notes réunis par Théod. Kükelhaus<sup>2</sup>, on éprouverait une déception. Pourquoi l'auteur de ce livre n'a-t-il pas tiré de l'héritage scientifique qu'il a recueilli tout le parti qu'il pouvait en tirer? On n'en trouve pas de meilleure raison que celle qu'il en donne lui-même<sup>3</sup>, à savoir la crainte de ne pas posséder sur le temps où Fancan a vécu les connaissances générales que Kükelhaus devait à une familiarité prolongée. On devine que les papiers qui ont été mis dans les mains de M. Wiens lui ont fourni beaucoup moins de solutions arrêtées que d'informations et que, pour poursuivre ces informations jusqu'au point où elles l'auraient conduit en face de vérités établies ou probables, le temps ou la confiance lui a manqué. C'est ainsi qu'il s'est renfermé dans la période où Fancan a échangé le rôle de pamphlétaire contre celui de conseiller politique et de diplomate. Non qu'il se soit privé pourtant des lumières que la première partie de la carrière de son personnage peut fournir pour la connaissance de sa vie et de ses idées. Il a notamment connu et utilisé la lettre du frère de Fancan, Vincent Langlois, à Richelieu écrite de la Bastille le 2 novembre 1629 et qui ne nous laisse rien à apprendre sur la famille. Il aurait pu la mettre mieux à profit. Il y a laissé plus d'un renseignement sur les alliances, le milieu social de cette famille et par suite sur celui qui nous occupe. Par exemple, l'auteur de cette lettre nous fait savoir qu'il avait épousé en secondes noces une des filles de Pierre de L'Estoile<sup>4</sup>, le chroniqueur si connu des *Registres-journaux*, et d'Anne de Bouillon, qu'il avait été, pendant vingt ans, au service de « feu M. Bouthillier, l'unique de son siècle », c'est-à-dire du célèbre avocat Denis Bouthillier de Fouilletourte, mort en 1622, et qu'il était entré ensuite dans la maison du cardinal de Richelieu, dont il avait

1. Erich Wiens, *Fancan und die französische Politik (1624-1627)*. Heidelberg, 1908, 141 p.

2. L'ouvrage de M. Wiens a été composé principalement à l'aide des matériaux recueillis par le regretté Kükelhaus.

3. Préface, p. iv.

4. Cette fille eut vingt-deux frères et sœurs. C'est encore à cette lettre qu'on doit de connaître le chiffre exact de la postérité de Pierre de L'Estoile, à qui on n'attribue généralement que douze enfants.

administré pendant dix ans les affaires. Il est permis de conclure de ces longs services domestiques chez Denis Bouthillier, qui avait hérité de la clientèle de l'avocat La Porte, grand-père maternel de Richelieu, puis chez Richelieu lui-même, que les relations de celui-ci avec les Langlois étaient anciennes et empreintes de confiance. Il n'est pas non plus sans intérêt de remarquer l'étroite communauté d'idées qui existait entre Fancan et le beau-père de Vincent Langlois, Pierre de L'Estoile. Et, puisque nous relevons une alliance de famille qui fut en même temps une alliance morale, nous permettra-t-on d'en signaler une autre du même genre qui nous révèle dans Mathieu de Morgues, dont on connaît déjà la sympathie pour les idées et la personne de Fancan, un allié des Langlois? Le fils aîné de Vincent Langlois, François, très probablement filleul de Fancan, épousa, en effet, Madeleine de Morgues, nièce de l'abbé de Saint-Germain<sup>1</sup>.

Le premier témoignage que l'on ait recueilli sur les relations de Richelieu et de Fancan présente le second comme un conseiller autorisé du premier. Il s'agit d'une lettre anonyme<sup>2</sup> écrite à Richelieu en 1621 et qui, attribuée au Père Joseph par Avenel, qui l'a découverte et publiée, a été restituée par nous à Fancan<sup>3</sup>. La même année vit s'ouvrir la campagne de plume contre Luynes et se succéder les *Propriétés de l'aluynes*, le *Discours politique sur les occurrences et mouvements de ce temps*, la *Chronique des favoris*. Sur cette polémique, qu'il s'est volontairement abstenu d'étudier dans son ensemble et sur les sentiments de Fancan à l'égard de Richelieu, M. Wiens a une opinion à laquelle il paraît tenir. C'est qu'elle n'a pas été inspirée par le dessein de préparer l'avènement du cardinal au pouvoir, de le présenter comme l'homme nécessaire, c'est que celui qui l'a si gaillardement conduite ne s'est pas laissé éblouir par le génie de Richelieu, qu'il a toujours conservé à son égard son indépendance d'esprit<sup>4</sup>. Nous n'avons jamais trouvé, en effet, dans les rapports de l'un et de l'autre, rien qui ressemblât ni à l'admiration affectueuse du Père Joseph, ni à la servilité de Mathieu de Morgues. Fancan fut un homme convaincu et passionné pour ses idées. Comme ses pareils, il s'attachait aux autres surtout en raison de l'appui qu'il pouvait en espérer pour elles. Il lui arriva pourtant plus d'une fois de se prêter, pour obéir au ministre, à un langage, à un rôle en contradiction avec ses sentiments. Nous en

1. Bibl. nat., mss. dossiers bleus, vol. 381.

2. *Lettres et papiers d'État*, publ. par Avenel, t. 1, p. 685, note 1.

3. *Le P. Joseph et Richelieu*, t. 1, p. 99.

4. Préface, p. vii-viii, p. 11-12.

avons donné un exemple ailleurs<sup>1</sup>, on va en voir un autre tout à l'heure.

Il y a encore dans la vie et la figure de Fancan un aspect dont M. Wiens n'a pas cru devoir s'occuper. C'est celui qui nous l'aurait montré faisant, au service des Longueville et des Soissons, son apprentissage des affaires.

Un épisode qui a, au contraire, beaucoup attiré l'attention de l'auteur, c'est la mission de Fancan à Cologne et à Munich. Le dessein que cette mission était destinée à servir est une des vues les plus importantes et les plus persévérantes de la politique de Richelieu. Il s'agissait, à le prendre dans son ensemble et à le suivre jusqu'en ses dernières conséquences, de brouiller de plus en plus Maximilien de Bavière et la ligue catholique dont il était le chef avec l'Espagne, de détacher l'un et l'autre de l'empereur et d'établir entre cette ligue et les protestants allemands une neutralité et un certain concert. Sans se dérober expressément à ces vues, Maximilien cherchait à y substituer les siennes, c'est-à-dire à amener la France à l'abandon de ses alliances protestantes et à la faire entrer dans un tiers parti catholique qui continuerait d'une façon indépendante l'œuvre de la contre-réformation désormais soustraite à la direction de la maison d'Autriche. La question que rencontrait la France au début des négociations par lesquelles elle allait essayer de faire prévaloir le système général qui guidait sa politique, c'était la question palatine. C'est pour en préparer le règlement que Fancan fut envoyé auprès de l'archevêque de Cologne, frère de Maximilien. Cette mission eut lieu à la fin d'avril ou au commencement de mai 1624 et précéda celle qu'il devait remplir auprès de Maximilien lui-même en décembre de la même année, la seule que nous ayons connue<sup>2</sup>. La première fut confiée à Fancan parce qu'il avait pris part avec le ministre de l'archevêque-électeur, Reckum, aux négociations qui avaient tendu à opposer Maximilien à l'archiduc Ferdinand pour l'élection à l'Empire<sup>3</sup>, parce que Reckum, dans les intérêts de son maître qui était pensionnaire de la France<sup>4</sup>, correspondait avec Fancan<sup>5</sup> et lui confiait des fonds<sup>6</sup> pour servir ses intérêts. L'archevêque offrait donc plus de prise que son frère à l'influence de l'agent fran-

1. *L'Opinion publique et la presse politique sous Louis XIII*, p. 42 du tirage à part.

2. *Le P. Joseph et Richelieu*, t. I, p. 254.

3. Wiens, p. 20, 23. *Inventaire des papiers de Fancan*, publ. par Kùkelhaus, *Hist. Vierteljahrschrift*, 1899, 1 Hefte, n<sup>os</sup> 502, 504.

4. *Inventaire*, n<sup>o</sup> 94.

5. *Ibid.*, n<sup>os</sup> 437, 605; p. 27, n<sup>o</sup> 1351.

6. *Ibid.*, p. 26, n<sup>o</sup> 605.

çais. La transaction que celui-ci venait proposer consistait à garantir à Maximilien la jouissance viagère du Palatinat et de la dignité électorale, qui, à sa mort, reviendraient, sous certaines conditions, à la maison palatine. Bien que cette solution eût été repoussée à Cologne, Fancan n'y laissa pas une mauvaise impression. Elle fut, au contraire, assez favorable pour que Ferdinand cherchât à atténuer les préventions de son frère contre l'agent et la médiation de la France.

Ce résultat moral fut le seul dont notre envoyé put s'applaudir, et il avait jusqu'à un certain point le droit de le faire, puisque sa mission n'avait pas eu d'autre but que de préparer les voies. Il reprit les négociations à Paris avec le représentant du duc, Küttner et le P. Hyacinthe de Casal. Quand celui-ci eut reçu son audience de congé, au commencement d'octobre 1626, il laissa à la cour du Louvre le projet de transaction que le duc de Bavière désirait faire adopter. Pourquoi Fancan fut-il encore choisi pour aller porter à Munich, avec le compagnon du P. Hyacinthe, le P. Alexandre d'Alais, un contre-projet et obtenir pour ce contre-projet l'agrément du duc? On ne peut imaginer, en effet<sup>1</sup>, un négociateur moins confiant dans les chances d'une entente avec la Bavière, en prenant aussi bien son parti, plus catégorique dans l'affirmation qu'on ne peut aucunement compter sur Maximilien ni sur ses coélecteurs catholiques. M. Wiens s'est étonné comme nous de ce choix et il n'en trouve pas d'autre raison que la part déjà prise par celui qui en fut l'objet à la discussion de la question, que ses rapports antérieurs avec Ferdinand et même avec Maximilien. Les instructions de Fancan présentent le contre-projet qu'il portait à Munich comme très peu différent du projet du P. Hyacinthe. Ne connaissant pas celui-ci, nous n'avons pu vérifier la portée de cette analogie. On peut le faire aujourd'hui grâce au texte de ce projet que M. Wiens, plus heureux que nous, a eu sous les yeux (p. 40). La correspondance de Maximilien avec l'empereur et ses coélecteurs a permis à M. Wiens d'attribuer à la mission de Fancan le mérite d'avoir fait envisager favorablement à Munich la médiation de la France dans le règlement de la question palatine. Et pourtant notre agent ne fut pas reçu par l'électeur. Il eut, en revanche, avec son ministre Jocher, — et cela suffisait pour achever l'œuvre de rapprochement commencée par l'archevêque de Cologne, — plus d'une conférence.

Il faut le dire, du reste, le rôle diplomatique de Fancan n'a pas eu une grande importance et ses vues politiques sont, avec ses écrits

1. Voy. *Mémoire sur les affaires d'Allemagne* et *Mémoire touchant Bavière et Liège* à l'Appendice.

polémiques, dont il est difficile de les séparer, son meilleur titre contre l'oubli. C'est des premières surtout que M. Wiens nous amène à nous occuper. C'est le côté le plus neuf et le plus intéressant d'une figure qui peut être considérée comme le type de toute une famille d'esprits, comme l'incarnation de tout un ordre d'idées dont on suit la lignée et la trace à travers plusieurs siècles de notre histoire.

Parmi ces idées, ces projets sur les affaires extérieures et sur le gouvernement de notre pays, n'est-ce pas la façon dont Fancan envisageait notre politique en Allemagne qui doit nous arrêter tout d'abord, puisque c'est cette politique, telle que la comprenait le gouvernement français, qui fit de lui un diplomate, puisque nous venons de le voir, au rebours de ses convictions, travailler à son succès?

On ne posséderait de Fancan que ses avis à Richelieu depuis l'avènement de celui-ci au pouvoir, on serait privé des écrits où les vues du premier ressortent de la satire des prédécesseurs du second, qu'on serait suffisamment documenté pour définir ses doctrines et son programme de politique étrangère et de gouvernement intérieur<sup>1</sup>. Le principe par lequel il justifie le système qu'il presse le ministre d'adopter, c'est la distinction entre les intérêts spirituels et les intérêts temporels, ce qu'on pourrait appeler d'un mot un peu ambitieux la sécularisation de la politique. Qu'il fut dupe de cette spécieuse équivoque, il n'y a pas à en douter et, s'il dérogeait à son principe, c'était de bonne foi. N'y dérogeait-il pas, en effet, ne subissait-il pas l'influence de ses préventions sectaires quand, traçant dans un mémoire sur les affaires d'Allemagne l'esprit et le plan d'une vaste campagne diplomatique auprès des puissances, petites ou grandes, intéressées dans ces affaires, il excepte le duc de Bavière et les électeurs de Cologne et de Mayence de celles qui doivent recevoir la visite de nos agents? La raison qu'il donne de cette exception, nous la connaissons déjà<sup>2</sup>, c'est que ces princes sont irrémédiablement unis à l'empereur, qu'il n'y a aucun espoir de les en séparer, c'est qu'il faut, loin de les rechercher, leur manifester le ressentiment qu'on leur garde du mal que la ligue catholique fait à nos alliés protestants. L'intimidation est avec eux le seul moyen qui puisse être efficace. Du moment où l'électeur de Bavière et ses confédérés ne lui apparaissent pas comme capables de s'affranchir de leur solidarité avec l'empereur, il est tout naturel qu'il ne tienne aucun compte de leurs intérêts, qu'il les sacrifie entièrement à ceux

1. *Le P. Joseph et Richelieu*, t. I, p. 255.

2. Voy. à l'Appendice les mémoires précités.

du Palatin et de son beau-frère, le roi d'Angleterre, qu'il comprenne l'alliance de la France avec celui-ci comme entraînant la restitution pure et simple au Palatin de ses États et de la dignité électorale. Lui qui vient de discuter à Cologne, en France, à Munich les conditions d'un compromis, il écrit dans ce mémoire de juillet 1625 que Rawson Gardiner, qui l'a découvert, n'avait pas cru pouvoir attribuer à un autre qu'à Richelieu et où nous avons reconnu la pensée et la main de Fancan : « ... le roi est obligé, et par raison d'État et par considération de l'alliance d'Angleterre, de procurer le rétablissement du prince palatin dans ses pays et dignités... »

On n'exagérerait pas beaucoup en disant qu'aux yeux de Fancan la France n'avait pas en Allemagne d'autres alliés que des alliés protestants. Cette façon d'envisager nos rapports avec elle est d'une simplicité qui a quelque chose de séduisant. Plus complexe et moins cohérente nous apparaît d'abord la politique de Richelieu et du P. Joseph. Seulement, si celle-ci est condamnée à des oscillations perpétuelles, l'équilibre qu'elle poursuit est commandé par les intérêts, les traditions et les sentiments de notre pays, en même temps que par la balance des forces, par la gravitation des éléments autonomes en présence dans celui où elle opère. Sous l'empire de sympathies et d'antipathies personnelles, Fancan était amené à une politique abstraite, insoucieuse des réalités et dès lors irréalisable. Celle de Richelieu et du P. Joseph tenait compte des faits, de tous les faits et elle obtint des succès partiels qui donnent droit de dire que, pour lui ravir le succès définitif, il n'a rien fallu de moins que le changement à vue, le coup de théâtre produit par l'intervention foudroyante d'un homme de guerre de génie ramenant à leur antagonisme originaires des adversaires qui avaient commencé à se rapprocher dans l'intérêt de leur indépendance commune<sup>1</sup>.

Fancan s'est encore laissé égarer par sa passion anticatholique quand il a tracé la ligne de conduite que Richelieu devait adopter dans ses rapports avec l'Angleterre et les protestants français en 1625 et en 1626. Il est dans le vrai quand il exprime l'avis que le véritable moyen pour ceux-ci d'obtenir satisfaction au sujet du Fort-Louis est non d'invoquer le traité de Montpellier, mais de recourir à l'équité, à la magnanimité du roi. Mais, quand on a lu le *Discours sur les affaires présentes de l'Angleterre*<sup>2</sup>, auquel l'inventaire de Kükelhaus assigne la date de mars 1627, on s'étonne qu'un homme qui approchait Richelieu ait pu se tromper à ce point sur les sentiments avec lesquels le cardinal assistait aux incidents qui

1. *Rev. hist.*, t. I, p. 236.

2. Publié par M. Wiens en Appendice.

conduisaient les deux pays à une rupture. On peut à la rigueur blâmer celui-ci d'avoir stipulé pour les catholiques anglais la liberté de l'exercice secret de leur culte, bien qu'il eût à ménager et la dignité de la France, obligée de se contenter, au sujet de ses coreligionnaires, de moins que l'Espagne et les exigences du Saint-Siège et les sentiments du roi et de la reine mère et les susceptibilités des catholiques français. On peut dire qu'il ne se rendit pas compte de l'irritation que la suspension des lois contre les recusants pouvait produire chez une nation où le sentiment public trouvait dans des assemblées déjà puissantes le moyen de se faire entendre et de faire compter avec lui. On dira, si l'on veut, qu'il hasardait par là les fruits d'une entente qu'il ne voulait d'ailleurs pas acheter en adoptant les vues et les plans de l'Angleterre dans la question palatine, mais dont il se promettait une autorité très grande pour sa politique générale. Mais comment Fancan, qui devait être initié aux intentions de Richelieu, au prix qu'il attachait à ce concert avec nos voisins, à son effet moral plus encore peut-être qu'à ses avantages positifs, comment Fancan pouvait-il croire le cardinal capable de ne servir, dans ses rapports avec l'Angleterre, que les intérêts de l'Espagne et du Saint-Siège? Comment pouvait-il croire nécessaire de le mettre en garde contre une pareille complaisance? Comment était-il assez peu clairvoyant ou assez mal informé pour ne pas apercevoir, dans l'humeur intransigeante, le capricieux entêtement et l'inintelligence de Charles I<sup>er</sup>, la cause directe de la brouille?

Il ne faudrait pas abuser contre Fancan des observations qui précèdent. Il faut s'en prendre de ces méprises moins à sa clairvoyance qu'à ses passions. Il ne lui échappait pas que l'organisation politique des huguenots était dangereuse et devait être abolie, que la France devait tenir un certain compte des catholiques allemands, mais, ces vérités une fois reconnues, il oubliait l'hommage qu'il venait de leur rendre et, sous l'empire de ses préventions et de ses sympathies, il arrêtait et proposait des plans où la moitié des considérations qui doivent déterminer un système politique était négligée. Mettait-il dans ses vues sur le gouvernement intérieur plus de liberté et de largeur d'esprit? Reprenons avec M. Wiens l'examen des idées de Fancan sur ce sujet. Cela nous conduira non à contredire notre auteur, mais peut-être à ajouter à ce qu'il dit, car, si ce n'est pas la pénétration qui lui manque, c'est un peu l'ampleur qu'une modestie excessive semble lui avoir interdite.

Il y a d'abord une question, — et c'est la principale, — sur laquelle le sentiment de Fancan n'est pas douteux. C'est celle de savoir où réside la souveraineté. Pour lui, elle est dans le roi et elle

y est tout entière. Il ne faut donc pas le ranger parmi les rares partisans de la souveraineté populaire que son temps comptait encore, parmi les survivants ou les héritiers de nos passions et de nos guerres religieuses qui, en allant de la Ligue ou du fédéralisme protestant à la démocratie, pouvaient se flatter d'obéir à la logique. Il avait certainement lu le *Franco Gallia* et il était intimement lié avec Hotman-Villiers, le neveu de l'auteur, mais François Hotman ne l'avait pas gagné à ses idées. Loin de songer à désarmer l'autorité royale, il vise à la fortifier à l'extérieur contre la maison d'Espagne et le Saint-Siège, dont il ne sépare pas les vues et les intérêts, à l'intérieur contre ce qu'il appelle « la chambre de la propagation de la foi », c'est-à-dire contre le mouvement et le parti catholiques, qui sont, à ses yeux, d'intelligence avec Rome et avec l'Escurial. Un gouvernement d'opinion ne pouvait lui apparaître comme propre à tenir tête à la coalition où il voit pour la France la menace de nouvelles guerres civiles. C'est par la réorganisation du gouvernement et par le concours de certaines institutions fondamentales dont l'esprit lui inspire pleine confiance qu'il veut assurer à l'encontre de ces forces envahissantes la résistance et l'offensive. Il commence par conseiller une réforme du conseil. Ce conseil est mal recruté, la porte en est trop largement ouverte. Il demande la révocation des brevets de conseillers qui ont été accordés sans discernement et avec profusion, mais parmi eux il ne met pas ceux qui ont été délivrés à des princes, à des officiers de la couronne, à des gouverneurs de provinces et à des premiers présidents. Il propose de revenir à la division en trois conseils établie par Catherine de Médicis à la mort de Charles IX, conseil des dépêches, conseil de justice et conseil de finances, composés chacun de huit personnes, sans compter le conseil étroit formé par le roi, la reine mère et les ministres<sup>1</sup>. Pour imprimer à la politique et au gouvernement l'esprit et la direction qui feront revivre la politique de Henri IV, telle que Fancan la comprend, il faut aussi modifier le personnel du conseil. C'était, en effet, dans son sein que se trouvaient les adversaires les plus ardents des idées de Fancan. Le cardinal, après s'être applaudi dans ses mémoires, au début du récit de l'année 1626, de la double pacification qu'il allait obtenir en se jouant à la fois des ennemis du dedans et du dehors, déclare qu'il n'a pas eu de plus grande difficulté pour y réussir que l'animosité contre les protestants et le désir de la paix à tout prix avec l'Espagne qui prévalaient dans le conseil. Ce fut tout au commencement de cette année que Michel de Marillac osa y soutenir, avec l'approbation, ce semble, de ses collègues les plus

1. Projet pour l'établissement du conseil. Appendice.

influents, qu'il fallait régler n'importe comment la question de la Valteline pour en finir avec les huguenots<sup>1</sup>. Or, Richelieu était tellement obligé encore de ménager les « catholiques zélés » qu'au mois de juin il faisait de Michel de Marillac un garde des sceaux et qu'au mois d'octobre il faisait solliciter avec ardeur pour la promotion de Bérulle au cardinalat<sup>2</sup>. On voit combien Fancan avait raison de considérer l'épuration du conseil comme la condition préalable et nécessaire de l'adoption de sa politique. C'est à ces chefs des « Espagnolisés » qu'il s'attaque sous les noms de jargon de Sanguin et de Tiroir<sup>3</sup>. Il faut aussi, comme il dit, « relever le secrétariat », c'est-à-dire confier les secrétaireries d'État à des hommes de plus de valeur et de sentiments bien français. C'est surtout au secrétaire d'État des Affaires étrangères qu'il en veut. Il est « ignorantissime » et tout à fait inféodé, lui et les siens, aux adversaires de ce que Fancan considère comme la politique nationale. On pourra l'indemniser en le libérant de l'amende de 100,000 écus à laquelle il a été taxé dans la composition des financiers par la chambre de justice pour son administration comme trésorier de l'épargne<sup>4</sup>. Ce secrétaire d'État des Affaires étrangères était alors Raymond Phéliepeaux d'Herbault. Fancan proposait aussi de se défaire d'un membre du conseil qu'il ne désignait pas autrement qu'en le qualifiant de « très indigne » et en le présentant comme étant d'intelligence avec Bourgeois, c'est-à-dire avec Condé, et où il faut sans hésiter reconnaître Schomberg. Mais il insistait plus encore sur le renvoi de d'Herbault que sur celui de Schomberg. Il conseille encore de rabattre l'orgueil de Cacofin, c'est-à-dire de d'Épernon, qu'il juge seul capable, au moment où il écrit, en 1627, de former et de conduire un parti. Il est d'avis de faire entrer au conseil un homme expérimenté et bien intentionné et il songe à Brèves. Cette nomination sera suivie de près par la révocation de Marillac<sup>5</sup>. Le premier président du parlement, Nicolas de Verdun, pense-t-il à vendre sa charge, Fancan suggère un mouvement dans ce grand corps qui fortifiera son autorité et en même temps celle du prince. Quand la première présidence devient vacante par la mort du même Nicolas de Verdun, le 16 mars 1627, il se montre très désireux qu'on lui donne un successeur imbu des saines doctrines nationales et gallicanes et surtout qu'on ne laisse

1. *Mémoires de Richelieu*, t. I, p. 362.

2. *Avenel*, t. II, p. 270.

3. *Avis à Richelieu*. Appendice.

4. Dans la *Chasse aux larrons* de Bourgoïn (1610) figure, parmi les financiers concussionnaires, Raymond Phéliepeaux, qui n'est autre que le secrétaire d'État des Affaires étrangères mort en 1629.

5. *Mémoire sur les affaires présentes*.

pas la « cabale » disposer de cette place si importante et il écrit un mémoire tout exprès pour faire valoir les titres des membres de la cour qui lui paraissent les plus dignes de l'occuper<sup>1</sup>. Après avoir mis en balance les avantages et les inconvénients de la nomination de chacun de ses candidats, c'est-à-dire des présidents d'Osembray, Le Jay, de Bellièvre et de Mesme, il place en première ligne et sur un même rang d'Osembray et Bellièvre<sup>2</sup>. Dans un mémoire *sur les affaires générales*, il soumet au cardinal l'idée de confier les finances à un homme d'épée et de lui donner pour commis un comptable intègre et expérimenté, tel que Bardin. Cette désignation ne peut s'appliquer qu'à l'ancien premier commis de Beaumarchais, trésorier de l'Épargne, et pourtant le candidat en question avait été décrété de prise de corps lorsque Beaumarchais fut entraîné dans la disgrâce de son genre, La Vieuville<sup>3</sup>. Il y avait encore un changement auquel Fancan tenait beaucoup. C'était celui du confesseur. Au P. Suffren, qui dirigeait alors la conscience du roi et qui était un jésuite, il aurait voulu faire substituer un religieux appartenant à un ordre dont le général résidait en France et préférablement un chartreux<sup>4</sup>.

Ces mesures individuelles ne paraissent pas suffisantes à Fancan. Ce qu'il veut obtenir, c'est une épuration générale, un recrutement systématique qui éliminera de l'entourage du roi, des situations dirigeantes et même des fonctions publiques les partisans du cosmopolitisme catholique et les remplacera par de bons Français<sup>5</sup>.

Faire passer ainsi peu à peu le gouvernement et l'administration dans les mains de ses amis, c'était un moyen efficace d'établir l'unité, comme il la voulait, dans l'esprit et la direction des affaires intérieures et extérieures. Il y en avait d'autres et il n'en oubliait aucun. Il y avait des corps qui représentaient l'élite du pays, qui disposaient en grande partie de l'opinion, qui fixaient ce qu'il fallait croire et aussi ce qu'il fallait faire et éviter pour ne pas se brouiller avec la loi, qui ouvraient l'accès des professions libérales et les faisaient vivre, il y avait les parlements, les Universités, la Sorbonne. Il fallait s'en servir. L'ennemi avait sa place forte, la nonciature, sa milice, mobile, populaire, convaincue, ardente, instruite; les religieux, la Compagnie de Jésus. Il fallait tenir en respect la première, opposer une digue à la marée montante des seconds. Comment la

1. *Avis à Richelieu*, p. 6.

2. France 787, fol. 30. Ce fut le premier, Jérôme d'Hacqueville, seigneur d'Onz-en-Bray, qui fut nommé en septembre 1627.

3. *Lettres et papiers d'État de Richelieu*, t. I, p. 779.

4. *Avis à Richelieu*, p. 6; *Avis au roi*, p. 6.

5. *Avis à Richelieu*, p. 7; *Avis au roi*, p. 2; *Sur les affaires générales*, p. 1.

France dès lors, n'étant plus déchirée dans ses entrailles par les passions qui avaient fait les guerres civiles, ayant fondé son unité morale sur des traditions que Fancan décorait du nom populaire de Henri IV, aurait-elle hésité à adopter aussi la politique extérieure dont il faisait également honneur à ce grand roi ? Pour tirer parti des forces que ses idées trouvaient dans le pays, pour tenir en échec les forces contraires, quels moyens imagine-t-il et veut-il faire agréer par le ministre qui lui paraît être l'arbitre de la situation ?

Parmi ces moyens, il y en a de très hardis. C'est qu'il est persuadé que les ménagements envers le Saint-Siège, qui est l'âme de la chambre de la propagation de la foi, ne peuvent que consolider ce qu'il appelle sa domination dans nos affaires intérieures et extérieures. Pour le ramener à la réserve exigée par notre indépendance nationale, il faut prendre une attitude constante de vigilance et d'intimidation. La crainte est à son égard, comme à l'égard de ses entrepreneurs auxiliaires, les Jésuites, le seul ressort efficace. *Timentibus leo, audentibus lepus*, dit-il. Il invoque, à l'appui de cette tactique, les précédents historiques, les grands avantages qu'elle a procurés au cardinal d'Amboise et plus récemment à Damville, à Lesdiguières. D'importance inégale, tous les moyens qu'il préconise sont intéressants à connaître. Les notables viennent de voter une résolution pour faire interdire aux sujets du roi d'avoir, sans y être autorisés, des rapports avec le nonce non plus qu'avec les autres ambassadeurs étrangers. Cette prohibition qui réalisait un des vœux de Fancan, il demande maintenant qu'elle soit appliquée. Il regrette qu'on n'ait pas insisté auprès des Jésuites pour les faire adhérer à la censure contre le livre de Santarelli (1<sup>er</sup> avril 1626) en même temps qu'on les aurait détournés de le faire, de façon à avoir un bon prétexte pour les priver du droit d'enseigner et de confesser. Le développement du monachisme, l'accès des religieux dans les milieux civils, chez les grands, au Louvre a toujours inquiété Fancan qui voit en eux des émissaires de l'étranger, il faut les renfermer dans leurs couvents. Quand il s'occupe du clergé, c'est surtout au point de vue des ressources qu'on peut en tirer pour combler le déficit, et ce qu'il y a de plus important dans ses plans financiers c'est le concours pécuniaire qu'il faut lui demander. Au lieu de faire, par des créations d'offices, des emprunts déguisés à gros intérêts, ne serait-il pas préférable de contracter un emprunt général, tant sur le clergé par cotisation ou aliénation de biens que sur les villes par une taxe sur les cheminées ? Mais ce n'est pas seulement au clergé national qu'il faut faire appel. Il y a un moyen de dissiper le prétexte que le Saint-Siège tire de la religion et qui dissimule des desseins et des manœuvres politiques. Notre ambassadeur n'a qu'à exposer en plein

consistoir les sacrifices que les prédécesseurs du roi et le roi lui-même ont faits pour la religion, l'impuissance qui empêche sa bonne volonté d'en faire plus et qu'à demander à Sa Sainteté et au sacré collège un subside d'un million de ducats pour faire le blocus de La Rochelle et de Montauban ainsi que les annates de tous les bénéfices vacants tant que durera la guerre contre les huguenots. Le Saint-Siège, mis au pied du mur, refusera ces deux demandes et l'on pourra dès lors fermer la bouche à « la faction des religieux » qui incrimine la tiédeur du gouvernement français et en rejeter, au contraire, l'imputation sur la curie.

Fancan n'ignore pas, en effet, l'art de frapper l'opinion, non plus que celui d'intimider l'adversaire. Ce qui importe, à ce dernier point de vue, c'est de convaincre le Saint-Siège et ses satellites qu'on ne les craint pas, qu'on ne leur sacrifiera aucune des traditions de notre gouvernement et de notre politique. Une fois qu'ils auront perdu leur confiance en eux et leur audace, il ne sera pas nécessaire de réaliser toutes les menaces qui les leur auront fait perdre et de les pousser à bout. On pourra sans inconvénient composer avec eux. C'est ainsi que notre donneur d'avis ne vise pas, en réalité, à faire enlever aux Jésuites à la fois le droit de confesser et celui d'enseigner, il suffira de les priver de l'un d'eux en se servant pour cela du Parlement. Peut-être même peut-on se contenter de le leur faire craindre, car dès lors ils seront à la discrétion du gouvernement, ils ne seront plus redoutables. C'est simplement aussi pour en imposer au pape que Fancan suggérait l'idée de faire demander par le clergé l'abolition du concordat et le retour à la pragmatique sanction. Il y avait, au contraire, mieux qu'une simple démonstration dans la répugnance systématique à présenter des candidats au cardinalat qu'il conseillait d'adopter. A l'idée reçue que l'influence des puissances catholiques sur la curie dépend en grande partie du nombre de chapeaux dont elles disposent dans le sacré collège, il opposait celle que l'ambition dont la pourpre était l'objet profitait surtout à la papauté qui se servait de l'émulation des puissances à ce sujet pour en obtenir des complaisances et à qui elle procurait des créations au détriment de l'indépendance des églises nationales. En même temps qu'il recommandait de se montrer tout à fait désintéressé sur cette question du cardinalat, il suggérait l'idée que les pairs ecclésiastiques demandassent à porter la pourpre, ce qui relèverait leur dignité en même temps que cela abaisserait celle des cardinaux<sup>1</sup>.

Ces vues, ce programme de gouvernement avaient-ils plus de

1. « Moyens légitimes, solides et nécessaires pour contenir le Saint-Siège à

chance d'être accueillis que le système de politique étrangère dont nous avons signalé le caractère chimérique et exclusif? Certes, Richelieu ne méconnaissait pas les difficultés que les passions et les manœuvres du catholicisme international créaient et préparaient à son gouvernement. Quelques années auparavant, quand il avait pris le pouvoir, il avait trouvé la France diminuée en Europe par une politique d'effacement et divisée dans son sein par des guerres civiles qui, en faisant faire au pays un grand pas vers l'unité politique, avaient réchauffé les animosités religieuses et laissé aux vaincus le désir et les moyens de recommencer la lutte. Fancan et les « bons Français » étaient bien forts quand ils condamnaient une politique à laquelle on pouvait reprocher à la fois d'avoir été dupe au dehors et de n'avoir pas été pacificatrice au dedans et quand ils en recommandaient une autre faite de vigilance à l'étranger et de tolérance à l'intérieur. Mais ni les circonstances ni ses sentiments ne permettaient à Richelieu de s'en tenir au système rigide que son conseiller transportait avec une égale confiance dans ces deux domaines. Arrivé au pouvoir grâce au patronage persévérant de la reine mère, avec le caractère de défenseur du catholicisme que lui donnaient son activité apostolique non moins que sa dignité épiscopale et cardinalice, il aurait été le moins mesuré et le plus maladroit des hommes s'il avait désavoué ce passé, renoncé à ce prestige parce qu'il rencontrait chez quelques-uns des chefs du parti ultramontain des ligueurs attardés, des fanatiques aveugles et irréconciliables. Ses sentiments le lui interdisaient aussi bien que son intérêt. S'il faisait abstraction des distinctions confessionnelles, c'était quand il opposait, comme dans ses célèbres instructions à Schomberg<sup>1</sup>, des Français de religion différente aux étrangers. Il n'était pas dupe de cette distinction entre les intérêts temporels et les intérêts spirituels où son conseiller croyait peut-être avoir trouvé la clef de la politique. Il savait que celle-ci opère sur des forces qui ne présentent pas dans la nature la simplicité à laquelle l'analyse de l'esprit peut seule les réduire, qu'elles sont, au contraire, composites et que parmi elles il faut compter les croyances religieuses avec les passions et les intérêts qui s'y amalgament et il n'entendait pas laisser ces forces sans emploi et, moins qu'aucune d'elles, celle que représen-

empescher qu'il n'accroisse davantage son autorité dans la France au préjudice de celle du Roy et tranquillité de son Etat », dans Wiens. Appendice.

1. « Les diverses creances ne nous rendent pas de divers etats; divisés en foi, nous demeurons unis en un prince au service duquel nul catholique n'est si aveuglé d'estimer, en matiere d'etat, un Espagnol meilleur qu'un François huguenot... » 20 décembre 1616. *Lettres et papiers d'État de Richelieu*, publ. par Avenel, t. I, p. 224.

taît la religion dominante à laquelle il était attaché par la raison et par le cœur.

Contrairement à ce que pourraient faire croire les lignes qui précèdent, Richelieu et Fancan différaient moins par les principes que par la méthode et, pour préciser davantage, sur les partis à prendre en face des contingences de chaque jour. La situation de l'un et de l'autre était pour une part notable dans cette différence. Le premier était au pouvoir. Il ne lui était pas permis de gouverner avec un parti contre un autre. Le second n'était responsable que de sa plume et il ne l'était que devant le ministre. Comment aurait-il résisté au plaisir d'être absolu dans ses idées, incisif et intempérant dans son langage? Il est difficile de classer dans les partis politiques du temps un homme qui a presque uniquement donné sa mesure par des écrits polémiques où les entraînements de la plume dépassent facilement la véritable pensée de l'auteur. Si l'on s'en rapportait à lui, ce serait parmi les « catholiques royaux » qu'il faudrait le ranger, et nous croyons bien qu'on ne peut pas, en effet, le mettre ailleurs, mais alors il faudra avouer que ce titre s'accommodait avec une certaine dose d'irrévérence et de « libertinage »<sup>1</sup>. Royaliste, il l'était sans conteste; catholique, il l'était bien aussi, mais son catholicisme ressemble singulièrement à celui de son quasi-allié, Pierre de L'Estoile.

Les doctrines de Fancan ont trouvé dans M. Wiens un interprète chez qui la sobriété ne fait pas tort à la clairvoyance. Il se demande si le collaborateur de Richelieu a hérité, et à quel degré, des aspirations qui se sont fait jour au xvi<sup>e</sup> siècle aux États-Généraux et ailleurs vers le gouvernement populaire. et, après avoir admis qu'elles n'ont pas été sans influence sur lui (p. 52), il affirme qu'il s'est rallié à un idéal politique tout différent, si bien que nous croyons pouvoir nous flatter d'avoir exprimé tout à l'heure à cet égard sa pensée aussi bien que la nôtre. Fancan a eu pourtant des précurseurs au xvi<sup>e</sup> siècle, mais il n'en a pas eu d'autres que les adversaires que l'Église a comptés parmi les catholiques eux-mêmes. Ses préventions contre le clergé, plus politiques encore que philosophiques, bien qu'il les assaisonnât d'une licence d'esprit et de langage<sup>2</sup> que nous avons déjà signalée et qui, de son temps, ne paraissait pas incompatible avec des croyances sincères et même ardentes,

1. Voy. l'*Inventaire*, p. 31, n<sup>o</sup> 147, 149, après 706, 463. P. 32, n<sup>o</sup> 229, 232, 403, avant 639.

2. « Je me promets de vous », écrit-il, « une absolution générale de mes péchés passés même avec une superabondante réserve de grâce expectative pour ceux de l'avenir. » *Inventaire*, n<sup>o</sup> 202. C'est la malice la plus hardie qu'on trouve dans cette analyse de ces papiers, mais il y en a bien d'autres.

ces préventions l'entraînèrent notamment jusqu'à l'idée de la confiscation<sup>1</sup>, devant laquelle les États d'Orléans de 1560, pour ne citer que ce précédent, n'avaient pas reculé<sup>2</sup>. M. Wiens remarque aussi avec raison qu'il assignait à la noblesse une place dans le gouvernement<sup>3</sup>, mais, dans les grandes familles aristocratiques, il y en a toujours une contre laquelle il ne désarme pas : c'est celle des Lorrains, celle qu'il appelle « la maison camarde ». Ce qu'il faut se rappeler surtout, si l'on veut saisir la véritable nature de ses sentiments, ce sont les émotions personnelles ou communes à beaucoup de ses contemporains qui ont affecté son enfance et sa jeunesse. Si pour lui, comme pour beaucoup d'autres, le spectacle de la guerre civile, les deuils privés dont elle fut la cause, la renaissance du loyalisme monarchique, les impressions qui précèdent la maturité ont décidé de l'ineffaçable pli, c'est l'aversion de l'Espagne, de la Ligue qui a fait de lui ce qu'il a été.

Les divergences qui s'étaient produites entre lui et le ministre ne conduisaient pas nécessairement à une rupture. Elles prenaient toutefois une forme irritante parce qu'elles se manifestaient par des désaccords sur la politique courante. Fancan, il faut le redire à son honneur, était convaincu, tenace, désintéressé<sup>4</sup>. Richelieu, d'un autre côté, résolu à faire le siège de La Rochelle, amené nécessairement, par l'altération des relations avec l'Angleterre et par l'état d'hostilité auquel elle aboutit, à porter tout son effort contre les protestants, ne pouvait refuser au parti dont il avait l'air de suivre les passions le sacrifice d'un adversaire acharné et virulent. Enfin Fancan avait donné prise sur lui en se rangeant parmi les opposants au mariage de Gaston d'Orléans avec Marie de Montpensier. Lui qui, dans ses écrits, ne paraît jamais s'inspirer que de l'intérêt public, il avait cédé, ce jour-là, à l'esprit de coterie, il avait, par complaisance pour les Soissons et les Longueville, par animosité contre la maison de Lorraine, combattu une alliance qui intéressait la monarchie et le pays. Il défendit avec persévérance dans cette affaire les

1. *Inventaire*, p. 36, n° 351.

2. Picot, *Hist. des États-Généraux*, t. II, p. 386.

3. Par exemple il écrit : « ... le plus solide fondement de la conservation de la couronne est de voir S. M. environnée des princes du sang et des grands seigneurs de la cour. » *Inventaire*, après 314.

4. Les 36,000 livres qu'il a reçus du baron de Reckum, et dont l'*Inventaire* constate le versement (p. 26, n° 605), étaient destinés à servir les intérêts de l'archevêque de Cologne. Il a eu dans les mains des fonds beaucoup plus considérables qui avaient la même origine et le même but. Le même article de l'*Inventaire* relate la décharge d'un reliquat de 45,000 livres délivrée par Reckum. Sur cette question de l'incorruptibilité, voy. Wiens, p. 124-125, et Hanotaux, *Hist. de Richelieu*, t. II, 2<sup>e</sup> partie, p. 472.

intérêts de ses anciens patrons. « Ma consolation », écrit-il, « est d'avoir combattu jusqu'au bout. Il ne me reste plus qu'à faire une retraite honorable<sup>1</sup>. »

Les causes de son arrestation sont très claires quand on s'en tient à celles que nous venons d'indiquer et qui sont très suffisantes pour l'expliquer. Entreprendre d'aller plus loin, de particulariser les agents, les circonstances de sa disgrâce, serait assumer une tâche d'un intérêt de pure curiosité et dont le résultat serait fragile<sup>2</sup>. M. Wiens l'a fait avec une conscience scrupuleuse et il ne pouvait pas ne pas le faire. Les raisons que nous venons de donner nous justifient de ne pas examiner, comme lui, les explications plus ou moins conjecturales des contemporains, auxquelles l'histoire n'a rien ajouté de décisif.

Nous commençons cette étude en disant que le livre de M. Wiens ne répond pas complètement à l'idée qu'on se faisait des découvertes de Kükelhaus, de l'étendue de ses recherches. Nous ne croyons pas nous contredire en déclarant que ce livre, par ce qu'il ajoute à ce qu'on avait déjà écrit sur Fancan, nous laisse peu à apprendre de vraiment important sur son compte. Toute son importance historique consiste, en effet, dans l'ensemble des idées qui constituaient le programme des « bons Français », dans les moyens que leur interprète le plus vigoureux croyait propres à les faire triompher, dans la mesure où Richelieu a tenu compte de ces idées et de ces moyens. Sur les vues et les talents du polémiste, les écrits de la période d'opposition ne nous laissent rien ignorer et l'inventaire découvert par Kükelhaus est venu nous fournir une garantie de leur authenticité et souvent l'analyse de ceux que nous ne possédons pas. M. Wiens, à son tour, vient de nous faire connaître le diplomate et le conseiller du ministre. Les avis et mémoires dont nous publions le texte permettront au lecteur de se faire une idée personnelle du politique et de ce que nous appellerions aujourd'hui le publiciste. On est dès lors éclairé sur les deux parties de la carrière d'un homme intéressant par lui-même, plus intéressant encore par le courant de l'esprit public qu'il personnifie et qui, canalisé par lui, donne l'idée la plus avantageuse de sa force et même de sa légitimité. Sans doute l'inventaire que l'on doit à Kükelhaus laisse l'impression d'une activité plus étendue que celle dont on a pu jusqu'ici déterminer l'objet et le caractère, mais, à supposer qu'on eût la chance inespérée de mettre la main sur tous les documents qui y

1. Lettre de Fancan à Mathieu de Morgues dans *Inventaire*, n° 982, p. 37.

2. Ce n'est pas l'archevêché de Toulouse (p. 103), mais l'évêché de Toulon qu'on faisait espérer à Mathieu de Morgues.

sont catalogués, la place de Fancan dans l'histoire, celle de Richelieu en serait-elle changée? Nous ne le croyons pas. Les points encore obscurs d'une carrière qui, après Geley, après Hanotaux, après Kükelhaus, après nous-même, a bénéficié des efforts et du discernement de M. Wiens, tels que les relations de Fancan avec les maisons de Longueville et de Soissons, ne paraissent pas devoir conduire à enrichir de traits importants la physionomie désormais bien vivante de cet homme d'église patriote et gallican qui ne fut pas, en son temps, seul de son espèce, mais qui n'a pas eu cependant beaucoup de pareils. Si la biographie, insatiable, par nature, de détails intimes, a encore le droit de ne pas se déclarer tout à fait satisfaite, l'histoire qui s'intéresse aux individus, surtout à cause de leur participation à la vie collective, peut bien, sans avoir l'air de se contenter à peu de frais, ranger le dossier Fancan dans ce qu'on appelle en langage administratif les affaires classées. Dans ce résultat, M. Wiens a sa part et une part très honorable.

G. FAGNIEZ.

## I.

### MEMOIRE SUR LES AFFAIRES D'ALLEMAGNE<sup>1</sup>

(1629).

(Arch. des Aff. étr., Allemagne VI, fol. 279.)

Pour reparer les fautes qui sont survenues depuis six ans par la négligence de la France dans les affaires importantes qui se sont passées en Allemagne, lesquelles menacent à present cette couronne de très perilleux inconveniens s'il n'y est promptement et très precedement remediés par le Roy, il semble que S. M. doit reprendre le tiltre de protecteur de la liberté germanique, ainsy que François I<sup>er</sup> et Henry second l'ont pris durant le regne de l'empereur Charles-Quint, et en cette qualité se porter à la connoissance des affaires de ces pais là<sup>2</sup>.

Après que le Roy aura seu l'estat present de cesd. affaires et preveu dans son conseil les inconveniens qu'elles attirent quand et elles, le meilleur expedient pour y remedier seroit de commencer à jeter les yeux sur quelques personnes dont les esprits et sentimens soient

1. Ce titre est d'une écriture de bureau ainsi que la date 1629. On lit à la fin la date 1626 ajoutée au crayon. L'*Inventaire* ne contient pas d'article qui soit applicable à ce mémoire.

2. *En marge* : L'Allemagne perdue, la France ne peut subsister.

solides et surtout capables de s'accorder tant avec les catholiques que protestans, afin qu'ils puissent sagement pratiquer les intérêts du Roy conjointement aux ceulx des princes et villes libres vers lesquels ilz seront envoieez, le choix de telles gens ne se peut faire que dans le corps des catholiques royaux et, d'autant que l'on a à travailler avec personnes de diverses religions, sy le conseil le trouvoit bon, il seroit à propos conjointement d'envoyer un catholique et un huguenot vers les protestans, afin de leur oster toute deffiance et que le Roy fust fidellement servy.

Cecy supposé, il faut commencer par un envoy vers les anciens alliés de la France, tant princes, Estatz que villes libres, pour leur tesmoingner, de la part du Roy, le desplaisir qu'a S. M. T. Chr. de voir les desolations generalles de l'Allemagne, le desir qu'Elle a de pouvoir moyenner la paix et tranquillité, ensemble la grande affection qu'Elle leur porte à l'imitation des Roys ses predecesseurs.

Et, afin de prendre une plus prompte croiance avec lesd. princes et les inciter davantage, il sera à propos que celuy ou ceulx qui leurs seront envoieez tesmoingnent les grands ressentimens qu'a S. M. de ce que ceux ausquelz il avoit confié le maniement des affaires d'Allemagne ces années passées en avoient eu sy peu de soing et particulièrement de celles des anciens alliés de sa couronne, et est à noter que les envoys vers les princes et villes libres seront inutiles sy on ne leur tesmoingne le regret ..... des fautes passées, qui est un des principaulx moiens pour les mettre en confiance avec le Roy et pour les exorter genereusement à fere ligue pour donner repos à l'Empire et empescher l'usurpation de la liberté germanique.

Faire une despesche vers les Roys de Danemarc et de Suede, conjointement avec une autre de la part des Estats de Hollande pour les requerir de intervenir pour la pacification des troubles d'Allemagne et, pour cest effect, y employer leurs forces avec celles de leurs amys et confederez.

Despescher aussy vers l'electeur de Bradembourg pour le mesme effect avec promesse ..... que S. M. apportera tout son possible pour moienner son retablissement dans le duché et pais de Juliers, sy tost que les affaires d'Allemagne seront pacifiées.

Et, d'autant que le duc de Saxe est encore engagé avec l'Empereur, le faut seulement requerir de s'employer avec ses armes pour l'accodement des troubles de l'Empire, sans qu'il soit necessaire de s'ouvrir davantage en son endroit.

Faire entendre au Prince Palatin les bonnes intentions du Roy sur le retablissement des affaires d'Allemagne.

Ne faut envoyer vers le duc de Baviere, ny vers les eslecteurs de Colongne et Magence, mais au contraire se plaindre ouvertement de ce qu'ils auroient commencés les premiers à courir sus aux aliés de la France et notoirement Thilly, qui depuis peu auroit sans sujet

ruiné les païs du lantgrave de Hesse<sup>1</sup>, qui est un moien pour faire conoistre le resentiment que l'on a des fautes passées et donner plus de confiance aux autres du soing que le Roy prend de leur conservation.

Essayer de gagner l'eslecteur de Treves vers lequel il ne fault s'ouvrir entierement, d'autant qu'il a toujours tenu le party d'Espagne estant evesque de Spire, outre qu'il est d'un naturel astucieux, mais, depuis qu'il a esté fait electeur de Treve, l'interêt de sa conservation l'a mis en quelque pique avec l'Espagne duquel il redoute l'usurpation a raison de la proximité et enclavement de ses païs avec ceux de la maison d'Espagne.

Aux autres princes ecclesiastiques reconnus pour n'estre entierement liguez avec Espagne, leur remontrer les inconveniens où tombe toute l'Allemagne par la continuation des troubles dans lesquels chaque particulier doit prévoir la ruine par les notables advantages que la maison d'Autriche en prend, au prejudice tant des ecclesiastiques que seculiers, et ainsy les interesser doucement par l'aprehension de la perte de leur liberté, franchise et estats.

Ecrire aux villes anseatiques pour les exorter de se joindre avec S. M., aux bonnes intentions qu'elle a de travailler pour la paix ..... et liberté de la Germanie.....

Promettre aux Estats de Hollande et au prince d'Orange un secours plus puissant que par le passé.....

Donner moien à Mansfeld et Habberstat de pouvoir remettre une armée sur pied ..... sous le nom des Etats de Hollande, affin de reserver au Roy les secrets moiens de se servir d'eux où S. M. voudra.

Pratiquer avec la ville du Liege à ce qu'elle requiere du Roy une ligue en forme de protection, afin de la retirer peu à peu d'avec l'Espagne qui a grande envie sur lesd. païs ..... faudroit accorder quelque franchise aux vins qui passent de ce royaume au païs de Liege ..... les obliger de fournir au Roy deux regimens de gens de pied et cinq cens chevaux toutefois ..... que S. M. le requerrera.....

..... envoyer à Bruxelles et à La Haye des agens qui aient les sentimens entierement françois.....

En Suisse et aux Grisons faut deux autres personnes de suffisance et en outre ..... nets de rapine et avarice. Ils ne se font payer leurs pensions qu'à grands frais.

..... tesmoigner une egale affection tant aux cantons catholiques que protestans.

.....  
 Accorder la traite du sel auxd. cantons.

1. Cette allusion, la seule qui soit assez précise pour qu'on puisse en tirer une classification chronologique, paraît se rapporter à l'occupation de la Hesse par Tilly en 1624. Voy. O. Klopp, *Tilly im dreissigjäh. Krieg*, t. I, p. 214-218.

Envoyer en Angleterre un ambassadeur de qualité relevée ..... d'autant que l'Anglois aime l'aparence et la courtoisie.

Tout ce que dessus estably de la sorte, il faut que le conseil travaille a despescher partout en même temps afin d'encourager à la fois tous les alliés et correspondans de la France.

.....  
 Agir avec Venise vers le Grand Seigneur, à ce qu'il assiste Gabor afin de traverser l'Empire dans la Hongrie.

Reunir Metz, Toul et Verdun à la couronne.....

Ne s'amuser à presser la restitution de la Valteline que lorsque cette ligue sera bien formée, car de croire que l'Espagnol la rende jamais que par vive force, il ne s'y faut non plus attendre qu'à la restitution du Palatinat et du royaume de Navarre.

.....  
 Pour conclusion ....., S. M. doit essayer de recueillir ..... ce qui est de plus sain et bien intentionné dans l'Allemagne afin d'en faire un corps auquel ..... se joindront facilement tous ceulx qui ne se sont encore osé declarer contre Espagne, comme aussi cette ligue pourra attirer une bonne partie de ceux qui trempent dans la faction d'Autriche pour crainte et non pour affection.

Ne faut communiquer les secrets de cette ligue au duc de Lorraine ni au comte de Vaudemont. Suffira que le Roy les assure toujours de son amitié ..... afin de les contenir en leur devoir.

.....  
 Quant aux affaires de Bohême et Hongrie, les faut remettre aux pratiques et intelligences de Gabor auquel S. M. doit escrire et au comte de la Tour avec commandement à l'agent du Roy resident à la cour ..... de l'Empereur, d'entretenir bonne et étroite correspondance avec led. comte et ses amis qui est la chose à quoi led. agent doit plus travailler en ce pais là.

*(Sera continué.)*

## LA DIPLOMATIE FRANÇAISE

## PENDANT LA GUERRE DE DANEMARK

(d'après les *Origines diplomatiques de la guerre de 1870-1871*)<sup>1</sup>.

Le 4 novembre 1863, Napoléon III, dans une lettre fameuse aux divers gouvernements de l'Europe, leur proposait la réunion d'un congrès général à Paris : « L'édifice politique de l'Europe, qui repose sur le fondement des négociations de Vienne en 1815, s'écroulant de toutes parts », ce congrès serait destiné « à régler le présent et à assurer l'avenir ». Dans les jours suivants, le gouvernement reçut l'adhésion, *sans réserves*, de l'Espagne, du Portugal, de la Suède, de la Belgique, de l'Italie, de la Suisse, de la Grèce, des Pays-Bas; il eut, *sous réserves*, celle de la Saxe, du Wurtemberg, du Hanovre, de la Bavière, de la Diète germanique. Quant aux grandes puissances, la Prusse et la Russie adhèrent *sous réserves*; l'Autriche, après avoir adhéré dans les mêmes conditions, refusa définitivement de participer au congrès. L'Angleterre avait refusé tout de suite : sans doute elle craignait quelque bouleversement de l'Europe et la formation des grandes nationalités; elle avait toujours intérêt à la division du continent. Quoi qu'il en soit, Napoléon III savait à quoi s'en tenir sur les dispositions générales des puissances; il eût pu en faire son profit.

C'est dans ces circonstances que s'ouvrit la question danoise. Elle se formulait ainsi : le Slesvig et le Holstein, quoique de populations différentes, danoise et allemande, avaient toujours été unis dans l'histoire, et ils tenaient l'un et l'autre à cette union. En 1815, ils furent assurés, avec le Lauenbourg, au roi de Danemarck, mais le Holstein seul, à cause de sa population, fit partie de la Confédération germanique. Il ne manqua pas d'être troublé par les événements de la Révolution de 1848 et pensa se fondre dans la Grande-Allemagne. La tempête passée, le traité de Londres du 8 mai 1852<sup>2</sup> con-

1. *Les Origines diplomatiques de la guerre de 1870-1871*, recueil de documents publié par le ministère des Affaires étrangères. T. I (25 décembre 1863-21 février 1864); t. II (22 février 1864-9 mai 1864); t. III (10 mai 1864-31 juillet 1864). Paris, Ficker; Impr. nationale, 1910, 3 vol. in-8°, xvii-383, 400, 398 p.

2. Voir le texte du traité de Londres en appendice du t. I, p. 353-355.

firma l'union des duchés de Slesvig-Holstein avec la couronne de Danemark et assura à S. A. le prince Christian de Slesvig-Holstein-Sonderbourg-Glueksbourg « le droit de succéder à la totalité des États actuellement réunis sous le sceptre de S. M. le roi de Danemark ».

Avant de mourir, le roi Frédéric VII et le Rigsraad danois, pour sauver au moins les terres allemandes du Slesvig-Holstein de l'attraction pangermanique, donnèrent au Slesvig une constitution semblable à celle du Danemark et pensèrent ainsi en préparer la fusion : le danisme y eût trouvé une satisfaction nécessaire, et derrière lui le scandinavisme s'organisait pour se défendre contre la propagande du germanisme. Napoléon III ne pouvait manquer de prendre intérêt à cette évolution des nationalités. et en ce sens le Slesvig-Holstein devenait un des points les plus critiques de l'Europe nouvelle.

Le roi Frédéric VII mourut le 15 novembre. Christian IX, qui lui succéda sans difficulté à Copenhague, promulgua le 18 novembre la constitution que le Rigsraad venait de voter. Il en résulta une agitation considérable en Allemagne; le *Nationalverein* protesta avec colère contre la mutilation d'une terre en grande partie allemande, contre la violation du « droit historique » qui avait fondé l'union du Slesvig-Holstein contre l'atteinte portée aux traités de 1815. La diète de Francfort décida une intervention militaire : des troupes fédérales, en grande partie saxonnes, occupèrent le Holstein le 24 décembre; le duc d'Augustenbourg, dont les prétentions avaient été écartées par le traité de 1652, fut reçu en triomphe à Kiel le 30 décembre et fut proclamé duc de Slesvig-Holstein sous le nom de Frédéric VIII. Ainsi le traité de 1852 était déchiré; l'intégrité de la monarchie danoise, telle qu'elle avait été alors confirmée, était compromise; c'était le moment d'agir pour les puissances signataires des traités de 1815 et de 1852.

L'Autriche, présidente de la Confédération germanique, était obligée de ménager le sentiment national allemand; mais elle le redoutait fort, car il ne pouvait être avantageux, contre elle, qu'à la Prusse. Dès le 25 décembre, elle demandait que la France prit l'initiative de la réunion d'un congrès sur la question danoise; le duc de Gramont adressait, ce jour, le télégramme suivant à Drouyn de Lhuys :

Le prince de Metternich<sup>1</sup> est chargé de demander que le gouvernement de l'Empereur prenne l'initiative d'une proposition de congrès à Paris pour régler les affaires de Danemark entre les puissances signa-

1. Ambassadeur d'Autriche à Paris.

taires du traité de Londres, avec l'adjonction de la Confédération germanique. Le comte de Rechberg<sup>1</sup> est prêt à y venir et se dit certain des autres coopérations. Il croit la mesure très urgente et vient à l'instant même d'insister sur l'utilité d'une prompté décision<sup>2</sup>.

Dès le lendemain, 26 décembre, Drouyn de Lhuys repoussait cette proposition par une dépêche confidentielle à Gramont :

Je reconnais assurément l'intention courtoise qui a porté le cabinet de Vienne à désirer que le siège des négociations fût à Paris, mais cette désignation même qui, dans toute autre circonstance, aurait pu avoir du prix à nos yeux, serait plutôt une difficulté pour nous présentement, car, en convoquant à Paris les puissances signataires du traité de 1852, dont quelques-unes ont décliné la proposition de s'y réunir en congrès, nous nous trouverions dans une situation fautive à l'égard de celles dont nous avons obtenu le suffrage et qui ne seraient pas admises à cette conférence<sup>3</sup>.

Drouyn de Lhuys assurait ensuite que le gouvernement français était disposé à seconder « les efforts qui seraient tentés dans des vues de conciliation et de paix ». Mais ailleurs, dans une dépêche à Fournier, ministre de France à Stockholm, il déclarait qu'il ne pouvait pas, « après l'expérience faite à propos des événements de Pologne », engager la France « sans garanties préalables dans des démarches communes. » En un mot, ajoutait-il, « ce que nous désirons, l'Europe le sait et nous lui en avons fait connaître les raisons, c'est un congrès général. Nous ne pourrions donc vouloir à Paris d'une conférence limitée à un petit nombre de puissances et discutant une question isolée »<sup>4</sup>.

A ce moment, le Danemark, soutenu notamment par l'influence du prince de Galles qui venait d'épouser la princesse Alexandra, fit appel aux puissances signataires du traité de 1852, et, le 31 décembre, l'Angleterre proposa la réunion d'une conférence à Londres ou à Paris. Drouyn de Lhuys répondit, le 2 janvier, par le télégramme suivant, adressé au prince de La Tour d'Auvergne, ambassadeur de France à Londres :

Nous ne croyons pas à l'efficacité d'une conférence, même quasi-européenne, limitée à la seule affaire des duchés.

Nous ne voulons pas qu'elle se réunisse à Paris.

1. Ministre des Affaires extérieures de l'empire d'Autriche depuis 1859.

2. T. I, p. 17. Télégramme daté de Vienne, 25 décembre 1863, 4 h. 55 soir (reçu à 7 h. 1/4 soir).

3. T. I, p. 19.

4. T. I, p. 36-37.

Nous désirons laisser à Lord Russell<sup>1</sup> la responsabilité de sa proposition...

Si toutes les autres puissances acceptent, nous accepterons<sup>2</sup>.

Et Lord Cowley, ambassadeur d'Angleterre à Paris, après un entretien avec Drouyn de Lhuys, confirmait cette intention du gouvernement français :

Si les autres puissances invitées adhéraient à la proposition d'une conférence à Paris<sup>3</sup>, la France ne s'y refuserait pas, bien qu'il dût continuer à conserver son opinion quant à l'inutilité d'une conférence.

Avant de continuer la conversation sur ce point, Drouyn de Lhuys demandait « des explications et des éclaircissements ». Il tenait surtout à ne rien faire qui pût mécontenter en quelque manière le parti national allemand. Il écrivait au duc de Gramont le 4 janvier :

Quant à nous, nous sommes voisins de l'Allemagne, et, dans le cas où les négociations n'aboutiraient pas, nous pourrions rester seuls exposés aux complications qui résulteraient d'un mouvement national dont il est impossible de prévoir la portée<sup>4</sup>.

Il fut impossible pour le moment de réunir une conférence. Le Danemark adressa aux puissances une demande de médiation. Le gouvernement français y fit les mêmes objections<sup>5</sup>. L'Angleterre proposa à la France une intervention armée pour défendre le Danemark et les traités où elle avait mis sa signature. Le refus de la France y fut plus formel encore :

Nous ne saurions nous dissimuler que le parti que le gouvernement de Sa Majesté Britannique désire nous voir embrasser nous met en lutte avec le sentiment national dans les duchés et nous expose à un conflit certain avec la Confédération germanique.

Nous ne pouvons pas nous dispenser de faire remarquer que notre position différerait de beaucoup de celle de l'Angleterre dans une semblable éventualité... Une circonspection particulière nous est donc imposée. Nous devons éviter de provoquer une lutte que notre intervention étendrait peut-être à tout le continent et dont le fardeau pèserait principalement sur nous.

1. Secrétaire d'État aux Affaires étrangères du Royaume-Uni.

2. T. I, p. 72-73.

3. Il semble que Lord Cowley se trompe ici sur les dispositions du gouvernement français à admettre la conférence à Paris, le cas échéant. Voir la dépêche ci-dessus.

4. T. I, p. 91.

5. T. I, p. 157. Drouyn de Lhuys au comte de Massignac, chargé d'affaires à Saint-Petersbourg, 18 janvier 1864.

Dominés par des considérations aussi graves, nous ne saurions prendre l'engagement d'ajouter à l'appui moral que nous avons prêté jusqu'ici aux stipulations de 1852 celui de nos armes, et la seule politique qui soit en ce moment conforme aux nécessités dont nous avons à tenir compte est de nous réserver une entière liberté d'action<sup>1</sup>.

« Réserver notre entière liberté d'action », telle fut donc la première formule où se fixa la diplomatie française dans l'affaire des duchés. Par là, l'action de l'Angleterre fut paralysée; elle manifesta des vellétés de démonstration navale; il y eut dans la presse quelques articles déjà menaçants contre l'Allemagne. Ce fut tout pour le moment.

Comment s'expliquer cette position prise par le gouvernement français en janvier 1864? Sans doute il ne lui déplaisait point de montrer son mécontentement au gouvernement de Londres qui avait grandement contribué à l'échec de la proposition de Congrès général; cela résulte, semble-t-il, du ton même des dépêches que nous avons citées. Il craignait aussi un conflit avec l'Allemagne, et derrière l'Allemagne, avec la Prusse, avec l'Autriche, avec une sorte de *Sainte-Alliance* que ces deux puissances paraissaient vouloir reconstituer avec la Russie à l'occasion du dernier soulèvement de la Pologne<sup>2</sup>. Pendant toute la crise danoise, de tels bruits ne cessèrent pas de circuler, qui furent maintes fois confirmés par des faits et furent très utiles aux entreprises du comte de Bismarck.

Mais il faut pénétrer plus avant dans les raisons de la politique française à ce moment. Il faut dire les sympathies invincibles de Napoléon III pour le mouvement national allemand. On put croire à une entente établie entre l'Allemagne et la France; le duc d'Augustenbourg y voyait chez Napoléon III « la pensée d'arranger sa frontière du Rhin<sup>3</sup>. » Le représentant hessois à la Diète de Francfort, Dalwigk, disait au comte de La Rochefoucauld, chargé d'affaires à Darmstadt: « La France s'est concilié de grandes sympathies chez nous et se prépare par son attitude calme et modérée une alliée fidèle dans la nation allemande<sup>4</sup>. » — Il est vrai qu'un autre Allemand faisait à ce sujet des réserves importantes :

Il (l'Empereur) a, par sa réserve et son silence, contrecarré les intrigues de l'Angleterre, cette nation sans principes. Cette politique

1. T. I, p. 199-200. Drouyn de Lhuys à La Tour d'Auvergne, 26 janvier 1864.

2. Voir à ce sujet une dépêche du baron de Talleyrand, ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys, t. I, p. 212.

3. T. II, p. 139. Méroux de Valois, agent consulaire à Kiel, à Drouyn de Lhuys, 19 mars 1864.

4. T. I, p. 117.

peut amener un changement complet dans notre position vis-à-vis de l'Empire, pourvu que l'Empereur tienne bon jusqu'au bout et qu'il n'ait pas d'arrière-pensée en ce qui concerne le bassin houiller de la Sarre, cette conquête de la première paix de Paris<sup>1</sup>.

Napoléon III était donc invité à ne pas nourrir des illusions : il convenait qu'il fit le bien, mais sans récompense.

D'autre côté, il avait d'égaux sympathies pour le scandinavisme, alors représenté, non sans imprudence, par le prince Oscar, duc d'Ostrogothie, frère du roi de Suède. Des dépêches échangées entre Drouyn de Lhuys et Fournier, ministre de France à Stockholm, il résulte que le gouvernement français eût vu avec plaisir une intervention de la flotte suédoise; il offrit même au gouvernement suédois de lui vendre des vaisseaux tout prêts; il ordonna à Fournier de suivre le roi en Norvège pour y observer avec lui l'état des esprits<sup>2</sup>. Napoléon III soutenait donc ensemble le scandinavisme et le germanisme, dans le temps même où ils étaient aux prises : politique qui dispensait l'un et l'autre à son égard de toute reconnaissance; politique incohérente et trouble qui inspira à tous de la défiance, mais qui, dans le moment, fut favorable au mouvement national allemand et à la politique de Bismarck, dès lors résolu à « profiter de toutes les chances qui s'ouvraient à son pays<sup>3</sup>. »

La convention austro-prussienne du 16 janvier 1864 régla l'intervention des deux puissances dans les duchés; elles en firent part à l'Europe; elles annoncèrent la volonté d'y défendre l'ordre public établi par les traités, de contenir le parti révolutionnaire démocratique (ainsi parlait Cavour quand il s'emparait de Naples avec Garibaldi), de défendre les droits du Danemark menacés par les troupes de la Confédération. Le duc de Gramont déclarait bien ne pas trop comprendre ces subtilités<sup>4</sup>. Mais il convenait de croire le comte de Rechberg et le comte de Bismarck quand ils affirmaient et répétaient leur intention de suivre une politique « essentiellement conservatrice », quand ils présentaient « l'occupation du Slesvig comme une solennelle affirmation de leur désir de respecter l'intégrité de la monarchie danoise » (*sic*)<sup>5</sup>, quand ils déclaraient au duc de Gramont et au baron de Talleyrand que l'expédition austro-prussienne en Slesvig était dirigée « contre les résolutions et les projets de la

1. T. I, p. 214. Le baron de Talleyrand à Drouyn de Lhuys, 27 janvier 1814.

2. Voir sur ce sujet spécial les dépêches de Fournier; elles offrent un intérêt particulier.

3. T. I, p. 47. Le baron de Talleyrand à Drouyn de Lhuys, 31 décembre.

4. T. I, p. 123-124. Gramont à Drouyn de Lhuys, 13 janvier 1864.

5. T. I, p. 123, 183, 191, 246.

majorité fédérale bien plus que contre le Danemark ». Drouyn de Lhuys s'inquiéta bien un moment et parut disposé à se rapprocher de l'Angleterre, mais il fut tout à fait rassuré par les engagements très nets des deux grandes puissances allemandes : elles n'occuperaient le Slesvig qu'à titre de « gage », en reconnaissant par ce fait même le principe de l'intégrité de la monarchie danoise établi par les transactions de 1851 et de 1852.

Si néanmoins, à la suite de complications que pourrait amener la persistance du gouvernement danois dans le refus d'accomplir ses promesses de 1852, ou l'intervention armée d'autres puissances dans le conflit dano-allemand, le gouvernement du roi (de Prusse) se voyait forcé à renoncer à des combinaisons qui n'offriraient plus un résultat proportionné aux sacrifices que les événements imposeraient aux puissances allemandes, les arrangements définitifs ne sauraient être arrêtés sans le concours des puissances signataires du traité de Londres<sup>1</sup>.

Il y a encore du vague dans ces formules, quoiqu'écrites. Mais qu'on écoute ces propos du *baron* de Bismarck, comme disait le baron de Talleyrand :

— Vous vous engagez, quoi qu'il arrive, lui disait M. de Talleyrand, à ne disposer des duchés de l'Elbe qu'au moyen d'une entente avec les puissances signataires du traité de Londres ?

— En effet, c'est bien cela, répondit le président du Conseil de Prusse, et je crois que l'on ne peut pas exiger plus de nous dans le moment actuel... C'est pour ces arrangements que je convie d'avance les puissances signataires à se réunir.

Et le baron de Talleyrand enregistrait « l'engagement solennellement pris de déférer les résolutions suprêmes à un concert européen<sup>2</sup>. »

Le Danemark résista, très courageusement, à l'invasion austro-prussienne ; le ministère de l'évêque Monrad refusa de retirer de sa seule autorité la constitution du 18 novembre, demanda le temps de consulter sur ce point le Rigsraad. Bismarck refusa, pour des raisons ou sous des prétextes stratégiques. L'armée danoise dut abandonner les lignes du Danewerk ; les troupes austro-prussiennes occupèrent Altona, Kiel. Le gouvernement danois ne céda point.

Le comte de Rechberg, dès lors lié à la politique prussienne,

1. T. I, p. 260-261. Annexe à la dépêche du baron de Talleyrand, du 4 février 1864.

2. T. I, p. 276-280. Le baron de Talleyrand à Drouyn de Lhuys, 9 février 1864.

déclara que « l'absence de toute résistance de la part du Danemark laisserait le différend sur son terrain actuel, mais qu'il ne manquerait pas de prendre de plus vastes proportions dès que les hostilités auraient réellement éclaté et que le sang versé imposerait aux puissances engagées une tout autre attitude<sup>1</sup>. » La résistance danoise se prolongea. Bismarck envoya à Vienne le comte de Manteuffel ; le 5 mars, une nouvelle convention austro-prussienne régla l'occupation du Jutland<sup>2</sup>.

Drouyn de Lhuys commença de s'étonner et de s'inquiéter fort des développements inattendus que prenait l'affaire des duchés. Il le dit et le répéta avec quelque naïveté :

L'Autriche et la Prusse, par un sentiment de modération auquel on ne pouvait qu'applaudir, se prononçaient à Francfort pour une mesure d'exécution pure et simple. Mais à cette doctrine, qu'elles avaient fait prévaloir au sein de la Diète, succédait bientôt celle de la prise de possession du Slesvig à titre de gage, et elles ne s'en tiennent plus là aujourd'hui : elles n'hésitent pas à mettre en avant la théorie des nécessités stratégiques. Dans l'intervalle de quelques semaines, la pensée des deux puissances a donc passé par trois phases très distinctes, et, d'une combinaison puisée dans la législation fédérale, par conséquent bien définie quant à son objet et limitée d'avance, l'on en est arrivé à subordonner en définitive tous les plans de conduite aux convenances militaires, qui autorisent tout ce que l'intérêt peut conseiller.

On ne pouvait pas mieux définir en effet la politique des gouvernements de Vienne et de Berlin. M. Drouyn de Lhuys en concluait :

Les deux cabinets ont donc des projets que nous ne connaissons point. Nous ne voulons ni en préjuger le caractère, ni conclure *a priori* qu'ils sont nécessairement incompatibles avec les intérêts auxquels nous devons notre sollicitude...<sup>3</sup>.

Et quelque temps après :

La résolution adoptée par la Prusse et l'Autriche de recourir à l'emploi de la force nous avait causé une impression pénible. Le regret que nous avons ressenti à chaque nouveau pas que nous les avons vues faire pour s'engager davantage dans cette voie ne pouvait que s'accroître encore devant les proportions que la lutte prend aujourd'hui. Je n'en ai point dissimulé l'expression<sup>4</sup>.

1. T. I, p. 239. Drouyn de Lhuys au duc de Gramont.

2. T. II, p. 107. Drouyn de Lhuys aux agents diplomatiques de l'Empereur à Londres, Vienne, Berlin, Saint-Petersbourg et Francfort.

3. T. II, p. 26-27. Drouyn de Lhuys au baron de Talleyrand, 24 février 1864.

4. T. II, p. 105-106. Circulaire de Drouyn de Lhuys aux agents diplomatiques de l'Empereur, 10 mars 1864.

La situation en effet s'aggravant très vite, de l'aveu de Drouyn de Lhuys lui-même, le gouvernement de Londres renouvela le 23 février sa proposition de conférence avec armistice entre les belligérants. Il la confirma définitivement le 21 mars, au plus fort des opérations de guerre, et Drouyn de Lhuys s'y montra plus favorable qu'à la fin de décembre. Bismarck en admit le principe, à condition que les bases de discussion fussent d'abord établies, et il déclara tout aussitôt qu'il récusait, *comme point de départ*, les arrangements de 1852, qu'il n'accepterait, à la rigueur, d'en parler que *comme point dont on se départ*<sup>1</sup>.

Pour faire aboutir l'idée de la conférence, il fallut donc y chercher des bases solides. C'est à ce point précis que la diplomatie française sortit décidément de sa réserve et prit dans l'affaire des duchés une position très nette et originale.

Dès le 19 février, dans une lettre au ministre de France à Copenhague, Drouyn de Lhuys écrivait avec une fermeté remarquable :

... Le gouvernement de l'Empereur a adopté pour règle de sa conduite au dedans comme au dehors le principe de la souveraineté nationale. C'est ce principe que nos armes ont fait triompher en Italie et auquel nous avons demandé la possession de la Savoie et de Nice. Nous nous en faisons de même une loi dans les efforts que nous tentons au delà de l'Océan pour la régénération du Mexique, et partout nous en reconnaissons l'autorité et la force. Il peut devenir un jour avantageux pour le Danemark lui-même que nous soyons en mesure d'invoquer en sa faveur la légitimité des aspirations nationales<sup>2</sup>.

Donc au problème danois, le 20 mars, le gouvernement de Paris, sans se concerter avec personne, proposa la solution suivante :

La cause, comme le caractère distinctif de cette lutte, est évidemment la rivalité des populations qui composent la monarchie danoise. Il existe chez chacune d'elles un sentiment national dont la force ne saurait être mise en doute. Quoi donc de plus naturel, à défaut d'une règle unanimement acceptée, que de prendre pour base le vœu des populations ? Ce moyen, conforme aux véritables intérêts des deux parties, nous paraît le plus propre à amener un arrangement équitable et offrant des garanties de stabilité. En demandant l'application d'un principe fondamental de notre droit public, et en réclamant pour le Danemark comme pour l'Allemagne le bénéfice de ce principe, nous croyons proposer la solution la plus juste et la plus facile de cette question qui excite dans toute l'Europe une si vive inquiétude<sup>3</sup>.

1. T. II, p. 157. Le baron de Talleyrand à Drouyn de Lhuys, 22 mars 1864.

2. T. I, p. 335. Drouyn de Lhuys à Dotézac, ministre à Copenhague.

3. T. II, p. 145. Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, 20 mars

Cette proposition rencontra aussitôt en Allemagne les plus vives sympathies ; on n'en sera pas surpris. Bismarck ne pouvait jusque-là fonder sa force sur le droit ; il fut heureux que l'on fournit à ses ambitions une base de légitimité. Il donna de bonne heure sa franche adhésion :

M. de Bismarck accepte le principe de votre proposition et reconnaît que la consultation des populations doit servir de pivot à la solution favorable aux intérêts prussiens<sup>1</sup>.

C'était tout à fait cela. Il disait encore un peu plus tard, à ce sujet, à l'ambassadeur de France :

L'Allemagne en tiendra largement compte à l'empereur Napoléon. Nous verrons disparaître d'absurdes appréhensions et le sentiment public exercer sur nos rapports toute son influence<sup>2</sup>.

Les journaux allemands déclaraient hautement que « la sage attitude de l'Empereur ne manquerait pas de porter ses fruits et que la France recueillerait elle-même, un jour, les avantages de cette politique en ce moment si favorable à l'Allemagne ». Ils donnaient à entendre que « si l'Angleterre venait à se tourner contre la Confédération germanique, cette dernière serait disposée à faire le sacrifice du Rhin pour être assistée, dans la lutte, par son puissant voisin »<sup>3</sup>. Il y avait peut-être là, en effet, l'indication d'une politique à suivre.

On ne sera pas étonné que la proposition du gouvernement français n'ait pas rencontré partout le même accueil qu'en Allemagne et en Prusse. Le prince de Galles, qui ne cachait pas ses sympathies pour la France, exprima son irritation contre une politique qui légitimait le démembrement du Danemark. Le roi Christian IX disait tristement au ministre de France : « Je ne me serais jamais attendu à ce que la France proposât le démembrement de la monarchie, lorsque la fidélité du Danemark à la France lui a coûté autrefois la perte de la Norvège »<sup>4</sup>.

1864. — On trouvera des formules analogues dans une circulaire du 29 mars aux agents diplomatiques de l'Empereur (t. II, p. 188), dans une autre lettre du 6 avril au prince de La Tour d'Auvergne (t. II, p. 227), dans une troisième lettre du 19 avril au même (t. II, p. 275).

1. T. II, p. 264. Talleyrand à Drouyn de Lhuys, 16 avril 1864.

2. T. III, p. 131. Talleyrand à Drouyn de Lhuys, 30 mai 1864.

3. T. III, p. 245. Le comte de Reiset, ministre à Hanovre, à Drouyn de Lhuys, 18 juin 1864.

4. T. III, p. 72. Dotézac à Drouyn de Lhuys, 24 mai 1864.

Lord Russell fit remarquer au prince de La Tour d'Auvergne que

le principe de droit public dont nous demandions l'application dans la question des duchés était trop nouveau en Europe et aussi trop directement contraire aux intérêts de la plupart des puissances qui participeraient à la conférence pour qu'on pût raisonnablement se flatter de l'y faire prévaloir. Les grandes puissances de l'Europe n'avaient pas pour habitude de consulter les populations quand il s'agissait de résoudre les questions qui touchaient à l'équilibre européen<sup>1</sup>.

En effet, le gouvernement russe déclara que « s'il s'agissait de consulter les populations et de leur déférer la question de souveraineté, il ne donnerait jamais son assentiment à une pareille proposition »<sup>2</sup>. Rien de plus naturel : le gouvernement de Saint-Pétersbourg songeait aux répercussions possibles en Pologne ou en Finlande ; il surveillait d'autre part avec attention les velléités scandinaves.

Mais c'est l'Autriche qui formula avec le plus de netteté et d'énergie les objections que comportait la proposition française : le comte de Rechberg écrivait là-dessus au prince de Metternich :

Je commencerai par faire observer à Votre Altesse qu'au point de vue spécial de l'Autriche nous aurions la plus grande répugnance contre toute mesure qui tendrait à faire constater les vœux des duchés par un appel au vote des populations.

Il est superflu, je pense, de vous développer les motifs qui nous font redouter toute nouvelle application du principe que le vœu populaire doit constituer la base du droit public de l'Europe.

Vous connaissez tous les dangers auxquels l'Autriche serait exposée si on admettait comme règle que les états doivent être formés ou décomposés selon la doctrine des nationalités et les arrêts du suffrage universel.

Nous avons toujours évité d'envisager le différend dano-allemand comme une querelle de nationalités. C'est une question de droit international qu'il s'agit, selon nous, de résoudre, en cherchant à concilier des droits divers et des intérêts opposés. C'est sur ce terrain que nous comptons nous placer dans les délibérations de la conférence, et nous devons nous efforcer de nous y maintenir si nous ne voulons pas qu'on puisse invoquer un jour contre nous un précédent dangereux<sup>3</sup>.

Le comte de Rechberg faisait observer en même temps au duc de Gramont :

Que, si l'Autriche admettait un instant que des peuples de nationa-

1. T. II, p. 169. La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, 24 mars 1864.

2. T. II, p. 209. Le même au même, 3 avril 1864.

3. T. II, p. 217-218.

lités différentes ne peuvent pas être gouvernés par un même souverain, elle souscrirait par cela même son arrêt de mort, l'empire d'Autriche n'étant à proprement parler qu'une agglomération de nations différentes sous un même sceptre<sup>1</sup>.

Drouyn de Lhuys n'avait pas songé à tout cela ; il ne savait même pas s'il était possible de consulter sérieusement les populations sous le régime de l'occupation militaire étrangère dans le tumulte des passions nationales surexcitées. Il disait en toute simplicité :

Les Danois désirent être rattachés définitivement au Danemark, comme les Allemands à la Confédération germanique<sup>2</sup>.

Ce n'était pas si simple et ses agents le renseignaient mieux. Cintrat, ministre à Hambourg, constatait que la population danoise n'était bien caractérisée que dans la partie nord du Slesvig ; et il doutait qu'elle consentit à se séparer du reste du Slesvig pour être unie au Danemark.

Oui, ses sympathies la portent vers le Danemark, elle l'a prouvé. Mais irait-elle jusqu'à se séparer du reste du duché, à perdre sa patrie particulière ou privée pour entrer et se fondre dans le reste de la monarchie danoise ? Ici le doute s'empare de moi, les lumières me manquent... Personne ne choisit l'amputation, chacun la subit<sup>3</sup>.

Méroux de Valois, agent consulaire à Kiel, opinait dans le même sens :

Les Slesviquois sont, avant tout, Slesviquois. Ceux qui parlent le danois et qui servent le gouvernement, soit dans la Diète, soit dans les assemblées populaires, ne se croient pas des Danois. Ils veulent garder leur autonomie, leur caractère propre et n'appartenir ni au Danemark ni à l'Allemagne. C'est là, Monsieur le Ministre, un fait certain, positif, et qui n'a point échappé aux observations des commissaires austro-prussiens, bien qu'il ne me semble pas que ces Messieurs soient disposés à en tenir compte<sup>4</sup>.

Ainsi Drouyn de Lhuys et l'empereur Napoléon III n'avaient travaillé que pour le roi de Prusse.

Lorsque la conférence se réunit à Londres le 20 avril, il ne pouvait plus guère être question de fonder ses délibérations sur le principe du traité de 1852. Elle consacra ses premières séances à la

1. T. II, p. 222. Le duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, 5 avril 1864.

2. T. III, p. 94. A La Tour d'Auvergne.

3. T. III, p. 54. Cintrat à Drouyn de Lhuys, 20 mai 1864.

4. T. III, p. 55. Méroux de Valois à Drouyn de Lhuys, 20 mai 1864.

conclusion d'un armistice entre les belligérants; il fut enfin assuré pour un mois, à partir du 12 mai; il devait être ensuite prolongé de quinze jours, jusqu'au 26 juin. Puis elle discuta des diverses combinaisons présentées, de l'union personnelle des duchés avec le roi de Danemark, du vote des populations ou bien dans toute l'étendue des duchés, ou bien seulement dans le Slesvig, ou même dans les seuls districts mixtes. Il apparut bientôt qu'il serait difficile d'en espérer des résultats satisfaisants.

Cependant le tsar Alexandre II et la tsarine séjournaient à Potsdam du 9 au 11 juin, puis à Munich et à Kissingen du 16 au 21; Alexandre II avait à Kissingen une entrevue avec l'empereur François-Joseph; le 22 et le 23 juin, François-Joseph et le roi de Prusse se rencontraient à Karlsbad, et ces entrevues ne pouvaient pas manquer d'avoir une importance politique. Il fut même un peu question de l'Italie en des télégrammes où la personne du roi Victor-Emmanuel II était, paraît-il, irrévérencieusement désignée sous le nom de *marchandise avariée*<sup>1</sup>.

Drouyn de Lhuys n'était pas ému de ces combinaisons d'alliance où la France n'était sollicitée par personne.

Comme le gouvernement de l'Empereur n'a donné aucun prétexte à des dispositions hostiles à la France ou à des vellétés de coalition, il ne les suppose pas... Dans les occasions récentes où j'ai eu à rendre compte à l'Empereur des informations qui me parvenaient à cet égard, j'ai toujours trouvé Sa Majesté non seulement libre de toute préoccupation, mais exempte de toute curiosité<sup>2</sup>.

Le gouvernement impérial fut cependant arraché à cette extraordinaire tranquillité. Le 6 juin, le baron d'Adelswärd, ministre de Suède et Norvège à Paris, lui communiqua une dépêche du comte Manderström, ministre des Affaires étrangères de Suède et Norvège:

Informez de suite M. Drouyn de Lhuys que la Russie propose au Danemark d'entrer dans la Confédération germanique et employez tous vos efforts pour faire ressortir combien une telle solution serait désastreuse pour le Danemark et pour nous<sup>3</sup>.

Récemment, M. Monrad, le premier ministre danois, avait dit à M. Dotézac, le ministre de France :

Le pays ne consentirait jamais à perdre tout le Slesvig; si ce cas

1. T. III, p. 345. Le baron de Malaret, ministre à Turin, à Drouyn de Lhuys (très confidentielle), 19 juillet.

2. T. III, p. 254. Au duc de Gramont, 20 juin 1864.

3. T. III, p. 170.

se présentait, il préférerait encore aller à l'Allemagne avec toute la monarchie<sup>1</sup>.

... Le pays, plutôt que de voir s'éloigner sans retour le Slesvig, auquel le rattachent les nécessités de son existence politique et les souvenirs de son histoire, préférerait le suivre jusqu'en enfer, c'est-à-dire dans la Confédération germanique<sup>2</sup>.

On connaissait les goûts personnels du roi Christian IX pour l'Allemagne, on connaissait aussi l'ambition qu'avait le comte de Bismarck de développer la puissance maritime de la Confédération et surtout de la Prusse; à la conférence même, il demandait l'établissement d'un port militaire fédéral à Kiel; il était question d'un canal maritime à construire de la mer Baltique à la mer du Nord; dès 1848, on avait parlé de faire du Danemark « l'État-amiral » de l'Allemagne, et cette dignité pouvait le tenter. On rappelait l'antique gloire des villes hanséatiques.

Il était étrange que la Russie prit l'initiative d'une proposition qui pouvait aboutir à lui fermer la mer Baltique, en livrant le passage des détroits à l'Allemagne; mais elle avait bien elle-même en 1841 demandé la fermeture des détroits du Bosphore et des Dardanelles<sup>3</sup>.

Quoi qu'il en soit, Drouyn de Lhuys ne se renseigna pas longuement sur l'authenticité de ce dessein. Il semble que cette nouvelle, pour lui soudaine, lui ait fait perdre son sang-froid<sup>4</sup>. Tout aussitôt le même jour, 6 juin, il télégraphiait, puis écrivait au prince de La Tour d'Auvergne à propos de la dépêche du comte Manderström :

Je vous prie de porter cette information à la connaissance de S. Exc. M. le comte Russell et de lui dire que la France serait disposée à unir ses forces de terre et de mer à celles de la Grande-Bretagne pour empêcher l'accomplissement d'un pareil projet<sup>5</sup>.

Le lendemain, il télégraphia au baron de Talleyrand et au duc de Gramont :

On parle de l'incorporation du Danemark tout entier dans la Confédération germanique. Ne laissez pas ignorer à M. de Bismarck<sup>6</sup> que

1. T. III, p. 147. Dotézac à Drouyn de Lhuys, 2 juin 1864.

2. T. III, p. 207. Du même au même, 10 juin.

3. Serge Goriainow, *le Bosphore et les Dardanelles*. Paris, Plon, 1910. Voir la *Revue historique*, t. CVI, p. 204.

4. Les dépêches que nous avons sous les yeux ne permettent pas encore d'établir dans quelle mesure l'information du comte Manderström était fondée.

5. T. III, p. 172.

6. Pour Vienne : « M. de Rechberg. »

la France s'opposerait énergiquement à la réalisation d'un pareil projet<sup>1</sup>.

Le même jour, il précisait sa politique dans une circulaire aux agents diplomatiques de l'empereur à Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg et Francfort :

L'acte constitutif de la Confédération germanique est l'œuvre collective des puissances signataires du traité de Vienne. Il ne saurait être apporté de changement dans ses dispositions principales sans leur assentiment, et l'Europe a toujours considéré comme une des clauses les plus essentielles du pacte fédéral celle qui a limité les territoires pouvant faire partie de la Confédération aux possessions allemandes qui ont anciennement appartenu à l'empire germanique. Le maintien de l'équilibre général est attaché à l'observation de cette condition, et tout arrangement de nature à y porter atteinte serait contraire à l'esprit comme aux termes mêmes des actes de 1815. Nous serions nous-mêmes lésés directement dans nos intérêts par une tentative de ce genre, et nous nous trouverions dans la nécessité d'aviser aux moyens d'en empêcher le succès. Le gouvernement de Sa Majesté ne pourrait hésiter devant l'accomplissement d'un devoir aussi nettement tracé<sup>2</sup>.

Il est amusant de voir Napoléon III prêt à employer toutes les forces de terre et de mer de la France à la défense des « odieux traités de Vienne ».

Puis il sembla que le gouvernement français s'était emporté mal à propos. Drouyn de Lhuys constatait lui-même dès le 8 juin que « cette idée pourrait bien n'être pour le Danemark comme pour les puissances allemandes qu'un argument de circonstance destiné surtout à peser sur les gouvernements neutres en éveillant leurs inquiétudes ». Le 10 juin il écrivait à La Tour d'Auvergne que ce projet était « entièrement chimérique »<sup>3</sup>. Bismarck, lorsque Talleyrand lui en parla, se réjouit beaucoup et répliqua : « Pourquoi pas aussi la Suède ? » Et cette boutade pouvait avoir infiniment de sens : car en somme les Scandinaves ne sont-ils pas des Germains ?

Malgré la prolongation de l'armistice, la conférence n'aboutit à rien ; le Danemark s'attacha avec intransigeance au principe du traité de 1852. On ne put s'entendre. Avant la clôture, Lord Russell essaya au moins de sauvegarder l'indépendance de la monarchie

1. T. III, p. 180. 7 juin, 6 h. 20 soir.

2. T. III, p. 181-183. 7 juin.

3. T. III, p. 185, 201.

danoise, qui pouvait être mise en péril par la reprise des hostilités. Drouyn de Lhuys répondit par télégramme :

Comme vœu, c'est insignifiant, mais inoffensif; comme garantie contre l'Allemagne ou contre la Suède, ce serait excessif et dangereux<sup>1</sup>.

Et il rentra dans son silence.

Les troupes austro-prussiennes occupèrent l'île d'Alsén. Le roi Christian IX espéra, en changeant de ministère, obtenir des conditions moins dures : il remplaça l'évêque Monrad par le comte de Moltke-Nutchau. Les conditions furent les mêmes; le Danemark les accepta le 30 juillet; il abandonna tout le Slesvig-Holstein à la Confédération germanique. Napoléon III était peiné de n'avoir pas pu faire adopter sa grande pensée sur la consultation des populations; il y mit de l'obstination; on sait qu'il y revint deux jours plus tard et qu'il fit insérer un article en ce sens dans le traité de Prague : une sorte de douce manie, inoffensive pour les autres, mais non pas pour la France.

Peut-être aura-t-on, par ces quelques pages, une idée de l'intérêt de cette publication des *Origines diplomatiques de la guerre de 1870-1871* et des révélations qu'on y trouvera. Nous n'avons dépouillé ces trois premiers volumes qu'au point de vue de la politique française. On y pourrait suivre, moins sûrement il est vrai, la politique de l'Angleterre ou celle du comte de Bismarck.

Nous exprimerons seulement à ce sujet un vœu, c'est que la table des matières, qui n'est que l'indication des correspondants et des dates des diverses pièces, soit remplacée par une table analytique, ou du moins que le contenu de chaque dépêche y soit indiqué. Sans cela cette publication, qui comprendra sans doute un grand nombre de volumes, sera très difficile à consulter et ne rendra pas les services qu'on est en droit d'en espérer.

Édouard DRIAULT.

1. T. III, p. 275. Au prince de La Tour d'Auvergne, 24 juin.

---

# BULLETIN HISTORIQUE

---

## NÉCROLOGIE.

RODOLPHE DARESTE

(1824-1911).

Notre collaborateur M. Rodolphe-Madeleine-Cléophas DARESTE DE LA CHAVANNE, que nous avons perdu le 24 mars dernier, était peu connu du grand public. Frère puiné de l'auteur d'une *Histoire de France* « qui », dit M. Prou, « se distingue des autres ouvrages du même genre par son exactitude », sa vie presque entière s'écoula dans l'ombre du prétoire. Trente ans avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation (1847-1877), trente ans ou à peu près conseiller à la même cour, il finit par en être le doyen et prit sa retraite il y a peu d'années. Une seule fois du bruit se fit autour de son nom et ses meilleurs amis en furent peinés : ce fut lorsque sa signature figura à côté de celles du président Mazeau et de M. Voisin au bas du fameux « avis » qui fournit au ministre Charles Dupuy le prétexte de la « loi de dessaisissement » de triste mémoire (1899). C'est là, je crois, la seule erreur de droit qu'il ait commise. L'homme de parti n'avait pas cru devoir refuser un service; le magistrat intègre se retrouva quand il s'agit de rendre un arrêt.

Sans ambition politique, Dareste n'aurait pas été insensible au plaisir de professer. Il fut candidat à la chaire d'histoire comparée des législations au Collège de France; un autre l'obtint, qui sans doute en était digne, mais on peut regretter que l'occasion n'ait pas été offerte à Dareste de faire profiter notre haut enseignement des éminentes qualités de savoir, de pénétration et de lucidité qui font la valeur de ses livres.

Car il fut un érudit de premier ordre, en qui se conciliaient deux qualités bien rarement associées : le sens juridique et le sens historique. Formé à la double discipline de l'École des chartes et de l'École de droit, il passa son doctorat ès lettres fort jeune, à vingt-six ans (1850), avec deux thèses où s'accusait déjà l'orientation de

son esprit : l'une sur François Hotman<sup>1</sup>, l'autre sur la province romaine de Sicile. Ensuite une série de publications approfondies sur le droit administratif français, passé et présent, — *De la propriété en Algérie* (1852), *Études sur les origines du contentieux administratif en France* (1855-1857), *Code des pensions civiles* (1854), *la Justice administrative en France* (1862), etc., — une collaboration active à la *Revue historique du droit français et étranger*, dont il fut deux fois l'un des fondateurs et resta le directeur jusqu'à sa mort, établirent sa réputation de juriconsulte historien et lui ouvrirent à la fois les portes de la Cour suprême et de l'Académie des sciences morales (1878).

Bien avant cette époque, sa curiosité s'était singulièrement élargie dans l'espace comme dans le temps. Solide helléniste, gendre de Plougoum qui avait publié une assez bonne traduction des deux discours « sur la Couronne », il en fit, lui, une excellente des *Plaidoyers civils de Démosthène* (1875), puis des *Plaidoyers politiques* (1879), avec des notes succinctes qui signalent et souvent résolvent les problèmes juridiques dont foisonnent ces textes difficiles. Vingt ans plus tard, il donna à ces quatre volumes un pendant non moins remarquable dans sa traduction des *Plaidoyers d'Isée* (1898).

Les études de droit grec, délaissées chez nous depuis le xvii<sup>e</sup> siècle et cultivées en Allemagne avec plus d'érudition que d'envergure, trouvèrent en Dareste un véritable initiateur. Les articles qu'il leur consacra, principalement à l'occasion de découvertes épigraphiques ou papyrologiques, dans *l'Annuaire* et la *Revue des études grecques*, dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, dans la *Nouvelle Revue historique du droit*, dans le *Journal des Savants*, dans les *Mémoires* et les *Comptes-rendus* de l'Académie, forment la matière de deux ou trois volumes. Signalons notamment la première traduction française, presque parfaite, de la loi de Gortyne (1886), et une histoire de la *Science du droit en Grèce* rattachée aux noms de Platon, d'Aristote et de Théophraste (1893). Dareste ne se contenta pas de faire des livres : il forma des disciples et trouva en eux des collaborateurs. C'est avec le concours de B. Haussoullier et du signataire de cette notice qu'il mena à bonne fin la vaste publication des sources épigraphiques du droit grec

1. C'est à Fr. Hotman que nous devons d'avoir compté M. Dareste au nombre de nos collaborateurs. Il en a donné en 1876 (t. II, 1, p. 367) des articles sur *Fr. Hotman, d'après sa correspondance inédite*, et en 1908 (t. XCII, p. 297) un dernier article sur *Fr. Hotman, d'après de nouvelles lettres des années 1561-1563*.

(*Recueil des inscriptions juridiques grecques*, 1891-1898) qui a fourni enfin à cette étude une base solide. La synthèse brillante de M. Beauchet (*Droit privé de la République athénienne*, 1897) fut aussi composée sous l'inspiration directe de Dareste et lui est dédiée.

Du droit grec, Dareste passa à l'examen de toutes les législations primitives, anciennes ou modernes, qui lui sont si étroitement apparentées. Doué d'une rare facilité pour les langues, il parlait ou comprenait presque toutes celles de l'Europe, y compris le russe et les idiomes scandinaves (une de ses dernières publications importantes fut une traduction de la *Saga de Nial*, 1896). Partout donc il pouvait remonter aux sources, et les institutions de tant de peuples différents, s'éclairant dans son esprit par leur rapprochement, lui suggéraient des idées générales qui servaient ensuite à expliquer, avec une simplicité convaincante, des phénomènes juridiques à première vue bizarres ou inintelligibles. Ses études d'histoire du droit, disséminées dans de nombreux périodiques, ont été groupées par lui dans trois volumes de mélanges (*Études d'histoire du droit*, 1889; *Nouvelles études*, 1902; 3<sup>e</sup> série, 1906) dont il a soigneusement révisé le texte. Ces recueils émerveillent par la variété des sujets qui vont d'Hamourrabi à Lamoignon et de la Birmanie au pays de Galles, attachent par la finesse et la clarté des analyses, en même temps qu'ils charment par le sobre atticisme d'un style auquel on ne peut reprocher qu'un peu de sécheresse. A côté des ouvrages de Sumner Maine et de Kowalewski, ils doivent constituer le fonds de toute bibliothèque d'histoire comparée du droit.

Très méfiant des hypothèses et des systèmes, restant volontairement en deçà de ce qu'il savait et entrevoyait, Dareste n'était cependant ni un historien ni un juriste timide. Sur la prescription, sur les fondations, sur bien d'autres questions, il a émis des vues qui sont fort en avance sur la législation et même sur la jurisprudence de son temps. Il suffisait de regarder son profil glabre, sa lèvre serrée et moqueuse pour deviner en lui un jurisconsulte de la vieille roche romaine, de ceux que mon maître Labbé appelait « les grands utilitaires ». Son nom et son œuvre survivront dans un cercle restreint, mais choisi. L'étranger l'a honoré et traduit. Ceux qui ont eu le privilège de travailler à ses côtés n'oublieront pas la justesse de son esprit, les trésors de sa mémoire, la sûreté de son commerce.

Théodore REINACH.

## MAURICE DUMOULIN.

Notre collaborateur, M. Maurice DUMOULIN, ancien professeur au lycée de Roanne et bibliothécaire de la ville, puis en 1898 rédacteur en chef du *Journal du Havre*, où il fit une courageuse campagne en faveur de la révision du procès Dreyfus, enfin rédacteur au *Temps* depuis 1900, a été enlevé le 31 mars dernier à l'âge de quarante-neuf ans, au moment où, après une vie difficile et laborieuse, il arrivait à une réputation méritée. S'il avait trouvé dans l'Université et dans la ville dont il avait merveilleusement installé et enrichi la bibliothèque les encouragements qu'il méritait, il eût consacré sa vie à l'histoire de sa province et aux travaux d'érudition et de bibliographie qui étaient sa vocation. Il avait commencé par s'occuper de l'époque des invasions, et les articles sur *Théodoric* donnés à la *Revue historique* en 1902 (t. LXXVIII, p. 1, 24, et t. LXXIX, p. 1) remontent à sa prime jeunesse. En 1890, il donna une *Histoire du Forez et du Roannais*, en 1892 une étude sur *Jacques de la Fin* et la conspiration de Biron qui parut dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques*, puis des *Études sur la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle*, et, en 1896, une série d'essais d'histoire locale intitulés *En pays roannais*, où se trouvait une excellente étude sur l'industrie roannaise du xvi<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle. Le bibliographe passionné publiait en 1896 *A travers les vieux livres, esquisse de bibliographie*, et encore en 1901 une monographie sur *Fédéric Morel*, imprimeur à Paris au xvi<sup>e</sup> siècle. Les besognes absorbantes de la vie de journaliste n'étouffèrent jamais en lui l'érudit sagace qu'il était. En 1898, il publiait dans le *Bulletin de la Diana* de Montbrison un *Questionnaire historique, archéologique et statistique* pour tracer aux savants de province un programme d'enquêtes d'histoire locale. Il reprit cette idée sur un plan plus vaste en 1902 dans la *Revue de synthèse historique*, et son initiative, à laquelle H. Berr donna une chaleureuse adhésion, provoqua cette belle série d'études bibliographiques et historiques sur nos provinces qui débuta par la *Gascogne* de M. Barrau-Dihigo et se continue activement dans la *Revue de synthèse*. Amené, au *Temps*, par sa curiosité et sa compétence si universelles d'historien, à annoncer les publications nouvelles d'histoire, il appliqua à l'époque moderne ses qualités de chercheur et de critique et devint d'emblée un de nos meilleurs essayistes. Notre *Revue* a dit la valeur de ses *Figures du*

*temps passé* (t. XCIII, p. 358). Il publiait il y a peu de mois un volume des plus piquants sur *les Ancêtres d'Alfred de Musset* (Émile-Paul), il y a deux mois à peine des *Études et portraits d'autrefois* (Plon), où se trouvent d'excellents essais sur Desaix, sur le général Dominique Dupuy, sur les aérostiers de la République, sur la grande-duchesse Élisabeth Alexievna, sur l'art et l'État au xviii<sup>e</sup> siècle, etc.; enfin il y a quelques jours seulement un charmant petit livre sur *Favart et M<sup>me</sup> Favart* (Louis Michaud), piquante étude de mœurs, de psychologie et de littérature dramatique. Maurice Dumoulin n'était pas seulement un érudit très informé, un critique très sûr, un historien d'une intelligence et d'une sensibilité vives, c'était aussi le caractère le plus droit, le cœur le plus généreux, qui commandait l'estime et inspirait l'amitié.

G. MONOD.

---

## ANTIQUITÉS CHRÉTIENNES.

I. LITTÉRATURE ET SOURCES. — Le P. KIRCH a voulu d'abord donner un pendant à l'*Enchiridion symbolorum* de Denzinger en composant, *ad usum scholarum*, un recueil de textes sur l'histoire de l'Église<sup>1</sup>, du 1<sup>er</sup> siècle au début du VIII<sup>e</sup>; puis mettre son lecteur à même de se faire une opinion, d'après les sources, sur diverses questions controversées; enfin, constituer une petite chrestomathie patristique. C'est beaucoup à la fois pour un seul livre. En fait, le recueil paraît judicieux, surtout si on le juge du point de vue catholique, mais les *quaestiones*, sur lesquelles l'attention du lecteur se trouve attirée, ne sont point d'ordinaire celles qu'on peut dire essentielles; et le P. Kirch n'a pas pu faire que les textes des Pères les plus intéressants pour un historien se rencontrent toujours dans les meilleures pages parties de leur plume. Quelques remarques: il me semble difficile de citer sans crier gare le trop fameux passage de Josèphe (*Ant.*, 18, 3, 3) relatif à Jésus; il est légitime de donner en notes du texte de Cyprien, *De cathol. ecclesiae unitate*, 4, selon Hartel, les variantes de la version dite romaine, mais suffit-il de les justifier par cette simple mention: *in antiquis codicibus hic pergitur*? Pourquoi ne pas citer le *proœmium* du III<sup>e</sup> Concile de Carthage? N'est-ce pas un document capital, quel que soit le sens qu'on lui prête? N'est-ce pas aussi dépasser par trop la portée d'un texte que d'intituler *De infallibilitate cathedrae romanae* la citation de l'Ép. 39 de Cyprien à Corneille, où se trouve la phrase si discutée sur *ecclesia principalis unde unitas sacerdotalis exorta est*? Croit-on vraiment avoir donné une idée juste de la lettre de Firmilien sur Étienne de Rome en la coupant comme on l'a fait? Tout de même, cet *Enchiridion*, bien présenté, pourvu d'un index commode, est appelé à rendre des services, à moins qu'il n'achève de détourner des œuvres originales ceux-là qui auraient plus que tous besoin d'y recourir. — Dans la petite collection de textes dirigée par M. LIETZMANN (*Kleine Texte für theologische und philologische Vorlesungen und Übungen*), je signale une intéressante sélection du livre VIII des *Constitutions apostoliques*<sup>2</sup>, qui comporte la description de la messe des catéchumènes

1. Conradus Kirch, S. J., *Enchiridion fontium historiae ecclesiasticae antiquae*. Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1910, in-8°, xxix-636 p., 10 fr.

2. D. H. Lietzmann, *Liturgische Texte, VI. Die Klementinische Liturgie*. Bonn, Marcus et Weber, 1910, in-12, 32 p. (n° 61 de la Collection).

et de celle des fidèles; le fascicule contient en outre un fragment des *Canones apostolorum*, relatif à l'installation de l'évêque, le passage correspondant de l'*ægyptische Kirchenordnung* et le morceau le plus intéressant de l'*Anaphora* de Sérapion. Quelques notes ne seraient pas de trop. Dans la même collection a paru une traduction allemande de ces *Odes de Salomon*<sup>1</sup>, qui ont fait couler tant d'encre depuis que M. Rendel Harris en a fait paraître une traduction anglaise d'après la version syriaque (1909). On trouvera en note les variantes d'interprétation de M. R. Harris et de M. Flemming, qui a déjà publié une traduction des *Odes* dans les *Texte und Untersuchungen*, nouv. série, t. XXXV, fasc. 4, et les rapprochements utiles avec la *Pistis Sophia*. Une ou deux pages d'introduction s'imposaient et manquent. — La collection Hemmer-Lejay s'est enrichie de trois nouveaux volumes. Nous avons vu enfin paraître le second tome de l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe<sup>2</sup>, depuis longtemps attendu; il comprend les livres V, VI, VII et VIII. Le texte est celui de Schwartz; la traduction, généralement claire et exacte, donne donc tout ce qu'on peut lui demander; les notes, que les exigences de la collection font un peu brèves, sont d'un homme averti et particulièrement au fait des revues et communications savantes; on aurait tort de les croire élémentaires. Souhaitons prompte naissance au tome III. — Le troisième fascicule des *Pères apostoliques*<sup>3</sup> renferme les *Épîtres* d'Ignace, l'*Épître* de Polycarpe et le *Martyrium* de Polycarpe. Le texte est celui de Funk (1901), et le traducteur a fait ce qu'il a pu pour vaincre le grec d'Ignace, ce qui n'est pas une petite difficulté, et il a généralement réussi à le rendre intelligible. L'introduction, excellente, résume, d'après les meilleurs travaux, tout ce qu'il faut savoir avant que d'aborder ces redoutables originaux. Tout au plus ferais-je reproche à l'auteur de n'avoir point formulé quelques réserves sur la complète authenticité du *détail* dans le *Martyrium*; n'oublions pas que Pseudo-Pionius ne saurait inspirer une confiance aveugle. — Le premier fascicule des *Évangiles apocryphes*<sup>4</sup> nous donne le texte traduit et annoté — un peu sommairement — par M. Ch. MICHEL, du *Protévangile de Jacques*, du *Pseudo-Matthieu* et

1. A. Ungnad et W. Staerk, *Die Oden Salomos*, 1910, in-12, 40 p. (n° 64 de la Collection).

2. Eusèbe, *Histoire ecclésiastique*, livres V-VIII, texte grec et trad. franç. par Ém. Grapin. Paris, A. Picard et fils, 1911, in-12, 561 p.

3. *Les Pères apostoliques*, III. Texte grec et trad. franç., introd. et index, par Aug. Lelong. Paris, A. Picard et fils, 1910, in-12, LXXX-187 p.

4. *Évangiles apocryphes*, I... Paris, A. Picard et fils, 1911, in-12. XL-255 p.

de l'Évangile de Thomas et l'Histoire de Joseph le Charpentier, d'après les rédactions copte et arabe, toutes deux traduites et annotées par M. PEETERS. L'introduction, qui considère isolément chacun des trois ouvrages, en retrace rapidement l'histoire, encore bien mal connue, et donne les renseignements essentiels sur les manuscrits, les versions et les éditions. Un intérêt particulier s'attache à la publication de M. Peeters, en raison de l'impossibilité où se trouve le commun des chercheurs d'aborder directement les versions qu'il met en français. L'histoire des origines chrétiennes n'a rien à tirer de ces apocryphes tardifs, mais la légende chrétienne leur doit beaucoup. — C'est un éminent service que nous a rendu M. F. NAU en traduisant en français la version syriaque (publiée en 1910 par le P. Bedjan) du grand ouvrage de Nestorius, *le Livre d'Héraclide de Damas*<sup>1</sup>. Nous ne disposions jusqu'ici que des fragments recueillis par M. Loofs dans ses *Nestoriana* (Halle, 1905). Le livre, terminé en grec en 451 et traduit en syriaque un peu moins d'un siècle après, ne nous est connu que par un manuscrit qui vient de chez le patriarche nestorien de Kotchanès, dans le Kurdistan turc; il n'est pas en excellent état et la version qu'il renferme ne paraît pas un modèle d'exactitude; tel qu'il est, félicitons-nous de le posséder. Nestorius l'avait écrit pour réfuter les actes du Concile d'Éphèse qui portaient condamnation contre lui (431); à le lire, nous comprenons ce qui a pu se passer; son auteur ne devait pas être de relations agréables et il s'est tout naturellement fait beaucoup d'ennemis; son zèle pouvait sembler excessif et indiscret, mais il est à craindre que celui de Cyrille d'Alexandrie, son adversaire, ait péché par les mêmes défauts; son langage théologique manquait de précision, prêtait à l'équivoque, mais aussi à la malveillance, et les traducteurs employés par Cyrille pour mettre en latin les écrits destinés à lui aliéner l'église romaine ont peut-être manqué de compétence ou de scrupules. L'éditeur a fait suivre l'ouvrage principal de trois homélies grecques de Nestorius sur les tentations du Christ et de trois appendices (Lettre à Cosme; Présents envoyés d'Alexandrie aux chambellans impériaux; Lettre de Nestorius aux habitants de Constantinople). C'est à propos de la pièce qui constitue le second de ces appendices que Tillemont a écrit : « S. Cyrille est saint, mais on ne peut pas dire que toutes

1. Nestorius, *le Livre d'Héraclide de Damas*, trad. en français par F. Nau, avec le concours du R. P. Bedjan et de M. Brière... Paris, Letouzey et Ané, 1910, in-8°, xxviii-416 p.

ses actions soient saintes » ; quand on la lit, on comprend pourquoi Nestorius accusait son ennemi de « le percer de flèches d'or ». D'autre part, nous rencontrons dans la seconde homélie (p. 345, l. 7) : Τοῦτου δὲ τῆς Θεοτόκου παρθένου..., ce qui prouve que Nestorius ne fuyait pas délibérément l'expression qu'on lui reprochait de répudier ; il n'était peut-être pas nestorien ! C'est un procès à reviser ; la publication de M. Nau sera la pièce capitale de l'instruction. — On sait que le nestorianisme s'est répandu jusqu'en Extrême-Orient ; M. P. CARUS a donné une transcription de l'inscription chinoise que porte une curieuse stèle nestorienne du VIII<sup>e</sup> siècle, découverte en Chine en 1625<sup>1</sup> ; M. A. Wylie a traduit le chinois en anglais. Le texte est suivi : 1<sup>o</sup> du récit de l'expédition conduite en 1907 par M. von Holm pour faire exécuter une exacte reproduction de la stèle et, 2<sup>o</sup>, de quelques éclaircissements sur Nestorius et les Nestoriens en Chine.

II. HISTOIRE GÉNÉRALE. — Voici d'abord un véritable manuel, œuvre de M. LOOFS<sup>2</sup>, qui embrasse l'histoire de l'Église jusqu'à nos jours. Les faits principaux, les idées essentielles, les *directions* capitales sont indiqués avec précision dans un cadre scolaire, mais net et frappant. Un tel livre, qui représente un travail énorme d'acquisition et de classification, ne saurait d'ailleurs se suffire à lui-même, mais c'est un bon guide pour ordonner des lectures et un excellent memento. Il ne renvoie lui-même qu'à trois grands manuels, ceux de Möller, de Müller et de Kurtz ; on aurait été plus « pratique » en indiquant en tête de chaque développement les deux ou trois livres indispensables. — *The catholic Encyclopedia*<sup>3</sup> a, depuis un an, fait paraître ses tomes VI, VII, VIII et IX. Je ne reviens pas sur ses caractères généraux qui demeurent les mêmes : admirable présentation quant à la forme, abondance de renseignements sur certains points, quasi-pénurie sur d'autres et aussi insistance un peu surprenante sur d'autres. J'ai remarqué particulièrement, dans le tome VI, l'article *Fathers of the Church*, de D. Chapman, tableau d'ensemble, en trente-cinq colonnes, de la littérature patristique, suivi d'une abondante bibliographie<sup>4</sup> ; *Fratricelli et Friars*

1. Dr Paul Carus, *The Nestorian Monument. An ancient record of Christianity in China*. Chicago, The Open Court publishing Company, 1909, in-8°, 42 p.

2. Dr Fr. Loofs, *Grundlinien der Kirchengeschichte*. Halle, Max Niemeyer, 2<sup>e</sup> éd., 1910, in-8°, xv-430 p.

3. *The catholic Encyclopedia*, t. VI, VII, VIII et IX. New-York, R. Appleton Company, s. d., in-4°, ix-800 p. chacun.

4. Un lapsus : le *Lehrbuch d. Dogmengesch.* de Harnack n'a pas été traduit en

*Minor*, de M. M. Bihl; *Galileo*, tendancieux, mais intéressant et nourri, *Gallican Rite*; *Gnosticism*, vingt et une colonnes de M. Arendzen, et *Grace*, quarante et une colonnes de M. J. Pohle; en revanche, *Fideism* manque d'une partie historique, *Gospel* est insuffisant et sa bibliographie misérable; *Germany*, avec ses quatre-vingt-huit colonnes, tient vraiment beaucoup de place et je ne sais pas si l'on ne pouvait point faire l'économie de Paul Féval et de Fromentin, par exemple, au profit de *G. Filastre* ou de *Graal*, je suppose, qui sont omis. Au tome VII, les articles *Hagiography* (P. Delehaye), *Hierarchy of the early Church*, *Heart of Jesus*, *Hours canonical* (D. Cabrol), *Immaculate Conception*, *Incarnation*, *Infallibility* sont spécialement développés ou intéressants; mais pourquoi trois colonnes sur *Greuze*? Et trente-cinq sur le peuple *Huron* et son évangélisation? Il me paraît tout de même difficile de considérer saint Paul « as the organizer of the ideas and the entire contents of the letter » (*l'Épître aux Hébreux*), tout de même que d'avancer qu'Hosius de Cordoue présida le concile de Nicée « together with the two Roman priests Vitus and Vincent. » Au tome VIII, *Jerome*, *Jerusalem*, *Justin*, *Kulturkampf*, entre autres articles, méritent une mention spéciale; mais, dans aucun autre volume peut-être, le manque de proportion dans les développements n'est plus choquant; *Irlande* et les *Irlandais* occupent 134 colonnes (un vrai livre!), alors que *l'Italie* n'en tient que quatre-vingt-dix, sur lesquelles on pouvait d'ailleurs retrancher; *Ingres* reçoit près de trois colonnes et *saint Irénée* pas même deux! L'article *Jésus*, non plus que la bibliographie qui l'accompagne, ne paraît digne de l'œuvre; l'article *Israélites* demeure également unilatéral et faible; je n'ai point découvert le nom de Llorente dans la bibliographie d'*Inquisition*. Au tome IX, *Manuscripts* (M. Bréhier), admirablement illustré, *Latin (Christian) Literature* (M. Lejay), *Life, Luther*, *Manicheism*, *Marriage* doivent être signalés. Qu'un article comme *Luke* ne soit point de nature à satisfaire un critique non confessionnel, je ne m'en étonne pas, mais, du moins, la bibliographie devrait-elle présenter les divers aspects du problème; l'article *Mark* laisse moins à désirer de ce point de vue. — Mgr DUCHESNE a publié le troisième volume de son *Histoire ancienne de l'Église*<sup>1</sup>; il enferme le v<sup>e</sup> siècle,

français; c'est lui qui a trois volumes et non la *Dogmengeschichte*, petit abrégé traduit par M. Choisy; le *Leitfaden* de Loofs a une 4<sup>e</sup> édition (1906); simples vœux.

1. L. Duchesne, *Histoire ancienne de l'Église*, t. III. Paris, Fontemoing, 1910, in-8°, xi-687 p.

« triste siècle...! Siècle de ruine et de décrépitude », qui voit l'effondrement de l'Empire en Occident et un grand trouble de l'Église que son propre triomphe encombre de mauvais chrétiens, d'opinions, d'habitudes d'esprit, de pratiques difficiles à adapter aux traditions orthodoxes; « l'esprit belliqueux des théologiens », plus soucieux de bataille que d'entente, s'y donne pitoyablement carrière. En ce temps-là, pourtant, se dressent des figures admirables : Épiphane, Jérôme, Augustin, Chrysostome, Cyrille, Théodoret, etc., et les « formidables œuvres complètes » de ces Pères illustres nous apportent des renseignements en abondance. Le livre est construit comme les deux précédents; il est essentiellement narratif; le récit se déroule en chapitres établis, dans l'ordre chronologique, autour d'un grand nom (*Alaric; Pélage; le pape Zosime*, etc.), ou d'un grand fait (*la Fin du donatisme; la Tragédie de Nestorius*, etc.), ou d'un grand débat (*l'Origénisme et saint Jérôme; l'Augustinisme; les Monophysites*, etc.); il comporte aussi quatre tableaux d'ensemble : *l'Église au temps des Théodose; le Christianisme à l'est de l'Empire; l'Occident au V<sup>e</sup> siècle; l'Église romaine au V<sup>e</sup> siècle*. Son grand mérite est de demeurer toujours personnel et de sortir directement des textes; le parti pris de l'auteur de ne renvoyer qu'incidemment, et toujours sur des points particuliers, aux travaux de ses devanciers n'est pas d'ailleurs sans inconvénients, non plus que sa volonté évidente d'éviter les conclusions et presque les idées générales. Je crains que le commun des lecteurs, malgré la limpidité du style, la parfaite clarté et la vie du détail, s'en trouve souvent très gêné et ne comprenne pas bien. Mgr Duchesne a beau contenir son esprit, il déborde en réflexions fines ou savoureuses, courageuses aussi, à l'occasion, et sur lesquelles certains feront la grimace. Je pourrais chercher et trouver chicane sur plusieurs points, j'aime mieux dire que, dans l'ensemble, le livre constitue le répertoire de faits le plus sûr et le plus scientifique dont nous disposions actuellement. — *L'Orpheus* de M. S. Reinach a suscité de nombreux contradicteurs, particulièrement dans les rangs des savants catholiques, et leurs remarques intéressent quelquefois nos études. Le P. LAGRANGE<sup>1</sup>, tout en s'efforçant de reconnaître les qualités d'*Orpheus*, s'est attaché à critiquer la méthode de M. Reinach et à mettre le lecteur candide en garde contre ce qu'il considère « comme des hypothèses hasardeuses et un réquisitoire trop violent pour être équitable ». Le sien reste très mesuré et veut demeurer

1. R. P. M.-J. Lagrange, *Quelques remarques sur l'Orpheus de M. S. Reinach*. Paris, Lecoffre, 1910, in-8°, 78 p.

impartial. Je ferais quelques réserves sur plusieurs des critiques qui s'y trouvent, mais, sur la plupart d'entre elles, comme sur les considérations d'ensemble qui terminent l'opuscule, je me mettrais facilement d'accord avec son auteur. — J'aurais un peu plus de peine à m'entendre avec Mgr BATIFFOL. Son livre<sup>1</sup> est assurément plein d'intérêt; son adresse, son information, sa forme même ne laissent guère à désirer; les remarques ingénieuses et justes y abondent; j'ajoute volontiers que sur nombre de points il me semble avoir pleinement gain de cause contre *Orpheus*, mais son esprit et sa méthode ne me paraissent pas toujours de bon aloi scientifique. Le lecteur qui ne saurait de M. Reinach que ce que M. Batiffol lui en dit le prendrait pour un touche-à-tout mal avisé, une espèce de Bouvard ou de Pécuchet (p. 266, n. 1), qui s'attarde encore, sur tous les points, à la solution d'avant-hier ou se paie de paradoxes. Je fais la part de l'exagération oratoire que le genre « conférences » suppose; il reste qu'il ressort du livre de M. Batiffol une impression très injuste, et qu'il ne peut guère l'ignorer. La méthode de réfutation dont il use tient à peu près toute en ceci : il compare à une affirmation de M. Reinach celle d'un critique non catholique qui la contredit, et il triomphe; mais, trop facilement, il considère une opinion, pour peu qu'elle le favorise, comme représentant le dernier mot de la critique. Encore arrive-t-il qu'il tire d'elle un usage abusif. Il me serait inversement aisé de montrer qu'il enterre allègrement, en l'attribuant à une critique désuète, mainte opinion qui se porte à merveille et plus encore de relever les faiblesses de ses propres raisonnements, les « habiletés » excessives, grâce auxquelles il se tire des mauvais pas, et la fausseté pure et simple de plusieurs des reproches qu'il adresse à M. Reinach; son livre est à prendre comme une œuvre très instructive d'apologétique catholique. — M. MARMORSTEIN<sup>2</sup> commence une série d'études relatives aux rapports du christianisme et du judaïsme antiques : il s'agit, dans ce premier fascicule, de montrer quel retentissement ont eu dans la pensée juive l'action et la vie chrétienne durant les trois premiers siècles : comment l'Église s'y est-elle prise pour attirer à elle les fidèles de la Synagogue? Quelle fut la portée de son affirmation qu'en elle résidait le vrai Israël? Quel effet a produit sa polémique antijuive?

1. P. Batiffol, *Orpheus et l'Évangile*. Paris, Lecoffre, 1910, in-12, xv-284 p. (Conférences données à Versailles sous les auspices de l'évêque, Mgr Gibier, en janvier et avril 1910.)

2. Dr A. Marmorstein, *Religionsgeschichtliche Studien*. 1 Heft : *Die Bezeichnungen für Christen und Gnostiker im Talmud und Midras*. Skotschau (Ost-Schlesien), chez l'auteur, 1910, in-8°, 82 p.

Quelle attitude les Juifs ont-ils adoptée à l'égard des *hérétiques*; tels sont les points principaux auxquels s'arrête l'auteur; c'est un excellent hébraisant et un esprit pondéré.

III. EXÉGÈSE. — Selon M. J. D'ALMA<sup>1</sup>, « la doctrine du IV<sup>e</sup> Évangile ne se comprend qu'à la lumière de la théologie égyptienne, telle que Philon l'a recueillie des mains des philosophes alexandrins et adaptée à la révélation juive ». L'évangéliste n'a fait qu'appliquer l'esprit et la méthode du philonisme à une interprétation systématique de l'histoire de Jésus. L'auteur s'efforce de fonder ces thèses sur d'abondants rapprochements de citations et d'ingénieux commentaires. Quelques ressemblances sont contestables, d'autres peuvent se rapporter à des influences communes; tout de même, le parallélisme, qui n'avait jamais été mis en lumière avec tant de précision, ne laisse pas que de toucher. Il faudra tenir compte de ce petit livre. — M. GOGUEL<sup>2</sup>, à la suite de Welhausen et de Schwartz, a cherché à voir, en étudiant de près le récit johannique de la Passion, si le IV<sup>e</sup> Évangile, au lieu d'être sorti de la méditation d'un théologien travaillant sur la matière synoptique, ne révélerait pas d'abord l'existence de plusieurs couches rédactionnelles, ensuite l'utilisation de sources étrangères à la tradition synoptique et dignes d'attention. Comme M. Goguel est un homme circonspect, il n'affirme rien décidément; je crois qu'il a raison et qu'il n'a rien prouvé encore, pas même la supériorité de la chronologie de Jean; mais je crois aussi que l'hypothèse, sur laquelle il a eu le grand mérite d'insister en France le premier, vaut d'être examinée avec soin en l'étendant au récit johannique tout entier. — Je signale une ingénieuse petite étude de M. V. MONOD<sup>3</sup> en vue de fixer le sens du titre, *Épître aux Hébreux*, que les Pères n'ont pas compris: l'épître serait l'œuvre d'un chrétien philonisant qui s'est adressé *ad Hebraeos spirituales*, aux nouveaux Hébreux, dont le Christ est le premier et le chef.

IV. JÉSUS. — L'apparition, il y a un an, du livre où M. A. DREWS<sup>4</sup> cherche à prouver que Jésus n'est qu'un mythe a soulevé une tempête de protestations. L'auteur est un homme fort érudit et

1. Jean d'Alma, *Philon d'Alexandrie et le quatrième Évangile*. Paris, E. Nourry, 1910, in-12, viii-117 p.

2. M. Goguel, *les Sources du récit johannique de la Passion*. Paris, Fischbacher, 1909, in-8°, 109 p.

3. Victor Monod, *De titulo Epistolae vulgo ad Hebraeos inscriptae*. Montauban, Impr. coopérative, 1910, in-8°, 46 p.

4. Arthur Drews, *Die Christumythe*, 3<sup>e</sup> éd. Léna, E. Diederichs, 1910, in-8°, xvi-238 p.

il manie les mythes avec dextérité; il aurait pu construire un bon livre de théologie, mais il me paraît manquer totalement du sens de l'histoire, ou seulement de celui de la réalité; les mots et les apparences le dupent avec une facilité surprenante; je me demande quel personnage historique résisterait à l'application de sa méthode pseudo-comparative. Que la légende du Christ, qui s'est peu à peu substituée à son histoire, ne soit pas née de rien et que ses éléments sortent du milieu oriental qui l'a enfantée, qu'en conséquence, même si l'on met à part les ressemblances fortuites, elle offre des points de contact avec la légende d'Adonis, celle de Tammouz et beaucoup d'autres, je n'en doute pas, mais c'est un paradoxe insoutenable que de prétendre l'y retrouver toute, *même à l'état inorganique*, ce qui pourtant ne prouverait rien, car il resterait à expliquer l'essentiel, c'est-à-dire sa formation; ce que M. Drews ne fait vraiment pas. Il n'a pas prouvé que la légende de Jésus existât avant le temps où la tradition — et les textes — placent son histoire; il n'a pas prouvé qu'une secte juive vénérât un Jésus ou tel autre pseudo-homonyme; il n'a pas prouvé que le Jésus de Paul n'était qu'un être spirituel, non plus qu'il n'a prouvé que le Jésus des synoptiques n'avait aucune réalité, sous prétexte que nous le voyons mal à travers des écrits de foi (*Glaubensschriften*) et d'édification (*Erbauungsbücher*); de ce que nous ne savons pas grand'chose d'un personnage quelconque, nous ne sommes pas autorisés à nier son existence. Il reste du livre, d'ailleurs amusant, beaucoup de remarques instructives, mêlées à quelques puérités, qui rappellent fâcheusement celles de Dupuis<sup>1</sup> et une tentative mieux conduite que celle de B. Smith. — Au reste, M. Loisy<sup>2</sup> en a dit ce qu'il en fallait dire dans un article de la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, qu'il vient de publier en volume avec quatre autres essais, déjà connus, deux composés à propos d'*Orpheus*, le troisième sur *Magie, science et religion*, le quatrième sur *Jésus ou Christ?* comparaison entre le Jésus réel que nous montrent les synoptiques et le Maître qu'imagine le protestantisme libéral; le dernier, sur le *Mythe du Christ*, est de tous points excellent. M. Loisy a fait mieux que réfuter M. Drews; il a pris soin d'organiser, en les mettant au point pour le grand public, les résultats relatifs à Jésus qu'il

1. Au hasard, voyez : p. 55, le rapprochement entre les cris des femmes pleurant Adonis à Bethléem et les  $\varphi\omega\nu\eta\kappa\lambda$  ...  $\alpha\upsilon\theta\mu\delta\varsigma$  καὶ ὀδυρμὸς πολὺς de *M.* 2, 18; p. 103, *Agnus Dei* ou *Agni Deus!* p. 138, n. 1, l'explication de A-Ω par Aωω, vieux nom dorien d'Adonis et de *Golgotha* par *Golgos*, fils d'Adonis et de Maïa, etc.

2. A. Loisy, *A propos d'histoire des religions*. Paris, E. Nourry, 1911, in-12, 323 p.

avait établis dans ses *Évangiles synoptiques* et dans son *Quatrième Évangile*; je ne saurais présentement rien recommander de plus à jour et de plus sage que ces trois chapitres sur la carrière de Jésus, son enseignement et la tradition qui s'est, tout de suite après sa mort, formée sur lui<sup>1</sup>. — M. H. REGNAULT, un juriste, a repris l'étude du procès de Jésus de son point de vue professionnel<sup>2</sup>. Il s'est proposé de rechercher d'abord quel était le *droit* en Judée après la transformation du royaume d'Archélaus, ensuite d'en rapprocher la procédure mise en œuvre contre le Christ. Travail minutieux et précis, dont toute la première partie est pleinement satisfaisante et ne donne prise que sur des détails; la seconde est beaucoup moins solide, par la faute des textes et aussi par celle de l'auteur, dont l'éducation et l'information d'exégète sont également superficielles; sa confiance dans les explications « naturelles » et simples aurait été certainement ébranlée par un examen plus approfondi des textes évangéliques. Livre utile cependant.

V. AGES APOSTOLIQUE ET POSTAPOSTOLIQUE. — M. A. DEISSMANN<sup>3</sup> nous reedit avec insistance que l'heure est venue pour l'histoire de réclamer des recherches linguistiques autant de services qu'elle leur en rend. Une connaissance plus exacte du grec hellénistique réduira très notablement le nombre des pseudo-sémitismes du Nouveau Testament et du même coup modifiera l'opinion courante sur son fonds. Je ne crois pas, à vrai dire, que cette méthode linguistique bouleverse notre connaissance du monde apostolique; mais, M. Deissmann le prouve par des exemples, elle rectifiera ou précisera maint détail et suggérera peut-être quelque hypothèse féconde. — M. WERNLE<sup>4</sup> a réédité, avec quelques menues corrections, une petite étude publiée il y a une dizaine d'années et destinée à réagir contre une conception trop intellectualiste de l'œuvre de Paul, lequel fut apôtre avant que d'être théologien. Le christianisme de Paul reste *une vie* et, en ce sens, il demeure dans la tradition de l'enseignement de Jésus, mais, tout de même, il est en train de devenir *une doctrine*; on ne saurait déjà plus le superposer au christianisme de Jésus. — M. DE FAYE<sup>5</sup> a repris à pied d'œuvre l'histoire

1. A. Loisy, *Jésus et la tradition évangélique*. Paris, E. Nourry, 1910, in-12, 287 p.

2. H. Regnault, *Une province procuratorienne au début de l'Empire romain. Le procès de Jésus-Christ*. Paris, A. Picard et fils, 1909, in-8°, 149 p.

3. A. Deissmann, *Die Urgeschichte des Christentums im Lichte der Sprachforschung*. Tübingen, Mohr, 1910, in-8°, 48 p.

4. D.-P. Wernle, *Paulus als Heidenmissionär*, 2<sup>e</sup> éd. Tübingen, Mohr, 1909, in-8°, 33 p.

5. Eug. de Faye, *Études sur les origines des églises de l'âge apostolique*,

des origines des Églises apostoliques : son livre est circonspect et clair. Il comprend trois parties : *les Sources du livre des Actes* ; *l'Église de Jérusalem* ; *les Églises pagano-chrétiennes* ; il comprend d'excellentes parties, mais il repose sur une thèse fondamentale qui me semble inacceptable, c'est à savoir que Jésus a mis l'essence de son enseignement dans le sermon sur la montagne, qu'il a par conséquent conçu le royaume comme une transformation morale de l'individu, conduisant à une profonde modification sociale de l'humanité, et qu'en instituant le collège apostolique il a prétendu former le modèle et comme « le noyau du nouvel Israël » universalisé ; les apôtres n'ont pas compris sa pensée et sont responsables de la *judaisation* apparente de son œuvre ; lui-même, sans fonder l'Église, avait formulé une religion « qui devait nécessairement revêtir cette forme » ; le véritable héritier de sa pensée, c'est Paul, chez lequel la théologie personnelle n'est que l'accessoire, le luxe d'un enseignement pratique donné selon l'esprit de Jésus. Qu'une telle représentation de l'œuvre de Jésus et de l'esprit des apôtres, qu'une telle solution de la question *Jesus-Paulus*, si souvent agitée en Allemagne depuis dix ans, s'impose à un théologien protestant, il se peut ; mais à un historien indépendant, c'est autre chose. J'en dirai tout autant de l'opinion que l'Église existait virtuellement dans la pensée de Jésus. Les thèses de M. de Faye valent pourtant la peine d'être examinées avec attention et leur parfaite probité scientifique mérite le respect. — L'étude de M. LOMBARD sur la glossolalie<sup>1</sup> me paraît, dans son ensemble, excellente ; bien informée et prudente, elle constitue à la fois un catalogue clairement classé de faits suggestifs et un guide très sûr pour l'étude des phénomènes analogues dont elle ne s'est point occupée ; elle donne une idée des services que la psychologie peut rendre à l'exégèse. Son grand mérite est d'avoir scientifiquement replacé la glossolalie apostolique dans la série des phénomènes qui lui ressemblent et d'avoir définitivement détruit la légende de sa singularité.

VI. HISTOIRE DE L'ÉGLISE, DES DOGMES ET DU CULTE. — SOUS le titre *History, Authority and Theology*<sup>2</sup>, M. A. C. HEADLAM publie huit fragments d'une apologie du christianisme dominée par

Paris, Ern. Leroux, 1909, in-8°, III-268 p. (*Bibl. de l'École des Hautes-Études, section des sciences religieuses*, t. XXIII.)

1. Émile Lombard, *De la glossolalie chez les premiers chrétiens et des phénomènes similaires*. Lausanne, G. Bridel et C<sup>o</sup> ; Paris, Fischbacher, 1910, in-8°, XII-254 p.

2. Rev. Arth. C. Headlam, *History, Authority und Theology*. Londres, J. Murray, 1909, in-8°, VIII-329 p.

cette idée que la foi chrétienne restant sensiblement la même à travers les âges, ses procédés d'exposition et de défense ont dû subir une continuelle mise au point. On lira surtout avec profit les études sur le Credo dit d'Athanase (p. 110-191) et sur la doctrine de l'église russe (p. 192-228) et l'esquisse d'une histoire de l'histoire de l'Église (p. 229-277). — M. A. HARNACK a réédité, en l'augmentant, le copieux article qu'il a consacré dans la *Real Encyclopaedie*<sup>1</sup> de Hauck à l'établissement et à l'évolution de l'Église et du droit canon. C'est un travail dont l'éloge n'est plus à faire. Il y a joint un examen critique de la dissertation de M. Sohm, *Wesen und Ursprung des Katholizismus*. Le volume contient encore une note sur l'origine et la formule trinitaire, que l'auteur juge toujours obscure, et une sur l'histoire de la notion d'Évangile dans l'Église primitive, avec un appendice sur l'emploi des expressions ὁ λόγος (οἱ λόγοι), ὁ λόγος τοῦ θεοῦ ou τοῦ κυρίου, ὁ λόγος ou οἱ λόγοι τοῦ κυρίου Ἰησοῦ dans le Nouveau Testament; la variété des acceptions de ces *Grundbegriffe* prouve à la fois l'évolution et la liberté dans l'évolution qui sont caractéristiques de la religion chrétienne. — Le petit livre de l'abbé SAINTE-FOY, *De S. Pierre à Pie X*<sup>2</sup>, œuvre de circonstance d'un moderniste qui veut rester catholique quand même, nous intéresse en ce qu'il est, comme l'annonce son sous-titre, un essai chronologique sur les accroissements progressifs de l'autorité pontificale et sur les affaiblissements progressifs des conciles devant la papauté. — M. Hugo KOCH a repris à fond la question des sentiments de S. Cyprien à l'égard de la primauté romaine<sup>3</sup>; son travail a toutes chances d'être définitif; son grand mérite réside dans le soin, la méthode et la clarté avec lesquels il y a examiné, critiqué et organisé tous les textes, pesé et jugé toutes les interprétations proposées avant lui; surtout il a réduit les prétendues contradictions ou restrictions de parole ou de fait de Cyprien à n'être que les divers aspects d'une doctrine très cohérente sur l'unité de l'Église, l'origine et les caractères de l'Épiscopat. *Causa finita est*. — De M. Koch, il faut rapprocher M. L. SALVATORELLI<sup>4</sup> qui

1. Adolf Harnack, *Entstehung und Entwicklung der Kirchenverfassung und des Kirchenrechts in den zwei ersten Jahrhunderten*. Leipzig, Hinrichs, 1910, in-8°, xi-352 p.

2. Abbé L. Sainte-Foy, *De S. Pierre à Pie X*. Paris, E. Nourry, 1910, in-12, 114 p.

3. Hugo Koch, *Cyprian und der Römische Primat*. Leipzig, Hinrichs, 1910, in-8°, iv-173 p. (*Texte und Untersuchungen*, 3<sup>e</sup> série, t. V, p. 1.)

4. Luigi Salvatorelli, *La « Principalitas » della Chiesa Romana in Ireneo ed in Cipriano*. Rome, F. Ferrari, 1910, in-8°, 34 p.

s'est spécialement attaché à établir le sens de cette *principalitas* qu'Irénée et Cyprien reconnaîtraient à l'Église romaine; *principalitas* veut dire antiquité, originalité et désigne quelque chose qui existe ἐξ ἀρχῆς, qui est ἀρχαῖος et constitue l'ἀρχαιότης, l'antiquité; par sa *potentior principalitas*, Irénée entendait donc la *suprema antichità ed originalità* de l'Église romaine; bien persuadé que Pierre avait été le premier évêque en soi après l'Ascension, il établissait dans sa pensée le rapport: Épiscopat de Pierre = Chaire de Pierre = Église romaine apostolique, laquelle se trouve *principalis* parce qu'elle a été fondée par le premier évêque. De même pour Cyprien, Pierre c'est l'Épiscopat, ce qui ne suppose pas que les autres églises trouvent leur unité dans leur commune dépendance de Rome. Pour Irénée, il existe une église primitive, celle de Jérusalem, fondée par le Christ; les autres églises apostoliques en dérivent, et Rome la première, *chronologiquement*. Pour Cyprien, le Christ a institué l'Épiscopat *unique* sur lequel repose l'Église et qui, dans la bouche de Jésus, est *figuré* par l'épiscopat de Pierre; il est *symbolisé* présentement par la *cathedra Petri*, mais nullement incarné dans l'évêque qui occupe cette chaire. Ce qui revient à dire qu'au temps d'Irénée le principe de l'unité de l'Église réside encore dans l'unité de la tradition et qu'au temps de Cyprien il est dans l'unité de l'épiscopat. C'est là aussi un bon travail. — Le troisième volume de la réédition de l'*Histoire des dogmes* de M. HARNACK <sup>1</sup> ne s'est pas fait longtemps attendre: son cadre est le même que celui de l'édition précédente et les additions représentent surtout des mises au point motivées par des travaux particuliers et des discussions de détail. Par exemple, p. 377, une ample note sur la « Filiation » de la science scolastique; p. 414-420, une autre sur *Büsse und Ablässe*; p. 704, quelques phrases justes dans leur fonds, à mon avis, mais bien rudes de forme sur le *modernisme*; la conclusion a été augmentée de quelques considérations sur l'intérêt et la portée actuelle de l'*Histoire des dogmes*. La table analytique a reçu quelques améliorations par rapport à la précédente édition, mais l'index n'est pas digne d'un pareil livre, qui reste le fondement de toute étude de la pensée chrétienne. — M. LEBRETON, professeur à l'Institut catholique de Paris, a entrepris une *Histoire du dogme de la Trinité* dont un volume a paru; il traite des *Origines du dogme* <sup>2</sup> et ne dépasse pas la *Neuestamentliche Zeit*. L'auteur proteste, dans sa

1. Adolf Harnack, *Lehrbuch der Dogmengeschichte*, t. III, 4<sup>e</sup> éd. Tübingen, Mohr, 1910, in-8°, xix-959 p.

2. J. Lebreton, *les Origines du dogme de la Trinité*. Paris, Beauchesne, 1910, in-8°, xvii-569 p.

Préface, de son vif désir « de faire œuvre utile à la science et à l'Église » et aussi de sa scrupuleuse probité scientifique; mais il avoue que « pour mieux comprendre les faits et les textes » il a attaché une importance souveraine à l'enseignement de l'Église », dont les décisions « s'imposent à tout catholique »; il estime que « la chaîne vive » de la tradition ecclésiastique le relie plus sûrement au passé « que les commentaires des exégètes et les dissertations des historiens ». Je pourrais me contenter de ces citations qui jugent le livre; il n'a qu'un but vers lequel la réelle érudition de l'auteur chemine de gré ou de force : démontrer la transcendance humaine du dogme chrétien; l'histoire, c'est ici un moyen et un prétexte, et l'ouvrage, dans son ensemble, n'est qu'une construction tendancieuse, où les affirmations gratuites, les conclusions *a priori*, l'escamotage des difficultés fondamentales, voire les sophismes, ne tiennent pas plus de place, mais jouent un rôle plus décisif que la science véritable. Il est des raisonnements admirables; je recommande particulièrement celui qui se développe aux p. 258-259 sur la formule trinitaire de Mt. 28, 19. D'ailleurs, M. Lebreton a pris beaucoup de peine, il est bien informé, il sait composer et écrire et en plusieurs parties, où l'intérêt de la dogmatique romaine ne le hante pas, il dit des choses raisonnables, parfois ingénieuses et neuves et tout à fait dignes d'attention. — C'est encore un ouvrage catholique que celui de M. RAUSCHEN sur *l'Eucharistie et la pénitence*<sup>1</sup>. « Livre d'information plutôt que de doctrine », dit l'avant-propos du traducteur; c'est vrai; son intérêt principal réside dans le rappel méthodique et le classement des textes, des opinions et de leurs interprétations principales. Sa lecture manque quelque peu d'agrément, mais son utilité est incontestable; c'est à la fois un répertoire commode et un excellent point de départ pour l'étude des questions posées. Ce n'est pas que de-ci et de-là quelques affirmations ne me semblent un peu hasardeuses, mais le lecteur, tant soit peu averti, les voit du premier coup d'œil. — Je ferais plus de réserves sur l'ouvrage de M. BAUMGARTNER<sup>2</sup>, qui se propose de déposer le résultat de son travail « sur l'autel de l'Église catholique, sur lequel seul se célèbre encore la vraie et pure eucharistie que nous trouverons dans l'antiquité chrétienne ». Cette conviction préalable une fois affirmée, nous ne sommes pas surpris d'apprendre qu'à Jérusalem, à Corinthe, dans

1. G. Rauschen, *l'Eucharistie et la pénitence durant les six premiers siècles de l'Église*, trad. de l'allemand par Michel Decker et E. Ricard. Paris, Lecoffre, 1910, in-12, xi-245 p.

2. G. Ephrem Baumgartner, *Eucharistie und Agape im Urchristentum*, Soleure, Buch- und Kunstdruckerei Union, 1909, in-8°, xv-335 p.

les communautés d'Asie mineure et dans celles de Syrie, l'Eucharistie a été *la même chose*, hormis quelques détails; le *Konservatismus* des premiers chrétiens nous en est, au reste, garant! Il faudrait, dit-on, distinguer entre l'Eucharistie proprement dite, placée le dimanche matin de très bonne heure, et l'agape, repas fraternel, de tradition juive, et placé le samedi soir, *sans eucharistie*; pour diverses raisons, le repas devient impossible probablement au cours du II<sup>e</sup> siècle et disparaît. Livre pas ennuyeux et qui contient quelques bonnes remarques, mais dont les discussions et affirmations capitales demandent à être contrôlées de près. — L'histoire des origines de l'Eucharistie a été encore l'objet d'un copieux travail de M. GOGUEL<sup>1</sup>, qui constitue comme un pallier d'où il faudra partir pour pousser l'enquête plus avant; l'information est excellente et l'auteur apporte à l'examen des textes et des opinions la plus complète liberté d'esprit scientifique. Sans doute il n'a pas su entièrement éviter le défaut commun à trop d'exégètes, qui cherchent à tout expliquer dans des écrits dont ils savent pourtant que les auteurs ne procédaient point par rigoureuses déductions logiques; mais une heureuse prudence native vient d'ordinaire réduire chez lui à des proportions raisonnables les conclusions qu'on serait tenté de taxer d'arbitraire. Le plan me paraît prêter le flanc à un double reproche; d'abord il eût paru logique de placer immédiatement après l'introduction le chapitre sur les repas religieux en dehors du christianisme qui, rejeté en appendice, y demeure en posture équivoque; ensuite étudier la Cène de Jésus (ch. 1 de la 1<sup>re</sup> partie) avant que de déterminer le sens de la représentation que s'en font les évangélistes (ch. 1 de la 4<sup>e</sup> partie), c'est risquer de *construire* un peu plus qu'il ne faudrait: en l'espèce, un *système* est si tentant et si dangereux qu'il en faut éviter jusqu'à l'apparence. Si raisonnable que soit M. Goguel, il n'a certainement pas raison toujours; j'ai l'impression, par exemple, qu'il systématise trop les opinions de Paul sur l'Eucharistie; que son identification du lavement des pieds johannique à l'Eucharistie n'est pas sûre, non plus que son interprétation du miracle de Cana; que son évaluation de l'importance de l'Eucharistie dans tout le récit johannique est trop majorante, etc. Ce sont divergences qui s'oublient devant la sagesse et la vraisemblance des conclusions générales. — M. LOESCHKE a résumé d'une façon claire<sup>2</sup>, avec références aux textes principaux et ouvrages essentiels,

1. Maurice Goguel, *l'Eucharistie, des origines à Justin Martyr*. La Roche-sur-Yon, impr. centrale de l'Ouest, 1910, in-8°, ix-336 p.

2. G. Loeschke, *Jüdisches und Heidnisches im christlichen Kult*. Bonn, Marcus et Weber, 1910, in-8°, 36 p.

la question des influences exercées sur le culte chrétien par les pratiques juives et païennes ; à lire pour se mettre rapidement au courant des divers aspects du problème. — En étudiant la vie et la pensée de l'église du nord de l'Afrique aux deux premiers siècles, M. DONALDSON<sup>1</sup> n'a point prétendu apporter à la science des résultats très nouveaux ; il a seulement voulu offrir au grand public un exposé bien informé et facile à lire ; il a réussi. Par *North Africa*, il entend la province d'Afrique, la Numidie et la Mauritanie. Je ne sais pas si le lecteur ne souhaitera pas plus d'insistance sur plusieurs points ; cependant, l'essentiel est dit avec clarté et agrément. La petite étude de M. COUGET<sup>2</sup> sur *le Clergé gallo-romain à la fin du IV<sup>e</sup> siècle* s'intitulerait plus justement *S. Martin et le clergé gallo-romain* ; elle est d'ailleurs intéressante, pleine de citations bien choisies et d'esprit très historique ; elle met surtout bien en lumière l'opposition qui se produit alors entre l'ascétisme monachique, représenté par Martin, et l'entraînement du siècle auquel cèdent trop de membres du clergé. — Mgr BATIFFOL<sup>3</sup> a refondu son *Histoire du bréviaire romain*. C'était déjà un bon livre ; il est devenu meilleur, car, sans perdre ses qualités de clarté ni son aisance, il a notablement enrichi son fonds. Il ne dispense pas de consulter la lourde *Geschichte des Breviers* de Bæumer, mais il permet aux non spécialistes de ne pas la lire. « On accepte », écrit l'auteur dans son avant-propos, « que l'étude (de la liturgie) soit une discipline franchement historique, et peut-être en ceci réside l'intérêt supérieur des études liturgiques à l'heure actuelle ».

VII. HAGIOGRAPHIE. — La troisième série de *Notes hagiographiques* de M. FRANCHI DE' CAVALIERI<sup>4</sup> comprend sept études d'inégale longueur : nouvelles observations critiques et exégétiques sur le texte de la *Passio sanctorum Montani et Lucii* ; comment les saints Processus et Martinianus devinrent les géôliers du prince des Apôtres ; les saints Nérée et Achillée dans l'épigramme de Damase ; Marcus Julius Eugenius, évêque de Laodicée en Lycaonie ; à propos des sacrifices ordonnés par Dèce à Rome en 250 ; autour du plus ancien texte du *Martyrium S. Theodori Tironis* ; appendice contenant deux *Martyria* grecs relatifs à la persécution de Dèce. Un

1. Stuart A. Donaldson, *Church Life and Thought in North Africa A. D. 200*. Cambridge, University Press, 1909, in-12, XII-197 p.

2. Henri Couget, *le Clergé gallo-romain à la fin du IV<sup>e</sup> siècle*. Paris, Bloud, 1910, in-12, 63 p.

3. P. Batiffol, *Histoire du bréviaire romain*, 3<sup>e</sup> éd. Paris, A. Picard et fils et V. Lecoffre, 1911, in-12, x-449 p.

4. Pio Franchi de' Cavalieri, *Note agiografiche*, fascicolo 3 (*Studi e testi* 22). Roma, tipografia poliglotta Vaticana, 1910, in-8°, 122 p.

bon index facilite l'utilisation et l'assimilation immédiate de ce travail consciencieux et solide. — Le *S. Léon* de M. RÉGNIER<sup>1</sup> est entièrement faussé par le préjugé catholique, suivant lequel il ne fait pas question que le pape soit depuis saint Pierre le chef de la chrétienté; tout naturellement le problème essentiel : quels étaient *vraiment* les droits et privilèges de l'évêque romain à l'avènement de saint Léon et qu'a-t-il fait *exactement* pour les affermir et les accroître? n'est pas même posé. Les textes ont été lus et le récit est bien conduit. — Le *S. Justin* de M. A. BÉRY<sup>2</sup> offre un résumé assez clair et très bienveillant, mais superficiel et très peu critique de la vie et de la doctrine de ce Père; il a aussi le mérite de renfermer beaucoup de citations.

VIII. ARCHÉOLOGIE. — Je manque de compétence pour apprécier comme il conviendrait les études de M. NISSEN sur *l'Orientalion* des édifices religieux; une partie seulement de son dernier volume intéresse les églises; mais, en dehors des considérations techniques, j'ai relevé quantité de remarques utiles sur la persistance chez les juifs et les chrétiens des sentiments vraiment religieux à l'égard du soleil, sur l'influence de l'astre tant sur la disposition du culte que sur la construction des églises, sur le symbolisme du soleil chez les empereurs romains et particulièrement Constantin; sur le culte des saints, etc. — Le traité d'épigraphie chrétienne de M. MARRUCCHI<sup>3</sup> est appelé à rendre les plus grands services. Il comprend un rappel des notions indispensables d'épigraphie païenne; un ensemble d'indications précises sur la bibliographie, la topographie, le classement en familles, les symboles des inscriptions chrétiennes (p. 35-70); un répertoire méthodique d'inscriptions caractéristiques (p. 71-450); enfin des reproductions photographiques bien choisies. On regrette l'absence d'un index alphabétique dans ce livre commode, pratique et où l'auteur, entre tous compétent, a résumé sa longue expérience.

Ch. GUIGNEBERT.

1. Adolphe Régnier, *S. Léon le Grand*. Paris, Lecoffre, 1910, in-12, 210 p. (*Les Saints*.)

2. Abbé A. Béry, *S. Justin, sa vie et sa doctrine*. Paris, Bloud, 1911, in-12, 64 p.

3. Orazio Marrucchi, *Epigrafia cristiana*. Milan, Ulrico Hoepli, 1910, petit in-16, viii-453 p. et 30 planches.

## HISTOIRE D'ITALIE.

XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE.

GÉNÉRALITÉS. — La *Storia politico-nazionale d'Italia dalla fine dell' Impero romano fino ai nostri giorni*, de M. D. GHETTI, continue à être l'inextricable et incohérent fatras précédemment signalé. Le troisième volume, tout récent, est consacré à l'époque des dominations étrangères, de 1492 à 1814. Il est bourré de renseignements inutilisables; n'insistons pas sur cet informe assemblage de fiches<sup>1</sup>. — D'Angleterre nous vient une histoire moderne d'Italie dont l'auteur, M<sup>me</sup> VERNON (Dorothea EWART), avec moins d'érudition que M. Ghetti, a un esprit de classement plus digne d'éloges. Non que son *Italy from 1494 to 1790*<sup>2</sup> soit d'un plan très net (la préface annonce une division en deux périodes que marquerait l'année 1559; l'ouvrage est divisé en trois : 1494-1559, 1559-1700, 1700-1790. Pourquoi cette variation inexplicquée? Pourquoi le choix des dates 1559 et 1700 comme points de départ de périodes?), mais les principales questions politiques sont bien indiquées (l'histoire des mœurs, des idées, du droit public est sacrifiée); sur quelques points, l'auteur apporte des précisions que les écrivains italiens négligent en général : ainsi en marquant entre 1601 et 1622 la renaissance de l'influence française, ou en signalant (p. 353) la haine des Lombards contre la domination piémontaise au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les idées générales manquent d'ailleurs trop souvent à ce manuel, desservi par une bibliographie incomplète et mal choisie, mais en somme estimable. — Brillantes et intéressantes, mais souvent superficielles, sont les conférences réunies par le journaliste Ernesto MASI<sup>3</sup> qui, professant une théorie purement négative de l'histoire (« l'histoire ne peut se réduire à un système quelconque d'interprétation des faits; toute recherche d'une loi générale est vaine »), se bornait à broser d'aimables tableaux : par exemple sur Laurent le Magnifique (p. 123-164), « le meilleur et le plus aimable des tyrans », sur Goldoni (p. 243-270), en qui il applaudit le retour à la nature et le réalisme, sur les aventuriers

1. Rome, Loescher-Regenberg, 1910, in-18, 670 p.

2. Cambridge, University Press, 1909, VIII-516 p.

3. Rome et Milan, Soc. édit. Dante Alighieri, 1909, in-12, XIV-384 p. — Avec une nécrologie de Masi (Bologne, 1837-1908) par Biagi.

(p. 304-344), parmi lesquels il fait défiler avec verve Da Ponte, Piattoli, Mazzei, Gorani, Galiani, Calsabigi et les deux maîtres du chœur, Cagliostro et Casanova. Les conférences sur le mouvement des idées (*la riforma, la reazione cattolica*) sont plus faiblement traitées<sup>1</sup>. — Classons aussi dans les *generalia* l'ouvrage confus, fumeux et prolixe de M. Ippolito-G. ISOLA, *Critica del Rinascimento*<sup>2</sup>, car tout en faisant leur procès à l'humanisme et à la Renaissance, il y exprime des opinions sur la suite de l'histoire italienne. Il prend de bonne foi le contrepied de toutes les idées communément admises sur la Renaissance, car, d'après lui, elles dérivent toutes de deux erreurs : « La Renaissance est un retour à la civilisation païenne », « la civilisation païenne est supérieure », et, avec une admirable logique, il va jusqu'au bout de ses propres opinions. Le détail, complexe et touffu, n'est pas moins surprenant, par exemple : les dialectes italiens vulgaires sont antérieurs au latin ; la littérature « psychologique » moderne date de l'âge des communes et de Frédéric II ; Dante, qui continue François d'Assise, est le premier des modernes ; Boccace a corrompu les lettres italiennes en y mêlant les fabliaux ; Savonarole a été trop parfait pour fonder un état. Chemin faisant, M. Isola déplore la disparition du théâtre national, tué par l'imitation du théâtre antique ; il condamne l'art pour l'art, l'enseignement des langues modernes, Machiavel, la physiologie et la psychologie. Au total, rien de bon n'est sorti de la Renaissance. Ce livre, d'un catholicisme intransigeant, s'achève par un rêve où l'église romaine apparaît réconciliée avec l'état italien, et le pape arbitre entre le roi d'Italie et les nations européennes. Paix sur la terre aux hommes de bonne foi !

PUBLICATIONS DE TEXTES. — Nous avons, pour cette partie du travail historique, la plus nécessaire et la moins décevante, plusieurs importants travaux à signaler : la publication, par E. CARUSI<sup>3</sup>, des dépêches diplomatiques de Giac. Gherardi qui éclairent la politique d'Innocent VIII et l'époque troublée qui suivit la paix de 1486. Une

1. Le recueil contient encore deux conférences : *Il pensiero politico di V. Alfieri* (p. 273-302), où Masi se fait le chevalier de Louise de Stolberg, et *V. Monti* (p. 346-382), où il examine la question des relations de Monti avec M<sup>me</sup> de Staël et où on relève cette phrase bizarre : « Les amours des gens de lettres sont les petits carnivals des rats de bibliothèques » (!!!).

2. Livorno, Giusti, 1907. 2 vol. in-12, xxx-419 et 412 p.

3. Enrico Carusi, *Dispacci e lettere di Giacomo Gherardi, nunzio politico a Firenze e Milano (11 sett. 1487-10 ottobre 1490), per la prima volta pubblicati ed illustrati dal sacerdot. D. E. C., scrittore della biblioteca Vaticana*. Rome, Tipogr. polig. Vaticana, 1909, 1 gros vol. in-8°, CLXXVII-783 p. (p. I-CLXXVII, introduction ; 1-554, textes ; 555-708, index des matières ; 709, itinéraire).

bonne introduction, qui prend le lecteur au lendemain de cette paix, montre comment la mauvaise foi du roi Ferrante, son refus du cens au Saint-Siège, l'échec de la mission du nonce Pietro Menzi déterminèrent Innocent VIII à demander le concours de Florence et de Milan pour obliger Ferrante à en exécuter les conditions. Ce fut G. Gherardi de Volterra, le futur auteur du *Diario Romano*, l'élève de Pie II et du cardinal de Pavie, l'intime ami de G.-Ant. Campano, que le pape chargea de cette double mission. Il en reste plus de quatre cents dépêches où Gherardi raconte le détail de ses négociations, ses entrevues avec le Magnifique et avec messer Lodovico, la vie familière des Sforza, son propre séjour à Milan, ses relations avec les humanistes. M. Carusi les a publiées d'après le *Cod. Vatic.*, XLV, 36, et les manuscrits vénitiens; son savant commentaire en fait un livre fondamental pour la connaissance du *quattrocento*. — Fort importante aussi, quoique sur un sujet moins nouveau, est la publication *Savonarola nach den Aufzeichnungen des Florentiners Piero Parenti*<sup>1</sup>, où M. Schnitzer a réuni les principaux passages de la chronique de ce contemporain, *Nota semplice e brieve di chose degne di memoria, le quali sodianno in Firenze, in Italia e dipoi fuori de Italia che mi verranno a notitia, piglando il principio dalla morte del S. Galeazzo Maria, duca di Milano, a. d. M. CCCC. LXXVI*. Après une courte et précise étude sur Parenti et ses écrits, l'auteur a indiqué les caractères généraux de cette histoire, la haute valeur de ce témoignage sincère et impartial; mieux aurait valu une édition intégrale de cette chronique, dont l'intérêt dépasse la personnalité de Savonarole. — M. J. PAQUIER a réuni en volume les *Lettres familières de Jérôme Aleandro de 1510 à 1540*<sup>2</sup>, intéressantes par la variété des résidences de l'écrivain, des gens qu'il y mentionne (clergé, grecs, humanistes, controversistes), des matières qu'il y traite (philologie, théologie, diplomatie), enfin par l'activité même de la vie qui s'y raconte : nonce à la diète de Worms, Aleandro polémique contre Luther, fut ensuite archevêque de Brindisi, travailla à la préparation du concile œcuménique; ses lettres ont gardé l'écho de ces divers travaux et celui de ses sentiments peu amènes, presque hostiles à l'égard de Clément VII. L'édition de ces *Familiars* est

1. Leipzig, Duncker et Humblot, 1910, 1 vol. in-8°, CLXVII-322 p. (Forme le t. IV de la Collection « Quellen und Forschungen zur Geschichte Savonarolas ».) — La chronique de Parenti est à la Bibl. naz. centrale de Florence, cod. II, IV, 169-170.

2. Paris, Alphonse Picard, 1909, in-8°, 183 p. (Extrait de la *Revue des Études historiques*, 1905-1910.)

d'autant plus utile que les originaux sont dispersés à la Vaticane, à l'ex-Barberini, à Bologne, à Munich, etc. — M. BONARDI a retrouvé et commenté savamment des documents curieux pour l'histoire des relations vénéto-padouanes, les inventaires de biens de rebelles padouans<sup>1</sup>, dressés dans les couvents (après que la ville fut délivrée de l'armée assiégeante de Maximilien I<sup>er</sup>), par les *avogadori di comun straordinari* Giov. Trevisan et Marco Loredan. Par un autre document, *Una ducale di Leonardo Loredan diretta ai rettori di Padova il 18 marzo 1512*<sup>2</sup>, il rectifie une assertion recueillie par l'histoire sur l'autorité de Machiavel, à savoir que pendant la guerre de la Ligue de Cambrai les nobles de Terreferme furent hostiles à Venise et que la bourgeoisie et le peuple lui restèrent affectionnés. Or, cette lettre ordonne le paiement de leur solde à quatre Véronais, nobles et condottieri très fidèles, Pietro Testa, P. Spolverini, comte Camillo de' Rossi, Pellegrino della Riva, dont les *Diarri* de Marino Sanuto confirment la fidélité. Machiavel a donc trop généralisé son observation. — Les relations créées entre Charles-Quint et les Grimaldi, par le traité de Burgos, du 7 juin 1524, et l'édit de Tordesillas (institution du protectorat espagnol sur les seigneuries de A. Grimaldi et d'une régence espagnole pendant la minorité du jeune Honoré I<sup>er</sup>), ont motivé une nombreuse correspondance de l'empereur Charles-Quint avec les Grimaldi et divers personnages de leur cour, Nicolas et Étienne Grimaldi, le commandeur Icart, Don Martin Cabrera, Pedro de Toledo, etc., entre 1524 et 1548. Ces soixante-huit lettres, utilisées par Métivier, en partie imprimées par Saige, mais dont vingt et une étaient encore inédites, ont été publiées par M. LABANDE en un luxueux corpus avec une introduction diplomatique fort importante pour la connaissance de la chancellerie de Charles-Quint<sup>3</sup>. — Un Roumain, M. URSU, après avoir édité à Bucharest l'*Historia Turchesca* (1300-1514), a retrouvé un historien vénitien inconnu<sup>4</sup>, dont l'œuvre a été « absorbée » par un confrère de la génération suivante : le Vicentin Giov.-

1. Bonardi, *Inventari padovani inediti del 1510*. Padova, Randi, 1907, 11 p. (p. 191-203). (Extrait des *Atti e memorie dell' Accademia delle scienze, lettere ed arti in Padova*.)

2. Padova, Soc. Coop. tipogr., 1909, in-8°, 8 p. (Extrait du *Bollettino del Museo Civico di Padova*, 1908, t. XI, fasc. 6.)

3. *Recueil des lettres de l'empereur Charles-Quint qui sont conservées dans les archives du palais de Monaco*, publiées sur l'ordre de S. A. S. le prince Albert I<sup>er</sup> à l'occasion de l'inauguration du musée océanographique, par L.-H. Labande. Monaco, impr. de Monaco, MCMX, 1 vol. in-4°, xviii-138 p.

4. Ursu, *Uno sconosciuto storico veneziano del secolo XVI. Donato da lezze*. (Extrait du *Nuovo archivio veneto*, N. S. XIA). Venise, 1910, in-8°, 21 p.

Maria Angioletto, né en 1452, fait prisonnier par les Turcs à Negroponte en 1470, devenu esclave de Mahomet II, obligé de servir contre Usum-Kassam (1473), évadé, rentré à Venise en 1483 et qu'on retrouve en 1517 président des notaires. Ses *memorie*, la meilleure source à consulter sur Mahomet II qu'il a connu de près, sont entrés dans l'*Historia* du *luogotenente di Cipro* Donato de Lezze (1479-1527). M. Ursu devrait tenter de les en dégager et de nous les rendre sous leur forme primitive. Son essai est fort intéressant. — M. FOA apporte de nouvelles lumières sur le jésuite savoisien, le P. Monod, qui fut conseiller des ducs de Savoie contre Richelieu, et dont G. de Mun a déjà mis la figure en relief dans son livre sur Particelli d'Emery. Dans son étude sur *Un Conseil du P. Monod au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>*<sup>1</sup>, qu'il date de l'été de 1630 et croit antérieur à la diète de Ratisbonne, il montre le jésuite conseiller au duc l'alliance française, et il publie, sous le titre *Mission de Monod à Paris en 1631*, douze lettres au duc et une à la duchesse, du 3 septembre au 14 novembre 1631, qui préparent le traité de Mirafiori et l'alliance de 1635. — La déjà volumineuse correspondance du F. Paolo Sarpi, « the greatest of Venitians », s'est enrichie d'une belle série de lettres tirées des archives privées des princes Dohna<sup>2</sup>. Éparses sur les années 1608-1616, elles traitent de politique générale, de littérature et de théologie, et seize d'entre elles sont relatives à l'*Interdetto*, cause première de tous les malheurs de Sarpi; toutes sont d'un intérêt majeur pour l'histoire de sa vie et de ses écrits; la publication de M. BENRATH comprend quarante-cinq lettres à Christophe Dohna et quatre au comte Achatius Dona, plus une lettre de Fulgentio Micanzio, confrère de Sarpi, et des extraits de lettres d'Asselineau et de Castelvetri. — Le Sicilien Francesco GUARDIONE a découvert à l'abbaye de la Cava de' Tirreni un nouveau manuscrit sur la révolution de Messine<sup>3</sup>, relatif surtout aux journées de juillet 1674, dont l'auteur, à en juger par son impartialité, n'est pas un *merlo*, mais qui apporte une version des faits nouvelle et des détails inconnus sur la conduite de La Feuillade (3 février-14 mars); ce texte permettant de contrôler les exagé-

1. Chambéry, impr. générale savoisienne. p. 9, 88. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Savoie*, 4<sup>e</sup> série, t. II, 1908.)

2. D<sup>r</sup> Karl Benrath, *Neue Briefe von Paolo Sarpi (1608-1616) nach den im fürstlich Dohnascheu Archiv aufgefundenen Originalen herausgegeben*. Leipzig, R. Haupt, 1909, in-8°, 104 p. (fac-similé de la lettre du 23 décembre 1608).

3. G. Guardione, *Di un manoscritto sulla rivoluzione de Messina nel secolo XVII*. (Extrait des *Memorie* de la R. Accademia degli Zelanti, 1907-1908, 3<sup>e</sup> série, vol. VI (1907-1908), p. 55-85.)

rations de Colonna et de Romano, M. Guardione estime qu'il y aurait intérêt à l'imprimer. — Si les mémoires de ce Messinois intéressent l'histoire générale, ceux du notaire niçois Honoré Giraudi<sup>1</sup>, secrétaire de la commune, commis au commissariat de la guerre et prieur de la confrérie de la Miséricorde, sont au contraire d'un intérêt strictement local; écrits en un italien abrupt et incorrect par un bon niçard très dévot, ce sont moins des mémoires qu'un livre de raison. Giraudi y donne des renseignements utiles à l'histoire sociale et économique (prix des denrées et du travail, loyer des domestiques et des nourrices); il assiste à la guerre contre Catinal, terminée par la capitulation de 1691, à la destruction du château par Berwick; c'est un témoin précieux pour les menus événements d'histoire locale. M. Emanuel a bien fait de tirer ce texte des journaux locaux où il avait paru en feuilleton il y a un demi-siècle et où il demeurerait inutilisable<sup>2</sup>, mais il a eu tort de faire des coupures dans le texte et notamment de supprimer des comptes de dépenses personnelles de Giraudi.

M. G.-B. PICOTTI signale l'importance historique et littéraire des lettres du Vénitien Lodovico Foscarini<sup>3</sup>, encore inédites et dont il désire (et prépare, croyons-nous) la publication. Souhaitons qu'elle ait l'intérêt et la valeur de l'admirable correspondance entre les deux frères Verri, Pietro et Alessandro, dont MM. NOVATI et GREPPI ont repris la publication<sup>4</sup>. Peu de textes sont aussi précieux pour la connaissance sociale, politique et intellectuelle, de l'Italie du *settecento*. La correspondance a commencé quand Alessandro se rendit à Paris avec Beccaria, puis seul à Londres: elle est un délicieux monument d'amitié fraternelle, tour à tour enjouée, badine même parfois, attendrie et, à l'occasion, agissante et utile: leur

1. Victor Emanuel, *les Mémoires du notaire Honoré Giraudi de Nice (1665-1713)*. Nice, Malvano, 1907, 62 p.

2. Feuilleton du journal *Il Nizzardo*, 1860, n<sup>os</sup> 7-19, réédité en 1871 dans le *Pensiero*.

3. G.-B. Picotti, *le Lettere di Lodovico Foscarini*. (Extrait de l'*Ateneo Veneto*, ann. XXXII.)

4. *Milano e Roma nella seconda metà del secolo XVIII. Carteggio di Pietro e di Alessandro Verri dal 1766 al 1797*, a cura di Francesco Novati e di Emanuele Greppi. Milan, Cogliatti, 1900, t. II, ix-399 p. — C'est à dessein que les éditeurs ont commencé leur travail par le tome second et pris la publication du carteggio à la lettre 144 (20 août 1768). Les 143 premières lettres, — 2 octobre 1766 au 20 août 1768, — ont été publiées et *mal publiées* par Carlo Casati à Milan (Galli, 1880, 4 vol.); cependant, comme cette publication peut suffire provisoirement, les auteurs ne la reprendront que plus tard. Ils sont allés d'abord à l'inédit; le présent tome II contient les lettres 144-222 (20 août 1768 à 29 juillet 1769).

vie de famille, — entendue ici au sens large, — y apparaît charmante. La culture des Verri est complètement française, philosophique, voltairienne : ils sont à l'affût des moindres écrits du patriarche de Ferney, qu'ils admirent sans aveuglement d'ailleurs ; ils sont imprégnés de son anticléricalisme spirituel et moqueur : quand ils parlent du conclave du cardinal Ganganelli, le président de Brosses seul leur est comparable. Leurs échanges de vues sur l'empereur Joseph II ont l'intérêt plus politique de nous renseigner sur les sentiments d'une partie de l'aristocratie lombarde à l'égard de ses maîtres autrichiens. Sur l'état général des mœurs, sur la croyance au surnaturel, ils racontent des anecdotes bien caractéristiques (cf. lettre 186, une amusante incantation qu'on dirait empruntée aux *Mémoires* de Casanova). Ce carteggio promet d'être un inappréciable trésor. Plaise à Messer Francesco Cremonese n'en pas faire attendre la suite trop longtemps !

HISTOIRE POLITIQUE. — M. MARIANI a étudié, d'après les publications de Gianandrea et de Benadducci et les archives de Fabriano, les relations de *Francesco Sforza* et de *la città de Fabriano (1435-1443)*<sup>1</sup> et ces huit ans de domination sforzesque ; étude perspicace et généralement exacte, malgré quelques omissions de dates, des opinions excessives (sur le massacre de Chiavelli par exemple) et un réel abus de la psychologie collective. — M. VOLPICELLA, reprenant un sujet aussi connu que la catastrophe napolitaine de 1501, ne pouvait guère apporter des documents nouveaux : mais sa dissertation sur *Federico d'Aragona e la fine del regno di Napoli nel MDI*<sup>2</sup> a le mérite de donner un clair exposé de ces événements confus et de mettre en valeur les méritoires efforts de Don Federico pour sauver sa couronne ou la perdre honorablement. — M. MAX FREIHERR VON WOLFF poursuit, avec son étude *Die Beziehungen Kaiser Maximilian I zu Italien (1498-1508)*<sup>3</sup>, ses intéressantes recherches apologétiques sur *Massimiliano pochi danari*, son caractère et ses projets. Il s'efforce ici, tout en racontant l'alliance avec Milan, la guerre de Pise, la querelle Valois-Habsbourg en Bourgogne, la guerre contre Venise en 1508, de montrer l'empereur sous un aspect idéaliste et sentimental ; il insiste sur la

1. Senigallia, 1908.

2. Napoli, R. Ricciardi, 1908, in-8°, iv-120 p.

3. Innsbruck, Wagner, 1909, in-8°, 126 p. — Citons encore, pour l'histoire de ce temps, le travail intitulé *Battaglia e saccheggio di Ravenna avvenuti l'anno 1512. Breve relazione scritta da don Sante Ghigi, prete ravennate nel 1905* (Bagnacavallo, tip. Ricreatorio, 1906), divisé en trois parties : Ravenne et la Romagne de 1441 à 1512 ; la bataille du 11 avril 1512 ; le sac du 12 avril 1512.

loyauté de Max dans son alliance avec Ludovic Sforza, qu'il oppose à la perfidie dont Ludovic fit preuve à son égard après l'investiture de Milan. Cette théorie de la loyauté impériale est bien hardie : dans l'affaire de son mariage avec Bianca Maria, Max et Ludovic sont également dépourvus de délicatesse et de loyauté. L'empereur a toujours considéré Ludovic Sforza comme un inépuisable banquier, et il l'a pressuré tant qu'il a pu, escomptant la terreur où l'avait réduit son « encerclement » par Louis XII. Les documents milanais condamnent, me semble-t-il, la théorie de M. von Wolff. — Ces diverses monographies sur les hommes et les choses du *quattrocento* finissant pourront fournir des exemples nouveaux à M. Charles BENOIST, s'il se remet quelque jour à ce *Machiavélisme* qu'il a interrompu après le premier volume et *Avant Machiavel*<sup>1</sup>. L'influence du vieux Burekardt y est en effet trop visible sur la documentation de certains chapitres et sur la coupe même du livre<sup>2</sup>. Pour montrer ce qu'il y avait de machiavélisme avant la lettre dans l'*ambiente* italien de *quattrocento*, M. Ch. Benoist étudie comment se fait le tyran, comme il s'agrandit et se ruine, — et les risques du métier (chap. v, qui rentre évidemment dans ce chap. II); puis il brosse un nouveau portrait du prétendu tyran-type, César Borgia. Un chapitre sur l'*État italien et la politique de Machiavel* résume les caractères généraux des institutions politiques et montre d'un large dessin leur rapport avec les théories de Machiavel. On ne peut guère juger cette introduction avant l'achèvement de l'ouvrage ni les opinions propres de l'auteur sur son héros; elles lui semblent un peu trop extérieures, et dans ce tableau impersonnel de la *Signoria* du *quattrocento*, « il n'y a pas de quoi ajouter un volume à l'énorme bibliothèque que quatre siècles ont remplie de papiers de formats divers à la gloire ou à la confusion du secrétaire florentin » (Ch. Benoist). — M. Novicow vient de publier une intéressante dissertation sur les vues politiques de Machiavel, où il montre avec vivacité l'écart considérable qu'il y a souvent entre elles et les idées modernes

1. Ch. Benoist, *le Machiavélisme I : Avant Machiavel*. Paris, Plon, 1 vol. in-12, 354 p. Il faudrait surveiller mieux l'impression des citations italiennes, p. 118, lire *le manderà* et non *le manderò*; p. 119, *Ernes Bentivogli* : pourquoi ce nom in-parti? P. 88, lire *Sacierges* et non *Saverges*; p. 72, un texte des *legazioni*, t. XI, 46, *Se io avessi l'acqua alla gola*, n'est pas clairement traduit.

2. L'imitation de Taine en matière de style y est aussi marquée. Et comment, d'autre part, M. C. Benoist se résigne-t-il à écrire des phrases comme celle-ci : « Il n'est probablement personne au monde de la part de qui ce ne serait point aujourd'hui de l'outrecuidance d'entreprendre. »

dont on le croit précurseur. C'est un point de vue nouveau qui mérite d'être vérifié<sup>1</sup>.

Sur l'époque de Charles-Quint et de ses guerres en Italie, citons brièvement : de Maria CALLEGARI, *Il fatto d'armi di porta Camollia nel 1526. Da documenti inediti degli Archivi di Stato di Siena e Firenze. Contributo alla Storia senese*<sup>2</sup>, jolie dissertation sur l'échec des troupes de Clément VII et de Florence contre Sienne, le 19 juillet 1529, dont ils cherchaient à se faire un point d'appui au centre de l'Italie, tout en se débarrassant d'un irréconciliable ennemi ; de Vito VITALE, *l'Impresa di Puglia degli anni 1528-1529*<sup>3</sup>, bonne étude sur la tentative de Venise pour étendre sa domination sur les ports méridionaux de l'Adriatique déjà occupés par elle en 1495 et 1496, Monopoli, Mola, Otranto, Brindisi, Trani. Rappelons le livre de ROZET et LEMBEY<sup>4</sup>, beau recueil de documents sur *l'Invasion de la France et le siège de Saint-Dizier par Charles-Quint en 1544, d'après les dépêches italiennes de Francesco d'Este, de H. Feruffino, de Camillo Capiluppo et de Bernardo Navagero*, dont la longue et belle introduction explique les deux raisons pour lesquelles ce grand effort impérial aboutit « à une retraite sans gloire et à une paix sans profit » : refus de coopération de Henri VIII, résistance de Saint-Dizier, dirigée par le comte de Sancerre, le légendaire capitaine Lalande et l'ingénieur Marini de Bologne. — Pendant que l'Italie tombe ainsi dans les mains impériales, son influence morale et économique grandit hors de ses frontières : au xvi<sup>e</sup> siècle, la Pologne, après un premier apport allemand de civilisation occidentale, devient, depuis le règne de Bona Sforza, femme de Sigismond I<sup>er</sup>, une province de l'industrie et de l'art italien. M. ΠΤΑΣΝΙΚ, dans *Gli Italiani a Cracovia dal sec. XVI al XVIII*<sup>5</sup>, donne, d'après les listes des *Libri juris civilis civitatis cremonensis (1392-1794)*, les notices de 286 Italiens ayant, du 19 octobre 1506 au 8 mars 1785,

1. Novicow, *Machiavel et la politique moderne*. (Extrait de la *Revue internationale de sociologie*.) Paris; Giard et Brière, 1910, 35 p.

2. Siena, Lazzeri, 1909.

3. Venise, *Istituto Artigrafiche*, 1908.

4. Paris, Plon, in-8°, 745 p. — Le travail de Paillart et Hérelle, *l'Invasion allemande en 1544* (Paris, 1884), a fait connaître les sources flamandes sur la question ; les documents français manquent. On trouvera ici une traduction parfois assez libre des dépêches des ambassadeurs ferrarais, mantouan et vénitien (les lettres du nonce et du secrétaire florentin sont perdues), accompagnée en appendice des textes eux-mêmes qu'on consultera de préférence.

5. Rome, Forzani, 1909, in-4°, 112 p.

résidé à Cracovie et prêté le *Juramentum civium super jus civile idiomaie italico* : parmi eux sont des architectes, sculpteurs, peintres, orfèvres, médaillistes, céramistes ; on y voit aussi des prospecteurs et des ingénieurs de mines ; au xvii<sup>e</sup> siècle, l'administration de la ville est devenue italienne ; les postes sont en leurs mains. Ces recherches complètent heureusement le premier essai de l'auteur, *la Culture italienne à Cracovie*<sup>1</sup>. — L'autre forme essentielle de la prépondérance culturelle de l'Italie, l'humanisme, continue à suggérer de bons travaux. Outre le *Giulio Pomponio Leto* de M. Wladimir ZABUGHIN<sup>2</sup> (important pour l'histoire du groupe romain et de l'Académie curiale au xv<sup>e</sup> siècle), citons l'étude de Max BARKHAUSEN, *Francesco Guicciardinis politische Theorien in seinen Opere inedite*<sup>3</sup>, qui met en lumière avec exactitude et critique les doctrines énoncées dans les *Discorsi* de 1512 et 1516 et les *Ricordi politici*, celle de M<sup>me</sup> Amelia FANO, sur *Sperone Speroni degli Alvarotti*<sup>4</sup>, où est combattue la légende d'une inimitié durable de S. S. contre T. Tasso (l'auteur croit seulement à des désaccords passagers ; elle admet aussi le pédantisme de S. S.), et le livre plus important de G. SAITTA, *la Scolastica del secolo XVI e la politica dei Gesuiti*<sup>5</sup>, où l'auteur prétend démontrer que la décadence de la scolastique au xvi<sup>e</sup> siècle est une légende d'origine humaniste et que « all' ombra della chiesa si maturavano alcune delle più feconde intuizioni ». De cette scolastique, renouvelée par le Concile de Trente, dérivent le libre examen, les idées de Rousseau sur l'inaliénabilité du pouvoir souverain, celles de Hobbes et de Spinoza. L'ouvrage est d'ailleurs plus dogmatique qu'historique, malgré les beaux chapitres sur des philosophes jésuites, plus célèbres que lus, Suarez, Bellarmin, Giov. Mariana. — Par contre, M. RUA cherche au xvi<sup>e</sup> siècle les ancêtres des penseurs italiens modernes, les premiers symptômes des théories de l'Italie unitaire et libérale. Comme suite à son recueil *Per la libertà d'Italia*, il a donné dans son anthologie de la *Letteratura civile italiana del Seicento*<sup>6</sup> des morceaux (prose et vers) de Trajano Boccalini, d'Alessandro Tassoni, de Fulvio Testi, etc. — On peut compter parmi ces précurseurs de

1. Rocznik Krakowski, t. IX, p. 7 et suiv.

2. Rome, tip. Vita letteraria, 1909.

3. Heidelberg, C. Winter, 1908, viii-117 p.

4. Padova, Duncker, 1909. — C'est le premier volume de l'ouvrage purement biographique et qui apporte beaucoup d'additions et de corrections à la vieille biographie de Forcellini.

5. Turin, Bocca, 1911, 1 vol. in-12, 312 p.

6. Milan, Società Alighieri, 1910.

l'âge moderne le naturaliste Ulisse Aldrovandi, fondateur de l'histoire naturelle, devancier de Linné, de Buffon et de Cuvier. L'Université de Bologne lui a consacré une belle commémoration<sup>1</sup> et de beaux travaux : FRATI, *la Vita d'U. A., cominciando dalla sua natività sin a l'età di 64 anni vivendo ancora*, autobiographie de premier ordre, principale source des *Memorie* de Fanluzzi (Bologne 1774); C. RIDOLFI, *Il notariato di V. A.*; SORBELLI, *Contributo alla bibliografia delle opere di V. A.* (publie un contrat d'édition du *Museum* entre V. A. et Franceschi de Venise); de TONI, *V. A. e P. Ant. Michiel* [patricien de Venise, collectionneur de plantes rares]; BALDACCI, *V. A. e l'orto botanico di Bologna*; GHIGI, *Intorno ad alcune razze d'uccielli domestici descritte da V. A.*; GORTANI, *Reliquie geologiche aldrovandiane*; F. MORINI, *la Syntaxis plantarum di V. A.*<sup>2</sup>. Emilio Costa a prononcé un éloquent discours sur *Ulisse Aldrovandi e lo Studio bolognese nella seconda metà del sec. XVI*, très riche en renseignements et en commentaires sur les choses et les hommes de Bologne universitaire, en pleine décadence d'ailleurs au xvi<sup>e</sup> siècle. — On commence à s'intéresser aux suites de cette décadence intellectuelle de l'Italie, aux formes de son réveil au xviii<sup>e</sup> siècle, d'abord à l'école des lettres françaises, puis en réaction contre leur influence, enfin par le rappel et l'étude des grands auteurs italiens. M. MAUGAIN a donné une large étude synthétique sur *l'Évolution intellectuelle de l'Italie de 1657 à 1750*<sup>3</sup>, où il montre bien la succession et l'évolution des courants littéraires et philosophiques de ce siècle : je crois cette synthèse prématurée, car il y a encore trop de travaux de détail à faire, trop de documents inédits à mettre au jour; au moins fallait-il attendre l'achèvement de l'édition de *l'Epistolario Muratoriano*; beaucoup de parties de cette trop hâtive synthèse tomberont sans doute, mais M. Maugain aura eu du moins le

1. *Onoranze a U. Aldrovandi nel terzo centenario dalla sua morte celebrato in Bologna nei giorni XI, XII, XIII giugno MCMVII*. Imola, tip. coop. Galeati, 1908, in-4°, 430 p. Le discours de M. Costa y occupe les p. 85-143. Ce discours a été publié à part, Bologne, Stabil. polig. Emiliano, 1907, in-8°, 95 p. Citons aussi une pièce de circonstance de Silvia Albertoni Tavigliani, *Nel terzo centenario della morte di Ul. Aldrovandi*. Bologne, ibid., 1907, in-8°, 8 p.

2. Tous les mémoires ci-dessus énumérés forment un seul volume : *Per il terzo centenario della morte di Ulisse Aldrovandi. Intorno alla vita e alle opere di V. Aldrovandi. Studi di A. Baldacci, E. de Toni, L. Frati, A. Ghigi, M. Gortani, F. Morini, A.-C. Ridolfi, A. Sorbelli*. Bologna, Trèves de Beltrami, 1907, in-8°, 233 p.

3. Paris, Hachette, 1909, in-8°, xxii-408 p. Je reviendrai sur ce livre qui mérite un examen plus complet; qu'on m'excuse ici pour le manque d'espace.

mérite d'en avoir esquissé un cadre provisoire et d'avoir commencé de les remplir. J'estime cependant qu'il fait œuvre plus utile en étudiant la fortune de Fénelon en Italie<sup>1</sup>, qui y fut populaire par le *Télémaque* et la *Lettre à l'Académie*, surtout de 1785 à 1845, ou la polémique des Italiens contre les jésuites de Trévoux<sup>2</sup> : ce sont là deux solides études bibliographiques, clairement établies et bien documentées. C'est un de ces italiens *italianisants*, fondateur avec Zeno du *Giornale dei Letterati d'Italia*, archéologue et polygraphe, que G. BOLOGNINI a étudié : *Scipione Maffei critico e giornalista*<sup>3</sup>, publiant en appendice un texte inédit de Maffei (à la B. Capitolare de Vérone, *Del pensare italiano o sia della qualità de' sentimenti usati dagli Italiani nel compore*), que M. Maugain consultera avec fruit pour une réédition de son livre. L'histoire de ces relations intellectuelles interlatines n'en est encore qu'à ses débuts.

L.-G. PÉLISSIER.

(Sera continué.)

---

## HISTOIRE D'ALLEMAGNE.

DE 1648 A NOS JOURS.

M. Auguste HARTMANN a entrepris de faire une collection des chansons populaires allemandes (principalement bavaroises) du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle qui ont rapport à des événements historiques. Le

1. G. Maugain, *Documenti bibliografici e critici per la storia della fortuna del Fenelon in Italia* (Paris, Champion, 1901. xx1-219 p. B. I. F. Flor. U. Gr. Coll. Et. U. L. et Ling. Fr. et It. comparées, fasc. 1).

2. G. Maugain, *Un chapitre de l'histoire des relations intellectuelles de la France et de l'Italie, l'Italie dans quelques publications des jésuites français*. (Extrait des *Annales de l'Université de Grenoble*, 1910, p. 381-438.) Forme aussi le fasc. 2 de la 2<sup>e</sup> série (Collection des opuscules critiques et historiques) de la susdite série B. I. F. E. U. G. Le fascicule 5 de la même série (Paris, Champion, 16 p.) est un travail remarquablement érudite de M. C. Pitollet : *Sur la destinée de quelques manuscrits anciens. Contribution à l'histoire de Fabri de Peiresc*. Il s'agit des manuscrits de Pacius de Beriga, le jurisconsulte, que Peiresc acheta pour Holstenius et qui sont aujourd'hui à la B. Barberini et à Hambourg. Excellente contribution, encore qu'un peu difficile à lire, à l'histoire de Peiresc. (M. Pitollet demande avec inquiétude et mélancolie quand s'achèvera la publication de sa *Correspondance*.)

3. Turin, Bocca, 1909, in-8°, 66 p. (Extrait des *Studi Maffeiiani*, volume publié à l'occasion d'un jubilé du lycée Maffei de Vérone.)

second volume<sup>1</sup> de cette collection contient à peu près quatre-vingts chansons, de 1650-1750, très bien annotées et expliquées par M. Hartmann. La plus grande partie de ces chansons raconte des épisodes de guerre, et on voit que les guerres contre les Turcs ont été les plus populaires, mais il y a aussi des poèmes sur les guerres contre les Suédois et contre Louis XIV. Quelques chansons ont rapport aux querelles confessionnelles, par exemple à la persécution des protestants par l'archevêque de Salzbourg, d'autres, pas très nombreuses, racontent des fêtes populaires. La valeur poétique de ces chansons, dont une grande partie est écrite en patois, n'est pas très grande, mais il est assez intéressant pour l'historien d'observer comment les grands événements d'une époque se sont reflétés dans l'âme du peuple : ces chansons pourraient lui faciliter cette difficile enquête.

M. FEHLING, auteur d'un livre sur *les Rapports entre la France et le Brandebourg de 1679-1684* (cf. *Rev. hist.*, t. XCVII, p. 152), a consacré une trentaine de pages à la politique européenne du Grand Électeur<sup>2</sup>. Il étudie très sommairement les rapports entre le Brandebourg et les diverses puissances et il tend à démontrer que la politique de Frédéric-Guillaume poursuivit un double but : la conservation de l'équilibre européen et l'agrandissement de l'état brandebourgeois, et que le dernier motif était de beaucoup le plus puissant. M. Fehling s'occupe aussi, dans cet essai assez incohérent, des diplomates français à la cour de Berlin et insiste sur la grande valeur des rapports de Rébenac.

Les lettres de Louise-Ulrique, reine de Suède, sœur de Frédéric le Grand, que M. Fritz ARNHEIM vient de publier dans une édition excellente<sup>3</sup>, sont une source importante pour l'histoire du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il s'agit d'un millier de lettres tirées des archives suédoises et prussiennes adressées à la reine mère Sophie-Dorothee, à Frédéric, à son frère Auguste-Guillaume et à sa sœur Amélie, toutes écrites entre 1729 et 1758. M. Arnheim a pourvu chacun des deux volumes d'une introduction qui instruit le lecteur du caractère

1. August Hartmann, *Historische Volkslieder und Zeitgedichte vom 16. bis 19. Jahrhundert*. Band 2 : *Von der Mitte des 17. bis zu der des 18. Jahrhunderts*. München, C.-H. Beck, iv-354 p. Prix : 12 m. Le premier volume a paru en 1907.

2. Ferdinand Fehling, *Die europäische Politik des grossen Kurfürsten 1667-1688*. Leipzig, Quelle et Meyer, 32 p. 1 m.

3. *Luise Ulrike, die schwedische Schwester Friedrichs des Grossen. Ungedruckte Briefe an Mitglieder des preussischen Königshauses*, éd. Fritz Arnheim. Gotha, F.-A. Perthes, 1909-1910. Vol. I : 1729-1746, xxix-400 p. 9 m. ; vol. II : 1747-1758, xxxi-519 p. 10 m.

de la reine et des circonstances dans lesquelles elle a écrit ces lettres. Il a ajouté de nombreuses notes et un appendice qui contient de précieuses indications pour la critique des lettres et des faits y relatés. Il va de soi que cette correspondance a une grande valeur pour l'histoire suédoise très troublée de cette époque, mais elles répandent aussi des lumières sur la politique et la cour prussiennes, sur l'histoire générale et sur la « Kulturgeschichte<sup>1</sup> »; elles nous révèlent une personnalité des plus intéressantes : une femme énergique, ambitieuse, très spirituelle, charmante causeuse s'intéressant à la littérature, à l'art et aux sciences (même aux mathématiques), attachée à sa patrie prussienne et surtout à son frère aîné. Il serait à souhaiter que M. Arnheim se décidât à publier aussi la correspondance de la reine à partir de 1758 et qu'il nous donnât la biographie de Louise-Ulrique, que Voltaire nommait « la Pallas-Athene suédoise ».

M. SCHMIDT-LÖTZEN<sup>2</sup> vient de compléter sa publication des journaux du comte Ernest-Ahasver-Henri de Lehndorff, chambellan de la reine Élisabeth-Christine de Prusse, épouse de Frédéric le Grand (cf. *Rev. hist.*, t. XCIX, p. 354). Il donne des extraits de ces journaux pour les années 1750-1765, qu'il avait omis dans sa publication antérieure et dont se dégage en somme la même impression : la cour de Berlin nous y apparaît comme extrêmement frivole et légère. Assurément, ces notices écrites par un homme très médisant ont un certain intérêt pour la « Kulturgeschichte » du « Rococo » allemand; cependant, on aurait pu en supprimer une bonne partie sans que la science y perdît grand'chose. Un troisième volume qui contiendra les années 1766-1775 terminera cette publication.

Le tome XXXIII de *la Correspondance politique de Frédéric le Grand*, publié par M. VOLZ<sup>3</sup>, comprend des documents de novembre 1772 à juin 1773. Comme dans le volume précédent, la plus grande partie des lettres communiquées ont trait au premier partage de la Pologne et à des questions s'y rattachant, comme par exemple aux démêlés de la Prusse avec la ville de Dantzig à cause du péage du port de cette ville importante. On voit que Frédéric,

1. Grâce à la lettre n° 431 du second volume, nous connaissons maintenant la provenance des lettres de la princesse d'Ahlden conservées aux archives de Berlin (cf. mon bulletin dans la *Rev. hist.*, t. CIV, p. 139).

2. K. E. Schmidt-Lötzen, *Dreissig Jahre am Hofe Friedrichs des Grossen. Aus den Tagebüchern des Reichsgrafen Ernst Ahasverus Heinrich Lehndorff. Nachträge*, Band I. Gotha, F.-A. Perthes, iv-449 p.

3. *Politische Correspondenz Friedrich des Grossen*, t. XXXIII. Berlin, Alexander Duncker, 1909, in-8°, 688 p. Prix : 20 m. (Cf. *Rev. hist.*, t. CII, p. 136.)

tout en cherchant à agrandir le lot qui lui avait été dévolu au premier partage, pensait déjà, en 1772, à un second partage et désignait la portion du butin futur (p. 71). Parmi les lettres nombreuses, le lecteur remarquera surtout celles que le roi adressait à son frère Henri ; Frédéric y parle à cœur ouvert sur tous les événements politiques, il juge, et quelquefois très sévèrement, les acteurs principaux de la scène politique. On notera surtout la manière dont Frédéric apprécie le roi d'Angleterre, qu'il nomme le « king Georges Dandin », et son neveu le roi de Suède, mais ces lettres sont exquises par le ton de tendresse fraternelle et les réflexions parfois sceptiques, parfois mélancoliques, toujours spirituelles, qu'elles renferment.

Les historiens allemands se sont occupés de l'histoire de presque tous les pays étrangers ; il est d'autant plus remarquable que ce soit un savant étranger qui nous ait donné le premier ouvrage scientifique sur un règne aussi important que celui de Joseph II. M. DE MITROFANOV, professeur à l'Université de Saint-Petersbourg, a entrepris cette tâche énorme et il a réussi à écrire un livre de très grande valeur<sup>1</sup>. Il va sans dire qu'il ne lui a pas été possible de traiter d'une manière égale toutes les provinces du vaste empire (on regrettera, par exemple, qu'il ne dise presque rien des pays souabes, où le souvenir de Joseph est encore si vivace aujourd'hui) ou tous les rouages de l'administration ; il faut plutôt admirer ce que l'auteur a su réaliser. Sa documentation est des plus riches : il a fait des recherches dans les archives de Vienne, Budapest, Berlin, Dresde, Darmstadt, Paris, Bruxelles ; il a dépouillé une masse énorme de brochures, journaux, lois, correspondances ; il donne un résumé excellent des sources principales avec des remarques critiques sur la valeur de ces sources ; celles qu'il consacre aux rapports diplomatiques méritent une attention spéciale.

M. de Mitrofanov n'a pas suivi l'ordre chronologique ; il trace d'abord le caractère de l'empereur, puis il traite les relations extérieures, les réformes administratives, militaires, financières et économiques, judiciaires, sociales, ecclésiastiques, scolaires. Dans chacun de ces chapitres, l'auteur rattache les réformes de Joseph à celles de Marie-Thérèse, il tient à démontrer l'opposition que les réformes ont soulevée, le succès qu'elles ont obtenu ou l'échec qu'elles ont subi à la fin.

1. Paul von Mitrofanov, *Joseph II. Seine politische und kulturelle Tätigkeit*, übersetzt von V. von Demelić. Wien, Leipzig, C. W. Stern, 2 vol., xxv-870 p. Prix : 25 m.

M. de Mitrofanov veut surtout prouver la fausseté de la légende qui veut que Joseph ait été un libéral, un adhérent de la « Aufklärung », un ennemi de l'Église; il montre au contraire que l'empereur ne s'est inspiré dans ses réformes d'aucune doctrine philosophique, qu'il a été un catholique croyant. Toutes ses mesures étaient dictées par le désir ardent d'augmenter la puissance de l'État et du monarque, ce qui était pour lui la même chose, car il était absolutiste autant que Louis XIV ou Frédéric II. Il était l'ennemi acharné de toute participation du peuple au pouvoir, mais il était égalitaire (le mot démocrate donne lieu à un malentendu). M. de Mitrofanov montre très bien que Joseph a soulevé toutes les oppositions nationale, religieuse, aristocratique, bourgeoise, et c'est là la cause principale de son échec final. Du reste, on ne peut pas dire qu'il a complètement échoué : une grande partie de ses réformes, surtout dans les provinces allemandes et italiennes, ont subsisté, et ce n'est qu'en Belgique et en Hongrie que l'on pourrait parler d'un échec. Beaucoup de détails méritent d'être signalés : les remarques de M. de Mitrofanov sur la « germanisation » de Joseph, qui n'était nullement causée par des motifs nationaux, mais était simplement une mesure de politique administrative (p. 265), les fines observations de l'auteur sur la bureaucratie (p. 341), les opinions de Joseph à l'égard de la peine de mort (p. 525), ses idées sur les universités, dans lesquelles il ne voyait que des écoles préparatoires pour des fonctionnaires. En somme, c'est un livre extrêmement intéressant, et il faut être très reconnaissant à M<sup>lle</sup> de Demelić qui l'a traduit en allemand.

M. Hermann Eicke a consacré une thèse très méritoire à la diète de la Prusse orientale de 1798<sup>1</sup>. Il montre comment la noblesse de cette province était fortement imprégnée des doctrines d'Adam Smith; cependant, quand leurs intérêts se heurtaient aux idées du grand Écossais, c'étaient ceux-là qui l'emportaient, comme par exemple dans les questions de l'abolition du servage ou de la justice seigneuriale. Les « gravamina » des Kölmer (paysans libres), qui n'étaient pas officiellement représentés dans les États, sont encore plus curieux que ceux de la noblesse. L'influence de la Révolution française s'y fait sentir, leurs critiques rappellent les Cahiers de 1789. M. Eicke raconte ensuite les conséquences que le roi et le gouvernement ont tirées des demandes des États et des Kölmer; on constate que le gouvernement prussien, malgré sa bonne volonté,

1. Hermann Eicke, *Der ostpreussische Landtag von 1798*. Göttingen, Vandenhoeck et Ruprecht, 76 p. Prix : 1 m. 80

était aussi incapable de faire de grandes réformes décisives que le gouvernement de Louis XVI en France.

M. Heinrich MÜLLER<sup>1</sup> a raconté, dans une thèse très instructive et bien documentée, un épisode de la fin de l'Empire germanique : les derniers efforts de la noblesse immédiate de l'Empire pour conserver son indépendance. M. Müller décrit l'organisation du « corps équestre » qui possédait à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle encore 200 milles carrés avec une population d'à peu près 400,000 habitants. La Révolution française détruisit la noblesse immédiate dans le pays rhénan, la Prusse, qui s'était annexé les principautés d'Ansbach-Bayreuth, força les seigneurs de la Franconie à se soumettre à sa souveraineté. M. Müller explique alors les négociations très compliquées de Rastatt et de Ratisbonne dans la mesure où elles se rapportent à la noblesse immédiate : le « Récès germanique » de 1803 la conserva, mais les princes de l'Allemagne du Sud, avides d'agrandissements, suivirent l'exemple donné par la Prusse et occupèrent les petits territoires de la noblesse impériale enclavés dans leurs états. Le « mandat conservatoire » du Conseil aulique de 1804 ne la sauva que pour un moment : la guerre de 1805 et la formation de la Confédération du Rhin portèrent le dernier coup au vieux corps équestre en même temps qu'au vieil Empire.

Une thèse de M. Leo GÜNTHER, sur la première annexion de la principauté ecclésiastique de Würzbourg à la Bavière<sup>2</sup>, nous amène dans la même époque et presque dans le même milieu. M. Günther décrit les négociations diplomatiques qui ont précédé la sécularisation de l'évêché, l'occupation par les Bavares en 1802, l'organisation de l'administration bavaroise. Dans un dernier chapitre, il traite l'opinion publique ; tandis que les adhérents de l'« Aufklärung » avaient de la sympathie pour le régime bavarois, une grande partie de la population regrettait la chute de la domination de l'évêque et fut vexée par la sécularisation des couvents. On fut content qu'après la paix de Presbourg, en 1806, Würzbourg fût de nouveau détaché de la Bavière et donné à l'archiduc Ferdinand.

La politique internationale en 1806 fait l'objet d'une thèse habile de M. HEYMANN<sup>3</sup>, basée en grande partie sur des documents tirés

1. Heinrich Müller, *Der letzte Kampf der Reichsritterschaft um ihre Selbständigkeit (1790-1815)*. *Historische Studien*, éd. Ebering, fasc. 77. Berlin, Emil Ebering, 214 p.

2. Leo Günther, *Der Uebergang des Fürstbistums Würzburg an Bayern*. *Würzburger Studien zur Geschichte des Mittelalters und der Neuzeit*, éd. Anton Chroust, fasc. 2. Leipzig, Quelle et Meyer, 173 p. Prix : 5 m. 50.

3. Ernst Heymann, *Napoleon und die grossen Mächte 1806*. *Abhandlungen*

des Archives de Paris et de Berlin. M. Heymann expose les rapports diplomatiques entre la France, l'Angleterre, la Prusse et la Russie de la paix de Presbourg jusqu'aux abords de la guerre de 1806 ; il insiste surtout sur les négociations infructueuses entre Napoléon, Oubril et Lord Yarmouth. Il tient aussi à démontrer que les visées politiques de l'Empereur se tournaient, en 1806, vers le midi de l'Europe et qu'il n'avait pas du tout l'intention d'attaquer la Prusse. Dans l'appendice, l'auteur communique un mémoire assez intéressant, de février 1806, attribué à Talleyrand sur la politique à suivre vis-à-vis de la Prusse, tiré des archives des Affaires étrangères de Paris ; il y donne aussi un tableau des dépêches diplomatiques prussiennes interceptées et conservées aux mêmes archives. Quelques-uns de ces documents, de juillet et août 1806, dont les originaux sont perdus, sont publiés par M. Heymann.

M. SCHMITTER<sup>1</sup> a étudié les effets du blocus continental sur la ville de Francfort-sur-le-Mein. Sans vouloir nier que les effets funestes ont été exagérés par les commerçants intéressés, je n'oserais pas souscrire au jugement formulé par M. Schmitter (p. 40), à savoir que les gains pour la ville de Francfort auraient été plus grands que les pertes.

Le second volume de *la Correspondance de Frédéric Gentz*<sup>2</sup> (cf. *Rev. hist.*, t. CIV, p. 145) contient des lettres échangées entre Gentz, le diplomate et poète suédois Charles-Gustave de Brinckmann et le philosophe Adam Müller. Ces lettres nous montrent la grande curiosité littéraire de Gentz, ses relations mondaines (et même demi-mondaines), ses opinions sur ses contemporains célèbres ou pas célèbres. Mais Gentz, malgré son talent d'écrivain tout à fait éminent, n'est pas un de ces auteurs pour lesquels la sympathie augmente à la lecture de leurs lettres intimes : à la longue, on se lasse de l'entendre affirmer continuellement qu'il fréquente la haute aristocratie, vanter sa propre clairvoyance et son intelligence, faire ressortir la médiocrité et la méchanceté des autres, émettre des jugements sévères, exagérés et injustes. Parmi les pages les plus intéressantes de ce livre, je signalerai la description d'un voyage en

*zur mittleren und neueren Geschichte*, éd. v. Below, Finke, Meinecke, fasc. 22. Berlin, Leipzig, W. Rothschild, xu-171 p. Prix : 5 m.

1. Anton Schmitter, *Die Wirkungen der Kontinental Sperre auf Frankfurt am Main. Ein Beitrag zur Geschichte des Kontinental systems in Deutschland*. Frankfurt a. M., Grieser, 45 p.

2. Friedrich-Carl Wittichen, *Briefe von und an Friedrich von Gentz. Band 2 : Briefe an und von Carl-Gustav von Brinckmann und Adam Müller*. München und Berlin, R. Oldenbourg, gr. in-8°, x-480 p.

Angleterre entrepris en 1802. Il est piquant de noter qu'il y fit la connaissance de Louis-Philippe et qu'il décrit le futur roi des Français comme l'homme partageant le plus ses propres opinions politiques, celui dont la conversation était pour lui la plus instructive et dont il admirait l' « âme aussi grande que belle ».

M. le colonel FRIEDERICH, chef du département d'histoire militaire dans le grand État-major prussien, bien connu par son histoire de la campagne d'automne de 1813, a entrepris d'écrire une histoire des guerres de 1813-1815, dont le premier volume traite de la campagne du printemps de l'année 1813<sup>1</sup>. M. Friederich expose la situation politique en 1812, donne un précis de la guerre de Russie, puis raconte les événements de 1813 jusqu'à l'armistice de Pläswitz. Contrairement à d'autres écrivains, il croit que le génie de Napoléon ne s'est jamais montré aussi grand qu'au printemps et dans l'été de 1813; il justifie aussi sa décision de conclure l'armistice du 4 juin, dont les conséquences ont été si funestes pour lui. Le livre de M. Friederich, admirablement écrit, est orné de portraits des grands chefs militaires et accompagné de nombreuses cartes.

M. Richard SCHWEMER a commencé à écrire, sous les auspices de la Commission historique de la ville, une histoire de la ville libre de Francfort-sur-le-Mein<sup>2</sup> dans les derniers temps de son indépendance (1814-66). Le premier volume qui vient de paraître raconte le rétablissement de l'indépendance, les longues luttes constitutionnelles, l'adoption de la constitution en 1816, les premières années de son fonctionnement. L'auteur sait rattacher avec une habileté remarquable les événements de la petite république municipale aux grands courants politiques de l'époque : il montre comment l'indépendance de la ville était le résultat de la situation politique de l'Allemagne, comment la constitution de 1816 était un compromis entre la réaction alliée au romantisme et le libéralisme. Et pourtant, l'ancien régime, représenté par le Sénat, l'emporta à Francfort comme dans l'Allemagne tout entière à cette époque. Plusieurs documents, tirés des archives de Francfort, Berlin, Vienne, Munich, etc., sont annexés à cet ouvrage écrit d'un style vif et pittoresque.

M. WILTBERGER s'est occupé des réfugiés politiques allemands qui se sont donné rendez-vous à Strasbourg entre 1830 et 1849<sup>3</sup>.

1. Rudolf Friederich, *Die Befreiungskriege 1813-1815*. Band I : *Der Frühjahrsfeldzug 1813*. Berlin, E.-S. Mittler, 1911, XII-328 p.

2. Richard Schwemer, *Geschichte der freien Stadt Frankfurt a. M. (1814-1866)*. Im Auftrage der Städtischen Historischen Commission. Band I. In-8°, XVI-407 p. Frankfurt a. M., Joseph Baer et Co. Prix : 7 m.

3. Otto Wittberger, *Die deutschen politischen Flüchtlinge in Strassburg 1830*

Il nous donne des notes biographiques sur les plus intéressants de ces réfugiés, parmi lesquels il faut nommer Rauschenplatt, Venedey, Karl Vogt, Wilhelm Schulz, Georg Büchner, Struve, Hecker; il expose leurs relations avec la population de la capitale alsacienne, avec la démocratie française et surtout avec le gouvernement français; le gouvernement de Louis-Philippe leur montra d'abord beaucoup d'indulgence, mais devint de plus en plus sévère. Naturellement, le gouvernement de la seconde république favorisa les révolutionnaires étrangers, mais, après l'avènement de Louis Napoléon, les émigrés allemands ne furent plus tolérés à Strasbourg. Dans une seconde partie, M. Wiltberger décrit la part que les réfugiés strasbourgeois ont prise au mouvement révolutionnaire de l'époque, leurs relations avec les sociétés secrètes de Paris et de la Suisse, leur activité dans la presse. La conclusion de ce livre, qui a largement fait usage des documents conservés aux archives départementales de Strasbourg, est plutôt négative : l'influence de ces émigrés a été en somme insignifiante. M. Wiltberger en trouve la cause surtout dans ce fait qu'il leur manquait un chef de talent : il n'y avait pas parmi eux un homme tel que Herzen, Kossuth ou Mazzini.

Le journal du célèbre écrivain et diplomate autrichien, le comte Antoine de Prokesch-Osten<sup>1</sup>, que son fils vient de publier pour les années 1830-1834, est un pendant du journal du baron de Kübeck que j'ai signalé dans mon dernier bulletin (*Rev. hist.*, t. CIV, p. 384). Tandis que celui-ci dépeint la politique intérieure de l'Autriche, Prokesch nous donne des instantanés de la politique extérieure de la monarchie des Habsbourg, c'est-à-dire nous raconte les opinions des gouvernants, surtout de Metternich et de Gentz, sur les grands événements politiques de ces années : la Révolution de juillet, la Révolution de Belgique, les affaires d'Allemagne et d'Italie et la crise orientale. On y voit assez souvent les dessous de la grande politique : on y remarquera, par exemple, la grande puissance de la maison de Rothschild à cette époque. Les jugements très sévères que Gentz exprimait sur son chef sont assez piquants. Gentz prétendait que Metternich était tout dévoué à la politique russe pour des raisons pécuniaires (p. 103); nous savons par Prokesch que Gentz lui-même recevait 10,000 florins par an de la maison de Rothschild (p. 58). D'un tout autre ordre, mais d'un intérêt aussi

1849. *Abhandlungen zur mittleren und neueren Geschichte*, éd. v. Below, Finke, Meinecke, fasc. 17. Berlin, Leipzig, Walther Rothschild, 216 p. Prix : 6 m.

1. *Aus den Tagebüchern des Grafen Prokesch von Osten 1830-1834*. Wien, Ch. Reissers Söhne, iv-252 p. Prix : 4 m. 20.

considérable, sont les relations de Prokesch avec le duc de Reichstadt dont il parle assez souvent dans son journal. On y lira aussi l'entrevue touchante que Prokesch eut en 1832 avec la grand'mère du prince infortuné, Letitia Bonaparte. L'éditeur annonce dans la préface d'autres publications tirées des papiers de Prokesch.

M. G. DROYSEN, professeur à l'Université de Halle, avait commencé à écrire la biographie de son père, le célèbre historien Jean-Gustave Droysen. La mort prématurée de l'auteur l'a empêché d'achever cet ouvrage qui lui tenait bien à cœur, et ce n'est que le premier volume, — il traite de la jeunesse de Droysen (1808-1848), — que M. HÜBNER vient de publier d'après le manuscrit de son oncle défunt<sup>1</sup>. Il nous y montre la maison paternelle au fond de la Poméranie, il nous décrit Berlin aux environs de 1830, à l'époque où Droysen y fit ses études et où il devint privat-docent, puis professeur extraordinaire; il nous mène dans la ville de Kiel en 1840, où Droysen obtint la chaire d'histoire qu'il avait bien méritée. Droysen s'occupa, au début de sa carrière, exclusivement de l'histoire ancienne; plus tard, il se voua entièrement à l'histoire moderne et surtout à l'histoire prussienne. Il s'intéressa aussi très vivement à la politique. Le livre est également instructif pour connaître la vie universitaire de l'époque antérieure à 1848, le progrès des études grecques et le développement de la question du Slesvig-Holstein. Un second volume s'occupera de la vie de Droysen après 1848; des extraits de sa correspondance remplaceront le récit resté malheureusement inachevé.

M. Veit VALENTIN, auquel nous devons un livre remarquable sur Francfort et la Révolution de 1848 (cf. *Rev. hist.*, t. CII, p. 147), vient de publier une étude sur un grand seigneur de l'Allemagne du Sud qui a joué un certain rôle en 1848<sup>2</sup>. Le prince Charles de Leiningen (Linange), né en 1804, était le chef d'une maison autrefois souveraine, médiatisée en 1806, dont les vastes propriétés s'étendaient entre le Neckar et le Mein. Comme sa mère épousa en secondes noces le duc de Kent, il était le demi-frère de la reine Victoria, et c'est peut-être à ses relations anglaises qu'il devait ses opinions nettement libérales. A coup sûr, il était un homme de beaucoup de talent, d'un noble enthousiasme pour sa patrie et la liberté, pourtant nerveux et inquiet. Ce qui explique qu'il n'ait rien fait de durable. Il prit part au mouvement politique de 1848, joua un rôle mémo-

1. G. Droysen, *Johann Gustav Droysen. Erster Teil : Bis zum Beginn der Frankfurter Tätigkeit.* Leipzig und Berlin, C.-B. Teubner, vi-372 p. 10 m.

2. Veit Valentin, *Fürst Karl Leiningen und das deutsche Einheitsproblem.* Stuttgart, Berlin, J.-G. Cotta, xii-240 p. Prix : 4 m.

rable en Bavière et fut le premier président du Conseil de l'Empire imaginaire de l'église de Saint-Paul en août 1848. Son ministère ne dura que quatre semaines. Après la débâcle de toutes les idées qui lui étaient chères, il fut découragé et désillusionné; il est mort en 1856. Beaucoup de mémoires et de lettres du prince, ainsi que de ses correspondants principaux, comme le prince-consort Albert, Léopold I<sup>er</sup>, roi des Belges, Augusta, princesse de Prusse (la future impératrice), tirés des archives de la maison de Linange et de la maison royale d'Angleterre, sont publiés par M. Valentin, soit dans le texte même, soit dans l'appendice de ce livre, plein de renseignements sur les vues politiques des familles de Cobourg et de Linange. On y verra la grande différence d'opinion qui existait entre les cousins germains et beaux-frères Albert et Charles, l'un froid, réaliste, sceptique, l'autre enthousiaste, optimiste, idéaliste.

Christian-Karl-Josias Bunsen éprouva aussi fortement que le prince de Linange l'influence de l'Angleterre. D'humble origine, il fut introduit par Niebuhr dans la diplomatie prussienne et devint, ce qui était inouï alors pour un bourgeois, représentant de la Prusse à Rome et de 1841-1854 à Londres; il devait cette grande carrière surtout à son amitié avec Frédéric-Guillaume IV. M. ULBRICHT a étudié les opinions politiques de Bunsen<sup>1</sup> et il a montré comment cet homme, qui était sous l'influence de Niebuhr, conservateur, romantique, orthodoxe, devint, surtout par son séjour en Angleterre, un partisan des réformes libérales dans l'État et dans l'Église. Bunsen fut aussi un adhérent fervent de l'idée nationale : il désirait l'unité de l'Allemagne avec l'exclusion de l'Autriche. Son programme national et libéral l'éloignait de plus en plus du roi, quoique leur ancienne amitié survécût aux divergences politiques. Treitschke a été extrêmement dur et injuste envers cet homme excellent, aimable, d'un grand savoir et d'une richesse d'idées étonnante, — il eut l'idée, en 1856, d'une cour d'arbitrage internationale. — Cependant, il faut avouer qu'il était quelquefois trop enthousiaste et ne tenait pas assez compte des réalités de la vie politique.

L'histoire des partis politiques de l'Allemagne est encore à peu près une terra incognita. M. Adalbert WAHL s'est proposé de combler cette grave lacune, et après avoir publié un essai sur les origines du parti libéral dans la *Historische Zeitschrift* (t. CIV, p. 537) il a commencé à éditer une collection d'études sur l'histoire des partis politiques de l'Allemagne aussi bien que dans les autres pays. Dans

1. Walther Ulbricht, *Bunsen und die deutsche Einheitsbewegung*. *Leipziger Historische Abhandlungen*, éd. Brandenburg, Seeliger, Wilcken, fasc. 30. Leipzig, Quelle et Meyer, xii-146 p. Prix : 4 m. 80.

le premier fascicule de cette collection, M. Ludwig BERGSTRÄSSER<sup>1</sup> a étudié les origines du parti clérical en Allemagne. Il s'y est occupé de l'Association des « Confédérés » et des députés cléricaux dans les diètes bavaroises jusqu'en 1830, des députés cléricaux dans le grand-duché de Hesse jusqu'en 1848, des associations et de la presse cléricale jusqu'en 1848. Il résulte de ces études quelque peu fragmentaires que le mouvement clérical n'a pas eu une grande importance en Allemagne avant 1848 et qu'il a dû son grand essor aux libertés politiques que la révolution de cette année-là a données au peuple allemand.

L'histoire des partis politiques en Prusse entre 1850 et 1858 fait l'objet d'un livre de M. Walter SCHMIDT<sup>2</sup>. Il expose très bien les différents courants politiques qui existaient dans le parti conservateur après la Révolution de 1848; en opposition aux tendances bureaucratiques et absolutistes qui se manifestaient surtout chez le président du conseil Otto de Mantuffel, aux tendances féodales représentées surtout par les frères de Gerlach, il se forma, en 1851, un troisième groupe de conservateurs, en grande partie originaires des provinces de l'Ouest, dont le chef était M. Maurice-Auguste de Bethmann-Hollweg (le grand-père du chancelier actuel de l'Empire) et dont l'organe était la revue hebdomadaire « Preussische Wochenblatt », d'où leur nom : « Wochenblattpartei ». Le programme de ce parti ou de cette coterie était conservateur et royaliste, mais ils étaient sincèrement constitutionnels et refusaient de prêter leur concours aux velléités des féodaux et aux manœuvres odieuses du gouvernement. M. Schmidt décrit les idées des membres principaux de ce groupe, leurs démêlés avec le ministère et les partis réactionnaires, leur politique à l'égard des grandes questions nationales et internationales. Il montre avec une objectivité parfaite, — beaucoup de lecteurs trouveront qu'il est trop indulgent pour la réaction prussienne de 1850, — les mérites et les défauts des trois groupes conservateurs.

On commence depuis quelques années à utiliser de plus en plus la presse comme source historique, tant pour connaître les faits que les opinions sur les faits. C'est à cette source qu'était puisé le travail de M. Nirnheim sur les manifestations de la presse en 1862-63 pour et contre Bismarck (cf. *Rev. hist.*, t. CII, p. 150); M. BANDMANN<sup>3</sup> l'a suivi dans cette voie et a examiné les idées politiques expri-

1. Ludwig Bergsträsser, *Studien zur Vorgeschichte der Zentrumspartei. Beiträge zur Parteigeschichte*, éd. A. Wahl, fasc. 1. Tübingen, J.-C.-B. Mohr (Paul Siebeck), xi-249 p.

2. Walter Schmidt, *Die Partei Bethmann Hollweg und die Reaktion in Preussen, 1850-1858*. Berlin, Alexander Duncker, 345 p. Prix : 7 m.

3. Otto Bandmann, *Die deutsche Presse und die Entwicklung der deutschen*

mées par les journaux et les revues les plus importantes de l'Allemagne de 1864-66 sur la question du Slesvig-Holstein et sur les rapports entre l'Autriche et la Prusse. Il donne dans un appendice des notices intéressantes sur une trentaine de journaux et de revues, sur leurs opinions politiques, leurs collaborateurs, leur tirage, leur circulation. Le livre de M. Bandmann mérite aussi l'attention de ceux qui s'intéressent aux rapports qui existaient alors entre la presse et les gouvernements.

M. Adolf RAPP<sup>1</sup> a entrepris un travail analogue pour le Wurtemberg pendant les années 1863-71. Il expose les changements de l'opinion publique dans ces années mémorables en tant que cette opinion se manifestait dans les journaux, les brochures politiques, les discussions parlementaires, les réunions publiques, les correspondances. Le livre quelque peu diffus et décousu donne aussi des aperçus sur les partis politiques du Wurtemberg à cette époque. Quoique les ouvrages de ce genre soient utiles et instructifs, ils gagneraient beaucoup à être un peu plus condensés.

Le titre du livre : *Prince Frédéric-Charles de Prusse, mémoires de sa vie*<sup>2</sup>, fait supposer que nous y trouvons des mémoires de ce prince, neveu de l'empereur Guillaume I<sup>er</sup>. Mais ce n'est, en réalité, qu'une sorte de biographie, médiocrement composée d'ailleurs. L'auteur, M. FÜRSTER, donne des extraits des journaux laissés par le prince, surtout sur ses campagnes (de 1848, 1849 et 1864), de sa correspondance, de ses articles sur des questions de tactique, de stratégie, d'organisation militaire; ces différentes pièces, en grande partie inédites, sont reliées entre elles par un texte où il y a de l'inexpérience. Frédéric-Charles était, comme on sait, un soldat passionné et, il faut ajouter, il n'était rien qu'un soldat. Il s'ensuit que ce livre n'a d'intérêt que pour l'histoire militaire, pour l'organisation de l'armée prussienne et pour les campagnes auxquelles le prince a pris part. Le premier volume finit avec la campagne de Danemark de 1864, un second volume racontera la carrière glorieuse du prince après 1864.

La publication des *Rückblicke*, l'œuvre posthume de M. DE MITT-

*Frage 1864-1866. Leipziger historische Abhandlungen*, éd. Brandenburg, Seeliger, Wilcken, fasc. 15. Leipzig, Quelle et Meyer, xii-193 p. 5 m.

1. Adolf Rapp, *Die Württemberger und die nationale Frage 1863-1871 Darstellungen aus der Württembergischen Geschichte, herausgegeben von der württl. Komission für Landesgeschichte*. Vol. IV. Stuttgart, W. Kohlhammer, xv-483 p. Prix : 7 m.

2. Wolfgang Förster, *Prinz Friedrich Karl von Preussen, Denkwürdigkeiten aus seinem Leben*. Band I : 1828-1864. Stuttgart, Leipzig, Deutsche Verlagsanstalt, 377 p.

NACHT, ancien président du conseil de Wurtemberg, que nous avons signalée dans notre dernier Bulletin (cf. *Rev. hist.*, t. CIV, p. 389), a provoqué la publication d'une autre source très importante pour l'époque de la fondation de l'Empire allemand, de la *Rückschau*<sup>1</sup>, dont l'auteur a été M. de Suckow, ministre de la Guerre du Wurtemberg de 1870-74 et comme tel collègue de M. de Mittnacht. Quelques exemplaires de ces mémoires ont été imprimés pour les amis intimes de l'auteur et ont été utilisés par des historiens tels que M. de Sybel. M. Busch a été chargé par la veuve de M. de Suckow d'éditer ces mémoires et il les a pourvus d'une introduction excellente et d'un appendice où sont traitées à fond plusieurs questions se rapportant au récit de Suckow, comme les relations avec Mittnacht, les pourparlers de Versailles et de Berlin en 1870, etc. Les mémoires de Suckow, en grande partie extraits de son journal et contemporains des événements, racontent sa jeunesse, ses expériences dans les campagnes de 1848-49 contre les rebelles badois, et de 1866 contre la Prusse, mais ce sont surtout les événements des années 1867-74 qui font l'intérêt de ce livre. M. de Suckow était le protagoniste du parti prussien en Wurtemberg, il travaillait avec toute son énergie et toute la fougue de son tempérament pour l'union du Wurtemberg à la Prusse. Par ses points de vue politiques, par son tempérament et sa méthode, il différait de son collègue M. de Mittnacht, et ces deux hommes qui ont cependant travaillé en commun aux traités de Versailles ne cachent pas leur aversion mutuelle. Les deux livres de Suckow et de Mittnacht sont deux sources capitales pour les années 1867-70, et l'historien impartial trouvera que, malgré quelques différences dans le détail, l'un est le complément nécessaire de l'autre.

Le livre de M. DE RUVILLE sur la politique bavaroise à l'époque de la fondation de l'Empire allemand que j'ai signalé dans mon dernier Bulletin (cf. *Rev. hist.*, t. CIV, p. 388) a suscité, comme il fallait le prévoir, de vives polémiques. M. KÜNTZEL<sup>2</sup> a soumis l'argumentation de M. de Ruville à une critique minutieuse et il a abouti à des conclusions identiques à celles que j'ai formulées dans mon compte-rendu, c'est-à-dire qu'il a réfuté toutes les hypothèses de M. de Ruville. Il a tracé de l'entrée de la Bavière dans l'Empire allemand une esquisse fondée sur la base solide des sources connues ; il montre qu'on peut très bien expliquer les traités de Versailles sans recourir à un chantage

1. Albert von Suckow, *Rückschau*, éd. Wilhelm Busch. Tübingen, J.-C.-B. Mohr, VI-143 p. 4 m. 80.

2. Georg Küntzel, *Bismarck und Bayern in der Zeit der Reichsgründung. Frankfurter Historische Forschungen*, fasc. 2. Frankfurt a. M., Joseph Baer et Co., VIII et 114 p. 4 m.

aussi odieux que celui que M. de Ruville a cru imputer à Bismarck. Il est à espérer que grâce à cette étude bien documentée et judicieuse « l'incident de Ruville » sera désormais clos pour les historiens sérieux de l'Allemagne et aussi pour ceux des autres pays où, pour des raisons peu scientifiques, l'hypothèse de M. de Ruville paraît avoir trouvé un écho inattendu.

M. ERICH BRANDENBURG a publié son excellent essai sur l'entrée de la Bavière et du Wurtemberg dans l'Empire qui a paru dans la *Lenzfestschrift* et que j'ai déjà signalé (cf. *Rev. hist.*, t. CVI, p. 389) sous le titre : *Der Eintritt der süddeutschen Staaten in den Norddeutschen Bund*<sup>1</sup>.

On s'est tant occupé des relations entre les états de l'Allemagne du Nord et ceux du Sud dans les années 1866-70 qu'on a quelque peu négligé l'histoire intérieure de la Confédération de l'Allemagne du Nord. Un travail de M. ZUCHARDT<sup>2</sup> comble en partie cette lacune. Il a étudié la politique financière de la Confédération et surtout les idées financières du gouvernement et des partis du Reichstag de 1867-70. Bismarck et les conservateurs favorisaient les impôts indirects, tandis que la majorité des libéraux tendaient à l'introduction de l'impôt sur le revenu tant pour des raisons économiques que pour des motifs constitutionnels. M. Zuchardt raconte comment la grande réforme financière, projetée par Bismarck en 1869, échoua par la résistance du Parlement, et comment les contributions matriculaires que Bismarck voulait remplacer par une série d'impôts indirects devinrent une institution permanente.

La lutte des nationalités dans l'est de la Prusse a soulevé des passions de plus en plus violentes et a amené des mesures gouvernementales de plus en plus sévères. Il est d'autant plus remarquable de voir que M. BERNHARD<sup>3</sup> s'est appliqué dans son livre sur la question polonaise en Prusse, qui vient de paraître en une seconde édition augmentée et mise au jour, à traiter cette question épineuse avec une objectivité parfaite. M. Bernhard explique l'organisation politique, sociale, économique des Polonais en Prusse depuis 1830 jusqu'en 1910; il montre comment les Polonais ont su se créer, malgré les lois d'exception dirigées contre eux, un système admirable de défense nationale basé en grande partie sur des sociétés mutuelles et gouverné par la hiérarchie catholique. Ce livre, écrit dans un style

1. Berlin, Gebrüder Pötel, 115 p. Prix : 2 m. 50.

2. Karl Zuchardt, *Die Finanzpolitik Bismarcks und der Parteien im Norddeutschen Bunde. Leipziger Historische Abhandlungen*. éd. Brandenburg, Seeliger, Wilcken, fasc. 16. Leipzig, Quelle et Meyer, viii-81 p. Prix : 2 m. 75.

3. Ludwig Bernhard, *Die Polenfrage (Das polnische Gemeinwesen im preussischen Staat)*, 2<sup>e</sup> édition. Leipzig, Duucker et Humblot, xii-620 p. Prix : 6 m.

clair, vif et piquant à la fois, répand des lumières sur un des problèmes les plus importants et les plus difficiles de l'Allemagne contemporaine.

M. Auguste BEBEL, le chef bien connu du parti socialiste qui vient de fêter son 70<sup>e</sup> anniversaire, s'est décidé à publier ses mémoires. Dans le premier volume<sup>1</sup>, il raconte sa jeunesse dure et laborieuse, — il est né en 1840 et était fils d'un sous-officier caserné dans les casemates de Cologne, — son entrée dans le mouvement ouvrier à Leipzig et la part déjà très importante qu'il a prise à ce mouvement entre 1860 et 1870. Il a été d'abord partisan d'une association de tendance libérale ou démocratique. Il nous décrit comment le divorce entre les libéraux et les ouvriers s'est accompli, comment son association et lui-même ont glissé peu à peu dans le camp socialiste et marxiste. On ne demandera pas à M. Bebel de l'impartialité, mais ses adversaires politiques lui reconnaîtront une grande probité et un haut idéalisme. Le second et le troisième volumes raconteront le grand rôle que M. Bebel a joué pendant plus de quarante ans à la tête du parti socialiste, qui est devenu sous sa direction, au moins par le nombre des adhérents, le plus grand parti de l'Allemagne.

Un autre ancien député, M. KULEMANN<sup>2</sup>, raconte dans ses « mémoires politiques » ses expériences comme député national-libéral dans les années mémorables de 1887-90. Il trace les portraits des acteurs principaux de la scène politique de cette époque-là, comme Bennigsen et Miquel (qu'il juge assez sévèrement), Windthorst et Richter, Bebel et Liebknecht. M. Kulemann partage l'opinion émise par M. Delbrück (cf. *Rev. hist.*, t. CII, p. 151) que Bismarck a projeté un coup d'État en 1890, sans en donner cependant des preuves suffisantes. Dans les élections générales de 1890, M. Kulemann ne fut pas réélu, mais il continua à s'intéresser aux questions politiques et sociales; il nous donne des contributions assez importantes à l'histoire des partis libéraux depuis 1890. Quelques chapitres sont consacrés aux affaires du duché de Brunswick, son pays d'origine, et au mouvement religieux actuel de l'Église évangélique.

Les *Mémoires de Julius v. Eckardt*<sup>3</sup> sont de la plus grande portée au point de vue historique aussi bien qu'au point de vue littéraire. Eckardt est né en 1836 en Livonie. Après avoir fait ses

1. August Bebel, *Aus meinem Leben. Erster Teil*. Stuttgart, I. H. W. Dietz, VIII-221 p. Prix : 1 m. 50.

2. W. Kulemann, *Politische Erinnerungen*. Berlin, C. Curtius, 1911, 251 p. Prix : 2 m. 50.

3. Julius v. Eckardt, *Lebenserinnerungen*. Leipzig, S. Hirzel, 2 vol., 304 et 315 p. Les mémoires ont paru d'abord dans la revue : *Deutsche Rundschau*.

études à Dorpat, il devint rédacteur de la *Gazette* de Riga, dans laquelle il combattit la « russification » de son pays natal, auquel il resta attaché pendant toute sa vie. Mais, ayant acquis la conviction que ce combat était sans espoir, il quitta, en 1867, sa Livonie bien-aimée et se fixa à Leipzig où il fut, de 1867-70, rédacteur de la revue *Grenzboten* dirigée par Gustave Freytag. De 1870-82, il vécut à Hambourg, où il dirigea d'abord le journal le *Correspondant* et fut depuis 1874 secrétaire du Sénat de la Ville libre. Après quelques années passées à Berlin, il entra en 1885 dans le service consulaire de l'Empire et devint consul impérial à Tunis, Marseille, Stockholm, Bâle, Zurich. Il est mort en 1908 à Weimar. Les deux volumes de ses *Mémoires*, qui ont paru jusqu'à présent, commencent en 1865 et racontent les événements de sa vie jusqu'à son séjour à Marseille (de 1889-92). Eckardt était un homme de grande culture, d'une haute intelligence, un observateur très fin et un écrivain de premier ordre. Il nous décrit avec la même maîtrise les paysages de la Tunisie, les mœurs de l'aristocratie de Hambourg, les caractères des hommes célèbres qu'il fréquenta. Or, il connut Bismarck et le prince impérial (l'empereur Frédéric III), Freytag, Wildenbruch, Berthold Auerbach, Geibel, Tourgeniew, Droysen, Hermann Grimm, Windthorst, Bennigsen, le cardinal Lavignerie, pour ne nommer que les plus illustres. Plusieurs faits qu'il raconte sont d'un grand intérêt historique; je ne citerai que ses remarques sur les origines de l'ouvrage célèbre de Sybel sur la fondation de l'Empire allemand (Bismarck ordonna de ne communiquer à l'historien que des documents « qui nous conviennent » et de retenir ceux qui « pourraient changer la bonne opinion que le bonhomme s'est faite de nous »), le chapitre sur l'entrée de la ville de Hambourg dans le Zollverein et la description des conflits franco-italiens en Tunisie. Mais ce qui me paraît être le plus grand mérite des *Mémoires d'Eckardt*, ce sont ses descriptions de la vie sociale. On ne saurait lire des pages plus intéressantes et plus amusantes que celles qu'il consacre à la société de Leipzig, de Berlin et surtout de Hambourg. Les chapitres qui s'occupent de la Tunisie et de Marseille méritent l'attention des lecteurs français. Il est à regretter que l'éditeur, par crainte des polémiques qu'il pourrait provoquer, ne se soit pas décidé à publier dès à présent le troisième volume des *Mémoires* qui donne des informations sur les événements politiques après la chute de Bismarck.

Paul DARMSTAEDTER.

---

## HISTOIRE DE FRANCE.

## RÉVOLUTION.

Nous mentionnerons d'abord, comme dans nos précédents bulletins, les publications officielles qui nous sont parvenues depuis notre dernier compte-rendu, et en première ligne les volumes nouveaux suscités par la Commission des documents économiques. Nous n'avions reçu que le *second* volume des *Cahiers de doléances* du futur département de la *Marne*; signalons donc l'envoi rétrospectif du tome I de la publication de M. Gustave LAURENT<sup>1</sup>; il renferme les cahiers de la *ville* de Châlons-sur-Marne, puis, par ordre alphabétique, ceux des localités du *bailliage* (Ablancourt-Veaux), au nombre de cent soixante-neuf. Une partie de ces papiers ont été découverts aux mairies de Sézanne et de Vitry-le-François et dans les greniers du palais de justice de Reims; mais c'est aux archives départementales de la Marne et de la Meuse que l'éditeur a puisé le gros de ses matériaux<sup>2</sup>. Dans le département du Cher, M. Alfred GANDILHON a publié les cahiers du *bailliage principal de Bourges et des bailliages secondaires de Vierzon et d'Henrichemont*<sup>3</sup>. Des autres bailliages secondaires du Berry, Issoudun et Châteauroux rentrent dans le département de l'Indre et pour Mehun-sur-Yèvre, Conressault et Dun-le-Roi, on n'en a pas retrouvé jusqu'ici les cahiers. Les trois circonscriptions nommées sur le titre formaient ensemble cent treize communautés; là-dessus, M. Gandilhon a retrouvé cent cinq cahiers pour Bourges<sup>4</sup>, quatre pour Vierzon, cinq pour Henrichemont. L'introduction nous oriente sur la convocation aux États-Généraux, donne la bibliographie du sujet et, en appendice, les cahiers généraux des trois ordres des bailliages (prin-

1. *Collection des documents inédits. Département de la Marne, 1<sup>re</sup> série : Cahiers de doléances pour les États-Généraux. T. I : Bailliage de Châlons-sur-Marne*, par Gustave Laurent, greffier du tribunal de Reims. Épernay, impr. Villiers, 1906, xxxii-869 p., gr. in-8°.

2. Sur 167 archives communales visitées ou interrogées, sept seulement ont conservé la copie de leurs cahiers (p. xxx).

3. *Collection, etc. Département du Cher. Cahier de doléances du bailliage de Bourges et des bailliages secondaires de Vierzon et d'Henrichemont*, publiés par Alfred Gandilhon, archiviste du département. Bourges, impr. Tardy-Pigelet, 1910, L-812 p., gr. in-8°, carte.

4. Le reste a péri sans doute dans l'incendie partiel des archives départementales en 1859.

cial et secondaires) réunis. MM. Henri SÉE et André LESORT nous ont fourni la suite des cahiers de la *Sénéchaussée de Rennes*<sup>1</sup>. Nous avons apprécié déjà le tome I de leur travail si méritoire; il suffira donc de dire ici que le tome II renferme le reste des cahiers de l'évêché de Rennes, ceux des évêchés de Nantes, Vannes et Dol, c'est-à-dire (si j'ai bien compté) 123 cahiers, avec indication, pour chaque paroisse, de la population, des taxes et impôts qui les frappaient, etc. De nombreuses et utiles notes explicatives se trouvent au bas des pages. C'est également une suite que nous offre M. J.-J. VERNIER avec le second volume des *Cahiers de doléances du bailliage de Troyes et de celui de Bar-sur-Seine*<sup>2</sup>. Il continue la liste des deux cent six paroisses de la circonscription, depuis *Dannemoine* jusqu'à *Vougré*<sup>3</sup>. Au n° 207 figure le cahier des officiers de la Monnaie de Troyes; en appendice le procès-verbal de l'assemblée préliminaire du tiers état et quelques additions et corrections au tome I.

Nous mentionnerons ici, bien qu'il n'ait pas un caractère officiel, le volume relatif au département de *Saône-et-Loire*, que nous offre M. Léonce LEX<sup>4</sup>, archiviste départemental; c'est une notice bibliographique relative aux cahiers des sept bailliages qui ont contribué à la formation de la nouvelle unité administrative; bon nombre de ces cahiers ont déjà été publiés dans les *Mémoires de la Société éduenne*. Il a joint à cette notice une trentaine de cahiers de paroisses ou de corporations encore inédits, dont vingt et un pour le seul bailliage de Mâcon, presque tous puisés dans le dépôt confié à ses soins. M. Paul MOULIN a mis au jour le tome troisième des *Documents relatifs à la vente des biens nationaux dans les Bouches-du-Rhône*, déjà précédemment signalés<sup>5</sup>. Il y continue l'énumération alphabétique des communes du département (*Mari-*

1. *Département d'Ille-et-Vilaine. Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Rennes*, par Henri Sée et André Lesort. T. II : *Évêchés de Rennes (suite), de Nantes, de Vannes et de Dol*. Rennes, impr. Oberthur; Paris, Leroux, 1910, 753 p., gr. in-8°.

2. *Département de l'Aube. Cahiers de doléances du bailliage de Troyes (principal et secondaires) et du bailliage de Bar-sur-Seine*, par J.-J. Vernier, archiviste de la Seine-Inférieure, t. II. Troyes, impr. Nouel, 1910, 793 p., gr. in-8°.

3. Je note, comme curiosité, que le cahier de Doulaucourt (p. 41) a rédigé quelques-uns de ses paragraphes en vers empruntés à une satire contre les moines.

4. *Département de Saône-et-Loire. Cahiers de doléances pour les États-Généraux*. Notice et documents publiés par Léonce Lex, archiviste du département. Mâcon, Gerbaud frères, 1910, 159 p., in-8°.

5. *Département des Bouches-du-Rhône. Documents relatifs à la vente des*

gnane à Saint-Victoret). Marseille seul occupe trois cent soixante-dix pages dans ce volume, auquel l'éditeur n'a malheureusement pas joint de table des matières. Si cet énorme amas de matériaux doit être vraiment utile à quelqu'un, en dehors des érudits locaux, il est absolument nécessaire que l'éditeur mette en tête de son quatrième et dernier volume une étude résumant ces milliers de chiffres, de noms propres et de noms de lieux. Il a certainement lu tous ces textes qu'il imprime; c'est donc à lui qu'incombe aussi, tout naturellement, la tâche d'en tirer des conclusions nettes et précises sur les mutations de la propriété dans son département. Le premier volume du recueil analogue de M. Léon Schwab, relatif aux *Biens nationaux du département des Vosges*<sup>1</sup>, lui fournirait un excellent modèle du genre. Ce premier tome est consacré au *district d'Épinal*. Dans une introduction bien ordonnée, l'auteur résume lui-même les nombreuses données de ses pièces: 1,154 biens nationaux ont été mis en vente; 540 acheteurs, soit isolés, soit associés (malgré la loi du 24 avril 1793), ont absorbé ces lots. Les gros morceaux allant à la bourgeoisie (membres du clergé, fonctionnaires, hommes de loi, industriels), 244 biens nationaux ont été acquis pourtant par des paysans et des manœuvres, 54 par des artisans, 146 par des gens de profession non déterminée, mais qui furent, d'après M. Schwab, « presque toujours des cultivateurs » (p. LXXXII). L'éditeur nous donne d'abord les inventaires des biens ecclésiastiques, puis ceux des biens nationaux par commune; dans un chapitre spécial, il nous parle des ventes d'immeubles (avec appendice sur la vente des meubles) et, par surcroît, il traite encore des indemnités accordées aux émigrés du département des Vosges par la loi de 1825<sup>2</sup>. On trouva toujours pour ces ventes une clientèle très suffisante d'amateurs<sup>3</sup>. La conclusion de M. Schwab est que l'État toucha en réalité la moitié de la valeur des biens qui lui étaient advenus (p. LXXVI) et qu'il fut assez rapidement payé<sup>4</sup>. Signalons

*biens nationaux*, publiés par Paul Moulin, t. III. Marseille, typ. Barlatier, 1910, 647 p., gr. in-8°.

1. *Département des Vosges. Documents relatifs à la vente des biens nationaux*, publiés par Léon Schwab, docteur en droit. District d'Épinal. Épinal, impr. nouvelle, 1911, LXXVII-379 p., gr. in-8°.

2. Les 310 demandes accueillies et réglées par le ministère vont de 6,000 fr. de rente (aux Choiseul d'Aillecourt) jusqu'à un franc de rente à partager entre les héritiers de Tillancourt.

3. En l'an III, 360 postulants se présentèrent pour un champ à Bruyères. 811 pour une ferme à Mortagne (p. LVII).

4. Au 16 fructidor an III, sur une somme de 4,800,000 livres, il ne restait à payer que 17,000 francs (p. LXXIX).

enfin une série de pièces annexes fort utiles sur l'état économique du district, sur sa population, ses ressources en bétail, sur les poids et mesures en usage dans les localités.

M. Félix MOURLOT publie le tome troisième du *Recueil des documents d'ordre économique* contenus dans les registres des municipalités du *district d'Alençon*<sup>1</sup>. Ce volume est consacré au canton de Sées, petite ville qui avait 13,000 habitants en l'an II et n'en comptait plus que 7,700 en 1906. Sur les vingt-deux communes du canton, quatorze sont représentées ici, et leurs registres ont fourni à M. Mourlot 1,642 extraits ou regestes, dont la moitié pour Sées même (octobre 1788-brumaire an IV), le reste pour les villages d'Aunou, Condé-le-Butor, Godisson, etc. Il est regrettable que l'éditeur n'ait déponillé ses sources qu'au point de vue économique, et que ce travail, si méritoire et si considérable, n'ait pas porté en même temps sur les faits d'ordre politique et religieux. On aurait eu de la sorte sous la main les matériaux pour une série de monographies locales bien documentées. Un index des noms de lieux avec leurs variantes révolutionnaires, un glossaire des termes spéciaux, une table analytique des matières, très détaillée et très utile, terminent le volume.

MM. Fernand GERBAUX et Charles SCHMIDT nous ont fourni le quatrième et dernier volume des *Procès-verbaux des comités d'agriculture et de commerce* de nos assemblées révolutionnaires<sup>2</sup>, déjà plusieurs fois mentionnés ici. Je me bornerai donc à constater qu'il contient les procès-verbaux du comité de commerce depuis le 19 février 1793 jusqu'au 3 brumaire an III; ceux du comité d'agriculture, commerce, ponts et chaussées et navigation réunis du 9 brumaire au 22 thermidor an II; ceux du comité de commerce et approvisionnements du 19 fructidor an II au 4 brumaire an IV. La table alphabétique détaillée des noms de personnes, de lieux et de matières paraîtra prochainement en un fascicule spécial<sup>3</sup>. C'est également à M. Charles Schmidt que nous devons les

1. *Département de l'Orne. Recueil de documents d'ordre économique contenus dans les registres des délibérations des municipalités du district d'Alençon (1788-an IV)*, par Félix Mourlot, inspecteur d'Académie, t. III. Canton de Sées. Alençon, veuve Félix, 1910, 648 p., gr. in-8°.

2. *Procès-verbaux des comités d'agriculture et de commerce de la Constituante, de la Législative et de la Convention*, publiés et annotés par F. Gerbaux et Ch. Schmidt. T. IV : *Convention nationale* (2<sup>e</sup> partie). Paris, Impr. nationale, 1910, xviii-810 p., gr. in-8°.

3. P. 248, pour Christian *Demehel*, il faut lire *de Mechel*; c'est le célèbre graveur bâlois. — P. 729, lire *sera* pour *sara*. — P. 761, *Eterchen*, c'est sans doute *Teterchen*.

notices publiées par la Commission des recherches à la suite de ses *Instructions*, assez courtes (elles ne comprennent que six pages), dressées en vue des recherches à faire dans le domaine de l'*industrie*<sup>1</sup>. Ce dernier terme est pris dans son sens strict d'*industries manufacturières et extractives*, une instruction spéciale devant être dressée pour le commerce. Les recherches devront se borner à la période 1788-1804, sans cependant que ces dates soient imposées d'une façon catégorique aux enquêteurs. La bibliographie sommaire qui suit les *Notes sur la législation et l'administration de l'industrie de 1788 à l'an IV* fournira un premier fil conducteur aux travailleurs départementaux. Ceux-ci trouveront des indications encore plus directement utiles à leurs recherches dans la Notice sur les sources pour l'histoire de l'industrie nationale à cette époque conservées aux Archives nationales. Enfin M. Schmidt a réuni les principaux textes législatifs et règlements administratifs depuis le règlement royal du 2 février 1788 jusqu'à l'arrêté créant les Chambres consultatives des manufactures, du 2 avril 1804.

Nous entrons dans l'histoire politique avec le *vingtième* volume du grand *Recueil des actes du Comité de Salut public* que vient de nous donner M. A. AULARD<sup>2</sup>. Les quarante jours qu'il embrasse (du 1<sup>er</sup> février au 11 mars 1795) n'offrent point d'événements bien saillants<sup>3</sup>; j'y relève pourtant une série de rapports et de lettres des représentants en mission dans les départements de l'ouest (du Bois du Bais, Bezard, Boursault, Brue, etc.); d'autres du représentant Gillet sur les contributions énormes frappées dans les pays d'Entre-Meuse (p. 276); de Girod sur les révoltés de l'Aveyron (p. 261); de Le Tourneur sur l'armée navale de la Méditerranée, etc. M. Alexandre TUETEY a mis au jour le neuvième volume de son *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution*<sup>4</sup>. On sait qu'il y groupe, dans une espèce de journal

1. Commission de recherche et de publication des documents relatifs à la vie économique de la Révolution. *L'Industrie*. Instruction, recueil de textes et notes. Paris, Impr. nationale, 1910, 253 p., in-8°.

2. *Recueil des actes du Comité de Salut public avec la correspondance officielle des représentants en mission*, publié par F.-A. Aulard. T. XX (1<sup>er</sup> février-11 mars 1795). Paris, Impr. nationale, 1910, 838 p., gr. in-8°.

3. Le terrible comité d'autrefois avait bien des loisirs, puisqu'il prenait des délibérations dans le genre de celle du 1<sup>er</sup> février 1795 : « Le citoyen Cocu est autorisé à rester en réquisition chez lui pour surveiller son ménage et sa femme » (p. 7).

4. *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, par Alexandre Tuetey, t. IX. Paris, Impr. nouvelle, 1910, cxi-631 p., gr. in-8°.

historique, les principaux événements révolutionnaires. Ce nouveau tome débute par le dossier des députés incarcérés après la chute de la Gironde, de 1793 à l'an III; un autre chapitre est consacré au meurtre de Marat, à Charlotte Corday et à Adam Lux; un autre encore à la fête nationale du 10 août. Le suivant nous fait connaître l'esprit public à Paris, de juillet à septembre 1793; le dernier enfin est consacré aux dons patriotiques offerts pour la guerre d'avril à septembre de la même année. Un ample index alphabétique facilite les recherches. En tête, M. Tuetey a placé une introduction très soignée, qui raconte les journées du 25 février, du 10 mars, du 31 mai, des 1<sup>er</sup> et 2 juin 1793.

La dernière des grandes publications officielles que nous ayons à mentionner cette fois, c'est le tome VI des *Papiers de Barthélemy*, qui paraît après un intervalle de seize ans<sup>1</sup>. M. TAUSSE-RAT-RADEL s'est chargé de terminer l'entreprise délaissée par M. Jean Kaulek, et ce volume final renferme en premier lieu les négociations avec l'Espagne (novembre 1794-janvier 1796); en second lieu les pièces relatives à l'échange de Madame Royale contre les ministres et députés livrés par Dumouriez à l'Autriche (juillet 1795-février 1796)<sup>2</sup>. Il nous donne en outre une introduction générale sur l'activité diplomatique de Barthélemy, et dans l'appendice on trouvera des indications sur la collection des papiers de l'envoyé français, déposée aux archives étrangères. On regrettera que cette utile publication soit défigurée par quelques fautes graves qui témoignent, tout au moins, d'une révision bien superficielle des épreuves<sup>3</sup>.

M. Amédée VIALAY nous ramène au seuil même de l'époque révolutionnaire par son étude sur les *Cahiers de doléances du tiers état*<sup>4</sup>. L'auteur n'a pas jugé nécessaire d'attendre plus longtemps tous les milliers d'entre eux qui n'ont pas encore vu le jour. Il entreprend de les résumer dès maintenant, comme il rédigeait

1. *Papiers de Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse, 1792-1797*, t. VI, publié par Alexandre Tausserat-Radel, Paris, Félix Alcan, 1910, xxxviii-301 p., gr. in-8°.

2. Après la récente publication de M. G. Lenôtre sur Madame Royale, cette partie du recueil ne pouvait plus nous révéler rien de bien neuf.

3. P. v, on nous donne une décision du Comité de Salut public datée du 1<sup>er</sup> janvier 1792. — P. xxvi, au lieu de *père*, il faut lire *frère* du roi des Deux-Siciles. — P. xxxii, on apprend que les délégués envoyés à Bâle pour y recevoir Madame ont été désignés par *Joseph II*. — P. 102, Drouet n'est pas mort en 1814, mais en 1824. — Que dire surtout du port de *Bremerhofen*, « creusé (p. 180) sur la rive droite de l'embouchure de l'Oder? ».

4. Amédée Vialay, *les Cahiers de doléances du tiers état aux États-Généraux de 1789. Étude historique, économique et sociale*. Préface de M. René Stourin, de l'Institut. Paris, Perrin et C<sup>ie</sup>, 1911, xv-362 p., in-18.

naguère, au début même de l'enquête actuelle, son travail sur la *Vente des biens nationaux*<sup>1</sup>. C'est une ambition généreuse, mais un peu téméraire, et l'on peut dire du présent livre ce que je disais de son prédécesseur, qu'il est forcément condamné à être très incomplet et sera bientôt dépassé, puisqu'il n'a pu utiliser pour son tableau d'ensemble qu'une faible partie de l'immense amas de matériaux inédits qui existent encore dans nos archives. M. Vialay avoue bien que « quelques-uns de ces cahiers échappent à l'analyse », mais il déclare avoir trouvé, dans ce qu'il en connaît, de « suffisantes impressions » (p. 195). C'est donc en se basant sur ces impressions qu'il examine, en une série de chapitres, le contenu des cahiers, relativement aux réformes constitutionnelles, aux impôts, à la religion et aux biens ecclésiastiques, aux dîmes et aux droits féodaux<sup>2</sup>. On voit qu'il en veut terriblement à l'Assemblée constituante d'avoir dépassé les respectueuses *doléances* du début et d'avoir réclamé les *droits de l'homme et du citoyen*<sup>3</sup>. Deux monographies détaillées ont été consacrées à des personnages inégalement célèbres par les délibérations de l'Assemblée nationale; l'une, anonyme, mais présentée au public par une longue introduction de M. Etienne LAMY, nous raconte la biographie de *Nicolas Bergasse*<sup>4</sup>, le « défenseur des principes traditionnels sous la Révolution », ce bel esprit, élève des Jésuites, qui, dans sa jeunesse, donna dans les folies du mesmérisme et, vieillard, s'engoua naïvement de la Sainte-Alliance avec Alexandre I<sup>er</sup> et M<sup>me</sup> de Krudener. C'est le type de ces libéraux timorés qui prennent peur au premier remous de la tempête révolutionnaire<sup>5</sup>. Ayant passé à la réaction dès les journées d'octobre, il disparaît de l'horizon politique jusqu'à la fin de l'Empire, essaie de

1. Voy. *Rev. hist.*, t. XCIX, p. 98.

2. A quoi bon énumérer, sans les expliquer d'un seul mot, ces droits seigneuriaux? Un lecteur, non initié au jargon juridique, sait-il ce que signifient les termes de *muyage*, *leyde*, *pugnière*, *bichenage*, *cartelage*, *stellage*, etc.?

3. Un seul exemple du danger des généralisations hâtives auxquelles se complait l'auteur. Dans la question des biens ecclésiastiques, M. Vialay constate que 21 bailliages se sont prononcés en faveur de l'appropriation par l'État, 60 pour une réforme plus modérée et 104 pour le *statu quo*; il déclare donc que l'Assemblée agit « contre la volonté de la majorité régulièrement consultée » (p. 207). Mais ces chiffres réunis ne donnent que 185 bailliages; or, il y en avait 455 en tout. A quoi riment des statistiques aussi incomplètes?

4. *Nicolas Bergasse, avocat au Parlement de Paris, député du tiers état aux États-Généraux. 1750-1832*, introduction par Étienne Lamy, de l'Académie française. Paris, Perrin et C<sup>ie</sup>, 1910, LXXXVI-445 p., in-8°, portrait.

5. L'auteur avoue pourtant que Bergasse a « ressenti d'abord quelque aigreur des chicanes orgueilleuses de la noblesse et de la patiente hypocrisie du clergé » (p. 87).

jouer un rôle à la Restauration<sup>1</sup>, vaticine dans le vide et meurt oublié bientôt après « l'usurpation » de Louis-Philippe. M. É. Lamy a écrit autrefois de charmantes préfaces aux confessions de plusieurs jolies femmes; parlant d'un « homme d'État », — c'est ainsi que Bergasse se qualifiait modestement lui-même, — il nous donne ici une bien sombre et bien maussade consultation politique sur le présent et l'avenir de notre pays et des sociétés modernes. C'est du Taine, d'une nuance plus catholique, et qui aurait lu trop de Joseph de Maistre et de Bonald. Dans le miroir qu'il présente à la génération contemporaine, pour l'engager au repentir politique, social et religieux, celle-ci voudra-t-elle se reconnaître? En tout cas, le spirituel préfacier nous semblait mieux inspiré quand il nous parlait de ces aimables pécheresses, Aimée de Coigny et Dorothee de Courlande. La seconde de ces biographies est celle de Jacques-Guillaume Thouret<sup>2</sup>, que nous devons à M. Ernest LEBÈGUE. C'est une thèse de doctorat, pas trop longue et solidement documentée. L'on peut s'étonner à bon droit, avec l'auteur, de ce que le célèbre avocat normand, l'auteur de l'*Abrégé des révolutions de l'ancien gouvernement français*, celui de tant de rapports et de discours prononcés à la tribune de l'Assemblée constituante et chaudement applaudis, n'eût pas encore trouvé jusqu'à ce jour de biographe sérieux. Le livre de M. Lebègue vient combler une véritable lacune; il a consulté toutes les sources imprimées et manuscrites, les travaux inédits du juriste rouennais, les papiers de l'Assemblée nationale<sup>3</sup>, et nous pouvons maintenant suivre en détail la carrière de Thouret, depuis ses débuts comme jeune avocat à Pont-l'Évêque jusqu'à sa mort sur l'échafaud, le 3 floréal de l'an II. M. Lebègue a naturellement étudié de très près l'activité législative de l'homme qui fut, quatre fois, nommé président de l'Assemblée, qui fut un des principaux auteurs de la Constitution de 1791 et qui dut sans doute à ce fait, quand une fois Robespierre détint le pouvoir, son incarcération d'abord, puis sa condamnation par le tribunal révolutionnaire<sup>4</sup>.

1. Il eut la malchance de n'être nommé conseiller d'État honoraire par M. de Polignac que le 25 juillet 1830; sa nomination figure au même numéro du *Moniteur* que les fameuses Ordonnances.

2. Ernest Lebègue, *Thouret (1746-1794)*. Paris, Félix Alcan, 1910, LI-320 p., in-8°, portrait. M. Lebègue a consacré sa thèse complémentaire de doctorat à la publication très intéressante du *Procès-verbal de la Commission intermédiaire de l'Assemblée provinciale de Haute-Normandie*. Nous y reviendrons.

3. La bibliographie et l'iconographie du sujet remplissent une quarantaine de pages.

4. Chauveau-Lagarde, son défenseur, disait plus tard que son client avait plutôt l'air de présider le tribunal que d'y comparaître.

« Le maître de la Convention vengeait les injures du député de la Constituante » (p. 307).

C'est aux problèmes économiques de l'époque révolutionnaire que se rattache la monographie de M. P. DUPÉRON sur *la Question du pain dans l'Yonne sous le règne du maximum*<sup>1</sup>. Le sujet avait déjà été traité par M. Ch. Porée, archiviste du département, dans son travail *les Subsistances dans l'Yonne et particulièrement dans le district d'Auxerre pendant la Révolution* (Paris, Picard, 1903). Ce dernier a protesté dans une brochure<sup>2</sup> contre les trop fréquents emprunts qu'aurait faits M. Dupéron au mémoire de son devancier. Il semble bien en effet que le professeur de Langres a plus d'une fois appuyé ses dires sur des citations prises dans M. Porée et qu'il a eu le tort de ne pas le citer partout où il avait eu recours à son ouvrage. Mais il est très exagéré de dire que le travail de l'un n'est que « le reflet et l'écho » de l'autre. Celui de M. Porée compte cent vingt-sept pages, celui de M. Dupéron deux cent quatre-vingts, c'est-à-dire plus du double, et si le second, forcément, a traité à peu près les mêmes questions, le lecteur le moins attentif verra en même temps qu'il ajoute maints détails instructifs à ce que nous savions déjà, grâce à M. Porée<sup>3</sup>. Son étude constate que, selon la nature du sol et l'effort plus ou moins énergique des administrateurs, il y eut tantôt un approvisionnement presque suffisant, tantôt la véritable famine<sup>4</sup>. Grâce « à la résistance égoïste des cultivateurs..., les grandes communes souffrirent constamment de faim... Le maximum a contribué à la victoire de la Révolution, en combattant la famine dans les grandes villes et en permettant l'approvisionnement des armées » (p. 273)<sup>5</sup>.

1. *La Question du pain dans l'Yonne (production et commerce des grains) sous le règne du maximum (4 mai 1793-24 décembre 1794)*, par P. Dupéron, professeur d'histoire au collège de Langres. Paris, Larose et Tenin, 1910, xvi-280 p., in-8°.

2. *A propos d'une thèse de droit présentée à la Faculté de Dijon*. Auxerre, 1911, 12 p., in-8°.

3. Pour ne citer qu'un exemple, M. Porée consacre au drame des Loges exactement seize lignes et M. Dupéron dix pages. — Si les conclusions des deux auteurs sont à peu près identiques, c'est qu'elles s'imposent à tout esprit impartial. M. Porée a dit que les procédés employés pour imposer le maximum furent « violents et vexatoires » ; M. Dupéron devait-il dire le contraire, uniquement pour ne pas répéter ce qu'avait dit déjà M. Porée et bien d'autres avant lui ?

4. A Auxerre, la ration individuelle dut être réduite à une demi-livre de pain (p. 257). Dans le district de Tonnerre, des vieillards trop faibles pour chercher leurs bons à la mairie restèrent huit jours sans pain (p. 145).

5. Cela est indiscutable ; seulement, pour rester dans l'absolue vérité histo-

Les ouvrages qui suivent sont consacrés à la grave question des luttes entre l'Église et l'État révolutionnaire. M. Pierre DE LA GORCE<sup>1</sup> a commencé la publication d'une *Histoire religieuse de la Révolution* qui semble devoir être de dimensions assez considérables et dont on a beaucoup parlé, dès son apparition, dans la presse politique. On nous permettra donc quelques observations plus étendues, le chapitre qu'il traite étant un des plus vastes et les plus difficiles de l'histoire de la Révolution. Il est bien peu d'historiens qui ne reconnaissent, à l'heure actuelle, que c'est sur l'écueil de l'Église persécutée qu'est venue échouer la nef révolutionnaire; il en est bien peu, également, qui refusent d'avouer que ce fut une grosse erreur de la Constituante d'aborder la « réforme » de l'Église au milieu des difficultés, déjà terribles, de la situation générale du royaume. Mais les uns, tenant compte des circonstances, tâchent d'expliquer par quelles causes les événements se sont précipités, comment une question, sinon de pure forme, du moins assez secondaire, amena le duel à mort entre deux forces à peu près égales, le fanatisme révolutionnaire et le fanatisme religieux; les autres n'ont voulu voir là qu'une lutte entre Dieu même et Satan, qui s'est continuée jusqu'au moment où leurs deux représentants terrestres, l'Église de Rome et la République, s'étant entredéchirées jusqu'à l'épuisement complet, se voient forcées à des concessions réciproques, sous la pression énergique de la tyrannie la plus sûre d'elle-même qui fut jamais. Dans cette lutte, l'Église tiendra toujours le beau rôle pour les âmes éprises d'idéal, puisqu'elle s'y réclame en définitive du principe auguste de la liberté de conscience, principe qu'elle avait elle-même si odieusement violé durant des siècles. Mais, en admirant un principe, on peut fort bien ne pas admirer tous ses défenseurs. La puissance de l'Église a été employée, dès le début de la Révolution, et, quoi qu'en dise l'auteur, contre les réformes sérieuses et *radicales* dans l'État; elles les a entravées partout où elle a pu, dans les villes et les campagnes; certaines attitudes de quelques prélats et de curés plus nombreux ne peuvent donner le change à cet égard. On a empêché les paysans d'acquérir des biens ecclésiastiques, en les menaçant d'excommunication majeure, en leur refusant l'absolution sur leur lit de mort quand

rique, il faudrait ajouter que, trop souvent, la famine des grandes villes (que l'on craignait) fut combattue en affamant les campagnes apathiques, où le gouvernement révolutionnaire craignait moins les émeutes. C'est ce que M. Porée avait très justement indiqué à la p. xcr de son mémoire.

1. Pierre de La Gorce, membre de l'Institut, *Histoire religieuse de la Révolution française*, t. I. Paris, Plon-Nourrit et C<sup>o</sup>, 1909, vi-515 p., in-8°.

ils en avaient acquis. Plus tard, alors que privée déjà de ses privilèges, l'Église jouissait encore d'une liberté légale, que tout devait l'engager à témoigner aux autres une tolérance qu'elle réclamait pour elle-même, nous voyons prélats et prêtres non conformistes pousser les masses contre le clergé constitutionnel. Il n'y eut pas seulement contre les ecclésiastiques décidés à obéir aux lois des « brimades », comme le dit avec indulgence M. de La Gorce, mais de nombreuses scènes de violence brutale, des tentatives de meurtre et des assassinats<sup>1</sup>. D'autres, moines et curés, ont comploté chez le cardinal de Rohan, à Ettenheim, et sont rentrés sur les fourgons de l'ennemi, lors de l'invasion de l'Alsace en automne 1793. L'auteur a beau dire que « c'est une atroce calomnie de transformer les non conformistes en ennemis de leur pays »; ils ne l'étaient pas tous assurément; peut-être même que la majorité d'entre eux ne l'étaient pas. Mais, pour certains d'entre eux, c'est la pure vérité; on les voit, agents contre-révolutionnaires, espions de l'Autriche, franchir clandestinement le Rhin pour pousser la jeunesse rurale à la désertion, recruter pour la légion de Mirabeau-Tonneau, etc. Dès la séance du 17 juillet 1791, Victor de Broglie, un modéré pourtant, invitait ses collègues à « déjouer les complots des réfractaires » d'Alsace. D'autres encore, parmi ces « militants de l'Église », se sont eux-mêmes vantés d'avoir fait le coup de feu contre les patriotes de la Vendée<sup>2</sup>. Ce sont là des faits historiques aussi indéniables que les faits de persécution contre l'Église, dont M. de La Gorce nous déroule le douloureux tableau, sur un ton parfois indigné, et le plus souvent élégiaque, avec un effort, très sincère, je le crois, d'impartialité, sans cependant y atteindre toujours<sup>3</sup>. M. de La Gorce excelle à croquer d'un trait les silhouettes de ses personnages, surtout quand ils ne sont pas de ses amis; il nous fait aussi çà et là des tableautins idylliques et spirituels, encore que peut-être un peu fantaisistes<sup>4</sup>. Mais il

1. Je renvoie pour des exemples au livre de M. Véron-Réville sur *la Révolution dans le Haut-Rhin*, que l'auteur aime à citer, p. 64, 67, et au mien sur *la Cathédrale de Strasbourg pendant la Révolution* (Paris, 1887), p. 197, 203, 215, 218, 220, 245, 266, 278, 279, etc. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir encore sur ces questions à propos du remarquable ouvrage de M. Mathiez sur *Rome et le Clergé français sous la Constituante*. Colin, 1911.

2. Abbé Uzureau, *Andegaviana*, t. IV, p. 486.

3. Nous citerons seulement comme exemple le récit des troubles de Nîmes, provoqués en bonne partie par les « pamphlets odieusement calomnieux » des RR. PP. capucins et fomentés par un aussi triste personnage que Froment.

4. Ainsi son tableau des mœurs du haut et bas clergé; celui de l'organisation des comités patriotiques au début de la Révolution; celui des clubs « fondés sur l'envie ». Il y en eut de fort modérés à l'origine; c'est la fougue de la réaction cléricale qui fit triompher les « enragés ».

se laisse aller parfois à des généralisations éloquentes, sans fournir des preuves en quantité suffisante<sup>1</sup>. Son premier volume comprend six livres : l'Église privilégiée<sup>2</sup>; la Destruction des privilèges; la Sécularisation, c'est-à-dire « la spoliation » des églises; l'élaboration de la Constitution civile du clergé par « un groupe d'hommes pervers ou décidément dévoyés »; la Sanction donnée par le roi, qui eut la faiblesse de capituler contre sa conscience<sup>3</sup>; les deux Églises enfin, où l'on trouvera le début de l'âpre lutte entre constitutionnels et réfractaires. C'est moins une page d'histoire impartiale qu'une apologie convaincue des futurs martyrs. L'auteur y fait très habilement abstraction des terribles crises politiques de l'époque pour concentrer toute la lumière sur la figure des victimes de l'orage révolutionnaire. Nous ne voyons pas du tout ou du moins pas assez comment royalistes et cléricaux, dans l'espoir insensé de triompher, prodiguent aux partisans des idées nouvelles les quolibets, puis les injures, puis les menaces, puis passent, partout où ils se sentent en force, aux actes de violence. Conduite d'autant plus folle que, de l'aveu de l'auteur lui-même, les « catholiques fidèles » ne formaient pas peut-être la majorité du pays. Le clergé d'alors a donc assumé une responsabilité terrible en poussant les masses à la révolte contre les lois. La Fayette a dit un mot profond (il n'en a pas eu beaucoup de pareils!) le jour où il s'écriait : « Les paysans osent à peine se réjouir d'être libres, de peur d'être damnés. » C'est pour avoir fomenté ce lamentable état d'esprit dans la nation que l'Église a été combattue d'abord et puis persécutée par ceux qui se révoltaient contre un joug séculaire. S'il veut réellement être un historien impartial, M. de La Gorce, dans son prochain volume, ne s'attachera pas seulement à montrer les victimes insermentées écartées de leurs

1. Ainsi, après avoir parlé de la sainte et *unanime* révolte des pieuses filles de Dieu, il cite *huit* noms de ville (plus *trois* noms de provinces), alors qu'il nous dit lui-même qu'il y avait un *millier* de couvents et 35,000 religieuses en France, dont quelques-unes assurément sont rentrées dans le monde. Ainsi encore, citant une lettre non datée, qu'il attribue à l'évêque d'Arbogaste Martin de Colmar, il affirme qu'il n'avait que de « mauvais prêtres » et pas un bon. M. de La Gorce ignore donc que le Saint-Père prit un de ces mauvais prêtres du Haut-Rhin pour en faire un évêque d'Aix-la-Chapelle en 1802?

2. Parmi tous les évêques de France, en 1789, l'auteur n'en connaît que *cinq*, chez lesquels on ne vit pas briller les vertus épiscopales; un peu plus tard, il va jusqu'à sept. Il affirme aussi qu'on calomnie les religieux, en les accusant « de coopérer au mal »; il montre par là qu'il ne connaît pas les rapports des inspecteurs de police de l'ancien régime, signalant tous les moines et les prêtres surpris avec des filles dans les garnis de la capitale.

3. On trouvera d'autant plus singulière l'apothéose « de la figure presque surhumaine » du pauvre Louis XVI, « déjà touché par la marque divine ».

paroisses, internées, bannies, il nous les montrera ameutant leurs ouailles contre les nouveaux curés, lançant à leurs trousses des femmes hystériques ou folles pour les outrager de la façon la plus indécente. C'est la contrepartie du « calme et doux mépris de femme qui vient souffleter la grandeur récente » des évêques intrus. Je lui recommande en particulier la scène du 26 mars 1791, à la cathédrale de Strasbourg, où des mégères, surexcitées par le curé réfractaire Jaeglé, se ruèrent sur l'évêque Brendel, agenouillé devant l'autel, aux cris de : « Oh ! le vilain roux, oh ! le Judas ! » et frappèrent le vieillard en prières avant que la garde nationale pût venir à son secours<sup>1</sup>.

Nous avons mentionné le premier volume de l'ouvrage de M. le chanoine PISANI, *L'Église de Paris et la Révolution*. Le tome second a suivi en 1907 et le troisième vient de paraître<sup>2</sup>. M. Pisani nous y raconte l'histoire religieuse de la capitale de 1792 à 1799. On y doit signaler des efforts d'appréciation équitable, d'autant plus méritoires que les limites posées à la liberté de penser et d'écrire du clergé de France sont devenues singulièrement étroites. Ainsi l'auteur veut bien reconnaître que « tout n'était pas imaginaire dans les déclamations où la religion était accusée d'être l'alliée du royalisme » (t. II, p. 228). C'est presque du courage, — alors que tant d'écrivains essaient de le nier, — d'avouer que, « pour beaucoup de prêtres, c'était une sorte de félonie de transiger avec la République » (p. 230)<sup>3</sup>. Il reconnaît aussi « que, finalement, le clergé constitutionnel fut tout autant persécuté que les réfractaires, qu'il compta même plus de victimes, les autres s'étant terrés plus tôt, ayant plus de cachettes et n'ignorant aucun moyen de dépister ceux qui les cherchaient » (t. III, p. 81). Il accordera même, quoique ce soit pour lui une « constatation déconcertante », qu'il y eut à Paris des paroisses constitutionnelles prospères (t. III, p. 396). Mais, par contre, M. Pisani se laisse volontiers aller à des sorties virulentes contre ceux qui ont quitté « le

1. Je lui recommande aussi la lecture du livre de M. Ch. Godard, *le Conseil général de la Haute-Loire, etc., de 1790 à 1800* (Paris, 1909), où il trouvera des exemples probants de l'attitude des femmes « catholiques » vis-à-vis des curés assermentés (p. 49, 50, 51, 206).

2. Chanoine P. Pisani, *L'Église et la Révolution*, t. II : 424 p.; t. III : 430 p. Paris, A. Picard et fils, 1907-1910, in-18.

3. M. Pisani dit également ne pas comprendre pourquoi tant de prêtres refusèrent de faire la déclaration exigée par la loi du 7 vendémiaire an IV. « Pour lui donner un sens répréhensible, il fallait d'abord y mettre ce qui n'y était pas. »

droit chemin » ; contre les constitutionnels, qui, à la suite de « leur défilé jeté à Dieu », avaient été « couchés la face dans la boue » ; contre Lakanal et ses « abominations » ; contre Grégoire, qu'il compare à Perrette au pot au lait et dont il prétend « qu'il sentait planer sur sa tête les larges ailes d'un chapeau de cardinal » (t. III, p. 85)<sup>1</sup>. Assurément, il n'est pas défendu d'avoir de l'esprit en écrivant l'histoire, mais un persiflage trop constant à l'égard de tout ce qui sent le gallicanisme ou l'Église constitutionnelle inspirera forcément quelque défiance au lecteur qui n'admet pas l'infaillibilité de l'Église et de ses représentants. Parfois même un évêque authentique écope par racroc, tel celui de Saint-Papoul qui versa, pour équiper les volontaires envoyés en Vendée, un modeste don patriotique. M. Pisani trouve cela « odieux » (t. II, p. 268). Il y a des digressions assez inutiles sur les théophilanthropes et le culte décadaire, sur Wurmser, Alvinzi, le 18 fructidor, etc.<sup>2</sup>. Un quatrième volume nous mènera jusqu'au Concordat.

Le volume de M. Gustave GAUTHEROT sur *Gobel*<sup>3</sup> pourrait être considéré comme un chapitre plus développé de l'ouvrage de M. Pisani. Nos lecteurs savent que l'auteur s'est fait connaître par des travaux estimés sur l'ancienne principauté ecclésiastique de Bâle durant la période révolutionnaire ; c'est là sans doute ce qui lui a donné l'idée d'écrire la biographie du dernier suffragant français de cet évêché du Saint-Empire<sup>4</sup>. Ce n'est pas d'ailleurs par sympathie pour l'homme que le professeur de l'histoire de la Révolution française à l'Institut catholique de Paris nous retrace l'existence de cet

1. D'abord, il est très invraisemblable que Grégoire ait jamais cru obtenir et moins encore qu'il ait ambitionné le chapeau ; ensuite M. Pisani sait trop bien qu'au xviii<sup>e</sup> siècle, et auparavant, on avait orné de la pourpre cardinalice tant d'individualités méprisables que vraiment l'honneur aurait été plutôt pour le Sacré-Collège que pour l'évêque de Blois.

2. Quelques corrections de détail à faire : t. II, p. 61, Gobel n'a point « apostasié », il a « renoncé à l'exercice de ses fonctions ». P. 251 (et t. III, p. 186), M. Pisani fait de Reubell un « luthérien endurci ». Rien que le fait que Reubell fut avocat au Conseil souverain d'Alsace aurait dû préserver l'auteur de cette erreur ; les dissidents étaient absolument écartés de ces charges par l'intransigeance religieuse du Conseil.

3. Gustave Gautherot, *Gobel, évêque métropolitain constitutionnel de Paris*. Paris, Nouvelle librairie nationale, s. d. (1911), xiv-417 p., in-8°, portr.

4. M. Gautherot s'est d'ailleurs légèrement exagéré l'entière nouveauté de son sujet en écrivant (p. viii) que « Gobel est à peu près aussi ignoré que s'il n'avait jamais quitté Porrentruy ». L'on connaissait fort bien, et depuis longtemps, du moins en Alsace, le rôle qu'il avait joué dans cette province avant de le continuer sur un théâtre plus vaste dans la capitale.

homme d'église qu'il qualifie de fantoche fourbe et lâche et dont il stigmatise « l'aveugle bassesse » et « l'incurable vanité »<sup>1</sup>. On croirait que Gobel n'est par moments qu'un prétexte pour permettre à l'auteur d'accabler de ses dédains l'église schismatique et la constitution civile du clergé<sup>2</sup>. Assurément, l'évêque de Lydda n'est pas un personnage dont on puisse être tenté de prendre la défense ; mais l'homme le plus « enfoncé dans d'insondables abîmes de déchéance morale » (p. 12) a droit à l'impartialité de l'histoire, et cette impartialité l'auteur ne la lui accorde pas toujours. Gobel fut ambitieux, vaniteux, bourreau d'argent, trop occupé des intérêts de sa famille (comme d'ailleurs tant de pontifes célèbres des temps modernes) ; il fut surtout pusillanime quand la persécution frappa son église. Mais il ne fut nullement un « apostat ». On n'a qu'à relire, dans un esprit d'équité, le discours qu'il prononça devant la Convention pour constater que ce n'est, en aucune manière, un reniement de sa foi personnelle, et d'ailleurs l'ex-évêque de Paris est mort en croyant<sup>3</sup>.

C'est une idée très naturelle et très louable qui pousse divers érudits et publicistes à tenter la reconstitution de l'activité parlementaire des hommes marquants de la Révolution à l'aide des moyens incomplets disponibles, manuscrits, feuilles volantes et journaux du temps. Mais c'est une tâche bien difficile, puisqu'ils n'ont pas d'ordinaire composé leurs harangues d'avance, comme les orateurs

1. M. Gautherot a consacré tout un chapitre de son livre, le douzième, à nous faire connaître toutes les chansons satiriques écrites contre le malheureux Gobel qui fut, par surcroît, encore puni par « le ricanelement de Satan » (p. 249).

2. Je ferai remarquer en passant que le désir du clergé du Haut-Rhin d'être débarrassé de la tutelle d'un prince étranger était absolument légitime et que les plus conservateurs, le curé Rech, de Colmar, par exemple, qui fut plus tard un des piliers de l'intransigeance catholique, était absolument du même avis que Gobel. Aussi était-il traité de faux et d'ambitieux par le vicaire général Klinglin.

3. Quelques corrections de détail : p. 34, « un certain Joseph *Brua* » est l'administrateur du Haut-Rhin Joseph *Bruat*, député à la Législative. — P. 5, il est inexact de dire que le Conseil souverain d'Alsace ressortissait au XVIII<sup>e</sup> siècle au parlement de Metz ; l'Édit de 1661 le lui avait en effet subordonné, mais un autre édit de Louis XIV, de novembre 1679, le rendit de nouveau autonome. — P. 15, il est tout à fait inusité d'appeler « prince de Rinck » ou « prince de Montjoie » les princes-évêques de Bâle, issus de ces familles. — P. 49, il est très peu vraisemblable que le docteur Marc-David Lavie, démocrate accentué et descendant de huguenots, se soit ligué avec le clergé réactionnaire de M. de Roggenbach contre Gobel. D'abord M. Gautherot déclare qu'il « ne sait pas » si Gobel fut franc-maçon, puis il nous dit (p. 106) que Reubell est le « frère en franc-maçonnerie » de l'évêque de Paris, etc.

d'époques plus tranquilles, et qu'ils n'ont pas eu ces sténographies complaisantes qui emmagasinent l'éloquence de nos politiciens d'aujourd'hui pour la postérité. On le voit bien par l'édition critique que M. André FRIBOURG vient de nous donner des *Discours de Danton*<sup>1</sup>; c'est un travail de patiente marqueterie dont il faut le remercier; son Introduction nous expose sa façon d'opérer le choix des textes vraisemblablement les plus corrects et je ne crois pas qu'il soit jamais possible de faire beaucoup mieux. Mais quelle déception, pour un lecteur même sympathique, quand il parcourt d'affilée ces huit cents pages qui constituent pour nous toute l'œuvre oratoire de Danton, depuis son discours de réception comme avocat aux conseils (juillet 1787) jusqu'à la séance du 16 germinal an II, au cours de laquelle le tribunal révolutionnaire lui coupa définitivement la parole! On sait d'avance qu'on ne trouvera pas beaucoup d'idées politiques bien neuves chez le fougueux tribun; mais ce qui frappe, c'est le peu qui reste de cette entraînant éloquence si vantée par les contemporains: un cliquetis de métaphores incohérentes et peut-être une dizaine de passages où l'on devine encore l'éruption du volcan. Ce qui frappe plus encore, c'est la confiance puérile que Danton montrait au Comité de Salut public en son dernier discours du 19 mars; quinze jours plus tard, il était prisonnier<sup>2</sup>.

Il nous reste à parler de quelques ouvrages consacrés à des questions d'ordre militaire. M. S. VIALLA, lieutenant d'artillerie, au cours de ses recherches sur les bataillons de volontaires des Bouches-du-Rhône, a réuni les matériaux d'une première étude préliminaire, *Marseille révolutionnaire. L'armée-nation, 1789-1793*<sup>3</sup>. L'auteur nous y retrace le tableau très vivant de l'armement spontané de Marseille en 1789 et de son organisation civique et militaire; il nous raconte les conflits perpétuels avec les autorités suscités par l'humeur turbulente des masses radicales, les émeutes du « peuple » et des soldats indisciplinés, la prise des forts de Marseille et, plus tard, les expéditions révolutionnaires entreprises au loin par la garde nationale, la campagne d'Arles, les « héros du dix août », les luttes entre les fédéralistes et la Convention jusqu'à la réduction de la cité. L'auteur, subventionné par la ville et le département, a pu

1. *Discours de Danton*, édition critique, par André Fribourg. Paris, Société de l'histoire de la Révolution française (E. Cornély), 1910, LXIV-817 p., in-8°.

2. P. 719, lire *Diedrichsen* pour *Deisderichem*.

3. *Marseille révolutionnaire. L'Armée-nation (1789-1793)*, par S. Vialla, lieutenant au 10<sup>e</sup> régiment d'artillerie à pied. Paris, R. Chapelot, 1910, VII-513 p., in-8°, illustrations et portrait de l'auteur.

faire des recherches fructueuses dans les dépôts publics et connaît bien la littérature contemporaine ; il narre les épisodes divers de ces querelles, presque toujours fratricides, avec un enthousiasme sincère, mais que l'on voudrait parfois un peu moins radical. Pour un homme du métier, il prend bien aisément son parti de tous les manquements à la discipline, de toutes les illégalités commises par les autorités révolutionnaires, alors qu'il juge avec âpreté les représentants de l'ancien régime<sup>1</sup>. Le calme et la sérénité de l'historien lui font encore défaut et il admire vraiment un peu trop « ce bon peuple qui n'a cessé de rendre le bien pour le mal », comme le disait un administrateur sentimental en 1792 (p. 182)<sup>2</sup>. Si, en présence de certains faits odieux, il est bien obligé d'accorder qu'un « vent de fureur et de véritable folie » a soufflé sur la ville (p. 231)<sup>3</sup>, il n'en affirmera pas moins « que le peuple marseillais est toujours le même » (p. 460), qu'il soit d'ailleurs « avili par la peur » (p. 461) ou que « l'âme populaire, faite d'aspirations généreuses..., mérite la reconnaissance éternelle des générations qui suivent » (p. 466). Je crains bien que le caractère de la cité, « trop exubérant », comme le reconnaît l'auteur lui-même (p. 329), n'ait un peu déteint momentanément sur son historien. La vérité vraie, c'est que Marseille, toujours se grisant de mots et changeant « d'idoles » à chaque tournant de la route, s'est jeté successivement, avec une fougue égale, dans tous les extrêmes et qu'on y a vu massacrer tour à tour le « peuple » et les « aristocrates », les fédéralistes et les jacobins, sans oublier plus tard les bonapartistes<sup>4</sup>.

1. Quand la municipalité refuse de restituer les forts à l'autorité militaire et les fait tout simplement démolir, M. Violla remarque placidement que la municipalité a dépassé sans nul doute ses attributions et que le procédé, dans la forme, n'est pas louable, mais *qu'il ne saurait être blâmé dans le fond* (p. 79-80). — Il m'est aussi difficile de comprendre qu'il déclare que c'est un « acte d'abnégation sublime » de la part des sergents de Royal-Marine d'avoir empêché qu'on assassinât de sang-froid leur colonel (p. 36). C'était bien le plus strict et le plus élémentaire de leurs devoirs. — Parodiant, sans s'en douter, le fameux mot de Louis Bonaparte au 2 décembre, l'auteur affirme même que « si (les citoyens-soldats) violent momentanément les lois, c'est pour mieux en assurer le succès ! » (p. 264).

2. Il semble absolument invraisemblable que les Bouches-du-Rhône, avec une population de 400,000 âmes, aient eu *effectivement* 65,000 hommes sous les armes, surtout quand « une *bonne moitié* des citoyens actifs restèrent à l'écart du mouvement national » (p. 183).

3. L'auteur fait du bon major suisse, de Wattewille, un « prince étranger » (p. 228).

4. A quoi peut servir une carte comme celle de la page 402 ? Même avec une bonne loupe, on ne peut lire la moitié des noms.

C'est d'un département voisin et des *Volontaires des Basses-Alpes* que s'occupent MM. CAUVIN, professeur au lycée de Digne, et BARTHÉLEMY, lieutenant d'infanterie, dans un ouvrage de facture sobre, essentiellement technique, et auquel M. Arthur Chuquet a bien voulu donner une préface<sup>1</sup>. Il pourrait servir de modèle aux études analogues qu'on prépare ailleurs, tant par la disposition méthodique des matières que par l'esprit de franchise courageuse avec lequel les auteurs ont su traiter un sujet, où, trop souvent encore, on voit les racontars fantaisistes disputer le pas aux platitudes traditionnelles. Dans les Basses-Alpes il n'y eut guère de véritables volontaires, ni en 1791, ni même plus tard, et l'on ne saurait vraiment en vouloir à ces paysans pauvres des vallées alpines, qui ignoraient tout du monde et ne savaient presque rien de la Révolution, de ne s'être pas portés aux frontières avant que les leurs fussent directement menacées<sup>2</sup>. La garde nationale, organisée après la Grande Peur, ne s'y constitue sérieusement que dans quelques communes; la levée des *auxiliaires* en janvier 1791 donne des résultats « très médiocres »; pour celle des *volontaires*, un quart à peine est constitué par des hommes de bonne volonté; les autres sont tirés au sort ou attirés par des gratifications plus ou moins fortes comme remplaçants. Souvent indisciplinés dans leurs garnisons, parfois déserteurs en campagne, ils rendent pourtant de bons services sur la frontière italienne de 1792 à 1795. L'élan fut un peu plus grand pour les levées de 1792; mais, malgré les efforts des administrations et des sociétés populaires, elles eurent « peu de succès dans les Basses-Alpes » (p. 339) et les appelés employaient tous les subterfuges pour ne pas marcher ou se hâtaient de retourner chez eux, protégés par les populations complices. Pourtant, dans l'ensemble, près de 10,000 volontaires et réquisitionnaires furent incorporés de 1791 à 1793, ce qui faisait un quinzième de la population totale du département<sup>3</sup> (p. 466). Les auteurs n'ont pas seulement raconté la levée, la formation, les services militaires de

1. *Les volontaires et les réquisitionnaires des Basses-Alpes, de la levée à l'amalgame (1791-1796)*, par M. C. Cauvin, professeur au lycée de Digne, et M. Barthélemy, lieutenant au 3<sup>e</sup> régiment d'infanterie, avec une préface de M. Arthur Chuquet, membre de l'Institut. Paris, Chapelot et C<sup>e</sup>, 1910, xix-563 p., in-8°, carte.

2. Sur une population de 150,000 âmes, il y en avait 30,000 qui vivaient de secours et 20,000 journaliers très misérables.

3. Dans la petite localité de Saint-Michel, sur 110 hommes de dix-huit à quarante-cinq ans, on en avait vu partir quarante-cinq.

ces bataillons alpins, ils ont fourni en appendice le tableau de leurs cadres, des notices biographiques, etc.<sup>1</sup>.

M. Henry POULET a consacré, de son côté, une monographie un peu moins détaillée, et embrassant une période plus courte, aux *Volontaires de la Meurthe*<sup>2</sup>, dont il nous fait connaître ici la première formation, celle de 1791. On sait que l'auteur a prouvé déjà, par plusieurs travaux méritoires, qu'il connaît bien l'histoire de la Révolution en Lorraine. Son livre débute par un tableau géographique, administratif et moral du nouveau département; il aborde ensuite l'histoire de la création et de la formation des différents bataillons réunis d'abord à Nancy. Il ne nous cache ni les hésitations de certains « volontaires », ni la désertion de certains autres, ni l'indiscipline révolutionnaire de tous. Mais il nous montre aussi chez cette jeunesse le germe de qualités précieuses et l'aguerrissement progressif de ceux qui restent fidèles au drapeau. Enfin, les cinq derniers chapitres sont consacrés à l'historique des cinq bataillons de la Meurthe, qui ont très honorablement servi dans les campagnes de Belgique et sur le Rhin. La liste de leurs officiers, sans porter des noms vraiment célèbres, comprend pourtant quelques-uns des futurs généraux de la République et de l'Empire.

Sur quatre de ces *Généraux de la Révolution*<sup>3</sup>, les plus illustres peut-être, si l'on fait abstraction de Bonaparte, l'infatigable chercheur qu'est M. Arthur CHUQUET nous fournit une ample moisson de documents nouveaux. Il nous apporte dans le présent volume sur Hoche et Desaix, sur Kléber et Marceau trois cent dix-huit pièces inédites trouvées aux archives de la Guerre, sans compter une cinquantaine d'annexes historiques. Sur ce nombre, les deux tiers se rapportent au seul Hoche (avril 1793-septembre 1797). Plusieurs de ces documents sont de simples apostilles à des demandes d'auteur ou des ordres de service, mais d'autres sont vraiment curieuses<sup>4</sup>. Les pièces restantes se partagent à peu près également entre les trois autres généraux. On n'a qu'à parcourir la table des

1. « Deux ans », disent les auteurs, « avaient suffi pour faire de ces paysans réfractaires... les immortels soldats de l'an II » (p. 469). N'étaient-ce pas plutôt ceux qui étaient partis tout de suite, et non les *réfractaires*, qui constituèrent la charpente solide des brigades d'Italie?

2. Henry Poulet, *les Volontaires de la Meurthe aux armées de la Révolution (levée de 1791)*. Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1910, 376 p., in-8°.

3. Arthur Chuquet, membre de l'Institut, *Quatre généraux de la Révolution, Hoche et Desaix, Kléber et Marceau, lettres et notes inédites*. Paris, Fontemoing, 1911, vi-330 p., in-8°.

4. On regrette presque qu'il s'y trouve deux lettres à Marat, dans lesquelles

noms jointe par M. Chuquet à son volume pour se rendre compte du grand nombre de personnages militaires, illustres, connus ou ignorés qui figurent dans ce nouveau dossier formé par l'historien des *Guerres de la Révolution*. M. François-Charles Roux a écrit, d'un style sobre, un attachant récit des *Origines de l'expédition d'Égypte*<sup>1</sup>. Il expose dans son livre « le rôle de l'Égypte dans la politique française pendant les trente années qui ont précédé l'expédition de Bonaparte ». Depuis le moment où la guerre turco-russe eut révélé la décrépitude de l'empire ottoman, il y eut une véritable éclosion de projets de conquête et de colonisation ; M. Roux nous montre comment les diplomates comme Vergennes, les voyageurs comme Volney, les simples intrigants comme Lauzun essayèrent de mobiliser dans cette direction l'apathique Louis XV et le non moins apathique Louis XVI. Si la monarchie « ne donna pas l'Égypte à la France, elle la lui réserva », nous dit-il (p. 235). Le Directoire reprit cette politique, mais avec plus d'énergie, et, dès mai 1799, le ministre Delacroix déclarait que « la force seule ramènerait les beys au respect des traités ». Ce fut Bonaparte qui se chargea de leur inculquer ce respect. En 1797 déjà, il avait déclaré « qu'il fallait nous emparer de l'Égypte » (p. 298). Sa campagne de 1798 est donc le « résultat d'intérêts nombreux, la synthèse d'idées multiples » ; elle n'a pu se faire « que parce que tous ces projets étaient arrivés peu à peu à maturité ». On peut dire sans injustice que Bonaparte a profité de l'élan général, mais qu'il ne l'a pas créé. — Les deux premiers volumes des *Mémoires et journaux du général Decaen*<sup>2</sup>, publiés par M. le lieutenant-colonel Ernest PICARD et M. Victor PAULIN, lieutenant d'infanterie, embrassent, le premier, les années 1793-1799, le second, les années 1800-1803, et racontent la carrière militaire du jeune étudiant en droit, parti comme sergent-major pour Mayence, jusqu'au moment où le divisionnaire de Moreau, retour de Hohenlinden, est désigné par le premier consul comme gouverneur général de l'Inde française. On sait que tous les papiers du général (148 registres, mémoriaux,

il prodigue « à son cher ami du peuple » les protestations de dévouement, en « l'embrassant fraternellement ».

1. *Les Origines de l'expédition d'Égypte*, par François-Charles Roux. Paris, Plon-Nourrit et C<sup>ie</sup>, 1910, 350 p., in-8°, carte.

2. *Mémoires et journaux du général Decaen*, publiés avec introduction, notes et cartes par Ernest Picard, lieutenant-colonel, chef de la Section historique de l'État-major, et Victor Paulin, lieutenant d'infanterie. T. I : 1793-1799, 1910, xxxi-459 p. T. II : 1800-1803. Paris, Plon-Nourrit, 1911, vii-440 p., in-8°, portrait, cartes.

journaux de campagne, correspondances, etc.) ont été légués par son fils à la bibliothèque de Caen en 1873. C'est avec les notations personnelles de Decaen, prises soit au jour le jour, soit rédigées plus posément en l'an VIII et en 1824, qu'est composé notre ouvrage<sup>1</sup>. On n'y trouvera guère de politique<sup>2</sup>, peu d'impressions de voyage, encore moins des effusions sentimentales ; c'est le *diaire* sec et précis d'un soldat, d'un soldat qui semble avoir été, comme on dit, assez « mauvais coucheur » et qui n'est pas toujours aimable pour ses collègues<sup>3</sup>. Le récit s'arrête à l'arrivée du général dans l'Ile-de-France ; l'excellent livre de M. Prentout nous a familiarisés d'avance avec le reste de sa carrière, puisqu'il a, pour ce travail, exploité surtout les mêmes documents<sup>4</sup>.

Il nous reste à mentionner deux ouvrages qui traitent des rapports de la France et de l'Angleterre durant la période révolutionnaire. Le premier est une étude d'ensemble sur *l'Angleterre et la Révolution française de 1789 à 1797*<sup>5</sup>, écrite par un Américain, professeur d'histoire au Trinity College de Durham, dans la Caroline du Nord, M. William Thomas LAPRADE. Il intéressera surtout parce que l'auteur, contrairement à certaines idées encore courantes, s'efforce de montrer que l'Angleterre de 1789 ne fut nullement hostile à la métamorphose de l'ancien régime qui se produisait en France et que whigs et torys sympathisaient avec nos efforts. Ce ne fut, d'après lui, que lorsque Payne eut publié sa brochure républicaine *The rights of man*, que la réplique virulente de Burke en octobre 1791 marqua la rupture entre les whigs les plus avancés et le gros des modérés ; Pitt utilisa dès lors la question de la Révolution française comme un levier pour démolir plus aisément ses contradicteurs libéraux dans l'opinion publique. M. Laprade, qui dénonce la conduite de Burke comme celle d'un personnage « mal-

1. Là où le général avait laissé une lacune chronologique dans son récit (par exemple de brumaire an V à ventôse an VII), les éditeurs ont résumé sommairement son activité professionnelle.

2. Cependant, t. II, p. 322, on trouve un piquant jugement sur les hommes du Directoire et ailleurs Decaen raconte comment Moreau avait dit devant lui qu'il avait « refusé d'entrer dans la f...tue famille » de Bonaparte. Une pareille parole, colportée jusqu'aux Tuileries, explique bien des rancunes.

3. Voy. pour Ernouf, p. 201, pour Jourdan, p. 310, pour Lecourbe, p. 414.

4. T. I, p. 251, le nom de Schoenwald (près Triberg) est correct ; il n'y a pas lieu de le changer en Schonach. T. II, p. 288, lire *Sassbach* pour *Salzbach*.

5. *England and the french Revolution, 1789-1797*, by Williams Thomas Laprade, etc. Baltimore, John Hopkins' Press, 1909, 232 p., in-8° (*John Hopkins University Studies in historical science*, series XXVII, n° 8-12).

honnête ou toqué » (p. 38), n'est pas tendre non plus pour la politique du grand ministre qu'il traite de perfide (p. 62-85). Mais il néglige un peu trop ce double fait que l'éloquent auteur des *Considérations sur la Révolution française* fut acclamé par la grande majorité des Anglais d'alors et que Pitt a pu, durant des années, chauffer à blanc le patriotisme inquiet de John Bull et lui faire verser des sommes énormes, sans grand profit pour son pays. Il me semble qu'il y a donc lieu de ne pas accepter d'une manière trop absolue la conclusion de l'auteur que « la Révolution française n'a joué en réalité qu'un rôle très secondaire dans l'histoire interne de l'Angleterre de 1789 à 1797 » (p. 186). Sans doute, Pitt n'a pas cru, — du moins pas toujours, — aux dangers d'une invasion française, mais il s'est habilement servi de ce fantôme pour s'annexer en partie l'aristocratie whig et afin de pouvoir reprendre contre l'ancienne antagoniste la lutte pour la suprématie commerciale et coloniale; certainement, la masse du peuple anglais a cru sincèrement à la réalité du danger<sup>1</sup>. Le second ouvrage est une monographie de M. Ch. BALLOT, agrégé d'histoire, sur les *Négociations de Lille*<sup>2</sup> qui marquèrent, en 1797, une tentative faite, des deux côtés de la Manche, pour arriver à un arrangement pacifique acceptable pour les deux nations. M. Ballot n'a pas seulement consulté le dépôt du ministère des Affaires étrangères, les Archives nationales, le Public Record Office de Londres et le British Museum, il a étudié très à fond les recueils imprimés de pièces diplomatiques, les journaux et les plaquettes du temps, sans compter les historiens plus récents qui ont parlé plus en détail de ces conférences assez mal connues encore et si brusquement interrompues<sup>3</sup>. Son travail, supérieurement documenté, se partage en deux parties. La première embrasse la période de six mois qui s'étend de l'interruption des négociations de Paris jusqu'à l'ouverture de celles de Lille (décembre 1796-juin 1797); la seconde celle des négociations à Lille même de juillet à

1. Je ne veux pas omettre de dire que M. Laprade a consulté bien des documents manuscrits au British Museum et de nombreux pamphlets contemporains, sans compter les mémoires et les biographies des acteurs principaux sur le théâtre politique.

2. Ch. Ballot, agrégé d'histoire, *les Négociations de Lille (1797)*. Paris, E. Cornély, 1910, 354 p., in-8°. (Bibliothèque d'histoire moderne, t. III, fasc. 2.)

3. M. Ballot constate que Sybel est le seul qui, avec Adams, ait donné une idée à peu près juste des relations de l'Autriche et de l'Angleterre en 1797 (p. 25); il constate qu'Albert Sorel a ignoré des documents imprimés fort importants et qu'on trouve dans son récit de « graves lacunes » (p. 142, 191, 293).

septembre 1797. Le Directoire, très fluctuant et divisé, avait envoyé d'abord des négociateurs modérés, Letourneur, Maret, Pléville; malgré leurs instructions très strictes, ils surent arriver à une entente avec Lord Malmesbury sur une série de points délicats. La conciliation semblait proche quand survint le 18 fructidor; l'influence des généraux dans la politique grandit avec le refoulement des modérés. Reubell, redevenu plus puissant, fit partir pour Lille ses créatures, Treilhard et Bonnier, qui déclarèrent aussitôt que le diplomate anglais était un « Tartufe » et un « parfait menteur »; ils revinrent par ordre sur les concessions réciproques faites jusque-là, s'en tenant aux instructions du 8 messidor<sup>1</sup>, et forcèrent la rupture se produisit après la vingt-cinquième conférence du 17 septembre 1797. « Si vraiment le Directoire croyait que l'Angleterre accepterait de pareils procédés, c'est qu'il était le plus incapable des gouvernements. » S'il avait eu réellement à cœur la paix de l'Europe, il aurait pu la signer à Lille « dans les plus brillantes conditions » pour la République (p. 322). Mais, rassuré par le traité de Campo-Formio avec l'Autriche, le Directoire annonça qu'il reprenait la lutte « contre le plus corrupteur et le plus corrompu des gouvernements de l'Europe ». Sans croire à une générosité invraisemblable de la part du gouvernement de Georges III, il est permis de penser que M. Ballot a raison et qu'à ce moment précis l'Angleterre était très disposée à cesser une lutte qui risquait d'épuiser ses ressources.

Rod. REUSS.

1. La France réclamait, outre la Belgique et tout ce qu'elle tenait déjà sur le continent, Jersey, Guernesey pour elle, Gibraltar pour l'Espagne, le Cap pour la République batave, etc.

---

## COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

---

Jean BRUNHES. **La géographie humaine. Essai de classification positive. Principes et exemples.** Paris, Alcan, 1910. In-8°, iv-843 pages, 202 grav. et cartes, 4 cartes hors texte.

Ce livre comble une lacune. Les ouvrages si puissamment évocateurs de Friedrich Ratzel n'ont pas été traduits en français. Si M. Vidal de La Blache, — dans ses livres, dans ses articles, plus encore dans ses cours, — a semé sans compter les idées neuves et fécondes, il a dédaigné de les coordonner en un tout. Il était réservé à un de ses élèves de nous donner ce livre sur la géographie humaine.

Un livre *sur* la géographie humaine, et non un traité *de* géographie humaine. Comparez à la rigoureuse ordonnance du récent *Traité* de M. de Martonne, à son élégance toute géométrique, la méthode plus vagabonde de M. Brunhes. Celui-ci ne s'astreint nullement à parcourir d'une allure égale tous les compartiments de son domaine. Préparé dans un cours du Collège libre des sciences sociales, et aussi dans des conférences de « séminaire », à Fribourg et à Lausanne, son livre, qui n'est pas du tout un « traité », est à peine un « manuel » ; bien plutôt un recueil « d'exemples », de types d'analyse, un faisceau de « fils conducteurs ».

De là, incontestablement, quelque chose de décousu, un manque d'équilibre qui choquera les logiciens. Telle partie est presque négligée, parce qu'elle a déjà été traitée par M. Brunhes ou par d'autres ; telle autre est creusée à fond, parce que les travaux de l'auteur, ou de ses élèves, lui permettent d'apporter ici des « données originales ». — J'avoue être peu sensible, en l'espèce, à ce défaut. Il s'agit d'une science qui se fait et qui se cherche. L'analyse, les analyses multiples, variées, y doivent précéder la synthèse : quelques-unes de celles qu'on nous offre, val d'Anniviers, M'zab, sont des modèles. — Il faut avant tout éviter de donner au lecteur l'impression qu'il se trouve en présence de phénomènes simples, d'un déterminisme facile à expliquer. Nulle part le sens des nuances, l'esprit de finesse ne sont plus nécessaires. Il est bon que M. Brunhes nous introduise dans son « séminaire ».

La matière de la science nouvelle, c'est « tout le réseau de points et de lignes, tout le damier de ces petites taches aux dimensions, couleurs et formes inégales, qui sont les traces et les traits superposés par lesquels s'inscrit depuis des siècles sur l'épiderme de notre planète l'ingéniosité active de notre espèce ».

Que ces faits soient dans la dépendance des faits géographiques élémentaires, seuls le nieront les esprits fermés à toute notion de causalité. La géographie de l'homme n'est, à son point de départ, qu'une branche de la géographie de la vie. Certaines conditions générales de sol, de climat, etc., influent sur l'existence même de l'espèce, lui interdisent de s'établir à demeure dans telles régions glacées ou arides (l'*anœkoumène* de Ratzel), lui permettent de pulluler dans d'autres. La terre donne à l'homme deux fois sa nourriture, et par les plantes qu'elle porte, et par les animaux qui vivent de ces plantes. — Chaque variation de ces conditions fondamentales entraîne, toutes choses égales d'ailleurs, une variation correspondante dans la vie de l'espèce.

A son tour, l'homme devient un facteur de la géographie, il modifie la face de la terre. Il efface des traits qui semblaient permanents : une forêt, un isthme, un marécage. Il crée des faits géographiques nouveaux : il reboise, ouvre un canal, comble un estuaire, modifie le climat, la faune ou la flore d'un district ou d'une mer. C'est un fait géographique que la silhouette grandiose de la Montagne ; c'en est un aussi que le profil crénelé de la Ville.

Ces faits, — ceux que l'homme subit et ceux qu'il crée, — M. Brunhes les montre obéissant à deux principes, « principe d'activité, principe de connexité ». — Ce ne sont pas des faits morts, mais des faits en perpétuel devenir ; ils sont dans le temps comme ils sont dans l'espace ; et toute géographie est une dynamique. En second lieu, ces faits ne sont pas isolés, ils se tiennent, ils réagissent les uns sur les autres. Terre jaune, moussons, rizières et plantations de thé, élevage du buffle, grands fleuves, tous ces traits sont essentiels à caractériser ce que M. Vidal de La Blache appellerait le « matériel » de la civilisation chinoise ; supprimez un de ces éléments, et tout change.

Contrairement à la méthode des purs sociologues, qui se font une gageure d'étudier, en une seule série linéaire, un seul ordre de phénomènes, M. Brunhes s'efforce à nous montrer, en chacune de ces analyses typiques, l'enchevêtrement de ces fils ténus qui font la vie. Le plus simple, le plus éphémère des faits de géographie humaine, — la tente du Khirgize, le canot d'écorce du Peau-Rouge, — est le produit de causes multiples.

Ces faits, M. Brunhes essaie de les classer en trois groupes : faits d'occupation stérile du sol, de conquête végétale et animale, d'économie destructive. Mots insuffisamment clairs (qui devinera, sous le premier chef, les maisons et les chemins ?), divisions peut-être un peu factices : la *Raubwirtschaft*, type d'économie destructive, est-elle autre chose que le premier stade de la « conquête » ?

Mais qu'est-ce que l'historien peut faire de ces faits ? Faut-il, comme on l'a fait parfois, comme le fait un peu aisément Ratzel, demander à la géographie le secret même de l'histoire politique des peuples ? A-t-on expliqué l'évolution près de neuf fois séculaire qui se poursuit

sous Georges V et M. Asquith lorsqu'on a dit que l'Angleterre est : 1<sup>o</sup> une île; 2<sup>o</sup> « un bloc de fer et de houille » ?

M. Brunhes, comme M. Camille Vallaux<sup>1</sup>, met sagement les historiens en garde contre ces chimères (p. 59). Procéder ainsi, c'est « aborder la géographie humaine par la fin... L'histoire se déroule sur la terre; mais elle est faite des éléments les plus complexes, les plus éloignés des conditions géographiques élémentaires ».

C'est surtout par l'intermédiaire de la géographie sociale que s'établit le lien. Il paraîtra sans doute un peu vain de raisonner, comme les Fustel, les Sumner Maine, les Laveleye, sur l'origine du droit de propriété, sur le caractère individuel, familial ou collectif de la propriété primitive, lorsqu'on se sera convaincu qu'il y a là des catégories qui existent dans l'espace plutôt que dans le temps. Chez telle population africaine, la propriété, ce n'est pas le sol, c'est l'arbre planté; pour le nomade, c'est cette chose mobile et fuyante, le troupeau; dans les régions à pluies insuffisantes du bassin méditerranéen, c'est l'eau<sup>2</sup>. Le tribunal des eaux de Valence, les institutions analogues de notre Roussillon, la législation hydraulique des oasis sont l'expression sociale d'un certain régime climatique.

La maison est un fait historique. Cependant ce fait lui-même, si caractéristique d'une civilisation donnée (yourte ou paillote, maison romaine, maison chinoise, sarrasine, kabyle), est, pour une très large mesure, fonction des données géographiques : climat, matériaux fournis par le sol ou par la flore, hydrographie. La Ville peut-elle s'isoler du pays qui la porte? Peut-on confondre un instant la bourgade auvergnate, maussade et noire, avec la blanche cité tourangelles<sup>3</sup>?

Les villes sont des *nœuds* de routes<sup>4</sup> et, à la lumière de cette idée, les discussions célèbres sur le *Hofrecht*, le « droit de marché », les *scabini* et les curiales perdent beaucoup de leur intérêt. Mais quel historien pourrait ne pas s'intéresser à la géographie de la circulation? Routes de l'ambre, de l'étain, de l'ivoire, de la soie, des épices, ne sait-on pas que la recherche de ces routes explique les événements les plus considérables de l'histoire passée de l'humanité, comme les questions de Suez, de Bagdad, des percées alpines ou de Panama dominant son histoire d'hier, sa vie d'aujourd'hui?

On ne peut davantage séparer de l'histoire l'étude des grandes cultures. Imaginez, par exemple, une histoire des États-Unis d'où vous

1. *Revue du mois*, déc. 1910. Un fait sur lequel M. Brunhes n'insiste pas assez, c'est la *frontière*.

2. Voy. les belles études antérieures de M. Brunhes sur l'*Irrigation*.

3. Curieuse ressemblance (p. 79-80) entre ces deux petites capitales montagnardes, forteresses et pèlerinages, Sion et Le Puy. Mais ressemblance plus troublante entre les deux villes monastiques, Lbaça et Assise.

4. Voy. le récent article de M. Vidal de La Blache, *Régions françaises*, dans la *Revue de Paris*.

aurez exclu cet élément, le coton<sup>1</sup>? — Bien plus, certains traits de psychologie collective s'expliquent, non pas directement par l'action fatale des conditions géographiques, mais médiatement par tout l'ensemble des habitudes d'existence que les conditions géographiques imposent à une population. Il y a peut-être quelque chose de plus qu'une conjecture séduisante et hardie dans ces lignes (p. 644) : « Le Christ ne trouva pas de disciples parmi les paysans de sa propre ville, Nazareth ; il est au contraire suivi par les *pêcheurs* de Tibériade...<sup>2</sup> », et l'on peut dire que « certains épisodes des Évangiles » prennent un « sens éclatant » lorsqu'ils sont « éclairés par le cadre géographique ».

Retenons, d'ailleurs, que ces liaisons entre la géographie et l'histoire ne sont pas des liaisons statiques. Entre deux lieux, une voie de communication change de signification géographique lorsque change, historiquement, la valeur respective de ces deux lieux. L'Angleterre n'est devenue l'Angleterre que le jour où, la houille étant devenue le pain de l'industrie, ce « bloc de fer et de houille » s'est trouvé sur le passage des routes qui mènent de l'Europe du Nord-Ouest vers les nouveaux mondes. « Ce qui a fait (p. 501) la puissance économique de l'Allemagne, c'est la coïncidence géographique entre le développement historique et le développement industriel...<sup>3</sup>. »

On commence à entrevoir quelques-unes des plus grandioses parmi les variations géographiques qui ont pu agir sur l'histoire. Les hypothèses récentes sur les oscillations séculaires du climat de l'Asie centrale jetteraient une singulière lumière, si elles étaient vérifiées, sur les invasions mongoles et, par suite, sur ce que nous appelons les invasions barbares. Il y aurait là une sorte de rythme, d'énorme amplitude, une respiration de la terre dont nous aurions subi le contre-coup.

On trouvera dans le livre de M. Brunhes bien des vérités auxquelles on ne reprochera que d'être trop évidentes. Plus encore, sa lecture suggèrera des idées, provoquera les réflexions, les observations, les recherches. Nous en retirerons surtout cette leçon : ce n'est pas le détail des faits de l'histoire qu'il faut tenter d'expliquer par le sol et

1. Ou une Irlande sans pomme de terre. Et comme la maladie du tubercule a déterminé la plus audacieuse des évolutions de l'Angleterre moderne, c'est un fait géographique que nous trouvons à l'origine du déclassement des partis anglais.

2. C'est nous qui soulignons, mais nous ne faisons ainsi que résumer le passage qui suit ces deux lignes.

3. Les difficultés grandissantes au milieu desquelles se débat l'Empire n'ont-elles pas pour cause ultime l'antinomie entre l'Allemagne de la betterave, de la pomme de terre et des distilleries agricoles, l'Allemagne des hobereaux d'au delà de l'Elbe et l'Allemagne du charbon et du fer, l'Allemagne démocratique du Rhin et de la Ruhr? Rappelons les belles pages de M. Mantoux sur l'opposition entre la vieille Angleterre des prairies et l'Angleterre radicale, celle des montagnes, des forêts, des mines et des eaux courantes.

le climat. La géographie humaine n'est pas un jeu de patience, une collection de devinettes. C'est par ses racines les plus profondes que l'histoire plonge dans la géographie, car c'est par l'essence même de son être que l'homme tient à la terre.

Henri HAUSER.

Abbé Jules THOMAS. **Le Concordat de 1516. Ses origines. Son histoire au XVI<sup>e</sup> siècle.** 1<sup>re</sup> partie : *les Origines du Concordat de 1516*. 2<sup>e</sup> partie : *les Documents concordataires*. 3<sup>e</sup> partie : *Histoire du Concordat de 1516 au XVI<sup>e</sup> siècle*. Paris, Auguste Picard, 1910. 3 vol. in-8°, XII-448, 415 et 480 pages.

Le présent ouvrage est un mémoire qui a obtenu en 1907 de l'Académie des sciences morales et politiques le quart du prix du budget, la partie la plus importante du prix ayant été accordée à un mémoire, encore inédit, qui avait pour auteur le signataire du présent compte-rendu. M. Thomas aurait dû signaler au lecteur le très intéressant rapport de M. G. Picot sur ce concours<sup>1</sup>. Il aurait peut-être été aussi sage de sa part de ne pas se hâter de publier un travail encore incomplet et insuffisamment mûri.

M. Thomas suit un plan singulier. Au tome I, il étudie et cite les « premières données rédactionnelles », c'est-à-dire les décrets de Constance, de Bâle et de la Pragmatique Sanction, qui répondent mal à cette définition d'un style étrange; au tome II, les « documents concordataires », ce qu'il appelle bizarrement le *textus integer* du Concordat, c'est-à-dire « l'édition de l'Académie des sciences morales et politiques »<sup>2</sup> combinée avec les divisions adoptées par les éditeurs des conciles; il le cite intégralement rubrique par rubrique, avec « une ancienne traduction française », et le commente mot par mot. L'étude des négociations se trouve fâcheusement découpée en deux, d'abord à la fin du tome I, puis au tome II, à propos de l'acceptation du roi et du Concile de Latran qui figurent au *textus integer*. C'est aussi au tome II qu'est racontée la résistance du Parlement de Paris (la mention de l'euregistrement étant à la fin du *textus integer*) et que prennent place les « actes additionnels » jusqu'en 1530. Cependant, le tome III reprend tout le récit de l'application du Concordat à l'année 1518, avec l'opposition de l'Université.

Le commentaire des décrets bénéficiaux et disciplinaires du Concordat est le plus souvent exact<sup>3</sup> comme explication littérale, comme

1. Voir *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, t. 168, année 1907, 2<sup>e</sup> semestre, p. 484-494, et t. 169, p. 119 et 181-182.

2. *Ordonnances de François I<sup>er</sup>*, t. I (1902), p. 434-465. M. Thomas ne s'est à peu près pas servi du *Catalogue des actes*.

3. Cependant il y a un contresens, t. II, p. 73, lignes 13-14.

comparaison avec les stipulations de la Pragmatique, sans toutefois laisser d'impression nette, parce qu'il met tout sur le même plan, le décret « des concubinaires publics » et le décret qui institue la nomination royale, les dispositions empruntées à l'acte de 1438, souvent pour faire nombre, et les capitales innovations, surtout parce qu'il est extrêmement abstrait, beaucoup plus que la glose de Rebuffe. M. Thomas ignore la réalité historique. Sa bibliographie (t. I, p. VII-XII), dans laquelle abondent les *tractatus*, les *prælectiones juris canonici* des modernes, n'est pas au courant des travaux récents, français et allemands, sur l'organisation de l'Église des xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles et sur la fiscalité pontificale. Sans parler de ses définitions tout à fait vagues, sans exemples et sans date, des réserves, de la prévention, des expectatives; de l'absence de toute notion exacte sur la cour de Rome et ses pratiques<sup>1</sup>; tout ce qu'il dit de la question essentielle des annates est radicalement erroné, qu'il s'agisse de l'origine et de la nature de ces taxes ou du décret du Concordat sur la vraie valeur des bénéfices<sup>2</sup>. Imaginaire aussi dans le chapitre, *les Annates et le Concordat* (t. II, p. 321 et suiv.), la théorie qui est exposée par M. Thomas : les « annates » auraient été réduites, en conséquence de la Pragmatique, à un cinquième de ce qu'elles étaient auparavant, et, après le Concordat, les bénéfices consistoriaux auraient été tarifés, par une nouvelle diminution, à un sixième puis à un douzième de leur valeur! Le passage ici invoqué d'un ambassadeur vénitien<sup>3</sup> n'a aucun rapport avec la question, il s'applique aux décimes, non aux annates.

Une théorie d'école longuement exposée par M. Thomas (Introduction, ch. III) sur la nature des concordats : concordats-privileges, ou contrats, ou mixtes, appliquée à celui de 1516, n'aboutit qu'à un résultat confus (t. II, p. 206-207; t. III, p. 398-399, 404-407). Il n'est ni clair, ni exact de définir cet acte « un accord conclu entre l'Église et l'État, restant chacun souverain dans sa sphère, sur les matières mixtes ». Le Concordat ne fut pas autre chose qu'une transaction définitive du roi et du pape au sujet de la Pragmatique Sanction. L'important était de déterminer la réalité des concessions faites de part et d'autre. M. Thomas n'y a pas bien réussi. Les décrets de la Pragmatique sur la supériorité et la périodicité des Conciles généraux furent supprimés, les décrets conservés furent promulgués au nom du pape. Ce sont, pour le Saint-Siège, des satisfactions doctrinales que M. Thomas a raison de signaler. Mais les décrets conservés lui paraissent une simple « réforme disciplinaire », qu'au fond il approuve et dont il trouve l'acceptation par le pape

1. Certaines expressions : *officiaux du Saint-Siège* (t. II, p. 141), *collations pour provisions* (t. I, p. 334), *prébendes consistoriales*, qui sont autant de solécismes en cette matière, suffiront à le prouver.

2. En outre, il confond ici, t. II, p. 123, la valeur annuelle soumise à la taxe et les 200 florins d'or que ne devaient pas excéder, d'après un autre décret (des collations), les bénéfices conférés aux gradués.

3. La référence aux *Relations* est fautive. Il faut lire t. I, p. 298.

toute naturelle<sup>1</sup>. M. Thomas est beaucoup plus accommodant que ne le fut Léon X et plus gallican qu'il ne croit l'être! S'il avait mieux connu les temps dont il parle et les règles de la chancellerie apostolique, il aurait su quels sacrifices de droit et de fait comportait pour la papauté cette acceptation, et il aurait évité de fréquentes erreurs d'interprétation<sup>2</sup>. Il a reproduit les lettres patentes du 13 août 1516<sup>3</sup> qui contiennent les engagements pris par François I<sup>er</sup> à la demande de Léon X. S'il avait connu, comme nous le ferons constater par des documents nouveaux, les voyages que firent ces pièces entre Amboise et Rome, les nombreuses corrections apportées au texte primitif, il aurait compris combien illusoire et tout apparentes furent les promesses dont le pape se contenta.

M. Thomas, contestant l'affirmation de M. Madelin que tous les documents des négociations avaient disparu, s'écrie (t. I, p. 327) : « Ces documents existent » et (ignorant qu'ils ont été signalés, avec beaucoup d'autres, depuis plusieurs années et que nous en préparons la publication) il en révèle quelques-uns. Il les a fait imprimer parmi les « documents originaux » (décrets de la Pragmatique, etc.) qu'il croit utile de reproduire et « les pièces inédites », ou qu'il croit telles, insérées en appendices<sup>4</sup>. Mais ce ne sont pas les articles originaux signés à Bologne par Pucci et Duprat (il les croit perdus), c'est leur copie qu'il nous donne, copie beaucoup moins significative que l'original. Pourquoi d'ailleurs imprimer deux fois<sup>5</sup> ce texte, déjà publié au XVIII<sup>e</sup> siècle? Pour les pièces vraiment inédites, observons que M. Thomas a été bien mal servi par ses copistes : elles présentent de nombreuses fautes de lecture, quelques-unes en sont criblées<sup>6</sup>. Cette

1. Cf. t. III, p. 382-383, 401.

2. Par exemple, le mandat apostolique tel qu'il fut établi par le Concordat ne représente nullement une concession du roi, mais l'acceptation définitive par le pape des exigences gallicanes en cette matière.

3. Imprimées dans *Ordonnances de François I<sup>er</sup>*, t. I, p. 430-432.

4. Ces pièces inédites paraissent avoir été ajoutées à l'ouvrage depuis 1907. M. Picot écrivait en effet dans son rapport : « L'auteur n'a pas visité les archives de France et d'Italie. » En dépit d'une liste assez copieuse, dans la bibliographie, de sources italiennes et romaines, l'auteur n'a connu que les manuscrits Torrigiani de Florence. La liste des sources françaises appellerait une réserve analogue.

5. T. I, pièces XIII, XIV, avec des fautes différentes dans les deux textes : p. 411, *in ducatu Batavic*, *ducibus Batavic* pour *Britannie*; p. 412, *Bonamosius*, p. 416, *donacursus*, lire : *Bonaccursius*.

6. En particulier, t. I, pièce XV, les *Instructions à R. Barme*. Voici quelques exemples, et sans parler de plusieurs lignes omises : P. 419, en bas : *que IIII demeureront pour ce*; véritable texte : *que ne demeurent pour ce*. P. 422, en haut : *et vouldroyt frustrer celluy que le roi ne pourra nommer aux églises et monastères qui auront la collation*; véritable texte : *vouldroient frustrer celluy qui auroit la collation* (le reste est une invention du copiste). P. 428, milieu : *et au lieu de « incertis » y avoit « certis »*; véritable texte :

documentation est en outre extrêmement incomplète. A propos de l'opposition du Parlement<sup>1</sup>, l'auteur parle avec dédain (t. II, p. 243) de « certains récits » : il s'agit d'un procès-verbal authentique des actes du Parlement en cette affaire, que M. Thomas n'a pas su retrouver et qu'il n'a connu que par des analyses en latin, très défectueuses, insérées dans les recueils du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle. Son récit offre des erreurs de dates, des confusions. Il passe très rapidement sur l'opposition universitaire<sup>2</sup>, se bornant à analyser l'appel de l'Université au Concile et à le comparer très superficiellement à celui de Luther. Du volumineux procès des appelants, il n'a connu que deux extraits, une partie des lettres de commission du roi et un « court résumé », sans aucun intérêt<sup>3</sup>. Mais il s'est servi de la bulle au cardinal Bibbiena, contre les appelants, il l'a même publiée (t. III, pièce VI), ignorant que cette publication a déjà été faite par Hergenrœther ; il a eu connaissance d'une seconde bulle corrigeant celle-ci et il a comparé les deux textes, qui sont aux Archives nationales ; malheureusement, les différences ne sont pas assez clairement signalées<sup>4</sup>, et surtout il n'a point vu la très grande importance de ces corrections, ni pourquoi elles furent faites. Il analyse très insuffisamment les *Remontrances* du Parlement. Quant au mémoire de Duprat, en réponse à ces remontrances, il n'a pas connu le texte de la seconde partie, toujours inédite, la plus longue et la plus importante, parce que la plus précise et la plus sincère. Il est impossible sans elle de comprendre exactement ni les négociations ni la portée du Concordat. Du dossier considérable des négociations de 1530 contre les privilèges d'élection, M. Thomas n'a connu qu'une seule pièce (t. II, pièce XXIV), assu-

*et au lieu de « certis » y avoit « predictis ».* Il s'agit en ce dernier endroit d'une question très délicate d'erreur de rédaction commise à Bologne. — Dans la pièce XVII, p. 433, au lieu de *omniaque singulis*, il faut lire : *annisque singulis*, et, pièce XVIII, p. 437, au lieu de *decime unius tenoris*, il faut lire : *decime unius anni*. Ces deux pièces sont moins fautives. Les originaux sont des minutes ; une importante note marginale n'a pas été lue.

1. Les extraits des registres du Parlement insérés par l'auteur ont été presque tous déjà publiés par Blondel ; en revanche, plusieurs, encore inédits, ont été négligés.

2. L'auteur avance, sans aucune preuve, que d'autres Universités que celle de Paris demandèrent à être entendues par le Parlement contre le Concordat.

3. Les noms propres sont estropiés, il faut lire *Simon Le Roux*, *Barthol Rainboll*. Au tome III on trouve, p. 98, *Convenans pour Conserans* ; p. 102, *François du Rouve pour de la Rovère* ; p. 35, *Tervane pour Théroüanne*, etc., etc. Seul le t. I a été muni d'un erratum bien incomplet intitulé : *aliqua emendanda*.

4. Il aurait fallu mettre entre crochets les paragraphes supprimés de la première bulle. Quant aux additions de la seconde, imprimées dans la pièce VII, toutes les références à la pagination de la pièce précédente sont fausses, ce qui rend très difficile la comparaison. Les renvois de M. Thomas à son propre livre sont, en effet, très souvent erronés. L'ouvrage n'a pas d'index.

rément la moins importante, et qui, dans son livre, est absolument défigurée par les fautes de lecture<sup>1</sup>.

Cet ouvrage si incomplet offre d'autre part beaucoup de remplissages. On y trouve en effet un rapide historique de la politique religieuse française de Charles VII à François I<sup>er</sup>, aperçu dont la faiblesse apparaîtra suffisamment par ces singulières méprises : le Conseil des grands, entourant Charles VII à Bourges, présenté (t. I, p. 59, 60) comme la même institution que le Grand Conseil, l'appel du procureur Jean de Saint-Romain confondu (t. I, p. 248) avec les *Remontrances* du Parlement à Louis XI. Dans le tome III, *Histoire du Concordat au XVI<sup>e</sup> siècle*, le chapitre premier est un tableau politique et militaire du siècle composé d'après des ouvrages élémentaires; un autre, *le Milieu intellectuel*, est fait avec les livres récents de M. Imbart de La Tour, dont certaines théories sont défigurées de la façon la plus étrange! Dans la suite, rien n'est approfondi<sup>2</sup>. Le plan suivi est arbitraire : d'un côté, les conséquences fâcheuses du Concordat (dont, suivant l'auteur, le Concordat n'est pas responsable, mais les détestables pratiques suivies avant lui, ce qui n'est pas complètement vrai, puisque le Concordat lui-même ouvrait la porte aux dispenses), de l'autre côté, les heureux effets, qui, de l'aveu de l'auteur (t. III, p. 411-412), ne datent généralement que du Concile de Trente<sup>3</sup>. Le lien de certains chapitres avec le Concordat est bien vague; ainsi, dans la partie des inconvénients, aux chapitres iv et v relatifs aux empiètements de la juridiction laïque sur l'ecclésiastique (faute d'avoir défini, — ce qui est d'ailleurs singulièrement difficile en l'état de nos connaissances, — la portée du Concordat par rapport à ces deux juridictions), et au chapitre vi relatif aux entreprises de la royauté sur les biens du clergé : l'auteur avoue plus loin que le Concordat ne dit rien à ce sujet, mais ajoute qu'il aurait dû en parler (t. III, p. 386-387)! Dans la partie des avantages, on trouvera toute une histoire de la Réforme en France et de son échec! Sans doute, il était naturel de se demander si l'acte de 1516 a contribué à retenir François I<sup>er</sup> dans la fidélité au catholicisme, et l'auteur ne répond à cette question que par les banalités habituelles; mais la jurisprudence et les pénalités établies contre les réformés n'ont vraiment aucun rapport avec le Concordat. Les hors-d'œuvre

1. C'est une consultation juridique. Le mot *tex[tus]* introduisant les citations du décret a été lu partout : *Sex* ou *Lex*. Références et citations sont inintelligibles. M. Thomas n'est pas familier avec le *Corpus juris canonici*.

2. Faire l'histoire du Concordat pendant tout le siècle nous paraît d'ailleurs une trop vaste entreprise. L'année 1550 serait une bonne date terminale. M. l'abbé Thomas va jusqu'en 1614.

3. Les cas d'application du Concordat sont rapidement notés d'après la *Gallia christiana*, c'est assez dire que tous sont sujets à caution. La référence est souvent *Gallia christiana, passim*. Ainsi pour ce cas bien étrange : « François I<sup>er</sup> donna l'abbaye du Grand-Saint-Claude-du-Jura au chef de la milice royale » (t. III, p. 206).

abondent : au tome I, les définitions qui remontent aux premiers âges de l'Église, les différends de Philippe le Bel et de Boniface VIII, les origines du Parlement de Paris; au tome III, les origines de l'Inquisition, etc., etc...

Signalons, à la fin, une comparaison très artificielle avec le Concordat de 1801, une critique des appréciations portées sur celui de 1516, dont quelques-unes sont contestées avec raison par M. l'abbé Thomas. On voit pour quels motifs son propre travail ne peut être utilisé avec sécurité; en tout cas, il ne rend pas superflu l'ouvrage que nous préparons, ni même une publication nouvelle des quelques pièces manuscrites insérées en appendice à ces trois volumes.

Pierre BOURDON.

---

Henri BREMOND. **Apologie pour Fénelon.** Paris, Perrin, 1910.

In-16, III-486 pages. Index.

Albert DELPLANQUE. **Fénelon et ses amis.** Paris, Lecoffre, 1910.

In-12, 332 pages. Index.

Le livre de M. Bremond n'est pas un livre. C'est une conversation ardente, chaleureuse, dramatique et, parfois, dramatisée. C'est un homme du Midi qui plaide pour un homme du Midi, et qui ne se gêne pas pour frapper fort sur les gens de langue d'oïl. Les « bossuétistes » passent là un mauvais quart d'heure, non seulement l'inénarrable Crouslé, non seulement Brunetière, mais aussi M. Lévesque et M. Urbain. Même M. Maurice Masson n'est pas épargné, et parce que cette apologie pour Fénelon est en même temps une apologie pour M<sup>me</sup> Guyon, et parce que le fougueux M. Bremond, s'il en a aux bossuétistes, n'en a pas moins aux « professeurs ». Seul, M. Rébelliau trouve grâce aux yeux de ce fénelonien passionné. « J'avoue loyalement que les dernières pages qu'on vient de lire manquent *un peu* [c'est moi qui souligne] de sérénité ». — Avouons à notre tour qu'elles ne manquent pas d'intérêt. Si la méthode de M. Bremond ignore les prudentes démarches de la critique, s'il supplée souvent au silence des textes par des éclairs de divination, il a vu de près et remué les documents relatifs à la grande querelle, et il apporte, au jugement des choses de la direction et des mystères de la mystique, des connaissances et une « expérience » qui manquent aux laïques, fussent-ils des théologiens improvisés ou même des « cardinaux verts ». Avouons aussi que le résultat de cette enquête, menée avec une verve entraînante, est plus favorable au gentilhomme périgourdin qu'au fils des robins bourguignons. L'aigle de Meaux reste ici un aigle, au regard sublime, aux ailes frémissantes, aux serres terribles, — seulement le cerveau de l'aigle apparaît quelque peu borné; son solide, mais (risquons-nous ce blasphème?) épais bon sens ne se hausse point jusqu'aux

subtiles délectations de l'amour de Dieu. Et puis, l'entourage du grand homme, entourage d'adulateurs, l'entraîne parfois à user d'armes qui ne sont qu'à demi courtoises... Tendre, dans ses rigueurs mêmes, pour Bossuet, M. Bremond l'est moins pour M<sup>me</sup> de Maintenon, « l'institutrice quasi-couronnée », en qui il voit l'instigatrice du complot contre Fénelon. Et ce nom capital manque à son index! — Signalons une lacune dans l'érudition si étendue de l'auteur. « On nous donnera quelque jour une thèse intelligente sur *Bossuet et les Pères*. » Il existe une thèse de ce titre. Il est vrai que M. Bremond parle d'une thèse « intelligente »...

M. Delplanque a extrait de sa thèse sur *Fénelon et la doctrine de l'amour pur* les chapitres de caractère historique et biographique; il a constitué comme une galerie des amis de Fénelon : Destouches, le duc de Bourgogne, Beauvilliers et Chevreuse, le vidame d'Amiens, Beaumont, Langeron, Chantérac. M<sup>me</sup> de Maintenon manque à cette galerie, comme elle manque à l'index de l'ouvrage ci-devant. Pourtant, n'a-t-elle pas quelque titre à figurer au rang des amies... infidèles? Au sortir des discussions passionnées de M. Bremond, on trouvera le ton de M. Delplanque un peu fade et, disons le mot, bénisseur. Et pourtant M. Delplanque est moins facile que M. Bremond à l'admiration aveugle : il proteste contre la légende du « doux Fénelon ». Il montre même, avec beaucoup de netteté, le défaut capital de l'éducation fénelonienne : « Il est étrange de constater que, parmi les amis intimes de Fénelon, plusieurs de ceux qui ont subi pleinement son action, surtout les jeunes, ont été scrupuleux », lisez : ont été atteints de la maladie du scrupule. « L'esprit de Fénelon... les affaiblissait, les énervait, sous prétexte de les fortifier. » Ceci nous ramène, en somme, au *Fénelon* de M. Jules Lemaitre.

Henri HAUSER.

---

A. TORNÉZY. **La légende des « philosophes ».** Voltaire, Rousseau, Diderot peints par eux-mêmes. Paris, Perrin, 1911. In-8°, 459 pages.

Marguerite DUPONT-CHATELAIN. **Les encyclopédistes et les femmes.** Diderot, d'Alembert, Grimm, Helvétius, d'Holbach, Rousseau, Voltaire. Paris, H. Daragon (Bibliothèque du Vieux Paris), 1911. In-8°, 169 pages, 2 pl.

Comme il est difficile de contenter tout le monde! Pour M. Dide (voy. *Revue hist.*, t. CVI, p. 401), Rousseau ne mérite pas le nom de philosophe et n'est pour rien dans la Révolution française. Pour M. Tornézy, Rousseau est le type du philosophe, et si l'anticléricalisme est devenu l'athéisme, si le concubinage sévit (il était ignoré, comme chacun sait, aux siècles où régnaient la royauté et l'Église), si l'on n'a

plus d'enfants (où donc ai-je lu qu'une sœur de cardinal mettait les siens, non aux Enfants-Trouvés, mais dans la rue?), si nous vivons dans la terreur des « apaches », ces « produits incontestables de l'éducation que l'on appelle neutre », eh ! bien, comme dit la chanson, c'est « la faute à Rousseau », — et aussi un peu à Voltaire. Ce qu'il y a de plus étrange en l'occurrence, c'est que, pour M. Tornézy, ces philosophes exécrés n'ont pas été des athées, — d'ailleurs, p. 287, « on peut affirmer qu'un homme intelligent ne peut pas être un véritable athée » ; — or, ils étaient intelligents, encore que Buffon (p. 403) et quelques autres n'aient pas « fait faire un pas à ce que l'on appelle le progrès de l'humanité ». Pour Voltaire, non seulement ce fut un déiste, comme en témoigne l'inscription (que M. Tornézy estropie, p. 354) de Ferney, mais ce fut un bon chrétien, et même un passable catholique, puisqu'il fit ses pâques. Ah ! le bon billet qu'a M. Tornézy (p. 337), et comme il est moins difficile à contenter que l'évêque d'Annecy ! Ce qui m'inquiéterait, si j'étais évêque, c'est l'insistance que met M. Tornézy, après avoir copieusement exposé (p. 290) ses propres conceptions religieuses, à nous dire (p. 446 et 455) que, « nulle part, l'idée religieuse n'est aussi respectée que chez les peuples qui pratiquent la religion réformée ». Faut-il donc nous faire protestants ? Et si, au début, dans un « coup d'œil sur le passé », on nous a démontré que la monarchie a déchristianisé et démoralisé la nation, — p. 23 : « La grande faute de la monarchie », etc., — comment nous proposer d'aller « chercher le remède entre les bras de la monarchie » ? — Le tout agrémenté de considérations historiques très neuves (les communes créées par les rois, p. 10 ; et par Louis Blanc, p. 436, les ateliers nationaux), d'une chronologie bizarre (p. 111, M<sup>me</sup> d'Houdetot semble postérieure à l'affaire de Motiers ; p. 119, Guibert attend la mort de Mora pour conquérir la trop inflammable Lespinasse ; p. 87, un *occidi* ; p. 88, un an III qui correspond à 1799), d'un parfait mépris pour l'orthographe des noms propres (p. 105, *Multon*, puis *Moulton* ; p. 404, *Acadie* pour *Arcadie* ; *passim*, *Schelburne*, *Schaftesbury*), enfin, d'un style dont il faut savourer les trouvailles. Contentons-nous d'*Émile* et du *Contrat* (p. 90), « patrons qui ont servi de modèles à l'état social si étrange au milieu duquel nous nous trainons » ; fuyons (p. 289) « les intelligences façonnées sur le moule incrédule et hâbleur fabriqué de nos jours », et laissons à la p. 292 le « prétendera » dont elle se pare.

Ce que M. Tornézy pardonne le moins à nos philosophes, c'est leur immoralité sexuelle. Il y a cependant des exceptions, d'autant plus remarquables que le temps n'y prêtait guère ; et s'il y a quelque chose de scandaleux dans la liaison de Diderot avec M<sup>lle</sup> Voland, il ne me semble pas que ce soit d'avoir « duré jusqu'à sa mort ». Mais voyez, encore une fois, comme il est difficile de contenter tout le monde ! M<sup>me</sup> Dupont-Chatelain, qui n'aime pas beaucoup plus que M. Tornézy les doctrines des philosophes, estime qu'il leur sera beaucoup pardonné

parce qu'ils ont beaucoup aimé. Elle découvre même, autour d'eux, de fort honnêtes femmes : telle la seconde baronne d'Holbach (p. 82, n. 2), qui « sut toujours résister, quoiqu'il lui *plaisât* fort et lui fit une cour assidue », à un lieutenant des chasses du roi... « L'histoire n'est jamais faite, on la refait sans cesse », dit l'épigraphe du livre de Mme Dupont-Chatelain. D'accord ; mais, quand on n'a rien de nouveau à dire, ne vaudrait-il pas mieux épargner le temps du lecteur ?

H. HAUSER.

Lord ACTON. *Lectures on the french Revolution*. London, Macmillan, 1910. In-8°, 379 pages.

Il faut remercier MM. J. Neville Figgis et R. Vere Laurence d'avoir recueilli et publié ces leçons faites à Cambridge de 1895 à 1899 par le professeur de tout premier ordre que fut Lord Acton. A coup sûr, on ne saurait chercher dans ces vingt-deux conférences, fort courtes pour la plupart, une histoire complète de la Révolution, même résumée. L'étude des institutions est à peu près sacrifiée, en dehors des textes constitutionnels de 1791 et de 1793. La législation civile, la transformation sociale sont à peine indiquées, c'est tout juste si l'on trouve quelques mots sur les biens nationaux ; le *maximum* n'est pas même nommé. L'histoire extérieure elle-même est à peu près réduite à une leçon. Ce qui occupe la première place, ce sont les hommes « représentatifs » : Mirabeau, Sieyès, Dumouriez, Robespierre ; ce sont aussi les scènes dramatiques : le serment du jeu de paume, la prise de la Bastille, le 4 août, Varennes, l'exécution de Louis XVI, le 9 thermidor.

A vrai dire, on s'explique cette préférence, si l'on pense qu'il s'agit d'un cours presque public, professé en Angleterre devant un auditoire à peine préparé par un enseignement historique antérieur. L'orateur avait fait sans aucun doute, — et au besoin les quelques notes critiques imprimées en appendice en donneraient la preuve, — une étude approfondie et souvent personnelle des faits qu'il raconte. Il avait déjà à sa disposition une partie des recueils de documents qui se sont multipliés depuis, il avait même pressenti que la publication de ces textes renouvellerait l'histoire de la Révolution. Quand il possède une solide base de travail, comme le recueil de Chassin sur la Vendée, le résultat auquel il arrive est excellent, car toutes ses qualités donnent leur plein effet : le plan est d'une admirable clarté, quoique très habilement machiné parfois, le récit coloré, vivant, illustré de faits bien choisis, le style élégant, sans recherche, avec de vraies trouvailles d'expression. Les jugements nous étonnent parfois (comme celui que Lord Acton porte sur Sieyès et qui est vraiment trop favorable), mais c'est par leur originalité, jamais par la passion ou le parti pris. Les défauts sont plus sensibles dans les sujets

à caractère un peu plus général (la constitution civile, par exemple, ou la Terreur). Là, l'insuffisance de l'information apparaît parfois, et il arrive que le procédé, familier à Taine, qui consiste à tirer d'un fait « frappant », même exceptionnel, une conclusion générale, fausse les appréciations. Si contestable pourtant que semble par endroits l'opinion de Lord Acton (par exemple sur Fénelon, précurseur de la Révolution), elle n'est jamais indifférente. Ce livre n'est pas à utiliser comme memento ou manuel, et du reste il n'est pas fait pour cela. Mais il est plein d'intérêt, d'agrément même et souvent tout à fait *suggestive*.

R. G.

Pierre LEHAUTCOURT. *Guerre de 1870-71. Aperçus et commentaires*. Paris, Berger-Levrault, 1910. 2 vol. in-8°, 315 et 391 pages.

L'ouvrage débute par une étude sur les événements avant la candidature Hohenzollern où l'on trouve des portraits vigoureusement brossés de Napoléon III et de Bismarck : le premier « un rêveur couronné », le second « un réaliste de génie ». Les faits qui se déroulèrent au moment de la candidature du prince Léopold de Hohenzollern au trône d'Espagne et qui amenèrent la guerre de 1870-71 sont exactement résumés par M. Lehautcourt. Cependant, en parlant de la déclaration lue le 6 juillet au Corps législatif, il aurait pu faire remarquer que ce document, dont la phrase finale fut rendue plus « vigoureuse » sur la demande de l'Empereur et de M. Émile Ollivier, acte dont ce dernier se glorifie dans son livre sur *l'Empire libéral*, dénotait chez celui-ci une légèreté et une inconscience extraordinaires. La correspondance inédite du comte de Beust, publiée récemment par la *Deutsche Revue*, modifie quelque peu les conclusions que donne M. Lehautcourt à son chapitre sur les alliances en 1870. Il croit que l'Autriche, en soutenant les prétentions de l'Italie à l'abandon de Rome, joua un rôle équivoque dans les négociations. Il semble, toutefois, d'après cette correspondance, que l'Autriche et l'Italie eurent bien, même encore le 24 juillet 1870, l'intention de conclure une alliance avec la France, mais que, si Metternich et Nigra présentèrent la condition *sine qua non* de l'abandon de Rome à l'Italie, c'est que, d'une part, l'Autriche ne voulait pas s'engager sans être couverte du côté de l'Italie et que l'Italie ne voulait intervenir qu'au prix de la cession de Rome. Cependant, il faut se rappeler que l'Autriche avait déclaré « qu'il ne lui serait pas possible d'entrer en campagne avant la fin de septembre » et que l'Italie n'était pas prête. En admettant donc que ce traité eût été signé, nos premiers revers en eussent aussitôt changé la nature.

Le premier volume de la nouvelle publication de M. Lehautcourt est un excellent résumé de son gros ouvrage en sept volumes sur la

guerre de 1870. Toutefois, nous ne sommes pas toujours en absolue concordance avec ses conclusions. Ainsi, à propos de la bataille de Spicheren, il dit que les deux responsables de l'attaque qui allait bouleverser les projets de Moltke furent Steinmetz et Kamecke. Nous estimons que le premier responsable fut Moltke lui-même, parce qu'il ne mit pas le commandant de la 1<sup>re</sup> armée au courant de ses projets d'ensemble et surtout parce qu'il se tint loin du théâtre des opérations, ce qui lui interdit d'exercer une action opportune sur la marche des événements. Après la bataille de Rezonville, Bazaine décida le retour vers Metz, et pour expliquer cette résolution inattendue il mit en avant « la grande consommation de munitions » et le défaut de vivres. Ces raisons étaient, en tout état de cause, mauvaises, mais M. Lehautcourt prétend que les craintes de Bazaine pour son ravitaillement étaient exagérées. L'auteur résume ici ce qu'il écrit dans son gros ouvrage sur la guerre de 1870 (t. V, p. 351), où il dit, d'après le colonel Vasse Saint-Ouen, que l'on peut apprécier la consommation en munitions de la bataille du 16 août « au tiers ou au quart de l'approvisionnement total ». C'est une erreur, également commise par la *Revue d'histoire* (1904, t. II, p. 213). Ni la *Revue d'histoire* ni M. Lehautcourt n'ont fait attention que le colonel Vasse Saint-Ouen, dans sa déposition au procès Bazaine (p. 240, 242), a rectifié ses dires primitifs et formellement déclaré qu'il avait été chargé de notifier à Bazaine que la consommation s'était élevée au tiers ou à la moitié de l'approvisionnement total, ce qui est tout différent.

Le tome II est également un résumé, très bien fait, de l'ouvrage en huit volumes de M. Lehautcourt sur les armées de la Défense nationale. Que l'on puisse reprocher à la délégation de Tours ses nombreuses erreurs dans la conduite des armées, rien de plus juste, mais il faut reconnaître qu'elle sut donner à la Défense nationale une vigoureuse impulsion et provoquer une ardeur immense pour résister à l'envahisseur. Cette résistance fut l'honneur de la France.

Cette nouvelle publication de M. Lehautcourt, de lecture facile, écrite dans un style clair et limpide, sera très utile à ceux qui veulent connaître, sans entrer dans le détail des faits, les événements de la guerre de 1870-71.

A. D.

---

## NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

---

### GÉNÉRALITÉS.

— Gaston PARIS. *Mélanges de littérature française du moyen âge*, publiés par Mario Roques; 1<sup>re</sup> partie : *La littérature française au moyen âge; l'épopée; le roman* (Paris, Société amicale Gaston Paris, 1910, in-8°, 336 p.; en vente chez H. Champion, 12 fr.). — La « Société Gaston Paris », à laquelle on doit déjà une *Bibliographie des travaux de Gaston Paris* (par MM. Bédier et Roques) et, sous le titre de *Mélanges linguistiques*, un recueil d'articles linguistiques, œuvres de l'éminent romaniste, a confié à M. Roques le soin de réunir en volume les mémoires consacrés par G. Paris à la littérature française du moyen âge, à l'exception toutefois de ceux qui ont paru dans la *Romania*, l'*Histoire littéraire de la France* ou le *Bulletin de la Société des anciens textes*, facilement accessibles à tous les spécialistes. Ces mémoires sont réimprimés tels quels, sauf quelques corrections ou additions faites par G. Paris lui-même dans les marges de ses exemplaires personnels et quelques rares indications supplémentaires ajoutées ici, en cas de besoin, par l'éditeur. Signalons surtout dans ce premier volume un important compte-rendu de l'*Histoire de la littérature française au moyen âge* de M. Suchier, des mémoires sur la littérature normande avant l'annexion (912-1204), sur quelques-unes des principales épopées du moyen âge (*Aioul*, *Élie de Saint-Gilles*, *Daurel et Beton*, *Raoul de Cambrai*, *Anseïs de Carthage*, la légende de Pépin le Bref, etc.), sur le roman de Cligès. Les études relatives aux historiens et chroniqueurs du moyen âge paraîtront dans un second fascicule, qu'on nous fait espérer pour bientôt.

L. H.

— Rudolf SCHNEIDER. *Die Artillerie des Mittelalters* (Berlin, Weidmannsche Buchhandlung, 1910, in-8°, 183 p.). — Cette étude est consacrée aux engins de l'artillerie au moyen âge, à ceux qui sont actionnés par la torsion de cordes ou mus à l'aide de leviers, d'après les renseignements fournis par les contemporains eux-mêmes. — A. D.

— Charles Sanford TERRY, *A short history of Europe, from the fall of the roman Empire to the fall of the Eastern Empire*. (Londres, Routledge, s. d. [1911], in-12, 288 p. Prix : 3 sh. 6 d.). — Bref et intelligent résumé de l'histoire de l'Europe depuis l'origine des nations jusque vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle. Les élèves auxquels il est

destiné y trouveront l'essentiel en ce qui concerne la formation politique des États européens; dix-huit tableaux généalogiques leur fourniront les données chronologiques les plus indispensables. Quant aux institutions, on ne leur en donne qu'une légère ébauche; et sans doute il n'en pouvait pas être autrement: avant d'enseigner l'histoire de la civilisation, il faut apprendre aux élèves l'histoire, tout court. — Ch. B.

— Raymond BEAZLEY. *Prince Henry of Portugal and the progress of exploration* (tiré à part du *Geographical Journal*, déc. 1910, p. 703-716). — Important article; l'auteur, après avoir examiné les sources contemporaines, prouve, ce qu'on avait contesté (notamment dans *Cambridge modern history*, t. I, p. 12 et 13), que le prince Henri « le Navigateur » mérite bien réellement son surnom, car il s'est occupé toute sa vie des progrès de la navigation et des voyages de découvertes entrepris dans l'intérêt de la science, tout autant que dans l'intérêt religieux et mercantile. Publie une charte inédite de l'infant dom Henri, 19 septembre 1460, ordonnant à Covilham de fonder un poste de ravitaillement et de refuge pour la marine au point dit Terça-Nabal, à l'ouest de Sagres.

— *Mémoires et souvenirs*, publiés par la librairie Fayard sous la direction de M. F. FUNCK-BRENTANO : *Histoire du gentil seigneur de Bayart*, composée par le LOYAL SERVITEUR, publ. par Ch. MAINDRON; — *Mémoires de M<sup>me</sup> de Staal de Launay*, publ. par F. FUNCK-BRENTANO; — *Cahiers d'un volontaire de 91 : Xavier Vernère*, publ. par X. GÉRIN-ROZE; — *La société du XVIII<sup>e</sup> siècle*, par J. CASANOVA, publ. par A. DE MARICOURT; — *Mémoires de Latude*, publ. par F. FUNCK-BRENTANO. — Les publications de cette excellente collection se succèdent avec une telle rapidité que nous avons quelque peine à tenir nos lecteurs au courant. Cette rapidité ne nuit d'ailleurs en rien à l'intérêt et à la valeur de ces éditions des mémoires. L'édition de l'*Histoire de Bayart* par Jacques de Maille, illustrée avec infiniment de soin et de goût, offre un texte abrégé et rajeuni avec tact par M. Maindron. — M. Funck-Brentano, qui a fait de la Bastille son domaine et l'a réhabilitée dans la mesure où cette aristocratique geôle pouvait l'être, a réimprimé, d'après l'édition de Londres de 1755, les délicieux *Mémoires de M<sup>me</sup> Staal de Launay* et fait passer sous nos yeux, comme il le dit, en retraçant la vie de la spirituelle suivante de la duchesse du Maine, un couvent-régence, une conspiration-régence, une prison-régence. — Son *Latude* a plus d'importance, car il donne pour la première fois, d'après la copie de l'Arsenal du manuscrit original conservé aujourd'hui à Saint-Petersbourg, les mémoires écrits à Vincennes et à Charenton par le bizarre aventurier. Il a admirablement résumé dans son introduction l'in vraisemblable histoire de ce Jean-Henri, enfant naturel d'une pauvre fille de Montagnac en Languedoc, né de père inconnu, qui réussit par ses extravagances, ses fourberies, ses insolences, son obstination à se poser en martyr et par ses

multiples évasions de Vincennes en 1750, de la Bastille en 1752, de Vincennes en 1754, à rester en prison pendant trente-cinq ans, sans avoir commis d'autre crime que de simuler une tentative d'empoisonnement de M<sup>me</sup> de Pompadour pour se rendre intéressant en la dénonçant. La facilité avec laquelle le pseudo-Danry se transforma en 1764 en vicomte Masers de La Tude, puis de 1784 à 1805 parvint à vivre largement entouré des sympathies émues de la société parisienne et des subsides de la Cour d'abord, de la Convention ensuite, et finalement à tromper la postérité pendant un siècle sur sa personne et sur son caractère, est un chapitre fantastique de l'histoire anecdotique des institutions, des mœurs et de l'opinion publique en France. Le plus drôle, c'est que, si Latude a été surtout victime de ses propres intrigues et d'une bizarrerie confinant à la folie, il a tout de même été victime de l'arbitraire de l'ancien régime, et que son aventure jette un jour curieux sur l'absurdité du système de répression en usage au XVIII<sup>e</sup> siècle. — M. A. de Maricourt a rendu un véritable service aux amis de l'histoire et du bon goût en extrayant des volumineux et répugnants *Mémoires de Casanova* une série de récits qui forment un tableau vivant et vrai de la société de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle et en y ajoutant une charmante introduction biographique. — On lira avec intérêt les *Cahiers d'un volontaire de 91*, Xavier Vernère (exactement Werner de Schlestadt), entré à seize ans en 1791 au régiment d'Anjou et qui, d'après ses notes et ses souvenirs, a raconté au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle ses campagnes de 1791 à 1797 en Allemagne, en Flandre, en Hollande et en Italie. M. Gérin-Roze a annoté ces souvenirs auxquels leur exactitude et leur sincérité donnent tout leur prix. — G. M.

— Arthur CHUQUET, membre de l'Institut, *Épisodes et portraits*, 3<sup>e</sup> série (Paris, Honoré Champion, 1911, in-18, 273 p.). — Sans cesse à l'affût de documents nouveaux et toujours sûr d'en trouver, grâce à ses inlassables recherches, M. Arthur Chuquet se repose d'avoir publié un volume en réunissant les matériaux du suivant. Il multiplie les études et les portraits de la période révolutionnaire et napoléonienne, nous apportant tantôt des glanes nouvelles, pour les personnages les plus connus, et tantôt ressuscitant d'entre les morts bien des individualités obscures, mais vivantes, qui, sans lui, ne seraient jamais sorties de l'oubli. Dans cette nouvelle série d'*Épisodes*, je signalerai surtout l'étude sur Maximin Le Gros, ce bâtard de paysan engagé en 1771, sergent-major en 1780, lieutenant en 1792, chef de bataillon puis général de brigade en 1793, employé dans les compagnies de vétérans sous l'Empire, licencié en 1814, mort en 1823, vrai type du soldat de fortune. Voici encore Achille Grigny, bâtard lui aussi (mais d'un Dampierre), adjoint aux adjudants généraux de l'armée de la Moselle en 1793, tué devant Gaète en 1806. Quelles singulières aventures aussi que celles d'Alexandre d'Argeavel, ancien élève de l'école de Brienne, successivement prisonnier durant la Terreur, directeur du *Tioli égyptien* pendant la campagne de Bonaparte, commissaire de police à

Versailles, etc.! Les femmes figurent dans le volume de M. Chuquet à côté des hommes; voici M<sup>me</sup> Cérésolle, veuve d'un chirurgien suisse à l'armée d'Orient, rencontrée en Allemagne, après Iéna, par Napoléon qui la pensionne; la belle M<sup>me</sup> Hamelin, qui s'efforce de faire de son fils un officier de l'empereur, puis du roi légitime; M<sup>me</sup> Fusil, la courageuse actrice de Moscou durant la retraite de Russie; il y a là toute une série nouvelle de types illustrant, bien qu'à l'arrière-plan, la grande épopée de 1792 à 1815. R.

— A l'occasion du centenaire de la publication de *The high price of bullion*, M. Jacob-H. HOLLANDER professa à Harvard quelques leçons sur l'économiste Ricardo. Il vient de publier ces leçons, avec tout l'appareil bibliographique et critique nécessaire, dans les *Studies in historical and political science* de l'Université John Hopkins (*David Ricardo. A centenary estimate*. Baltimore, John Hopkins Press, 1910, in-8°, 137 p.); le volume comprend trois chapitres consacrés à la vie, l'œuvre et l'influence de Ricardo et se termine par une table commode des noms propres. G. B.

— M. J. GUILLAUME a donné une traduction de *l'Abrégé du « Capital » de Karl Marx*, écrit en italien par Cafiero en 1879 (Paris, Stock, 1910, XII-131 p.; *Bibliothèque sociologique*, n° 43), et il l'a précédée d'une introduction précise et sobre sur la vie et les idées de Cafiero; ami de Bakounine, Cafiero dépensa sans compter sa fortune, son intelligence et sa santé au profit du socialisme, dont il fut un des plus énergiques propagandistes en Italie. G. B.

— Gottlob EGELHAAF, *Politische Jahresübersicht für 1910* (Stuttgart, Carl Krabbe, 1911, 124 p. Prix : 2 m.). — Comme il avait fait pour les années précédentes (cf. *Rev. hist.*, t. CIII, p. 469, t. CIV, p. 430), M. Egelhaaf a publié pour 1910 un tableau des événements politiques les plus importants de tous les pays du monde. L'appendice documentaire contient cette fois entre autres plusieurs discours de l'empereur Guillaume II et le texte du serment dit « moderniste ». — P. D.

## HISTOIRE DE FRANCE.

— Louis MATTE. *Crimes et procès politiques sous Louis XIV. Le procès de Fouquet. La conspiration du chevalier de Rohan. Le Masque de Fer* (Paris, Soc. franç. d'impr., 1910, petit in-8°, 264 p.). — L'auteur a surtout cherché à dégager l'idée de la « justice retenue » et le rôle des commissions extraordinaires. Rien de nouveau, d'ailleurs, comme documentation. Résumé de la thèse de Mgr Barnes sur le Masque de Fer : Eustache Danger ne ferait qu'un avec Pregnani, qui serait lui-même un fils naturel de Charles II. Nous voici ramenés autour de Jacques de La Cloche... C'est expliquer une énigme par une autre énigme. Et puis, peut-être que Louis XV avait

raison de dire : « Si vous saviez ce que c'est, vous verriez que c'est bien peu intéressant. »

H. HR.

— *Madame de Pompadour, d'après le Journal de sa femme de chambre*, préface de Marcelle TINAYRE (Paris, Tallandier (coll. la Française racontée par elle-même), 1910, in-8°, xvi-280 p., 46 portr. ou grav.). — Cette réimpression des mémoires de M<sup>me</sup> du Hausset est agrémentée de quelques extraits d'autres mémoires. La préface n'a rien d'historique. Illustration très soignée, mais pourquoi plusieurs portraits sont-ils donnés sans indication d'origine et sans nom d'auteur?

H. HR.

— Gaston DERYS. *Les grandes amoureuses. M<sup>lle</sup> de Lespinasse, Marie Mancini, la Clairon, M<sup>me</sup> de Tencin* (Paris, L. Michaud, s. d., 256 p., portr.). — « Il ne s'agit point de divulguer de nouveaux documents, de rectifier des dates... Tout cela a été fait, et maintes fois, par des compilateurs ingénieux. » Passons.

H. HR.

— *Die Darstellung des Individuum's in den « Origines de la France contemporaine » von Taine*, ein Beitrag zur Technik der historischen Kunst von Karl FRITZSCHE (Leipzig, Voigtländer, 1910, in-8°, 96 p.). — Cette dissertation doctorale, d'allure passablement scolastique, forme le treizième cahier des *Beiträge zur Kultur- und Universalgeschichte* dirigés par M. le professeur K. Lamprecht. Nous avouons ne pas très bien apercevoir le but poursuivi par l'auteur du mémoire; il nous parle d'abord du style haché, de la passion contenue du grand penseur, de l'influence de ses doctrines positivistes sur sa façon de concevoir l'histoire, de sa méthode favorite, qui consiste à accumuler les faits de détail, pour en tirer ensuite des conclusions générales, toutes choses si connues qu'on s'étonne un peu d'en voir disserter longuement outre-Rhin. Quant à son sujet plus spécial, « la représentation des individus » dans l'œuvre maîtresse de Taine, M. Fritzsche s'applique à grouper d'abord sous nos yeux une série de « petits portraits », qui parfois se résument en une seule ligne, en une épithète unique; puis il parle des portraits plus détaillés, soit des précurseurs de la Révolution, Montesquieu, Voltaire, Diderot, Rousseau, soit des acteurs même du grand drame, Marat, Danton, Robespierre et plus tard Napoléon. L'auteur constate que ce sont encore les « petits faits » qui fournissent la matière de ces tableaux, qu'un trait principal (la faculté maîtresse) y est toujours marqué; que Taine a des opinions préconçues, généralement défavorables, sur ceux dont il parle; qu'il écrit sous l'influence des événements de 1870-1871; qu'il faut déjà bien connaître l'histoire de la Révolution pour comprendre certaines allusions de l'historien, etc. Tout cela est exprimé dans un langage volontairement abstrait, qui ne paraîtra pas toujours lucide à un lecteur français, encore qu'il s'intéressât volontiers à ces appréciations venant du dehors.

R.

— *Die Verfassungspolitik der französischen Regierung bei Beginn der grossen Revolution* von Dr Otto BECKER (Berlin, Ebering, 1910, in-8°, xx-274 p.). — Le travail de M. Becker est une thèse de doctorat notablement élargie et dédiée à M. Hans Delbrück. L'auteur connaît suffisamment la littérature imprimée; il a consulté, en outre, les dépêches du comte de Goltz, l'envoyé prussien, du comte de Salmour, l'envoyé saxon, du marquis Cercello, envoyé de Naples à la cour de France. Les dépêches de Salmour surtout présentent quelques données intéressantes, puisqu'il était le neveu de Besenval et très bien vu de Marie-Antoinette, comme fils de la *Oberhofmeisterin* de l'archiduchesse Marie-Anne, sœur de la reine. Le défaut de l'ouvrage de M. Becker, c'est qu'il se livre à trop de spéculations assez inutiles sur les visées idéales du bon Necker, lequel, trop souvent, ne savait pas lui-même ce qu'il voulait et flottait indécis à la merci des événements. L'auteur est assez naïf pour croire que, fin décembre 1788, Necker était assuré de la confiance du roi et de la reine (p. 36). Il convient cependant qu'il n'a rien *prévu* ni rien *préparé* en cas de révolutions futures. Quelques erreurs (par exemple, M. Becker traduit le « ministre de la maison du roi » par *Hausmeister!*) et d'assez nombreuses fautes d'impression pour les citations en français. (Lire *Condorcet*, *Aimé Cherest*, *Rivière*, *Montmorin*, *Clermont*, etc., pour *Condorcet*, *Almé*, *Revière*, *Motmorin*, *Clermond*, etc.; *désir* pour *désire* (p. 86); *ouvrir* pour *ouvrier* (p. 156); *histoire* pour *historie* (p. xviii), etc.) R.

— *Histoire de la Contre-Révolution*, par le baron DE BATZ. T. I : *L'Agonie de la royauté (1709-1792)* (Paris, Bloud et C<sup>ie</sup>, in-8°, 500 p.). — Le nouvel ouvrage de M. de Batz est un de ces livres qu'il est difficile de prendre au sérieux tant il renferme pour le fond de propositions saugrenues<sup>1</sup> et d'assertions fantaisistes, et le style de médiocre journaliste qui en caractérise la forme<sup>2</sup> n'engagera certainement per-

1. Ainsi nous apprenons, p. 215, que les Suédois et les Norvégiens ont prêté un appui moral à la destruction de l'Église de France. — P. 64, on dépeint le bon vieux comte d'Affry, bon royaliste et catholique fervent comme un protestant « bien suspect ». — P. 86, nous voyons « fumer les ruines » de châteaux qui n'ont jamais existé en Alsace. — P. 236, le franc-maçon duc de Brunswick abandonne, « après le simulacre de la bataille de Valmy, » « à ses collègues de France la tête de Louis XVI et la religion catholique ». — P. 265, on apprend que « Strasbourg tout entier » attendait le prince de Condé et que « les régiments de cette ville étaient prêts à lui obéir. » — P. 301, l'auteur fait siéger la *Constituante* en 1795! — P. 445, il connaît un *grand-duché* de Bade en 1792, etc.

2. Il est question dans cette *Histoire de la Contre-Révolution* de M. Prudhomme et de M. Homais, de M. Lecoq et de Sherlock Holmes, du diable et du Grand-Turc; le comte de Provence est « un gros enfant qui donne l'hospitalité la plus écossaise » à M<sup>me</sup> de Balbi. On nous entretient de la télégraphie sans fil et d'apaches; on y « prévoit Cambroune » (M... pour la Nation!), etc.

sonne à le discuter en détail dans une revue scientifique. Pour quelques données nouvelles, qu'il faudrait d'ailleurs contrôler de très près, il y a tant d'erreurs de fait, tant de jugements faux que, réellement, ceux qui ne sont pas obligés par métier de tout lire feront bien de ne pas s'imposer l'ennui d'une pareille lecture. Il va sans dire que la Révolution, c'est l'œuvre de la philosophie, du protestantisme et de l'argent juif; il tardait à ces « âmes commerçantes et basochiennes de serrer la France catholique, idéale, artistique, élégante et fine dans un étau de fer » (p. 205). Mirabeau n'a été qu'une espèce de pantin « entre les mains de quatre francs-maçons protestants » (p. 218). L'auteur tient à ce qu'on sache que, « de 1790 à 1800, les contre-révolutionnaires, jusqu'ici représentés comme inactifs, ne cessèrent pas un instant la propagande à Paris et dans les provinces » (p. 190); que le roi et les contre-révolutionnaires mentirent toujours à la France, « niant les faits les plus patents » (p. 296); il témoigne une joie enfantine des « coups bien montés » de la droite à l'Assemblée nationale (p. 182) et puis il nous apitoie sur la « montée du Golgotha » de Louis XVI (p. 176). Il suffit de signaler l'esprit du livre; il est bien inutile d'en faire la réfutation détaillée.

R.

— Eugène WELVERT, *Autour d'une dame d'honneur, Françoise de Chalus, duchesse de Narbonne-Lara, 1734-1821* (Paris, Calmann Lévy, 1910, s. d., in-8°, VIII-388 p.). — Mariée à quinze ans au comte Louis de Narbonne, Françoise de Chalus entra en 1761 au service de Mme Adélaïde pour ne plus la quitter qu'à son lit de mort, à Trieste, en février 1800. C'est dire qu'elle fut mêlée à toutes les intrigues de la cour pendant près de quarante ans. Ce n'est pas d'ailleurs de la dame d'honneur seulement que nous entretient M. Welvert; il nous parle aussi longuement de la princesse elle-même et du fils de la future duchesse, du beau comte Louis, auquel la malignité publique assignait comme père Louis XV en personne; c'est en tous cas le plus intéressant des trois personnages. M. Welvert nous assure que, « pour l'ancienne noblesse, le roi et sa famille étaient les images vivantes de la patrie; les servir était une religion... ». Je le veux bien, mais c'était, en tous cas, une religion d'une exploitation singulièrement lucrative, si l'on additionne les sommes énormes que son héroïne a su tirer successivement des deux monarques et de sa protectrice, fille de l'un, tante de l'autre. L'auteur fait son possible pour nous rendre sympathique ce monde de frelons dorés bourdonnant au soleil, ce monde des gens qui « seuls savent servir, » comme le disait Napoléon en parlant précisément de Narbonne, l'ancien ministre constitutionnel, bourreau d'argent et bourreau des cœurs. Au point de vue de l'histoire générale, on trouvera quelques pages intéressantes sur l'arrestation de Mesdames à Arnay-le-Duc. — P. III, l'auteur fait de G. Koch, le célèbre jurisconsulte et futur législateur, un « pasteur », — Louis de Narbonne a pu *séjourner* à Strasbourg, mais il n'y fut jamais *étu-*

*diant*, il ne figure pas sur les matricules de l'Université publiées par M. Knod. R.

— Albert SAVINE. *Madame Élisabeth et ses amies*, d'après les documents d'archives et les mémoires (Paris, Louis Michaud, s. d. [1910], in-8°, 191 p., illustré). — L'auteur a réuni dans cet agréable volume bien des détails peu connus sur la sœur de Louis XVI et de nombreuses gravures authentiques relatives à cette princesse et au milieu dans lequel elle a vécu. C'est un des plus intéressants de la *Collection historique illustrée* et, comme pour ses prédécesseurs, on peut dire qu'il est écrit sans aucun parti pris. Il serait difficile d'ailleurs d'éprouver pour M<sup>me</sup> Élisabeth autre chose que de la compassion. Ame pieuse, quoique d'une dévotion bien étroite, cœur généreux pour ceux qu'elle aimait (tels les époux Bombelles), mais plutôt hautaine d'allures et sans aucune intelligence politique, elle eut le malheur d'être toujours fort mal entourée, M<sup>me</sup> de Rohan-Guéméné ayant été sa gouvernante et Diane de Polignac sa dame d'honneur. Avant 1789, elle joue à la laitière dans sa ferme de Montreuil, elle galope à travers les avenues de Versailles, elle ne feuillette guère la bibliothèque organisée pour elle par son secrétaire Chamfort. Elle croit naïvement aux capacités de son frère d'Artois, assiste, indignée, mais sans y rien comprendre, aux scènes de la Révolution, participe à la fuite tragique et grotesque de Varennes, entre au Temple avec les siens, et, quoique innocente des fautes justement reprochées à Louis XVI et à Marie-Antoinette, elle monte comme eux à l'échafaud. Le 21 floréal de l'an II, dans sa trente-unième année, elle termine une existence qui n'a pas dû être bien gaie pour elle-même et qui ne fut vraiment utile aux autres que dans l'enclos de la prison. — R.

— *Le Club des Jacobins en 1790 d'après de nouveaux documents*, par André FRIBOURG (Paris, Société de l'histoire de la Révolution (Ed. Cornély), 1910, in-8°, 148 p.). — M. Fribourg a retrouvé ces renseignements sur les séances du Club des Jacobins en 1790 dans le journal créé par Joseph-Benoît Duplain, né en 1748, Lyonnais d'origine puis libraire à Paris. Il y publia le *Courrier extraordinaire ou le Premier arrivé* dont le prospectus fut lancé vers mars 1790 et qui parut pour la première fois le 3 mars; frappé de l'influence grandissante des clubs, Duplain s'engagea dans son numéro du 2 mai à donner « exactement le résultat intéressant des séances de ce foyer de lumières où le patriote vient s'éclairer sur les vrais intérêts du peuple, etc. ». Ce sont ces comptes-rendus que reproduit M. Fribourg; mais, à la suite d'un changement dans l'attitude politique du journal, les analyses disparaissent dès la seconde moitié d'octobre<sup>1</sup>. Elles sont d'ailleurs très peu impartiales et les orateurs ecclésiastiques y sont

1. Les extraits vont bien jusqu'en février 1791, mais ils sont pris d'ailleurs.

caricaturés plutôt que reproduits; les exaltés ne sont pas toujours mieux traités<sup>1</sup> et l'on fera bien de ne pas prendre ces procès-verbaux pour une source impeccable. La notice de M. Fribourg sur Duplain lui-même est très intéressante et très complète<sup>2</sup>. R.

— Joseph DURIEUX, *les Vainqueurs de la Bastille* (Paris, Honoré Champion, 1911, in-18, 302 p., planches). — Cette patiente compilation rendra service aux historiens qui s'occuperont de la prise de la Bastille; elle nous donne, après une introduction générale sur ce fait historique, une liste aussi complète que possible des « vainqueurs » de la forteresse, brevetés par la municipalité parisienne, et des soldats isolés (gardes françaises) qui ont participé à l'échauffourée du 14 juillet. On y peut constater la présence de très nombreux provinciaux et d'un nombre relativement considérable d'étrangers. Les noms de personnes et de lieux sont parfois mutilés (M. Durieux les reproduit tels qu'il les a trouvés dans les documents imprimés et manuscrits) et certains de ces vainqueurs pourraient même n'être que des êtres fictifs, des « doublets » mal orthographiés, comme l'auteur le reconnaît lui-même. Le brevet des vainqueurs de la Bastille est reproduit en appendice. M. Durieux s'est donné beaucoup de peine pour réunir sur les combattants du 14 juillet 1789 des renseignements biographiques; mais, sauf Hulin, Élie et quelques autres, ils sont restés si obscurs qu'il est difficile, sinon impossible, de retrouver les traces de la plupart d'entre eux. R.

— *Lettres de l'abbé Barbotin, député à l'Assemblée constituante*, publiées par A. AULARD (Paris, Société de l'histoire de la Révolution [E. Cornély], 1910, in-8°, xvi-92 p.). — Ce sont trente-deux lettres adressées par Emmanuel Barbotin, curé de Prouvy, près Valenciennes, au R. P. Engelbert Baratte, capucin, son remplaçant à Prouvy, du 13 avril 1789 au 27 janvier 1790. Ce brave curé, né en 1741, mort en 1816, fut, comme le dit M. Aulard, « un obscur parmi les obscurs », il n'en est que plus typique pour les idées et les sentiments de son ordre et de son milieu. D'abord entraîné, comme tout le bas clergé roturier, vers les réformes, il se sent devenir conservateur « exactement à la date du 4 août » (p. xiv), qui fait disparaître ses dîmes et le laisse avec quinze cents livres de traitement, « ce qui lui fit voir tout à coup la vanité de la philosophie ». M. Aulard est peut-être un peu sévère pour lui en l'appelant « un Sancho Pança en soutane »; il a eu le courage de refuser le serment à la Constitution

1. A la séance du 3 octobre, il est dit que Robespierre provoqua l'impaticence du public et qu'il a dû se retirer « comme Jérémie, la larne à l'œil » (p. 115).

2. Le pauvre journaliste, devenu de plus en plus royaliste, cessa de faire paraître son journal après le 10 août, fut incarcéré pendant la Terreur et, impliqué dans la prétendue conspiration du Luxembourg, fut guillotiné le 21 messidor an II.

civile du clergé, ce qui le privait du restant de ses revenus. Il émigra plus tard et il est mort royaliste intransigeant. On lui pardonne volontiers ses vacillations politiques en cueillant dans ses premières lettres des détails charmants sur la vie des curés de campagne (aisés) d'alors et sur les tribulations de ses installations successives à Versailles et à Paris<sup>1</sup>. R.

— Edmond POUPÉ, *Lettres de Barras et de Fréron en mission dans le Midi* (Draguignan, impr. Latil, 1910, in-8°, ix-223 p.). — De juin 1793 à janvier 1794, Barras et Fréron furent en mission à l'armée d'Italie dans le Var et les Bouches-du-Rhône; ils n'adressèrent pas seulement des lettres officielles au Comité de Salut public, mais encore des missives plus intimes à des collègues et amis, dont Moïse Bayle, député des Bouches-du-Rhône. Brouillé plus tard avec Fréron, Bayle avait publié dans des brochures et des placards quelques fragments de cette correspondance. On la croyait perdue; elle s'est retrouvée entre les mains de M. le marquis de Clapiers, qui l'a communiquée à M. Poupé; ce dernier y a joint quelques autres pièces<sup>2</sup>, avec une notice d'introduction sur la mission des deux représentants. Ce sont en tout quarante-neuf pièces copieusement annotées. On savait déjà, par Bayle, que Fréron y donnait « des preuves d'un infatigable sans-culotisme », c'est-à-dire d'une férocité meurtrière<sup>3</sup> soutenue, si l'on en croit Barras, « grâce à l'usage des spiritueux » (p. 2). On trouvera dans ce dossier quelques indications curieuses sur la conduite politique des Marseillais, sur la prise de Toulon, sur Fréron lui-même, ces dernières peu vraisemblables; ainsi ce gastronome voluptueux affirme s'être nourri parfois d'oignons crus (p. 64-65). R.

— *Jurés et insermentés (1790-1794) d'après les dossiers du tribunal révolutionnaire*, par Pierre BLIARD (Paris, Émile-Paul, 1910, in-8°, 426 p.). — L'auteur de *Fraternité révolutionnaire* a consacré ce volume à l'étude de quelques centaines de dossiers, déposés aux Archives nationales et concernant des prêtres réfractaires et constitutionnels renvoyés, soit par les représentants en mission, soit par les tribunaux départementaux, — l'auteur ne s'explique pas sur ce point, — devant le tribunal révolutionnaire. On sait par ses précédents ouvrages que le R. P. Bliard n'est pas tendre pour la Révolution terroriste et sa « sinistre assemblée », ni même pour la Révolution modérée; aussi son livre est-il plus souvent un réquisitoire passionné qu'un récit impartial, sans compter que l'exposition verse trop souvent dans la « littérature » ou dans la déclamation pure (p. 281, 284, 323, etc.).

1. M. Aulard avait déjà parlé de l'abbé Barbotin dans la *Revue de Paris*, en 1901, étude reproduite dans la sixième série de ses *Études et leçons sur la Révolution française*.

2. Lettres de Moïse Bayle, du général La Poype, de Milhaud, Albitte, etc.

3. Voy., par exemple, la lettre à Nouet du 26 décembre 1793 (p. 101) et celle à Bayle du même jour (p. 105).

M. Bliard, qui est bien chiche de noms propres, — c'est toujours « un prêtre » puis « un autre » qui sont mentionnés, — fait trop facilement parler ses personnages (exemple, p. 371) sans oser cependant mettre leurs discours entre guillemets; comment inspireraient-ils confiance? Je n'ai pas besoin de dire que les constitutionnels sont de « tristes apostats à l'attitude trop souvent rampante »; les insermentés sont « les véritables prêtres » et « tout (chez eux) est franc et net ». Cependant, l'auteur infirme lui-même un peu ses dires, en nous racontant l'intérêt montré à certains curés constitutionnels par leurs paroissiens, même après leur arrestation (p. 257) et d'autre part certains au moins de ses héros (le jésuite déguisé en femme, le chanoine qui se dit garçon épicier, le bénédictin qui essaie de dissimuler ses convictions royalistes) ne font pas précisément preuve de grand courage ou d'un amour ardent de la vérité (p. 332, 334, 336, etc.). — Répétition oiseuse, p. 130 et p. 260. — P. 378, lire *Anstett* pour *Austell*. — P. 379, lire *Berghauer* pour *Bergaud*. — P. 390, lire *Heuck* pour *Henck*. — P. 405, lire sans doute *Morhange* pour *Moranges*.

R.

— *Le capitaine Gerbaud, 1733-1799*, documents publiés et annotés par Maxime MANGEREL (Paris, Plon, 1910, in-8°, xi-384 p., portraits). — M. Mangerel a bien fait de mettre au jour les souvenirs de son ascendant Pierre-François Gerbaud, fils d'un avocat de Chénérailles, né en 1773, engagé en septembre 1791 parmi les volontaires de la Creuse qui, — témoignage singulier d'estime, — choisissaient ce jeune jouvenceau de dix-sept ans comme quartier-maître de leur bataillon. Nommé sous-lieutenant dans l'armée régulière, il participe à l'expédition de Sardaigne en 1793 et reste près de deux ans prisonnier en Espagne. Le général Vial, commandant de place à Rome, en fait son aide de camp en 1797 et quand il est appelé lui-même à participer à l'expédition d'Égypte il obtient que Gerbaud soit agrégé à l'état-major général. Devant Saint-Jean-d'Acre, il est mortellement blessé, le jour de l'assaut suprême (10 mai 1799), et meurt quelques jours plus tard, à vingt-cinq ans. Les lettres qu'il écrivait à son père (depuis son départ de la maison paternelle, 28 novembre 1791) jusqu'à sa mort (la dernière est du 3 brumaire an VII; celles qui suivirent ne parvinrent plus en Europe) sont accompagnées d'un *Journal de la campagne d'Égypte* très sommaire par moments, mais qui renferme des détails intéressants (par exemple les pages sur le siège de Saint-Jean-d'Acre). La correspondance nous donne l'impression d'une nature affinée, plutôt sentimentale, même un peu mélancolique, qui dédaigne les jouissances vulgaires des soldats de fortune, animée de sentiments patriotiques, ayant le culte de l'honneur militaire et du foyer domestique. — L'écriture des carnets renvoyés à la famille par le général Vial après la mort de Gerbaud étant par endroit presque illisible, il y a eu quelques mauvaises lectures dans le texte donné par M. Mangerel. Ainsi, p. 301, au lieu du « *capitaine* du château d'El-Hariche »,

il faut certainement lire *capitulation*. P. 3, lire *Lauterbourg* pour *Lautherbourg* et *Landau* pour *Landaw*.  
R.

— *Un Vendéen sous la Terreur. Mémoires inédits de Toussaint-Ambroïse de la Cartrie*, traduits et annotés par P.-A. PICHOT, précédés d'une étude sur l'insurrection vendéenne, par Frédéric MASSON, de l'Académie française (Paris, Société des publications littéraires illustrées, 1910, in-18, 315 p.). — La première question qu'on se pose involontairement après avoir parcouru ce volume, c'est celle de l'authenticité des *Mémoires*. L'original français a disparu; on en a déterré une soi-disant traduction anglaise faite il y a plus d'un siècle, et c'est elle que M. A. Pichot a retraduite dans notre langue. M. le comte de la Villenièrre, qui fut d'abord un simple M. de la Cartrie et dont l'ancêtre fut un avocat d'Angers, nommé Talour, est né en 1743; il était donc relativement âgé au moment du soulèvement de la Vendée auquel il dit avoir participé; mais on est frappé du manque presque absolu de détails qu'on trouve chez lui sur la guerre civile. On dirait qu'il n'en sait trop rien, tandis que sa fuite à travers la France entière, jusqu'en Belgique, est racontée avec des détails si minutieux (l'auteur rapporte de longues conversations, des menus, etc.), qu'il est impossible d'admettre que sa mémoire ait été si fidèle d'un côté, si récalcitrante de l'autre. Il y a de plus des impossibilités chronologiques que M. Picot reconnaît lui-même. Décoré de la croix de saint Louis en 1814, Toussaint de la Cartrie, comte de la Villenièrre, est mort en 1824. Nous ne prétendons nullement qu'il n'a pas existé; il se peut qu'il ait raconté dans des *interviews* postérieurs ses aventures à quelque homme de lettres anglais, ou que celui-ci ait utilisé quelques notes manuscrites pour écrire le texte anglais, récit dans le genre si populaire de l'autre côté du détroit, depuis les romans analogues de De Foë. Quoi qu'il en soit, le « document » ne nous paraît rien moins que sûr. — M. Frédéric Masson a mis en tête du volume une introduction d'une cinquantaine de pages dans laquelle il exhale ses antipathies contre la Révolution et apprend au lecteur que le gouvernement, né de l'attentat du 18 brumaire, fut le « seul gouvernement qui soit légitime » et par lequel « la souveraineté nationale, qui, jusque-là, n'a été qu'un leurre, devient une réalité » (p. 38).  
R.

— Arthur CHUQUET, membre de l'Institut, *Études d'histoire*, 3<sup>e</sup> série (Paris, Fontemoing, s. d., 1910, in-18°, 278 p.). — Tout n'est pas de notre ressort dans ce nouveau volume sorti de la plume autorisée de M. Arthur Chuquet; nous y signalerons l'étude sur le parrain de Napoléon, Laurent Giubéga et celle sur l'adjudant Bellegarde, aide-major de la place de Belfort en 1789, bon type du sous-officier roturier sous l'ancien régime. On s'intéressera davantage encore à l'étude sur le général Macquard, brave soldat dont ce Gascon de Marbot ne nous a donné que la caricature dans ses mémoires trop vantés. L'auteur remet à son rang mérité, d'un crayon incisif et critique, le vétéran des

guerres d'Italie. Indiquons encore le récit des amours de Marceau avec Marie Maugars, avec Angélique de Melliers, guillotinée en 1794, avec Agathe de Châteaugiron, sa fiancée au moment où il tombe à Altenkirchen en 1796. Mentionnons au moins l'étude sur la campagne de 1870-71, d'après les *Kriegsbrieft* du major et futur général von Kretschmann, lettres qui ont fait tant de bruit en Allemagne quand elles furent publiées par la fille du général, M<sup>me</sup> Lily Braun. — R.

— *Un impôt sur le revenu pendant la Révolution. La contribution patriotique, son établissement, son organisation, son fonctionnement dans la province de Lorraine et Barrois, puis dans le département de la Meurthe*, par André BOIDIN, avocat à la Cour d'appel de Nancy (Paris, Berger-Levrault, 1910, in-8°, xx-342 p.). — Le travail de M. Boidin a été publié dans la *Bibliothèque de la conférence Rogéville* et a valu à son auteur un « éloge spécial » de la Faculté de droit de Nancy. Les historiens accueilleront, eux aussi, avec reconnaissance cette étude consciencieuse et bien documentée. C'est la première fois que le sujet de l'impôt unique et extraordinaire que fut la contribution patriotique est traité ainsi à fond, dans une monographie qui, pour se rattacher à l'histoire locale, permet pourtant de tirer des faits allégués quelques conclusions plus générales. On sait que cet impôt sur déclaration volontaire fut voté, sur la proposition de Necker, à la fin de septembre 1789, avec l'appui de Mirabeau, afin d'empêcher la « hideuse banqueroute ». On sait aussi que la misère des temps et la plus misérable faiblesse de la conscience des contribuables trompèrent si lourdement l'espoir du ministre et des bons citoyens qu'en octobre 1794 il restait de nombreux versements à faire, alors qu'ils auraient dû être terminés dès 1792. L'auteur ne s'est pas borné à rapporter et à discuter les discussions parlementaires et les textes administratifs; il a voulu exemplifier l'application de la loi en Lorraine et spécialement dans le département de la Meurthe; il y montre la faillite de l'idée primitive de *don patriotique*, abandonnée pour en arriver aux mesures de coercition et à la *taxation d'office*, qui soulevèrent les mêmes difficultés que les projets d'impôt sur le revenu repris de nos jours. On aurait désiré seulement que l'auteur, ayant dépouillé tant de dossiers d'archives, nous eût fourni encore plus de faits concrets au lieu de déductions juridiques. Pourquoi ne nous a-t-il pas donné, par exemple, des spécimens des listes de taxation dressées par les autorités municipales ou des pages de quelques-uns des registres ouverts dans toutes les communes? R.

— Adam SKALKOWSKI, *les Polonais en Égypte, 1798-1801* (Paris, B. Grasset, 1910, in-8°, xcix-485 p., portraits). — Parmi les troupes emmenées par le général Bonaparte en Égypte, il ne se trouvait pas de légion polonaise; mais il eut pour compagnons d'armes, pendant la campagne, trois représentants distingués de la bravoure nationale; le comte Joseph Sulkowski, tué dans l'insurrection du Caire, le chef de bataillon Lazowski, le général Zajaczek (plus connu

sans doute des lecteurs français sous la forme Zayonchek). C'est la correspondance des ces trois personnages que M. Adam Skalkowski édite dans le présent volume, qui s'ouvre par une copieuse introduction sur leur aventureux passé. Il se continue par les *Notes sur l'expédition d'Égypte*, délaissées par Sulkowski, conservées aux archives de la Guerre et déchiffrées avec un zèle pieux (car plusieurs pages sont illisibles ou à peu près) par l'éditeur. Certaines de ces lettres sont intéressantes, telle la description de la bataille d'Héliopolis (p. 274) ou du siège du Caire (p. 384) par Lazowski. On y glanera quelques traits de mœurs curieux et des preuves nombreuses de l'exploitation sans merci du pays par les conquérants français<sup>1</sup>, mais après le grand ouvrage de M. de la Jonquière et tant d'autres publications récentes sur le même sujet, on éprouve un peu l'impression du « déjà vu » en feuilletant le consciencieux travail de M. Skalkowski. R.

— Ernest DAUDET, *Nouveaux récits des temps révolutionnaires, d'après des documents inédits* (Paris, Hachette, 1910, in-18, 272 p.). — Le nouveau recueil d'articles de revues que nous offre ici M. Ernest Daudet ne comprend que peu d'études appartenant vraiment aux « temps révolutionnaires ». La plus longue est consacrée à l'impératrice Elisabeth, la princesse badoise qui fut la femme d'Alexandre I<sup>er</sup>; une autre raconte les aventures d'une femme galante, Adélaïde Riflon, fille d'un « écorcheur » de Bourges qui, sous le nom de M<sup>me</sup> de Bonneuil, fut mêlée, sous le Directoire et le Consulat, à d'obscures intrigues politiques en Espagne, en Allemagne, en Russie, espèce d'espionne à la solde de qui voulait l'entretenir et qui disparaît un beau jour sans qu'on sache ce qu'elle est devenue. Jacques de Gouault, l'ancien émigré, fusillé à Troyes, le 25 février 1814, par ordre de Napoléon, comme « traître à la patrie », est le héros d'une troisième étude. Le volume comprend encore deux autres essais, sur les projets politiques de Louis XVIII et sur le Congrès d'Aix-la-Chapelle. Tout cela se lit avec intérêt; mais, comme dans tous les travaux de M. Ernest Daudet, on cherche en vain les renvois précis aux documents inédits qui lui servirent pour établir sa narration. R.

— *La générale Bonaparte*, par Joseph TURQUAN (Paris, J. Tallandier, s. d. (1910), in-18, VIII-352 p., illustr.). — On ne s'explique guère les raisons pour lesquelles M. Turquan, continuant la série de ses portraits de femmes au temps de la Révolution et de l'Empire, s'est mis en peine de nous apporter une nouvelle *Joséphine* après toutes celles dont on nous a gratifiés depuis tantôt cent ans. Il n'y a rien dans ce volume, — on en annonce d'ailleurs un second, *l'impératrice*

1. Cela ressort surtout des lettres de Zajaczek qui fut gouverneur de province dans la Basse-Égypte. Il savait l'art de flatter; quand la femme musulmane du général Menou accouche, il écrit à l'heureux père pour lui dire que l'enfant « est très joli; sa physionomie m'a paru absolument la vôtre » (p. 424).

après *la générale*, — que nous ne sachions malheureusement déjà. Faits historiques ou anecdotes scabreuses, on retrouve à peu près tout le livre dans ceux de M<sup>me</sup> d'Abrantès, M<sup>me</sup> de Rémusat, Bourrienne, le valet de chambre Constant et tous les autres devanciers, obscurs ou célèbres, qui nous ont introduits dans l'alcôve des Bonaparte. En insistant pour nous exhiber le général en chef de l'armée d'Italie s'abandonnant aux élans romanesques d'un jeune homme candide, aux côtés de cette créole, très indifférente au fond, assez sensuelle pourtant, assez sottise et très gaspilleuse, l'auteur n'a pas fait tort peut-être à Joséphine, — cela paraît désormais impossible, — mais il a rendu, je le crains, un peu plus ridicule le vainqueur d'Arcole et de Marengo. On savait bien que, vis-à-vis de son exigeante famille, le héros n'avait jamais été qu'un bourgeois, parfois un peu grincheux, mais satisfaisant docilement aux appétits des siens. On savait un peu moins avec quelle bonhomie il avait oublié Barras et d'autres précurseurs, avec quelle mansuétude il pardonnait à Joséphine les Charles et autres caprices de ce genre. Grâce à M. Turquan, le grand public ne l'ignorera plus désormais; c'est un maigre profit pour la légende napoléonienne.

R.

— Gilbert STENGER. *Le retour de l'Empereur. Du Capitole à la Roche Tarpéienne. L'immolation, 1815* (Paris, Plon-Nourrit et C<sup>ie</sup>, 1910, in-8°, III-458 p.). — M. G. Stenger a publié, il y a quelques années, un volume sur le *Retour des Bourbons*; il lui a donné comme suite le *Retour de l'Empereur*; « assurément, dit-il, ceci devait tuer cela ». Pour légitimer cette reprise d'un sujet traité déjà jusqu'à satiété du public, l'auteur affirme que ses nombreux prédécesseurs « n'ont pas concentré leur étude uniquement sur l'homme de génie », alors que lui-même n'a point « dispersé sa pensée en d'autres considérations » (p. II). C'est précisément cette fascination, que je ne discute pas d'ailleurs, qui fera plutôt tort à l'auteur auprès des lecteurs d'un sens plus rassis; ils trouveront qu'on prolonge un peu trop indéfiniment la légende napoléonienne. Son récit est assurément très *prenant*, son admiration pour « l'immortel vaincu » est très sincère; mais il ne fera plus croire à personne que Napoléon a cessé d'être le maître du monde parce qu'il y eut quelques traîtres en 1815. Il est tombé parce que la France, lasse des sacrifices innombrables faits pendant vingt ans à cette insatiable ambition, ne *voulait* et ne *pouvait* plus en faire d'autres et que, sauf quelques milliers d'officiers et de fonctionnaires, elle ne voulait pas plus des Bonapartes qu'elle ne voulait, au fond, des Bourbons. — Il y a d'assez nombreuses fautes d'impression : lire, par exemple, *Truchsess* pour *Truchess*, *Grasshopper* pour *Grosshoper*, *Klaproth* pour *Klamproth*, *Durbach* pour *Darbach*, *Jamestown* pour *James-Bown*, etc., etc. — P. 135, la « jeune » princesse Borghèse avait *trente-cinq* ans en 1815. — R.

— A. FAUCHIER-MAGNAN. *Lady Hamilton, 1763-1815*, d'après de nouveaux documents (Paris, Perrin et C<sup>ie</sup>, 1910, in-18, XI-381 p., avec

portr.). — Comment la petite paysanne Emma Lyon, bonne d'enfant à dix ans, vendeuse en boutique, demoiselle de compagnie d'une entremetteuse, maîtresse d'un capitaine de vaisseau qui la rendit mère à seize ans, puis, lancée dans la haute galanterie de la capitale, a-t-elle pu arriver à jouer un rôle éminent dans la société, à figurer aux premiers rangs d'une cour, à faire même de la politique, alors qu'au témoignage des contemporains et de ses propres lettres, elle n'avait ni esprit, ni même beaucoup de bon sens? C'est uniquement à sa merveilleuse beauté, certifiée par le pinceau de Romney, de Lawrence et de M<sup>me</sup> Vigée-Lebrun, qu'elle dut ses triomphes pendant un quart de siècle, tournant la tête à tous ceux auxquels elle daigna sourire. M. Fauchier-Magnan a très consciencieusement réuni les documents relatifs à cette aventurière de haut vol qui, finalement, eut la chance d'être cédée par un de ses amants, Charles Greville, à son oncle Sir William Hamilton, ambassadeur à Naples. Elle devint d'abord sa maîtresse, puis sa femme légitime, en 1791, et l'intime de la reine Marie-Caroline de Naples; deux ans plus tard commencèrent ses rapports intimes avec le héros borgne, Horatio Nelson et le rôle qu'elle joua, par lui, dans la révolution de Naples. Sans pouvoir entrer ici dans les détails, nous dirons seulement que l'auteur juge avec beaucoup trop de bienveillance, tant au point de vue politique qu'au point de vue moral, les personnages en vedette dans cette révolution, roi, reine, amiral, ambassadeur et courtisane. Cette dernière, après avoir gaspillé des sommes considérables, devait, après la mort de son dernier amant, végéter, à son tour, dans un abandon complet et finir à Calais, sinon dans la misère, du moins dans la gêne, en janvier 1815, « monstrueusement grosse et ayant perdu sa beauté », si l'on en croit cette mauvaise langue de M<sup>me</sup> de Boigne. Il y a quelques singulières erreurs dans le récit de M. Fauchier-Magnan; c'est ainsi qu'il appelle, par exemple, p. 263, l'archiduc Charles d'Autriche, *Électeur de Saxe*, et qu'il parle du prince Xavier de Saxe comme d'un « frère de l'archiduc ». — P. 319, il cite une lettre de Nelson à la petite Horatia (la fille qu'il eut de Lady Hamilton), datée « de Toulon ».

R.

— Charles BELLET. *Le commandement des charges de cavalerie à Floing le 1<sup>er</sup> septembre 1870* (Paris, Picard, 1910, br. in-8°, 29 p.).

— M. Charles Bellet revient sur la question du commandement des charges de cavalerie à Sedan qui a donné lieu à de si nombreuses controverses. A la première interrogation : « Le 1<sup>er</sup> septembre 1870, le colonel de Galliffet était-il promu général de brigade? » M. Bellet répond par l'affirmative, et je suis d'accord avec lui. A la deuxième interrogation : « Qui a commandé les charges de la division Marguerite à Sedan? » M. Bellet répond : Galliffet a commandé la charge de la 1<sup>re</sup> brigade et Beaufremont celle de la 2<sup>e</sup> brigade. C'est encore tout à fait exact, mais ce qu'il y a de non moins certain, ainsi que l'a établi le général Rozat de Mandres dans son beau livre sur les charges

à Sedan, c'est que le général de Galliffet reçut du général Margueritte, blessé, la transmission du commandement de la division. Alors, le général Ducrot ayant ordonné la charge, que ce soit Galliffet, comme il le prétend, qui ait donné l'ordre de charger à Beauffremont par l'intermédiaire d'un officier du général Ducrot, ou que cet ordre vint du général Ducrot lui-même, ainsi que l'affirme Beauffremont, thèse adoptée par M. Bellet, peu importe vraiment. Ce qui est indiscutable, c'est que les deux brigades, commandées l'une par Galliffet, l'autre par Beauffremont, exécutèrent simultanément leurs charges héroïques et que le général de Galliffet possédait le commandement de la division.

A. D.

— F. UZUREAU. *Andegaviana*, 10<sup>e</sup> série (Paris, A. Picard; Angers, Siraudeau, 1911, in-8°, 542 p.). — Nous avons à peine annoncé le dernier volume des *Andegaviana* de M. l'abbé Uzureau que déjà ce travailleur infatigable a mis sur pied une série nouvelle de cette collection, grâce au concours de quelques collaborateurs, posthumes ou vivants, désignés ou bien anonymes, la baronne d'Oberkirch, M. de Quatrebarbes, l'*Union de l'Ouest*, le *Journal de Maine-et-Loire*, M. Léon Maître, etc. Comme d'habitude, ces explorations angevines s'étendent à travers les siècles, depuis les cryptes d'Angers aux débuts du moyen âge jusqu'à l'expulsion des Jésuites en 1880. Comme d'habitude aussi, le gros de ces contributions (réimpressions de textes oubliés ou publications de pièces inédites) se rapporte à la Révolution et à l'Empire. Parmi ces textes, nous signalerons le récit du chanoine Le Mercier de la Rivière sur ses tribulations à Saumur, Blois et Bourges, durant la Terreur, déjà publiés d'ailleurs, mais sans notes explicatives, en 1868; les *Souvenirs* du soldat vendéen Pierre Deniau, auquel nous empruntons ce curieux aveu sur la bravoure intermittente de ses camarades : « Dans toutes les batailles, il n'y avait pas plus du quart des Vendéens qui se battait; le reste avait toujours des besoins à satisfaire, se plaçait à l'abri derrière les arbres, mais au premier cri de victoire ils couraient et faisaient plus de bruit que tous les autres » (p. 278). Signalons encore la notice sur Joseph Clémanceau, juge à Beaupréau, historien de la guerre de Vendée; celle sur l'enlèvement du sénateur Clément de Ris, qui amena le marquis de Canchy et le comte de Mauduisson sous le couperet de la guillotine; celle sur la plantation des arbres de la liberté en 1848 en Maine-et-Loire et la participation fort active du clergé à ces actes républicains. Mentionnons, enfin, le *Journal* du curé Baudouin, de Seiches, sur la guerre de 1870, où l'on voit figurer, — spécimen curieux de l'esprit clérical! — « le fameux Gambetta, vulgairement Grand Béta » (p. 406). — Si la série des *Andegaviana* continue à s'allonger avec la rapidité actuelle, il faudra bien que M. l'abbé Uzureau se décide à élaborer une table générale et systématique des matières, pour qu'on puisse se retrouver dans cette œuvre si touffue, mal ordonnée, mais riche en matériaux utiles pour les deux derniers siècles de notre histoire. — R.

— A. CHAULIAC. *Histoire de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux* (Chevetogne, abbaye de Ligugé; Paris, Poussielgue, 1910, in-8°, x-408 p. et 1 pl.; t. IX des *Archives de la France monastique*; prix : 10 fr.). — Laborieuse compilation, faite d'après les documents des archives de la Gironde, et où l'on s'est proposé de retracer l'histoire de Sainte-Croix depuis les temps mérovingiens jusqu'à la suppression de l'abbaye, au moment de la Révolution. Au point de vue critique, on y trouverait fort à redire, l'auteur n'ayant sur la valeur respective des textes qu'il utilise, principalement pour les débuts du monastère, que des données très vagues et ses procédés de raisonnement manquant à l'ordinaire de force probante. Que signifie, par exemple, pour établir l'authenticité d'une épitaphe, cette constatation que M. Jullian, « *écrivain protestant* », en admet lui-même la donnée générale (p. 33)? Et M. Chauliac pense-t-il vraiment qu'une charte ne saurait être fautive parce que ceux qui avaient intérêt à s'en prévaloir ont pris soin de la faire confirmer par quantité de souverains (p. 61-62)? Pour la fin du moyen âge et pour les temps modernes, le livre de M. Chauliac est peut-être plus solide. Nous signalerons comme particulièrement dignes d'intérêt les pages où est décrite la décadence de Sainte-Croix aux xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles, sous les abbés commendataires, et celles qui sont consacrées à la situation économique de l'abbaye.

L. H.

— G. MACON, *Chantilly et le musée Condé* (Paris, Laurens, 1910, in-8°, 296 p., avec 36 planches en phototypie et 3 plans). — M. Macon, l'érudit et accueillant archiviste de Chantilly, à qui nous devons déjà tant de précieuses monographies sur le domaine des Condé, nous a donné pour la première fois une histoire du château de Chantilly. On cherchait en vain jusqu'ici des informations précises sur la formation du domaine de Chantilly depuis le temps où il fut constitué par une des branches de la maison des Bouteiller de Senlis jusqu'au jour où le duc d'Aumale le légua à l'Institut de France. Ce qui nous intéresse surtout, c'est les transformations subies par le château entre les mains des d'Orgemont au xiv<sup>e</sup> s., des Montmorency au xvi<sup>e</sup> et au début du xvii<sup>e</sup> siècle, enfin des Condé depuis le Grand Condé jusqu'à la Révolution. M. Macon nous fait l'histoire de ces transformations avec une précision qui n'ôte rien à l'agrément d'un récit où la vie du château se trouve retracée dans tout son éclat et tout son charme. Les chapitres consacrés à la période de décadence et de ruine de 1789 à 1830 et à la restauration du château, ainsi que la constitution des collections artistiques par le duc d'Aumale, ne sont pas les moins intéressants du volume, qui est orné de plans et d'admirables phototypies. — G. M.

— M. Paul PINSON vient de publier une *Bibliographie d'Étampes et de l'arrondissement* où il a groupé les titres de 1,464 documents publiés, articles, brochures et livres relatifs à cette petite région. Le recueil paraît fait avec beaucoup de soin, mais un classement chrono-

logique l'eût rendu beaucoup plus maniable que le classement rigoureusement alphabétique (Paris, H. Champion, éditeur).

— *Les registres paroissiaux du canton de Méréville*, par Ch. FORTEAU (Paris, H. Champion, 1910, in-4°, XIII-354, 6 p.). — Dans cet ouvrage, qui a pour auteur le conservateur du musée d'Étampes, et auquel M. Max Legrand a mis une préface, le lecteur trouvera dépouillés très consciencieusement les registres paroissiaux des vingt et une communes du canton de Méréville (Seine-et-Oise), registres qui commencent généralement au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle et s'arrêtent presque tous en 1791. Pour quelques-unes seulement de ces localités (Angerville, Chalou-Molineux et Méréville), il donne également des extraits des registres municipaux postérieurs, soit pour la période révolutionnaire seulement, soit jusqu'à la proclamation de l'Empire. Dans son recueil (qui semble avoir paru peu à peu, — durant de longues années, — dans une feuille locale; voir p. 240), M. Forteau a réuni bien des détails curieux pour l'histoire des mœurs, et les chroniqueurs locaux y trouveront une ample moisson de faits; les historiens généraux eux-mêmes y glaneront certains de ces « petits faits » caractéristiques, chers à H. Taine, et sur lesquels il se livrait volontiers à des généralisations parfois un peu hâtives. Mais en utilisant le livre, il faudra toujours tenir compte des douze colonnes d'*Errata*, la façon dont la publication a été faite à l'origine ayant laissé subsister dans le tirage à part un très grand nombre de coquilles typographiques.

R.

— Joseph COMBET. *Les districts des Alpes-Maritimes (1<sup>er</sup> mai 1793-8 brunaire an IV)* (Aix, impr. ouvrière, 1910, in-8°, 54 p.). — Cette brochure, extraite des *Annales de Provence*, continue la série des mémoires bien documentés que M. J. Combet consacre, depuis plusieurs années, au passé révolutionnaire du département qu'il habite. Le 31 janvier 1793, la Convention votait la réunion de la principauté de Monaco et du comté de Nice à la France et en formait les Alpes-Maritimes, avec les trois districts de Nice, Menton et Puget-Thénières. En s'appuyant, comme toujours, sur les dossiers d'archives, l'auteur nous retrace l'activité des autorités de ces nouvelles divisions administratives et fournit, sans qu'il y ait toujours narration continue, de nombreux et curieux renseignements pour l'histoire politique, mais surtout économique du pays, tels qu'il les a puisés dans les procès-verbaux et les liasses des différents dépôts fouillés par lui. R.

— Alfred F. ROUX. *A propos de l'abbé Chabrol (1792)* (Limoges, Ducourtieux et Gout, 1910, in-8°, 15 p.). — Cette brochure du savant archiviste de la Haute-Vienne s'occupe du triste sort d'un ecclésiastique de Limoges, l'abbé Chabrol, dont le meurtre (15 juillet 1792) fut « la conséquence, non préméditée d'ailleurs, des passions anticléricales qui fermentaient dans une partie de la population de Limoges » (p. 4). Notre opuscule est la continuation d'une vive polémique entre

M. Leroux et un autre écrivain de la localité, M. Fray, qui voit, lui, dans ce meurtre, « le résultat d'une journée d'effervescence patriotique », effervescence qui se tourna contre le malheureux abbé, parce qu'il refusait de livrer son fusil. Le fait, en lui-même, n'est donc pas douteux, et le massacre par la populace absolument avéré; il semblerait, en conséquence, que tout échange de propos aigres était inutile, autant qu'on en peut juger, en l'absence des documents antérieurs de cette polémique. On comprend pourtant que M. Alfred Leroux, auquel son adversaire reprochait « sa lourde méthode allemande », ait tenu à protester contre les insinuations dirigées contre sa personne et sa science critique par un adversaire qui n'avait pas sans doute d'arguments plus sérieux à lui opposer.

R.

— Louis SAILLANT. *Au pays du Maine. Des Gaulois à nos jours* (Le Mans, Adolphe Renard, 1910, gr. in-8°, xvi-441 p. et 1 pl.; prix : 6 fr.). — Livre d' « éducation populaire », déclare lui-même l'auteur dans sa préface; ancien instituteur, il a surtout voulu, en retraçant l'histoire de sa « petite patrie » depuis les origines jusqu'à nos jours et par « le récit des erreurs, des misères, des iniquités, des violences dont ses ancêtres ont souffert, développer dans le cœur » de la jeunesse mancelle « des aspirations vers plus de lumière, plus de justice, de tolérance, de fraternité et préparer ainsi son âme aux sacrifices qu'exige le bien de la famille, de la patrie et de l'humanité ». Malgré tout, M. Saillant a fait effort pour rester impartial et il y a réussi d'ordinaire, sauf peut-être sur le terrain brûlant de l'actualité. Mais on eût aimé trouver dans son livre moins de menus faits mis bout à bout (n'y a-t-il pas des paragraphes entiers sur « le circuit de la Sarthe », sur « l'inauguration du Service des eaux », etc.?) en même temps qu'un plus grand souci de l'exactitude et une documentation plus solide.

L. H.

— Capitaine DUMONT et lieutenant LESTIEN. *Les volontaires de la Marne. Levée et recrutement (1791-1793)* (Paris, Chapelot, 1910, in-8°, 200 p.). — Les auteurs étudient dans cette région essentiellement calme ce que furent les levées de la Révolution. C'est des rangs de la garde nationale que sortirent la plupart des volontaires qui partirent en juillet 1792 et ceux qui, en septembre 1792, se portèrent au-devant de l'invasion. Le chiffre des engagements réalisa chaque fois, et au delà, les exigences de la loi. Mais quand le danger devint plus pressant, on ne s'en rapporta plus simplement à la bonne volonté des citoyens; les cantons durent fournir un nombre déterminé de citoyens. Les hommes de la garde nationale qui seront désignés ne vont donc plus être, à vrai dire, des « volontaires »; cependant, dans la Marne, il y eut assez d'enrôlements « volontaires » pour qu'il ne fût pas nécessaire d'appliquer la loi. Mais les désertions s'étant multipliées dans les bataillons de la Marne comme dans l'armée entière, la Convention vota, en février 1793, des décrets ayant pour but de

recourir à une nouvelle levée. Cette fois, dans la Marne, il n'y eut que peu d'engagements volontaires; presque dans tous les cantons, le contingent dut être tiré au sort. Tandis que les recrues de cette dernière levée se mettaient en marche, nos revers se multipliaient. La levée en masse ayant été décrétée, les auteurs en étudient l'application au département de la Marne, et ils se proposent, dans une seconde publication, de suivre dans leur carrière les recrues de 1792 et de 1793.

Cet ouvrage est en résumé une étude très consciencieuse faite avec la méthode qui préside maintenant aux publications de la section historique de l'État-major de l'armée et une utile contribution à l'étude du recrutement des armées révolutionnaires. A. D.

— Joseph COMBET. *Un village des Maures pendant la Révolution. Cogolin, 1789-1799* (Aix, impr. ouvrière, 1910, in-8°, 42 p.). — Extraite des *Annales de Provence*, la nouvelle monographie du zélé professeur d'histoire au lycée de Nice nous raconte, d'après les documents d'archives, la période révolutionnaire du passé de Cogolin, petite ville du département du Var, qui compte aujourd'hui un peu plus de deux mille habitants. Cette époque, si orageuse dans d'autres régions du Midi, fut relativement très calme dans ce coin des Maures; il n'y eut point de persécution religieuse, peu de radicalisme politique, la Société populaire elle-même se montrant modérée. Nous avons eu déjà plus d'une fois l'occasion de mentionner les mérites divers des études que M. Combet consacre à l'histoire de la région; espérons qu'elles finiront par constituer une *Histoire complète de la Révolution dans la Provence et le comté de Nice*. R.

— *Notes historiques sur Vesoul, extraites de plusieurs manuscrits, etc.* Manuscrit inédit publié avec des notes par Roger Roux, docteur en droit (Gray, Roux; Paris, Champion, 1914, in-8°, 105 p.). — M. Roux a mis au jour dans cet opuscule un recueil de notices sur l'histoire de Vesoul, compilé par Nicolas-David Baulmont, contrôleur des postes en cette ville, vers 1802. Baulmont lui-même avait puisé notamment dans un mémoire présenté à l'Académie de Besançon par Dom Couderet en 1769. Ce sont des notices éparses sur le passé de la ville franc-comtoise, archéologiques, statistiques, géographiques; la plus utile peut-être pour l'historien futur de Vesoul, c'est le *Tableau des fonctionnaires résidant à Vesoul en l'an X*. M. Roux y a joint une courte introduction et quelques notes. R.

— *Notice historique sur Mandeure (Epomanduodorum)*, par B. MÉRIOT (Montbéliard, Soc. d'impr. montbéliardaise, 1910, in-8°, 43 p.). — De cette courte mais substantielle brochure de M. Mériot, secrétaire général de la Société d'émulation de Montbéliard, un seul chapitre rentre, à vrai dire, dans le cadre de mes comptes-rendus; c'est celui dans lequel l'auteur nous raconte comment cette antique, mais assez insignifiante commune, longtemps disputée entre les archevêques de Besançon et les ducs de Wurtemberg-Montbéliard, se pro-

clama république souveraine, en 1792, en se donnant une constitution démocratique. Elle n'eut pas une longue durée; lorsque Bernard de Saintes vint présider, en octobre 1793, à l'incorporation du pays de Montbéliard, la petite république de Mandeure, avec ses 350 habitants, fut annexée, elle aussi, après une existence autonome de dix-huit mois. — P. 27, il y a une erreur bizarre; il y est dit que quelques années avant 1615 le duc Jean-Frédéric avait fait don au professeur Schoepflin, de Strasbourg, d'antiquités trouvées à Mandeure; or, Schoepflin est né en 1694 seulement. R.

#### HISTOIRE D'ALSACE.

— André HALLAYS, *A travers l'Alsace* (Paris, Perrin et Cie, 1911, 1 vol. in-8°, III-342 p., avec gravures). — De 1903 à 1910, M. Hallays s'est promené à plusieurs reprises en Alsace; « en flanant » et tout en se rendant compte des problèmes qui se posent actuellement entre Vosges et Rhin, il a lu des livres et des articles consacrés à l'histoire des villes et des villages qu'il traversait; pour les lecteurs de France, il a, de fort agréable façon, résumé les travaux d'historiens alsaciens sur Voltaire en Alsace, sur Alfieri et la comtesse d'Albany, sur Schwindenhammer (ou La Martelière) à Ferrette, etc. De ses impressions d'art et de ses visites de châteaux et de palais (surtout ceux des Rohan), il a rapporté un curieux chapitre sur l'art du XVIII<sup>e</sup> siècle en Alsace où il montre comment s'est formé le goût alsacien et pourquoi il y a eu une « nuance alsacienne » des styles venus de l'Ouest. C. S.

#### HISTOIRE D'ALLEMAGNE.

— Le 14<sup>e</sup> volume de *Hohenzollern-Jahrbuch* publié par M. Paul SEIDEL (Berlin et Leipzig, Giesecke et Devrient, 1910, in-4°, 251 p. Prix : 24 m.), contient plusieurs articles consacrés à la reine Louise parmi lesquels nous mentionnerons un discours académique prononcé par M. Hintze à l'occasion du centième anniversaire de la mort de la reine et un article de M. Krieger sur l'éducation de Louise. M. Volz continue ses études sur l'entourage de Frédéric II par une biographie consacrée au comte de Schwerin. P. D.

— C'est le 21 février 1811 que fut créée à Leipzig, par B.-G. Teubner, la librairie qui bientôt devint une des plus importantes du monde dans le domaine philologique. Pour célébrer le centième anniversaire de cette fondation, M. F. SCHULZE, aidé de plusieurs collaborateurs, vient de consacrer un beau volume, orné de portraits et de fac-similé, à l'histoire de la grande librairie de Leipzig universellement connue aujourd'hui non plus seulement par ses éditions philologiques, mais par ses livres d'histoire, de science, de philosophie (*B.-G. Teubner, 1811-1911, Geschichte der Firma*, Leipzig, 1911, in-8°, 520 p.). Cette monographie d'une importante maison d'édition est un curieux cha-

pitre d'histoire économique; elle est en même temps un chapitre de l'histoire du mouvement des idées et de l'évolution des sciences dont les étapes successives sont marquées par les livres publiés et les collections créées.

C. S.

— Sous le titre *Moselland* (Erster Teil. Leipzig, Duncker et Humblot, iv-204 p.; prix : 4 m.), M. SERING a réuni quelques conférences sur l'histoire et la situation économiques de la région de la Moselle. M. Sering lui-même donne une esquisse de l'histoire économique du pays, MM. Krüger et Kentenich traitent l'histoire de la ville de Trèves à l'époque romaine et au moyen âge, M. Keune raconte l'histoire et M. Böhmer s'occupe de la situation actuelle de la ville de Metz. MM. Brümmer et Weismüller traitent l'état de l'agriculture de l'Eifel, M. Gerdolle celui de la Lorraine allemande. Plusieurs illustrations et une carte sont jointes à ce recueil de monographies. Dans une seconde partie on étudiera l'industrie minière de la Lorraine et les projets de canalisation de la Moselle.

P. D.

#### HISTOIRE D'ANGLETERRE.

— J. SAXON MILLS. *England's foundation : agriculture and the State* (Londres, King et fils, 1911, in-12, v-93 p.; prix : 1 sh.). — C'est un plaidoyer en faveur de l'agriculture anglaise, qui n'est plus en état de fournir le blé nécessaire à la nourriture du peuple. L'auteur expose les mesures qu'il serait nécessaire de prendre pour porter remède à un état de choses dangereux pour la nation.

— Th. CARLYLE, *Olivier Cromwell*, t. I; traduit de l'anglais par E. BARTHÉLEMY (Paris, *Mercur de France*, in-12, 443 p.). — M. Edmond Barthélemy continue la tâche glorieuse et difficile qu'il a entreprise d'être auprès du public français l'interprète de Carlyle. Il lui a consacré une excellente étude biographique et critique et a traduit *Sartor resartus* et trois volumes d'*Essais*. Il entreprend aujourd'hui de nous donner la traduction du livre qui a mérité au plus haut degré à Carlyle la reconnaissance des historiens, son *Olivier Cromwell*, vie, lettres et discours. Le premier volume nous conduit jusqu'en avril 1648. Je dis que la tâche du traducteur de Carlyle est difficile. C'est qu'en effet le style de Carlyle, très hybride en anglais même et où l'euphonisme du xvii<sup>e</sup> siècle, le classicisme le plus suranné, le verbiage biblique des puritains, les exagérations du romantisme moderne s'allient à la génialité de la langue la plus personnelle et la plus expressive, est à peu près impossible à transposer en français. M. Barthélemy y a réussi dans toute la mesure possible, mais beaucoup de lecteurs lui reprocheront d'avoir suivi l'original de trop près pour nos habitudes françaises. — M. Barthélemy a fait sa traduction sur la troisième édition de 1849. Il rend hommage aux corrections apportées par M. Firth et M<sup>lle</sup> Lomas dans leur édition annotée de 1904, mais il leur reproche, non sans raison, de n'avoir pas rendu

pleine justice à tout ce qu'il y a non seulement de talent, d'imagination et de vie dans l'œuvre de Carlyle, mais aussi de vérité. En fait, c'est Carlyle qui a le premier rendu à Cromwell sa vraie physionomie de sectaire convaincu et mystique, accomplissant son œuvre politique comme une mission religieuse. Carlyle, naturellement, a trop abondé dans son sens et exagéré ce rôle religieux de Cromwell, mais c'est lui qui a permis à Gardiner de nous donner un Cromwell plus complet, je ne dirai pas plus vrai, car l'élément essentiel de la vérité, la vie, manque au Cromwell de Gardiner. G. M.

## HISTOIRE D'ITALIE.

— A Carducci, le poète de l'Italie unifiée, M. JEANROY a consacré un volume peut-être un peu rapide, mais suggestif et net (*Giosuè Carducci. L'homme et le poète*. Paris, Champion, 1911, in-8°, XIII-294 p.). En étudiant parallèlement la vie de l'homme et les œuvres, il a parfaitement montré l'évolution des idées et des formes dans la poésie de Carducci; il a également déterminé les sources d'inspiration, très variées, de cette poésie souvent savante, compliquée et peu originale dans ses thèmes, mais capable aussi d'exprimer superbement les phases de l'histoire nationale. Le livre de M. Jeanroy fera peut-être davantage connaître Carducci aux Français; mais on peut souhaiter qu'il soit complété par une traduction des œuvres choisies du poète. M. Jeanroy ne pourrait-il pas nous donner cette traduction? G. B.

— Ernest LÉMONON, *Naples. Notes historiques et sociales* (Paris, Plon, 1911, in-18, 396 p.). — La partie historique du livre de M. Lémonon n'est pas à retenir; procédant par larges fresques, recherchant l'effet, employant les clichés connus et usant d'un véritable pathos, il a donné de l'évolution politique de Naples une idée vraiment insuffisante. La partie sociale est déjà vieillie, car M. Lémonon n'a pas mis au courant les rapports périmés qu'il avait naguère fournis au ministère du Commerce et au Musée social. On pourra cependant utiliser l'étude de la loi du 8 juillet 1904 pour le relèvement économique de Naples. Quant au chapitre consacré au socialisme, il a paru en même temps, dans sa substance tout au moins, dans la *Grande Revue* du 25 janvier 1911; il ne s'applique d'ailleurs pas particulièrement à Naples et, comme travail d'ensemble sur le socialisme italien, n'a guère de valeur: plusieurs moutures du même sac, soit; encore faut-il que les grains soient riches en farine! G. B.

## HISTOIRE DE RUSSIE.

— Albert SAVINE. *La jeunesse de la grande Catherine* (Paris, Louis Michaud, 1910). — La réimpression de la première partie (jusqu'en 1754) des mémoires de Catherine II, que M. Savine nous donne

sous ce titre, n'apporte de nouveau que ses notes et ses illustrations prises, les unes, dans Bilbossof et dans Waliszewski, les autres, au cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale. On peut regretter que, dans les premières, les noms propres soient parfois mal écrits, et que les secondes, d'ailleurs intéressantes, n'aient pas toujours un rapport étroit avec le texte : M. Savine aurait trouvé mieux dans la *Collection des portraits russes* du grand-duc Nicolas Mikhaïlovitch. Quoi qu'il en soit, ce volume rendra service au lecteur français auquel les éditions précédentes étaient peu accessibles. E. H.

## HISTOIRE DE SUISSE.

— A l'aide des seules archives de Neuchâtel et de Berne (Manuel du Conseil d'État) et des copies tirées de Gros-Bois, M. S. MINNICH a esquissé en une soixantaine de pages l'histoire de la domination française dans la principauté de Neuchâtel de 1806 à 1813 (*Das Fürstentum Neuenburg unter französischer Herrschaft 1806-1813*. Zurich, Leemann, 1910, in-8°, 66 p.). L'exposé qu'il donne est trop sommaire et bien souvent il se contente d'indiquer les réformes introduites sans se demander à quel point ces réformes ont été vraiment réalisées et si elles ont laissé quelque trace durable. Sans même dépouiller les documents parisiens, — ce qui eût cependant été bien utile, — M. S. Minnich aurait dû se servir des travaux parus en Suisse et, pour l'histoire économique surtout, il aurait trouvé sur place, dans de récentes études comme celle de M. de Cerenville sur *le Système continental et la Suisse*, des indications générales qui lui auraient permis de mieux montrer ce que fut la domination française à Neuchâtel et d'expliquer le souvenir qu'elle y laissa. C. S.

---

## RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

### FRANCE.

**1. — Revue des études historiques.** 1910, nov.-déc. — P. FROMAGEOT. Une cousine du Grand Condé : Isabelle de Montmorency, duchesse de Châtillon et de Mecklembourg (suite; 1651-1652). — P. DE VAISSIÈRE. Jean Poltrot, seigneur de Méré, meurtrier de M. de Guise (1563) (fin; Coligny aurait su les desseins de Poltrot et n'aurait rien fait pour l'empêcher de les exécuter; Soubise semble aussi les avoir connus; avec M. Erich Marcks, M. de Vaissière trouve étrange le rôle de Catherine de Médicis, qui avait intérêt à la disparition du duc de Guise et dont la complicité paraît vraisemblable). — 1911, janv.-févr. P. DE VAISSIÈRE. Le « tueur du roy » : Charles de Louviers, seigneur de Maurevert (débarrassée du duc de Guise, Catherine de Médicis est préoccupée de se débarrasser de Coligny. Elle s'adresse pour cela à l'assassin de Mouy Saint-Fal, Charles de Louviers, seigneur de Maurevert; l'attentat du 22 août 1572 n'ayant pas réussi, Catherine était obligée de se démasquer et ne pouvait plus se soustraire aux responsabilités encourues; la Saint-Barthélemy apparaît ainsi « non comme un acte prémédité d'avance et de sang-froid, mais seulement comme le résultat d'un coup manqué, dirigé à la fois contre les Châtillon et les Guise, que la reine espéra un moment envelopper dans la même vengeance »). — P. FROMAGEOT. Une cousine du Grand Condé : Isabelle de Montmorency, duchesse de Châtillon et de Mecklembourg (suite; 1652-1654). — L. DE PRÉAUDEAU. Fénelon révolutionnaire (dans quelle mesure Fénelon a été lu après 1789; le *Fénelon ou les religieuses de Cambrai* de Marie-Joseph Chénier; l'opinion publique fait de Fénelon « un Franklin tonsuré »).

**2. — Revue d'histoire diplomatique.** T. XXV, n° 1. — M. R. VESNITCH. Deux précurseurs du pacifisme et de l'arbitrage international (Pierre Dubois ou Petrus de Bosco, mort en 1321, et Émeric Crucé, auteur du « Nouveau Cynée » paru en 1623; l'œuvre de Crucé a été très répandue et a eu une grande influence; de ses idées procède, en particulier, le grand dessein de Henri IV). — Pierre RAIN. Un tsar idéologue; la formation de l'esprit d'Alexandre I<sup>er</sup> de Labarpe à la mort de Paul I<sup>er</sup> (l'influence de Labarpe fut très grande pour la formation intellectuelle et morale d'Alexandre; il songe à établir en Russie une constitution et trace des plans de réformes). — HYRVOIX

DE LANDOSLE. Jean-Baptiste Rousseau réfugié en Suisse, en Autriche et aux Pays-Bas (suite; depuis 1717 jusqu'à la mort de Rousseau survenue à Bruxelles le 12 mars 1741).

**3. — Revue de l'histoire des religions.** T. LXII, n° 1, juill.-août. — E. AMÉLINEAU. La cosmogonie de Thalès et les doctrines de l'Égypte. — A. VAN GENNEP. De quelques rites de passage en Savoie (passage matériel : routes et cols; le baptême; l'enfance et l'adolescence; suite et fin en sept.-oct. : les fiançailles et le mariage). — S. REINACH. Une source biblique du docétisme. = C.-rendus : W. Schmidt. Geburtstag im Altertum (utile répertoire). — W. Bousset. Hauptprobleme der Gnosis (tentative prématurée d'explication du gnosticisme). — R. Sohm. Wesen und Ursprung des Katholizismus (le catholicisme est sorti non d'une question d'organisation des églises locales, mais d'une conception de l'église universelle dans laquelle le christianisme primitif a voulu appliquer à la chrétienté extérieure et visible la conception religieuse de l'Église au sens spirituel). = Sept.-oct. F. CUMONT. L'aigle funéraire des Syriens et l'apothéose des empereurs. — M. GOGUEL. Juifs et Romains dans l'histoire de la Passion (les rédacteurs des évangiles synoptiques ont utilisé deux traditions : l'une présentait les Juifs, l'autre présentait les Romains comme les auteurs des poursuites dirigées contre Jésus). = C.-rendu : L. Duchesne. Histoire ancienne de l'Église, t. III (très impartial). = Nov.-déc. S. REINACH. Les odes de Salomon (expose le problème soulevé par la publication de R. Harris). — M. GOGUEL. Juifs et Romains dans l'histoire de la Passion (suite; la conclusion de l'auteur, c'est que l'initiative des poursuites contre Jésus n'a pas été prise par les Juifs, que le procès a été un procès romain, mais que cependant il y eut intervention du sanhédrin). — A. VAN GENNEP. De quelques rites de passage en Savoie (suite). = C.-rendus : R. Kittel. Studien zur hebraischen Archaeologie u. Religionsgeschichte (très important). — E. de Faye. Étude sur les origines des églises de l'âge apostolique (original; l'explication de l'origine de l'Église est contestable).

**4. — Nouvelle revue historique de droit.** 1910, sept.-oct. — Paul COLLINET. Deux nouveaux manuscrits du coutumier de Champagne (l'un à la bibl. de Stockholm, l'autre à la Bibl. nationale, ms. Dupuy, n° 426. L'auteur publie quelques articles nouveaux extraits du ms. de Stockholm). — L. CAILLET. Coutumes de Laborel (12 oct. 1260) (d'après un ms. de la bibl. de Lyon; Laborel : Drôme). — ID. Règlement du 19 janvier 1308 concernant les lois de Najac-en-Rouergue, accompagné d'un mandement de Philippe le Bel du 7 septembre 1307 (règlement d'exploitation des lois; d'après un ms. de la bibl. de Lyon). = Nov.-déc. APPLETON. La date des Digesta de Julien (combat l'hypothèse de Fitting, suivant lequel ils auraient été écrits avant 129; pense qu'ils l'ont été après 148 et avant 161). — DECLAREUIL. Des comtes de cité à la fin du v<sup>e</sup> s. (il n'a pas existé de comtes de cité,

fonctionnaires impériaux, dans les derniers temps de l'Empire; il s'agit, en réalité, de comtes germains, qui étaient officiellement des *judices*, mais que l'on appelait *comites*, parce qu'ils étaient de la truste, du *comitatus* du roi).

**5. — Revue des Idées.** 15 août 1910. — M. VERNES. La littérature prophétique en Israël. Un nouvel aspect de la question (dans cet intéressant article, M. Vernes reprend avec rigueur sa théorie sur le caractère pseudonyme et pseudépigraphique de toute la littérature prophétique, à propos des livres si remarquables de M. Dujardin : *les Sources du fleuve chrétien* et surtout *les Prédécesseurs de Daniel*. Dans celui-ci, M. Dujardin, avec qui M. Vernes s'accorde entièrement, pose en principe que, le livre de Daniel ayant seul une date certaine, 170-165 av. J.-C., c'est en remontant à partir de lui qu'on peut arriver à classer Habacuc, Sophonie, Aggée, Zacharie et Malachie. M. Vernes reprend la question de la composition d'Habacuc, de Zacharie et de Sophonie et soutient contre Reuss et Loisy l'impossibilité de discerner dans Isaïe et Jérémie des éléments antérieurs au retour de l'exil. La thèse si séduisante de M. Vernes se heurte toujours au manque d'unité de ces livres, que M. Vernes est le premier à signaler). = 15 sept. J. ORSIER. Un aventurier du XVI<sup>e</sup> s. Cornélis Agrippa (excellente reconstitution, d'après sa correspondance, de la vie et de la personne de ce médecin alchimiste, auteur de la *Philosophie occulte*, né à Cologne en 1486, mort à Grenoble en 1535, après avoir erré sans trêve en Espagne, en Italie, en Allemagne, en Suisse, en France, dans les Pays-Bas, qui fut médecin de Louise de Savoie et historiographe impérial, mais qui, malgré ses nombreux protecteurs, mena une vie toujours vagabonde et indigente, poursuivi tantôt pour dettes, tantôt pour hérésie et magie). — J. MESNIL. L'éducation des peintres florentins au XV<sup>e</sup> s. (surtout d'après le *Trattato della Pittura* de Cennino Cennini; corrige Müntz sur plusieurs points). = 15 oct. P. SAINTYVES. Le miracle de saint Janvier et son explication scientifique (très bon résumé de cette question et rapprochements intéressants avec les nombreux prodiges semblables). = 15 nov. A. VAN GENNEP. Légendes populaires et chansons de gestes en Savoie (les chansons de gestes ont beaucoup contribué à la formation et à la diffusion des légendes populaires. Confirmations précieuses des théories de M. Bédier).

**6. — Académie des Sciences morales.** Comptes-rendus des séances. 1911, janv. — Ch. BENOIST. La hiérarchie des professions dans l'ancienne société française (l'ancienne société était hiérarchisée entre les trois ordres, mais aussi à l'intérieur de chaque ordre, particulièrement dans le tiers état, de profession à profession. Tableau de cette division d'après le *Traité des offices* de Ch. Loyseau, le *Traité de droit public* de Jean Donat, le *Traité des injures* de l'avocat Dareau. Chez les publicistes depuis le XVI<sup>e</sup> s., on note l'instinct de l'égalité et

l'impatience de l'inégalité, en même temps la tendance s'accroît de la réhabilitation des arts manuels). — A. CHUQUET. L'Alsace à la veille des Cent-Jours (grand attachement des Alsaciens pour le régime impérial, accueil froid fait au duc de Berry au mois d'octobre). = Févr. A. CHUQUET. Napoléon et le général Rostollant (il commandait à Gap le 4 mars 1815). — Id. Roture et noblesse dans l'armée royale (depuis le XVI<sup>e</sup> siècle). — G. MONOD. La place de Michelet dans l'histoire de son temps (jamais Michelet n'a été directement mêlé aux événements politiques, jamais il ne s'est montré homme d'action; cependant, vivant de la vie de son temps, il a constamment agi sur son temps par son enseignement et par ses livres). = Mars. C<sup>te</sup> D'HAUSSONVILLE. Les élections et la situation politique en Angleterre (nécessité de maintenir les prérogatives de la Commune et de la Chambre des Lords).

**7. — Académie des Inscriptions.** Compte-rendu. 1910, août-sept. — C<sup>te</sup> Paul DURRIEU. Le Romuléon de la Laurentienne (traduction, par Miélot, chanoine de Lille, de l'histoire abrégée de Rome, œuvre du Bolognais Ph. della Porta, conservée à la Laurentienne). — H. CORDIER. Papiers inédits du naturaliste Aimé Bonpland conservés à Buenos-Ayres. — Maurice DE PÉRIGNY. Les ruines de Nakcun (dans le Yucatan). — J. COUYAT. Un appendice à la « description de l'Égypte » (notes de l'officier d'artillerie Bert conservées à Turin). — L. DOREZ. Nouveaux documents sur la découverte de la « Forma urbis Romae » (en 1562). — FORMIGÉ. Le trophée d'Auguste (reconstitution de l'inscription). — P. ROUSSEL. Fouilles de Délos (juin-juill. 1910). — J. COUYAT. Ports gréco-romains de la mer Rouge et grandes routes du désert arabe. = Oct. CARTON. Note sur la topographie des ports de Carthage. — A. THOMAS. Un document inédit sur la présence à Paris de l'humaniste Grégoire Tifernas (nov. 1458). = 1910, nov. A. THOMAS. Un émigré normand au temps de Jeanne d'Arc : Maître Robert Masselin (notes sur les Normands qui émigrèrent de leur province au XV<sup>e</sup> siècle pour échapper à la domination anglaise; Robert Masselin, bourgeois de Rouen, émigré à Chypre, est chargé de l'éducation du prince d'Autriche; fait prisonnier par les Sarrasins, il s'échappe et rentre en France; après un séjour à Rome, on le retrouve en 1429 à Limoges où il collabore à la falsification de fausses bulles; arrêté, relâché, il devient médecin de Georges de la Trémoille).

**8. — Études. Revue fondée par des Pères de la C<sup>ie</sup> de Jésus.** 5 janv. 1911. — J.-F. PRADEL. Le Chili, après cent ans d'indépendance (1810-1910) (continue le 5 mars). — J. BRUCKER. Publications sur l'histoire de la C<sup>ie</sup> de Jésus (suite; résumé des livres de Fouqueray, de Braunsberger, de Hughes, de C. de Rochemonteix, de Kröss). = 20 janv. P. BLIARD. L'église constitutionnelle en l'an IV (1795-1796) d'après une correspondance inédite (lettres adressées à Grégoire, évêque de Blois, et réponses de ce dernier; les prêtres constitution-

nels « croupissaient dans la misère et l'isolement »). = 5 février. J. BRUCKER. Le pape et le Concile; la crise religieuse du xv<sup>e</sup> siècle (résumé du récent livre de N. Valois). = 20 févr. L. LAURAND. Au temps de la Renaissance. Humanistes belges (d'après le livre de Røersch, *L'Humanisme belge à l'époque de la Renaissance*). = 20 mars. P. DUDON. Le premier cinquantenaire du royaume d'Italie (1861-1911) (« en dépit des protocoles de la diplomatie européenne, il y a encore une question romaine »).

9. — **Révolution française (1a)**. 1911, févr. — E. LÉVY. Mariages entre protestants (1791) (publie les documents relatifs à six dispenses pour mariages entre protestants accordées par le roi en 1791). — A. LAJUSAN. Le plébiscite de l'an III (suite); amendements relatifs à l'organisation du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif, à l'organisation administrative, à la question religieuse et à la question économique; votes des armées de terre et de mer; suite et fin en mars: le plébiscite des décrets des 5 et 13 fructidor alors que la Constitution provoque 1,107,000 suffrages, les décrets n'en provoquent que 312,000; le plébiscite des décrets, « né dans l'équivoque, ne put s'achever sans trouble ». — J. GUILLAUME. Deux bévues sur la Révolution (erreurs de publicistes sur la date de la fondation du Conservatoire et les archives de l'Académie française). — Doctorat de M. Lebègue: Thouret; l'assemblée provinciale de la Haute-Normandie (résumé des deux thèses de M. Lebègue). = Mars. Paul GAFFAREL. Marseille sans nom (nivôse-pluviôse an II) (le 17 nivôse an II, Barras et Fréron, en mission dans le Midi, avaient pris un arrêté portant que le nom de Marseille serait changé et que la ville s'appellerait provisoirement *Sans nom*; ce n'est que le 24 pluviôse qu'elle reprit son nom). — Cl. PERROUD. M<sup>me</sup> Louvet (Lodoïska) (Marguerite Denuelle, née en 1760; notes biographiques importantes pour fixer la physionomie de Louvet).

10. — **Revue critique d'histoire et de littérature**. 1911, 26 janv. — Encore Montaigne pamphlétaire. Réplique de M. Armaingaud à M. Hauser. — *Dussaud*. Les civilisations préhelléniques dans le bassin de la mer Égée (excellent résumé des faits maintenant connus). — *G. Lizerand*. Aëtius (insuffisant). — *Id.* Clément V et Philippe le Bel (important). = 2 févr. *L. Schmidt*. Geschichte der deutschen Stämme bis zum Ausgang der Völkerwanderung, 4<sup>e</sup> Lieferung (bon). — *O. Hirzel*. Abt Heriger von Lobbes, 990-1007 (bon). — *Herter*. Die Podestatliteratur Italien's im 12 u. 13 Jahrh. (étude critique sur l'*Oculus pastoralis pascens officia* et le *Liber de regimine civitatum*, deux écrits sur l'office de podestat). — *Hefele*. Die Bettelnorden und das religiöse Volksleben Ober-und Mittelitaliens (remarquable). = 9 févr. *Flemming et Harnack*. Ein jüdisch-christliches Psalmbuch aus dem ersten Jahrhundert (art. d'A. Loisy: il est inexact de considérer les Odes dites de Salomon comme une œuvre juive, avec des

interpolations chrétiennes exécutées au 1<sup>er</sup> s. L'origine chrétienne n'en paraît pas contestable; « elles ont été sans doute composées en Égypte au II<sup>e</sup> s.; elles sont nées dans un groupe chrétien organisé en société de mystère avec ses doctrines secrètes et ses rites d'initiation »). — Capitaine *de Sandt*. La défense de Nancy en 1792 (bon). — *D. Spadoni*. Una trama e un tentativo rivoluzionario dello Stato romano nel 1820-21 (bon). — *A. Pierantoni*. I Carbonari dello Stato pontificio, 1817-1825 (documents utiles publiés d'une façon détestable). = 16 févr. Réponse à l'article de M. Lecacheux sur le 1<sup>er</sup> vol. de l'*Inventaire des sceaux des pièces originales du Cabinet des titres*, par J. Roman; réplique de Lecacheux. — *A. de Stefano*. La Noble leçon des Vaudois du Piémont, édition critique, avec introduction et glossaire (bonne étude sur la doctrine exposée dans le poème et sur les sources; mais ce n'est pas une édition vraiment critique). = 23 févr. *P.-J. Blok*. Relazioni venetiane. Venetianische Berichten over de Vereenigde Nederlanden, 1600-1675 (très intéressant). = 2 mars. *J. Déchelette*. Manuel d'archéologie préhistorique; t. II : Archéologie celtique et préhistorique. 1<sup>re</sup> partie : âge de bronze (très remarquable). — *Martin*. Études critiques sur la Suisse à l'époque mérovingienne (travail consciencieux et intelligent). — *Zegarski*. Polen und das Basler Konzil (bon). — *Knodt*. Die Bedeutung Calvin's und des Calvinismus für die protestantische Welt (très utile bibliographie). — *Marczali*. Hungary in the eighteenth century (utile traduction de l'ouvrage sur la Hongrie sous Joseph II, qui a paru en hongrois de 1882 à 1888). = 9 mars. *Hogarth*. Ionia and the East (six remarquables conférences où sont exposées les circonstances dans lesquelles naquit la civilisation hellénique). — *Kirsch*. Enchiridion fontium historiae ecclesiasticae antiquae (excellente chrestomathie). — *Laurentie*. Saint Ferdinand III, 1198-1252 (sans valeur). — *Sorbelli*. Il comune rurale dell' Apennino Emiliano nei secoli XIV e XV (remarquable tableau des conditions administratives, domestiques, économiques d'une région montagneuse où s'est maintenue plus longtemps et plus purement qu'ailleurs l'organisation communale du haut moyen âge). — *A. Collignon*. Le Mécénat du cardinal Jean de Lorraine, 1498-1550 (excellent). — *C<sup>te</sup> de Rilly*. Une page de l'histoire d'Alsace au XVIII<sup>e</sup> s. : le baron d'Oysonville (détestable). — *Levasseur*. Histoire du commerce de la France; 1<sup>re</sup> partie : avant 1789 (très méritoire). = 18 mars. *Antoniadis*. Ἐκφρασις τῆς Ἁγίας Σοφίας (importante et excellente étude sur l'église de Sainte-Sophie à Constantinople; très remarquable). — *D. Marzi*. La cancelleria della repubblica fiorentina (répertoire chronologique de toute l'administration florentine, depuis l'origine jusqu'à l'extinction des Médicis. Très savant et très utile). = 25 mars. *Max Van Berchem*. Matériaux pour l'épigraphie et l'histoire musulmane de Diyar-Bekr. — *Strzygowski*. Beiträge zur Kunstgeschichte des Mittelalters von Nordmesopotamien, Hellas und dem Abendlande (deux ouvrages remarquables sur les monuments et

les inscriptions d'Amida; important pour l'histoire de l'art mésopotamien au moyen âge). — *F. de Bojoni*. Innocent XI; sa correspondance avec ses nonces, 1676-1679 (important). — *J. de Jaurgain*. Troisvilles, d'Artagnan et les trois mousquetaires (intéressant).

**11. — Bibliographie moderne (1e).** 1910, janv.-juin. — G. LEPREUX. Une enquête sur l'imprimerie de Paris en 1644 (d'après le ms. 18600 du f. fr. de la Bibl. nationale; mention de 75 imprimeries avec indication des volumes sous presse en févr. 1644). — Maurice TOURNEUX. Salons et expositions d'art à Paris (1801-1900). Essai bibliographique (suite; 1840-1841). — M. PRINET. Le trésor de noblesse (traité historique de la noblesse avec dissertation sur le blason; c'est une transcription volontairement altérée d'un traité sur la noblesse de Hugues de Salve, qui lui-même est une traduction fautive d'un livre de Diego de Valera; la fraude est peut-être de l'éditeur Vérard).

**12. — Revue de l'Agenais.** 1910, juill.-août. — MARBOUTIN. Notes historiques sur Lafox (suite). — J. DUBOIS. Le chapitre de Saint-Caprais d'Agen et le droit de joyeux avènement. — Id. L'exécution de l'Édit de Nantes en Agenais. = Sept.-oct. Ph. LAUZUN. Le livre juratoire des consuls d'Agen (sur lequel les consuls prêtaient serment de fidélité aux privilèges de la ville; récemment donné à la ville). — J. MOMMÉJA. Les plaques de foyer anglaises, flamandes, françaises et hollandaises dans le sud-ouest de la France (suite). — Ph. LAUZUN. Épisodes de la guerre d'Espagne et de la retraite de France (1809-1814), d'après de nouvelles lettres de Bory de Saint-Vincent (Bory était attaché à l'état-major de Ney puis à celui de Soult; il écrivait à Dufour, médecin militaire). — R. MARBOUTIN. Richesses artistiques religieuses du département de Lot-et-Garonne (liste, par commune, des objets religieux classés comme monuments historiques). = Nov.-déc. J. MOMMÉJA. Les plaques de cheminées primitives agenaises ou périgourdines. — J.-R. MARBOUTIN. Notes historiques sur Lafox (suite et fin; suivi du texte et de la traduction des coutumes de Lafox en 1254). — Ph. LAUZUN. Épisodes de la guerre d'Espagne et de la retraite de France (1809-1814), d'après de nouvelles lettres de Bory de Saint-Vincent (suite).

**13. — Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.** 5<sup>e</sup> série, t. XIII, 1910. — A. BOURDEAUT. Joachim du Bellay et Olive de Sévigné (l'Olive chantée par le poète était sa parente Olive de Sévigné, dame du Lavoir en Bouchemaine). — A.-J. VEBRIER. Deux monologues angevins du XVI<sup>e</sup> s. (détails intéressants sur les soldats). — Ch. URSEAU. Une charte originale de Fontevraud (1218). — L. DE FARCY. Le pourpoint de Charles de Blois conservé jadis au couvent de Notre-Dame des Carmes d'Angers. — F. UZUREAU. Le chapitre de la cathédrale d'Angers, 1802-1910 (listes chronologiques). — P. DE FARCY. Jean de Fontaines, capitaine du Maus

en 1420. — F. UZUREAU. Les archives anciennes du greffe du tribunal de première instance d'Angers (inventaire sommaire). — ID. Le département de Maine-et-Loire depuis 1790; divisions administratives, judiciaires et ecclésiastiques. — ID. Les Angevins et la Révolution de 1848. — E. RONDEAU. Les Ursulines et la reconstruction du collège d'Anjou, 1689-1691. — A. BRUAS. La Caisse d'épargne et de prévoyance d'Angers; son origine, son développement et son fonctionnement (fondée en 1833). — E. PAVIE. Missions diplomatiques du baron Hercules de Charnacé en Allemagne, 1629-1632. — P. BRICHET. Fondation des foires de Sepvret (Deux-Sèvres), 1470.

**14. — Revue historique de Bordeaux.** 1910, sept.-déc. — P. CARAMAN. La disette des grains et les émeutes populaires en 1773 dans la généralité de Bordeaux. — VOVARD. Le contre-amiral R. Duranteau, 1763-1850. — GÉBELIN. Le gouvernement du maréchal de Matignon en Guyenne; VI : première partie de l'année 1592 (suite en nov.-déc. : le siège de Blaye). = Nov.-déc. H. DE LA VILLE DE MIRMONT. Jean Dorat et Élie Vinet. — A. LEROUX. Bordeaux et la Hanse teutonique au xv<sup>e</sup> s. (d'après les *Hanserecesse*). — P. COURTEAULT. Le rôle du château Trompette dans l'histoire de Bordeaux. = Bibliographie : *Harlé*. Les padouens du Bordelais (bon). = 1911, janv.-févr. P. COURTEAULT. Les impressions d'une Anglaise à Bordeaux en 1785 (M<sup>e</sup> Cradock, dont le *Journal inédit* vient d'être traduit en français). — F. GÉBELIN. Le gouvernement du maréchal de Matignon en Guyenne, 1589-1594 (fin).

**15. — Annales de Bretagne.** T. XXVI, 1910, nov. — A. GUILLOU. La vente des biens du clergé et des émigrés à Rennes pendant la Révolution (tableau des ventes; plan de la ville de Rennes avec indication des biens du clergé; la spéculation n'a pas joué un rôle prépondérant dans les ventes à Rennes). — L. CAILLET. Documents inédits sur la Bretagne (xv<sup>e</sup>-xvi<sup>e</sup> s.). — G. VAUTHIER. Le capitaine Joseph Hautière (fait prisonnier à Avesnes, en 1793, le capitaine Hautière est interné en Hongrie; récit de sa captivité en 1793, 94, 95). — A. LE BRAZ. Journal de route de Luzel (notes curieuses sur l'état de la Bretagne en 1864; notes d'archéologie). — G. MOLLAT. Envoi d'une ambassade bretonne à Benoît XIII en 1407; désastres de la guerre de Cent ans en Bretagne (suite).

**16. — Revue de Bretagne.** 1910, oct. — F. BOURDAIS. Comment nos ancêtres concevaient la connaissance géographique de la Bretagne (d'après un traité manuscrit du xvii<sup>e</sup> s.). — GRÉGOIRE. Les biens ecclésiastiques pendant la Révolution dans le département de la Loire-Inférieure (le mobilier des églises et des chapelles; suite et fin). — J. DE LA PASSARDIÈRE. Topologie des paroisses du Léon (suite; continue en nov. et déc.). = Nov. BINET. La défense des côtes de Bretagne au xviii<sup>e</sup> s. (suite; Vauban à Brest, 1694-1695). — ORAIN.

Monographie de trois communes du canton sud-ouest de Rennes (Châtillon-sur-Seiche, Saint-Erblou, Bruz). — DE LA LANDE DE CALAN. Saint Patrice et Palladius (confirme l'hypothèse de Zimmer : Palladius et saint Patrice sont un seul et même personnage; mais, à l'encontre de Zimmer, l'auteur croit que Patrice a bien évangélisé l'Irlande et n'a pas échoué dans sa mission). — Armoricains et bretons au v<sup>e</sup> s. (observations sur les premiers rapports des émigrés bretons avec les Romains et les Francs). — Déc. BOURDE DE LA ROGERIE. Pierre de Rebours, écuyer tranchant de Jean V, duc de Bretagne (documents de 1420-1454).

17. — **Revue de Gascogne.** 1911, janv.-févr. — Ch. SAMARAN. Philologie et taumachie (une mauvaise lecture dans les comptes de Montréal-du-Gers en 1411-1429 a fait croire qu'il s'y donnait déjà à cette époque des courses de taureaux; en réalité, il s'agit de gardiens des tours de la ville). — C. TOURNIER. Autour de Mgr de Morlhon, archevêque d'Auch (quelques faits épisodiques concernant des personnes de la famille Morlhon au temps des guerres contre les Anglais; suite en mars). — E. CASTEX et C. LAFFARGUE. Études d'histoire révolutionnaire à Eauze. La formation des municipalités. — VIDAL. Esclarmonde de Foix dans l'histoire et le roman (Esclarmonde, sœur de Raimond-Bérenger, femme de Jourdain II, seigneur de l'Isle-Jourdain, mort en 1204; elle-même, Albigeoise déclarée, mourut plus tard à Pamiers. On n'en sait rien de plus. Son roman a été écrit par N. Peyrat dans son *Histoire des Albigeois*). — J. DUFFOUR. L'ancien prieuré de Touget (suite en mars).

18. — **Annales du Midi.** 1911, janv. — J. AUDOUARD. Un krach financier au xviii<sup>e</sup> s. La faillite de Pierre Creissel, seigneur de La Motte-Lassan, trésorier général des États de Provence, 1702 (fin). — GALABERT. Le style du 1<sup>er</sup> avril à Toulouse (en usage chez les notaires toulousains dès le xiv<sup>e</sup> s.). — C. FABRE. Le sirventès d'Austore de Segret (Austore, abbé de Segret, fut mêlé aux relations de l'évêque et du chapitre du Puy avec la Bigorre au temps de Henri III et d'Édouard I<sup>er</sup> d'Angleterre). — L. CONSTANS. Requête des habitants de Verrières, Aveyron (intéressante pour l'histoire financière et économique).

19. — **Revue des Pyrénées.** 1910, 15 nov. — G.-A. DE PUYBUSQUE. Notes et souvenirs touchant les origines d'un maréchal de France (lettres adressées, en 1795-1796, à M<sup>me</sup> de Florentin par J. Niel, père du maréchal; correspondance sentimentale). — Cl. PENROUD. L'école de Sorèze pendant la Révolution (grâce à l'énergie du directeur, François Ferlus, l'école de Sorèze est restée ouverte pendant toute la Révolution; au cours de l'article, l'auteur a l'occasion de critiquer les Mémoires de Marbot qui fut élève de Sorèze et dont les souvenirs sont inexacts). — X. DE CARDAILLAC. La bataille de Roncevaux (suite et fin).

## ALLEMAGNE.

**20. — Historische Zeitschrift.** T. CV, n° 3. — A. KIESSELBACH. La question de la Hanse des villes (discute les opinions de Schaefer, Stein et Daenell). — K. BORNHAUSEN. Le problème religieux en France pendant la période « pré-révolutionnaire », chez Bayle, Voltaire, Rousseau. — E. MÜSEBECK. Les antécédents des poursuites dirigées contre Arndt (étude sur le mouvement réactionnaire en Prusse jusqu'en 1819; rôle joué par Kamptz, Wittgenstein, etc.). — W. ZELLMER. Le prince de Prusse est-il l'auteur de la brochure : *Die deutsche Zentralgewalt und die preussische Armee?* (parue en juillet 1848, cette brochure avait été attribuée au colonel de Griesheim; elle était une manifestation de nationalisme prussien; le général H. de Brandt, dans ses *Souvenirs*, déclare qu'elle avait pour auteur une personnalité plus haut placée que Griesheim; serait-elle du prince de Prusse?). = C.-rendus : B. Harms. Die Stadtaushalt Basel im ausgehenden Mittelalter (important). — W. Lippert. Kaiserin Maria Theresia und Kurfürstin M.-A. von Sachsen. Briefwechsel, 1747-1772 (publication très soignée, lettres très importantes). = T. CVI, n° 1. L. VON SYBEL. Le christianisme des catacombes et des basiliques (l'art primitif chrétien doit être étudié par les archéologues sans préoccupation théologique et à la lumière de l'art antique; bien souvent, les historiens et archéologues, dans une intention d'apologétique, ont forcé et faussé le sens des sculptures, peintures ou inscriptions). — F. KERN. La puissance impériale du roi allemand après le grand interrègne (exposé des théories contemporaines que l'auteur ramène à quatre : la Krönungstheorie, la Machttheorie, la Rezeptionstheorie, l'Approbationstheorie). — G. VON BELOW. L'histoire de la civilisation et l'enseignement de l'histoire de la civilisation (à propos d'un article de Götz et d'une brochure de Lamprecht, von Below déclare que l'historien de la civilisation doit se borner dans le temps et dans l'espace; il trouve trop large le programme de l'Institut créé par Lamprecht à Leipzig; il critique le mode de recrutement des professeurs de cet Institut, choisis par Lamprecht seul, maître absolu). — F. HARTUNG. Une proposition d'arrangement émanant de la noblesse immédiate d'Empire au début de la guerre de Schmalkald (émane de la noblesse de Franconie et est conservée aux archives du Musée germanique de Nuremberg; ce mémoire doit avoir été écrit entre 1543 et 1546). — H. HESSELBARTH. Le roi Guillaume et Bismarck les 12 et 13 juillet 1870. Comment Émile Ollivier pratique la méthode historique (non seulement Émile Ollivier déforme les faits sans le vouloir, mais il lui arrive, pour mieux atteindre son but, de faire sciemment des constructions comme il n'est pas permis à un historien d'en faire). = C.-rendus : K. Promnitz. Bismarcks Eintritt in das Ministerium (1862) (n'épuise pas le sujet qui reste encore obscur par endroits). — F.-W. Maitland. The constitutional history of England (la meilleure introduction à toute étude sur l'histoire constitutionnelle de l'Angleterre).

21. — **Deutsche Rundschau.** 1910, nov. — Paul RITTER. Cent ans de l'histoire de l'Université de Berlin (suite en déc. et en févr. 1911; fin en mars). — T. EHRLICH. La représentation de l'enfant dans l'art des derniers siècles (ce n'est qu'au xv<sup>e</sup> s. que les peintres commencent à comprendre l'enfant). = 1911, janv. V. EGLOFFSTEIN. Au service du grand-duc Charles-Alexandre [de Hesse] (mort en 1901). — W. ALTER. Le général Bénédek pendant la campagne de 1866. = Févr. Lady BLENNERHASSETT. La jeunesse de Disraeli (1804-1837) (d'après la biographie de Monypenny). — O. SEECK. Julien l'Apostat (fragment du t. IV de la *Geschichte des Unterganges der antiken Welt* qui va paraître). = Mars. V. DE GOLTZ. Les souvenirs du prince Frédéric-Charles de 1866 à 1885 (résumé du t. II de ces *Souvenirs*, paru en 1910; à suivre). — W. FRIEDENSBURG. La formation de l'unité italienne (résumé à grands traits de l'histoire italienne de 1789 à 1861).

## BELGIQUE.

22. — **Analecta Bollandiana.** 1910, n<sup>o</sup> 3. — A. PONCELET. Les documents de Claude Despretz (jurisconsulte artésien du xvii<sup>e</sup> s. qui forgea de toutes pièces un grand nombre de documents relatifs à l'hagiographie). — C. VAN DE VORST. Une passion inédite de S. Porphyre le Mime (étude critique sur un manuscrit du Vatican qui donne une forme ancienne de la légende). — H. DELEHAYE. Les actes de S. Barbarus (examen critique d'un texte grec, peu digne de créance, relatif à ce saint révérend dans les régions balkaniques). — P. PEETERS. La vision de Denys l'Aréopagite à Héliopolis (discute l'opinion de M. A. Kugener qui voit dans cette autobiographie non un original, mais une traduction). = C.-rendus : H. Delehaye. Les légendes grecques des saints militaires (recherche la vie la plus ancienne du personnage et montre par quel procédé littéraire d'autres légendes en sont issues). — C. Plummer. *Vitæ sanctorum Hiberniæ partim hactenus ineditæ* (labeur énorme; science solide et étendue). — *Kirsopp Lake*. The early days of Monasticism on Mount Athos (essaie de montrer qu'au mont Athos le monachisme a passé par les mêmes phases de développement que dans les autres pays où il a fleuri). — A. Franz. Die kirchlichen Benediktionen im Mittelalter (excellent). — F. Wilhelm. S. Servatius. Ein Beitrag zur Kenntnis des religiösen und literarischen Lebens in Deutschland im elften und zwölften Jahrhundert (excellente étude critique sur les légendes hagiographiques). — J. Schäfer. Basilius des Grossen Beziehungen zum Abendlande (étude consciencieuse et objective, utile contribution à l'histoire ecclésiastique du iv<sup>e</sup> s.). — L. Lemmens. Der H. Bonaventura, Kardinal und Kirchenlehrer aus dem Franziskanerorden (véritable trésor d'informations nouvelles). = N<sup>o</sup> 4. H. DELEHAYE. Les premiers « *Libelli miraculorum* » (intéressants pour la connaissance des mœurs du temps et de la discipline ecclésiastique). = C.-rendus : J.-C. Lawson. Modern

Greek Folklore and ancient Greek Religion (très méthodique). — *M. Ormanian*. L'église arménienne. Son histoire, sa doctrine, son régime, sa discipline, sa liturgie, sa littérature (conservateur à l'excès, souvent sans critique).

**23. — Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique.** 1910, n° 3. — *M. DUBRUEL*. La Régale à Ypres sous Louis XIV, 1678-1694 (histoire des tentatives faites par les officiers de Louis XIV pour introduire à Ypres, malgré le chapitre, l'exercice du droit de Régale. L'auteur a utilisé les archives de l'évêché d'Ypres et celles du Vatican).

**24. — Annales de la Société d'émulation de Bruges.** 1910, n° 2. — *E. VAN CAPPEL*. Le *Pagus Mempiscus* (Vanderkindere a eu raison de donner comme frontières orientale et méridionale à ce *pagus* la Lys et l'Aa, mais il s'est trompé en le disant borné au nord par l'Yser). — N° 3. *J. YERNAUX*. Les fêtes civiques à Bruges sous la Révolution (l'auteur a surtout consulté les documents officiels; il aurait trouvé des choses intéressantes dans les mémoires privés). — *P. VAN ISACKER*. Le comte de Fuentès et les Pays-Bas (excellent travail fondé sur les archives de la nonciature de Flandre au Vatican).

**25. — Annales du Cercle archéologique de Mons.** T. XXXVIII. — *L. VERRIEST*. Charles Duvivier (avocat et historien distingué, 1830 † 1909). — *E. MATTHIEU*. L'ermitage de saint Barthélemy à Mons (détails inédits sur la vie cénobitique dans le Hainaut à l'époque moderne). — *A. DE BEHAULT*. Le tournoi de Mons en 1310 (importante étude de sigillographie). — *E. MATTHIEU*. Les recluseries à Mons (il faut distinguer les ermites des reclus; détails intéressants sur la vie des reclus et recluses au XVI<sup>e</sup> s.).

**26. — Archives belges.** 1910, n° 6. — *C.-rendus : H.-T. Colenbrander*. La loi fondamentale du royaume des Pays-Bas, 1814-1815 (ouvrage capital sur les origines de l'état hollando-belge; beaucoup de documents inédits). — *P. Duvivier*. L'exil du comte Sieyès à Bruxelles, 1816-1830 (d'après des documents inédits). — *L. Verriest*. Le servage dans le comté de Hainaut. Les Sainteurs. Le meilleur catel (travail original fondé sur les documents des archives). — *Ph. Funk*. Jacob von Vitry (biographie d'un personnage qui a joué un rôle important dans la vie religieuse de la Belgique au XIII<sup>e</sup> s.). — N° 7. *M. de Wulf*. Histoire de la philosophie en Belgique (exposé clair et précis). — *E. Gossart*. Charles-Quint, roi d'Espagne (étudie la genèse des idées politiques de Charles-Quint). — *P. Hymans*. Frère-Orban (t. II; œuvre magistrale). — N° 8. *P. Heere*. Barbara Blomberg, die Geliebte Kaiser Karls V und Mutter Don Juans de Austria (renouvelle entièrement cette curieuse biographie). — *J. Van Brakel*. Les compagnies néerlandaises de commerce au XVII<sup>e</sup> s. (excellent). — *H. Wätgen*. Die Niederländer im Mittelmeergebiet zur Zeit ihrer höchsten Machstellung (aborde un terrain non encore exploré;

méthode irréprochable). — *M. Vanhaeck*. Histoire de la sayetterie à Lille (importante monographie du métier de l'étoffe de laine unie). = N° 9. *G. Kurth*. Étude critique sur Jean d'outre-Meuse (établit que cet écrivain est un romancier et non un chroniqueur). — *P. Von Mitrofanov*. Joseph II. Seine politische und Kulturelle Tätigkeit (synthèse intéressante, mais qui semble prématurée). = N° 10. *J. Delhaize*. La domination française en Belgique à la fin du XVIII<sup>e</sup> et au commencement du XIX<sup>e</sup> s. (panégyrique). — *G. Goossens*. Les États du Limbourg et des pays d'outre-Meuse au XVIII<sup>e</sup> s. (a bien utilisé les documents des archives).

**27. — Bulletin de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique.** 1910, n° 6. — *H. LONCHAY*. Philippe II et le mariage des archiducs Albert et Isabelle (la stérilité d'Isabelle n'est pas établie, pas plus que celle d'Albert. D'autre part, en voulant dominer la Belgique malgré tout, Philippe II prépara la décadence économique et militaire de l'Espagne). = N° 7. *J. LECLERCQ*. Sur la tombe de Raimond Lulle (biographie du célèbre mystique, 1235-1315).

**28. — Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand.** 1910, nos 3-4. — *V. FRIS*. La bataille de Gavre, 14 juillet 1453 (récit complet d'après les sources; une trahison, suivie d'un accident, provoqua le massacre de plus de 16,000 bourgeois et paysans). = N° 5. *V. FRIS*. L'histoire de Belgique par More van Vaernewyck (étude critique : le célèbre annaliste gantois est aussi crédule qu'ignorant, mais sa bonne foi est parfaite).

**29. — Leodium.** 1910, n° 7. — *Ph. DE LIMBOURG*. Une candidature française à la succession de Louis de Bourbon, 1483 (après la mort violente de ce prince-évêque de Liège, le cardinal de Bourbon fut patronné par Louis XI auprès du pape; les chroniqueurs ne parlent pas de cette candidature qui ne réussit pas d'ailleurs).

**30. — Mémoires du cercle historique de Courtrai.** 1910. — *H. VERERUYSSE*. Étude critique des sources relatives à la personnalité du sorboniste Siger de Courtrai (ce personnage a été souvent confondu avec Siger de Brabant, le célèbre professeur de la Sorbonne au XIII<sup>e</sup> s.; il enseigna aussi à la Sorbonne et mourut en 1341).

**31. — Le Musée belge.** 1910, nos 3-4. — *J. PRICKARTZ*. Héraclès, le dieu et le héros (c'est dans la formule : Héraclès, dieu d'Argos, devenu héros à Thèbes, qu'il faut chercher la clef de la légende des Héraclides). = C.-rendus : *A. Walther*. Die burgundischen Zentralbehörden unter Maximilian I<sup>er</sup> und Karl V (l'influence de l'organisation bourguignonne sur les institutions autrichiennes est bien moindre qu'on ne le dit généralement). — *J.-L.-M. Eggers*. L'influence exercée sur les Pays-Bas du nord par les Pays-Bas du sud à la fin du XVI<sup>e</sup> s. (les réfugiés venus des provinces méridionales brillèrent au premier rang dans les arts, les sciences, les lettres, le commerce et

l'industrie). — *H. Von Geymüller*. Friedrich II von Hohenstaufen und die Anfänge der Architektur der Renaissance im Italien (très consciencieux). — *Th. Mayer*. Handel Oesterreichs in Mittelalter (contribution intéressante à l'étude du commerce international durant les derniers siècles du moyen âge). — *M. Engers*. L'administration des villages égyptiens (bonne contribution à l'histoire de l'Égypte sous les Ptolémées). — *G. Kurth*. La cité de Liège au moyen âge (ouvrage d'une puissante originalité). — *V. Brants*. Albert et Isabelle (très neuf et bien documenté). — *H. Maillot*. L'Église et la répression sanglante de l'hérésie (cherche à justifier le rôle de l'Église dans cette répression). — *G. Kurth*. Étude critique sur Jean d'outre-Meuse (démontre que ce prétendu historien n'est qu'un romancier).

**32. — Revue de l'Université de Bruxelles.** 1909-1910, nos 9-10. — *H. DE HOON*. De l'emploi des langues en Belgique (étude historique et juridique sur le développement naturel du dualisme linguistique depuis les invasions germaniques jusqu'à nos jours). — *F. VAN KALKEN*. Les derniers mois du régime hollandais en Belgique (montre les dissidences toujours plus marquées qui s'élèvent entre le roi Guillaume et l'opinion publique). = 1910-1911, n° 1. *P. ERRERA*. Nos libertés (recherche si les principes constitutionnels sont appliqués aussi largement que l'aurait voulu le Congrès belge de 1830-1831). = *C.-rendus* : *L. Navez*. La campagne de 1815. Les Quatre-Bras, Ligny, Waterloo et Wavre (méthodique et bien documenté). = Nos 2-3. *C. BULS*. Un roi asiatique moderne (retrace d'après des souvenirs personnels le règne de Chulalongkorn, roi de Siam, et met en lumière l'action considérable exercée par des Belges dans ce pays durant les vingt dernières années). = *C.-rendu* : *L. Verriest*. Le servage dans le comté de Hainaut. Les Sainteurs, le meilleur catel (soutient que la classe servile n'a pris aucune extension au XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> s.; il distingue deux droits de meilleur catel, l'un appliqué à des serfs, l'autre à des hommes libres, et voit dans les Sainteurs des hommes libres).

**33. — Revue d'histoire ecclésiastique de Louvain.** 1910, n° 3. — *F. CALLAËYE*. Les idées mystico-politiques d'un franciscain spirituel (étude sur l'*Arbor Vitæ* d'Ubertin de Casale, où l'on trouve longuement exposées les doctrines des mystiques révolutionnaires italiens du XIII<sup>e</sup> s.). = *C.-rendus* : *A. Pöschl*. Bischofsgut und Mensa episcopalis. Ein Beitrag zur Geschichte des kirchlichen Vermögensrechtes (nombreux aperçus nouveaux sur l'histoire du droit de propriété de l'Église). — *G. Kurth*. La cité de Liège au moyen âge (ouvrage très important qui dénote un travail énorme). — *E. Hennig*. Die päpstlichen Zehnten aus Deutschland im Zeitalter des avignonesischen Papstthums und während des Grossen Schismas (établit, d'après les documents des archives du Vatican, que, durant tout le XIV<sup>e</sup> s., le clergé allemand opposa la plus vive résistance au paiement des décimes). — *W. Boulting*. Æneas Silvius (Pius II) orator, man of

letters, statesman and pope (conscientieux et érudit; porte sur ce pape un jugement plus favorable que celui des autres historiens contemporains). — *T. Simar*. Erycius Puteanus, 1574-1646 (étude d'une manière intéressante l'influence exercée par le célèbre humaniste sur le mouvement philosophique belge et sur l'enseignement à Louvain). — *U. Stutz*. Der neueste Stand des deutschen Bischofwahlrechtes (importante étude d'histoire du droit ecclésiastique). — *P. de Meester*. Voyage de deux Bénédictins aux monastères du mont Athos (c'est, en réalité, l'histoire très érudite du mont Athos). = N° 4. P. RICHARD. Origines et développement de la secrétairerie d'État apostolique, 1417-1823 (suite et fin; montre combien la secrétairerie a été modifiée sous chaque pontificat). = *C.-rendus* : *R. Holtzmann*. Kaiser Maximilian II bis zu seiner Thronbesteigung, 1527-1564 (a bien utilisé les archives de Marbourg et de Vienne, mais manque parfois d'esprit critique; explique nettement l'évolution des idées religieuses du prince). — *A. Elkan*. Philippe Marnix von St. Aldegonde. Die Jugend Johans und Philipps von Marnix (excellente contribution à l'histoire de l'humanisme et fine étude psychologique). — *A. Eisler*. Das Veto der katholischen Staaten bei der Papstwahl seit dem Ende des 16 Jahrhunderts (ce prétendu droit d'exclusion a toujours été considéré comme un abus).

**34. — Revue générale.** 1910, n° 7. — A. COUNSON. Le nom de Belgique (origine et histoire). = N° 8. J. DE BEAUFFORT. Napoléon et l'Empire (d'après les souvenirs du comte de Mercy-Argenteau). = N° 9. TAYMONS. Un incident diplomatique à propos des fortifications de Diest (élevées pour couvrir la Belgique contre une agression des Pays-Bas). = N° 11. H. VAN HOUTTE. L'essor économique de la Belgique sous Marie-Thérèse (d'après les documents des archives).

## CANADA.

**35. — Review of historical Publications relating to Canada.** T. XIV, 1909. — *Macphail*. Essays in Politics (l'ouvrage manque un peu d'unité). — *Denison*. The struggle for Imperial Unity (souvenirs personnels d'un colonel mêlé à la politique financière et fiscale du Canada). — *Childe-Pemberton*. Life of Lord Norton, 1814-1905 (Sir Charles Adderley, Lord Norton, a été sous-secrétaire d'État au département des Colonies. Biographie fragmentaire surtout faite avec les journaux d'Adderley). — *Isome*. Les compagnies de colonisation (bon, mais exagère passablement le succès économique des compagnies anglaises). — *Miss Laut*. Canada (écrit d'une façon pittoresque et romanesque, comme on ne l'avait encore jamais fait en un seul volume; nombreuses inexactitudes). — *Pollard*. The British Empire (publié par la Ligue de l'Empire. Le chapitre sur le Canada est excellent; l'auteur a su montrer que le Sénat canadien n'est pas une véritable seconde Chambre, et que, dans la réalité, le Canada, n'ayant

qu'une seule Chambre élue populairement, est peut-être le pays le plus démocratique du monde). — *Crockett*. History of the Lake Champlain (ouvrage de circonstance; point d'érudition, mais beaucoup de recherches à travers des publications rares ou d'accès difficile). — Professeur *Channing* et Miss *Lansing*. The Story of the great Lakes (insuffisant; on dirait le livre écrit à la gloire et pour la consommation des gens de Chicago). — *Beckles Wilson*. Life and Letters of James Wolfe; *Edward Salmon*. Général Wolfe (les lettres de Wolfe, précieuses à lire, sont ici presque au complet, mais la partie militaire du volume est très défectueuse). — *Sautai*. Montcalm au combat de Carillon (très bon, sauf qu'il attache trop d'importance aux livres de l'abbé Casgrain. Montre parfaitement la supériorité de Montcalm; Carillon fut une victoire plutôt française que canadienne). — *Col. Wood*. The Logs of the Conquest of Canada (les livres de loch de la flotte anglaise en 1759 publiés pour la Société Champlain. Prouve excellemment le rôle très important que la marine a joué dans la prise de Québec). — *Lucas*. History of Canada, 1763-1812 (écrit par un vétéran de l'histoire coloniale et l'un des fonctionnaires éminents du *Colonial office*. Peu d'inédit, point de pittoresque, mais beaucoup de sens, de jugement et de valeur politique). — *Pultsits*. Minutes of the commissioners for detecting conspiracies in the state of New York, 1778-1781; *Arthur Johnson*. Myths and Facts of the american revolution (livres impartiaux et instructifs sur le sort des loyalistes pendant la révolution d'Amérique. L'ouvrage de M. Pultsits est un recueil de documents publiés pour le compte de l'état de New York. Le comité de recherche contre les suspects fut plus clément que les tribunaux auxquels on les livrait ensuite, à l'occasion. « On ne retrouve pas dans son œuvre l'esprit du tribunal révolutionnaire en France »). — *Dionne*. Pierre Bédard et ses fils; les trois comédies du *statu quo*, 1834 (très bons livres sur l'histoire politique du Canada français durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> s.). — *Hannay*. History of New Brunswick (ouvrage de mérite. La fin du second volume, relative à l'époque contemporaine, un peu terne). — *Raymond*. The River St. John (nouvelle édition, très améliorée, d'un bon livre). — *Saunders*. Three premiers of Nova Scotia (Johnstone, Howe et Tupper). — *Chisholm*. Speeches and Public Letters of Joseph Howe (trop volumineux. Howe a été le plus grand penseur, le plus prophétique des hommes d'État dans le nord de l'Amérique; mais il convient de séparer dans ses œuvres ce qui est durable de ce qui est éphémère). — Abbé *Kérouac*. Histoire de la paroisse de Saint-Malachie (comment les soldats anglais jadis établis sur les terres de la paroisse en tenure féodale ont vendu leurs lots et ont été de plus en plus remplacés par des Français). — *Gagnon*. Le fort et le château saint Louis (troisième édition, très améliorée en apparence, mais peu de changements dans le texte). — *Jordan*. The Gross-Isle tragedy (histoire de l'épidémie effroyable causée par des navires d'émigrants en 1847 et

qui enleva probablement plus de 25,000 personnes. Il reste encore quelques témoins survivants de cette catastrophe). — *Roy*. Généalogies (depuis trente ans, on multiplie au Canada les travaux généalogiques sur les familles d'origine française; M. Roy n'en a pas publié moins de dix-huit, à son compte, dont six analysées ici, parmi lesquelles celles du premier ministre de Québec, Sir Lomer Gouin, et du ministre des Terres et Forêts, l'Hon. Jules Allard. Autres généalogies, par l'abbé *Michaud*, sur les familles de la rivière Onelle). — Le livre d'or de la noblesse rurale canadienne (publié par le comité des Anciennes familles, à l'occasion du tricentenaire de Québec; 178 chefs de famille d'autrefois sont aujourd'hui représentés par 273 familles occupant leurs terres depuis plus de 200 ans). — *Langelier*. Souvenirs politiques (de 1878 à 1890. Intéressants, sur la crise libérale et les scandales financiers de l'époque). — *Borthwick*. History of the eight prisons in Montreal, 1760-1907 (curieuse pour l'histoire des mœurs). — *Hunter*. History of the Simcoe Country (très bon, le premier des deux volumes intéresse grandement l'histoire générale du Canada). — *Huron*. Institute papers and Records (t. I). — *Bryce*. The Romantic Settlement of lord Selkirk's Colonists (titre prétentieux que remplacerait mieux le sous-titre, *The Pioneers of Manitoba*. Absence de références et de cartes. Mais utile et écrit par un homme très compétent). — *Lyman*. The Columbia River (de la série des *American Waterways*. Plusieurs erreurs à corriger dans une édition future). — *Walbran*. British Columbia Coast names (une véritable encyclopédie de détails au sujet de ces noms géographiques). — *Duthie*. A Bishop in the Rough (extraits des journaux de l'évêque Sheepshanks, missionnaire dans la Colombie britannique, de 1858 à 1870. Fait désirer la publication intégrale de ces journaux). — *Grenfell*. Labrador; *Colpitts Robinson*. In an unknown Land; *Rev. Browne*. The story of Labrador (l'ouvrage de M. Grenfell est le plus important des trois; le dernier ouvrage contient des renseignements utiles, mais mal classés). — *Gosling*. Labrador (trop développé, additions inutiles et omissions graves. Néanmoins, beaucoup de nouveauté et le plus complet qui existe sur l'histoire du pays). — *Clements Markham*. Life of Sir Leopold M<sup>c</sup> Clintock (biographie d'un découvreur arctique, dont les succès n'ont guère été égalés. Mac Clintock a découvert notamment, comme on sait, les restes de l'expédition Franklin). — *Dionne*. Inventaires chronologiques des cartes, plans, atlas relatifs à la Nouvelle-France (termine la bibliographie canadienne entreprise par l'auteur sur le désir de la Société royale du Canada).

## ÉTATS-UNIS.

36. — *The Nation*. 1911, 19 janv. — Princesse *C. Murat*. My memoirs (très curieux. Caroline Murat était fille de Napoléon-Lucien-Charles Murat, qui épousa aux États-Unis Miss Carolina Georgina

Frazer. La Révolution de 1848 la ramena en France avec son père. Elle y épousa, un peu par un coup de tête, le baron de Chassiron, perdant peut-être ainsi l'occasion d'épouser le prince Président lui-même et de devenir impératrice des Français. Elle resta à la cour impériale jusqu'en 1870. En 1871, elle perdit son premier mari et s'empressa d'en épouser un second, un Anglais, M. Garden. Elle survécut encore trente années à l'Empire, toujours regrettant le beau temps où elle s'était tant amusée. Elle écrivit vers la fin de sa vie des Mémoires qu'elle n'eut pas le temps de revoir et qu'on nous donne tels quels). = 26 janv. *Newton*. Lincoln and Herndon (bon livre sur un des amis de Lincoln, qui le connut dès l'enfance et lui resta toujours attaché). = 9 févr. Cuneiform texts from Babylonian tablets in the British Museum; fasc. 27 et 28. — *Francke*. Die Kulturwerte der deutschen Literatur in ihrer geschichtlichen Entwicklung; t. I (important). = 16 févr. *Watson*. The constitution of the United States (ouvrage qui suit de trop près l'ordre des articles, sections et clauses de la constitution écrite et qui ne tient pas un assez grand compte des transformations imposées par la pratique; utile néanmoins). — *Willoughby*. The constitutional law of the United States (excellent). = 23 févr. *Pennypacker*. Pennsylvania in american history (intéressant recueil d'essais). = 9 mars. *Trowbridge*. Cagliostro; the splendor and misery of a master of Magic (l'auteur fait de Cagliostro un homme admirable. N'est-ce pas trahir la vérité tout autant que si l'on ne voyait en lui qu'un pur imposteur?).

## GRANDE-BRETAGNE.

37. — *The Athenæum*. 1910, 10 déc. — *Spence-Jones*. The early christians in Rom (recueil de conférences qui constituent à peine un livre et dont l'érudition est mince). = 17 déc. *D. Marc Carthy* et *A. Russell*. Lady John Russell (biographie, avec lettres et fragments de journal, de la seconde femme de Lord John. Intéressant pour l'histoire politique, en particulier du parti whig, sans révélations inattendues). = 24 déc. *Lord Roseberry*. Chatham, his early life and connections (remarquable. L'auteur a pu renouveler en partie le sujet en publiant une très intéressante correspondance de Pitt avec sa sœur Anne). — *Ball*. The correspondence of Jonathan Swift (annotation excellente). — Tudor and Stuart proclamations, 1485-1714, calendared by *R. Steele* (important; l'éditeur a, dans sa préface, donné trop de place aux proclamations du moyen âge; il y est mal à son aise). — *Champneys*. Irish ecclesiastical architecture (remarquable; montre combien cette architecture est peu originale et tout ce qu'elle doit à l'Angleterre). = 31 déc. *Acton*. Lectures on the french Revolution (remarquable; on n'a peut-être rien écrit de mieux en anglais sur la Révolution française). = 1911, 7 janv. *Tucker*. Life in the roman world of Nero and Saint Paul (bon manuel, bien informé). = 14 janv. *Lady*

*Blennerhassett*. Louis XIV and M<sup>me</sup> de Maintenon (excellent). = 4 févr. *D'Alton*. History of Ireland (3<sup>e</sup> vol. de cette Histoire conçue à un point de vue catholique et nationaliste assez étroit, mais écrite par un savant homme, qui est aussi un honnête homme). = 11 févr. *Lacey*. A roman diary and other documents relating to the papal inquiry into english ordinations (très intéressant recueil de documents et de souvenirs relatifs à l'enquête menée sous Léon XIII au sujet des ordinations anglicanes). — *Gairdner et Brodie*. Letters and papers of the reign of Henry VIII; t. XXI, 2<sup>e</sup> partie (avec cette partie est terminé le règne de Henri VIII et s'arrête une des plus précieuses sources d'information pour l'histoire du XVI<sup>e</sup> s.). — Medallie illustrations of the history of Great Britain and Ireland; pl. 121-130 (ces dix nouvelles planches publiées par le British Museum se rapportent au règne de la reine Anne, 1704-1709). = 4 mars. *Hastings*. Encyclopædia of religion and ethics; vol. III (important). — *Cox*. The sanctuaries and sanctuary seekers of mediæval England (étude fort consciencieuse sur le droit d'asile). = 11 mars. *A. Graf*. L'Anglomania e l'influsso inglese in Italia nel secolo XVIII (bon). = 18 mars. *Sir William Butler*; an autobiography (attachante autobiographie d'un soldat qui combattit en Afrique, contre les Zoulous, pour venger Gordon, etc.). — *Monroe*. A Cyclopædia of education; vol. I (excellent début d'une œuvre qui promet d'être considérable).

**38. — The Nineteenth century.** 1910, janv. — RYAN. Un précédent fameux : une journée de pairs créés par la reine Anne (1712; note l'influence décisive exercée dans cette circonstance par le duc de Hamilton, ami et parent de la reine, ennemi déclaré de Marlborough). — Lady PAGET. Souvenirs de Copenhague (lors de l'élection du prince Guillaume comme roi de Grèce en 1863; la question des duchés et la guerre avec la Prusse, 1864). — Le Rév. Fr. AVELING. Le modernisme de saint Thomas d'Aquin (réfute le paradoxe présenté par Burns dans la livr. de déc.). = Févr. L. MELVILLE. William Cobbett et la reine Caroline (Cobbett fut le conseiller secret de la reine; directement ou indirectement, il lui conseilla de refuser toutes offres tendant à la renonciation de ses droits à la couronne; composer avec le roi et ses ministres eût été avouer qu'elle était coupable des fautes qu'on lui reprochait. Les lettres de Cobbett, ou de ses enfants, publiées ici pour la première fois, font revivre ce honteux procès).

**39. — Quarterly Review.** T. CCXIII, juill.-oct. 1910. — Le caractère du roi Édouard VII (très intéressante étude, appuyée sur des documents de famille inédits communiqués par le roi Georges V. On y voit avec quel soin la reine Victoria et le prince Albert surveillèrent l'éducation de leur fils. Son instruction fut plutôt pratique, sans excès de littérature ni de philosophie; il avait peu le goût de l'histoire, parce que, disait-il, on s'était obstiné à la lui enseigner sous sa forme

la plus aride, et il aimait peu les livres, sauf les biographies, parce qu'en sa jeunesse on ne lui avait jamais permis de choisir ses lectures. Mais, avec une mémoire et une intelligence excellentes, un sentiment parfait des proportions et de la réalité, « ce qu'il savait personnellement paraissait aussitôt important et significatif, tandis que le savoir ordinaire d'autrui prenait l'air d'un simple acquis d'agrément ». — FISHER. Les débuts et la chute du second Empire (ouvrages récents : Émile Ollivier, Berton, Simpson, Lebey, Thirria, Bourgeois. « M. Ollivier est le plus transparent des hommes et le plus candide des mémorialistes... Il est évident que Napoléon III comprenait M. Ollivier; il n'est pas aussi sûr que M. Ollivier comprit Napoléon III ». Le souverain avait un grand fond de mystérieux : « Une déclaration d'un de mes ministres », disait-il à M. de Goltz, « n'aurait aucune valeur. Seul, je sais quelle doit être la politique étrangère du pays. » Quand éclate la crise finale, « M. Ollivier se montre généreux envers son honorable collègue, M. de Gramont, dont il était plus éloigné qu'il ne paraît le soupçonner; mais tous deux bronchèrent à la fois. L'un et l'autre perdirent la tête ». — L'histoire des Sikhs (à l'occasion du grand ouvrage de M. Macauliffe, qui, après avoir passé trente ans dans l'administration anglo-indienne, a consacré seize ans à l'étude des Sikhs, auxquels il fournit, en outre, une traduction autorisée de leurs livres sacrés qu'ils réclamaient depuis longtemps. Cette histoire confirme la thèse de Sir Alfred Lyall, qu'en Asie presque toujours les mouvements religieux se transforment en mouvements politiques et militaires). — BEVAN. Le premier contact du christianisme et du paganisme (difficultés et nécessité de l'histoire psychologique. Le monde païen nous est connu surtout par une littérature élégante, mais conventionnelle, qui ne nous révèle rien de réaliste sur les vrais sentiments du populaire, parmi lequel se répandit d'abord le christianisme. Mysticisme et crainte de la mort plus répandus alors qu'on ne le croit. Origine naturelle et pratique du gnosticisme qui prépara la voie au christianisme. Travaux de Glover, Gebhardt et Harnack, Reitzenstein, Wendland, Bousset, Bigg). — Wilfrid WARD. John Stuart Mill (surtout l'homme et son caractère : un « saint du rationalisme », mais les saints sont ennuyeux et l'humanité peu régénérée se détourne d'eux. Le tort de Mill fut de croire tous les hommes semblables à lui, ne différenciant les uns des autres que par le plus ou moins d'éducation. Même il s'imaginait que le monde finirait par s'éteindre naturellement, l'humanité devenant indifférente au désir sexuel que lui-même n'éprouvait pas. Il a, d'ailleurs, fait des efforts méritoires pour se dégager de l'absurde éducation que lui avait infligée son père et pour se débarrasser du radicalisme étroit, de l'intolérance irréligieuse qu'on lui avait d'abord inculqués). — Sir M. CONWAY. Quatre grandes collections (catalogues des collections royales de Buckingham-Palace et de Windsor, publiés par Lionel Cust, d'après les

ordres du roi Édouard; de Wilton House, par Lord Pembroke et le capitaine Wilkinson; de Longford Castle, par le comte et la comtesse de Radnor; enfin du Dr Mond, par le Dr Richter). — S. LANE-POOLE. L'auteur de *Vathek* (Beckford, un des plus curieux originaux cosmopolites au XVIII<sup>e</sup> siècle, en Angleterre; n'a pas donné toute sa mesure, par égoïsme et paresse, mais a laissé des lettres charmantes et des notes de voyage excellentes. Beckford avait reçu la bénédiction de Voltaire, pris des leçons de musique de Mozart et admiré, dans M<sup>lle</sup> Necker, « une jeune fille parfaitement symétrique qui aurait pu, comme la princesse Borghèse, poser pour Canova et devenir une statue respectable », complément bien imprévu, qui eût fait la joie de la future M<sup>me</sup> de Staël). — Rev. BARRY. Le problème de Pascal (son caractère et ses sentiments). — Les promesses de l'Amérique latine (passé et avenir optimiste). — Les idées de Gladstone sur les relations de l'Église et de l'État (Gladstone avait débuté par souhaiter que l'État, dans son rôle paternel, travaillât le plus possible à répandre le christianisme; puis, surpris du mouvement démocratique, il en vint à refuser au gouvernement populaire le droit d'avoir une conscience, le réduisant à jouer le rôle de l'aiguille qui marque l'heure suivant les mouvements du balancier. Finalement, il revint à la croyance que, la Société demeurant après tout chrétienne, il convenait de maintenir la morale religieuse d'autant plus fermement que l'influence des dogmes diminuait). — L'Espagne et le Vatican.

**40. — Edinburgh Review.** T. CCXII, juill.-oct. 1910. — Le développement du voyage d'Italie (historique. On trouve des récits de voyageurs gaulois dès le V<sup>e</sup> siècle. Il n'alla pas moins de 200,000 pèlerins au jubilé de l'an 1300; leur voyage était dirigé quelque peu à la façon des touristes de Cook. Au XV<sup>e</sup> siècle, les livres-guides contiennent déjà des renseignements sur les précautions de santé, les procédés économiques à suivre et la mise en garde contre la rapacité des aubergistes qui rappellent nos Baedeker. Aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, les Puritains tenaient en méfiance les voyageurs retour d'Italie, « d'où l'on ne rapportait qu'une conscience faussée, une bourse vide et un mauvais estomac »). — L'idéalisme grec et la vie moderne (publications récentes du professeur Mahaffy, helléniste fervent et instruit, surtout vulgarisateur, mais qui exagère beaucoup trop l'influence de l'esprit grec sur la vie actuelle). — L'éducation d'un homme d'État : la jeunesse de Pitt (« il eut la chance de connaître, dès ses débuts, la plupart des gens qu'il devait rencontrer au cours de sa carrière politique, et cette autre chance d'être ramené aux traditions de la Révolution par des hommes qui en avaient gardé le souvenir et qui avaient gouverné sous le dernier des Stuarts. D'ailleurs, comme on n'est vraiment bon politicien que si l'on peut causer d'autre chose que de politique, il eut encore ici d'heureuses fortunes ». Culture classique, poésie, architecture, art des jardins, où il passait pour une autorité, rien

ne lui était étranger dans le milieu où il vivait avec Carteret, Fielding, Pope et Bolingbroke). — La Grande-Bretagne et l'équilibre européen (curieux article que l'on dirait écrit par un diplomate et qui tend à prouver que la guerre de 1870 a tourné plutôt au profit de l'Angleterre. Grâce à l'unification de l'Allemagne, qui a donné, pour la première fois, une paix stable au centre de l'Europe, les agrandissements coloniaux ont pu se poursuivre tranquillement sans que personne osât s'y opposer par crainte d'amener une guerre formidable. L'Angleterre en a surtout bénéficié, d'autant que maintenant elle a la France, la Russie et presque l'Italie de son bord. A relever cette observation que pas un Anglais sur cent ne se doute de la magnifique étendue de l'empire colonial français). — La « double direction » dans la campagne de Bourbaki (critique très serrée de cette campagne, pour établir quelle autorité, civile ou militaire, fut responsable de la défaite. Bourbaki, quoi qu'il prétende, n'était pas trop âgé pour conduire l'armée de l'Est; mais il manquait de ressort et de caractère pour tenir tête à M. de Freycinet, qui se donnait des attributions de généralissime. La faute incombe à la Délégation d'avoir choisi Bourbaki pour chef dans de telles conditions). — *L'Histoire de Malte* de Hardman (publiée par M. Holland Rose, après la mort de l'auteur. Ce dernier, ayant habité l'île pendant un demi-siècle, avait voulu surtout montrer aux Maltais, en leur racontant les événements de 1798 à 1815, combien ils avaient tort de croire qu'ils s'étaient donnés à l'Angleterre et qu'elle leur devait dès lors des droits politiques. Il n'est ici question que du siège de La Valette par les Maltais et de son blocus par la flotte anglaise, de sept. 1798 à sept. 1800). — Les idées de Cavour (esprit très pratique, nullement enclin à la philosophie et fort peu à la littérature, partisan du « juste-milieuisme », comme il disait, détestant la révolution presque autant que le despotisme, grand admirateur du régime constitutionnel et du parlementarisme, Cavour n'en a pas moins agi tout du long avec les révolutionnaires et gouverné, comme plus tard le prince de Bismarck, contre la volonté de son Parlement et contre le gré de l'opinion. Il n'y a plus à dissimuler ses fourberies; mais le succès les amnistie, parce que la fin justifie les moyens. « Lui seul pouvait juger des procédés pour atteindre son but, et l'on doit épargner à sa mémoire l'impertinence d'une apologie »). — La vice-royauté de Lord Minto (la politique du dernier vice-roi. Malgré leurs opinions libérales en principe, les Anglais se trouvent conduits, par la force des choses, à prendre, dans leurs dépendances exotiques, des mesures qui rappellent tantôt l'ancien régime, tantôt le second Empire : emprisonnement ou déportation de suspects sans jugement, interdiction de se réunir plus de vingt personnes sans prévenir l'autorité; cautionnement des journaux, etc. L'esprit anglais, d'ailleurs, est bien moins théoriquement libéral que nous ne le croyons en France, et l'on explique ici que la liberté ne peut s'appliquer si tout le monde n'accepte de se plier aux règles du jeu).

## RUSSIE.

**41. — Journal Ministerstva Narodnago Prosvetchénia** (*Journal du ministère de l'Instruction publique*), 1910. — *J. Veselovskî*. Le cadastre des villes (Possadskaïa soha. Article important expliquant le mécanisme de l'imposition des bourgeois en Moscovie). — *V. Barvinski*. Essais sur l'histoire des cosaques de la rive gauche du Dniéper (étude sur la vie économique et sociale dans la partie de l'Ukraine appartenant à l'empire de Russie au XVIII<sup>e</sup> s.). — *Th. Leonovitch*. Continuation des travaux de l'auteur sur les institutions du grand-duché de Lithuanie parus les années précédentes dans le même journal. Les articles de l'année 1910 sont consacrés aux assemblées populaires et aux diètes provinciales. — *V. Istriore*. Les archives des frères Tourgueniev; les étudiants russes à Göttingue; la société amicale et littéraire de 1801 (série d'études très intéressantes sur les trois frères Tourgueniev: André, le poète, mort en 1803; Alexandre, l'historien, mort en 1845, et leur cadet, Nicolas, le célèbre émigrant, mort à Paris en 1871, leurs amis de jeunesse et leur séjour à l'Université de Göttingue). — *A. Kabanov*. L'organisation des élections aux zemsnie sobory. — *M. Dovnar-Zapolsky*. L'organisation corporative des artisans de la ville de Moscou aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> s. — *V. Novodvorski*. La Pologne, la Suède et le Danemark sous le règne d'Étienne Bathory (relations diplomatiques concernant la question des provinces baltiques et celle de la Moscovie). — *J. Tikhomirov*. Continuation des études précédentes sur la colonisation et la population du pays de Penza (voir *Rev. hist.*, mai-juin 1910, p. 228). — *N. Boldyrev*. Exposé de la doctrine de Jean Bodin. — *G. Zemel*. Étienne Dolet à la lumière de l'histoire (aperçu des études sur la vie, le procès et les œuvres d'Étienne Dolet depuis le XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours). — *P. Mitrofanov*. Le marquis Emmanuel de Noailles, ambassadeur de France auprès de la cour de Vienne de 1783 à 1792. — *A. Wulfins*. J.-J. Rousseau (ses idées sur la religion et la tolérance religieuse). — *P. Jakovenko*. La population rurale de la principauté de Rugen (Rouïana) (intéressante étude sur la population rurale et la propriété foncière dans le pays soumis à la domination des princes slaves aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> s.).

**42. — Rousskaïa Starina** (*Antiquité russe*), 1910. — Continuation des mémoires de *A.-F. Koni*, *J. Janjoul* et *Th.-G. Törner* (voir *Rev. hist.*, juill.-août 1910, p. 458). — La bataille de Kouchka, 18 mars 1885 (récit détaillé et vivant des événements qui faillirent faire éclater la guerre entre l'Angleterre et la Russie). — *S. Poutchkov*. Quelques nouveaux détails sur la vie de Th. Haas, médecin-philanthrope de Moscou, mort en 1853. — *W. Louguinine*. Entrevue avec Mazzini (l'auteur raconte un fait très intéressant qu'il tient de Mazzini lui-même. Lors de la guerre d'Orient et des difficultés avec

l'Autriche, Nicolas I<sup>er</sup> aurait offert à Mazzini de soutenir le mouvement révolutionnaire en Italie, à la seule condition que ce mouvement se fit au profit de la maison de Savoie. Seul le refus du républicain fit manquer ce projet. Le fameux chanteur Tamberlick aurait été l'intermédiaire dans ces négociations si extraordinaires).

**43. — Rousski Arkhiv** (*Archives russes*), 1910. — *S. Goriaïnov*. Catherine II et la Pologne, d'après les mémoires inédits de Stanislas Poniatovsky, roi de Pologne (il y est surtout question des diètes de 1764-1770 et des délibérations au sujet des dissidents religieux). — *K. Lebedev*. Fragments de mémoires se rapportant aux années 1835-1849 (peinture du monde des tchinovnis sous Nicolas I<sup>er</sup>). — Amiral *Arséniev*. Mémoires (intéressants pour l'enfance du grand-duc Serge, plus tard gouverneur général de Moscou, assassiné en 1905). — *F. Tastevin*. Les calvinistes français en Russie (d'après des documents inédits). — Lettres de Nicolas I<sup>er</sup> au maréchal Paskevitch, lieutenant de Pologne (ces lettres peignent bien les relations de l'empereur avec celui de ses généraux qu'il avait le plus en estime et les idées hostiles de l'empereur envers la Pologne). — *Jeliaboujski*. Notes journalières de 1682-1709 (mémoires publiés pour la première fois au XVIII<sup>e</sup> siècle et réédités d'après des manuscrits trouvés depuis. Ils se rapportent aux temps si mouvementés des premières années du règne de Pierre le Grand).

**44. — Istoritcheski vestnik** (*Messenger historique*), 1910. — *B. Glinsvi*. L'assassinat du 1<sup>er</sup> mars 1881 (série d'articles sur le mouvement révolutionnaire qui aboutit à la mort d'Alexandre II; exposé systématique et impartial). — *P. Sokolov*. Souvenirs (intéressants pour la vie des artistes russes vers le milieu du XIX<sup>e</sup> s.). — *S. Solomine*. Souvenirs de N.-S. Bobrichtchev-Pouchkine (quelques pages sur la vie assez peu connue du décebriste frappé de folie).

**45. — Tchtienia v obstchestvé Istorii i Drievnostiei rossiiskikh** (*Lectures faites à la Société d'histoire et des antiquités russes*), 1910. — *Riézanov*. Études sur l'histoire du drame russe (ouvrage fortement documenté; examen scrupuleux des origines des représentations dramatiques dans les écoles russes aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Les sujets, pour la plupart allégoriques ou tirés de la Bible, ont été empruntés au théâtre scolaire des Jésuites). — *S. Veselovski*. Les livres du fisc de la province de Nijni-Novgorod des années 1608-9 et 1611-12 (registre complet des payeurs d'impôts directs avec indication des sommes à payer; permet de juger à quel degré de ruine étaient arrivées les provinces orientales de la Moscovie pendant l'interrègne de 1610-1613). — *S. Choumakov*. Études pour servir à l'histoire du Pomestnyi Prikar (importante institution qui administrait les terres dont les titulaires formaient les forces armées de la Moscovie).

**46. — Rousskaïa mysl** (*la Pensée russe*), 1910. — *A. Kornilov*. Tchernychevski et la réforme de 1861 (exposé des idées du fameux publiciste sur l'émancipation des paysans et l'avenir du peuple russe, d'après ses travaux, de 1856 à 1862). — *V. Kariénine*. Herzen, Bakounine et George Sand (quelques pages sur les relations de G. Sand avec les émigrants russes, d'après les lettres inédites de ces derniers). — *V. Bogoutcharsni*. La lutte politique entre 1880 et 1890 (premier essai d'analyse historique des événements politiques et de la lutte entre le gouvernement et les révolutionnaires sous Alexandre III). — *V. Koslovsky*. Alexandre I<sup>er</sup> et Jefferson (correspondance entre l'élève de Laharpe et le successeur sur les réformes politiques à appliquer en Russie. Cette correspondance, qui a existé de 1804 à 1806, a été établie par les soins de Laharpe et de Priestley). — *A. Kicsewetter*. Araktcheïev (brillante étude sur le favori d'Alexandre I<sup>er</sup>).

**47. — Kievskia Ouniversitetskia Izvestia** (*les Nouvelles de l'Université de Kiev*), 1910. — *A. Gniévouchev*. La population rurale du pays de Novgorod d'après les cadastres de 1495 à 1505. — *Id.* Fragment inédit du cadastre du pays de Novgorod au commencement du XVI<sup>e</sup> s. — *E. Stachevski*. Budget militaire de 1663 (d'après les documents des archives de Moscou). — *M. Davnar-Zapolski*. Matériaux pour servir à l'histoire de l'administration des domaines en Russie (règlements et instructions du prince Politzine et du comte Orlov concernant les serfs de leurs domaines aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> s.).

---

## CHRONIQUE.

---

**France.** — Le dimanche 12 mars, les élèves et les amis de M. A. AULARD se sont réunis à la Sorbonne pour lui offrir une plaquette de M. Vernier à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de son premier cours à la Sorbonne. M. J. Claretie, président de la *Société de l'histoire de la Révolution française*, a rappelé en termes éloquents ce qu'a été la belle carrière de professeur et d'écrivain de M. Aulard. M. G. Monod, empêché d'assister à la réunion, avait adressé à M. Bloch une lettre qui se terminait par ces paroles : « Autant que l'écrivain et le savant consciencieux et infatigable, j'ai admiré en lui le professeur qui a su, chose si rare en France, faire véritablement école, susciter des légions de jeunes travailleurs dont l'activité a déjà porté des fruits remarquables. Si l'histoire de la Révolution est aujourd'hui en France l'objet d'une investigation méthodique et scientifique, si une émulation, parfois même excessive, multiplie les revues consacrées à l'histoire révolutionnaire et les publications de documents révolutionnaires, c'est en grande partie à l'initiative, à l'enseignement et à la direction d'Aulard qu'on le doit. Il était juste et naturel que ses élèves se réunissent pour lui apporter le témoignage de leur reconnaissance, et nous sommes heureux, nous, ses collègues, entrés avec lui ou avant lui dans la carrière historique, de nous joindre à eux, et de lui dire notre admiration pour son magnifique labeur et pour les services rendus par lui à la science et à la jeunesse. » M. Aulard a répondu par une allocution émue et touchante où il a rappelé ses débuts à la Faculté des lettres de Paris, et au milieu de quelles animosités singulières (qui allèrent jusqu'au coup de révolver à la leçon d'ouverture) son cours fut inauguré. Le succès croissant de son enseignement, le respect et l'affection dont il est aujourd'hui entouré sont la juste récompense d'une vie de travail et de dévouement.

— M. BOISSY D'ANGLAS a publié chez Daragon, en un volume in-4<sup>o</sup> de 293 pages, sous le titre : *la Question Louis XVII au Parlement*, le rapport fait au Sénat, au nom de la 3<sup>e</sup> commission des pétitions, au sujet de la pétition de M. Charles-Louis Naundorff, qui a la prétention de faire reconnaître en France son droit à porter le nom de Bourbon. Cette commission, endoctrinée par M. Boissy d'Anglas, qui apporte dans cette question la ferveur d'un croyant mystique, a eu la faiblesse de proposer au Sénat de renvoyer la pétition de M. Naundorff au garde des sceaux. Le Sénat, heureusement, a passé simplement à l'ordre du jour dans sa séance du 23 mars. Les membres de la com-

mission croyaient sans doute vexer les royalistes en reconnaissant aux Naundorff le nom de Bourbon. Mais ils les auraient charmés au contraire en prêtant à rire aux dépens de notre haute assemblée. M. Lenôtre, dans le *Temps* des 15, 22 et 28 mars, M. G. de Manteyer, dans les *Débats* des 24 et 30 janvier, 20 février, 2, 9 et 25 mars 1914, M. Bord, dans la *Libre Parole* des 9, 10 et 12 mars, ont mis en pleine lumière l'absence de critique et de méthode avec lesquelles a été conduite l'enquête du Sénat et écrit le rapport de M. Boissy d'Anglas. C'est sur une accumulation d'affirmations sans preuves et démenties par les documents les plus certains, de citations fausses ou de pièces apocryphes que reposent des conclusions qui sont, non un jugement historique, mais un acte de foi. On peut à la rigueur s'imaginer que l'enfant mort au temple le 8 juin 1795 n'était pas le dauphin, et que celui-ci avait été enlevé ou était mort à une date antérieure inconnue; mais il y a une chose absolument certaine et démontrée, c'est que le Naundorff ou plutôt Nauendorff, mort en 1845 à Delft, qui, après avoir été en 1824 condamné comme faux monnayeur, prétendit depuis 1825 être le dauphin duc de Normandie, était un simple aventurier et un imposteur, qu'il n'avait même pas droit au nom de Naundorff et, comme l'a démontré dans les *Débats* M. G. de Manteyer, était vraisemblablement un certain Carl-Benjamin Werge, né à Halle le 3 mai 1777, fils d'un marchand de chevaux devenu brasseur, et qui avait usurpé le nom de Carl-Ludwig Nauendorff. On trouvera dans le dernier numéro de la *Historische Zeitschrift* une étude complète et décisive sur la mystification Naundorff.

— Les fêtes du *Millénaire de la Normandie* sont définitivement fixées ainsi qu'il suit : 28 mai, assemblée normande à Saint-Clair-sur-Epte; 4 juin, inauguration des fêtes de Rouen par le Président de la République; 5 juin, voyage de M. Fallières à Caen et Cherbourg; 4 au 11 juin, congrès, exposition et fêtes à Rouen; 10 juin, commémoration de la Normandie en Sorbonne et gala au Trocadéro; 11 juin, à midi, grand banquet. Les souscriptions sont reçues par M. Damien, 2, cité Monthiers.

— Trois universités étrangères, celles de Saint-Andrews, de Breslau (1<sup>er</sup>-3 août) et de Christiana (5-6 sept.) vont célébrer leurs centennaires cet été et cet automne. Nous espérons que le ministère de l'Instruction publique mettra nos Universités provinciales en mesure de se faire représenter, en même temps que celle de Paris, à ces solennités et qu'elles tiendront à honneur d'y prendre part. La France, la mère de toutes les universités européennes, a été beaucoup trop maigrement représentée aux dernières fêtes universitaires de Cracovie, de Leipzig, de Louvain, de Bruxelles et de Berlin. Quant à nos Académies, invitées, comme toutes les grandes Académies des deux mondes, à assister à ces commémorations scientifiques, elles ont décidé, l'an dernier, bien qu'elles eussent figuré aux fêtes de Genève,

de Leipzig et de Louvain, qu'elles n'y enverraient plus de délégués. C'est une grave faute. En pratiquant ce système commode d'abstention et d'effacement, nos grandes institutions scientifiques perdent leur contact avec le monde savant et contribuent à diminuer le rayonnement intellectuel de la France. Que nos Universités du moins affirment leur vitalité croissante et compensent cette abstention des Académies en conservant partout à la France la place à laquelle elle a droit.

— Un des anciens pensionnaires les plus distingués de Saint-Louis-des-Français de Rome, M. l'abbé SOL, aujourd'hui curé de la petite commune de Begoux (Lot), a publié dans la *Revue religieuse de Cahors et de Roc-Amadour* du 18 février 1911 une notice nécrologique sur l'abbé Castanié (1828-1911), qui fut son prédécesseur et qui était ami de la famille Gambetta à Cahors. Ce fut l'abbé Castanié qui, sur les instances du jeune Léon Gambetta, intervint auprès du père de celui-ci pour qu'il permit à son fils de faire son droit pour devenir avocat au lieu de prendre la suite de ses affaires commerciales.

— La librairie Attinger continue, sous le patronage de la Société de géographie, la publication de son *Atlas pittoresque de la France*, dressé par M. Onésime RECLUS (prix : 132 fr.), qui formera 3 vol. in-4° de 700 p. Le fasc. XV nous amène jusqu'au département du Gers. Cet atlas est un recueil de vues de paysages, de villes et de monuments, accompagnées de notices explicatives géographiques, économiques et historiques classées par départements et arrondissements. Une carte de chaque arrondissement et un schéma du département les accompagne. Les 120,000 vues photographiques, nécessairement de petites dimensions, mais d'une bonne exécution, qui formeront cet atlas, constituent un répertoire d'un intérêt et d'une utilité uniques. Il n'y a pas un aspect de notre sol, pas un monument d'architecture religieuse ou civile qui ne se trouve reproduit. On pourra, cet atlas à la main, entreprendre dans toutes les parties de la France les voyages les plus instructifs.

— *La France, géographie illustrée*, publiée chez Larousse par M. P. JOUSSET, est d'une exécution plus artistique et plus luxueuse et est conçue dans un esprit plus scientifique et plus littéraire à la fois que l'*Atlas* de M. Reclus. L'ouvrage formera deux volumes de près de 800 pages, contenant 1,800 gravures photographiques, trente cartes en couleur, sans compter les cartes en noir, et ne coûte que 48 francs. Les gravures, qui sont d'une admirable exécution, sont de dimensions importantes; beaucoup d'entre elles occupent toute une page; quelques-unes, comme celles des monts d'Auvergne, sont d'un effet impressionnant. Le texte occupe une très grande place dans l'ouvrage. Il est d'une information très précise et d'une lecture attrayante. Le plan de l'ouvrage est original et conforme aux données les plus récentes de la science géographique. La France s'y trouve étudiée par régions. Après deux pages

concises sur la formation du sol, les soixante-dix-huit pages suivantes sont consacrées à une excellente étude du Massif central distribué d'après les bassins de ses fleuves et rivières. A cette étude de géographie physique succède la géographie humaine, historique et archéologique des départements de la région.

— La librairie Nelson (61, rue des Saints-Pères) a entrepris, sous la direction de M. Ch. SAROLÉA, directeur de la section française de l'Université d'Édimbourg, une charmante collection de textes français à 1 fr. 25, parmi lesquels se trouvent un assez grand nombre d'ouvrages historiques : *la Campagne de Russie*, du général comte Ph. DE SÉGUR; *Napoléon intime*, d'Arthur LÉVY; *les Français de mon temps*, du vicomte D'AVENEL; *la Pucelle de France*, d'A. LAMY; des extraits de *Saint-Simon* sur la cour de Louis XIV, édités par M. Saroléa. Nous avons aussi été heureux d'y trouver une édition de *l'Introduction à la vie dévote de saint François de Sales*, par M. H. BORDEAUX.

— La jolie *Bibliothèque Larousse* de littérature à 1 fr. le vol. vient aussi de faire paraître quatre vol. d'extraits de *Saint-Simon*, très soigneusement édités par M. DUPOUY et enrichis de dix-sept gravures empruntées aux tableaux du temps.

**Allemagne.** — NÉCROLOGIE : Heinrich ZIMMER. — Les études celtiques, déjà éprouvées par la mort de H. d'Arbois de Jubainville<sup>1</sup>, ont fait l'an dernier une nouvelle perte, et considérable, en la personne de Heinrich Zimmer, décédé le 26 juillet 1910, à l'âge de 59 ans<sup>2</sup>. L'éloge du linguiste et du philologue n'est pas à sa place ici<sup>3</sup>. Mais la science du langage et la critique des textes ont permis à H. Zimmer de jeter une lumière nouvelle sur des problèmes difficiles d'histoire et d'histoire littéraire, et il fallait le dire. Signalons l'*Allindisches Leben*, son premier grand travail, publié en 1879 (il fut vingt ans professeur de sanscrit à Greifswald, jusqu'à ce que l'Université de Berlin eût créé pour lui, en 1901, une chaire de celtique); — ses *Keltische Studien* parues, depuis 1881, dans la *Zeitschrift für deutsches Altertum*, la *Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung*, la *Zeitschrift für Keltische Philologie*, les *Preussische Jahrbücher*, les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Berlin, dont il était membre, ont renouvelé non seulement les théories sur l'accentuation, la rythmique, la morphologie, etc., du vieil irlandais, mais notre connaissance de ce qu'on est convenu d'appeler l'épopée irlandaise. En 1890 et 1891, Zimmer fournit à la *Zeitschrift für französische Sprache* et aux *Göttingische gelehrte Anzeigen* des mémoires et des comptes-rendus touchant l'*Arthursage* dont il voulait placer l'origine en Bretagne

1. *Revue historique*, t. CIV, p. 229.

2. Il était né à Castellana (Prov. rhénane) le 11 décembre 1851.

3. Voy. *Revue celtique*, t. XXXI, p. 410.

armoricaine, théorie contestable appuyée d'arguments dont quelques-uns semblent aujourd'hui caducs. En 1893 parut son *Nennius vindicatus*. Il y démontrait que l'*Historia Brittonum*, mise sous le nom de Nennius dans certains manuscrits, renfermait un petit noyau historique utilisable pour l'histoire de la Grande-Bretagne, au VII<sup>e</sup> siècle principalement. L'ouvrage est éminemment représentatif de sa « manière ». Il révèle un cerveau puissant, capable d'enfanter des hypothèses saisissantes et suggestives, mais parfois aussi inconsistantes et même hâtives<sup>1</sup>. Les résultats de ce beau livre ont été mis au point depuis par M. Thurneysen (cf. *le Moyen âge*, 1894, 1895, 1896).

On trouve moins de qualités et plus de défauts dans l'étude *Keltische Kirche* donnée en 1901 à la *Realencyklopädie für protestantische Theologie und Kirche*<sup>2</sup>. Zimmer identifie Patrick au Palladius envoyé comme évêque en 431 par le pape Célestin « ad Scottos in Christum credentes » (Prosper). Son action apostolique aurait été restreinte au Leinster; au VII<sup>e</sup> siècle seulement, le parti « romain » du sud-est de l'Irlande aurait transformé en apôtre de toute l'Irlande, en saint illustre, l'obscur Patricius. Il ne reste à peu près rien, ou rien, de cette thèse après le beau livre de J.-B. Bury, *The life of saint Patrick and his place in history* (London, 1905, in-8°). Citons encore l'édition du commentaire de l'Irlandais Pélagie sur les épîtres de saint Paul, *Pelagius in Ireland* (1901). — Un travail forcené, mené avec une tension fiévreuse, a surmené, puis éteint une belle intelligence dont la science pouvait encore beaucoup attendre.

Ferdinand LOT.

**Belgique.** — NÉCROLOGIE. — Le 4 mars dernier est décédé, à Etterbeek-lez-Bruxelles, le P. Charles DE SMEDT, né à Gand, le 6 avril 1833, président des Bollandistes depuis 1880. C'était un hagiographe, un historien et un critique de haute valeur, dont la réputation avait depuis longtemps franchi nos frontières; son indiscutable probité scientifique lui avait valu l'estime universelle du monde savant. Il était membre titulaire de l'Académie royale de Belgique et correspondant étranger de l'Institut de France. Indépendamment de la part prépondérante qu'il avait prise depuis trente ans à la publication des *Acta Sanctorum* (t. XIII d'octobre (1884); t. I (1887), t. II (1894) et t. III (1910) de novembre), le P. de Smedt était l'auteur d'un grand nombre de travaux importants, dont voici les principaux : *Introductio ad historiam ecclesiasticam critice tractandam* (Bruxelles, 1876, in-8°); — *Dissertationes selectæ in primam ætatem historiæ ecclesiasticæ* (Ibid., 1876, in-8°); —

1. Mommsen, qui avait provoqué le livre de Zimmer par son édition de l'*Historia Brittonum*, caractérise ainsi l'auteur : « summo adeoque interdum nimio acumine instructus » (*Mon. Germaniæ, auctores antiquissimi*, t. XIII, p. 114).

2. Elle a été traduite en anglais par miss A. Meyer, *Celtic church in Britain and Ireland* (1902, in-8°).

*Gesta episcoporum, 1092-1138* (Publications de la Société de l'histoire de France. Paris, 1880, in-8°); — *Principes de la critique historique* (Liège, 1883, in-12); — *Catalogue descriptif des manuscrits hagiographiques latins antérieurs au XVI<sup>e</sup> siècle de la Bibliothèque nationale de Paris* (Bruxelles, 1889-93, 3 vol. in-8°); — *Bibliotheca hagiographica græca ou Répertoire des vies de saints anciennes, écrites en grec et publiées* (Ibid., 1894, in-8°); — *Catalogue descriptif des manuscrits hagiographiques grecs de la Bibliothèque nationale de Paris* (Ibid., 1895, in-8°); — *Bibliotheca hagiographica latina antiquæ et mediæ ætatis* (Ibid., 1898-1901, 2 vol. in-8°).

Le P. C. de Smedt avait fondé en 1881 une importante revue hagiographique : *Analecta Bollandiana*, dont le 30<sup>e</sup> volume est en cours de publication.

E. II.

## NOUVELLES PUBLICATIONS FRANÇAISES

RELATIVES A L'HISTOIRE DE FRANCE.

(Sauf indications contraires, les volumes sont in-8° et édités à Paris.)

INVENTAIRES ET DOCUMENTS. — *Pierre Caron*. Paris pendant la Terreur. Rapports des agents secrets du Ministre de l'Intérieur. T. I : 27 avril 1791-25 déc. 1793. A. Picard, LX-433 p. — *Jean Cordey*. Correspondance de Louis Victor de Rochechouart, comte de Vivonne, général des galères de France pour l'année 1671. H. Champion, xv-137 p. — *Id.* Correspondance du maréchal de Vivonne relative à l'expédition de Candie (1669). H. Laurens, xxv-308 p. — *Gravin*. Eusèbe, Hist. ecclésiastique, liv. V-VIII. A. Picard, in-16, 565 p. — *Marion, J. Benzacar et Caudrillier*. Documents relatifs à la vente des biens nationaux dans le département de la Gironde. T. I : Districts de Bordeaux et de Bourg. Leroux, xxxviii-710 p. — *L. de Montoisson et G. Le Bœuf*. Éd. de Armorial général des registres de la noblesse de France, par L.-P. d'Hozier et d'Hozier de Sérigny. In-fol., 42 p. — *R. de Nesselrode*. Lettres et papiers du chancelier comte de Nesselrode (1760-1856). T. X : 1850-1853. Lahure, ii-328 p. — *E. Poupé*. Lettres de Barras et de Fréron en mission dans le Midi. Draguignan, Latil, ix-222 p. — *H. Prost*. Inventaires mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne (1363-1477). T. II, 3<sup>e</sup> fasc. : 1387-1389. Leroux, p. 321-480. — *L. Romier*. Lettres et chevauchées du bureau des finances de Caen sous Henri IV. Picard, xxv-333 p. — Quatrième table générale de la *Révolution française* (1903-1910). Charavay et Cornély, 54 p. — Table alphabétique de la *Bibliographie de la France*, année 1910, p. 873-1145. — Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. T. IX : Cas-Cha. 452 p.

HISTOIRE GÉNÉRALE. — *E. Angot*. Un neveu du prince de Bénévent, Louis de Talleyrand-Périgord, 1784-1808. Perrin, in-16, 303 p. — *A. Aulard*. Napoléon I<sup>er</sup> et le monopole universitaire. Colin, ix-388 p. — *De Boüard*. Etudes de diplomatique sur les actes des notaires du Châtelet de Paris. Champion, xv-192 p. — *R. Boubée*. Camille Jordan en Alsace et à Weimar. Plon-Nourrit,

in-16, 273 p. — *R. Canat*. La renaissance de la Grèce antique (1820-1850). Hachette, vii-291 p. — *A. Chuquet*. Lettres de 1815, 2<sup>e</sup> série. Champion, 419 p. — *E. Collas*. Valentine de Milan, duchesse d'Orléans. Plon-Nourrit, iii-447 p. — *J. Contrasty*. Le clergé français exilé en Espagne (1792-1802). Toulouse, Sistac, xii-391 p. — *J. Cordey*. Les comtes de Savoie et les rois de France pendant la guerre de Cent ans (1329-1391). Champion, xvi-397 p. — *Delsart*. Sainte Fare, sa vie et son culte. J. Gabalda, in-18, xv-372 p. — *M. Dumoulin*. Études et portraits d'autrefois. Plon-Nourrit et C<sup>ie</sup>, ii-328 p. — *Fournier-Sarlovèze*. Louis-Auguste Brun, peintre de Marie-Antoinette, 1758-1815. Manzi-Joyant et C<sup>ie</sup>, gr. in-8<sup>o</sup> 155 p. — *Gachot*. La troisième campagne d'Italie (1805-1806). Plon-Nourrit, 400 p. — *Galland*. L'affaire Sirven. Mazamet, chez l'auteur, xi-549 p. — *Galli*. Gambetta et l'Alsace-Lorraine. Plon-Nourrit, ii-336 p. — *Ch. Garnier*. Une famille parisienne universitaire au XIX<sup>e</sup> siècle. Hachette, vi-409 p. — *Gazier*. Les derniers jours de Blaise Pascal. Champion, 70 p. — *Joly*. Vie de la révérende Mère Marie-Angèle, supérieure de la congrégation de Saint-Joseph de Bourg. Bourg, impr. du « Journal », in-16, 347 p. — *Lacour-Gayet*. La marine militaire de la France sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV. T. I : Richelieu, Mazarin, 1624-1661. Champion, x-268 p. — *Larigaldie*. Le vénérable Justin de Jacobi, prêtre de la Mission, premier vicaire apostolique de l'Abyssinie. Lethielleux, xxv-351 p. — *Lebègue*. La vie et l'œuvre d'un constituant, Thouret, 1746-1794. Alcan, lii-320 p. — *J. Lemoine*. Éd. de lettres sur la cour de Louis XIV, 1667-1670, par le marquis de Saint-Maurice. Calmann-Lévy, i-539 p. — *Maynial*. Casanova et son temps. « Mercure de France », in-18 Jésus, 299 p. — *G<sup>ral</sup> de Monts*. La captivité de Napoléon III en Allemagne, souvenirs traduits de l'allemand par Paul Bruck, Gilbert et Paul Lévy. Lafitte et C<sup>ie</sup>, viii-336 p. — *Mortier*. Histoire des maîtres généraux de l'ordre des Frères Prêcheurs. T. V : 1487-1589. Picard, 680 p. — *E. Picard*. 1870, la guerre en Lorraine. T. I et II. Plon-Nourrit et C<sup>ie</sup>, vii-347 et 388 p. — *H. Provins* et *O. Friedrichs*. Abrégé de l'histoire des infortunes du dauphin. Éd. conforme à celle de Londres, 1836. H. Daragon, xxxviii-vii-iii-425 p. — *P. Quentin-Bauchart*. Les chroniques du château de Compiègne. Pierre Roger et C<sup>ie</sup>, vii-263 p. — *Sainte-Foi*. Souvenirs de jeunesse, 1828-1835. Lamennais et son école. Les mouvements catholiques en France et en Allemagne après la Révolution de 1830. Perrin, 459 p. — *H. Stein*. Les architectes des cathédrales gothiques. H. Laurens, 128 p. — *Stenger*. Grandes dames du XIX<sup>e</sup> siècle, chronique du temps de la Restauration. Perrin, ix-465 p. — *E. Tarté*. L'industrie dans les campagnes en France à la fin de l'ancien régime. Cornély et C<sup>ie</sup>, 91 p.

HISTOIRE LOCALE. — *Abbé Bouvier*. Histoire de l'église et de l'ancien archidiocèse de Sens. T. II : de 1122 à 1519. Picard, iv-474 p. — *J. Charles-Roux*. Saint-Gilles, sa légende, son abbaye, ses coutumes. A. Lemerre, gr. in-4<sup>o</sup>, 363 p. — *Clasquin*. Mirecourt, temps passés, temps présents. Berger-Levrault, in-4<sup>o</sup>, viii-293 p. — *Cornut*. Les volontaires nationaux du district de La Tour-du-Pin (2<sup>e</sup> bataillon de l'Isère) (1791-1794). Bourgoin, librairie J. Cochard, in-16, 179 p. — *Couffon*. L'industrie minière en Anjou. I. Les mines de charbon. Angers, Grassin, 166 p. — *David*. Le canton de Montguyon (Charente-Inférieure) à travers l'histoire. Angoulême, impr. ouvrière, ix-382 p. — *L. Demaison*. La cathédrale de Reims. H. Laurens, 136 p. — *J. Garin* et *L. Gauthier*. Petite histoire de la paroisse et consécration de l'église Saint-Ambroise de Popincont. Gabalda, in-16, 143 p. — *Langlois*. La communauté des notaires de Tours de 1512 à 1791. Champion, xii-523 p. — *Latreille*. La petite

église de Lyon. Lyon, 2 vol., t. I, 320 p. — *L. Leroux*. Monographie générale du canton d'Argueil (Seine-Inférieure). Gournay-en-Bray, Guillotte fils, 432 p. — *G. Martin*. Histoire de l'enseignement du droit en Bretagne jusqu'en 1735. Rennes, Simon, 292 p. — *Nicolai*. Histoire de la carte à jouer en Guienne. Bordeaux, Féret et fils, in-4°, LXVII-133 p. — Abbé *Pissier*. Recherches sur l'histoire de Tharoiseau. Avallon, Grand, 117 p. — *Vannes*. Recherches historiques et généalogiques sur la maison de Tournebu. Caen, L. Jouan, gr. in-8°, 199 p.

---

ERRATUM DU PRÉCÉDENT NUMÉRO.

P. 390, l. 29, lire : *anti*impérialiste.

P. 429, n° 17, dernière ligne, lire : L. JENY.

P. 432, par suite d'une erreur de mise en pages, l'analyse du *Polybiblion* a été intercalée dans celle de la *Revue critique*; à partir des mots : 1<sup>er</sup> déc. Bury, l'analyse des articles se rapporte à la *Revue critique*.

P. 462, Italie, lire : *Corpus numismatum*.

CORRESPONDANCE. — A propos de l'article que notre collaborateur M. Halphen a consacré (t. CVI, p. 187) à la *Normandie* de M. Prentout, ce dernier nous fait observer qu'il a eu trop tardivement connaissance du livre de M. Valin pour en pouvoir faire usage et qu'il a simplement emprunté à une note de M. Lot lui-même ce qui a trait à l'ouvrage que celui-ci avait en préparation sur les invasions normandes.

M. Prentout, tout en rendant hommage au travail de M. Vogel, est le premier à regretter que M. Lot ne publie pas son ouvrage sur les invasions normandes.

---

L'un des propriétaires-gérants, G. MONOD.

LES  
MASSACRES DE CABRIÈRES  
ET DE MÉRINDOL

EN 1545<sup>1</sup>.

---

Les doctrines luthériennes rencontrèrent en Provence un terrain bien préparé. Après la croisade des Albigeois, quelques adeptes des doctrines hérétiques avaient cherché et trouvé un refuge dans les vallées alpines, surtout dans le bassin de la Durance. Ils y conservaient comme un dépôt sacré leurs traditions et leurs croyances. On les nommait les Vaudois, de l'hérésiarque Pierre Valdo qui vivait au xii<sup>e</sup> siècle. On les appelait encore les Humiliés, de la vie humble qu'ils menaient, ou les Sabotés, à cause de leurs chaussures. Paisibles agriculteurs, réputés pour leur honnêteté dans les transactions commerciales, ils s'attachaient à la lettre de l'Évangile et affectaient la pauvreté, mais ils payaient régulièrement l'impôt et remplissaient tous leurs devoirs de citoyens. Peut-être les accusait-on de trop

1. A consulter sur ce sanglant épisode de nos guerres religieuses : 1<sup>o</sup> *Procès-verbal de l'exécution de Cabrières et de Mérindol faite en 1545 contre les Vaudois*. Ce document avait été déposé au château de la Garde-Adhémar, en Dauphiné, domaine appartenant au capitaine Polin, un des ministres de l'exécution. Il fut retrouvé en 1784 et donné par le marquis de Vence au président de Saint-Vincens. Il appartient aujourd'hui à la bibliothèque Méjanes, d'Aix (ms. n<sup>o</sup> 929). La lecture en est difficile. Il en existe une copie dans la même bibliothèque (ms. n<sup>o</sup> 798). C'est la première pièce d'un recueil factice de documents inédits sur le même sujet ; — 2<sup>o</sup> Ms. 798 contenant, outre le *Procès-verbal*, A. *L'exposé, très apotogétique, de la question par un anonyme* (fol. 27-63). B. *Les plaidoyers, arrêts et autres procédures faites à l'occasion des habitants de Cabrières et de Mérindol depuis l'an 1540 jusqu'en l'an 1554* (fol. 75-233). C. *Lettre du P. Bougerel au président Hesnault sur Guérin, avocat général au parlement de Provence* (fol. 239-261) ; — 3<sup>o</sup> *Bibl. nationale*, f. fr., vol. 16545 ; *Nouv. acq.*, vol. 2462 ; *coll. Dupuy*, vol. 346, 502.

se renfermer dans leurs villages et de dédaigner leurs voisins<sup>1</sup>. On en voulait encore à leurs pasteurs, ou barbes, qu'on soupçonnait volontiers d'immoralité parce qu'ils se recrutaient surtout parmi les prêtres qui avaient rompu avec l'église officielle, mais en somme on n'avait rien de sérieux à leur reprocher et on les aurait laissés tranquilles si les prédications de la Réforme n'avaient tout à coup fourni un aliment à des haines latentes, mais persistantes, et à des convoitises inavouées, mais sérieuses.

Les familles de Bouliers-Cental et de Rocca-Sparviera, d'origine piémontaise, entre Coni et Savigliano, avaient acquis plusieurs domaines dans les vallées du mont Luberon qui débouchent sur la Durance. Elles y avaient transporté quelques familles vaudoises qui eurent le tort, se croyant soutenues, de ne pas assez dissimuler leurs croyances et même d'entreprendre dans les villages voisins, Puget, Puyvert, Mênorbes, Mauber, Robiou,

A. *Lettres patentes du roi François I<sup>er</sup> en forme de grâces à tous les accusés et condamnés de Mérindol et lieux circonvoisins (février 1540)*. B. *Supplication et confession de foy de ceux de Mérindol, présentées à la cour du parlement de Provence le 8 avril 1541 et ordonnance faicte par ladite cour au pied des conclusions des gens du Roy. Voir, dans le cours du récit, l'énumération des autres pièces du recueil* ; — 4° Crespin, *Histoire des martyrs persécutés et mis à mort pour la vérité de l'Évangile, depuis le temps des apôtres jusqu'à présent*, 1570, in-fol. ; — 5° Camerarius, *De Philippî Melanchthonis ortu, totius vite curriculo et morte, etc.*, 1566 ; — 6° de Thou, *Histoire de France*, t. VI, p. 541-544 ; — 7° César de Nostradamus, *Histoire de Provence*, 1614, liv. VII, p. 770 ; — 8° Bouche, *Description et chorographie de la Provence*, 1664, liv. X, p. 620 ; — 9° Gaufridy, *Histoire de Provence*, 1694 ; — 10° Mezeray, *Histoire de France*, t. IV, p. 632-659 ; — 11° Nicolai, *Préliminaires de l'exécution de Cabrières et Mérindol* (Académie des inscriptions et belles-lettres, t. XVIII, p. 375) ; — 12° Pithon-Court, *Histoire de la noblesse du Comtat-Venaissin*, t. II, p. 294 ; — 13° Papon, *Histoire de Provence*, t. IV, p. 91 et suiv. ; — 14° Cabasse, *Histoire du parlement de Provence* ; — 15° Chaix, *Préoccupations statistiques et géographiques sur le département des Hautes-Alpes* ; — 16° Haag, *France protestante* ; — 17° Abbé Albanès, *Premières années du protestantisme en Provence* (Bulletin historique et philologique de 1884, p. 25) ; — 18° Aubery, *Plaidoyer en faveur de Polin* ; — 19° Pons, *Discours de rentrée. Le président Chasseneux* ; — 20° de Perussis, *Mémoires*, éd. Allard, *passim* ; — 21° Michelet, *Histoire de France*, t. VIII ; — 22° de Haitze, *Éloge des présidents de Provence* ; — 23° Schlessing, *Les Vaudois de Provence au XVI<sup>e</sup> siècle*, 1877 ; — 24° Frossard, *Les Vaudois de Provence*, 1845 ; — 25° Paulin Roman de Lourmariu, *Essai historique sur les Vaudois de Provence*, 1839.

1. On a prétendu (Cabasse, *Histoire du parlement de Provence*, t. I, p. 85) que les Vaudois pillaient volontiers leurs voisins. On a même écrit qu'ils avaient essayé d'incendier la ville de Manosque ; mais ces allégations ne reposent sur aucun document sérieux.

Taillades, Saint-Pantaléon, Oppède, Baumelles, etc., une campagne de propagande. Ils furent bientôt dénoncés. Le parlement d'Aix, dont les membres se vantaient d'être les fidèles soutiens de l'orthodoxie, appelèrent contre eux les rigueurs de la loi<sup>1</sup>. François I<sup>er</sup>, le fils aîné de l'Église, déjà très suspect à cause de ses négociations avec les princes luthériens d'Allemagne et surtout de son alliance avec les Turcs, ne pouvait faire autrement que de défendre le culte officiel. Dès le mois de juillet 1531<sup>2</sup>, il ordonnait à l'archevêque d'Aix, Antoine Filhol, de commencer une enquête secrète pour découvrir les suspects d'hérésie et de traduire devant qui de droit « ceux tenant la secte de Luther ». L'enquête eut lieu dès l'année suivante. Elle fut dirigée surtout dans les localités signalées par le mauvais esprit des habitants et la présence des Vaudois. Ainsi, à Lourmarin, cinquante-quatre habitants furent alors reconnus comme hérétiques<sup>3</sup>, sans parler de ceux qui se refusèrent à comparaître. Ils étaient tous d'origine piémontaise et, sans doute, avaient été amenés par la famille de Cental. A Villelaure, les suspects n'attendirent pas les enquêteurs. Ils s'enfuirent, mais vingt-cinq d'entre eux avaient été nommément dénoncés et ils furent excommuniés. A la Roque d'Antheron, personne n'ayant voulu comparaître, onze coutumaces subirent la même peine. A Peypin d'Aygues, « les manants et habitants du lieu se mirent tous en fuite et ne se trouva personne ». L'existence de l'hérésie était donc dûment constatée et, bien qu'aucune exécution n'ait été ordonnée, les hérétiques n'ignoraient pas que l'action de la justice n'était que suspendue à leur égard.

En 1534, informé que le nombre des dissidents augmentait de jour en jour, l'archevêque d'Aix crut le moment venu d'envoyer des missionnaires dans les localités infectées et le tribunal diocésain commença à procéder contre les réfractaires. Une bulle du pape Clément VII venait d'accorder le pardon à tous

1. Dès l'année 1506, les Vaudois avaient été représentés à Louis XII comme des hérésiarques dangereux. Une enquête eut lieu, mais elle se termina à leur avantage. Voir *Vesembecius, in oratione de Valdensibus*, cité par Schlœsing, p. 10.

2. Abbé Albanès, *Premières années du protestantisme en Provence*.

3. Il est certain que les doctrines de Luther avaient eu du succès dans le pays. On cite deux barbes, Pierre Masson et Maurel, qui reçurent les leçons d'Écolampade et de Bucer. Masson, arrêté à Dijon, y fut mis à mort comme luthérien, mais Maurel revint à Mérindol et y prêcha la Réforme avec succès.

ceux qui renonceraient à leurs erreurs. François I<sup>er</sup>, par lettres datées de Lyon (8 décembre 1534), non seulement ordonna la publication de cette bulle dans les villes et les bourgs contaminés, mais encore menaça de toute la rigueur des lois ceux qui persisteraient dans leurs croyances. Ce n'était pas encore la persécution, mais c'en était l'annonce.

En effet, dès l'année 1535, huit habitants de Villelaure étaient conduits dans la prison d'Aix, « sententiés et punis selon leurs démérites ». Un habitant de Cucuron, ainsi que le barbe ou pasteur de cette localité, Pierre, et le maître d'école de Lourmarin, Hugon Berthin, étaient remis au bras séculier et, de plus, la maison du maître d'école était démolie. Six habitants de Pertuis étaient brûlés à Aix sur la place des Prêcheurs. A la Roque d'Antheron, plusieurs suspects avaient été dénoncés, mais ils ne se laissèrent pas conduire en prison. A la voix de leur barbe, ils prirent les armes et chassèrent « à coups de hacquebutes le commissaire et sa compagnie jusqu'à l'abbaye de Saulvecanne, là où furent assiegez par un jour et une nuit, et si ne feust le seigneur du lieu de la Roque qui vint donner aide et secours, c'est estime qu'ils auroient esté deffaictz et mis à mort ». Le parlement ne pouvait rester sous le coup de cet affront. Des troupes furent envoyées à la Roque d'Antheron, qui ramenèrent six prisonniers, dont un, sans doute le barbe, que l'on considérait comme l'instigateur de l'émeute, fut brûlé à Aix sur la place des Augustins.

L'année suivante (1536), il y eut en quelque sorte relâche dans les affaires religieuses. Les préoccupations extérieures l'emportaient sur les troubles de conscience. D'ailleurs, la Provence était envahie par les armées de Charles-Quint et le moment eût été mal choisi, alors qu'on avait besoin de toute l'énergie nationale pour repousser l'invasion, si l'on avait ajouté aux périls de la guerre étrangère les horreurs de la guerre religieuse. François I<sup>er</sup> avait eu le bon esprit d'accorder des lettres de pardon qui mirent fin aux poursuites. On remarqua pourtant les progrès de l'hérésie. Deux abjurations firent même scandale, celles de deux moines, un augustin et un franciscain, qui, séduits par les charmes d'accortes provençales, déposèrent le froc pour obtenir les objets de leur passion. La partie n'était d'ailleurs que remise. On savait de part et d'autre que la question était posée, mais non résolue.

En effet, dès l'année 1537, le parlement d'Aix ordonnait de nouvelles poursuites contre ceux qui n'avaient pas encore fait leur soumission. Les plus compromis d'entre eux s'étaient prudemment enfuis ou bien avaient eu recours à la protection d'un chef militaire, sans doute quelque capitaine de reîtres allemands ou suisses, Wilhelm de Fusembourg, qui intervint en faveur de ses coreligionnaires. On a conservé une lettre de ce Fusembourg adressée à l'archevêque d'Aix et datée de Suzes le 17 octobre 1537, par laquelle il lui recommandait divers habitants de Tourves qui étaient en fuite, mais il paraît que cette lettre ne fut pas bien accueillie, car, en 1538, des informations spéciales étaient encore dirigées contre des gens de Tourves.

En 1539, terrible aggravation de pénalité. Au mois de février, on brûle à Aix sur la place des Jacobins, après l'avoir au préalable fait dégrader par l'archevêque, un religieux apostat du diocèse de Toulouse, Jehan Bailly. Quelques semaines plus tard, le même archevêque, effrayé par l'augmentation du nombre des hérétiques, qui, écrit-il, « pulullent au delà de la Durance » et menacent d'enlever leurs coreligionnaires enfermés dans les prisons d'Aix, demande des secours pour marcher contre les Vaudois, et on lui envoie en effet des soldats de renfort. Le roi, de son côté, intervient directement. Au mois de juin de la même année, il adresse aux parlements et tribunaux du royaume une lettre sévère pour enjoindre aux magistrats de procéder avec rigueur. En effet, un certain Étienne Fougasse, d'Avignon, est condamné à mort et il allait être exécuté quand il se décida à abjurer. Une douzaine de paysans de Mérindol furent également condamnés par défaut à être brûlés et tous leurs biens furent confisqués. Il avait même été décidé que « le lieu de Mérindol serait rasé et déshabité »<sup>1</sup>, mais cette sentence ne reçut pas son exécution, car le roi « fit pardon général à tous ceulx qui voudroient abjurer », et on leur laissa le temps de rentrer chez eux, où ils ne furent pas autrement inquiétés.

Le 31 mai 1540, de nouvelles lettres patentes contre les Vaudois et luthériens furent envoyées au parlement d'Aix et le 30 août le roi écrivit à l'archevêque pour le prier d'exciter le zèle de ses suffragants, les évêques d'Apt, Fréjus, Gap, Riez et Sisteron, et l'aviser en même temps « de la procédure et des

1. Crespin, *Histoire des martyrs*, liv. III, p. 144.

exploits ensuivis ». C'est en exécution de cette lettre que, le 18 novembre 1540, sur réquisition du président Chassanée, le parlement d'Aix rendit contre les Vaudois un arrêt sévère qui, depuis, a été appelé l'arrêt de Mérindol. Dix-neuf habitants étaient condamnés à être brûlés vifs. Les biens des condamnés seraient confisqués. Leurs femmes et leurs enfants jetés en prison, et, si on ne peut les saisir, bannis du royaume. Quant à Mérindol, « refuge et retraite de gens damnés et réprouvés », toutes ses maisons seront démolies, embrasées, le château ruiné et hors d'état de servir de résidence et les bois abattus à deux cents pas à l'entour.

Si l'on n'avait écouté que le zèle intransigeant du clergé catholique, cette sauvage exécution aurait eu lieu tout de suite. Déjà des troupes se rassemblaient sous les ordres du comte de Tende et les Mérindolins consternés se préparaient à fuir au delà des Alpes. Tout à coup contre-ordre est donné. Jean Raynaud, seigneur d'Alen, ému de pitié et frappé de l'iniquité qui allait être commise, avait eu l'heureuse inspiration de prouver au président Chassanée qu'on violait toutes les formes légales en condamnant ainsi, sans seulement les avoir entendus, des prévenus qui ne demandaient peut-être qu'à se rétracter. Quelques années auparavant, étant avocat du roi à Autun, Chassanée<sup>1</sup>, dans une affaire célèbre, un procès contre les rats qui ravageaient le pays, s'était constitué le défenseur des animaux incriminés et avait démontré qu'on ne pouvait sans injustice condamner les inculpés, puisqu'ils n'avaient pas comparu, et que, d'ailleurs, les délais qu'on leur avait assignés étaient par trop brefs. Le seigneur d'Alen, très à propos, rappela au président ce curieux précédent et n'eut pas de peine à démontrer que des chrétiens, même suspects d'hérésie, ne devaient pas être traités plus durement que les rats d'Autun. Chassanée, qui penchait d'ailleurs vers l'indulgence, se rendit sans peine à ces raisons. Il fit rentrer les troupes dans leurs quartiers et, dès lors, resta gagné à la cause de la tolérance<sup>2</sup>.

Le roi François I<sup>er</sup>, de son côté, averti que l'arrêt de Mérindol avait soulevé l'opinion publique, chargea du Bellay, seigneur de Langeais, d'une enquête sur place, et les résultats de l'en-

1. Chassanœus, *De gloria mundi Catalogus*.

2. Papon, *Histoire de Provence*, t. IV, p. 94.

quête furent tout en faveur des Vaudois. Du Bellay constata les dénis de justice dont ils étaient victimes et déclara que ces persécutés étaient de bons travailleurs, estimés de leurs voisins, qui avaient défriché des champs incultes et réussi à faire rendre à des terres qui jusqu'alors avaient été louées quatre écus par an jusqu'à trois cent cinquante écus. Ayant pris connaissance de ce rapport, François I<sup>er</sup> délivra, le 8 février 1541, de nouvelles lettres patentes qui pardonnaient à tous les Vaudois, à condition que, dans les trois mois, ils reviendraient à la foi catholique.

Ce fut alors que les Mérindolins obtinrent du président Chassané l'autorisation d'exposer leurs doctrines<sup>1</sup>, et ils le firent avec tant de modération et une si entière bonne foi qu'on fut obligé de ne plus les inquiéter. Ils n'avaient pourtant pas caché leurs croyances relatives à la présence réelle et à la hiérarchie ecclésiastique. Il est vrai qu'ils trouvèrent un puissant protecteur dans la personne du cardinal Sadolet, évêque de Carpentras, qui n'hésita pas à leur faire savoir qu'on les avait accusés à tort et que « quand on a fait diligente inquisition on a trouvé que c'étaient toutes calomnies et faux rapports »<sup>2</sup>. Aussi leur donnait-il rendez-vous dans sa maison de campagne de Cabrières, « et là vous pourrez venir et vous en retourner sûrement en petit ou grand nombre, sans que nul vous fasse déplaisir, et là je vous avertirai de ce qui me semble être à votre salut et profit ».

Il semblait donc que les Vaudois avaient obtenu gain de cause et qu'ils pouvaient en toute sécurité se livrer à leurs pratiques : mais ils étaient surveillés et d'impitoyables rancunes n'attendaient que l'occasion de se satisfaire. Malgré les lettres patentes du roi, la tolérance du président Chassané et la protection du cardinal Sadolet, le haut clergé provençal et les magistrats d'Aix n'avaient pas renoncé à combattre l'hérésie et les hérétiques, quelle que fût la secte à laquelle ils appartenaient. Vaudois ou luthériens furent donc prévenus qu'on ne les épargnerait pas. A diverses reprises, des commissaires et des ecclésiastiques furent envoyés dans les villages du Luberon afin de leur arracher une abjuration, mais ils n'y parvinrent pas. Ni le

1. Cette profession de foi est insérée dans l'ouvrage de Papon, p. 98-106.

2. Papon, *ouvr. cité*, t. IV, p. 107. Cf. *Mémoires* de Sadolet (Rome, 1640), t. V.

conseiller Durandi, ni l'évêque de Cavaillon, ni un docteur de la Sorbonne n'obtinrent le moindre succès. Il paraît même que trois théologiens envoyés en mission furent tellement touchés par les réponses de ces pauvres villageois qu'ils devinrent ministres de l'Évangile<sup>1</sup>.

Cette tranquillité relative ne pouvait pas être de longue durée. On n'était de bonne foi ni d'un côté ni de l'autre. On se préparait ou à attaquer ou à ne pas se laisser surprendre; et chacun des deux partis devenait suspect à l'autre par l'excès même des précautions qu'il prenait pour se défendre. Le vice-légat d'Avignon avait déjà fait marcher des troupes contre les Vaudois, mais elles avaient été repoussées, et les paysans avaient aussitôt répondu à cette attaque en se fortifiant dans leurs villages et en amassant des provisions et des munitions. Ce n'était pas encore la guerre, mais le feu couvait sous la cendre.

Par malheur pour les Vaudois, ils perdirent à ce moment leur protecteur avéré, le président Chassanée. Son successeur, Garçonnet, ne fit que passer sur le siège, où il fut remplacé par un ennemi déclaré des nouvelles doctrines, le baron d'Oppède. C'était jusqu'alors le clergé qui avait montré le plus d'animosité et provoqué les mesures les plus sévères : c'est maintenant l'autorité séculière qui va jouer le premier rôle dans ces poursuites contre les hérétiques, et le nouveau chef du parlement va tristement se signaler par son ardeur fanatique.

Le premier président du parlement d'Aix, depuis le 20 décembre 1543, était Jean de Maynier, baron d'Oppède. Il appartenait à une des bonnes familles de Provence. Son père, Accurse de Maynier, avait été ambassadeur de France à Venise. A peine âgé de vingt-sept ans, le baron d'Oppède avait été nommé conseiller au parlement d'Aix et il s'y était tout de suite fait remarquer par l'étendue de ses connaissances et la précision de ses jugements. Comme plusieurs des magistrats ses contemporains, il cultivait les lettres. En 1538, il avait publié une traduction en vers du *Triomphe* de Pétrarque. Aussi son élévation à la première présidence avait-elle paru toute naturelle. Oppède, malheureusement pour lui, partageait les préjugés de son temps. Il était d'une intolérance absolue en matière religieuse et n'était pas éloigné de considérer comme ennemis de l'État tous ceux

1. *Plaidoyer* d'Aubery, p. 49.

qui ne partageaient pas ses croyances. En outre, il poursuivait les Vaudois de sa haine particulière, car ses propriétés domaniales étaient directement voisines des terres de la dame de Cental, leur protectrice avérée, et, à maintes reprises, des discussions et même des procès avaient surgi entre eux. Il se peut encore qu'Oppède ait été exaspéré par la résistance de quelques-uns de ces paysans qui, pour échapper aux mesures rigoureuses ordonnées contre eux par les édits royaux, s'étaient établis dans quelques châteaux forts du massif du Luberon, entre autres à Saint-Phales, et ne cachaient pas leur intention de s'y défendre contre les gens de justice si on essayait de mettre l'édit royal à exécution. Peu à peu se forma dans son esprit la résolution d'en finir avec ces hérétiques et de recourir, pour se défaire d'eux, aux moyens, même les plus violents, que la loi mettait à sa disposition.

Or, François I<sup>er</sup>, fatigué des plaintes continuelles qu'on lui adressait et fort irrité de l'attitude de ces paysans qui prétendaient soutenir, au besoin par les armes, des croyances qu'il jugeait condamnables, venait de prendre une grave détermination. On sait déjà que, par arrêté du 18 novembre 1540, il avait une première fois ordonné la destruction de Mérindol et autres lieux servant de refuge aux hérétiques, ainsi que la mise à mort des principaux révoltés. Il est vrai que cet arrêt, rendu par défaut, n'avait pas été exécuté, car la majorité des conseillers au parlement d'Aix inclinait à la clémence et ne voulait pas prendre la responsabilité d'une pareille exécution. Les Vaudois auraient dû comprendre que cette clémence était temporaire et surtout ne pas braver la colère des autorités par leurs démonstrations arrogantes et aussi par leurs méfaits ; car quelques-uns d'entre eux sortirent à diverses reprises de leurs retraites et se répandirent dans les plaines voisines, détruisant ou endommageant les récoltes et ayant soin de ne jamais épargner celles des catholiques, entre autres celles du baron d'Oppède. Il n'en fallait pas tant pour provoquer de la part de ce dernier de redoutables représailles.

Si l'on en croit certains documents contemporains, Oppède aurait déjà, de son autorité privée, exercé d'impitoyables vengeances. « Il<sup>1</sup> a faict mourir de faim en sa cisterne cinq ou six

1. Crespin, *Histoire des martyrs*.

paoures paysans ses sujets, ausquels il a faict croire qu'ils estoyent luthériens et Vaudois, afin d'avoir leurs biens et héritages, qu'il a prins en sa main pour augmenter sa seigneurie, qui estoit auparavant peu de chose. » Les parents des victimes ayant manifesté leur intention d'en finir avec leur persécuteur, celui-ci aurait pris les devants et forgé de toutes pièces un complot imaginaire, pour la répression duquel il aurait tout de suite pris des mesures extrêmes. « Pour<sup>1</sup> parvenir ledict Menier à ses vengences, non pas seulement contre ceulx de Cabrières, mais de plusieurs aultres lieux, a forgé une menagerie qu'il a escrite au roy, luy faisant entendre que ceulx dudict Mérindol et d'aultres lieux leurs voisins, jusque au nombre de douze ou quinze mille hommes, s'estoient mis aux champs, en armes, l'enseigne déployée, en délibération de prendre d'emblée la ville de Marseille et d'en faire un canton des Suisses. Et que, pour remédier à leurs entreprinses, il falloit exécuter ledit arrêt *manu militari*. » Il était pourtant peu probable qu'une troupe de paysans ait seulement conçu le projet de s'emparer d'une aussi forte place que Marseille, qui venait de repousser à deux reprises les armées impériales, mais, comme le fait remarquer avec tristesse l'auteur du martyrologe protestant, « le roi ne pense jamais qu'on le trompe, d'où lui advient souvent grande perte ». François I<sup>er</sup>, vieilli et fatigué, n'aurait sans doute pas mieux demandé qu'à continuer son système de tolérance, mais le pape l'obsédait de ses plaintes; les évêques de la contrée réunis à Avignon ne cessaient de le solliciter de faire exécuter l'arrêt qui condamnait au feu les Mérindolins, et le cardinal de Tournon, sous la domination duquel il était tombé, lui persuadait que le meilleur moyen de s'ouvrir les portes du paradis était de combattre l'hérésie. Le roi hésitait pourtant. En mai 1542 et en mai 1543, il avait même renouvelé les lettres de grâce jadis accordées, mais les Vaudois, se croyant assurés de l'impunité, entrèrent maladroitement en campagne. Les gens de Cabrières secouèrent l'autorité du pape leur souverain et se fortifièrent dans leur village. Ceux de Mérindol pillèrent une abbaye, celle de Sinanque, et, dans le village de Lioux, près d'Apt, parodièrent une procession et foulèrent aux pieds les images et les statues des saints. Fort irrité par ces actes intempestifs qui ressemblaient singulière-

1. Crespin, *Histoire des martyrs*.

rement à des provocations, François I<sup>er</sup> ordonna aussitôt le renouvellement de l'arrêt rendu naguère contre Mérindol et donna tout pouvoir, même celui de requérir la force armée, à l'autorité séculière pour assurer l'exécution de ses ordres (arrêt du 18 août 1543, enregistré au parlement d'Aix le 19 octobre 1543)<sup>1</sup>.

Cette fois encore, aidés par la puissante maison de Cental et par d'autres seigneurs, les Vaudois réussirent à esquiver la tempête. Leur roi leur octroya de nouvelles lettres de grâce, datées des 14 juin et 18 juillet 1544, et chargea le maître des requêtes Dupré et le dominicain Jean Lechat<sup>2</sup> de lui faire un rapport très précis sur les excès dont on se plaignait. Prévenu à temps, Oppède s'empressa d'envoyer à Paris un huissier du parlement, Philippe Courtin, avec l'espoir d'arrêter l'enquête projetée. Ses collègues du parlement appuyèrent ses accusations. L'avocat général Guérin, bien qu'il l'ait nié plus tard, se signala par la violence de ses plaintes. C'est lui<sup>3</sup> surtout qui s'obstinait à présenter ces pauvres paysans comme disposés à prendre Marseille et à s'ériger en république. Assailli et obsédé par toutes ces demandes, le roi céda et, le 1<sup>er</sup> février 1545, expédia de nouvelles lettres patentes par lesquelles le parlement d'Aix était sommé d'exécuter son arrêt et, à cet effet, « d'assembler le ban et l'arrière-ban, de faire en sorte et manière que force et obéissance demeure au roi et à justice et que le pays soit dépeuplé et totalement nettoyé de tels séducteurs et gens mal sentants de la foi ». Courtin expédia aussitôt au premier président l'ordre d'exécution tant attendu, et ce dernier s'empressa, puisqu'il le pouvait, de satisfaire enfin ses vieilles rancunes.

En l'absence du comte de Grignan retenu aux armées, le baron d'Oppède venait d'être nommé lieutenant général de Provence. Il constitua aussitôt comme députés et exécuteurs de l'arrêt un des présidents de chambre au parlement, son grand ami de Fonds, « qui ne lui sert que de laquais », et les conseillers de Tributius et Badet. Comme le procureur général de Piolenc était absent, il fut remplacé par l'avocat général Guérin. Ce dernier

1. Ms. Méjanes, p. 25.

2. Aubery, *Plaidoyer*, p. 64.

3. Bouche, t. II, p. 615; Aubery, *Plaidoyer*, p. 72 à 75.

aurait voulu se récuser. Il affirmait « que le roy était abusé par ledit président et que, pour vérité, tant à Mérindol qu'ailleurs dans le pays, il n'y avoit aucune assemblée de gens ». Mais Oppède, qui avait besoin de son intervention, triompha de ses scrupules, paraît-il assez facilement, en le menaçant de le dénoncer au roi comme rebelle et réfractaire à ses ordres. Guérin accepta donc un rôle dans la tragédie qui se préparait. Il allait être victime de sa condescendance.

Le premier président se prépara comme pour une expédition militaire. Le plus important était de s'assurer le concours de l'armée régulière. Tout justement venaient d'arriver à Marseille quelques régiments, ou plutôt, car le mot n'était pas encore employé, quelques bandes d'anciens soldats de l'armée du Piémont, commandés par un des plus fameux capitaines du temps, Polin ou Paulin de la Garde. Cet aventurier, qui peut-être descendait d'une illustre famille dauphinoise, jouissait alors d'une grande réputation, et il la devait non pas seulement à son incontestable bravoure, mais aussi à son habileté diplomatique. N'avait-il pas eu l'adresse et l'heureuse chance de négocier l'alliance de la Turquie et de faire du sultan Soliman l'ami du roi très chrétien? Ne l'avait-on pas vu conduire au feu les galères turques en même temps que les vaisseaux français? Ses exploits déjà légendaires en faisaient une manière de personnage, et, si le baron d'Oppède réussissait à l'intéresser à son entreprise, il était certain que les hérétiques ne tenteraient même pas un simulacre de résistance. Oppède le pria donc de vouloir bien l'attendre à Marseille et convoqua dans cette ville une sorte de conseil de guerre, auquel assista Polin.

Le président de la Fonds avait déjà<sup>1</sup>, paraît-il, pressenti le capitaine et s'était assuré son concours, « devant que la cour en eust parlé, ce qui est une affection proepostère d'aiguïser les couteaux devant que la cour ait ordonné que l'on s'en servira ». En effet, lorsqu'Oppède requit Polin de se joindre aux troupes déjà rassemblées, ce dernier y consentit, pourvu, ajouta-t-il, que son départ projeté pour le Roussillon ne fût pas retardé. Lors du procès qui lui fut plus tard intenté, il prétendit, lorsqu'on l'accusa d'avoir agi sans ordres, que, se trouvant à Chambord avec le roi François I<sup>er</sup>, ce dernier lui avait donné tout

1. Aubery, *Plaidoyer pour Polin*, p. 89.

pouvoir pour exterminer les hérétiques, « mais<sup>1</sup> c'est un accusé qui dit cela pour sa décharge; partant nous ne sommes tenus de le croire, combien que hors ceste matière et celles qui le touchent il ait la réputation si bonne que chacun sçait. » Le plus grave est qu'Oppède aurait inventé de toutes pièces de prétendus ordres royaux sous forme d'une lettre<sup>2</sup> datée d'Amboise le 22 mars 1544 et adressée à Pierre Strozzi et au prieur de Capoue pour les prier de faire partir Polin. Cette lettre aurait été ainsi conçue : « Le Roy a esté adverty qu'il y a plusieurs gens assemblez mal sentans de la foy, tant en Provence qu'au comté de Venise, à quoi le Roy désire être mis ordre et que à ceste cause il veult que les gens de guerre estant levés pour le faict de ceste armée seroient employez tant pour l'exécution de l'arrest donné contre ceulx de Mérindol qui seront trouvés en présence que contre ceulx qui seront audict comté de Venise, et veut que ceulx de Venise, les gens de guerre, soient aussi employez par commun accord contre ceulx qui seront en Provence, en sorte que Dieu et le Roy en soient servis, et autant en diront au s<sup>r</sup> d'Oppède, président de Provence et lieutenant en l'absence de M. de Grignan. » Cette pièce fut plus tard versée au procès; mais elle était manifestement fausse. D'abord, elle n'était pas signée, puis elle était adressée au début à deux personnes, à Strozzi et au prieur de Capoue, et à la fin seulement à l'un d'eux. C'était donc une intercalation maladroite, et Polin avait été bien imprudent de se conformer à des instructions dépourvues de tout caractère d'authenticité. Il aurait dû attendre des ordres précis. Le plus vraisemblable est qu'il accepta l'invitation d'Oppède parce que c'était pour lui l'occasion d'occuper l'activité turbulente de ses hommes et peut-être aussi, car il ne négligea jamais ses intérêts privés, de tenter quelque fructueuse opération, où le pillage se colorerait du beau nom de zèle religieux. En toute circonstance, Polin paraît avoir été dépourvu de scrupules. Chef de mercenaires remuants et avides, il consentit à les conduire contre les hérétiques, comme s'il se fût agi d'Impériaux ou d'Espagnols, voire même de Turcs. Il ne calcula pas autrement la portée de cet acte, où il allait entacher sa réputation et compromettre son avenir.

1. Aubery, *ouvr. cité*, p. 83.

2. Nous la reproduisons telle qu'on la trouve dans le ms. de la bibl. Méjanès.

Le conseil de guerre avait été tenu à Marseille le 11 avril 1545. Polin s'engagea au nom de ses officiers « à faire vivement la dicte exécution », et, en effet, il se disposa à entrer tout de suite en campagne. On a conservé de lui une lettre qu'il adressait au baron d'Oppède le 16 avril pour le prévenir de son prochain départ<sup>1</sup>. « Mgr, j'ay bien voulu faire ce mot de lettre pour vous advertir comme je pars tout à ceste heure pour aller exécuter l'entreprinse, ainsi que nous arrestâmes hier. Par ainsi je vous prie de vostre costé faire le semblable, et pour ce que madame de Cental m'a envoyé le roolle de ses sujets qui sont obéissants et bons chrétiens, entre lesquels il y a quelques-uns de la Tour, je vous voudrois bien prier de me mander quelques hommes de robe longue, afin qu'avant que je parte de là je donne ordre à tout. » Oppède, de son côté, rassemblait son monde et organisait sa petite armée. Quelques centaines d'hommes avaient été convoqués, moitié soldats, moitié pionniers. C'étaient en grande partie des Aixois. Ils étaient commandés par le juge Jean Merau, « lequel<sup>2</sup>, au lieu d'un bon coursier, estoit monté sur une mulle noire, qui estoit si fort chargée qu'elle ne le pouvoit porter et lui estoit si fort empesché qu'il n'eust scenu tuer un ciron! » Le chef des pionniers était le marchand Nicolas Thibaut. Bon nombre d'Avignonnais avaient été également appelés sous les drapeaux, car plusieurs des villages suspects étaient situés en terre pontificale, et c'était avec le consentement formel du pape Paul III que le vice-légat de Lothon, au nom du légat cardinal de Farnèse, avait pris le commandement des troupes pontificales. Plusieurs gentilshommes s'étaient joints à la troupe, entre autres les seigneurs de Pamiers et de Lauris, gendres du baron d'Oppède, « qui lui servoyent de conseillers et ressembloient bons compagnons pour venir à bout de flacons et bouteilles ». On remarquait encore parmi ces volontaires un jeune homme de vingt-cinq ans, de Pérussis<sup>3</sup>, qui a laissé d'intéressants mémoires, remarquables par la sincérité de l'exposition et la précision des détails. Quant aux soldats de Polin, ils allèrent directement de Marseille à Pertuis et à Cadenat, où s'opérait la concentration et d'où l'on entrerait en campagne.

Oppède était déjà monté à cheval. Il avait cru devoir pour la

1. Aubery, *ouvr. cité*, p. 105.

2. Crespin, *ouvr. cité*.

3. T. II, fol. 553, cité par Allard, p. 256.

circonstance revêtir un costume de guerre, mais il n'avait ni jambières ni casque en tête, « démontrant ainsi que ce n'estoit pas son métier ». Apprenant que Polin venait d'arriver à Cadenat, il courut à sa rencontre et prit de concert avec lui toutes les décisions pour la marche en avant. On remarqua que le conseiller de Tributiis et l'avocat Guérin ne voulurent pas assister à ce conseil. « Me fut dit par ledict advocat : Beatus vir qui non adfuit in consilio impiorum, et que certainement ils feroient quelque grande folie et outrage irréparable, car chacun sçait qu'il n'y avoit aucune assemblée aux champs, comme il avoit escrit au Roy. »

Dès le lendemain 18 avril, cinq villages, Cabrierette, Cabrières d'Aygues, Peypin, Lamotte et Saint-Martin, tous les cinq de la juridiction de la dame de Cental, ou plutôt de son fils et pupille, étaient mis à feu et à sang. Les laboureurs saisis dans la campagne étaient aussitôt tués, bien qu'on n'ait trouvé aucun d'eux les armes à la main. Leurs femmes et leurs filles étaient violées, les femmes enceintes éventrées et les enfants étouffés. « On voyait les petits enfants mourant de faim auprès des mamelles de leurs mères qui estoient mortes, et ne feust jamais veu une telle cruauté et tyrannie. Tout a esté pillé, bruslé et saccagé<sup>1</sup>. » Quelques paysans réussirent, malgré leurs blessures, à s'enfuir, mais ils furent abandonnés sans soins dans la campagne et dévorés par les chiens et les loups. « Les soldats prirent une vieille femme<sup>2</sup>, luy mirent la teste devant le feu et la bruslèrent, disant qu'elle ne leur avoit pas voulu monstrier les secrets pour avoir le fourrage. » Ainsi qu'il arrive dans toutes les périodes d'anarchie, bien des vengeances particulières trouvèrent l'occasion de s'exercer, car il n'y eut pas que des hérétiques, mais aussi beaucoup de catholiques assassinés et pillés. Les églises même ne furent pas respectées. On emporta croix et cloches. Les femmes se signalèrent par leur cruauté. Véritables furies, elles couraient au pillage comme à une fête et imaginaient contre les prisonniers d'odieuses tortures. On en vit qui s'amusaient à crever avec des aiguilles les yeux à d'autres femmes. Elles livrèrent à la brutalité de la soldatesque des petites filles au viol desquelles elles assistaient en poussant des cris de joie. Ce sont

1. Crespin, *ouvr. cité*.

2. Aubery, p. 107.

elles encore qui conseillèrent aux bandits de Polin « d'attacher<sup>1</sup> un nommé Minot par les génitoires et de le mener ainsi pendant une heure pour leur montrer des secrets ». Au lieu de les retenir, le baron d'Oppède ne cessait de les encourager. C'est lui qui ordonna de prendre et de conduire aux galères de Marseille près de huit cents de ces pauvres gens. On les vendait, comme pièces de bétail, à un écu la pièce, surtout les gens de la dame de Cental. « Je vous avise bien que le seigneur de Cental a perdu dix mille livres ou environ, et si ay ouy dire en bon lieu que cela a esté par grande vindication et mauvaise hayne, à raison de ce que la dame de Cental n'a voulu consentir à faire alliance et donner sa fille en mariage à quelqu'un des parents du président<sup>2</sup>. »

Ce n'était que la première de ces terribles journées qui allaient ruiner tout un pays. Le lundi suivant, toujours suivi de son escorte de magistrats, et cette fois ni Guérin ni de Tributis<sup>3</sup> n'avaient pu esquiver la corvée, le baron d'Oppède fit brûler les trois villages de Lourmarin, Villelaure et Trézemines, pendant qu'une bande d'Arlésiens, commandés par le sieur de Laroque, parent du président, incendiait les villages de Geusson et de la Roque d'Antheron<sup>4</sup>. Au moins n'y eut-il pas ce jour-là d'exécution en masse, car tous les habitants s'étaient enfuis. On ne rentra en campagne que cinq jours plus tard. Sans doute, les soudards désiraient se reposer ou peut-être mettre à l'abri le fruit de leurs rapines. C'est à Lauris que s'étaient donné rendez-vous et les bandes de Polin et les gens du parlement. Il s'agissait de marcher ensemble contre Mérindol, où, d'après de vagues renseignements, s'étaient rassemblés les hérétiques, décidés à lutter jusqu'à la dernière extrémité pour défendre leurs croyances. Aussi Polin avait-il pris toutes ses précautions. Ses hommes avançaient en rang de bataille et ils ne s'engagèrent dans la forêt de Lauris qu'en dérobant soigneusement leur marche aux partis opposés, qui, peut-être, tenaient la campagne. Ils arrivèrent en vue de Mérindol sur les neuf heures du matin. Quelle

1. Aubery, p. 108.

2. Crespin, *ouvr. cité*.

3. Dans leur procès-verbal d'exécution, de la Fonds de Tributis et Badet se contentent d'enregistrer froidement l'incendie. Ils s'attachent à démontrer qu'ils ont agi conformément à la loi et que la procédure a été régulière. Pas un mot sur les victimes. Voir le ms. de la bibl. Méjanès.

4. Aubery, *Plaidoyer*, p. 94-105.

ne fut pas leur surprise de n'y rencontrer qu'un jeune paysan idiot, Maurice Blanc, qu'on amena tout de suite au baron d'Oppède. Ce dernier l'interrogea sur ses croyances religieuses, et « par<sup>1</sup> ce que ce jeune innocent ne lui sceust répondre à son désir, il le déclara hérétique et, sur l'heure, le fit attacher contre un arbre et tirer harquebuse, en disant qu'il faisoit la dicte exécution pour exemple à ceulx de Mérindol ». Les habitants, ces prétendus rebelles, avaient disparu. Ils s'étaient cachés dans les cavernes du mont Luberon. Les soldats de Polin voulaient les y poursuivre, mais Oppède aima mieux triompher sur place et sans risques, et ordonna de brûler la petite cité. Nouveau crime à ajouter à tous ceux qu'on venait de commettre, car il devenait évident que pas un des hérétiques condamnés n'avait seulement songé à prendre les armes et par conséquent que l'arrêt porté contre Mérindol était frappé de nullité. Furieux de sa déconvenue, le président donna l'ordre fatal et il fut exécuté avec sauvagerie. Près de deux cents maisons furent brûlées ou démolies. Il n'en resta pas pierre sur pierre. « Je ne vis jamais », écrit un témoin oculaire, « tant de chats courir pour se sauver du feu ne tant de gens à la chasse des chats, comme il avoit audict lieu. » Les maisons flambaient encore quand survinrent d'Aix et d'Avignon de nouvelles bandes d'assassins et d'incendiaires, sous prétexte de prêter main-forte, mais en réalité pour prendre part à la curée. On remarqua pour sa férocité la bande du capitaine Redortier. Plusieurs femmes et filles avaient cru trouver un refuge dans l'église de Mérindol. Elles en furent brutalement arrachées, entassées sur des charrettes et violées à tour de rôle par ces bandits. Ce n'est pas tout : quand ils arrivèrent avec leurs prisonnières à Lauris, ils les dépouillèrent de leurs vêtements et les forcèrent à courir à travers les rues du village comme pour une farandole, les frappant et maltraitant sans pitié. « Aux vieilles mettoient des cornets de papier pleins de poudre à canon ès parties honteuses, devant et derrière, puis y mettoient le feu. Après ils les menoient sur le haut du rocher qui est près du château, leur faisoient dire leur *Pater noster*, puis leur donnoient du pied et les faisoient tomber au bas du rocher, et, s'ils les trouvoient en bas encore en vie, ils les achevoient à coups d'espées et de pierres comme chiens enragez<sup>2</sup>. »

1. Crespin, *ouvr. cité*; Aubery, *Plaidoyer*, p. 113.

2. Aubery, p. 112.

On raconte même qu'ils forcèrent une vieille femme à entrer vivante dans un four de boulanger. On voudrait douter de la réalité d'actes aussi monstrueux ; mais ils ne sont pas rares dans les luttes religieuses du xvi<sup>e</sup> siècle.

Le baron d'Oppède assistait impassible à ces scènes odieuses. On aurait juré qu'il les approuvait. En tout cas, il ne fit rien pour les empêcher. Au moins l'avocat général Guérin avait-il protesté ? Il se vanta plus tard de l'avoir fait, mais rien n'est moins prouvé. Prétendant que sa commission ne s'étendait que jusqu'à Mérindol, il aurait annoncé son prochain retour à Aix ; mais il eut la faiblesse de consentir à se retirer au château d'Oppède en compagnie des autres magistrats, afin de voir plus commodément l'assaut de Cabrières, que l'on préparait comme la scène finale de ce drame sanglant. Il aurait certes mieux fait de s'en tenir à sa première résolution, si tant est qu'elle ait été sérieuse, et de ne point paraître approuver par sa présence les actes criminels qu'il nous reste à exposer.

La petite ville de Cabrières était entourée d'une muraille féodale, bonne tout au plus à abriter contre un coup de main, mais incapable de supporter une attaque sérieuse. Derrière ces prétendues fortifications s'étaient réfugiés une centaine de paysans. Polin se présenta devant Cabrières le dimanche matin et, depuis quatre heures du matin jusqu'à la nuit, battit en brèche les murailles. Oppède et ses collègues du parlement étaient venus, comme en partie de plaisir, assister à la canonnade. L'avocat général Guérin demeura seul au château d'Oppède, et bien fut-il inspiré, car « sur la troupe des gens de robe fut tiré un coup de harquebuse, et j'estime que c'estoit à lui qu'on adressoit ceste pillule ». Quand arriva la nuit, Polin ordonna de rapprocher des remparts les pièces d'artillerie qui n'avaient pas encore réussi à pratiquer une brèche suffisante, et, dès le lendemain matin, le feu reprit avec intensité. Le premier boulet éventra la maison du seigneur de Cabrières qui assistait au siège. Aussitôt il s'approcha de la muraille et parlementa avec ses vassaux. Ils n'étaient plus qu'une soixantaine qui, sous le commandement d'un certain Étienne Le Maroul, tenaient bon dans la place assiégée et échangeaient même des coups de feu contre leurs agresseurs à travers des meurtrières qu'ils avaient ouvertes dans la muraille. Une trentaine de femmes les assistaient, chargeant leurs armes et soignant les blessés. Tous les

autres habitants de Cabrières s'étaient enfermés dans leurs caves, et les femmes, les filles et les petits enfants avaient cherché un refuge à l'église. Le seigneur de Cabrières leur promit la vie sauve, à condition qu'ils comparaitraient en justice. Oppède accepta la convention, et, en vertu de cet accord, Le Maroul avec ses compagnons et les femmes qui avaient partagé leur fortune sortirent sans armes de la ville. Il y avait donc capitulation formelle, et elle aurait dû être observée, mais il paraît que, contre un hérétique, tout est permis, même la violation des engagements les plus sacrés. A peine la petite troupe avait-elle quitté ses remparts que « tout subit ledict président, et ses deux gendres, et aultres de leur parti coururent sur eux, en sorte qu'ils tuèrent et taillèrent en pièces trente de ces pauvres pay-sans. Les aultres furent faitz prisonniers et envoyez à Marseille, Aix et Avignon ». Le sort des femmes fut plus misérable encore. On les enferma dans une grange à laquelle on mit le feu. « Les pauvres femmes crioient si amèrement qu'un soldat, ayant pitié d'elles, leur ouvrit la porte, mais le cruel président les fit tuer et mettre en pièces, jusques à faire ouvrir le ventre des mères et fouler aux pieds les petits enfants estans dedans leurs ventres. »

Ce n'était que le prélude de scènes plus atroces encore. Quelques soldats d'Avignon, envoyés par le vice-légat Trivulzio, qui ne cherchaient que l'occasion de piller, venaient d'entrer à Cabrières. Ils y trouvèrent quelques-uns des habitants cachés dans leurs caves et commencèrent à les massacrer. Aux cris poussés par les victimes, les autres soldats, restés en dehors des murailles, entrèrent à leur tour et, sans pitié, massacrèrent tous les hommes qu'ils rencontrèrent. Oppède mit le comble à ces atrocités. Il ordonna à un de ses officiers, Jean de Gaye, d'entrer avec ses soldats dans l'église où s'étaient réfugiées les femmes et de n'accorder aucun quartier. Le capitaine ne voulut pas prendre sur lui la responsabilité de l'exécution de ces ordres barbares et répondit au président qu'il lui répugnait de violer ainsi le droit des gens. Furieux de cette remontrance, dont il comprenait la portée, Oppède renouvela son ordre en l'avertissant qu'en cas de refus il le considérerait comme coupable de rébellion et de désobéissance au roi. Jean de Gaye n'osa pas résister davantage. Il entra avec ses gens dans l'église « où ils tuèrent toutes les femmes, filles et petits enfants qu'ils peurent

trouver ». Là encore furent commises de véritables atrocités. On ne parle pas seulement des viols en pleine église : une de ces malheureuses fut traînée<sup>1</sup> de force au clocher et précipitée sur le parvis. Une autre fut violée, et, comme elle était enceinte, on lui fendit le ventre. L'enfant vivait encore. Quelques soldats saisis de pitié le baptisèrent ; ils voulaient même tuer celui d'entre eux qui avait commis cette inhumanité, mais il se sauva jusque dans le logis du président qui le prit sous sa protection et défendit qu'on lui fit subir aucun châtement, couvrant ainsi de son autorité un crime abominable, et ce ne fut pas le seul. Toutes les jeunes filles et petits enfants qui échappèrent au massacre furent considérés comme esclaves et vendus à beaux deniers comptant aux habitants des villes voisines. On remarqua pour leur acharnement ceux de Lisle-sur-Sorgues qui étaient accourus comme à la curée.

L'avocat Guérin, qui n'avait pas assisté à ces scènes scandaleuses, arriva juste à temps pour sauver trois petites filles qu'on allait égorger ou vendre. Il les envoya aussitôt au château d'Oppède, et, le jour même, dépêcha un paysan pour les conduire à Aix auprès de sa femme, mais il commit l'imprudence de confier à ce paysan une lettre où il ne cachait pas sa manière de penser. « Je ne vous sçauray mander », lui écrivait-il, « que chose pitoyable et de grande cruauté. » Or, le soir même, Oppède, apprenant que l'avocat général avait essayé de soustraire ces enfants à leur malheureux sort, fit arrêter le paysan et reconduire les enfants à son château. Le conseiller de Lauris, son gendre, avait été chargé de cette triste mission. Encore eut-il le courage de railler l'avocat général sur sa clémence inopportune et de faire lire, en se moquant fort de lui, la lettre qu'il avait soustraite au paysan. Seul Polin avait eu la pudeur de ne point prendre part à ces scènes honteuses. Aussitôt après la prise de Cabrières, il était rentré à Marseille.

Le jour même du massacre, le seigneur de Lacoste se présentait au président et le suppliait d'épargner à son village la présence des assassins et des incendiaires. Il s'engageait même à conduire à Aix tous ses vassaux, en telle forme qu'on exigerait, et de pratiquer dans la muraille de son château autant de brèches qu'on voudrait. Aussi bien ces brèches avaient déjà été ouvertes

1. Aubery, p. 123.

pour bien montrer que personne ne voulait faire résistance. Le président feignit d'accepter l'accord, mais, sous main, « il envoya trois enseignes, lesquelles bruslèrent quasi tout le village et tuèrent plusieurs paysans. On fit aussi plusieurs violences de filles et femmes, et finalement tout fut bruslé, pillé et mis à sac. Le semblable a esté faict en plusieurs lieux circonvoisins, et crois qu'il avoit délibéré de mectre en ruine toute la Provence ».

Sur le terroir de Murs, on varia les supplices. Près de vingt-cinq femmes et enfants avaient trouvé refuge dans une caverne. Un capitaine avignonnois, conduit dans cet endroit par un espion, commença par faire tirer au hasard plusieurs coups d'arquebuse, mais voyant que sa barbarie ne produisait aucun effet, il remplit de fagots l'entrée de la caverne, y mit le feu, et de la sorte périrent étouffées les malheureuses victimes dont on voyait encore, plusieurs mois après, les cadavres desséchés.

A Lacoste, toutes les femmes et filles du village furent livrées à la brutalité de la soldatesque, mais plusieurs d'entre elles se poignardèrent pour échapper à la lubricité des assaillants. Deux d'entre elles se pendirent de désespoir en voyant qu'on faisait violence à leurs filles sous leurs yeux.

La dernière exécution fut celle du village de Tourves. Elle fut peut-être moins abominable que les précédentes, mais tout aussi odieuse, car elle fut accomplie par haine et vengeance. Les consuls et les principaux habitants de ce village étaient en procès avec le beau-frère du président d'Oppède. Ce dernier envoya à Tourves Pierre Joannin et Jehan Rabier, juges à Saint-Maximin, qui les firent « mener par force aux galères, sans forme de justice. Les aultres ont esté rançonnez et composez ».

Le président de Lafond et ses deux assesseurs, les conseillers de Tributiiis et Badet, arrivèrent à temps pour empêcher la continuation de ces scènes scandaleuses. Que ceci soit dit à leur décharge ! Voici comment ils s'expriment dans leur rapport<sup>1</sup> : « Tout incontinent nous allâmes par ledit lieu et toutes les femmes et filles que nous trouvâmes ès mains et pouvoir desdicts soldatz les fismes retirer audict chasteau... Fismes com-

1. Tous ces détails sont empruntés au procès-verbal de l'exécution. Ms. Méjanes, fol. 22-23.

mandement aux soldatz qui estoient là, sous peine de la hart, qu'ilz n'eussent à faire aucune violence aux dictes femmes et filles, et au dict Villeneuve qu'il les fist conduire au dict chasteau seuremens et sans offense, et quant aux hommes prisonniers, les garder et conduire en bonne et seure garde jusqu'à ce que sur leur adduction en la conciergerie ou aux gallères ordonnées pour leur prison eust esté pourvu par justice. » Les membres du parlement commençaiēt en effet à trouver que l'exécution n'était qu'un massacre. Ils se sentaient responsables des énormités en quelque sorte autorisées par leur présence et ils cherchaiēt déjà à atténuer les conséquences de leur coupable intervention. C'est ainsi qu'ils arrêterent au passage et firent rendre à leurs maîtres le bétail, les meubles et les vêtements dont s'étaient chargés les soldats de Polin ou du vice-légat : ce n'était, hélas ! qu'un commencement de réparation, et rien ne pouvait effacer le souvenir des crimes connus.

On n'a jamais connu le nombre des victimes. Il varie de plusieurs centaines à plusieurs milliers. Sans doute, il faut faire la part de l'exagération. Quelques années après le massacre, Pérussis parcourait ces localités et il constatait que les villages où avaient eu lieu les massacres étaient prospères et populeux. Il remarquait même que les champs étaient bien cultivés et que les récoltes paraissaient abondantes. Il se peut donc que les contemporains, et surtout que les écrivains protestants, aient exagéré le nombre des victimes. Ce n'est pas que nous cherchions à excuser les auteurs de ce crime. Il est et il restera abominable, même en faisant la part des passions religieuses, et nous partageons de tout cœur l'indignation de ce témoin oculaire dont Crespin a conservé le témoignage attristé : « Je me suis bien assuré que, si le Roy sçait la cruauté des susdictes, il en fera faire bonne justice, et n'y a plus aultre chose que je vous puisse escrire, sinon que jamais ne fust veue si grande tyrannie et cruauté. »

L'auteur de cette lettre se trompait. François I<sup>er</sup> fut informé de ce qui s'était passé et il donna son entière approbation (18 août 1545). Le fils aîné de l'Église ne remplissait-il pas un devoir de conscience en essayant d'extirper l'hérésie, et les soldats de la papauté n'avaient-ils pas marché à côté des siens et, comme eux, trempé leurs mains dans le sang des hérétiques ? Le pape Paul III n'avait-il pas adressé un bref flatteur au président

d'Oppède en le créant chevalier de l'Éperon d'or et comte Palatin? Et le roi ne lui avait-il pas permis d'accepter cette dignité par lettres données à Fontainebleau le 28 août 1546?

Voici d'ailleurs ce que nous lisons dans le journal d'un contemporain, Pérussis : « Le tout fut approuvé avec joyeux visage par ledict François I<sup>er</sup> lorsque la nouvelle de ceste defaite luy fut portée par le sage et bien advisé monsieur de Pourrières, beau-fils de M. d'Oppède. Donc, il ne fault pas doubter que tels seigneurs, craignant Dieu et obéissans à leurs supérieurs, n'eussent pleine auctorité et puissance et qu'ils faisoient les choses pour bonne considération. »

L'auteur anonyme<sup>1</sup> d'une défense d'Oppède s'exprime avec éloge sur son compte : « On devrait lui avoir dressé des statues et érigé des trophées pour unè si belle action qui était l'extirpation de l'hérésie. » Castelnau, un autre contemporain, essaie même une justification de Polin qu'il présente presque comme une victime de l'obéissance militaire : « Le fait est un exemple de l'obéissance aveugle de personnes de sa profession, et principalement de ceux qui, comme le baron de la Garde, se sont élevés par les armes, et qui n'ont formé leur inclination que sur les maximes cruelles de la guerre. Ils ne deviennent prudents que par expérience, et ils la payent bien souvent de leur réputation, qu'ils n'expient que par le nombre des meilleures actions, parce qu'on les juge au poids de la balance. »

Aussi bien, les rares survivants des massacres de Mérindol et de Cabrières furent peut-être plus malheureux encore que ceux de leurs frères dont les cadavres gisaient sans sépulture sur les pentes du Luberon. Ils avaient été conduits à Marseille et jetés pêle-mêle sur les galères royales. On en compta jusqu'à 666, et, parmi eux, des enfants de quinze, de quatorze et même de treize ans, ainsi qu'un vieillard de quatre-vingts. Qu'avaient fait ces innocents? On les avait ramassés au hasard dans les champs et, sans autre forme de procès, on les avait enchaînés aux bancs de la chiourme. A peine couverts de vêtements sordides, mal nourris, n'ayant pour boisson que de l'eau trempée de vinaigre, ces infortunés mouraient de faim et de froid. Près de deux cents d'entre eux succombèrent en peu de temps, sans même avoir comparu en justice. On avait envoyé pour les visi-

1. Ms. Méjanès, p. 28.

ter le conseiller Gaspard de Arcussia, sieur d'Esparron. Le rapport qu'il adressa à ses supérieurs est lamentable. Aubery<sup>1</sup>, dans son plaidoyer, en cite quelques passages : « Le commissaire et le procureur des pauvres vont en une autre galère au sieur de la Marray, la trouvent toute découverte, n'ayant que la moitié d'une vieille tente encore toute déchirée. Le capitaine leur dict qu'il luy estoit déjà mort dix de ses prisonniers et deux qui ne seront pas vivans le soir. Le barbier dict au dict commissaire qu'ilz mourront tous s'ils ne sont mieulx traictez et qu'ilz ne meurent que de nécessité. »

Comme il est vrai que tôt ou tard arrive l'heure du règlement des comptes, Oppède et ses complices, on n'ose dire ses assistants, allaient à leur tour subir les angoisses de l'incertitude et redouter le châtement suprême. Le cri de la réprobation publique avait en effet été général, et, sauf quelques énergiques aveuglés par la passion religieuse, tout ce qu'il y avait en France de citoyens honnêtes et sincèrement dévoués à leur pays s'était prononcé avec énergie contre ces massacres odieux. La dame de Cental, Françoise de Bouliers, avait protesté la première, et, comme elle tenait entre ses mains les clefs du marquisat de Saluces, alors possession française, on ne voulait pas la jeter dans les bras de nos ennemis en ne tenant pas compte de sa revendication. D'autre part, tous ceux des Provençaux que n'aveuglait pas le fanatisme, tous ceux qui, sans s'être encore déclarés, penchaient vers les opinions nouvelles, et ils étaient nombreux, non pas seulement dans la bourgeoisie<sup>2</sup>, mais encore et surtout parmi les petits gentilshommes; tous ceux en un mot qui répugnaient aux doctrines alors prêchées par les agents de Rome s'étaient prononcés contre les abominations de Mérindol et de Cabrières, et demandaient, sinon le châtement des coupables, au moins la revision du procès. Tant que vécut François I<sup>er</sup>, soit par conviction, soit par respect humain et crainte de se déjuger, le roi ne voulut rien entendre, mais, avec le nouveau souverain, Henri II, les mêmes raisons n'existant plus, et l'opinion publique se déclarant de plus en plus en faveur des victimes, il fut enfin décidé qu'un tribunal extraordinaire serait convoqué à Melun et que seraient cités à y comparaître tous ceux qui, de près ou de loin, avaient joué un rôle dans cette

1. Aubery, p. 170.

2. Au parlement d'Aix. plusieurs conseillers penchaient vers les opinions nouvelles, entre autres Roland et de Tributis.

sanglante tragédie. Le tribunal, appelé, on ne sait trop pourquoi, Chambre de la Reine, se réunit en effet, mais les juges étaient si manifestement disposés en faveur des prévenus qu'il devenait impossible de croire à leur impartialité et que la dissolution fut prononcée. L'affaire traîna encore deux ans avant de pouvoir être plaidée à fond, et ce fut seulement par lettres patentes du 17 mars 1549 que le roi décida qu'elle serait jugée par la Grand'Chambre du Parlement de Paris<sup>1</sup>.

Ce fut une cause célèbre. Elle occupa cinquante audiences successives, sous la présidence de Costel, maître des requêtes. Brulard siégeait comme procureur général. En remplacement de l'avocat général, Pierre Séguier, qui s'était récusé, et de l'ancien avocat général, Gabriel de Marillac, qui était absent, Jacques Aubery du Maurier avait été désigné par le roi (24 août 1550) pour prendre la parole en son nom et représenter le ministère public dans cette cause extraordinaire d'un parlement obligé de se défendre contre un autre parlement. Aubery était plus que scrupuleux. Il garda le dossier pendant un an pour l'étudier à loisir et conclut à la cassation de l'arrêt déféré à la cour. Son travail avait été si complet qu'il lui fallut sept audiences consécutives, du jeudi 18 au vendredi 25 septembre, pour exposer son opinion et quatre pour sa réplique. Son plaidoyer a été conservé. Le ton en est simple, mais d'une logique irrésistible. Parfois il s'élève jusqu'à la véritable éloquence quand il stigmatise les horreurs commises dans le Midi. On a prétendu à ce propos qu'il était protestant et plaidait avec tant d'énergie parce qu'il défendait ses coreligionnaires; mais c'est une allégation de pure fantaisie. Aubery était si peu protestant qu'il a grand soin de se déclarer l'ennemi des hérétiques

1. Voir à la Bibl. nationale (f. fr., vol. 16545; Nouv. acq., vol. 2462; coll. Dupuy, vol. 346, 502) lettres patentes de Henri II, en faveur de ceux de Mérindol et Cabrières, et évocation de leur cause au Parlement de Paris. — Lettres de Henri II à Jacques Aubery (23 août et 13 novembre 1550, 26 juillet 1551). — Extrait des registres du Parlement de Paris (26 août 1550). — Extrait des interrogatoires et confession de M<sup>e</sup> Jean Maynier, premier président du parlement de Provence. — Partie du plaidoyer fait pour le président Maynier, baron d'Oppède, pour la défense de son innocence et la cause de ceux de Cabrières et de Mérindol, par M<sup>e</sup> Robert. — Registre de ce qui se passa en la plaidoirie de la cause de ceux de Cabrières et de Mérindol en Provence contre le parlement de Provence, ensemble l'arrêt intervenu en ladite cause. — Arrêt du Parlement de Paris contre Guillaume Guérin, avocat du roi au parlement de Provence, pour plusieurs infidélités et trahisons par lui commises en conséquence du fait de Cabrières et Mérindol (20 avril 1554).

et de réclamer leur supplice, mais seulement quand les formes de la justice auront été observées et qu'ils seront dûment convaincus d'avoir embrassé les opinions nouvelles<sup>1</sup>.

Jacquelot, avocat de la dame de Cental, exposa les griefs de sa cliente du samedi 26 au lundi 28 septembre. Ce fut ensuite le tour de la Porte qui prit la parole comme défenseur du parlement de Provence du lundi 28 septembre au mercredi 30. Rochefort fut l'avocat du président de la Fonds, de Thou de Bernard Badet, cousin d'Honoré de Tributis, de Mesnil des États de Provence, Millet de l'avocat général Guérin. Les deux principaux accusés, Polin et Oppède, furent défendus le premier par Dauquechin et le second par Pierre Robert. Polin avait été assez durement traité. Ainsi que l'écrit Brantôme<sup>2</sup>, « s'estant comporté un peu trop rigoureusement en Provence contre les hérétiques de Mérindol et Cabrières, car il haïssoit mortellement ces gens-là, il encourut la malle grâce du Roy ». Jeté en prison, arrêté au milieu de sa carrière et en pleine activité, il avait fait contre mauvaise fortune bon cœur et utilisé ses loisirs forcés en comblant à force d'études les lacunes de sa première éducation. Ainsi qu'un de nos souverains qui, parvenu à l'apogée de la puissance, aimait à parler du temps qu'il avait passé comme prisonnier à l'Université du château de Ham, Polin, « en partant de là, disoit<sup>3</sup> qu'il pensoit passer maistre ès arts, y ayant fait son cours l'espace de trois années, et, sans ses bons services, il y fust esté en plus grande peine ». Il est vrai que des grands seigneurs s'étaient intéressés à lui et avaient essayé de lui rendre la liberté. On conserve à ce propos une lettre de remerciements adressée par Polin au duc de Guise et datée de Paris, 8 février 1550<sup>4</sup> : « Monseigneur, il vous a pleu, usant de vostre grandeur et bonté naturelle, me fère tant de bien et faveur que, par vostre moyen, aye eu commencement de ma liberté, et puisque, de vostre grâce, avez daigné faire le plus difficile, m'avoir tiré de ces graves murailles, je vous supplie plus que très humblement me départir tant de vostre faveur

1. Le plaidoyer d'Aubery fut imprimé pour la première fois à Leyde en 1619 par Daniel Heinsius, *Viri clarissimi Jac. Auberii pro Merindoliis et Capro-riensibus actio*. Il fut réimprimé, mais traduit en français par Cramoisy, à Paris, 1645, xxx et 231 p. in-4°.

2. Brantôme, éd. Lalanne, t. IV, p. 143.

3. Brantôme, éd. Lalanne, t. IV, p. 144.

4. Bibl. nationale, fonds Gaignières, ms. Méjanes 342, fol. 1.

avecques mon innocence que puisse avoir ma totale liberté. » Dauquechin avait donc une tâche relativement facile, puisque son client avait de solides et sérieux protecteurs, et qu'après tout il était facile de démontrer qu'il n'avait fait qu'obéir à des ordres supérieurs et déclinait par conséquent toute responsabilité.

La défense d'Oppède était plus difficile, mais, après avoir laissé parler son avocat, qui fut bien long, bien diffus et ne sut qu'entasser citations sur citations<sup>1</sup>, le président demanda l'autorisation de se défendre lui-même, et il le fit avec une merveilleuse force de logique par un plaidoyer écrit qui commençait par ce texte du psaume 42<sup>2</sup> : « *Judica me, Deus, et discerne causam meam de gente non sancta.* » Aux cinq chefs d'accusation intentés contre lui, il répondit non sans force qu'il n'avait fait qu'exécuter les ordres précis du roi, ce qui était rigoureusement vrai, et compara sa situation à celle de Saül, à qui Jéhovah avait ordonné d'exterminer les Amalécites. Il prétendit que les officiers du pape avaient seuls le droit de commander en terre papale, et que, Cabrières appartenant au pape, il n'était pas responsable des cruautés commises. Il eut même le courage de prendre l'offensive contre la dame de Cental qu'il accusa formellement d'avoir protégé l'hérésie et d'avoir, par son obstination à ne pas obéir aux arrêts de la cour, été la cause principale des malheurs qui avaient frappé ses vassaux. Cette défense était habile. Elle fut présentée avec éloquence et disposa favorablement les esprits en sa faveur.

Aubery demanda aussitôt à répliquer, et sa réplique occupa cinq audiences, du 16 au 22 octobre. Jacquelot, usant de son droit, renouvela ses plaintes en faveur de la dame de Cental du 23 au 24. Oppède et son avocat Robert, le président de la Fonds et son avocat Rochefort, et Dauquechin, au nom de Polin, occupèrent encore quatre audiences, du 26 au 29 octobre. Dauquechin parla le dernier, et, comme l'opinion des juges paraissait établie, il n'hésita pas à prendre hardiment l'offensive. « A dict qu'il pensoit avoir deux parties, mais que Messieurs les gens du Roy ne lui ont chose demandée ne conclu contre luy. Et quant au sieur de Cental qui l'a accablé d'injures, il en demande répa-

1. Le plaidoyer a été conservé en partie dans le ms. Méjanes, p. 99-233.

2. Il est vrai de reconnaître qu'Oppède, fort mal traité en prison, à Vincennes, sans livres, sans papiers, sans domestique, privé même des soins médicaux, était devenu presque sympathique.

ration. Outre dict qu'il est follement pris à partie, car il a seulement fait ce qui luy a esté commandé par le Roy, à quoy il a eu nécessairement à obéir, et pour ce conclud à follement inthimé et pris à partie, et subordinationement et à toutes fins a demandé dépens, dommages et intérêts. »

La cause était entendue. Il n'y avait plus qu'à prononcer le jugement. Oppède, Polin et leurs co-accusés furent renvoyés absous et réintégrés dans leurs fonctions. Polin avait été traduit devant une commission extraordinaire, présidée par le roi, et composée des cardinaux de Lorraine et de Châtillon, du connétable de Montmorency, du garde des sceaux, de l'amiral de France, du maréchal de Saint-André et du premier président du parlement de Rouen, Rémon. On cherchait sans doute, en lui donnant de tels juges, à le réhabiliter avec plus d'éclat. Il fut en effet déclaré innocent sur tous les points. Voici les conclusions de l'arrêt d'acquiescement (15 février 1551) : « Avons dit et déclaré, disons et déclarons ledit Escalin, baron de la Garde, estre pur et innocent desdicts cas, crimes et délictz à lui imposez et contenus audict procès, et d'iceulx l'en avons absous et absolvons. Et partant, nous avons ordonné et ordonnons qu'il sera eslargy, et iceluy eslargissons par tout, purement, simplement et absolument, sans préjudice toutesfois desdictes appellations interjetées par nostre dict procureur... quant à la civilité tant seulement..., etc. »

Oppède et ses collègues du parlement d'Aix, Polin et, en même temps que lui, tous ses collaborateurs militaires sortaient donc indemnes et à leur avantage de ce long procès. Il n'y eut qu'une seule victime, l'avocat général Guérin, et encore, malgré l'opinion courante, fut-il sacrifié pour un tout autre motif. On a sans doute prétendu que, de tous les prévenus, Guérin s'était montré le moins inhumain et qu'il fut condamné parce qu'il n'était pas soutenu par de puissants protecteurs, et qu'il fallait en quelque sorte subir la pression de l'opinion publique qui réclamait un châtement. Telle est la légende, mais ce n'est qu'une légende. Guérin fut condamné parce qu'il méritait de l'être, et, ce qu'on ignore trop, nullement pour sa participation à l'exécution de Cabrières et de Mérindol. Un savant oratorien, le Père Bougerel, a composé, sous forme d'une lettre au président Hesnault (15 décembre 1747), un très curieux mémoire<sup>1</sup>,

1. Ms. Méjanès, p. 239-261.

resté manuscrit, et que nous avons pu consulter à la bibliothèque Méjanes. Il a reconstitué, avec pièces justificatives et documents à l'appui, la biographie de Guérin. D'abord juge au tribunal de Houdan, Guérin avait été accusé et convaincu de concussion, de péculat, de calomnies et déclaré inhabile à remplir aucune fonction. Nommé, malgré ce premier jugement, avocat général à Aix par la protection du premier président Chassanée, il se fit remarquer par l'étalage de ses sentiments religieux et ne cessa de réclamer l'exécution des sentences portées contre les Vaudois. C'est lui, d'après Bougerel, qui aurait poussé le président d'Oppède à cette sauvage répression. Non seulement il assista à toutes les scènes odieuses que nous avons racontées, mais il y prit une part directe, car voyant s'enfuir un jeune homme de Mérindol nommé Le Blanc, il le désigna à la fureur vengeresse des soldats en criant comme les Juifs contre Jésus : Tolle ! Tolle ! Plus tard, s'étant brouillé avec Oppède et voyant que l'opinion penchait vers les mesures de tolérance, il aurait fait volte-face et se serait énergiquement prononcé contre les actes dont il était pourtant l'instigateur ou tout au moins le complice. C'est lui qui aurait fourni à Jacques Aubery la plupart des arguments dont cet avocat accabla l'infortuné président. Lorsque le jugement fut rendu, Guérin, de même que les autres co-accusés, fut déclaré absous, et il aurait pu regagner son siège, mais on avait d'autres griefs contre lui, et il fut retenu en prison. On l'accusait en effet d'avoir fabriqué quatre lettres attribuées au seigneur d'Antibes et par lesquelles il avait essayé de prouver que ce gentilhomme avait eu des intelligences avec le duc de Savoie et avec l'Empereur. Ces lettres étaient si bien imitées que le seigneur d'Antibes, tout en déclarant qu'il n'en était pas l'auteur, reconnut son écriture ; mais on ne s'avise jamais de tout. Guérin avait commis l'imprudence de se servir d'un papier spécial, fabriqué à Melun par un ouvrier qui travaillait après la date indiquée dans les lettres. Guérin fut désarmé par cette découverte et obligé de reconnaître l'imposture. Il fut également convaincu de calomnies et d'infidélité, et « aussi que malicieusement, il a caché et occulté les crimes d'aucuns chargés de crime capital, desquels il avoit le procès devers luy, et déclaré au Roy et aux dicts commissaires qu'il n'y avoit aucunes charges ; a apostillé et glosé de sa main en certaines dépositions faites par un nommé Macari Forccuré et par luy produites... A pris et exigé quelques sommes d'aucuns qu'il a

fait constituer prisonniers pour infidélité ». Guérin n'a donc pas été condamné pour l'affaire des Vaudois; s'il l'avait été pour ce motif, l'arrêt de condamnation l'aurait mentionné. C'est uniquement comme faussaire, concussionnaire et prévaricateur, et par d'autres juges que ceux du procès de Cabrières qu'il fut condamné à faire amende honorable sur l'éperon de la pierre de marbre, au pied du Palais de Justice à Paris, puis à être pendu et étranglé à la place des Halles. Il devait ensuite être décapité et sa tête serait portée à Aix et exposée. En outre, la confiscation de ses biens était prononcée. L'arrêt fut exécuté dans toute sa rigueur, et la tête de Guérin fut en effet portée à Aix et plantée sur un pieu, à la place des Prêcheurs, en face de sa maison, pendant plusieurs jours. On rapporte même à ce propos, mais nous n'enregistrons le fait que sous toutes réserves, que « sa femme<sup>1</sup>, curieuse de sçavoir l'événement du procès, consulta un magicien qui lui promit de lui faire revoir son mari, ce qui arriva, et que les dames qui étoient avec elle le virent en effet empreint sur sa main. Le croira qui voudra »! Guérin ne fut donc nullement la victime expiatoire des massacres de Cabrières et de Mérindol. Il fut puni pour d'autres crimes et méritait le châtement qu'il subit.

Quant à Oppède, une ordonnance royale, datée de Villers-Coterets, le 2 novembre 1553, le fit remonter sur son siège, qu'il occupa jusqu'au mois de juin 1558<sup>2</sup>, époque à laquelle il mourut empoisonné, d'après la légende, par son médecin qui était protestant. Quant à Polin, il continua brillamment sa carrière et ne mourut qu'en 1578, chargé de gloire et d'honneurs. Le plus singulier c'est que, dans le pays même que ses bandes avaient si cruellement ravagé, les descendants des victimes, quand il revint en Provence, ne lui témoignèrent aucune rancune. En 1563, les protestants avaient pris les armes dans la région du Luberon. Polin fut envoyé près d'eux pour les pacifier. Il alla les trouver, presque seul, d'abord au pont de Sorgues, puis à Bédaridde, et réussit à leur faire poser les armes. Il fut moins heureux en septembre 1568, lorsque les protestants se soulevèrent de nouveau à Mérindol, à Lourmarin et dans les villages voisins. Polin se rendit à Mérindol même et essaya de les

1. Ms. Bougerel, p. 255.

2. D'après de Thou, il serait mort « d'un mal merveilleusement douloureux ». Oppède fut le dernier de sa race. Son nom et ses biens passèrent à la maison de Forbin-Lafare.

calmer : mais on venait d'apprendre la prise de Sisteron par les bandes insurgées, et ce succès inespéré avait augmenté leurs prétentions. Ils refusèrent donc de rentrer chez eux et tinrent la campagne. Polin allait marcher contre eux, lorsque l'édit de pacification fut publié à Aix le 24 avril 1568. Au moins voulut-il se donner le mérite de réoccuper une place perdue. C'est lui qui persuada aux révoltés de Sisteron de rendre la citadelle aux soldats royaux. Il n'y avait donc pas contre lui en Provence d'animosité particulière, et il paraît même avoir joui dans le pays entier d'une véritable popularité, car on n'hésitait pas à entrer en relation avec lui et on lui accordait même une certaine confiance ; on savait en effet qu'il était fidèle à ses engagements.

Un des acteurs du drame, le jeune de Pérussis, paraît avoir été l'interprète de l'opinion courante quand il écrivait dans ses Mémoires<sup>1</sup>, en parlant des ordonnateurs du massacre : « Ils furent accusés, mais non convaincus, car c'est bien peu de cas d'estre inculpé ; ce seroit plus d'estre coupable. Ils furent en grand péril et peynes, détresse, despourvus ensuite en dangier de mort... Aulcuns avoient opiné qu'ils devoient mourir, et Dieu, qui est le juste juge et protecteur des innocents accusés, les deslivra tous des impostures et charges. Ils furent gens de bien et relaxés innocents, et les accusateurs punis par justice... Gens de bien se pouvoient-ils dire et nommer, veu qu'ils en avoient fait la preuve. L'or se purifie par la fournaise et l'homme par la propre vérité. »

Nous serons moins indulgents et, puisque nous sommes en quelque sorte appelés à juger en dernier ressort, nous n'hésiterons pas à proclamer bien haut qu'il est dans nos annales peu de pages plus sinistres que celles que les historiens ont consacrées aux massacres tristement célèbres de Cabrières et de Mérindol. Ceux qui croient que les fautes des ancêtres retombent sur les descendants pourraient prétendre que, lorsque de nouveaux massacres, en 1793 et 1794, en 1815 et en 1851, ensanglantèrent ces malheureuses contrées, quelques-uns de ceux qui succombèrent alors étaient peut-être punis pour les crimes qu'avaient commis leurs ancêtres.

Paul GAFFAREL.

1. T. II, fol. 52 (Allard, p. 256).

QUELQUES EXEMPLES  
DE  
L'APPLICATION DES LOIS  
SUR L'ÉMIGRATION

RÉCITS DU TEMPS DE LA TERREUR

---

L'histoire impartiale doit reconnaître que la rigueur des lois contre l'émigration fut justifiée, en 1792 et 1793, par l'extrême gravité des circonstances. En promettant de ne faire aucun quartier, en s'annonçant comme ennemis implacables, les émigrés attiraient naturellement sur leurs têtes et sur leurs biens les pires sévérités de la législation révolutionnaire. Le grand tort de celle-ci fut de n'avoir pris aucune précaution suffisante pour que ces rigueurs n'atteignissent vraiment que des coupables : ce fut d'avoir laissé libre carrière à la haine, aux convoitises, ou même simplement à l'ignorance et à l'inattention, pour la formation de ces listes redoutables, où la simple présomption d'absence entraînait l'inscription, et l'inscription la perte des biens, peut-être de la vie ; ce fut d'avoir inséré dans la terrible loi du 28 mars 1793 des dispositions tellement draconiennes qu'on en aura fidèlement résumé l'esprit en disant qu'elles mettaient à peu près les inscriptions à la discrétion du premier venu, et qu'elles entouraient au contraire les radiations de difficultés presque insurmontables. Encore ceux qui furent inscrits comme émigrés, bien qu'ils ne le fussent pas, auraient-ils pu quelquefois obtenir les certificats de résidence exigés par cette loi, s'ils n'avaient eu trop souvent à compter, en outre, avec des ressentiments particuliers ou des haines politiques qui s'étudiaient à multiplier devant eux les obstacles. Les tragiques exemples que je me propose d'en citer ici peuvent compter

parmi les épisodes les plus poignants de la Terreur, car il est hors de doute que les victimes ainsi frappées avaient tout fait pour se mettre en règle avec la loi, qu'elles y étaient même parvenues, et qu'elles eussent été sauvées si l'application stricte et loyale de cette législation, si rigoureuse qu'elle fût, leur eût été faite.

## I.

MICAULT DE COURBETON<sup>1</sup>.

Jean-Vivant Micault de Courbeton, président au parlement de Dijon, était un magistrat considéré et attaché aux devoirs de son état. Peu porté vers l'intrigue, son nom n'aurait sans doute pas été prononcé lors des grandes luttes parlementaires de la fin de l'ancien régime si sa fille, qui passait pour la plus riche héritière de toute la magistrature, n'avait été fiancée au fils du garde des sceaux Lamoignon; pour faire manquer cette union à une famille détestée, tout fut employé auprès du père et de la fille : on leur peignit les lois violées, l'État asservi, la magistrature abaissée; on leur fit honte de s'allier au persécuteur des parlements; on les menaça à tout jamais d'une mise à l'écart ignominieuse s'ils ne rompaient pas l'union projetée : et elle fut rompue. Glorifiée, adulée pour cet acte de faiblesse plus qu'elle ne l'eût été pour un trait d'héroïsme, M<sup>lle</sup> de Courbeton fut un instant la personne la plus populaire de Dijon; lors des fêtes qui célébrèrent dans cette ville la chute de Lamoignon et le triomphe des parlements, elle occupa une place d'honneur : elle mit de ses propres mains le feu à la principale pièce du feu d'artifice.

Quelques mois après, les parlements étaient à leur tour honnis, brisés, proscrits, et ces fiers magistrats, naguère l'idole de la populace, avaient à craindre pour leur sûreté. Certes, le président Micault n'a pu voir avec satisfaction un ordre de choses qui ne pouvait être à ses yeux que la subversion de tous les principes; mais aussi peu disposé à partir en guerre contre la Révolution qu'autrefois contre le ministère, il ne paraît pas

1. Dossier Micault, aux Archives nationales, F7 5022, D III 53; dossier Micault, au greffe de la cour de Dijon : Mémoire de Morellet pour la femme et les enfants de Micault; Wallon, *les Représentants en mission*, t. III; Perrenet, *la Terreur à Dijon* : Arch. de la Côte-d'Or, Q 984.

avoir pris part aux menées et aux intrigues de la contre-révolution ; s'il partit pour l'Italie, en octobre 89, régulièrement muni d'un passeport de l'Assemblée nationale, il s'empessa de rentrer en France dès que l'émigration fut punie par la loi ; il revint à Strasbourg le 24 mars 1792, donc bien avant l'expiration des délais légaux<sup>1</sup>, ne quitta plus un seul instant depuis lors le sol français, et par conséquent ne devait pas être considéré comme émigré ; une double imposition pour 1792 et la perte pendant deux ans de ses droits de citoyen actif étaient absolument les seules pénalités dont il fût susceptible, d'après la loi.

Les biens considérables qu'il possédait étaient situés dans l'Yonne et dans la Côte-d'Or. Dès le 29 février 1792, ce dernier département les avait mis sur la liste de ceux qui devaient être frappés de séquestre. Mais sa résidence d'abord à Nancy (d'avril au 20 juin 1792), puis à Luxeuil, du 22 juin 1792 à janvier 1793, fut établie de manière si évidente que le séquestre dut être levé, par arrêté du district d'Arnay-sur-Arroux (ci-devant Arnay-le-Duc) visé au département le 7 septembre 1792, du moins dans le district d'Arnay ; quant à celui de Dijon, « par une fatalité qu'on ne peut concevoir »<sup>2</sup>, les scellés furent maintenus, malgré un avis contraire du district le 8 octobre.

Il n'en fut pas moins remis sur la liste des émigrés de la Côte-d'Or par arrêté du 20 novembre, sous prétexte qu'il n'avait pas justifié du paiement de sa double contribution pour toutes ses propriétés (or, le département lui-même avait visé l'avis favorable du district d'Arnay, auquel étaient énoncées toutes les quittances de toutes impositions dues par lui avant et pendant 1792, et y eût-il défaut de paiement pour quelques-unes, — ce que Micault a toujours nié, — le fait pouvait entraîner une contrainte, ou le maintien des scellés, mais non une inscription) et qu'il n'avait point produit de certificat de résidence actuelle et habituelle aux termes de la loi des 13-18 septembre 1792 ; or, il avait produit un certificat de Luxeuil jusqu'au 4 octobre, qu'aux termes de l'article 3 de ladite loi il n'avait pas besoin de renouveler avant deux mois. L'arrêté du département constituait donc un abus de pouvoir ; il n'en fut pas moins exécuté, et les

1. Il fallait, pour être considéré comme émigré par la loi, ne pas être rentré en France au plus tard le 9 mai 1792.

2. Pétition de Micault au citoyen Roland, ministre de l'Intérieur (F<sup>7</sup> 5022).

districts, notamment celui d'Arnay, réapposèrent les scellés sur les biens de Micault et se disposèrent à faire vendre son mobilier.

Tandis que Micault adressait en vain pétitions sur pétitions au département, la Convention, alors en train d'élaborer ce code de l'émigration qui devait être promulgué le 28 mars 1793, décidait le 20 décembre que les articles de cette loi relatifs aux certificats de résidence seraient distraits de la loi générale et rendus exécutoires immédiatement. Ces articles frappaient de nullité, comme suspects d'avoir été obtenus par l'intrigue et délivrés par complaisance, tous les certificats de résidence délivrés antérieurement, si les certifiés avaient été ou étaient alors inscrits sur des listes d'émigrés; tel était donc le cas pour le président Micault, depuis l'arrêté illégal du département de la Côte-d'Or. Et pour en obtenir d'autres, à défaut desquels tout Français s'étant absenté du lieu de son domicile était réputé émigré, et comme tel était passible de mort, les formalités étaient longues, multipliées, minutieuses, et les délais systématiquement abrégés : certificats de résidence à huit ou à neuf témoins, selon les cas, non parents, ni alliés, ni fermiers, ni domestiques, ni créanciers, ni débiteurs, ni agents du certifié, ni *d'aucun autre prévenu d'émigration*, affichés et publiés pendant huit jours, délivrés seulement huitaine après publication et affichage, en présence des certifiants et du certifié, tous tenus de comparaître en personne et de signer les registres et les certificats au moment de la délivrance; obligation de soumettre ces certificats à l'enregistrement et au visa des directoires de district et de département : et pour toutes ces démarches multipliées, un mois de délai, ou même, — car ces dispositions manquaient de clarté, — quinze jours, si l'on voulait faire application de l'article 63. Pour quiconque avait plus d'une résidence à certifier, si l'on songe à la lenteur des communications, à la difficulté de réunir des témoins réunissant les conditions légales et assez courageux pour déposer en faveur d'un suspect, aux lenteurs affectées des administrations pour viser ou délivrer les certificats, aux chances nombreuses que quelque cas de nullité se glissât au milieu de tant de formalités, l'exécution de cette loi draconienne devenait matériellement impossible : ses exigences, l'insuffisance des délais accordés étaient bien, comme l'a dit Morellet dans son

mémoire pour Micault, autant de traits d'une des plus cruelles tyrannies qui aient jamais pesé sur les hommes. Pour Micault, qui avait deux résidences à certifier et qui en eut bientôt trois, qui, malade et âgé (il avait soixante-huit ans), supportait mal la voiture, il y avait de quoi désespérer.

Il se mit cependant en devoir de satisfaire à toutes ces exigences. De Dijon, où il était venu tâcher de sauvegarder son mobilier d'une aliénation imminente, il partit, muni d'un certificat attestant la résidence qu'il venait d'y faire, le 25 février 1793, pour Nancy, afin d'y prendre aussi le certificat dans les formes exigées par la loi du 20 décembre 1792; il l'eut, bien en règle, le 19 mars, se mit aussitôt en route pour Luxeuil, y remplit les mêmes formalités et pouvait se croire à l'abri du danger lorsqu'un nouvel orage vint fondre sur lui; la loi du 28 mars 1793 venait d'être rendue, et, bien que celles de ses dispositions qui concernaient les certificats de résidence ne fussent que la répétition exacte de celles de la loi du 20 décembre 1792 qui en avaient été extraites, et ne fissent qu'un avec elles, l'article annulant tous les certificats antérieurs pouvait être interprété, avec un peu de mauvaise volonté, comme annulant même ceux délivrés conformément à la loi du 20 décembre 1792. Le département de la Côte-d'Or adopta cette interprétation, — qui plus tard devait être nettement condamnée par la Convention nationale<sup>1</sup>, — et Micault fut avisé, au moment où il se croyait en règle, que tout était à refaire et que de nouvelles pièces étaient indispensables.

Le coup était terrible. Le malheureux avait maintenant trois résidences à certifier, Nancy, Luxeuil et Dijon; pour chacune d'elles, les formalités requises exigeaient au moins quinze jours, dans l'hypothèse la plus favorable; il fallait en outre compter le temps matériellement nécessaire pour se rendre d'un lieu dans l'autre, puisque la présence du certifié était absolument nécessaire: et la loi accordait au plus un mois, en la prenant dans

1. Décret du 22 germinal an III (*Bulletin des lois*, p. 138, n° 765). L'Assemblée y déclare que la loi du 28 mars 1793, en annulant tous les certificats antérieurs à sa promulgation, n'a pas entendu annuler les certificats délivrés en vertu de la loi du 20 décembre 1792. Ce décret constitue la condamnation la plus accablante des persécuteurs de Micault, qui n'ont pu le faire périr qu'en donnant à la loi du 28 mars l'extension abusive et cruelle proscrite ici par le législateur.

son sens le plus avantageux. Le désespoir le saisit : « Il est de toute impossibilité », écrit-il de Nancy le 30 avril au ministre de l'Intérieur<sup>1</sup>, dont il ne se lassait pas de solliciter l'attention distraite et la protection impuissante, « de n'être pas malgré soi en faute... Le suppliant est plongé dans l'affaissement à la vue de sa conduite comparée avec les difficultés sans cesse renaissantes qu'il éprouve depuis treize mois... Lorsqu'il a lu le décret du 28 mars... il ne s'est plus présenté que des réflexions amères qui absorbent toutes les facultés d'un citoyen qui n'a jamais eu en vue que l'obéissance et la soumission aux lois, quelque difficiles qu'elles soient dans leur exécution ; quand il paraît impossible de s'y conformer, c'est alors qu'il recourt à l'autorité et qu'il lui demande protection. »

Décidé cependant à tout pour disputer à ses persécuteurs sa tête et aussi la fortune de sa famille, à laquelle il était extrêmement attaché, il revint à Nancy pour y faire renouveler son certificat. Une cruelle déception l'y attendait : un arrêté de la municipalité de cette ville remettait à huitaine la délivrance de tous les certificats, ce qui l'empêcha d'avoir le sien, affiché, enregistré, visé, avant le 27 mai. Après l'avoir immédiatement adressé à Dijon, en faisant attester par la municipalité nancéenne la cause du retard, il partit sans délai pour Luxeuil, y fut le 29 mai, et là aussi obtint son certificat ; mais ce même jour 29 expirait le délai d'un mois à dater de la promulgation de la loi à Dijon, et sans avoir aucun égard aux pétitions multipliées que Micault lui adressait pour obtenir les délais matériellement nécessaires, le district de Dijon se mettait en devoir d'envoyer à Paris, pour les y faire vendre, les diamants et la vaisselle saisis chez l'ex-président. Cette nouvelle acheva de le plonger dans la consternation : « Aussitôt que j'aurai mon certificat », écrit-il le 14 juin au ministre de l'Intérieur, « j'irai à Dijon pour en prendre un, avec l'expectative peu agréable d'être mis en prison. Ce sera peut-être une jouissance pour des administrateurs qui, dit-on, ont témoigné du regret de ce que j'étais rentré... Vous voyez, citoyen ministre, combien j'ai besoin de votre autorité, c'est-à-dire de l'appui de la loi, dont vous êtes le dépositaire ; je ne cesserai de mettre dans toutes deux la plus ferme confiance... »

1. Arch. nat., F<sup>7</sup> 5022.

Cette confiance était plus ébranlée qu'il ne voulait le dire, et il reculait évidemment devant la perspective d'aller se mettre au pouvoir de ces administrateurs de la Côte-d'Or, décidés, il ne l'ignorait pas, à lui faire de la loi l'application la plus draconienne et à le considérer comme émigré à cause de l'intervalle qui subsisterait entre ses résidences certifiées dans la nouvelle forme, tant que le certificat de Dijon n'avait pas été renouvelé. Le 8 juillet, il adressa une nouvelle supplique tendant à obtenir autorisation de faire renouveler ce fatal certificat par procureur ; il produisit à l'appui des attestations médicales de Nancy et de Luxeuil établissant que le mauvais état de sa santé lui interdisait les déplacements. La seule réponse du département de la Côte-d'Or fut qu'il n'y avait lieu de délibérer sur cette pétition ; le district de Dijon y ajouta un arrêté du 19 septembre portant qu'il serait tenu de nouveau de prouver sa résidence ininterrompue en France depuis le 9 mai 1792, aux termes de la loi. Cet arrêté, qui lui enlevait toute espérance d'obtenir la faveur qu'il sollicitait, semblait cependant impliquer qu'on ne le regardait pas comme étant désormais forclos et dans l'impossibilité légale de fournir cette preuve ; aussi se décida-t-il, malgré tout, à entreprendre ce périlleux voyage. Il adressa à cet effet une demande de passeport à la municipalité de Luxeuil ; mais, à ce moment même, il fut arrêté comme suspect (22 brumaire, 12 novembre), pour des motifs que le comité révolutionnaire de Luxeuil expose ainsi à celui de Vesoul : « Micault Courbeton, ex-président au parlement de Dijon, ex-noble, jouissant d'une fortune immense, soupçonné de semer de l'argent dans les campagnes et la commune de Luxeuil pour se faire des amis sous le masque de la charité. » Il resta trois semaines en prison, puis fut détenu dans sa propre maison sous la garde de deux sans-culottes. Il s'empessa de faire notifier cette circonstance au département de la Côte-d'Or et au district de Dijon pour démontrer l'impossibilité où il était de se rendre dans cette ville. De son côté, le comité révolutionnaire de Luxeuil en donnait aussi avis à celui de Dijon, mais dans un tout autre but ; c'était « pour qu'ils pussent le faire prendre s'ils en ont besoin ».

C'était aller au-devant des intentions du comité de Dijon. Le 22 frimaire, le directoire du département de la Côte-d'Or réclama Micault ; on le lui envoya en effet<sup>1</sup>. Le 26 pluviôse, Micault

1. La lettre était ainsi rédigée : « Citoyens, depuis le moment de la Révolu-

rentrait captif dans cette ville. Écroué à la maison de réclusion, il demanda à en sortir pour faire renouveler à sa section son certificat de présence à Dijon du 10 janvier au 25 février 1793; cette autorisation était toujours accordée aux détenus de cette maison. Pour lui, on ne répondit à sa demande qu'en le faisant transférer à la maison de justice et en lui déclarant alors qu'on ne pouvait y accéder, parce qu'il était dans la maison de justice, d'où on ne sortait pas. Et il n'en sortit, en effet, que pour comparaître le 4 ventôse devant le tribunal criminel.

Ce tribunal était assez impartial, et aussi désireux qu'on pouvait l'être alors de ne pas frapper des innocents. Mais, en matière d'émigration, il avait les mains liées et était réduit à un rôle purement passif par la loi du 28 mars 1793; la décision sur le fait d'émigration appartenait souverainement aux administrations départementales, et le tribunal ne pouvait que prononcer la peine capitale contre tous ceux qui lui étaient déférés comme tels par les départements. Après l'interrogatoire du 4 ventôse, le tribunal ordonna, par jugement du 13, que les pièces fussent renvoyées devant le département pour par lui être prononcé souverainement sur le fait de l'émigration; il ne pouvait en effet agir autrement. Dans un mémoire du 19 ventôse, Micault développa les raisons pour lesquelles il ne tombait point sous le coup des lois contre l'émigration; elles n'empêchèrent point le département, le 24, de le déclarer émigré. Les considérants de cette décision visaient l'interruption du 10 janvier au 25 février 1793 dans ses certificats, une autre du 17 au 29 mai 1793, correspondant au temps nécessaire pour l'affichage et le visa du certificat de Nancy et pour le voyage de Nancy à Luxeuil, enfin cette circonstance qu'entre le certificat de Nancy et un extrait de l'affiche contenant les noms des personnes à certifier et de leurs témoins il existait des différences de noms et de dates autorisant une suspicion de faux. De ces considérants, le premier seul avait une ombre de valeur, à condition qu'on méconnût l'impossibilité où avait été Micault de faire renouveler le certificat de Dijon en temps utile, à condition surtout qu'on érigeât en principe la nécessité du renouvellement des certificats obtenus conformé-

tion, Micault Courbeton a affecté de s'éloigner toujours de notre ville. Il a eu le don de faire un cadot (*sic*) à la nation, ayant caché toute son argenterie, et nous croyons que sa personne ne sera point de trop ici. Nous vous prions donc de nous l'envoyer et de nous croire très fraternellement... »

ment à la loi du 20 décembre 1792, et l'on sait que ce principe était faux ; les deux autres n'en avaient aucune. Que le certificat de Nancy fût daté du 17 mai et que la résidence certifiée à Luxeuil ne commençât que le 29, c'était la conséquence forcée des délais imposés par la loi elle-même pour affichage, visa, enregistrement, et du temps nécessaire pour le voyage. Les différences constatées entre le certificat et l'affiche pouvaient être, — et il paraît qu'elles étaient réellement, — dues à l'erreur d'un copiste, et il était tout simple de faire collationner avec les originaux où ces contradictions ne se trouvaient pas. On ajoutait enfin que le dernier certificat de Luxeuil du 18 nivôse était nul comme ayant été demandé et obtenu par procureur. Mais Micault avait été privé par son arrestation de la possibilité de l'obtenir autrement et la municipalité de Luxeuil attestait que son usage avait toujours été de ne pas donner aux détenus de certificats autrement que par procureur.

Micault était résolu à défendre sa tête jusqu'au bout. Le 25, il adressa au département une pétition pour le rapport de son arrêté de la veille jusqu'à communication des pièces à son défenseur, et cette pétition ayant été adressée aussi au tribunal, celui-ci, plus humain, y fit droit et renvoya le dossier au département (26 ventôse). Quelque espoir renaquit alors chez le prévenu. Illusion lamentable ! Le malheureux ignorait qu'alors même un nouvel adversaire plus redoutable allait lui porter les derniers coups.

L'histoire ne mentionne pas, parmi les terroristes les plus cruels, Bernard de Saintes ; c'est peut-être à tort. Sinon par le nombre des victimes, du moins par la satisfaction cruelle et la perfidie raffinée avec laquelle il les frappa, Piochefer Bernard<sup>1</sup> mériterait bien d'être cité parmi ces abominables proconsuls que les apologistes les plus déterminés doivent eux-mêmes renoncer à défendre, et pour lesquels ils sont réduits à invoquer je ne sais quel enivrement de la toute-puissance et du sang versé.

Précisément, quand il arriva à Dijon, vers le 15 pluviôse, venant du Doubs et de la Haute-Saône, Piochefer Bernard était assez dépité d'avoir dû, contraint par une volonté plus puissante

1. On sait qu'il avait révolutionné ses deux prénoms, Adrien-Antoine, et leur avait substitué les deux appellations correspondantes du calendrier révolutionnaire, Pioche et Fer, réunies en un seul mot.

que la sienne, — ce n'était rien moins que celle de Robespierre le jeune, — assister à la libération de nombreux suspects et détenus à Vesoul; et de ce péché contre-révolutionnaire, avoué par lui à la Convention, il lui tardait sans doute de se laver par un redoublement d'ardeur. Laissons-le d'ailleurs parler lui-même; rien ne vaut, pour montrer son état d'esprit, le texte de la lettre qu'il adressait le 17 pluviôse aux sans-culottes de Montbéliard<sup>1</sup>, et dont plus tard il a été obligé de convenir qu'elle était écrite (singulier euphémisme) d'un style *peu mesuré*<sup>2</sup> :

Frères et amis,

Si la Convention nationale fait insérer dans le *Bulletin* la lettre que je lui écris aujourd'hui, et dans laquelle je me dénonce moi-même pour avoir eu la faiblesse de mettre en liberté les reclus de Vesoul, vous y verrez avec plaisir sans doute que je donne votre pays pour modèle du patriotisme et que je m'enorgueillis de vous avoir laissé au-dessus de tous vos voisins dans ce genre.

En effet, mes amis, à la honte des anciens Français, je n'ai pas trouvé sur ma route la même énergie patriotique qu'à Montbéliard. J'ai vu des croix sur les chemins, des hommes et des femmes sans cocarde nationale que j'ai fait incarcérer; j'ai vu des prêtres masqués en dominos éclairer en plein midi les morts et les vivants, avec des cierges, des vêpres et autres bougreries semblables que vous ne connaissez plus... Je me suis entendu appeler *Monsieur* et prononcer des *vous* à toute minute; et dans cette étonnante position je me suis écrit : « Où est mon petit Montbéliard qui va si bien ? » Et j'y ai envoyé tout le monde pour prendre des leçons de civisme. Cela, ma foi, vous fait bien honneur et doit vous donner une nouvelle énergie.

Cependant, arrivé à Dijon, j'y vois avec plaisir le patriotisme et la raison ressusciter, car la première demande que m'ont faite les corps administratifs *qui sont de ma création* est d'ordonner la

1. Résumée seulement en quelques mots dans les *Actes du Comité de Salut public* de M. Aulard (t. X, p. 721). Elle offre quelques différences avec la lettre du même, le même jour, à la Convention.

2. Ailleurs, dans sa réponse du 6 messidor an III à ses dénonciateurs de Dijon (D III 344), il emploie le mot plus juste d'extravagant, faisant remarquer, avec raison d'ailleurs, qu'il avait cela de commun avec bien des députés reconnus probes, mais qui, forcés de se conformer à la couleur du jour et de ployer sous le joug tyrannique, écrivaient ce qu'ils étaient aussi éloignés de penser que de faire.

fermeture de leurs églises et de chasser les prêtres ; vous sentez que, quoique je ne peux (*sic*) pas prendre un pareil arrêté, je trouverai bien le moyen de satisfaire ces braves gens.

Mon coup d'essai ici a été de prendre gîte dans la maison du Crésus Micault, président au parlement, et j'ai eu assez bon nez, car, outre que la cave est meublée de très bon vin, c'est qu'il s'y est trouvé quelques petites armoires qui m'ont mis dans le cas de faire séquestrer au profit de la nation ce superbe hôtel, bien plus richement meublé que celui de Montbéliard. J'ai donc déjà fait une bonne capture, qui, je l'espère, sera suivie de quelques autres, et, en outre, j'envoie chercher le maître à Luxeuil *pour le faire juger émigré*. Si cela est, 400,000 livres de rente vont tomber dans les coffres de la nation...

Pour le faire juger émigré ! La sentence était donc prononcée d'avance dans l'esprit de Piochefer Bernard avant que le jugement fût rendu, et il n'était pas homme à en avoir le démenti. Lorsqu'il vit une faible chance de salut s'offrir au ci-devant président, il s'empressa de jeter dans la balance le poids de sa toute-puissante influence. On put l'entendre, le 26, à la Société populaire, tonner contre les juges qui avaient accordé au prévenu le délai nécessaire pour faire valoir ses exceptions et exciter contre eux les suspicions populaires. Ce n'est pas tout : comme le 27 au matin le département, au mépris d'une dernière supplique<sup>1</sup> où Micault démontrait qu'il n'existait point de lacunes entre ses certificats, que tout certificat constituait une preuve de présence pendant le temps nécessaire pour l'obtenir, et demandait délais suffisants pour faire renouveler celui de Dijon et faire vérifier les contradictions reprochées à celui de Nancy, persistait dans son arrêté du 24 et déclarait n'y avoir lieu à délibérer, à midi Bernard adressait au tribunal la lettre suivante, après laquelle les juges ne pouvaient se faire aucune illusion sur ce qui les attendait eux-mêmes, s'ils tardaient plus longtemps à livrer la tête qu'on exigeait d'eux :

Le tribunal ne peut se blanchir de n'avoir pas jugé Micault. Le certificat d'un secrétaire du département portant reçu et enregistrement d'une pétition n'est point un arrêté. Si semblable exception

1. Arch. de la Côte-d'Or, Q 984.

pouvait avoir lieu, un homme jugé par le département pourrait éluder éternellement la décision du tribunal criminel en faisant enregistrer chaque jour des pétitions; rien ne doit donc arrêter la marche du tribunal après une décision définitive et un rapport du département sur le fait de l'émigration. La loi est la loi; quiconque l'enfreint mérite la peine qu'elle a prononcée.

Les choses désormais marchèrent rondement. A 3 heures, le tribunal rendait le jugement qui, en conséquence de l'arrêté du département, condamnait Micault, comme émigré, à la peine de mort. A 5 heures et quart, le malheureux avait cessé de vivre. Bernard de Saintes a été accusé<sup>1</sup> d'avoir fait mettre la force armée sur pied dès avant le jugement, d'avoir donné le signal de l'exécution, de s'être fait reconduire en triomphe jusqu'à la maison de sa victime par des sans-culottes dijonnais qui dansèrent et chantèrent devant la porte.

Quoi qu'il en soit de ces révoltants détails (il faudrait pour en affirmer la vérité d'autres témoignages que des dénonciations peut-être empreintes d'exagération, encore que Morellet les déclare notoires et invoque sur ce point le témoignage de tous les habitants de Dijon), ceux qui restent dûment prouvés suffisent pour établir que dans cette horrible affaire la loi ne fut pas exécutée, mais violée. En fait, la résidence en France depuis 1792 n'était pas douteuse; en droit, le non-renouvellement en temps utile du certificat de Dijon était le seul grief possible, et de ce grief l'interprétation que la Convention allait bientôt donner de la loi du 28 mars 1793 ne devait rien laisser subsister. Il y a plus. Pour traduire Micault devant le tribunal criminel de la Côte-d'Or, il avait fallu violer à la fois l'article 76 de la loi du 28 mars 1793, qui rendait les émigrés rentrés justiciables du tribunal du département de leur dernier domicile, — or, dans le cas présent, c'était le département de l'Yonne, — et le décret du 13 septembre 1793 qui avait ensuite donné pour juges aux émigrés le tribunal criminel du département où ils auraient été arrêtés; or, l'arrestation ayant été faite à Luxeuil, le tribunal compétent aurait dû être celui de la Haute-Saône. Faut-il ajou-

1. Dénonciation par les six sections de la commune de Dijon des crimes commis par Léonard Bourdon et Piochefer Bernard, 20 floréal an III (bibl. de Dijon, fonds Delmasse, 837).

ter que l'article 67 de cette même loi du 28 mars, dans le cas de décisions contraires rendues par divers départements sur un même prévenu, ordonnait de surseoir à l'exécution des jugements jusqu'à décision du conseil exécutif, et que, tandis que la Côte-d'Or déclarait Micault émigré comme n'étant plus dans les délais légaux pour se procurer des certificats, celui de l'Yonne, par deux arrêtés des 18 nivôse et 29 pluviôse, avait chargé le ci-devant président de se procurer un nouveau certificat à Luxeuil en remplacement de celui obtenu par procureur, et s'était abstenu jusque-là de le déclarer émigré.

De quelque façon donc qu'on considère ce drame, il est impossible de partager l'opinion qui veut que dans cette affaire le département de la Côte-d'Or n'ait été que l'instrument passif, involontaire, irresponsable donc, de la loi, ce que fut au contraire, bien probablement malgré lui, le tribunal. Micault eût été sauvé si l'application naturelle et impartiale de la loi du 28 mars lui eût été faite, et la responsabilité de sa mort incombe bien à l'administration départementale, principalement à son président Beaupoil et au chef du bureau des émigrés, Delmasse. Pour le sauver, ils n'avaient pas besoin d'enfreindre la loi du 28 mars, ils n'avaient qu'à la respecter.

Marcel MARION.

*(Sera continué.)*

---

## MÉLANGES ET DOCUMENTS

---

### LITTUS SAXONICUM, SAXONES BAJOCASSINI

### OTLINGA SAXONIA.

---

Voilà trois expressions qui reviennent bien fréquemment sous la plume de tous ceux qui se sont occupés de l'histoire la plus reculée de la Normandie. Que signifie d'une façon précise chacune d'entre elles? Quel rapport y a-t-il entre elles? C'est ce que je voudrais établir aujourd'hui en me servant uniquement des textes, en essayant de leur faire dire tout ce qu'ils contiennent, mais rien que ce qu'ils contiennent.

C'est une tradition acceptée par l'érudition locale que les Saxons, à partir du III<sup>e</sup> siècle, ont ravagé les côtes de la II<sup>e</sup> Lyonnaise, y ont fondé des établissements durables, comme une série de colonies qui ont précédé de sept siècles le duché de Normandie. On croit, à juste titre peut-être, retrouver les traces de ces colonies dans le type ethnographique des habitants, dans les noms de lieux, même dans les noms de certaines rues de Caen.

La tradition de colonies saxonnes permanentes a même passé de l'érudition locale dans l'histoire générale. Je voudrais examiner ce qu'elle vaut, non pas que j'aie l'intention de nier ce qui est absolument évident, la venue des Saxons dans le pays normand à certaines époques, mais je pense qu'il y a lieu de reprendre tous les textes concernant cette question et de voir exactement ce qu'ils permettent d'affirmer.

#### I.

A partir de la fin du III<sup>e</sup> siècle, le pays qui fut plus tard la Normandie a subi, comme le reste de la Gaule, les invasions germaniques : avec sa grande étendue de côtes, ses baies nombreuses, ses caps, ses estuaires, cette région était exposée autant qu'aucune autre province à des invasions maritimes. Les Saxons précédèrent ici les

Normands; mais peut-on affirmer que la II<sup>e</sup> Lyonnaise ait été plus particulièrement l'objet de ces invasions saxonnes? Peut-on surtout attribuer d'une façon certaine la destruction des cités de la II<sup>e</sup> Lyonnaise à ces Saxons, comme on l'a fait pourtant sans aucun texte à l'appui pour Aregenua (Vieux), pour Noviomagus (Lisieux), pour Alauna (Valognes ou Alleaume?)<sup>4</sup>, pour Augustodurum (Bayeux)<sup>2</sup> et enfin pour le temple de Mercure sis à Berthouville<sup>3</sup>.

En réalité, aucun des textes qui mentionnent les invasions saxonnes du III<sup>e</sup> au V<sup>e</sup> siècle ne concerne plus spécialement la II<sup>e</sup> Lyonnaise. Ni Orose, ni Eutrope, ni Ammien Marcellin, ni saint Jérôme, ni Prosper d'Aquitaine, ni Zozime ne visent cette province. Orose étend ces invasions à tout le littoral de l'Océan<sup>4</sup>; Eutrope au littoral de la Belgique et de l'Armorique<sup>5</sup>. Ammien Marcellin parle des confins de la Gaule<sup>6</sup>. Saint Jérôme dit que les nations barbares dévastèrent tout ce qui se trouve entre les Alpes et les Pyrénées : les Saxons ne sont qu'un des peuples énumérés par lui<sup>7</sup>. Zozime se borne à affirmer en gros que les Francs, les Alamans, les Saxons ont ravagé quarante cités de la Gaule; mais le contexte montre qu'il s'agit des cités de l'est et d'une invasion par terre<sup>8</sup>. Prosper d'Aquitaine parle des Vandales et des Alains qui

1. Abbé de la Rue, *Essais historiques sur la ville de Caen et son arrondissement*. Caen, 1820, 2 vol. in-8°, t. 1, p. 27.

2. Abbé Belley, *Observations sur les anciens peuples de la cité de Bayeux (Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, t. XXXI (1768), p. 227-277)*.

3. Aug. Le Prévost, *Mémoire sur la collection de vases antiques retrouvés en mars 1830 à Berthouville, arrondissement de Bernay (Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, t. VI, p. 75-192)*.

4. Deinde Carausius quidam, genere quidem infimus, sed consilio et manu promptus, cum ad observanda Oceani littora, quæ tunc Franci et Saxones infestabant. Pauli Orosii, *Historiarum adversus paganos libri VII*, éd. Teubner, VII, 25, p. 264.

5. Post hæc tempora etiam Carausius, quum apud Bononiam per tractum Belgicæ et Armoricæ pacandum mare accepisset, quod Franci et Saxones infestabant. Eutrope, *Historia romana*, dans *Historiens de France*, t. I, p. 572.

6. Gallicani vero tractus Franci et Saxones iisdem confines violabant. *Ibid.*, t. I, p. 561.

7. Quidquid inter Alpes et Pyrenæum est, quod Oceano et Rheno includitur, Quadus, Wandalus, Sarmata, Halani, Gepides, Heruli, Saxones, Burgundiones, Alemanni, et o lugenda respublica, hostes Pannonii vastarunt. *Epistola*, CXXIII; Migne, *Patrol. lat.*, t. XXII, c. 1057.

8. Θεώμενος δε τὰ πανταχοῦ Ῥωμαίοις ὑπήκοα βαρβαρικάς ἐφόδοις ἀπειλημμένα, καὶ φράγγους μὲν καὶ Ἰλαμανοὺς καὶ Σάζονας ἤδη τεσσαράκοντα πόλεις ἐπιχειμένας τῷ Ῥήνῳ κατελιπρότας... Zozime, *Historie de Gallis*, liv. III; *Historiens de France*, t. I, p. 577.

ravagent la partie de la Gaule déjà dévastée par les Saxons, mais ne spécifie rien<sup>1</sup>.

Est-ce à dire qu'il n'y a pas eu d'invasions dans la II<sup>e</sup> Lyonnaise parce que les textes historiques ne permettent pas d'en savoir la date et d'en nommer les auteurs<sup>2</sup>? Non; à défaut des textes imprécis venant des historiens, on peut tirer parti des constatations que permet l'archéologie.

Parmi les villes qui florissaient dans la II<sup>e</sup> Lyonnaise au temps de Titus Sennius Solennis, les unes se sont entourées de murailles, sacrifiant une partie de leurs édifices pour mieux résister aux invasions : tel Augustodurum (Bayeux), qui laisse en dehors de ses nouveaux murs ses thermes mêmes et fait entrer dans le rempart de son *castrum* les colonnes milliaires voisines<sup>3</sup>. Juliobona aussi est munie d'un *castrum* situé près du théâtre, en attendant que le théâtre lui-même devienne un camp de refuge<sup>4</sup>. D'autres villes moins heureuses encore disparaissent alors de l'histoire, Aregenua, cité des Viducasses, centre romain important avec un théâtre, des bains, des inscriptions célèbres, a si bien perdu toute vitalité qu'au moment de l'évangélisation de la province elle ne reçoit point d'évêché. La II<sup>e</sup> Lyonnaise est jonchée des débris des *řana*, ces petits temples qui se trouvaient un peu partout sur les hauteurs à proximité des voies romaines, sollicitant la piété des voyageurs, comme les chapelles et les calvaires des époques suivantes. Si on

1. Saxonum incursione devastatam Galliarum partem Vandali atque Alani vastavere. Prosper Tyro, *Chronicon*; *Ibid.*, t. I, p. 637.

2. Notons qu'aux textes que nous avons cités, l'abbé de la Rue, *op. cit.*, t. I, p. 43, en ajoute d'autres. « Le rhéteur Mamertin », dit-il, « qui prononça en 356 le panégyrique de l'empereur Julien, fait dans cet ouvrage une peinture affreuse des ravages causés cette même année par les Saxons. » Reportez-vous au texte (*Historiens de France*, t. I, p. 721) et vous verrez qu'il n'y est pas question des Saxons. L'abbé de la Rue cite encore la lettre de Julien au Sénat et au peuple d'Athènes (*Ibid.*, t. I, p. 725); le texte consulté, il appert qu'il n'est pas plus question des Saxons que de la II<sup>e</sup> Lyonnaise. Le même genre de réfutation s'appliquerait à Stapleton, qui, dans son Introduction aux *Magni Rotuli scaccarii Normannię sub regibus Anglię*. Londres, 1840, 2 vol. in-8°, t. I, p. xxxix, essaye de préciser et de placer cette invasion des Saxons dans le Bessin au v<sup>e</sup> siècle. Aucun des textes qu'il cite ne permet une conclusion aussi affirmative.

3. Ed. Lambert, *Premier mémoire sur les constructions antiques et les objets découverts en 1821, lors des fouilles exécutées dans l'ancien cimetière de la paroisse Saint-Laurent de la ville de Bayeux* (*Mém. de la Soc. des Antiq. de Normandie*, t. I, p. 17).

4. Abbé Cochet, *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure*. Paris, 1872, in-4°, p. 131.

examine les monnaies retrouvées au milieu des débris de ces temples et qu'on essaie ainsi de savoir la date approximative de la catastrophe qui a détruit le temple et que révèlent les plus anciennes monnaies, nous serons appelés à répartir en trois groupes les dates de destruction des *fana* : nous fixerons au dernier quart du III<sup>e</sup> siècle la disparition des *fana* du Tertre, de la forêt de la Lande, d'Orival, d'Orgeville; nous placerons un peu avant le milieu du IV<sup>e</sup> siècle celle du temple de Canteleu, des Essarts, de la Mare-du-Puits, de la Butte-des-Buis; enfin nous reporterons aux dernières années du IV<sup>e</sup> siècle et peut-être au début du V<sup>e</sup> la destruction des *fana* de la cité de Limes, de Harfleur, du Câtelier, de Criquebœuf<sup>1</sup>.

Examinons à la Bibliothèque nationale le plus beau trésor religieux de la Gaule trouvé à Berthouville près de Bernay; tous les objets provenant de ce temple de Mercure Canetos sont antérieurs au IV<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. Des études récentes sur les ruines du temple lui-même montrent qu'il y a eu là deux temples jumelés détruits dans la deuxième moitié du III<sup>e</sup> siècle, puisque sur leurs ruines en ont été reconstruits deux autres qui furent renversés à leur tour à la fin du IV<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>.

Il y aurait lieu également de rechercher les dépôts de monnaies qui peuvent être le fait de simples particuliers, de dater dans les cimetières gallo-romains par les médailles enfermées avec les morts les dernières inhumations. Nous pouvons constater qu'à La Cambe, près de Bayeux, à Mosles, dans la même région, à Courseulles, sur la côte du Calvados, les dernières monnaies ensevelies sont celles de Postumus, l'empereur gaulois (258 à 267), de Claude le Gothique (268 à 270)<sup>4</sup>.

Enfin l'abbé Cochet note qu'au cimetière de Cany (Seine-Inférieure), dans des tombes qui ont été violées, « les médailles tom-

1. De Vesly, *les Fana ou petits temples gallo-romains de la région normande*. Rouen, 1909, in-8°. Voir le tableau récapitulatif des « fana » explorés, p. 114-115, et les dépôts de monnaies, p. 141.

2. Aug. Le Prévost, *op. cit.*

3. P. de la Croix, [*Note sur des fouilles faites à Berthouville*] (*Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1897, p. 228), et Babelon, *Bulletin archéologique*, année 1896, p. LXXXVI.

4. Pour La Cambe (canton d'Isigny) et Mosles (canton de Trevières), voir L. Doucet, *Note sur une découverte de pièces romaines du III<sup>e</sup> siècle, faite à La Cambe, arrondissement de Bayeux, en 1879* (*Bull. de la Soc. des Antiq. de Normandie*, t. IX, p. 491-504); pour Courseulles, voir une note communiquée par M. Gervais, *Mém. de la Soc. des Antiq. de Normandie*, t. IX, p. 577-579.

bées de la main des ravageurs » sont un Philippe père, un Philippe fils, un Valérien (253-260)<sup>1</sup>.

Rapprochons maintenant ces constatations des données historiques. Quelles invasions ont eu lieu en Gaule dans le dernier quart du III<sup>e</sup> siècle, date de la destruction des premiers temples? Il y a eu des invasions saxonnes sur le littoral de la Gaule vers 286, mais il y a eu aussi à la même époque des invasions franques. Orose ne distingue pas dans le texte où il parle de ces invasions celles des Francs de celles des Saxons. D'autre part, il y a eu après la mort d'Aurélien, en janvier 275, une invasion continentale à la suite de laquelle soixante cités furent occupées par les Germains. Or, les dernières monnaies des quatre temples détruits au III<sup>e</sup> siècle datent de 267, 270 et 273. Ces destructions enfin peuvent avoir été l'œuvre des Bagaudes, dont la jacquerie commence sous Probus (275-282).

Les dates fournies par les dépôts des temples de notre région indiquent une nouvelle invasion vers le milieu du IV<sup>e</sup> siècle, après 340, après Constantin. Peut-être alors la II<sup>e</sup> Lyonnaise aurait-elle subi les effets de cette invasion des Francs et Alamans que repoussa Julien, qui trouva les barbares à Autun, à Sens? Peut-être aussi la II<sup>e</sup> Lyonnaise fut-elle alors victime de l'invasion saxonne dont parle Ammien Marcellin à la date de 368 au temps de Valentinien? Mais nous ne pouvons rien préciser.

Enfin, les indications archéologiques nous montrent qu'il y eut une troisième invasion à la fin du IV<sup>e</sup> siècle et au commencement du V<sup>e</sup>. Les destructions de temples peuvent être ici le fait de la grande invasion de 409, tout aussi bien que le fait des Saxons dont saint Jérôme ne parle qu'en les nommant simplement, au milieu de tous les autres barbares<sup>2</sup>.

Ainsi, même en confrontant les données de l'archéologie et les textes historiques, il nous est impossible d'affirmer d'une façon pré-

1. Abbé Cochet, *Notice sur un cimetière romain en Normandie (Mém. de la Soc. des Antiq. de Normandie, t. XVII, p. 406)*.

2. Il est curieux de remarquer que la *Notitia provinciarum* dont l'on s'accorde à placer la rédaction sous le règne d'Honorius (395-423), entre 411 et 413 (O. Seeck, *Quæstiones de Notitia dignitatum*. Berolins, 1872, in-4<sup>e</sup>, p. 11), ne donne plus à la II<sup>e</sup> Lyonnaise réduite, à ce qui sera plus tard la province de Rouen, que sept cités : les Viducasses (Vieux-Aregenna) disparaissent alors. Aregenna n'aurait-elle pas sombré lors des invasions de la fin du III<sup>e</sup> siècle, entre 275 et 286, ou encore pendant celles du IV<sup>e</sup>, vers 368, ou même en 409? Les Calètes disparaissent aussi dans la *Notitia provinciarum* et ne sont plus distingués de la cité de Rouen. Juliobona aura sans doute été victime de quelque catastrophe soit au III<sup>e</sup> siècle, soit au IV<sup>e</sup> siècle ou au début du V<sup>e</sup> siècle?

cise une invasion saxonne dans la II<sup>e</sup> Lyonnaise, de lui donner une date, de lui attribuer un événement précis; mais les trois grandes catastrophes que semble avoir subies notre région nous paraissent avoir eu lieu dans le demi-quart du III<sup>e</sup> siècle, vers le milieu du IV<sup>e</sup>, à la fin du IV<sup>e</sup> ou au commencement du V<sup>e</sup>; elles peuvent être le fait de commotions intérieures et d'invasions barbares autres que celles des Saxons; il est très vraisemblable d'ailleurs que les Saxons y ont eu leur part.

## II.

Mais, dira-t-on, le texte qui montre bien que ce pays a été ravagé par les Saxons, celui sur lequel en somme repose tout ce qui a été dit par les historiens, c'est précisément la *Notitia dignitatum* qui mentionne le *Littus saxonicum*.

Il importe maintenant de définir ce qu'il faut entendre par là.

Voyons d'abord comment l'érudition a interprété les passages de la *Notitia dignitatum* qui concernent le *Littus saxonicum*.

« Vers le VI<sup>e</sup> siècle », disait Huet, « les Saxons occupèrent presque toute la côte septentrionale des Gaules, d'où elle prit le nom de *Littus saxonicum*, et ils ont laissé plusieurs marques de leur invasion et de leur demeure dans divers lieux de cette côte qui portent les noms saxons<sup>1</sup>. » Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'abbé de la Rue précise cette théorie et restreint l'étendue du *Littus saxonicum* au rivage bas-normand; en même temps, mieux informé que son prédécesseur, il fixe l'époque à laquelle se rapporte ce document. « Enfin », dit-il, « telle fut la puissance des Saxons dans ce pays (la Basse-Normandie), que les Romains eux-mêmes donnèrent à notre littoral le nom de Rivage saxon (*Littus saxonicum*), nom qu'il porta encore dans le V<sup>e</sup> siècle, comme on le voit dans la Notice de l'Empire écrite sous Valentinien III<sup>2</sup>. »

Enfin M. Collignon<sup>3</sup> et M. Joret<sup>4</sup>, partant des données anthropologiques ou linguistiques, croient pouvoir établir la persistance et la prédominance de l'élément saxon dans le Bessin.

1. *Les Origines de la ville de Caen*. Rouen, 2<sup>e</sup> éd., 1706, in-8°, p. 11.

2. De la Rue, *Nouveaux essais historiques sur la ville de Caen et son arrondissement*. Caen, 1842, 2 vol. in-8°, t. I, p. 45.

3. *Anthropologie du Calvados et de la région environnante*. Caen, 1894.

4. Joret, *Des caractères et de l'extension du patois normand* (*Bull. de la Soc. des Antiq. de Normandie*, t. XII, p. 1-211). M. Joret, avec autant de bonne foi que de science, fit d'ailleurs lui-même au cours de son travail toutes réserves sur les conséquences à tirer de son mémoire pour la question des origines (p. 170, n. 1).

Revenons aux textes; prenons les mentions de la *Notitia dignitatum* qui concernent le *Littus saxonicum* en Gaule<sup>1</sup>. Il y en a deux : l'une se trouve en tête de l'énumération des troupes qui dépendent du *Dux tractus Armoricanæ et Nervicanæ* et mentionne un *Tribunus primæ novæ Armoricæ* résidant à *Grannona in litore saxonico*<sup>2</sup>. L'autre se trouve en tête de l'énumération des troupes placées sous les ordres du *Vir spectabilis dux Belgicæ Secundæ*; il s'agit des *Equites Dalmatæ* cantonnés à *Marcis in litore saxonico*<sup>3</sup>. Celle-ci n'a pas donné lieu à trop de contestations, on est d'accord pour placer Marcis dans le nord-est de la Gaule, à Mark (Pas-de-Calais)<sup>4</sup> ou à Mardyk, sur la côte de la mer du Nord<sup>5</sup>, ou encore à Marquise. Le contexte, c'est-à-dire l'énumération des troupes situées dans la II<sup>e</sup> Belgique, rend l'une ou l'autre de ces attributions très vraisemblable. Il n'en a pas été de même pour Grannona : la même *Notitia* mentionne un *Præfectus militum Grannonensium, Grannono*. Grannona et Grannonum ne sont-ils qu'une seule et même localité? Qu'il y ait deux localités ou une, ce qui nous importe, c'est l'énumération des identifications proposées : Guérande<sup>6</sup> et le Château-Grannon, près de Guérande<sup>7</sup>, Loc-Renan ou Saint-Renan<sup>8</sup>, en Bretagne, Granville<sup>9</sup>, Portbail<sup>10</sup>, le Hague-Dik<sup>11</sup>, Cherbourg<sup>12</sup>, Grenneville,

1. Je dis en Gaule, parce qu'il y avait un *Litus Saxonicum per Britannias* : *Notitia dignitatum*, éd. Seeck. Berlin, 1876, in-8°, p. 106, 121, 180.

2. *Ibid.*, p. 204.

3. *Ibid.*, p. 207.

4. Desjardins, *Géographie de la Gaule*, 1876-1893, 4 vol. in-4°, t. IV, p. 493.

5. Böcking, *Annot. ad Not. occ.*, p. 836.

6. Guérande (Morbihan) : Hadriani Valesii, *Notitia Galliarum*. Parisii, 1675, in-fol., p. 236; de Kersabiec, *Études archéologiques, Corbilon, Sannites, Vénètes, Bretons de la Loire*. Nantes, 1868, gr. in-8°; Moulin, *Établissements des Saxons sur les côtes de l'Armorique en général et dans la II<sup>e</sup> Lyonnaise en particulier* (*Bull. de la Soc. des Antiq. de Normandie*, t. VIII, p. 37).

7. Château-Grannon, à une lieue nord-ouest de Guérande, au village d'Élis; de la Borderie, *Histoire de Bretagne*. Rennes, 1905, 4 vol. in-8°, t. I, p. 88.

8. De la Barre, *Mémoire sur les divisions que les empereurs romains ont faites des Gaules en plusieurs provinces* (*Académie des inscriptions*, t. VIII, p. 419).

9. Sanson, *Notice de la Gaule*, 1652, p. 358-360.

10. De Gerville, *Recherches sur les ports de Barfleur et de Cherbourg* (*Arch. de Normandie*, 1825).

11. Desjardins, *op. cit.*, t. I, p. 293.

12. Rostang, *Ports celliques, études géographiques et historiques sur les ports de Coriallo, Corbilo et Ilius* (extrait du t. II du *Congrès scientifique de France*, 18<sup>e</sup> session tenue à Cherbourg, 1860).

sur les côtes du département de la Manche<sup>1</sup>, Graye<sup>2</sup>, Port-en-Bessin<sup>3</sup>, Bernières<sup>4</sup>, Sainte-Croix-Grantonne<sup>5</sup>, sur celles du Calvados, Grainville<sup>6</sup> et le Limes, près de Dieppe<sup>7</sup>, ont été successivement proposés.

L'énumération de ces localités montre combien la question est difficile à résoudre. Mais, ce qui doit attirer l'attention, c'est que bon nombre des érudits qui ont traité cette délicate question, et en particulier beaucoup d'érudits normands, ont été guidés dans leurs recherches et leurs déductions par cette idée fixe : placer Grannona in littore Saxonico sur les côtes de la Basse-Normandie et plus particulièrement sur la côte du Bessin : c'est là que se pressent Gray, Bernières, Port-en-Bessin, Sainte-Croix-Grantonne.

Or, c'est précisément une question de savoir si le *Littus saxonicum* correspond aux côtes de la Basse-Normandie ou du Calvados ou d'une partie du Calvados, ou, plus exactement, si on lit en entier et avec attention la *Notitia*, ce n'est plus une question et il est évident que le *Littus saxonicum* est tout autre chose. Il y a, en effet, deux mentions du *Littus saxonicum* dans la *Notitia*, l'une qui concerne Grannona, l'autre Marcis; mais Marcis est évidemment dans la II<sup>e</sup> Belgique, puisqu'il dépend du commandement du *Vir spectabilis dux Belgicæ Secundæ* et on est généralement d'accord pour le placer à Mark dans le Pas-de-Calais; il s'ensuit que le *Littus saxonicum* ou rivage saxon ne peut être confondu avec les côtes de la Basse-Normandie ni identifié avec celles du Bessin.

Mais qu'est-ce que ce *Littus*? Si nous savions exactement où est Grannona, sans doute nous serions plus éclairés sur les limites à

1. Grenneville (arr. de Valognes); abbé Forget, *Grenneville et Grannona, leur identité, lettre et réponse à un antiquaire*. Valognes, 1872, in-8°.

2. Abbé Belley, *op. cit.*, et comte de Caylus, *Recueil d'antiquités égyptiennes, étrusques, grecques et romaines*. Paris, 1764, in-4°.

3. D'Anville, *Notice de l'ancienne Gaule*. Paris, 1760, in-4°, p. 359.

4. De la Rue, *Nouveaux essais...*, t. I, p. 49.

5. Canton de Tilly-sur-Seulles (Calvados). Stapleton, *op. cit.*, p. xxxviii-xxxix, et de Longuemare, *Étude sur le canton de Tilly-sur-Seulles*. Caen, 1907, in-8°, p. 21-29. Cette opinion a été réfutée par M. R.-N. Sauvage, *Notes toponymiques sur quelques localités du Calvados (Mém. de l'Acad. des sciences, arts et belles-lettres de Caen, 1909, p. 304-307)*.

6. Adrien de Valois, *Notitia Galliae*, rapproche Grannonum de Gravinum, que la Table de Peutinger présente sur la route de Juliobona (Lillebonne) à Gesogiæcum ou Gesoviæcum (Boulogne), ce qui le place, dit Desjardins, à Grainville (arr. d'Yvetot).

7. F. Liger, *Grannona station de la Table théodosienne et place forte du Tractus Armoricanus (Revue hist. et archéol. du Maine, t. XLVIII, p. 97-110)*.

donner au *Littus saxonicum*. Si on plaçait Grannona à Grainville, si on le plaçait au Limes près de Dieppe, on pourrait dire que le *Littus saxonicum* s'étend du Pas-de-Calais à l'estuaire de la Seine. Mais rien n'est moins sûr que ces identifications.

Voici une autre hypothèse qui nous laisse toute latitude de placer Grannona où l'on voudra, depuis la pointe de Grave jusqu'au Pas-de-Calais : nous dirons que le *Littus saxonicum* s'étend sur toutes les côtes de la Manche et de l'Océan, au moins jusqu'à l'estuaire de la Loire<sup>1</sup>.

En tout cas, quelle que soit l'hypothèse à laquelle on s'arrête, que l'on donne au *Littus saxonicum* un sens restreint ou un sens étendu, il y a une conclusion qui s'impose, c'est que le *Littus saxonicum* ne peut pas signifier le Bessin seul. Cette hypothèse, qui a eu jusqu'ici la meilleure fortune, les textes l'excluent formellement.

### III.

Sans doute, ce qui a incliné les historiens à confondre le *Littus saxonicum* avec le Bessin, c'est l'existence dans cette région, à la fin du VI<sup>e</sup> siècle, de Saxons nommés par Grégoire de Tours *Saxones Bajocassini*. Ils nous apparaissent dans les textes deux fois et à un très court intervalle de temps, aux années 578 et 590. En 578, Chilpéric les mène avec les gens de Tours, de<sup>5</sup> Poitiers, du Mans, d'Angers contre le duc de Bretagne, Waroch, et ils sont d'ailleurs décimés par une surprise de nuit<sup>2</sup>. Nous pouvons supposer que, continuant la politique de Rome, les Mérovingiens comme les Carolingiens, leurs successeurs, ont pris à leur solde un corps barbare établi dans le pays et ont opposé, éternelle politique, ennemis à ennemis, ils ont jeté les Saxones Bajocassini sur les Bretons comme quelques siècles plus tard Charles le Chauve jettera les Normands de la Seine sur ceux de la Somme. En 590, Frédégonde les emploie à son tour, mais cette fois pour secourir ce même Waroch devenu son allié, et le résultat de l'expédition est encore le même pour les auxiliaires des rois mérovingiens : Beppolen, qui commande l'armée franque de Gontran, en fait un grand carnage<sup>3</sup>.

1. C'est à cette idée que s'est arrêté M. Bayet dans l'*Histoire de France* de Lavisse, t. II, 1, p. 74 : « Le littoral de la Gaule qu'ils (les Saxons) dévastent depuis l'embouchure de la Loire jusqu'à celle du Rhin prend le nom de rivage saxon ».

2. Grégoire de Tours, *Histoire ecclésiastique*, t. V, § 27 (éd. Soc. Hist. de France, t. I, p. 327).

3. *Ibid.*, t. X, § 9; t. II, p. 224. Voir, sur ces campagnes, de la Borderie, *Histoire de Bretagne*. Rennes, 1905. in-8°, t. I, p. 442-449.

Mais d'où viennent ces Saxones Bajocassini? Ils pourraient peut-être représenter des descendants de ces lètes suèves que nous trouvons établis à Bayeux, à Coutances, au temps de la *Notitia*, sous les ordres d'un préfet. Ceux-ci même pourraient appartenir à quelque bande saxonne ayant envahi la région au cours des invasions dont nous avons déjà parlé et que les empereurs romains auront pris à leur solde, lorsque l'on organisa la défense du *Littus saxonicum*. Les historiens du v<sup>e</sup> siècle auraient pu faire une confusion entre Saxones et Suevi. Rien de plus imprécis que l'ethnographie des historiens de ce temps. Suevi, chez Orose, désigne presque tous les peuples germaniques; c'est un nom générique. Mais rien n'indique que la *Notitia* ait commis cette confusion. Et on verra plutôt dans les Saxones Bajocassini des descendants des Saxons établis dans la II<sup>e</sup> Lyonnaise, non pas lors des invasions qui ont précédé l'organisation du *Littus saxonicum*, mais de celles qui l'ont suivi. La grande invasion de 406, en désorganisant la défense de l'empire, laissa le champ libre aux envahisseurs. « Sidoine Apollinaire nous peint la péninsule armoricaine toujours tremblante dans la crainte de voir paraître le pirate saxon dont le jeu favori consiste à sillonner sur une peau les eaux de la Bretagne et à courir la mer glauque dans des barques de cuir cousu <sup>1</sup>. » Il fait gloire à l'empereur Avitus d'avoir délivré de cette crainte les campagnes de la Belgique et le littoral armoricain.

Les Saxons apparaissent au sud de l'Armorique. A la mort d'Aegidius (464), Adovaerius et une bande de guerriers saxons s'établissent à Angers et reçoivent des otages de cette ville et d'autres cités. Puis les Romains les chassent; ils se réfugient dans leurs îles (les îles de la Loire) et Childéric fait alors alliance avec eux <sup>2</sup>.

D'autres bandes saxonnes paraissent encore plus au sud, à Saintes, qui ne fut sauvé d'après la légende que par les prières de saint Vivien <sup>3</sup>.

Il est possible qu'au cours des invasions saxonnes du v<sup>e</sup> ou du vi<sup>e</sup> siècle qui aboutirent à la conquête de la Grande-Bretagne une des bandes qui sillonnaient alors la mer du Nord et la Manche se soit portée vers le littoral du Calvados et établie dans le comté de Bayeux. N'est-ce pas ce qui s'est passé lors des invasions normandes dont la vague frappe alternativement le rivage de l'empire carolingien et celui de l'Angleterre? La vie de saint Marcoul, contempo-

1. De la Borderie, *op. cit.*, t. I, p. 219.

2. Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, liber. II, éd. Omont. Paris, 1886, in-8°, p. 51.

3. Bayet, *loc. cit.*

rain des fils de Clovis, nous montre une bande de ces Saxons menaçant Jersey et repoussée par les habitants déjà évangélisés par saint Hélier, exaltés à la résistance par saint Marcouf qui vient d'arriver en cette île<sup>1</sup>.

On peut admettre également qu'une bande des Saxons de la Loire a remonté vers le nord, d'Angers au Mans, du Mans à Bayeux, où elle se sera établie, en laissant des colonies partielles sur son chemin dans le Saonnais, par exemple, dont le nom rappelle peut-être une colonie saxonne<sup>2</sup>, dans le Corbonnais, où plusieurs noms de lieux décèlent une origine saxonne<sup>3</sup>.

On sait d'une manière générale quelle fut, à l'époque de Childéric, la puissance des Saxons dans l'ouest de la Gaule<sup>4</sup>.

Mais ici se pose la question du lieu propre de l'établissement des Saxones Bajocassini qui n'a jamais été étudiée. Évidemment, Grégoire de Tours et Frédégaire, en les appelant Saxones Bajocassini, Baigassini<sup>5</sup>, nous incitent à penser qu'ils considèrent le pagus Bajo-

1. *Vita S. Marculfi abbatis Nantuensis*; dans Mabillon, *Acta sanctorum ordinis S. benedicti*, saec. I, t. I, p. 128. Saint Marcouf était né à Bayeux, il reçut du roi Childebert, 511-558, le village de Nanteuil dans le Cotentin (locum quemdam in hoc pago Constantino cui Nantus est vocabulum), où il fonda un des premiers monastères de la région normande.

2. L'hypothèse que le Saonnais pouvait être l'Otlinga Saxonica a été faite par Hadrien de Valois (voir plus loin). Cette hypothèse est inadmissible; tous les textes montrent que l'Otlinga Saxonica est un démembrement du Bessin. Mais on pourrait voir là une colonie saxonne; cette hypothèse a déjà été présentée par Odolant-Desnos, *Mémoires historiques sur la ville d'Alençon et sur ses seigneurs*. Alençon, 1787, t. I, p. xxxv, qui fait remarquer que, dans une charte de Louis le Débonnaire, Banzlegbe, comte du Mans, est appelé Comes et Saxonix patriæ Marchio. Ce texte a été publié par Baluze, *Miscellanea*, t. III, p. 104, et Cauvin (*Observations topographiques sur le diocèse du Mans*. Le Mans, 1838) a entendu, par Saxonica patria, le Saonnois.

3. Le même Odolant-Desnos fait également remarquer que les Saxons ont laissé dans le Corbonnais leur nom à un lieu considérable appelé *Curia Saronica*. Nous trouvons en effet dans le *Polyptyque d'Irminon* l'indication de deux localités du Corbonnais, *Curtis Saxonix* et *Curtis Sasonien*. Benjamin Guérard (*Polyptyque de l'abbé Irminon*. Paris, 1844, 2 vol. in-4°, t. I, p. 57) a identifié Curtis Saxonix avec Courgeoust, cant. de Bazoches, arr. de Mortagne, dép. de l'Orne, et Curtis Sasonien avec Courgeon (même situation). Ces identifications ont été contestées par M. Longnon dans une nouvelle édition du *Polyptyque*. Paris, 1886-1895, 2 vol. in-8° (Soc. de l'hist. de Paris). Notons que Curtis Sasonien a été un atelier monétaire sous les Carolingiens (Prou, *les Monnaies carolingiennes*. Paris, 1896, in-8°, p. LXXXVII et LXXXVIII).

4. C'est ce que dit Iunghans, *Histoire critique des règnes de Childéric et de Chlodovech*, trad. G. Monod (Bibl. de l'Éc. des hautes études, fasc. 37). Paris, 1879, in-8°, p. 15. « Toujours est-il que les Saxons paraissent avoir eu sous Alovakrius une forte position en Gaule. »

5. Frédégaire, *Historia Francorum epitomata*, c. LXXX.

cassinus comme le lieu de leur établissement<sup>1</sup>, mais rien n'en indique les limites.

N'y a-t-il pas lieu de tenir grand compte d'une indication très curieuse fournie par la vie de saint Sever?

Né à Coutances, élevé dans la religion chrétienne par des parents libres, mais peu fortunés, il est placé par eux au service d'un prince puissant et riche appelé Corbecon, que l'auteur de la vie qualifie de *rex*; voici sur quels pays s'étendait l'autorité de ce roi : « Ejus quippe ditioni circumjacens parebat regio Constantiensis videlicet Bajocensis et vallis fluvii qui Viria dicitur. » C'est-à-dire le Bessin, le Cotentin et la vallée de la Vire. Ce Corbecon est païen; lui et ses hommes font des sacrifices à des divinités païennes, ils leur immolent des chèvres. « Ces *gentils* ne mettent plus les chrétiens à mort, mais ils se moquent d'eux et quelquefois, lorsqu'ils les rencontrent isolés, les abreuvent de coups. » Saint Sever, bien entendu, finit par convertir Corbecon et devient ensuite évêque d'Avranches<sup>2</sup>. On ne nous dit pas quelle était la nationalité de Corbecon? Mais n'est-il pas permis de voir en lui le chef des Saxons Bajocasses et ne sera-ce pas sous son règne qu'ils se seront convertis? Et si on les emploie contre les Bretons, n'est-ce point parce que précisément ils occupent le Cotentin, et si saint Sever devint évêque d'Avranches, n'est-ce point pour les avoir évangélisés?

Notons encore qu'à la même époque saint Paër rencontre de nombreux païens dans le diocèse d'Avranches<sup>3</sup>, saint Vigor dans celui

1. « Les Saxons de la cité de Bayeux formèrent peut-être au temps de Grégoire la majeure partie des habitants du territoire bajocasse qui, sans doute, avait été dépeuplé vers le déclin de l'empire romain par les pirates du Nord. » Longnon, *Géographie de la Gaule au VI<sup>e</sup> siècle*. Paris, 1878, gr. in-8°, p. 174.

2. *Acta Sanctorum*, febr. I, p. 187 (1<sup>er</sup> février). M. l'abbé Duchesne (*Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*. Paris, 1900, 2 vol. in-8°, t. II, p. 222), dit que cette vie a été écrite dans les dernières années du XI<sup>e</sup> siècle. Il est certain qu'elle offre la trace d'interpolations subies à cette date; on peut même admettre qu'elle a été réécrite entièrement à ce moment, lors d'une translation des reliques du saint, mais d'après une vie beaucoup plus ancienne, car elle offre des détails extrêmement précis, des détails géographiques particulièrement, tels qu'on en trouve rarement dans les vies des autres saints normands. L'abbé Duchesne remarque que saint Sever trouva beaucoup de païens à convertir autour de son monastère, il ajoute « qu'il faut tenir compte de la colonie saxonne du Bayeusain, encore très florissante au temps de Frédégonde ». Nous sommes tout à fait de cet avis, et, faisant un pas de plus, nous croyons que l'on peut considérer comme vrai le fond du récit relatif aux rapports entre saint Sever et Corbecon, et que celui-ci était le chef des Saxons.

3. *Acta SS.*, april II, p. 472. Cette vie a été rédigée par Fortunat.

de Bayeux<sup>1</sup> : c'est aux portes de la ville qu'il détruit des idoles sur le mont Phaunus. Le paganisme a été particulièrement tenace dans ces trois évêchés de Bayeux, de Coutances et d'Avranches ou plus vraisemblablement a dû un retour de vitalité à la présence des Saxons.

Il semble donc bien qu'une colonie saxonne s'étend au vi<sup>e</sup> siècle entre Bayeux, Coutances et Saint-Lô.

Mais les Saxons de Chilpéric et de Frédégonde tombèrent sous les coups des Bretons et de leurs adversaires et on n'entend plus parler des Saxons en Normandie avant le ix<sup>e</sup> siècle. Il est vrai qu'il nous est parvenu si peu de renseignements pour cette époque que le silence des textes ne peut être invoqué en faveur de la thèse de la disparition des Saxons ; mais il ne saurait être invoqué non plus en faveur de la thèse contraire.

#### IV.

Ce n'est qu'au ix<sup>e</sup> siècle que le nom saxon reparait dans des textes concernant la Neustrie ; il ne s'agit plus de troupes auxiliaires, mais d'une division territoriale.

Une charte de Charles le Chauve du 18 novembre 844 donne à Atton, l'un de ses fidèles, des biens situés dans le comté de Bayeux, en un petit pays que l'on appelle Otlinga Saxonia : « Concedimus eidem fideli nostro Attoni ad proprium quasdam res juris nostris in Comitatu Baiocacense, in pagello qui dicitur Otlinga Saxonia<sup>2</sup>. » En 846, le même prince confirme la vente faite à l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés par ce même Atton d'une partie des biens qui lui avaient été donnés en 844. « Sunt autem res memoratæ sitæ in pago qui dicitur Otlinga Saxonia<sup>3</sup>. » Notons la différence, on dit maintenant *pagus* au lieu de *pagellus*. Enfin, en 853, la liste des Missi Dominici comprend l'évêque Évrard et l'abbé Thierry, Herlouin et Hardouin qui sont envoyés « in Aprincato, Constantino, Bagisino, Coriliso, Otlinga Saxonia et Harduini, Oximiso et in Lisvino »<sup>4</sup>.

Il y a donc ici deux Otlinga ou deux Saxonia, suivant que l'on

1. J. Lair, *Études sur les origines de l'évêché de Bayeux* (Bibl. de l'Éc. des chartes, 1868 (t. XXIX), p. 41).

2. *Hist. de France*, t. VIII, p. 443, et Tardif, *Monuments historiques*. Paris, 1866, in-4°, n° 144, p. 96.

3. Tardif, *Ibid.*, n° 151, p. 98.

4. *Hist. de France*, t. VII, p. 616.

fera de Otlinga ou de Saxonia le substantif<sup>1</sup>. En réalité, il s'agit bien de deux Otlinga puisque, dans un autre diplôme de Louis le Débonnaire, nous trouvons mention de biens situés dans l'Aulinga Superior, « in pago Aulinge Superiori »<sup>2</sup>. Une Aulinga Superior suppose une Aulinga Inferior.

Enfin on trouve un cinquième texte concernant cette division administrative dans la vie de saint Aldric, évêque du Mans de 832 à 856, qui avait établi dans l'Autlinga Saxonix une des 152 métairies qu'il fonda pour son église<sup>3</sup>; et ce nouveau texte précise bien encore qu'Autlinga est un substantif.

Deux choses restent à établir. Quelle a été la durée, quelles ont été les limites de cette division ou plutôt de ces divisions qui nous rappellent les Saxons?

Le premier point, le plus important après tout, est facile à établir : le capitulaire de 802, qui dresse une liste des Missi dominici, ne parle pas de l'Otlinga Saxonia, et pourtant il énumère tous les autres pagi que l'on trouve dans le capitulaire de 853 : « In Cenomannico, Hoxonense, Lisvino, Baiocasino, Constantino, Abrincatino, Ebroiceno et Madricinse, et de illa parte Sequanæ, Rodomense, Magenardus episcopus et Madelgaudus<sup>4</sup>. » Maine, Hiémois, Lieuvin, Bessin, Cotentin, Avranchin, Evrecin, pays de Madri, nous trouvons là tous les pays de la Neustrie, à l'ouest de la Seine, mais non l'Otlinga Saxonia<sup>5</sup>.

Si nous ajoutons que dans une charte de 860 qui concerne Saint-Sylvin, village situé près d'Airan<sup>6</sup>, cette villa que les chartes de 844 et de 846 plaçaient dans l'Otlinga Saxonia, il n'est plus question de l'Otlinga, nous serions tentés de conclure, sous toute réserve, que

1. Voir sur ce point la discussion de l'abbé de la Rue, *Nouveaux essais...*, t. I, p. 72.

2. *Hist. de France*, t. VI, p. 660. Remarquons qu'il y est aussi question de biens situés « in Caniucuse, in loco nuncupante Dotane curte ». On n'a pas identifié ce pagus et ce nom de lieu. Je crois qu'il faut corriger et lire « in Corbonense, in loco nuncupante Dotleni curte ». Nous trouverons en effet dans le *Polyptyque d'Irminon*, t. XII, p. 172, des biens situés « in pago Oximensi, in centena Corbonensi, in villa que dicitur curtis Dotleni (Courtoulain) ».

3. « In Autlinga Saxonix unum ». *Gesta Atdrici*, dans Baluze, *Miscellanea*, t. III, p. 61 et 62.

4. Pertz, *Leges*, p. 98.

5. Notons qu'on ne la voit pas non plus figurer dans une charte de 689 qui contient l'indication d'un grand nombre et par conséquent de la plupart des *pagi* de cette région; cette charte est d'ailleurs tronquée, et elle ne contient pas nécessairement tous les noms de *pagi*. Tardif, *Cartons des rois*, add. n° 25 bis, p. 637.

6. *Hist. de France*, t. VIII, p. 564.

cette division administrative ne semble avoir été en usage que pendant une époque assez courte.

Examinons maintenant les hypothèses qui ont été émises sur l'emplacement de l'Otlinga Saxonía, depuis qu'il y a une érudition française et que l'on connaît les textes publiés par Baluze qui ont servi de point de départ à toutes les discussions.

A. de Valois, dans sa *Notice des Gaules*, disait prudemment qu'il ne manque pas de gens qui identifient l'Otlinga Saxonía des capitulaires de Charles le Chauve avec le *Pagus Sagonensis* ou Saonais, l'un des pagi du Maine; il mentionne aussi la possibilité de rapprocher cette appellation des *Saxones Bajocassini* de Grégoire de Tours<sup>1</sup>.

Mais c'est à Caen qu'est née vraiment la question de l'Otlinga Saxonía et qu'elle a pris toute son ampleur. Un des membres de l'Académie fondée en 1655, Blin du Quesnay, ancien lieutenant général au bailliage de Caen, poète latin estimé, esprit assez curieux, mais peut-être peu préparé à de telles recherches, soutenait que l'Otlinga Saxonía n'était rien moins que Caen, si du moins il faut en croire Huet<sup>2</sup>. Mais, à lire les lettres adressées par Blin du Quesnay à Huet, il semble que l'opinion soutenue par l'honorable académicien ait été plus raisonnable. Partant du capitulaire de Charles le Chauve relatif aux missi, il en conclut que ce prince divisa le comté de Bayeux en trois ou quatre pays différents : « Le principal et celui qui avait le plus d'étendue en largeur commençait depuis le bord des Gaïes de Saint-Clément et se terminait au Corilísus, il est nommé par ce prince Bagísinus. Le Corilísus le suit immédiatement et forme un Pagellus aussi bien que l'Otlinga qui le joint et vient après Creully<sup>3</sup>. » Il plaçait le Corilísus autour de Creully, l'Otlinga Saxonía autour de Caen. Le fameux Segrais semble bien avoir partagé cette opinion, car, remarquant le lieu appelé Eberenneio dans la charte de donation pour Atton, il écrivait à Huet qu'il y avait lieu de profiter de ses relations avec Baluze pour lui demander s'il ne faudrait pas plutôt lire Eberenceio, « cela levant toute difficulté »<sup>4</sup>. Segrais songe évidemment à Evrecy, situé à quatorze kilomètres à l'ouest de Caen, qui est dans les anciens textes, Hebre-

1. Hadriani Valesii, *Notitia Galliarum*. Parisiis, 1675, in-fol., à l'article Sagona et Sagonensis pagus.

2. *Origines de Caen*, Introduction.

3. Blin du Quesnay à Huet, 14 août 1694. *Notes pour une 3<sup>e</sup> édition des Origines de Caen extraites des manuscrits de Huet par M. Léchaudé d'Anisy* (Bibl. de la ville de Caen, ms. 77, in-8°).

4. *Ibid.* (*Ibid.*).

ceium, Ebroceium, et il pense alors que l'on serait tout à fait sûr de l'identité de l'Otlinga avec les environs de Caen.

On comprend quel intérêt passionné prirent à cette question les académiciens de Caen qui croyaient retrouver ainsi les origines de leur cité, alors qu'elle apparaît subitement dans l'histoire avec les chartes des ducs normands du commencement du XI<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup> et que le plus profond mystère entoure sa fondation. Mais, quels que fussent les efforts de Blin du Quesnay et de Segrais, ils ne purent convaincre Huet qui s'était fait un autre système et y persévéra. C'est même de cette discussion académique que sortit l'essai de Huet publié précisément sous le titre d'*Origines de la ville de Caen* et qui débute par une lettre-préface à monsieur du Quesnay, conseiller du roi en ses Conseils. Huet y déclare solennellement que la complaisance n'est pas la vertu des gens de lettres. Ils sont francs et peut-être trop. Ils sont amateurs de leurs opinions. Ils les défendent avec chaleur et souvent avec opiniâtreté<sup>2</sup>. On ne pouvait mieux se définir, et Huet s'excusait ainsi de la liberté grande qu'il prenait de s'éloigner du sentiment de Blin du Quesnay « sur l'origine de Caen, notre patrie, que vous prétendez être l'Otlinga de Charles le Chauve ».

Après avoir cité les textes relatifs à l'Otlinga, — Huet ignore le diplôme de Louis le Débonnaire et ne connaît pas l'un des deux diplômes de Charles le Chauve, — il réfute l'opinion d'Adrien de Valois, il n'a pas de peine à montrer que l'Otlinga étant dans le comté de Bayeux ne peut être le Saonois, Otlinga étant un pagellus ne peut être un village et ne peut être Caen, le Corilissus n'est pas Creully, puisque ce bourg s'appelle dans tous les anciens textes *Curleius*. « Mais, me direz-vous, si Otlinga Saxonica n'est point Caen et que Corilissum ne soit point Creully, qu'est-ce que cela peut être? A cela, je vous répondrai qu'il est bien plus aisé de montrer ce que ce n'est pas que de montrer ce que c'est »<sup>3</sup>. Et en effet, quand le savant évêque d'Avranches aborde la question de savoir où est l'Otlinga, son raisonnement est, il faut le reconnaître, assez peu serré. Il croit que le Bessin s'est parfois étendu jusqu'à l'Orne, quelquefois jusqu'à la Dives, que pourtant l'Otlinga Saxonica est ce pays entre Orne et Dives qui tantôt fait partie du Bessin, comme dans la donation faite par Charles le Chauve à Atton, tantôt est comme un pays séparé du Bessin, comme dans le Capitulaire. Il soutient cette thèse par des arguments

1. H. Prentout, *Introduction à l'histoire de Caen (Mém. de l'Acad. de Caen, 1903)*.

2. Rouen, 1706, in-8°, p. 1.

3. *Ibid.*, p. 5.

qui ne sont plus seulement contestables, mais inadmissibles ; c'est ainsi que Ptolémée ayant placé les Unelli entre les Biducesii, habitants du Bessin, et les Lexovii, habitants du Lieuvin, Huet écrit que « le pays occupé par les Unelli aurait été depuis appelé Otlinga par les Saxons », alors que les Unelli ont toujours été placés, à juste titre, dans le Cotentin <sup>1</sup>.

Au fond, son meilleur argument est celui qui a fait vivre sa théorie ; c'est l'identification d'Heidram avec Airan situé en effet entre l'Orne et la Dives et près de la Dives. « Que sais-je aussi si le nom d'Heidra, village situé dans l'Otlinga Saxonica, n'aurait point dégénéré en celui d'Hedranum, d'où se serait formé le nom du village d'Ayran<sup>2</sup>. » Voilà une opinion qui est bien peu sûre de soi, chose assez rare chez Huet. Il n'est pas plus ferme dans son explication des mots. « Et Harduini » du Capitulaire, il se demande s'il ne faudrait pas lier Harduini avec Oxiniso qui suit. Mais il remarque très justement qu'ayant donné le surnom de Saxonica à l'Otlinga, il semble que ce soit pour la distinguer d'une autre Otlinga qui aurait le surnom de Harduini. Il conjecture qu'elle doit ce nom d'Harduinus à un des missi. Il pense que l'Otlinga Saxonica touchait à la mer entre la Dives et l'Orne et que la partie méridionale aura été appelée Otlinga Harduini.

Vraiment, l'argumentation de Huet n'est pas bien convaincante et on comprend que, cinquante ans après, l'abbé Lebœuf ait repris la question dans son *Mémoire de quelques antiquités du diocèse de Bayeux*<sup>3</sup>. Lebœuf prend à son compte la juste remarque de Baluze que la découverte de la position d'Heidram fera connaître en même temps celle de l'Otlinga Saxonica, il n'accepte pas l'identification avec Airan qu'il trouve trop loin de la côte ; il recherche d'autres endroits dont le nom puisse décèler l'origine saxonne, croit les trouver à Saon et Saonnet, villages situés entre Bayeux et Trévières, identifie Heidram avec Etreham, « formé du mot Edre venu d'Heidre qui est la traduction d'Heidram et du mot allemand ham,

1. Le mot Unelli s'est maintenu jusqu'au x<sup>e</sup> siècle ; on peut le voir dans un texte cité par l'abbé Duchesne (*Fastes*, t. II, p. 212), et que l'on n'a jamais utilisé pour l'histoire des *pagi*. Le manuscrit sénéonais du martyrologe hiéronymien, qui est du x<sup>e</sup> siècle, mentionne les fêtes suivantes du diocèse de Bayeux et des diocèses voisins : « K. mai. In Onellico, Nanto monasterio, depositio Marculfi abbati. » Or, Nantum, c'est Nanteuil donné à saint Marcoul par Childebert, dans le Cotentin. — Ce texte a une grande importance, puisqu'il rend certaine la position des Unelli dans le Cotentin, que les textes de César, de Pline, de Ptolémée laissaient douteuse.

2. *Ibid.*, p. 6.

3. *Mém. de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, in-4°, t. XXI, année 1754.

terme générique qui signifie habitation ». Ce village d'Ettenham fait partie du comté de Bayeux, puisqu'il n'est pas à deux lieues de cette ville et il a dû être compris dans l'Otlinga Saxonia, puisqu'il est à une lieue et demie de Saonnet et de Saon, et seulement à une lieue de la mer. Il place l'Otlinga Saxonia à l'ouest du Bessin et l'Otlinga Harduini en face du Hiémois.

L'abbé Béziers reprit cette thèse dans ses *Mémoires pour servir à l'état historique et géographique du diocèse de Bayeux*<sup>1</sup>. Il n'ajoutait à la thèse de l'abbé Lebœuf qu'un argument qui, à vrai dire, eût été sans réplique s'il eût été exact; ce n'était rien moins qu'un texte qu'il versait au débat : « Les actes de saint Herlemond, évêque du Mans dans le ix<sup>e</sup> siècle, après avoir dit que ce saint vint passer le reste de ses jours dans le monastère des Deux-Jumeaux, dont son frère était abbé, ajoutent que ce monastère était situé dans l'Otlinga Saxonia, d'où il résulte que ce pays est entre Bayeux et Isigny, puisque Deux-Jumeaux est à quatre lieues de cette ville et à trois lieues dans le bourg. » Ce texte serait décisif s'il existait. Mais il n'existe pas. Les actes des évêques du Mans rapportent bien que saint Herlemond, qui avait été appelé à l'évêché du Mans à la place de Goazlen déposé, fut renversé par une conspiration, qu'on lui creva les yeux et qu'il se réfugia aux Deux-Jumeaux, « ad monasterium quoddam, ubi frater suus Abbas praeerat, quod Duas gemellis nominatur, in pago Bajocassimo properare festinavit »<sup>2</sup>. Il n'est pas question de l'Otlinga Saxonia.

Dans un Mémoire adressé à l'Académie des inscriptions, l'abbé Belley revint à l'opinion de Huet; il écarta l'origine saxonne des noms de lieu Saon et Saonnet pour revenir à une forme Sadunum<sup>3</sup>.

Mais, avant la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, une autre thèse apparaissait qui, à vrai dire, eut peu de fortune. Odolant-Desnos, dans un *Mémoire historique sur la ville d'Alençon*, après avoir rappelé toutes les opinions précédentes, s'exprime ainsi : « Je crois, avec un écrivain moderne dont l'ouvrage n'a point encore été publié, que l'Otlinga Saxonia et Harduini n'étaient autres que le pays d'Auge pagellus. Les noms saxons *Au*, *Auw*, *Auwe* signifient prairie, lieu marécageux, selon M. Huet, évêque d'Avranches, et *Ot*, possession. N'a-t-on pas bien pu se méprendre en écrivant et mettre *Ot*

1. Publiés par M. G. Le Hardy, *Soc. d'hist. de Normandie*. Rouen, 1896, 3 vol. in-8°, t. I, p. 21.

2. Publiés par Mabillon, *Vetera Analecta*, t. III, p. 50; le texte se trouve p. 240.

3. Belley, *Observations sur les anciens peuples de la cité de Bayeux* (*Mém. de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, t. XXXI, 1768, p. 227-277).

pour *Au* ou *Ou*, comme on a écrit *Oth* pour *Ou*, lieu marécageux aujourd'hui. Saint-Martin d'O, chef-lieu d'un marquisat à deux lieues de la ville de Sées »<sup>1</sup>. Odolant-Desnos conjecture que les Saxons ont élevé une ville qu'ils appelèrent Saxia, d'où Sées.

Toute cette théorie ne présente rien de solide. Si l'Otlinga Saxonia est le pays d'Auge, il est difficile de lui donner Sées comme capitale. L'étymologie d'Otlinga est très fantaisiste. Odolant-Desnos lui-même ne paraît pas y tenir, car il avoue ne pas ignorer que « M. Deric donne une autre étymologie de l'Otlinga. Et *Aut* ou *Aud* signifie selon lui le rivage, et *Lingua* ou *Linga*, qu'il prétend qu'on lit dans les anciens manuscrits, se rend par troupe, d'où il conclut que l'Otlinga Saxonia ou Saxia ne signifie autre chose que le rivage de la troupe saxonique »<sup>2</sup>.

Vint enfin l'abbé de la Rue avec un *Mémoire sur l'invasion des Saxons et leurs colonies dans le diocèse de Bayeux et plus particulièrement sur l'Otlinga Saxonia et les rapports de cette contrée avec le pays appelé aujourd'hui le Cinglais*<sup>3</sup>. Il reprit la question dans toute son ampleur. Nous passons rapidement sur la façon dont il réfute les théories de ses devanciers ; il n'est pas toujours exact. Il est préférable de voir ce qu'il y a de positif dans son argumentation et dans sa thèse. L'abbé de la Rue reprend l'identification d'Heidra avec Airan proposée par Huet. Partant de là, il place naturellement, comme Huet, l'Otlinga entre Orne et Dives. Qu'y a-t-il de nouveau dans sa thèse ? Le professeur de la Faculté de Caen a essayé d'expliquer l'apparition de cette Otlinga et il a eu l'idée ingénieuse de la rapprocher des déportations auxquelles Charlemagne eut recours aux années 794, 796, 798 pour mettre fin aux résistances des Saxons. Sans doute aucune des chroniques qui relatent ce fait n'indique le lieu où les Saxons ont été transplantés. Mais ne pouvait-on conjecturer que ce fut cette colonisation qui fit apparaître le nom d'Otlinga ?

Ce nom, l'abbé de la Rue entreprend de l'expliquer : réfutant Huet qui avait hésité entre plusieurs sens, il rapproche Otlinga d'Osterlingi, Saxons de l'Est, puis il se livre à une conjecture plus audacieuse, il fait dériver le nom d'Otlinga d'un des pagi normands, le Cinglais, et il place l'Otlinga Saxonia entre la Dives et l'Orne, de

1. Odolant-Desnos, *Mémoires historiques sur la ville d'Alençon et sur ses seigneurs*. Alençon, 1787, in-8°, t. I, p. xxx.

2. Deric, *Histoire ecclésiastique de Bretagne*, t. V, p. 397.

3. Publié dans les *Nouveaux essais historiques*. Caen, 1842, 2 vol. in-8°, t. I, p. 37-82, ce mémoire est bien antérieur. On en trouve une analyse dans le volume des *Mémoires* de l'Académie de Caen paru en 1811.

la mer au Cinglais, et l'Otlinga Harduini entre l'Orne et la Seulle : « Dans cette position, elles ont dû occuper, chacune de son côté, l'une des deux rives de l'Orne inférieur et avoir pour point de réunion et de communications publiques le lieu de passage de cette rivière où déjà probablement d'autres Saxons d'une autre époque avaient jeté les premiers fondements de la ville de Caen<sup>1</sup>. »

La question semblait résolue, mais lorsqu'il y a très peu de textes et point de texte décisif, lorsque surtout la philologie, l'ethnographie, la toponymie sont appelées à venir au secours des textes insuffisants et de la critique historique impuissante, on peut discuter et errer longtemps. Auguste Le Prévost, dans ses *Études sur les anciennes divisions territoriales de la Normandie*<sup>2</sup>, se rangea lui aussi à l'opinion de Huet, sans adopter toutefois le correctif de l'abbé de la Rue qui plaçait l'Otlinga Harduini entre l'Orne et la Seulle; il la plaçait, lui, sur la rive droite de l'Orne, entre l'Otlinga Saxonia et l'Hiémois, de manière à être représentée plus tard par le doyenné de Cinglais. Mais Jacob, dans son ouvrage rempli pourtant d'idées judicieuses sur la *Géographie de Grégoire de Tours*, revient à la thèse de l'abbé Lebœuf, sans d'ailleurs y ajouter aucun argument plausible<sup>3</sup>. Il en est de même de M. Joret qui, d'ailleurs, ne discute point la question, mais donne à cette thèse l'appui de l'ethnographie sous la forme d'une curieuse remarque : « Il y a en particulier dans le type des habitants du Bessin, l'*Ancienne Otlinga Saxonia*, un trait bien caractéristique, une distance exagérée entre le nez et la lèvre supérieure, dont j'ai retrouvé l'analogie en Hollande, ce qui ne doit pas surprendre puisque dans les deux pays se trouvent des populations de même race<sup>4</sup>. »

Signalons en passant la fantaisie de Dom Piolin qui, dans une note de l'*Histoire de l'église du Mans*, identifie l'Otlinga Saxonia avec Authie, village situé à quelques kilomètres au nord-ouest de Caen<sup>5</sup>.

En 1876, un membre de la Société des Antiquaires de Normandie, M. Moulin, reprend la question des invasions saxonnes dans son ensemble<sup>6</sup>. Son travail, dépourvu de références, n'est qu'une amplification du Mémoire de l'abbé de la Rue; il n'y ajoute qu'une chose :

1. P. 79.

2. *Mém. des Antiq. de Normandie*, t. XI, p. 34.

3. Paris, 1858, in-8°, p. 128.

4. Joret, *Des caractères et de l'extension du patois normand* (*Bull. de la Soc. des Antiq. de Normandie*, t. XII, 1884, p. 19).

5. Paris, 1853-1865, 6 vol. in-8°, t. II, p. 232.

6. Moulin, *Établissement des Saxons sur les côtes de l'Armorique en géné-*

au lieu de dater les transportations des Saxons en Neustrie des dernières années du VIII<sup>e</sup> siècle, il les fixe à l'année 804, année où Charlemagne exécuta la déportation générale des Saxons transalpins, de ceux que les historiens du temps désignent sous le nom d'Ostlingi, c'est-à-dire de Saxons orientaux. Cette hypothèse a l'avantage d'expliquer pourquoi le Capitulaire des missi de 802 qui précède de deux ans cette déportation ne contient pas la mention de l'Otlinga Saxonia, alors que cette division administrative apparaît dans les textes du règne de Louis le Débonnaire et dans un capitulaire analogue à celui de 802 et datant de 853.

Enfin M. Longnon, dans son *Atlas historique*, revient à la théorie de l'abbé de la Rue : il attribue à l'Otlinga Saxonia les deux archidiaconés de Caen et d'Exmes<sup>1</sup>. C'est donc la théorie qui fait loi aujourd'hui.

Reprenons le problème.

La difficulté que l'on éprouve à fixer les limites et l'emplacement même de l'Otlinga Saxonia vient de ce que les cinq textes qui la concernent ne contiennent en eux-mêmes aucune indication certaine.

1° La charte de Louis le Débonnaire, le premier document qui la concerne, mentionne des biens situés « in pago Aulinge Superiori, in certis locis ».

2° Le diplôme de Charles le Chauve de 844 ne donne l'indication que d'un endroit situé dans le Comitatus Baiocacensis « in pagello qui dicitur Otlinga Saxonia, id est, villam nomine Heidram ».

3° Le diplôme du même roi de 846 parle de biens situés « in pago qui dicitur Otlinga Saxonia, in centena Nortrinse, in loco qui nuncupatur Heidravilla ».

4° Le Capitulaire de 853 ne donne d'autre indication que la place qu'il assigne à ces deux subdivisions dans l'énonciation : « In Constantino, Bagisino, Coriliso, Otlinga Saxonia et Harduini, Oxmisio et in Lisvino. »

5° Le texte des *Gesta Aldrici* parle d'un *mansionile* situé « in Aulinga Superiori », mais ne donne aucun nom de lieu.

En somme, le seul endroit indiqué comme situé dans l'Otlinga est Heidravilla, de sorte que, comme l'avait très bien vu Baluze, le premier éditeur de ce diplôme, l'emplacement de l'Otlinga dépend de l'identification d'Heidra.

ral et dans la II<sup>e</sup> Lyonnaise en particulier (*Bull. de la Soc. des Antiq. de Normandie*, t. VIII, p. 49).

1. *Atlas historique de la France*, Paris, 1907, texte, p. 98.

Lebœuf et Béziers ont identifié avec Heidra Etreham, canton de Trevières, arrondissement de Bayeux<sup>1</sup>. M. Tardif, dans les *Monuments historiques*, analyse ainsi le diplôme de Charles le Chauve : « Donation faite par Charles le Chauve à Atton, du village d'Étreville, situé dans le comté de Bayeux dans le village appelé Otinga Saxonia. Nous ne connaissons point d'Étreville dans le Calvados ; il y a un Étreville dans l'Eure, mais son nom latin est Sturvilla<sup>2</sup>. » Peut-être M. Tardif a-t-il voulu dire Eterville, pagus qui se trouve dans la vallée de l'Odon à quelques kilomètres à l'ouest de Caen ; les vieilles formes latines sont Starvilla (charte de 1082 de saint Étienne), Estarvilla (1086, Cartulaire de la Trinité) ; les formes françaises : Estarville (1371, assiette des feux de Caen), Estreville (Archives nationales, P 272, n° 169).

Nous voilà donc ramenés à l'identification proposée avec tant de détachement par Huet et reprise par l'abbé de la Rue. Heidravilla serait Airan (canton de Bouguebus, département du Calvados), dont les vieilles formes sont Airan, Ayrans, Aeram (chartes du xi<sup>e</sup> siècle de l'abbaye de Troarn<sup>3</sup>) ; la chute de la dentale rend très vraisemblable cette dérivation<sup>4</sup>.

Mais on n'a pas remarqué jusqu'ici que la charte de 846 oppose nettement Heidravilla, situé dans le pays appelé Otinga Saxonia, *in centena Nortrinse*, à un lieu appelé Fontanetum, situé dans le Cinglais, *in centena Cingalinse*, dans le pagus de Bayeux. La centena Nortrinse, située dans l'Otinga, étant opposée à la centena Cingalinse, située dans le pagus de Bayeux, il faut bien convenir que, contrairement à l'opinion de Huet, de l'abbé de la Rue, il y a lieu de retrancher le Cinglais de l'Otinga Saxonia<sup>5</sup>. L'archidiaconé d'Hiémois comprenait trois doyennés, ceux de Troarn, de Vaucelles et de Cinglais, qui se succèdent entre Orne et Dives du nord au midi. Il ne nous reste à l'est de l'Orne pour les deux Otinga que les doyen-

1. Nous n'avons pas de vieilles formes pour Etreham. Voir Hippeau, *Dictionnaire topographique du Calvados*. Paris, 1883, p. 109.

2. De Blosseville, *Dictionnaire topographique de l'Eure*. Paris, 1878.

3. Arch. du Calvados, H, fonds de Troarn.

4. Cependant, M. R.-N. Sauvage, qui a dépouillé tous les fonds d'abbaye des archives du Calvados, me fait remarquer que la chute de la dentale n'eut point lieu de bonne heure en cette région et que pour Vieux, qui représente l'ancienne cité des Viducasses, on retrouve assez tard des formes comme Vediocae.

5. De la Rue, *Nouveaux essais...*, t. 1, p. 76-77, avait émis l'hypothèse que Cinglais pouvait dériver d'*Olinga* ou *Stellinga*, pays des Saxones Osterlingi ; mais nous voyons que le nom de Cinglais se trouve dans l'une des chartes mêmes qui concernent l'Otinga, mais en est soigneusement distingué. Remarquons que ce texte suffit aussi à réfuter l'opinion d'Esnault, *Disserta-*

nés de Vaucelles et de Troarn, et si on veut se souvenir qu'Airan est dans le doyenné de Vaucelles, on pourra supposer que l'Otlinga Saxonia correspondait au doyenné de Vaucelles et l'Otlinga Harduini au doyenné de Troarn. Ou bien encore on peut rapprocher l'Otlinga Harduini de ce pays nommé « Ardena » que l'on trouve mentionné dans la charte de fondation de l'abbaye d'Ardenes<sup>1</sup> et placer, comme le faisait de la Rue, l'Otlinga Saxonia à l'est de l'Orne, entre l'Orne et la Dives, mais en en retranchant le Cinglais, et l'Otlinga Harduini à l'ouest de ce fleuve entre l'Orne et la Seulle<sup>2</sup>.

L'Otlinga Saxonia et l'Otlinga Harduini sont donc deux subdivisions administratives de peu d'étendue, de peu de durée aussi sans doute, ce sont des colonies saxonnes dont nous ignorons l'origine, à moins d'admettre l'hypothèse du transfert par Charlemagne des Saxons de l'Elbe sur les bords de l'Orne<sup>3</sup>.

Que nous voilà bien peu sûr d'une réelle continuité entre les colonies saxonnes du Bessin au VI<sup>e</sup> siècle et celles qui apparaissent sous Louis le Débonnaire sur le cours de l'Orne, entre la colonie saxonne que nous plaçons au VI<sup>e</sup> siècle entre Bayeux, Vire et Coutances et le *Littus saxonicum* qui s'étend au V<sup>e</sup> siècle de la mer du Nord à l'estuaire de la Loire!

Alors que l'on était porté à affirmer la destruction des villes de la II<sup>e</sup> Lyonnaise par les Saxons du III<sup>e</sup> siècle, nous avons précisé autant

*tion pour servir à l'histoire du diocèse de Séez, qui n'ait l'antiquité du Cinglais et voyait là une appellation toute moderne.*

1. *Gallia christiana*, t. XI. Instr., c. 77.

2. M. Longnon, dans *l'Atlas historique de la France*, pl. V, assigne à l'Otlinga Saxonia l'ensemble de ces territoires, archidiaconé de Caen et archidiaconé d'Hiémois, sans la distinguer de l'Otlinga Harduini.

3. Où Charlemagne transporta-t-il les Saxons? La *Chronique de Moissac*, parlant des déportations de 799, dit qu'il les plaça en différents pays : « Collocavit eos per diversas terras in finibus suis » (*Hist. de France*, t. V, p. 77). Notant les déportations de 804-805, la *Chronique d'Hincmar*, les *Annales des Francs*, le *Chronicon Mariani*, la *Chronique* de Sigebert dirent qu'elles eurent lieu « in Franciam » (*Ibid.*, p. 224, 365, 368, 378). Remarquons un curieux texte de la *Chronique de Saint-Denis* (*Ibid.*, p. 252); un paragraphe est intitulé : « Comment li Brabançon et li Flamenc sont estrait de Sesoigne? On y dit que Charlemagne fit passer de ça en France et femmes et enfans... De celle gent sont nés et estrait, si comme l'en dit li Brabançon et li Flament et ont encore celle mesme langue. » Ceci prouve qu'au temps de la rédaction de la *Chronique de Saint-Denis*, on attribuait comme origine aux colonies saxonnes du nord de la Gaule les déportations de Charlemagne; mais cela n'indique pas qu'il n'y en ait pas eu ailleurs. La déportation de Saxons sur les bords de l'Orne en 804 expliquerait qu'il ne soit pas question de l'Otlinga Saxonia dans le Capitulaire des Missi de 802.

que possible, par la méthode archéologique et en l'absence de textes, les dates des invasions qui ont ravagé la II<sup>e</sup> Lyonnaise aux III<sup>e</sup>, IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles, mais nous n'avons pu les assigner avec certitude aux Saxons. Nous avons ruiné définitivement la concordance trop souvent établie entre le *Littus saxonicum* de la *Notitia Dignitatum* et le littoral du Bessin, nous avons réussi, semble-t-il, à placer les Saxons Bajocassini dans le Cotentin proprement dit, le Bessin et le Bocage, montré la date à laquelle ils se sont convertis et ont disparu dans la masse de la population, tant par le fait de cette conversion que par celui des défaites de 578 et de 590, montré qu'il y a eu vraisemblablement d'autres colonies saxonnes, celles dont M. Joret voulait qu'on cherchât l'emplacement dans le Corbonnais et le Saonnais; si nous n'avons pas pu être plus affirmatif sur l'emplacement exact de l'Otlinga Saxonia et de l'Otlinga Harduini, nous avons essayé d'apporter les éléments d'une solution et donné un historique complet de la question<sup>1</sup>.

En résumé, la région normande a pu être à diverses reprises l'objet des invasions saxonnes périodiques, comme l'ont été celles des Normands; elle a même reçu à diverses reprises des colonies saxonnes; il ne semble pas cependant qu'il y ait eu colonisation durable se traduisant par des modifications appréciables dans la

1. Dans une communication très intéressante faite au Congrès des Sociétés savantes de Caen (avril 1911), on a fait état pour affirmer la continuité des colonies saxonnes dans le Bessin des noms de lieux en ham, tels qu'Étreham, qui peut être franc aussi bien que saxon, mais plutôt saxon, tels que Surrain, Uppain, qui représenteraient des formes en hem, plutôt franques, ce me semble, que saxonnes, mais peut-être saxonnes; je crois qu'il serait imprudent de vouloir préciser. Quant à Saon et Saonnet, les romanistes leur attribuent résolument une étymologie celtique (Emanueli, *op. cit.*, p. 292). Admettons que tous ces noms soient germaniques, voire même saxons, cela montrerait qu'il y a eu une colonie saxonne dans le Bessin, ce que personne ne songe à nier, mais ne permettrait pas d'affirmer que l'Otlinga Saxonia réponde à ce qui est aujourd'hui le Bessin. — On invoque, pour faire remonter au V<sup>e</sup> siècle la fondation de la colonie saxonne du Bessin, une vie de saint Landric dont un passage dirait que les colonies saxonnes de Bayeux avaient fondé un nouvel établissement d'accord avec les Saxons de la Loire. Ce texte confirmerait une hypothèse que nous avons faite au cours de cet article, que les Saxons du Bessin étaient peut-être des contemporains, voire même des descendants de ceux d'Adovacre (490), mais ne permettrait pas d'ailleurs d'affirmer la fondation de l'Otlinga Saxonia à cette date. Mais Mgr Duchesne (*Fastes épiscopaux*, t. II, p. 230) dit que les plus anciennes traditions relatives à un saint Landri, évêque de Séez, ne remontent pas au delà du XV<sup>e</sup> siècle; il n'admet pas saint Landric au nombre des évêques de Séez. Dans ces conditions, qu'y a-t-il de certain à tirer de cette vie?

toponymie<sup>1</sup>, le type ethnographique, la langue et le droit ; ainsi cette colonisation diffère profondément de la colonisation normande qui fonda vraiment la Normandie.

Henri PRENTOUT.

1. Nous avons essayé d'appliquer à la Normandie la méthode employée par M. Godefroid Kurth dans son livre sur *la Frontière linguistique en Belgique* (Bruxelles, 1898, 2 vol. in-8°), qui a étudié tous les noms de lieux depuis Boulogne jusqu'à Liège ; il a été amené à reconnaître à quarante-deux ou quarante-quatre localités, une origine saxonne, à cause de leur finale en tun ou thun ; ce mot qui veut dire enclos indique également en Grande-Bretagne la colonisation anglo-saxonne. Mais M. Joret n'a retrouvé en Normandie qu'un seul nom de lieu qui eût cette finale, Cottun, petit village de 140 habitants qui se trouve à quelques kilomètres de Bayeux ; il y en a un autre dans la Manche, près de Cerisy-la-Forêt. Nous remarquons encore avec M. Joret que les noms de lieux eux-mêmes ne sont ici à peu près d'aucun secours, « parce qu'il en est (Emanuelli, *la Colonisation normande dans le département de la Manche* (*Revue de Cherbourg*, t. 1, p. 267) à peine parmi ceux que j'ai étudiés, qui, d'une manière incontestable, appartiennent exclusivement en propre au dialecte saxon » (*op. cit.*, p. 170, n. 1). La communauté d'origine de la langue parlée par les Saxons et de celle parlée par les Normands ne permet pas de préciser en effet quelle part leur revient dans la toponymie de la Normandie. Et le départ est d'autant plus difficile à faire que, vu le très petit nombre de textes, chroniques ou chartes antérieures à la conquête normande, il y a très peu de noms de lieux normands dont nous connaissions de vieilles formes antérieures au XI<sup>e</sup> siècle. — Et ces remarques si justes de M. Joret peuvent également s'appliquer à l'ethnographie ; qu'il y ait un apport germanique dans le type normand, sur les côtes, le long des fleuves, cela est incontestable ; mais qui pourra faire la part du Saxon ou du Normand. — Notons encore qu'on a, en Normandie, fait un véritable abus des étymologies saxonnes. On a vu dans Caen une ville fondée par les Saxons. On a vu dans les noms de certaines rues de Caen des noms saxons, par exemple dans celui de la rue du Ham. Cette rue s'appelait au XVI<sup>e</sup> siècle, comme le montrent certains actes des registres du Tabellionage de Caen (arch. du Calvados, E), rue du *Hahan*, du chat-huant, d'une enseigne de cette rue. Le nom de Cattehoule, ancien nom de la rue de Geôle, peut être aussi bien scandinave que saxon. — Si certains noms de lieux rappellent l'origine saxonne, ce sont plutôt des noms du Corbonnais et du Sonnois, mais ce dernier *pagus* n'est point normand.

NOTE ADDITIONNELLE. — M. Prentout n'a point pris parti sur la question d'étymologie du terme *Otlinga*. Il me paraît impossible de ne pas croire, avec l'abbé de la Rue, que l'*Otlinga Saxonia* a reçu son nom des *Saxoni Osterlingi*. [G. MONOD.]

## FANCAN ET RICHELIEU.

*(Suite<sup>1</sup>.)*

## II.

MEMOIRE TOUCHANT BAVIERE ET LE LIEGE<sup>2</sup>

(1624).

(Arch. des Aff. étr., Suppl. Bavière, fol. 29.)

Qu'il est impossible de separer l'eslecteur de Colongne ny le duc de Baviere d'avec l'Empereur, à cause de l'estroite parenté et ligue assermentée qui est entre eux, outre la liaison de leurs interêts particuliers.

Pour les mesmes raisons, l'Empereur ne se desunira jamais d'avec Espagne, partant il ne faut esperer de pouvoit moienner aucune intelligence entre France et Baviere, ou d'establir aucun fondement de correspondance avec ceux de cette maison.

Le duc de Baviere et le prince Eslecteur son frere ont une grande aprehsion que le Roy entre en ligue avec l'Angleterre pour le recouvrement du Palatinat et Electorat en faveur du Prince Palatin.

Ce que dessus suposé comme il est très veritable, il semble qu'il n'est à propos de faire conoistre audit duc que le Roy ait aucun dessein de le rechercher d'intelligence. Au contraire, il est bon de l'entretenir en aprehsion et mesme lui faire presentir que S. M. sera obligée de se liguier avec Angleterre au cas que l'armée catholique continue de courre sus aux alliés de France. Cela servira grandement pour porter le duc et son frere à contenir les forces de Tilly, attendant que le Roy et ses alliés se puissent disposer à mieux, n'y aiant que la crainte qui puisse retenir Baviere et Colongne au devoir. Ainsy tout ce que l'on peut esperer d'eux, c'est de gagner le temps.

L'eslecteur de Colongne a promis de faire savoir la response et resolution du duc son frere sur la proposition de suspension des forces de Tilli et a dit qu'il croit que le duc de Baviere pourra despescher un courrier au Roy pour ce sujet.

Cependant, si le Roi desire savoir tout ce qui se passera dans la ligue catholique et tout ce que le duc escrira à l'eslecteur son frere, on a personne en main qui en donnera advis à S. M. toutes les semaines.

1. Voir ci-dessus, p. 59.

2. Cette pièce n'est pas mentionnée dans l'*Inventaire*. Titre de la main de Charpentier.

Quant aux affaires du païs de Liege, sy le Roy veut y entretenir ses intelligences, toutes choses y passeront au contentement de S. M. pourvu qu'elles se negocient en la matiere qui ensuit.

Premierement, il convient que le Roy resolve quelle despense S. M. veut annuellement employer pour cest affaire et quelle gratiffication pour la franchise des vins, la somme totalee resolue, aviser dans le conseil à despartir les bienfaitz de S. M. selon les merites des villes et de ceux que le Roy voudra gagner à son service.

Faut noter que l'on a desjà disposé le prince Eslecteur de trouver bon pour la conservation du pays de Liege contre les continuelles mangeries de soldats et usurpations d'Espagne, que led. païs se maintienne en bonne correspondance avec la France, et mesme que le Roy y distribue de ses liberalitez à quelques-uns de la noblesse et des villes, pourveu que ses sujets lui en demandent la permission, affin que les voisins du Prince ne pensent que cela se fit contre son gré et pour irriter ses sujets à lui estre rebelles.

Et au cas que le Roy veuille faire lever ou entretenir des chefs de cavallerie ou regiment liegeois, l'Eslecteur desire que le Roy lui fasse l'honneur de lui en escrire un mot et il consentira à tout ce que S. M. requerera de lui pour ce regard.

Ainsy, après que le Roy aura arresté dans son conseil l'estat desd. gratiffications, on fera en sorte que le chapitre, la noblesse et la ville de Liege deputera vers S. M. pour la suplier de lui accorder les choses que l'on aura avisé bon de leur octroyer.

De cette façon les choses estans establies dès le commencement avec le consentement de l'Eslecteur, le Roy pourra honorablement et insensiblement establir puissamment son autorité dans le païs et prendre croyance parmi le peuple lequel est grandement animé contre l'Espagnol et aucunement mescontent de l'Eslecteur. Ainsy fomentant accortement cette negociation elle produira de grands effets en peu d'années pour le service du Roy, outre que S. M. a un grandissime interest de conserver le païs du Liege contre les attentats que l'Espagne y fait tous les jours au prejudice de bien des affaires de cette couronne.

### III.

#### MEMOYRE TOUCHANT LA COMPOSITION DES FINANCES<sup>1</sup>

(entre octobre 1624 et mai 1625<sup>2</sup>).

(Arch. des Aff. étr., France 779, fol. 96.)

Ceux qui aiment le service du Roy se doivent opposer aux menées et caballes ..... pour faire entrer S. M. à une composition avec les

1. Titre de la main de Charpentier.

2. Dates de l'établissement et de la révocation de la chambre de justice.

financiers ..... elle ne peut être qu'au préjudice ..... de S. M. et contre le repos de son Etat pour les raisons qui ensuivent.

1° ..... jusque ici la Chambre de justice n'a point touché à ce qui regarde les plus grands larrecins qui se commettent sur les natures de den. d'où provient le grand fond des finances de S. M., à savoir sur le domaine dont elle pourroit recevoir tous les ans plus de quatre millions de livres au lieu qu'elle n'en reçoit pas un sol et qu'au contraire il y a faute de fonds pour payer les charges.

On n'a point aussi travaillé sur les grands larcins qui se font aux aydes et gabelles.....

On n'a point encore travaillé sur le fait des eaux et forêts.....

..... contre les trésoriers des parties casuelles et des ponts et chaussées où le Roy perd un million de livres tous les ans.....

..... contre les intendans et greffiers du conseil.....

..... contre les partisans et commissionnaires contre lesquels on justifiera qu'ils doivent de leur seul chef plus de dix millions de livres à S. M.....

Il y a encore un autre article qui ne se dira qu'à S. M., duquel elle peut tirer plus de dix millions de livres.....

On promet ..... à S. M. lui faire voir ..... toutes les personnes intéressées qui poussent à la composition et pour quelles considérations.....

.....  
 Si S. M. desire faire la composition, Elle le peut, ayant connoissance de toutes ces choses, ce qui pourra être dans deux ou trois mois au plus ..... et les personnes qui seront attaquées et auxquelles on n'a encore rien dit seront causes de rendre la condition de S. M. plus avantageuse, ce qu'on lui fera croire ....., s'il lui plaît faire l'honneur à un de ses fideles serviteurs de l'entendre sur tous les points ci devant exposés.

#### IV.

#### PROJET POUR L'ESTABLISSEMENT DU CONSEIL

(1625).

(Arch. des Aff. étr., France 780, fol. 112.)

« Entre les choses du royaume qui semblent requérir quelque reformation, la forme de l'establissement du conseil du Roy en est une des plus grandes, non seulement pour le mauvais choix qui se fait de la capacité des esprits que l'on y admet, mais encore pour le nombre confus de ceux que l'on y introduit journellement outre une infinité de gens qui ont des brevets de conseillers d'Etat et qui en tirent les appointemens, bien qu'ils ne soient recommandables ni par leur extraction ou par leurs merites et qui ne servent que à apporter de la confusion et à surcharger les finances de S. M. »

Fancan demande la revocation de tous les brevets, excepté de ceux des princes, officiers de la couronne, gouverneurs de provinces et premiers presidents de cours souveraines, et l'octroi de nouveaux brevets.

« La feue Reyne mere Catherine de Medicis, après le deceds du Roy Charles IX, pour eviter la confusion qui estoit alors comme elle peut estre à present, fit diviser le conseil du Roy en trois compagnies, l'une pour les affaires d'Estat, où presidoit M. le cardinal de Bourbon, l'autre pour la justice et la troisieme pour les finances. »

A cet exemple, le Roy pourroit aussy establir trois conseils separez, chacun composé de huit personnes avec un president à celui des despesches. Mgr le cardinal de Richelieu ou le second ministre en son absence y pourroit presider, assisté des secretaires d'Estat, quand il s'agira de leur despartemens et de tels autres personnages ecclesiastiques, de noblesse et de robe longue qu'il plaira à S. M. d'y apeller.

Et d'autant que les hommes de judicature se rencontrent si rarement capables du maniment des hautes affaires de l'Estat et qu'ancienement pour cette raison les chanceliers ne se mesloient que de sceau simplement, le Roy, pour de très grandes considerations concernant le bien public, pourroit descharger M. le chancelier ou le garde des sceaux<sup>1</sup> des conseils du cabinet et ordonner qu'à l'avenir ils ne vaueroient qu'au conseil de justice avec autres conseillers dudit conseil qui auroient demeuré dans les cours souveraines, tant ecclesiastiques que nobles qui seront pour cest effet aussy choisis de S. M. par devant lesquels les maistres des requestes rapporteront les instances d'entre les partyes, ce qui produira une grande facilité aux expeditions et beaucoup de soulagement à ceux qui ont des procès à la suite dud. conseil, en ce que le chef n'estant point diverti, la justice se rendra beaucoup plus promptement à tous les sujets de S. M.

Au conseil des finances, où se traite de l'esconomie et de revenu du Roy, M. le surintendant y presidera, assisté du controleur general, des intendans et de quatre autres personnes plus usitées que faire se pourra aux affaires des finances, ce nombre estant plus que suffisant, attendu qu'il importe que peu de gens connoissent le fond et l'estat au vray des finances du Prince.

Tous les jeudis ..... M. le garde des sceaux et M. le surintendant pourront tenir un conseil composé de celui de justice et de celui des finances conjointement pour y bailler les fermes publiquement, decretter les offices des redevables au Roy, respondre les cahiers des pro-

1. C'est-à-dire le chancelier ou, à défaut du chancelier, le garde des sceaux. Fancan ne pense pas ici à l'état des choses au moment où il écrivait, il se place dans la double hypothèse où les sceaux seraient confiés à un chancelier ou à un garde des sceaux. En 1625, il y avait un chancelier. C'était d'Aligre qui avait été élevé à cette dignité à la mort de Sillery (1<sup>er</sup> octobre 1624. *Mercure françois*, t. X, p. 780) et qui, au mois de juin 1626, tout en conservant son titre, transmit ses fonctions à Michel de Marillac, nommé garde des sceaux (t. XII, p. 312). Quand, plus loin, il parle du surintendant, Fancan ne

vinces, auquel conseil les maîtres des requêtes y assisteront pareillement et y feront leurs rapports des instances concernant les droits de S. M. et n'y seront retenues ny jugées sinon celles qui concernent les estats des finances arrêtés au conseil et l'exécution des baux à fermes au cas que l'événement en tombe sur le Roy et non autrement, tous autres différens seront renvoiez aux cours des aydes qui auront vérifié lesd. edits et baux à ferme.

Ceux qui auront présidé auxd. conseils signeront les arrêts avec les rapporteurs et en l'absence des chefs celui qui sera le plus ancien et qui tiendra la première place.

Et pour éviter confusion, chacun demeurera au conseil où il sera nommé par S. M. sans que ceux d'un conseil puissent prétendre entrée en l'autre conseil, ainsi qu'il s'observe en Espagne, et à cette fin le Roy leur ordonnera une forme d'habit, assavoir ceux du conseil privé porteront des manteaux longs jusques à la cheville du pied, ceux du conseil de justice la robe longue et ceux du conseil des finances des manteaux à manches comme à la Chambre des comptes.

Surtout S. M. se doit garder d'augmenter le nombre desd. conseillers pour éviter aux conséquences et importunités et n'y promouvoir personne que par vacance de mort ou par souffrance en cas que quelqu'un fut envoyé en ambassade.

Le conseil estroit demeurera toujours entre le Roy, la Reyne, sa mere et MM. les ministres de l'Etat.

## V.

## DISCOURS SUR LE SUJET DE LA PAIX

(avant le 5 février 1626 et probablement en décembre 1625<sup>1</sup>).

(Arch. des Aff. étr., France 252, fol. 127.)

Bien que la paix soit absolument nécessaire au Roy, tant pour tenir en bride les malcontens du royaume que pour éviter la ruine de son peuple et celle de ses alliés, néanmoins, comme la France s'est embarquée peu à peu dans la guerre civile par les ressorts subtils des factions étrangères, lesquelles y ont disposé les esprits, on peut dire

qu'il ne tient pas plus de compte de la situation qu'il avait devant les yeux, il oublie que le dernier surintendant, La Vieuville, avait été remplacé, le 27 août 1624 (Griffet, t. I, p. 428), par deux directeurs des finances, Champigny et le même Marillac, pour ne se rappeler que le titre consacré par une longue tradition qui allait bientôt revivre.

1. Le 5 février est la date de la paix de Paris avec les protestants, et cette pièce est très probablement celle que l'*Inventaire* désigne sous le titre : *Discours sur le sujet de la paix avec ceux de la religion*, et à laquelle il donne la date de décembre.

aussi que la meme caballe qui n'a pour but que la continuation de nos troubles fera jouer les memes resorts pour rendre toutes les negociations de paix si plaines de difficultés et de defiance aux deux partis qu'il est à craindre que tous projets de traiter qui se pourroient faire sur ce sujet soient elludés et que par les stratagemes de la malice du siecle on nous embarque plus avant que jamais dans les chaleurs de la guerre.

Le Saint Siege, qui ne contribue que de conseil et non de finance en tous nos troubles, veut, à quelque prix que ce soit, la ruine de l'heresie; l'Espagne, pour le bien de ses affaires, a interest de fomenter la continuation de ces guerres civiles; les mescontens ont leur espoir dans la division de l'Estat et tous les catholiques fondent leur repos en une seule religion..... Intelligence des uns et des autres. On ne peut remedier aux malheurs qui menacent l'Estat que par la paix et la paix ne se peut conclure au point que sont à present les affaires que par l'une de ces deux voyes, assavoir par generosité ou par finesse. Par generosité le Roy faisant connoistre ouvertement sa volonte en destrompant les esprits et decouvrant les pieges que ses ennemis lui veulent dresser durant les troubles ..... ou par finesse en faisant la paix soubz quelques avantages plausibles pour endormir les peuples soit de l'une ou de l'autre religion.

De ces deux voyes, cette derniere semblera la plus accorte, mais en effet c'est la plus perilleuse en ce que, ne remediant tout à fait au mal, ce n'est rien faire de solide ni mesme ce n'est prevenir le mal, d'autant que les peuples venans par après à decouvrir le plastriment de telle paix, c'est leur donner sujet en un temps si corrompu que celuy d'à present de murmurer contre le Roy et son conseil et par telle procedure les animer à recommencer de nouveau des ligues et factions, ainsy qu'elles se firent soubz ..... Henri III pour n'avoir eu la resolution de s'opposer vertueusement au mal et d'estouffer genereusement les menées qui se firent de son temps.

Quant à la voie de generosité, elle semble plus perilleuse ..... en ce qui ce sera heurter ouvertement le sens de la plupart de François mais ..... une ferme paix dissipera toutes ces cabales quand elles se verront contrepoinées par le vrai service du Roy et du repos public.....

Le Roy se declarera dans son conseil resolu, après avoir depensé plus de cent millions de livres pour la religion et avoir à se plaindre de mille traverses souterraines.

Quant aux moyens et conditions pour faire la paix, le Roy declarera donner spontanement la paix à ses sujets de l'une et de l'autre religion, laissant les choses en l'estat qu'elles sont et par quelques art. secrets terminer les points qui peuvent être en dispute. Employer Rohan, Soubise et autres de ce parti ..... en Italie ou ailleurs.

Bref expedient pour prevenir les bruits qui se pourroient semer contre la paix et dissiper la faction estrangere.

..... on a tellement imprimé dans l'esprit des peuples que la France ne sauroit estre en repos tant qu'il y aura des huguenots, qu'il est maintenant comme impossible de ramener les catholiques à la paix et les huguenots dans la confiance.

Le Roy tachera de faire comprendre au Pape les raisons qui le decident à la paix.

Il commencera par ramener les anciens ordres religieux à la regularité avant de toucher aux nouveaux d'où partent les caballes. Il fera enjoindre par les primats aux eveques et aux prelates de se retirer dans leurs dioceses et de reformer leurs chapitres, eglises, cathedrales et collegiales.

Reformer la tenue et les habitudes des ecclesiastiques.

Remedier au grand nombre de couvents qu'on a glissé dans la France ..... par le moyen desquels l'etranger fait aujourd'hui toutes ses pratiques.

Faire enjoindre par les eveques aux superieurs de ne plus laisser les religieux sortir de leur couvent. Ces religieux « ne bougent de la maison des grands ».

Fera, d'autre part, defendre par les eveques aux laiques d'entrer dans les couvents.

## VI.

### MEMOIRE SUCCINT ET TRES CONSIDERABLE SUR LES NECESSITÉS URGENTES DES AFFAIRES DU ROY<sup>1</sup>

(1626).

(Arch. des Aff. étr., France 783, fol. 6-8.)

Tous les moyens extraordinaires desquels on a usé jusques à maintenant pour tirer finance afin de subvenir aux despences immenses qui se sont faites dans l'Estat, n'ayans servy qu'à rendre S. M. et sa couronne plus necessiteuses et qu'à fomentier la continuation des desordres de la France et non à reguerir le mal, il semble que le Roy et son conseil sont obligez de rechercher aujourd'huy des solides expediens pour y remedier à bon escient, autrement il y a grande aparence de croire que S. M. demeurera en bref sans domaine et sans tailles et que son royaume touchera dans peu d'années à une evidente confusion.

Pour prevenir cet inconvenient, il faudroit que la premiere chose que l'on exposerà aux yeux de l'assemblée des notables fut de luy faire voir tout au long les grandes necessitez dans lesquelles la guerre de religion a jetté le Roy et ses sujets et particulièrement faire con-

1. C'est le mémoire mentionné dans l'*Inventaire* n° 324 avec le titre : *Mémoire pour l'assemblée des notables en 1626.*

noistre par bons memoires les excessives despences que S. M. y a fait, ce qu'elle doit et de combien elle est en arriere pour atteindre le courant de son revenu. Proposer en apres et faire un effort pour reduire la despence du Roy au pied de son revenu annuel, et pour y parvenir faire resoudre par lad. assemblée un retranchement general le plus rigoureux que faire se pourra afin que par le moyen d'iceluy on puisse esgaller les gratifications de S. M. et ses despences à la recette.

De ce retranchement fait par l'autorité des notables et avec connoissance de cause, il n'en peut arriver aucun inconvenient, au contraire, c'est par là qu'il faut de nécessité commencer sy on desire travailler solidement, estant bien plus à propos de retrancher un membre pour conserver le corps de l'Estat que de l'accabler par des moyens extraordinaires pour subvenir à des despences nuisibles et inutiles.

Après ce retranchement fait le plus exact que faire se pourra, il faut regarder de combien la despence excède encore la recette, quelles sont les debtes urgentes du Roy et quelz deniers il luy faut pour gagner le temps de son revenu ordinaire qui est mangé par anticipation et sur le calcul de la somme qui se trouvera soit de dix, quinze ou vingt millions de livres, representer la dessus comme ces grands desordres ne proviennent d'autre chose que de la continuation des guerres de religion dans le royaume, pour à quoy fournir nos Roys pour deffendre l'Eglise, auroient aliencé tout leur domaine et S. M. engagé une bonne partie des tailles.

Savoir maintenant si le clergé, pour la conservation de l'Estat, n'est pas obligé de secourir reciproquement le Roy en sa grande nécessité, et lequel des deux expedients est le plus salutaire pour le public, assavoir de recouvrer la susd. somme dans la continuation des nouveaux edits de creation de multiplicité d'officiers qui ne font que rengreger le mal et diminuer toujours le fond des finances de S. M. ou bien de faire un emprunt general, tant sur le clergé, soit par cottisation ou en alienant quelques biens de l'Eglise que sur toutes les bonnes villes du royaume par taxations sur chaque cheminée des maisons ainsi qu'il se pratique en Flandre <sup>1</sup>.

Si on peut faire passer ce dernier expedient dans lad. assemblée des notables, le Roy et l'Estat en recevroient un prompt soulagement, en ce que l'on pourroit remettre tout d'un coup les affaires de S. M. en bonne assiette, outre que l'on evitera les plaintes qu'apportent les edits et, pour le regard du clergé qui possede le tiers des biens du royaume, il ne sera comme point foulé en consentant à l'aliénation d'une petite parcelle d'iceux pour aider à empecher la chute de la monarchie ni les grandes villes non plus en contribuant pour une

1. « Nota que les derniers quinze cents mil livres que le clergé a accordés à S. M. n'a servi qu'à engager le Roi dans les dépenses de la guerre. » (Note marginale.)

seule fois seulement aux nécessités urgentes du royaume dans lesquelles se rencontre leur propre ruine s'il n'y est remédié, et d'autre côté le Roy par le retranchement de sa despence et de sa gratification, S. M.<sup>1</sup> pourra facilement rendre sa depence egale à sa recette et par cette voie restablir ses affaires en un meilleur ordre qu'elles n'ont esté il y a longtemps<sup>2</sup>.

Tout autre expedient que celui ci dessus ne fera que plastrer et augmenter les desordres, lesquels à la longue accableront le Roy et ses sujets.....

Ensuite, de tout ce que dessus faire resoudre en lad. assemblée la nécessité de conserver la paix dans le royaume afin de faire perdre l'esperance aux cabales etrangeres de la continuation de nos guerres de religion, comme aussi pour eviter de retomber dans les desordres et donner moyen de respirer au pauvre peuple de la campagne qui est pour la plupart reduit aujourd'hui à la mendicité.

Faire aussi repondre le rachat du domaine, pour le moins de celui qui est engagé à vil prix.

## VII.

### SUR LES AFFAIRES PRÉSENTES<sup>3</sup>

(entre le 2 septembre 1626 et le 16 mars 1627).

(Arch. des Aff. étr., France 252, fol. 127.)

Les factions qui se sont formées dans l'Etat estans parvenues au point ou elles sont aujourd'huy pour les avoir trop tollerées, il est vray de dire que, pour y remedier, il y faut pourvoir promptement et par des resolutions genereuses. Autrement le mal gagnera le dessus et accablera indubitablement tous ceux qui voudront travailler pour s'y opposer au cas qu'on luy donne taut soit peu de temps pour se fortifier davantage dans le royaume.

Or, pour preparer les choses au bien et les faire revenir au point d'où elles sont esloignées par la corruption du siecle et discrediter parmi le peuple tous les factionnaires, il semble qu'il faudroit commencer par faire escrire le Chesne<sup>4</sup> à tous les Parlemens comme aussy pareillement à tous les maires et eschevins des principales villes, les exhortans tous de tenir la main à l'entretenelement de la paix et

1. Les mots S. M. sont une redondance.

2. « Le roy d'Espagne a contraint son clergé et les grands de se cottiser pour l'assister ces années dernieres. »

3. Ce mémoire est analysé, mais d'une façon très incomplète, dans l'*Inventaire* n° 326. Les dates extrêmes entre lesquelles nous en avons placé la rédaction sont celles de la mort du maréchal d'Ornano et de la mort du premier président Nicolas de Verduin.

4. Le roi.

tranquillité publique affin d'avoir le moien de pourvoir aux necessitez du peuple et lui donner temps de pouvoir respirer et sur tout de hater par les provinces le licensiment des troupes qui mangent le pauvre homme. Cela fera deux effetz, en ce qu'il descriditera les brouillons et mettra les Huguenots en confiance que l'on veut faire subsister la paix.

Cela fait, il faut aviser d'un mesme pas et sans perdre temps à purger la cour de factions et, pour y travailler solidement, il faut commencer par ces deux principes, assavoir de mettre l'esprit de Chesne en repos, en empechant qu'il ne soit plus halotté ni agitté par les persuasions de ceux qui sont imbus et qui l'imbuent de maximes contraires au bien de son service, et pour le second de mettre les resorts de l'Estat entre les mains des personnes qui ayent les sentimens royaux. Sur ces deux fondemens, on peut bastir la tranquillité, establir les affaires et ruiner toutes les menées qui les voudroient alterer.

Les seuls expediens pour parvenir à ce que dessus sont d'esloingner d'aupres du Chesne tous ceux qui inquiettent son esprit et qui pour cest effet y ont esté introduits par le caballe et mestre en leur place d'autres personnes capables de luy faire goutter et de le confirmer dans les bonnes maximes, autrement OO' ne saura jamais bien recevoir les bons et salutaires advis de ses plus fidelles ministres.....

..... bien que la caballe ayt divers ressortz pour brouiller, si sont ils tous faibles, pourveu que Herman<sup>2</sup> ne soit de la partye, sa personne estant de telle importance qu'elle peut faire tourner le flux et reflux du cotté qu'elle penchera. C'est pourquoy il faut que OO et O<sup>3</sup> s'asseurent tout à fait de luy, et encore en telle sorte qu'ilz en demeurent asceurez en toutes façons sans despendre de l'ambition d'autruy ..... y aiant du peril d'attendre davantage, voire plus de difficulté de le faire l'année prochaine qu'en la presente, a raison que l'aage lui donnera plus d'autorité et le rendra plus puissant pour apuier ce qu'il affectionnera là ou aujourd'hui il reste encore quelque esperance de le pouvoir gagner et de le retirer des mains de ceux qui le possèdent, desquelz mesme on ne peut estre esseuré en leur bien-faisant joint que tant plus on les agrandira et plus ilz seront perilleux en leur agrandissement.

Pour donc prevenir les inconveniens qui pourroient naistre par les caballes dans lesquelles on pourroit jeter Herman, il faut ..... ou esloingner Morene<sup>4</sup>, soubz preteste de la negociation de l'entreprise d'Orange, ou bien ..... le mettre avec sa femme<sup>5</sup> dans un monastere<sup>6</sup>

1. Le roi.

2. Gaston d'Orléans.

3. La reine mère.

4. Esprit de Raimond de Mormoiron, comte de Modène, chambellan de Gaston?

5. Marguerite de la Baune-Suze, marquise de Lavardin?

6. *En marge* : ne se saisir de l'un sans l'autre.

..... colorer cette action du pretexte de quelque menée qu'ils auroient voulu escouter ou former ..... en mesme temps il faut apuier le Coigneux qui, a raison de ses interestz, fera ce que l'on desirera de lui.

Après cela, il faut mettre près d'Herman quelque seigneur qualifié et confident homme bonasse qui ne soit ny entreprenant ny trop habile, mais ..... de gaillarde humeur pour compatir avec la jeunesse comme on pourroit dire<sup>1</sup>, et qui n'ait jamais esté dans la caballe du feu colonel<sup>2</sup> ..... qu'il s'entremet de porter quelques paroles au Chesne et en rapporter d'autres à Herman de la part de OO pour la delivrance de Morene et ainsy ..... se rendre necessaire auprès d'Herman sans qu'il ..... entrat en soupçon qu'on l'eut mis près de sa personne pour l'espionner ny tenir en bride, auquel seigneur on pourroit bailler pour ayde quelqu'un de la jeunesse de la suite d'Herman.

Ensuite il faudroit que le Chesne et Saint Honoré<sup>3</sup> tesmoignoient à Herman toute sorte d'affection ..... et (pour occuper son esprit) l'entretenir d'esperance d'un grand employ en faisant armee tantot pour le dessin du mariage avec l'heritiere de Mantoue, tantot de la cadette avec le duché de Bar et par ce moyen mettre Herman en contrepointe avec la maison camarde pour laquelle abaisser davantage, faudroit oster l'heritiere d'entre les mains de la mere, la mettre auprès de @@ et la faire espouser au comte afin de l'obliger et le separer d'avec Bourgeois<sup>4</sup>, *d'autant que si tous ceux de ce sang estoient ensemble, les malcontents se pourroient retirer à eux, là ou estans divizez, il est impossible qui se puisse former aucun fort parti dans le royaume*<sup>5</sup>.

Deux ou trois jours avant que mettre Morene en seureté, il faut que OO fortifie le conseil de quelque personne de merite<sup>6</sup>, bien intentionnée et qui ait passé dans les emplois ou ambassades sy faire se peut, affin que chacun approuve davantage l'action, et quelque temps après descoudre peu à peu Tiroir, d'autant qu'il n'y peut avoir que peril en le laissant dans les affaires, estant lui seul qui traverse soubz main et qui fortifie et noue toutes les intelligences des cabalistes et factionnaires transmontains. Ainsy 5 estant bas, 4 fera tout ce que l'on voudra ..... et l'esperance des seaux<sup>7</sup> fera d'un autre cotté que tout le corps des robes longues se jetteront du parti de Saint Honoré et embrasseront les bonnes maximes de l'Estat.

Et d'autant que le Roy va tomber en necessité faute d'argent .....

1. *En marge* : d'Aubeterre.

2. Jean-Baptiste d'Ornano, colonel général des Suisses, puis maréchal de France, mort le 2 septembre 1626.

3. Richelieu.

4. Condé.

5. Souligné dans l'original.

6. *En marge* : Brèves.

7. Du moment où la disgrâce de Tiroir doit rendre les sceaux disponibles, c'est que Tiroir désigne Michel de Marillac.

il faut y [aux finances] mettre un homme d'espée qui ne soit de condition trop relevée ..... mais de probité et de courage .... et luy bailler pour commis un homme de très grande experience, de probité et de fidelité reconue<sup>1</sup>.....

Outre ..... il faut relever le secretariat, estant imposible que les affaires publiques puissent heureusement reussir s'il n'y est pourveu, sur tout il faut oster les affaires estrangeres des mains de celuy qui les a apresent pour estre ignorantissime en sa profession et grandissime confident de tous ceux de la faction contraire, non seulement lui, mais encore toute sa famille et son commis plus que tous les autres.

Pour remplir cette place, il faut jeter les yeux sur quelque homme bien intentionné au service du Chesne et bien versé en la charge et pour recompenser celuy qui l'exerce aujourd'huy, le quitter de la somme de cent mil ecuz à quoy *il a esté taxé par la composition des financiers*<sup>2</sup>. Que sy on trouve à propos d'en oster encore un autre qui est allié de Bourgeois et très indigne, les choses n'en iront encore que mieux pour le publiq, mais sur tout il faut pourvoir à celui des despesches estrangeres qui ruine et gatte tout, retardant et aneantissant le bien qui se pourroit faire par sa mauvaise conduite.

Il est aussy très à propos de fortifier les Parlements, et pour celui de Paris, faudroit permettre au premier president de ce deffaire de son estat<sup>3</sup> et mettre en sa place le president le Jay ou le president de Mesme, faire le procureur general president en la place de celuy qui entrera premier president et faire le president Gaiant ou le lieutenant civil procureur general. Cela estant, l'autorité dudit Parlement seroit beaucoup plus forte pour deffendre celle de Prince.....

Et d'autant que la caballe estrangere et intestine, n'a autre apuy et n'agit que par l'entremise des Zins<sup>4</sup>, lesquels ne peuvent faire mal qu'en tant qu'on les autorise et qu'on leur donne credit pour le faire, il semble que c'est un très mauvais conseil, de *dire qu'il ne les faut hurter crainte de les irriter*<sup>5</sup> et de la crierie du peuple. On se servit de pareil stratageme pour espouvanter Henri III qui laissa former la Ligue et se perdit pour avoir presté l'oreille à tels conseillers ..... de mesme est il à craindre que la faction se fortifie aujourd'hui de plus en plus et qu'il n'arrive un grand mal dans le royaume sy, par l'aprehension qu'on tache de nous donner d'un vain espouvantail, on laisse davantage pulluler cette caballe qui ne va qu'au destriment de l'autorité royalle et de celle des gens de bien.

Pour donc ne tomber en cette inconvenient de la crierie du peuple

1. *En marge* : Bardin.

2. *En marge* : Benoist, Billard.

3. *En marge* : Nota qu'il cherche à le vendre.

4. Les jésuites.

5. Souligné dans le texte. *En marge* : Cette société est timentibus les audentibus lepus.

et aussi pour éviter le mal qu'ils pourroient faire sy on laissoit croistre davantage leur crédit et leurs menées, Le Chesne doit commander soubz main au Parlement de poursuivre l'exécution de leur arrest pour la souzscription de la censure de Sorbonne et d'un autre cotté faire dire secrettement par quelqu'un aux Zins qu'ils dilaiant de le souscrire et sur cet estrif, donner ordre à ce que le Parlement prononce un arrest portant sur leur refus deffence de confesser et d'enseigner conformement aux articles de leur restablissement en France et ce jusques à ce que la Cour ait informé le Roi des motifs dud. arrest et pour sy longtemps qu'il plaira à S. M.

Ainsi, les Zins ne seront ni dedans ni dehors et par cest arrest ils sont humiliez tout à fait et, pour les consoler, le Roy les pourra entretenir de bonnes parolles avec esperance de les restablir ..... se garderont bien ny Rome aussy de rien entreprendre ny d'escrire contre l'autorité de la couronne<sup>1</sup>, ny de ce mesler de caballes crainte d'estre privé de cette grace et de perdre tant de biens qu'ils ont aujourd'hui dans le royaume, qui est en effet l'unique moyen de les ranger à la saisie et de le contenir en devoir, ce qui servira encore d'exemple aux autres ordres.....

Et de plus c'est que cette action contre les Zins se peut faire sans qu'on puisse dire qu'on en veut à la religion, en ce qu'elle se fera sur le refus qu'ils font d'approuver une censure de Sorbonne condamnant un très pernicieux et abominable livre.....

En executant tout ce que dessus, il faut conjointement travailler à faire courre des bruits de grandes reformatations pour le soulagement des provinces et entretenement de la milice, comme aussy oster tout soupçon aux Marabais<sup>2</sup> affin de fortiffier d'autant plus la paix dans le royaume.....

.....  
 Pour conclusion, que Saint Honoré s'estudie ..... à bien intimider ceux qui voudront le traverser et a bien interesser ceux qu'on peut ramener à la raison. Avec ces deux puissants ressorts accortement joués il gouvernera tout en honeur et repos.

*Nota.* Qu'en faisant ce que dessus l'Estat est sauvé. Sy on ne le fait qu'à demy, il languira et retombera en ces desordres.

*Agendo et audendo res Romana crevit.*

G. FAGNIEZ.

(Sera continué.)

1. *En marge* : pendant leur bannissement hors de France, il ne se trouve pas qu'aucun de leur compagnie ait écrit contre nos rois, mais bien depuis leur rétablissement et lors qu'ils n'ont plus craint.

2. Les protestants?

## DOCUMENTS

RELATIFS A LA DÉFECTION DE LA FLOTTE TURQUE EN 1839.

Les deux documents qu'on va lire sont empruntés aux archives des Affaires étrangères (Turquie, vol. 278) où, grâce à la permission de M. le ministre et à l'obligeance de M. le directeur Charlot et de M. Rigault, j'ai pu continuer mes recherches pour mon *Histoire de l'Europe*. On sait qu'en juillet 1839, après la défaite de l'armée turque à Nézib, la défection de la flotte ottomane, qui mit à la voile pour se livrer à Méhémet-Ali, fut le coup le plus dur pour le nouveau sultan, fils de Mahmoud, décédé le 30 juin, le jeune Abdul-Medjid. M. Thureau-Dangin a raconté dans le troisième volume de son *Histoire de la monarchie de juillet* (p. 53) les détails de cet événement curieux, « vraie scène de comédie orientale. » Il a suivi le témoignage du prince de Joinville qui servait à bord de l'escadre du Levant, commandée par l'amiral Lalande, et qui assista aux entrevues de cet amiral avec les officiers turcs<sup>1</sup>.

Or, nous avons le récit de l'amiral Lalande lui-même, daté du 5 juillet, c'est-à-dire immédiatement après la communication décisive, qu'il reçut de la bouche du vice-amiral Osman Bey, adressée à l'amiral Roussin, ambassadeur de la France à Constantinople. Il y a quelques nuances remarquables entre ce récit et celui du prince de Joinville. Mais, en tout cas, Lalande ne cache pas la satisfaction qu'il a éprouvée en apprenant la résolution du capitain-pacha « d'éloigner la flotte et de s'entendre avec Méhémet-Ali ». L'ambassadeur Roussin, après avoir reçu le rapport de l'amiral Lalande, en fut fort surpris. Il rectifia sur-le-champ quelques assertions audacieuses d'Osman Bey (par exemple « que le sultan avait été empoisonné par ses ennemis ») et il insista pour que le navire français qui accompagnait la flotte turque n'obéit qu'au commandement exclusif de l'amiral Lalande<sup>2</sup>. Beaucoup plus sévère fut le jugement

1. *L'Escadre de la Méditerranée* (*Revue des Deux-Mondes*, du 1<sup>er</sup> août 1852). *Essais sur la marine française*, par le prince de Joinville. Bruxelles, 1852. Cf. prince de Joinville, *Vieux souvenirs, 1818-1848*. Paris, 1894, 19<sup>e</sup> éd., p. 175 et suiv. Rosen, *Geschichte der Türkei*, t. II, p. 4, 5 (Leipzig, 1867), a négligé le récit du prince de Joinville.

2. Roussin à Lalande, 7 juillet 1839.

du gouvernement à Paris. C'est ce que démontrent les instructions du ministre de la Marine, l'amiral Duperré, adressées à l'amiral Lalande le 27 juillet, après avoir reçu son compte-rendu des événements du 16 juillet.

L'amiral Lalande fut sévèrement blâmé. On l'obligea « d'agir toujours de concert » avec son illustre collègue, l'amiral anglais Sir Robert Stopford. Quant à l'amiral Lalande, il était loin de regarder le capitain-pacha comme un « traître ». C'est ce que prouve une lettre particulière du baron de Stürmer, internonce à Constantinople, adressée au prince de Metternich, le 7 août 1839, que j'ai trouvée aux archives d'État de Vienne. Voici ce qu'écrivit ce diplomate autrichien à son chef :

Le hasard m'a fait tomber entre les mains une lettre très confidentielle que l'amiral Lalande écrivait de sa propre main à un de ses amis lors de la sortie de la flotte ottomane. Il y disait qu'on se trompe fort si on accuse le capoudan-pacha d'être un traître.

« Il veut, — ajoute-t-il, — le bien de son pays; mais, tout dévoué au sultan, il est en opposition avec ses ministres; et où en serions-nous, nous autres Français (la lettre était adressée à un de ses compatriotes) si on nous accusait de trahison toutes les fois que nous refusons à obéir à tel ou tel ministre! Le temps éclaircira tout. En attendant, notre grande affaire est d'empêcher la Russie d'exercer dans ce pays une influence exclusive ou d'en faire sa proie au moment où l'on s'y attendra le moins. C'est pour cela que nous sommes ici principalement. »

L'affaire eut un épilogue, dont les documents conservés aux archives du quai d'Orsay font mention. Le comte de Pontois, successeur de l'amiral Roussin à Constantinople, eut, quelques mois plus tard, à défendre l'amiral Lalande contre les inculpations de Reschid Pacha, ministre des Affaires étrangères. Celui-ci avait l'intention de donner de la publicité à une déclaration faite par l'interprète du capitain-pacha au sujet de son entrevue avec Lalande. Mais le comte de Pontois, par ses remontrances, le fit renoncer à cette intention<sup>1</sup>. De même, il fit insérer un article dans l'*Écho de l'Orient* en réponse à l'accusation portée par la *Gazette d'Augsbourg* contre Lalande, d'avoir favorisé par ses conseils et par ses actes la défection de la flotte turque<sup>2</sup>. Cependant, on se souviendra

1. Dépêche de Pontois, 7 janvier 1840. Annexes : Pontois à Reschid Pascha, Pera, 31 décembre 1839. Reschid Pascha à Pontois, Sublime-Porte, 4 janvier 1840.

2. Dépêche de Pontois, 27 janvier 1840. Annexe : l'article inséré dans l'*Écho de l'Orient*.

de ce que le prince de Joinville raconte de la scène muette « dont il était témoin à bord du vaisseau du capitán-pacha » :

Dans l'état-major du pacha figuraient quelques officiers anglais qui avaient adopté la longue barbe et le costume turc, mais qui n'étaient pas pour cela difficiles à reconnaître. Nous lisions sur leur visage une expression moqueuse, et leur regard semblait nous dire : « La voilà enfin dehors cette flotte que vous vouliez retenir dans le Bosphore. Encore quelques jours, elle aura rencontré la flotte égyptienne, et Méhémet-Ali n'aura plus de vaisseaux. » Nous nous gardions bien, quoique nous en eussions le droit, de leur rendre leur moquerie ; le plus léger sourire n'effleurait pas nos lèvres. C'était assez pour nous de nous dire tout bas que leur joie maligne ne serait pas de longue durée, et que, dans quelques jours, les flottes turque et égyptienne seraient réunies sous le même drapeau, auxiliaire puissant pour la marine française, si, comme tout semblait l'annoncer, les cartes venaient à se brouiller en Europe.

Alfred STERN.

LETTRE DE L'AMIRAL LALANDE AU BARON ROUSSIN.

(Affaires étrangères. Turquie 278, fol. 44.)

Iéna, au mouillage du cap Baba,  
5 juillet 1839.

Monsieur l'Amiral, informé hier par le *Bougainville* de la sortie du capitán-pacha, je m'étais assez rapproché, ce matin, de Tenedos, lorsque j'ai vu le vaisseau anglais *le Vanguard* faire route au large et la flotte turque mettre sous voiles. En même temps, j'ai reçu par un bateau de Tenedos une lettre de M. Battus m'informant de la mort du Sultan et de la composition d'un nouveau ministère turc. J'ai croisé la route du capitán-pacha et j'ai été rallié, au moment où je mettais en panne pour le saluer, par un bateau à vapeur portant le vice-amiral Osman Bey<sup>1</sup>, que je connais depuis Tunis et qui venait me saluer de la part du capitán-pacha et avoir avec moi un entretien particulier. Comme cette conférence, qui a été fort longue, serait aussi fort longue à vous rapporter, je vais en analyser seulement les faits saillants et, pour que vous soyez à même d'en connaître toutes les nuances, je vous envoie M. Guget, mon chef d'état-major, qui y assistait.

Osman bey m'a dit que le sultan avait été empoisonné par ses ennemis, à la tête desquels étaient Khosrew Pacha et Kalil Pacha ; que ces deux hommes s'étaient emparés du pouvoir et voulaient diriger et exploiter l'empire sous le nom du jeune sultan et en haine du parti

1. Commandant en second de la flotte turque, Reale Bey.

national; qu'ils avaient déjà fait mourir plusieurs personnages importants dont le nom m'échappe et qu'il en arriverait autant à tous ceux qui, comme Khosrew Pacha, ne seraient pas du parti russe; que, dans cette occurrence, le capitain-pacha, qui avait été, ainsi qu'Hafiz Pacha, dévoué au sultan et qui avait tout à craindre de la part de Khosrew, avait pensé qu'il n'y avait rien de mieux à faire que d'arrêter la guerre entre les Turcs et les Égyptiens, qu'il espérait qu'à cause des avis qu'il avait envoyés à Hafiz depuis dix à douze jours, la guerre n'était pas commencée, mais qu'à l'avis de la mort du Sultan, il l'arrêterait certainement. De son côté, il s'était décidé à sortir afin d'éloigner la flotte de toute séduction du nouveau gouvernement et de s'entendre avec Méhémet-Ali pour arrêter la guerre d'abord et renverser ensuite le gouvernement; ce qui leur serait facile en se concertant pour faire revenir, en même temps, sur Constantinople l'armée du Taurus et la flotte. Pour cela, le capitain-pacha (qui n'avait jamais cru que je fusse ici pour m'opposer à sa sortie) me demandait s'il devait compter sur mon appui; qu'il avait l'intention d'aller en Candie et qu'il me priait de l'accompagner. J'ai répondu que je n'avais de mon gouvernement aucun ordre qui puisse s'appliquer à la circonstance actuelle; que je pensais que nous tenions, dans l'intérêt général de la paix européenne, à ce que la paix en Orient fût maintenue et que la Turquie restât une puissance forte et respectable; que, par conséquent, il ne nous conviendrait pas de la voir encore une fois foulée et spoliée par la Russie et que nous ferions certainement ce qu'il faudrait pour l'empêcher, mais que je ne pouvais en aucune façon me mêler de leurs affaires intérieures, que je trouvais la résolution du capitain-pacha, de tâcher d'arrêter la guerre, bonne et que je l'y encourageais, mais que je ne l'accompagnerais pas; qu'au reste je ne l'engageais pas à aller en Candie. Il s'est alors décidé à aller à Rhodes, afin d'être plus à portée de ses communications, et m'a demandé, pour sa garantie, de le faire accompagner par un de mes bâtimens. J'y ai consenti et je vais donner cette mission au *Bougainville*. Ceci, Amiral, est le squelette de notre entrevue. M. Guget vous en donnera tous les détails, vous dira ce que je pense de chacun et recevra de vous, s'il vous plaît, tous ceux qui pourraient m'intéresser.

M. Guget n'a pas l'honneur d'être connu de vous, Amiral, mais c'est un homme capable qui a toute ma confiance et mérite la vôtre. Vous devez penser que je suis fort curieux et fort pressé de savoir en quoi les Russes ont participé à la formation du nouveau ministère et le parti qu'ils comptent tirer de ces circonstances.

Je vous serai obligé de me renvoyer le plus promptement possible le *Papin* que j'irai attendre à Ourlac.

Veillez agréer, Amiral, l'expression de mes sentimens de profond respect et d'entier dévouement.

(Signé :) C.-A. LALANDE.

## INSTRUCTIONS POUR LE CONTRE-AMIRAL LALANDE.

(Affaires étrangères. Turquie 278, fol. 182.)

Paris, 27 juillet 1839.

Monsieur le Contre-Amiral,

J'ai reçu la lettre en date du 10 de ce mois, par laquelle vous me rendez compte de l'entrevue que vous avez eue le 5 avec le vice-amiral Osman Bey, puis avec le capitain-pacha, que vous avez rencontré avec sa flotte sous voiles en dehors des Dardanelles.

Les détails que vous me donnez sur votre longue conversation avec Osman Bey, sur votre entrevue avec le capitain-pacha, les déclarations qui y ont été faites, tout vous a fait reconnaître l'état de rébellion ouverte dans lequel s'était placé ce pacha contre le gouvernement du Sultan et de ses ministres, et dont la suite probable était la défection de la flotte. Il était de votre devoir de tout faire pour vous y opposer, et il ne suffisait pas qu'elle changeât la direction de Candie pour celle de Rhodes que vous lui avez fait prendre; il fallait qu'elle rentrât dans les Dardanelles. Loin de là, vous avez fait accompagner le capitain-pacha à sa demande par un bâtiment léger pour lui servir de garantie et faciliter ses communications avec l'escadre égyptienne. Vous avez été bien mal inspiré. Déjà notre ambassadeur vous a témoigné les regrets qu'il en a éprouvés; je ne puis vous taire que le Roi et ses ministres les ont vivement partagés.

Dans le nouvel état des choses, l'ambassadeur a pensé que la présence de votre escadre à l'entrée des Dardanelles serait un appui moral pour le gouvernement du jeune Sultan. Je regrette qu'il vous ait donné cette direction. L'appui le plus efficace que, dans la circonstance, la Porte pouvait recevoir de l'escadre combinée devait être de lui conserver sa flotte. Puisque celle-ci avait trompé votre prévoyance, ce qu'il était le plus important de faire, après avoir reconnu la défection du capitain-pacha, après avoir pénétré ses desseins, c'était de chercher par tous les moyens à l'en détourner et à le ramener.

Il fallait donc suivre ses mouvemens, s'en rendre, en quelque sorte, maître, empêcher toute communication de sa part soit avec la flotte égyptienne, soit avec Alexandrie, et enfin le faire rentrer dans les Dardanelles.

Mais aujourd'hui, les deux flottes auront sans doute effectué leur jonction. Si vous les trouviez réunies à l'avenir, vous agiriez de concert avec l'amiral Stopford pour réclamer la séparation de la flotte turque et sa rentrée dans un des ports de l'Empire. Vous auriez tous deux à juger, d'après les circonstances du moment, du point le plus convenable où elle devrait se rendre. Vous l'y accompagneriez et vous y surveilleriez ses mouvemens.

La flotte turque a pu également se réfugier à Alexandrie pour y rejoindre ou y attendre l'escadre égyptienne. Dans ce cas, de concert encore avec nos alliés, vous mettez tout en œuvre soit auprès du

capitan-pacha, soit auprès de Méhémet-Ali, pour obtenir la sortie de la flotte turque et sa rentrée dans un des ports de l'Empire.

Voilà les deux cas que j'ai pu prévoir. S'il s'en présentait quelque autre pour lequel, en raison des distances et de l'ignorance totale des circonstances qui seront survenues, le gouvernement du Roi n'ait pu bien préciser, il s'en rapporte à votre sagesse et à votre activité et à l'expérience de l'illustre amiral avec lequel vous devez toujours agir de concert.

Vous avez dû voir par mes instructions, qui vous seront parvenues tardivement le 12, que l'amiral Sir Robert Stopford avait reçu de son gouvernement des instructions à peu près conformes aux vôtres et que, les vues et le but des deux cabinets étant identiques, les mesures à prendre par leurs amiraux devaient être semblables. Dans les circonstances présentes, ces instructions conservent toute leur force.

Déjà, je pense, vous serez entré en communication avec l'amiral Stopford qui, vers le 10 de ce mois, devait être sur les côtes de l'Égypte ou de la Syrie; et peut-être déjà aurez-vous pourvu aux moyens de prévenir la jonction des deux flottes. Il s'agissait primitivement d'empêcher une collision; aujourd'hui, la jonction des deux flottes n'aurait plus qu'un but de perfidie et de trahison. Il est de l'honneur et de l'intérêt européens de s'y opposer. Agissez donc dans ce sens, de concert avec l'amiral commandant l'escadre de Sa Majesté Britannique et avec nos autres alliés.

L'ambassadeur du Roi reçoit par ce courrier des instructions du président du Conseil; suivez les directions que sa position le mettra en mesure de vous donner.

Les démarches des puissances engagées dans la question d'Orient, l'emploi de leur influence et des forces navales dont elles disposent, doivent tendre exclusivement, je le répète, à mettre un terme aux chances de la lutte sanglante qui aurait pour effet de compromettre tous les intérêts européens.

Jusques-là, le Roi et ses alliés maintiendront une forte escadre combinée dans les mers du Levant.

Vous ne tarderez pas à être rallié par les vaisseaux *le Montebello* et *le Diadème*; *le Santi-Petri* les suivra de près, ainsi que la frégate *la Belle-Poule*.

On prépare une escadre de réserve de quatre vaisseaux, dont trois à Brest et un à Toulon. J'adjoints à votre escadre un second bâtiment à vapeur pour faciliter vos communications et celles de notre ambassadeur, soit entre vous, soit avec la France.

Tenez-moi exactement informé de chaque événement et de tous vos mouvemens.

Recevez, etc.

P. C.  
Amiral DUPERRÉ.

---

# BULLETIN HISTORIQUE

---

## HISTOIRE D'ALLEMAGNE.

PUBLICATIONS RELATIVES A L'HISTOIRE DU MOYEN AGE

(1907-1909).

(*Suite et fin*<sup>1</sup>.)

III. HISTOIRE TERRITORIALE. — Nous placerons en première ligne deux publications qui, sur le terrain de l'histoire territoriale, s'occupent de questions diplomatiques d'un intérêt général. M. HEINEMANN nous présente des notices sur les actes des évêques de Constance au XIII<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>, ou, pour être plus précis, pour les années 1189-1293. Des 635 actes épiscopaux de cette période dont les originaux nous ont été conservés, M. Heinemann a pu en soumettre près de 600 à sa critique, ce qui lui a permis d'en tirer des conclusions pour la plupart décisives. Dans un soigneux exposé, auquel on souhaiterait seulement une forme littéraire un peu plus châtiée, il fait d'abord l'historique de la chancellerie pour s'étendre ensuite plus particulièrement sur l'exécution des documents et leur caractéristique extérieure. Beaucoup de notaires épiscopaux (le plus grand nombre était pourvu de bénéfices aux collégiales du diocèse ou bien aux églises paroissiales ou encore aux deux à la fois) ont, circonstance intéressante, grossoyé de leur propre main, ainsi que l'établit la comparaison des écritures. Ces fonctionnaires n'ont pas établi des actes épiscopaux. Ils ont aussi rédigé des actes pour des particuliers, jouant ainsi en quelque sorte le rôle de notaires publics.

Remarquons encore que pour les documents, jusqu'en 1293, il y a eu emploi exclusif du parchemin, de provenance tant allemande qu'italienne (ce dernier se retrouve plus fréquemment seulement depuis 1260 environ); qu'à partir de 1241 on rencontre isolément des

1. Voir *Revue historique*, t. CIV, p. 357.

2. Barthel Heinemann, *Beiträge zum Urkundenwesen der Bischöfe von Konstanz im XIII. Jahrhundert* (15 documents reproduits en fac-similé). Berlin et Leipzig, W. Rothschild, 1909, 112 p. (*Abhandlungen zur mittleren u. neueren Geschichte*, hg. v. G. von Below, H. Finke, F. Meinecke, 14<sup>e</sup> livr.).

seaux apposés au verso des mandements, non des privilèges, et enfin que le plus ancien document des évêques de Constance rédigé en langue allemande qui soit venu jusqu'à nous date de l'année 1251.

Le travail de M. F. CURSCHMANN sur les anciens documents pontificaux de l'archevêché de Hambourg<sup>1</sup> présente plus qu'un simple intérêt diplomatique, car le jugement touchant l'authenticité ou la fausseté des vingt-cinq privilèges accordés par le Saint-Siège aux archevêques de Hambourg-Brême, pendant les années 831-1073, précise d'une manière absolue l'idée qu'on doit se faire de leur histoire à l'époque la plus ancienne. Jusqu'ici on ne reconnaissait comme authentiques que les diplômes de Clément II et de Léon IX (Jaffé-Löwenfeld, nos 4146 et 4290). Par des recherches pleines de sagacité, M. Curschmann essaye de prouver que d'autres encore parmi ces titres sont authentiques; de plus, il cherche à fixer pour les faux (lui-même concède qu'il n'y en a pas moins de dix-sept qui sont interpolés ou apocryphes) l'époque et la cause déterminante de leur fabrication. M. Tangl, tout en élevant des doutes sur la justesse de quelques-unes de ses conclusions (*Neues Archiv*, t. XXXV, p. 627 et suiv.), convient cependant que M. Curschmann a tout au moins encore prouvé l'authenticité du diplôme de Jean XV, de l'an 989 (Jaffé-Löwenfeld, n° 3835). L'ouvrage de M. Curschmann ne se borne pas à nous donner d'excellentes reproductions phototypiques de spécimens d'écritures, il contient en outre une édition critique des vingt-cinq documents.

C'est aux seigneurs de Hattstatt, dont on retrouve la lignée en remontant jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle et dont la race s'est éteinte en 1585, qu'est consacré un gros volume de M. A. SCHERLEN<sup>2</sup>. Le château de Hattstatt d'où étaient originaires ces seigneurs était situé à dix kilomètres environ au sud-sud-ouest de Colmar; leurs domaines considérables étaient très morcelés, mais se trouvaient pourtant pour la plus grande partie dans la Haute-Alsace. Avec un zèle digne d'éloge, l'auteur a recueilli dans les ouvrages imprimés et dans les archives les renseignements relatifs aux différentes parties constituant cette seigneurie, biens patrimoniaux, biens qu'on leur avait donnés en gage, nombreux fiefs qu'ils tenaient de l'empire, des Habsbourg, des

1. Fritz Curschmann, *Die älteren Papsurkunden des Erzbistums Hamburg. Eine diplomatische Untersuchung. Mit 10 Tafeln.* Impr. avec des subsides fournis par la fondation du bourgmestre de Hambourg, Kellinghusen. Hamburg et Leipzig, L. Voss, 1909, in-4°, iv-129 p.

2. August Scherlen, *Die Herren von Hattstatt und ihre Besitzungen. Ein Beitrag zur mittellalterlichen Geschichte Süd-Deutschlands,* avec 6 tables généalogiques et 2 tables d'armoiries. Strassburger Druckerei u. Verlags-Anstalt; Filiale Colmar, 1908, in-8°, xvi-421 p.

évêques de Strasbourg et de Bâle, de l'abbaye de Murbach, sans parler des autres.

Le dernier tiers du livre est rempli par l'histoire de cette famille seigneuriale, si du moins on peut appeler histoire un recueil de notices, faites d'ailleurs avec soin et présentées dans un bon ordre. Aux endroits où l'auteur cesse de s'en tenir à la simple juxtaposition d'extraits de documents, il n'a pas toujours la main heureuse. Remarquons qu'il est fait mention de quelques diplômes impériaux inconnus jusqu'ici (voir la liste des documents, p. 405). On regrette l'absence d'un renvoi aux *Regesta imperii* non moins que celle d'une carte et d'une table alphabétique des matières.

Mieux approfondi, plus facile à lire, quoique parfois mal ordonné, tel se présente à nous l'opuscule de M. G. TUMBÜLT sur la principauté de Fürstenberg<sup>1</sup>. Le berceau de cette principauté, dont les possesseurs médiatisés résident encore aujourd'hui à Donaueschingen, est le Baargau (landgraviat de Fürstenberg) qui, au sud-est de la Forêt-Noire, s'étend à l'est depuis le « Titisee » jusqu'à la région des sources du Danube. Les princes de Fürstenberg sont une branche de l'antique famille des comtes d'Urach (localité située dans la Rauhe Alb au sud-ouest de Stuttgart). C'est aux comtes d'Urach qu'ont passé entre autres les riches possessions des ducs de Zähringen dans la Baar lors de l'extinction de cette maison ducale. Un partage, qui eut lieu vers 1237, rendit le comte Henri d'Urach propriétaire de ces biens. Henri établit sa résidence à Fürstenberg, au sud-est de Donaueschingen ; le premier, il prit le titre de comte de Fürstenberg. C'est de l'histoire de ces comtes (élevés depuis 1716 au rang de princes) et de leurs possessions que traite M. Tumbült. Comme directeur des archives princières, il était tout particulièrement qualifié pour cette tâche. Son petit livre ne saurait, et il n'en a d'ailleurs pas la prétention, remplacer l'ouvrage détaillé de M. S. Riezler (1883). Mais outre qu'il rectifie quelques erreurs commises par Riezler, il offre encore maints renseignements nouveaux pour le moyen âge, surtout en ce qui concerne l'administration et la justice. Son exposé des origines de la souveraineté nous montre que le droit de haute justice dérivant du landgraviat suffisait rarement pour assurer aux comtes d'une manière permanente la possession d'une localité ; généralement leur souveraineté ne parvenait à se maintenir que là où ils possédaient en même temps le droit de basse-justice, la prévôté. Un livre comme celui de M. Tumbült, où fourmillent les noms de lieux, devrait être muni d'une carte.

1. Georg Tumbült, *Das Fürstentum Fürstenberg von seinen Anfängen bis zur Mediatisierung im Jahre 1806*. Freiburg (Baden), J. Bielefeld, 1908, in-8°, 245 p. Prix : 5 m.

Nous avons sous les yeux la troisième édition de l'histoire de la Prusse orientale et occidentale jusqu'au premier traité de paix de Thorn que M. LOHMEYER a fait paraître pour la première fois en 1880<sup>1</sup>. Cet ouvrage a le mérite de fournir un exposé synthétique de l'histoire intérieure et de l'histoire extérieure de l'État de l'ordre teutonique; on peut lui reprocher de négliger la bibliographie du sujet et de ne pas être toujours au courant de l'état actuel des recherches. Le livre IV, qui va de 1407-1411, et qui est assez improprement intitulé « L'effondrement de l'État de l'Ordre », est nouveau. La description de la bataille de Tannenberg (p. 352-364) est due à M. C. Krollmann qui a fait paraître depuis (1910) une petite brochure critique sur Tannenberg. C'est aussi lui qui, dans l'introduction, a parlé avec une sobre érudition des anciens Prussiens, et c'est aussi à lui sans doute que reviendra la charge de terminer l'ouvrage demeuré interrompu par la mort de Lohmeyer.

IV. HISTOIRE DU DROIT ET DES INSTITUTIONS. — Il suffira de signaler ici en peu de mots le premier exposé synthétique de l'histoire du droit allemand qui ait paru en langue italienne. C'est un résumé du cours professé à l'Université d'Innsbruck par Sartori-Montecroce, mort en 1905, et publié par un savant qui s'est fait un nom dans le domaine du droit canon<sup>2</sup>. Ce manuel est d'ailleurs une pure compilation d'après le traité de Schröder sur l'histoire du droit allemand qu'il traduit ou bien qu'il abrège et où se sont glissées parfois de grossières erreurs (comme à la page 54). L'auteur ne semble avoir eu connaissance des travaux récents que par l'intermédiaire de H. Brunner et de R. Schröder; les notes bibliographiques ajoutées par M. A. Galante ne proviennent elles-mêmes bien souvent que de seconde main, à en juger par des méprises et des erreurs étranges. Il faudrait lui faire subir une refonte complète pour en faire un bon manuel à l'usage des étudiants italiens, et il ne prétend à rien de plus.

Parmi les attributs des anciens empereurs germaniques, la sainte lance méritait une étude vraiment scientifique; elles nous a été donnée par M. A. HOFMEISTER<sup>3</sup>. Liutprand de Crémone nous apprend

1. Karl Lohmeyer, *Geschichte von Ost- und Westpreussen*, I Band (1411), dritte, verbesserte u. erweiterte Auflage. Gotha, Perthes, 1908, in-8°, viii-380 p. (*Allg. Staatengeschichte*, hg. v. K. Lamprecht, 3. Abteilung; *Deutsche Landesgeschichten*, hg. v. H. Tille.)

2. Tullio Sartori-Montecroce, *Corso di storia del diritto pubblico germanico*. Opera postuma, pubblicata dal prof. D<sup>r</sup> Andrea Galante, coll' aggiunta di note bibliografiche. Trento, Monanni. Venezia, Tipografia Emiliana, 1908, in-8°, xvi-443 p.

3. Adolf Hofmeister, *Die heilige Lanze ein Abzeichen des alten Reichs*.

comment cette lance fut donnée à Henri I<sup>er</sup> par le roi Rodolphe de Bourgogne. C'est à cette source qu'ont puisé tous ceux qui en ont parlé. M. Hofmeister montre quelle créance mérite le récit de Liutprand; c'est sans doute lors d'une entrevue à Worms, au mois de novembre 926, que Rodolphe remit la lance au roi d'Allemagne. Depuis ce moment, et jusque dans le cours du xiv<sup>e</sup> siècle, elle a passé pour un des insignes les plus marquants de la souveraineté, pour un attribut indispensable de la royauté. A partir du milieu du xiv<sup>e</sup> siècle, la lance est entièrement dépouillée de son caractère de droit public; elle n'est plus considérée que comme une relique (ainsi qu'il en avait déjà été accessoirement quelques dizaines d'années auparavant), comme la lance avec laquelle fut percé le flanc du Christ, la lance dite de Longin (déjà étudiée par Frensdorff dans les « Nachrichten » de la Société des sciences de Göttingen, 1897). Pour Liutprand, c'était la lance de Constantin; au xi<sup>e</sup> siècle, elle passa pour la lance de saint Maurice; cette opinion avait probablement déjà cours sous le règne de Henri II, c'est-à-dire avant la réunion de la Bourgogne à l'empire d'Allemagne. La lance royale, que conserve encore aujourd'hui le trésor de la Hofburg à Vienne, porte le nom de lance de saint Maurice; elle a pour le moins servi depuis la fin du xi<sup>e</sup> siècle, mais elle n'est pas identique à celle qui fut acquise par Henri I<sup>er</sup>, car elle ne répond pas à la description de Liutprand, de même elle n'a pas passé à l'Allemagne lors de l'accession de la Bourgogne en 1032 (il n'y a jamais eu de lance de saint Maurice parmi les insignes royaux de la Bourgogne); elle a été, au contraire, fabriquée pour remplacer l'ancienne qui, selon l'opinion de M. Hofmeister, se serait perdue après 1035. Quant à la vieille lance royale polonaise conservée depuis 600 ans à la cathédrale de Cracovie et qui répond à la description de Liutprand, on préférera se ranger à l'avis de M. Hofmeister qui voit en elle une imitation de la vieille lance allemande introduite en 1025 par Boleslaw le Grand.

Dans son livre « Der Sachsenspiegel und die Stände der Freien » (1905), M. Heck avait essayé de prouver que dans le droit saxon non seulement les fiefs dont les princes étaient investis directement par le roi devaient être considérés comme « fiefs-bannerets », mais qu'il y avait eu aussi des fiefs-bannerets non princiers, comme, d'autre part, il y a eu des princes non investis de fiefs-bannerets. S'inspirant d'une hypothèse de M. G. Seeliger, M. BRUCKAUF a entrepris d'approfondir l'idée du fief-banneret et les moda-

lités de son investiture<sup>1</sup>. Il rejette la théorie de Heck et concède seulement que quelques passages du droit saxon « semblent » appuyer son opinion. Il arrive à la conclusion que les codes font une distinction entre les fiefs ecclésiastiques à sceptre et les fiefs laïques à bannière, mais qu'ils étendent parfois l'idée du fief-banneret aux fiefs princiers en général. Toutefois, en rapprochant avec soin les témoignages qui se trouvent dans les chroniques et les documents jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, il a été amené à reconnaître que ce sont uniquement les princes et les comtes auxquels le roi donne l'investiture des fiefs afférents à une charge et des droits qu'ils comportent par la remise de la bannière, que le roi confère toujours les fiefs ecclésiastiques de même nature par la remise du sceptre, mais qu'à côté des fiefs à sceptre il peut séparément accorder la possession de fiefs-bannerets aux ecclésiastiques de rang princier. L'auteur suit l'histoire du fief-banneret jusqu'à la chute du Saint-Empire romain de la nation allemande. Une modification dans les formes extérieures caractérise le changement survenu dans l'idée. Jusqu'au delà de l'époque des Hohenstaufen, il était d'usage que l'inféodation de ces fiefs eût lieu avec la bannière militaire *impériale*, mais depuis la fin du XIV<sup>e</sup> siècle ce fut avec des bannières aux armes de leur pays que les princes et comtes suzerains se firent donner l'investiture par le roi. Au XVI<sup>e</sup> siècle, il n'est plus question d'investitures personnelles et publiques. D'après M. Bruckauf, les comtes auraient encore eu rang de princes de l'empire au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>; toutefois, il n'en fournit aucune preuve certaine. M. Bruckauf, qui a voulu réfuter la théorie de Heck, laisse lui-même subsister encore des doutes, bien qu'il ait fortement ébranlé une théorie qui avait déjà subi quelques assauts.

Dans le Hainaut du moyen âge, on retrouve un droit de justice tout particulier. Le comté de Hainaut se subdivise en quelque sorte en ses différentes communes. Les villages ne forment pas seulement des circonscriptions autonomes (des banlieues) au point de vue économique, mais aussi sous le rapport judiciaire. C'est à l'étude de la compétence et de l'origine de ces tribunaux de village que M. GOLDHARDT a consacré un petit livre bien fait<sup>3</sup>. Chaque village a son

1. Julius Bruckauf, *Fahntchen und Fahnenbelehung im alten deutschen Reiche*. Leipzig, Quelle u. Meyer, 1907, in-8°, vi-113 p. (*Leipziger Histor. Abhandlungen*, hg. v. Brandenburg, Seeliger, Wilcken, 3<sup>e</sup> fasc.).

2. Voir encore à ce sujet H. Fehr, *Fürst und Graf im Sachsenspiegel*, 1906, dans le t. LVIII des *Berichte der sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften*.

3. Otto Goldhardt, *Die Gerichtsbarkeit in den Dörfern des mittelalterlichen Hennegaues*. (*Leipziger, Hist. Abhandlungen*, 14<sup>e</sup> fasc.). Leipzig, Quelle u. Meyer, 1909, in-8°, 62 p.

tribunal d'échevins composé de quatre à sept habitants du village sous la présidence du maire (*vilicus, maior, maieur*). A côté de ce tribunal de village il existe, dans la plupart des communes, des tribunaux seigneuriaux (*Grundgerichte*), mais leur action demeure régulièrement bornée aux litiges en matière de propriété foncière et de cens; ils vont diminuant avec le temps. Dans quelques villages, les causes en matière de biens meubles ont, dès le XIII<sup>e</sup> siècle, passé du tribunal seigneurial au tribunal de village. Au regard de l'instance supérieure, la compétence des tribunaux d'échevins semble limitée de telle sorte que non seulement les affaires criminelles, mais aussi les amendes pour blessures ayant entraîné une perte de sang demeurent réservées au juge suprême. On sait peu de chose sur la procédure devant le tribunal de haute justice. Pour M. Goldhardt, il était de règle dans le Hainaut que, dans les causes ressortissant au tribunal de haute justice, il appartenait au seigneur du ressort du tribunal local de fixer la peine, tandis que les échevins ne connaissaient que des faits. Suivant les conclusions que M. Goldhardt a cru pouvoir tirer des renseignements sur quelques villages ecclésiastiques, la prévôté qui, vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, a été supplantée par l'autorité seigneuriale, lorsqu'elle n'est pas devenue elle-même l'autorité du village, n'avait pas d'autres attributions judiciaires que les suivantes : le prévôt connaît des *trois cas* (d'après M. Goldhardt, ce sont les causes les plus infimes de nature purement seigneuriale : *grun-dherrlich*); dans le tribunal de haute justice, il n'a que le pouvoir d'exécution, et ce pouvoir il le voit même, déjà vers l'an 1200, passer dans quelques villages ecclésiastiques aux mains du maire de l'église, mais en cas de déni de justice de la part du prévôt ou du maire, il prend la présidence du tribunal de village, ce qui en fait comme une instance d'appel préposée au tribunal. D'ailleurs, les seigneurs suzerains tant ecclésiastiques que laïques laissent toute latitude dans leurs villages aux tribunaux échevinaux (dès le x<sup>e</sup> siècle il y a des preuves de l'autorité du village et de l'institution des tribunaux d'échevins); même les villages qui font partie du domaine personnel du comte ont leur tribunal échevinal. Si cette institution a eu pour effet de diminuer l'autorité immédiate du comte en matière judiciaire, son pouvoir central ne s'en est pas moins manifesté non seulement par l'investiture des seigneurs justiciers et par l'exercice de la justice criminelle, mais encore par l'activité permanente du tribunal comtal comme instance d'appel, par la « grande prévôté » que l'auteur (à l'encontre de M. Pirenne, *Histoire de Belgique*, t. I) considère comme la base de la puissance souveraine. Le grand mouvement pacifique du XII<sup>e</sup> siècle (la trêve de Dieu devient la trêve

du comte) n'aurait pas été la source d'où sortit la souveraineté comtale, elle lui aurait seulement permis d'atteindre son complet développement.

Dans un travail dont les sources remontent souvent bien au delà du moyen âge M. RINTELEN<sup>1</sup>, étudie l'histoire de la détention pour dettes, de la servitude pour dettes et des arrêts pour dettes (*obstadium*) en droit néerlandais, flamand et saxon. Nous devons nous contenter de mentionner ici quelques-unes de ses conclusions les plus importantes. Tandis que, d'après le droit ancien, le débiteur qui ne payait pas était livré en personne au créancier, le droit néerlandais remplace peu à peu, depuis le xvi<sup>e</sup> siècle, cette détention privée par la détention publique. Il en fut de même dans le droit saxon. La détention et la vente par autorité de justice remplacent aussi, soit plus tôt, soit plus tard, les arrêts pour dettes (*obstadium*). Comme l'auteur le démontre dans la troisième partie de son livre, la plus étendue, les arrêts pour dettes ont joué un rôle en droit néerlandais, et en général en droit franc, quelquefois jusqu'au delà du moyen âge; dans le droit saxon, il n'en est question qu'accidentellement.

V. HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE. — On sait combien il est parfois difficile de réunir les renseignements publiés sur les anciens monastères ou bien de déterminer exactement la position géographique d'une maison religieuse de moindre importance; même les précieuses listes dressées par Hanck dans sa grande histoire de l'Église allemande vous laissent quelquefois en défaut. On vient de commencer à remédier à cet inconvénient. Le tableau des monastères de la Basse-Saxe, mis en œuvre par M. Hoogeweg (1908), a été suivi récemment d'une publication analogue, pour la Westphalie, due à la main experte et diligente de M. SCHMITZ-KALLENBERG<sup>2</sup>. Ce *Monasticon Westfaliae* contient la liste alphabétique des collégiales et des maisons religieuses dont la formation est antérieure à 1815; il comprend en outre les fondations restées à l'état de simples projets. Autant que possible, il donne pour chaque maison la date de la fondation et de la suppression, en même temps que des indications sur les sources manuscrites et imprimées. La liste alphabétique (p. 1-87) est suivie

1. Max Rintelen, *Schuldhaft und Einlager im Vollstreckungsverfahren des altniederländischen und sächsischen Rechtes*. Leipzig, Duncker u. Humblot, 1908, in-8°, xv-237 p.

2. L. Schmitz-Kallenberg, *Monasticon Westfaliae, Verzeichnis der im Gebiet der Provinz Westfalen bis zum Jahr 1815 gegründeten Stifter, Klöster und sonstigen Ordensniederlassungen*. Münster, Universitäts-Buchhandlung F. Coppenrath, 1909, in-8°, viii-108 p.

de tableaux où les monastères, couvents sont rangés successivement par ordre chronologique de leur fondation, par diocèses et par ordres religieux ; n'oublions pas enfin un tableau des patrons, ni la carte qui complète l'ouvrage.

Établi d'après des principes différents, d'un maniement moins facile et moins pratique, mais d'un contenu beaucoup plus riche et plus important, est le *Monasticon metropolis Salzburgensis antiquæ*<sup>1</sup> qui témoigne de la part de son auteur, M. P. LINDNER, d'un prodigieux travail. Il n'y est question que des monastères d'hommes, mais, pour ceux-ci, l'auteur, outre de courtes notices sur leur situation géographique, leur histoire, la bibliographie qui s'y rapporte, a dressé la liste de tous les abbés ou prieurs, avec de nombreuses pièces justificatives. Les éléments de ce tableau, l'auteur les a recueillis dans les sources, tant manuscrites qu'imprimées. Au premier rang se placent les *Obituaires* et, à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, ce qu'on appelle les *Roteln* ; ce sont des notes qu'après chaque décès on portait à la connaissance des couvents du même ordre ; peu à peu ces notes deviennent de plus en plus riches en détails biographiques et souvent elles ont pris l'importance de petites biographies. La bibliographie raisonnée de ces sources est donnée dans l'introduction, ainsi que celle des ouvrages concernant l'histoire générale des couvents de la province de Salzbourg et l'histoire de l'art. L'intérêt que présente ce *Monasticon* est d'autant plus vif que la province de Salzbourg contenait, comme on sait, un très grand nombre d'abbayes et de prieurés parmi les plus célèbres d'Allemagne.

La situation de l'archevêque de Mayence comme prince de l'Église, comme prince de l'Empire et comme prince souverain a été étudiée avec une grande pénétration par M. K. WENCK<sup>2</sup>. Ces quelques pages sont pour nous d'autant plus précieuses qu'il n'existe pas de bonne histoire de l'évêché de Mayence ; les études sur des points de détail ne manquaient pas, il est vrai, et il y en a d'excellentes. M. Wenck les a mises largement à profit ; il y renvoie dans ses notes, mais il a su en dégager un jugement personnel ; en mettant en évidence les

1. P. Pirmin Lindner (Benediktiner des Stiftes S. Peter in Salzburg), *Monasticon metropolis Salzburgensis antiquæ. Verzeichnisse aller Äbte und Präpste der Klöster der alten Kirchenprovinz Salzburg* (Mit Unterstützung der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften zu Wien). Salzburg, 1908 (Kommissionsverlag der Jos. Kösselschen Buchhandlung in Kempten), in-4°, XIII-554 p. et 48 p. de tables.

2. Karl Wenck, *Die Stellung des Erzstiftes Mainz im Gange der deutschen Geschichte*. Kassel, Dufayel, 1909, in-8°, 43 p. (Sonderabdruck aus der *Zeitschrift des Vereins für hessische Geschichte und Landeskunde*, t. 43).

problèmes qui restent à résoudre, il se propose d'imprimer une nouvelle impulsion à des recherches qu'il a déjà contribué pour sa part à faire avancer.

L'instructive étude de M. A. VON WRETSCHKO sur le mode observé au moyen âge pour la nomination au siège métropolitain de Salzbourg<sup>1</sup>, surtout à partir du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, époque où les documents commencent à devenir abondants, aboutit à des résultats qui corroborent les observations faites pour d'autres évêchés allemands; sur quelques points elle les complète. On a souvent mis trop de hâte à tirer des bulles pontificales de provision concernant des évêchés allemands la conclusion que les nominations aux sièges épiscopaux auraient de fait été déterminées par la volonté du pape. En réalité, la nomination par le pape n'est le plus souvent, sous la forme de la provision, qu'une confirmation de l'élection faite par le chapitre ou bien encore elle manifeste le désir de l'empereur ou d'un souverain territorial. A Salzbourg, ainsi que le montre M. von Wretschko (p. 8 et suiv.), ce sont toujours, pour la période de 1343-1429, les personnes élues par le chapitre qui ont été élevées au siège archiépiscopal; le pape, qui, chaque fois, s'était réservé la nomination à l'archevêché, a dû se contenter d'un succès de pure forme, il déclarait l'élection nulle pour nommer ensuite précisément l'élu du chapitre. Depuis le concile de Bâle, le pape s'est borné à employer, pour l'élection du chapitre, la forme de la confirmation; la seule fois que le chapitre se vit frustré de son droit de libre élection, en 1487, ce fut, circonstance qui mérite d'être relevée, parce que l'empereur, un Habsbourg, aurait voulu voir le siège métropolitain de Salzbourg occupé par une personne qui le tenait de près. Je ferai remarquer encore que c'est à partir de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle seulement qu'on trouve des preuves établissant le droit exclusif du chapitre cathédral de Salzbourg en matière d'élections. Des décrets d'élection ne nous sont conservés que pour les années 1452, 1461, 1466; ils ont été imprimés à la page 44 et suiv. L'appendice nous vaut en outre des bulles de provision et de confirmation, des documents relatifs à la consécration et au pallium et des modèles de serments d'obédience, avec la teneur et enfin (p. 76-103) un catalogue d'actes qui va de 1247 à 1495.

L'histoire des chapitres cathédraux est devenue un domaine d'études privilégié depuis que M. A. Brackmann, dans son histoire du chapitre de Halberstadt (1898) a donné du genre un modèle

1. Alfred von Wretschko, *Zur Frage der Besetzung des erzbischöflichen Stuhles in Salzburg im Mittelalter*. Stuttgart, Enke, 1907, in-8°, iv-111 p.

typique. Il n'est que juste de mentionner tout au moins ici la dissertation solide que M. O. LEUZE a consacrée au chapitre cathédral d'Augsbourg au moyen âge<sup>1</sup>. Il nous fait connaître (à l'aide des sources inédites et spécialement de l'important livre d'ordination) de quelles personnes se composait le chapitre, les droits et les devoirs des chanoines et de leurs vicaires et le mode de nomination aux emplois; les renseignements s'étendent aux différents offices du chapitre, à ses droits corporatifs, en particulier à la libre administration de ses biens (les commencements de la séparation des biens de l'évêché et du chapitre datent au plus tard du premier tiers du xi<sup>e</sup> siècle); l'auteur met enfin en lumière l'indépendance grandissante du chapitre et ses droits au regard de l'évêque ainsi que sa participation au gouvernement du diocèse.

Le petit livre de M. E. HENNIG sur les dimes papales prélevées en Allemagne depuis le commencement du xiv<sup>e</sup> siècle jusqu'à la clôture du concile de Constance<sup>2</sup> ne traite pas seulement des dimes perçues pour les besoins de la curie elle-même, mais aussi des dimes ecclésiastiques concédées par le pape à l'empereur et à des souverains territoriaux. C'est par la collection distincte des renseignements sur les différentes dimes curiales, territoriales (la première est prélevée en 1325 au profit de Jean de Bohême) et impériales (la première date de 1366) que vaut surtout cet opuscule utile, dont les matériaux ont été puisés dans les cartulaires et autres publications de sources. Des tables placées à la fin du livre en facilitent l'usage. L'exposé de M. Hennig permet d'embrasser, mieux qu'il n'était possible de le faire jusqu'à présent, l'attitude du clergé allemand à l'égard de l'imposition de certaines dimes. Cependant cette utile dissertation ne saurait prétendre à nous donner des conclusions de tous points définitives. Elle n'épuise pas entièrement les sources imprimées et n'a pas toujours suffisamment connu ou utilisé les travaux antérieurs publiés sur le même sujet. L'histoire de la dime imposée par Grégoire XI, pour ne citer qu'un exemple, est exposée d'une manière insuffisante et même inexacte en partie. Il n'y a pas vu que le rendement de cette dime a varié parce qu'il subissait l'influence

1. Otto Leuze, *Das Augsburger Domkapitel im Mittelalter. Ein Beitrag zur Verfassungs- und Verwaltungsgeschichte der deutschen Domkapitel* (Tübinger Dissertation). Augsbourg, Himmer, [1909.] in-8°, iv-113 p. — Cf. Riedner, dans l'*Archiv für die Geschichte des Hochstifts Augsburg*, t. I (1909), p. 43-90.

2. Ernst Hennig, *Die päpstlichen Zehnten aus Deutschland im Zeitalter des Avignonischen Papsttums und während des grossen Schismas. Ein Beitrag zur Finanzgeschichte des späteren Mittelalters*. Halle a. S., Niemeyer, 1909, in-8°, xii-91 p.

de la politique suivie par la cour de Rome à l'égard des évêchés (cf. *Westdeutsche Zeitschrift*, Ergänzungsheft 14 (1908), p. 24 et suiv.).

La collection de dissertations sur le droit ecclésiastique publiée par M. Stutz, qui nous a déjà valu plus d'un aperçu nouveau sur l'histoire du droit ecclésiastique, nous présente deux intéressants travaux sur l'histoire de l'archidiaconat. Malgré l'aridité des matériaux utilisés, M. E. BAUMGARTNER<sup>1</sup> a clairement exposé le développement historique et la situation juridique de cette institution dans les évêchés de Constance, Bâle, Strasbourg, Spire, Worms, Mayence et Wurzburg; il consacre également tout au moins quelques lignes rapides aux fonctions d'archidiacre dans les archevêchés de Trèves et de Salzbourg déjà étudiés par d'autres savants. D'auxiliaires qu'ils étaient à l'origine, les archidiacres sont devenus les concurrents de l'évêque dans l'administration diocésaine à partir du jour où chacun d'eux a été chargé de l'administration d'une circonscription déterminée.

C'est au XI<sup>e</sup> siècle qu'il est fait mention pour la première fois des archidiaconés; dans les pays du Rhin supérieur ils ont tantôt adopté les limites des districts politiques (tel est le cas pour les diocèses de Constance, de Strasbourg et pour une partie de celui de Bâle), tantôt elles ont été formées par la réunion de doyennés. Dans la plupart des diocèses, il est de règle que l'archidiaconé le plus considérable soit combiné avec la prévôté du chapitre, les autres avec les prévôtés de collégiales importantes. Mais bientôt ces prévôtés se trouvèrent aux mains des chanoines capitulaires. Depuis le milieu du XII<sup>e</sup> siècle environ, les chanoines capitulaires sont seuls nommés archidiacres. L'auteur examine sous ses différentes formes l'exercice du pouvoir archidiaconal en tenant compte des particularités propres à chaque diocèse. Son attention s'est portée sur le droit de justice pénale des archidiacres qui s'exerce dans les tribunaux synodaux, sur leur droit de justice en matière litigieuse (par exemple relativement aux patronages et aux dîmes), sur leur juridiction arbitrale (ainsi au sujet des fondations au profit des églises), sur leur droit d'approbation (entre autres lors de la création ou de l'incorporation d'églises, de la nomination des ecclésiastiques). M. Baumgartner nous renseigne

1. Eugen Baumgartner, *Geschichte und Recht des Archidiaconates der oberrheinischen Bistümer mit Einschluss von Mainz und Würzburg*. Stuttgart, Enke, 1907, in-8° xvi-241 p. (Kirchenrechtliche Abhandlungen hg. v. Ulrich Stutz, 39<sup>e</sup> fasc.).

aussi, mais trop brièvement (p. 203 et suiv.), sur les divers revenus affectés aux charges d'archidiaque. Son travail n'est pas exempt de petites lacunes et d'erreurs tant pour Mayence que (cf. Ober, dans la *Strassburger Diözesanblatt*, n° 28, 1909, p. 152-162) pour Strasbourg. Et si l'auteur croit avoir trouvé (p. 223; cf. p. 110) que l'année 1374 fournit un exemple particulièrement caractéristique de la « lutte entre les juridictions archidiaconale et épiscopale », il ne s'aperçoit pas qu'en réalité il ne s'agit là que d'un épisode de la lutte entre deux évêques pour la possession de l'archevêché. Nous reconnaissons, néanmoins, que l'auteur a fort bien montré la marche ascendante de la puissance des archidiaques et sa répression par les évêques. Finalement la victoire resta aux évêques et fut consacrée par les décrets du concile de Trente.

A côté de cet ample exposé de M. Baumgartner se place, en la complétant, une étude très détaillée sur l'administration d'un archidiaconé à la fin du moyen âge<sup>1</sup>, celui de Xanten; il embrassait la partie la plus septentrionale du diocèse de Cologne, à peu près la contrée entre le Rhin inférieur (depuis Ürdingen, près Krefeld) et la Meuse inférieure. Il était un des quatre grands archidiaconés de Cologne, bien qu'avec ses 148 paroisses, partagées en cinq doyennés, il fût plus petit que ceux du chapitre de Cologne et de l'église Saint-Cassius de Bonn, le titulaire de la charge (en même temps prévôt de Saint-Victor de Xanten) n'en prenait pas moins rang immédiatement après le prévôt du chapitre. C'est l'étendue des pouvoirs de cet archidiaque et notamment l'administration ecclésiastique d'un archidiaconé telle qu'en fait elle fut pratiquée vers la fin du moyen âge (car le fait est souvent en désaccord avec les règles du droit) que nous expose M. J. LÖHR, en majeure partie d'après des sources manuscrites, recueil des statuts (*Registrum primum prepositure Xanctensis*), des livres de comptes qui nous ont été conservés pour 26 années de la période de 1401-1514. Les archidiaques mêmes, souvent des prélats étrangers (par exemple Æneas Silvius), n'avaient d'ordinaire d'autre point de contact avec leur charge que le soin d'en toucher les revenus et d'en vérifier les comptes. Ils en remettaient l'administration entre les mains d'un suppléant à demeure, appelé généralement garde du sceau (*sigillifer*). Sur ce point, le livre de M. Löhr nous apporte d'utiles informations.

1. Joseph Löhr, *Die Verwaltung des kölnischen Grossarchidiaconates Xanten am Ausgange des Mittelalters*. Même éditeur, 1909, in-8°, xvi-292 p.; même collection, fasc. 59-60.

Pour la collation des bénéfices, il était prélevé une taxe dont l'importance était graduée suivant les revenus du bénéfice. Le fait que beaucoup de curés n'observaient pas l'obligation de résidence constituait une autre source régulière de recettes. Dans ce cas, en effet, l'archidiaque percevait une redevance tant pour la dispense du curé (*absentia*) que pour l'autorisation du vicaire à poste fixe (*officiatio*), le tout suivant un tarif déterminé variant pour les différentes paroisses. L'auteur met à juste titre en évidence (p. 127, cf. 150) les dangers d'un pareil système fiscal. Les inscriptions relatives aux recettes pour absence prouvent la grande extension qu'avait prise cette absence; on en était venu à ne plus du tout la considérer comme contraire aux règlements; la cure passait pour un bénéfice dont le titulaire pouvait se faire remplacer à volonté. Les prêtres d'un autre diocèse et les moines devaient payer une taxe spéciale (*licentationarium*) pour pouvoir suppléer un curé en qualité de *vicarii temporales*; cette permission était tout au plus valable pour un an. Quant à la justice, le tribunal de l'archidiaque, à la tête duquel était placé un juge spécial, l'official, avait au-dessus de lui, comme instance supérieure, le tribunal archiépiscopal de Cologne; mais il faisait en même temps acte de juridiction concurremment avec celui-ci. Dans la pratique, il est vrai, le tribunal archidiaconal était limité presque exclusivement aux causes matrimoniales. Ces causes, sur lesquelles M. Löhr s'étend assez longuement (p. 209 et suiv.), constituent des documents remarquables pour l'histoire des mœurs dans la dernière partie du moyen âge. Au xv<sup>e</sup> siècle, le pouvoir pénal des archidiaques s'étendait aussi aux laïques et ils ont su maintenir cette compétence pendant des siècles encore. Cependant, au plus tard au xv<sup>e</sup> siècle, l'attitude des seigneurs territoriaux, les ducs de Clèves, mit les gardes du sceau de Xanten dans l'impossibilité d'exercer efficacement le droit de prononcer l'excommunication et autres censures ecclésiastiques. Ils surent s'en dédommager à leur façon; dans ces cas aussi, la plupart des infractions furent punies d'amendes, en dépit de tous les règlements. L'utile livre de M. Löhr souffre quelque peu d'une surabondance de matière; les notes, qui sont souvent d'une longueur et d'une bigarrure insupportables, contiennent plus d'un fait ou d'une observation de valeur qui eussent été plus accessibles au lecteur si l'auteur les avait placés dans le texte ou dans des appendices.

C'est depuis le xi<sup>e</sup> siècle que les archidiaques ont acquis le libre exercice de la juridiction synodale. La période antérieure, celle où les évêques exerçaient encore eux-mêmes cette juridiction, a été étudiée

par M. KOENIGER<sup>1</sup>. Déjà du temps de la royauté franque, il n'était pas rare de voir les visites épiscopales se transformer en tribunaux synodaux. Vers 830-840, on trouve les premiers cas isolés de personnes de la commune assermentées par le visiteur en qualité de témoins synodaux; depuis le dernier tiers du ix<sup>e</sup> siècle, on rencontre des témoins synodaux permanents (*iuratores synodi*), encore appelés témoins accusateurs, en nombre déterminé, le plus souvent sept; aussi Réginon de Prüm, dans son règlement du synode de Trèves, parle-t-il de ces témoins comme d'une institution existante. On a depuis longtemps constaté que l'Église avait adopté pour ses visites (synodes) la procédure du tribunal séculier en matière d'infractions. M. Kœniger a pu préciser que cette adoption remonte déjà à la première moitié du ix<sup>e</sup> siècle. Le tribunal synodal est présidé par l'évêque, détenteur du droit de justice, ou par son délégué (c'est le plus souvent l'archidiacre ou l'archiprêtre de la cathédrale), mais c'est aux ecclésiastiques siégeant comme assesseurs qu'il appartient d'arrêter la formule du jugement, le peuple n'a aucune part à l'exercice de la justice. Le synode se tenait à l'église. Le justiciable du synode qui faisait défaut sans nécessité véritable encourait l'excommunication. La procédure était orale; les débats publics étaient précédés de l'interrogatoire secret des témoins synodaux. Quelques détails que nous communiquent M. Kœniger sur l'emploi des preuves complètent les connaissances que nous avons sur ce sujet (en tout pareilles à celles que connaît le droit franco-germanique, ces preuves sont : le serment appuyé par témoins (*eidhelfer*) et le jugement de Dieu). Il en est de même en ce qui concerne les peines synodales. Ces peines sont graduées conformément aux livres pénitentiels, elles sont donc des pénitences ecclésiastiques; la pénitence publique s'est maintenue dans le tribunal synodal bien au delà du xii<sup>e</sup> siècle. Déjà au x<sup>e</sup> siècle, mais plus fréquemment depuis le xi<sup>e</sup>, il était licite de se libérer des peines encourues pour sacrilèges par des paiements en argent. Notons encore que, de l'avis de M. Kœniger (p. 186 et suiv.), on trouverait, pour toutes les provinces ecclésiastiques d'Allemagne, à l'exception de celles de Salzbourg et de Hambourg, et pour le plus grand nombre des diocèses, la preuve de l'existence de tribunaux synodaux avant le xi<sup>e</sup> siècle.

F. VIGENER.

1. Albert Michael Kœniger, *Die Sendgerichte in Deutschland*. I. Band. München, Lentnersche Buchhandlung, 1907, in-8°, xvi-203 p. (*Veröffentlichungen aus dem kirchenhistor. Seminar München*, hg. v. A. Knöpfler, III<sup>e</sup> série, n<sup>o</sup> 2).

HISTOIRE DE BELGIQUE<sup>1</sup>.

TRAVAUX RELATIFS A L'HISTOIRE NATIONALE.

(1908-1910.)

I. ARCHIVES. BIBLIOTHÈQUES. BIBLIOGRAPHIE. ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE. — L'excellent manuel hollandais d'archivéonomie dû à la collaboration de S. MULLER, J. FEITH et R. FRUIN<sup>2</sup> a été traduit en français. — Le P. J. VAN DEN GHEYN fait paraître les tomes VII, VIII et IX de son magistral *Catalogue*<sup>3</sup>; ils concernent l'histoire d'Allemagne, d'Angleterre, d'Autriche, de Belgique, plus l'histoire particulière des provinces. L'auteur s'est adjoint pour la partie liégeoise un collaborateur très compétent : M. E. BACHA. — J. BRASSINNE<sup>4</sup> s'est inspiré de ce modèle pour dresser un inventaire des manuscrits légués à l'Université de Liège par le baron Wittert. — Les dernières livraisons de la *Bibliotheca belgica*<sup>5</sup> nous apportent une série de notices intéressantes sur l'*Éloge de la folie* par Érasme et sur les travaux de l'illustre général des Trinitaires, Robert Gaguin, diplomate et humaniste (1433-1501). — La question des langues fait toujours, en Belgique, l'objet de débats extrêmement vifs. MM. T. COOPMAN et J. BROECKAERT<sup>6</sup> ont continué la bibliographie de cet intense mouvement politique et littéraire. — M. BLUM a compris dans son recueil bibliographique<sup>7</sup> non seulement les écrivains natifs du Luxem-

1. On n'a pas mentionné dans ce *Bulletin* les travaux publiés dans des recueils périodiques, ou déjà signalés dans la *Revue historique* par d'autres collaborateurs.

2. S. Müller, J.-A. Feith et R. Fruin, *Manuel pour le classement et la description des archives. Traduction française et adaptation aux archives belges et françaises*, par J. Cuvelier et H. Stein, avec préface de H. Pirenne. Bruxelles et La Haye, De Jager, 1910, in-8°, 460 p. — Depuis 1905, il existe une édition allemande par H. Kaiser, avec préface de Wiegand.

3. *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique*, t. VII. Bruxelles, Lamertin, 1908, in-8°, 677 p.; t. VIII, 1909, *ibid.*, 524 p.; t. IX, 1910, *ibid.*, 446 p. — Voir *Rev. hist.*, t. XCVIII, p. 360.

4. *Catalogue des manuscrits légués à la bibliothèque de l'Université de Liège par le baron Wittert*. Liège, Cormaux, in-8°. 242 p.

5. F. van der Haeghen et R. van den Berghe, *Bibliotheca belgica*, Livr. 180-184. Gand, Vyt, 1907-1909, in-12, 400 p.

6. *Bibliographie du mouvement flamand (Bibliographie van den vlaamschen taalstrijd)*. Gand, Siffer, 1910, in-8°, 407 p. — Voir *Rev. hist.*, t. XCVIII, p. 360.

7. *Bibliographie luxembourgeoise ou Catalogue raisonné de tous les*

bourg, mais tous ceux qui ont séjourné dans cette province. — L'Académie royale de Belgique a fait dresser un relevé complet de l'activité scientifique de ses membres<sup>1</sup>. — La Commission royale d'histoire a imprimé un supplément à la *Table chronologique*<sup>2</sup> de feu A. WAUTERS<sup>3</sup>. La première partie, œuvre de MM. S. BORMANS et J. HALKIN, va de l'an 98 à 1250. Les éditeurs ont adopté un meilleur système de renvois, et facilité les recherches, en plaçant à la fin du volume un double *index* des noms de personnes et des noms de lieu. — En 1909, l'Université libre de Bruxelles a célébré par de grandes fêtes le 75<sup>e</sup> anniversaire de sa création. A cette occasion, le comte E. GOBLET D'ALVIELLA<sup>4</sup> a retracé l'histoire des vingt-cinq dernières années, et exposé en détail le fonctionnement des organismes universitaires. D'excellentes notices biographiques et bibliographiques complètent ce livre élégamment écrit et richement documenté. — M. H. VAN DER LINDEN a composé un manuel<sup>5</sup> très méthodique et très bien ordonné, dans lequel il s'est inspiré des idées de son maître H. Pirenne, et où il accorde aux questions économiques et sociales plus d'importance qu'on ne leur en attribue d'ordinaire dans les ouvrages de l'espèce. — Le même auteur, assisté de M. H. OBREEN<sup>6</sup>, a réuni en un luxueux recueil une série de représentations authentiques de nos anciens monuments; il les a intelligemment groupés de manière à fournir une synthèse saisissante de la civilisation belge, et à faire comprendre son évolution du IX<sup>e</sup> siècle au XIX<sup>e</sup>. Rien n'a été abandonné à la fantaisie, tous les objets sont d'une authenticité indiscutable. Le texte joint aux planches est à la fois sobre et objectif.

II. SOURCES ET CRITIQUE DES SOURCES. — M. A. FAYEN<sup>7</sup> a relevé au Vatican, dans les registres des correspondances pontificales, 1,630 pièces datant du règne de Jean XXII (1316-1334), et relatives

*ouvrages publiés par des Luxembourgeois. T. I : les Auteurs connus.* Luxembourg, Worré, 1908, in-8°, 756 p.

1. *Notices biographiques et bibliographiques concernant les membres, les correspondants et les associés de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.* Bruxelles, Hayez, 1909, in-12, 1124 p.

2. *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de Belgique*, t. XI, 1<sup>re</sup> partie. Bruxelles, Imbregts, in-4°, 926 p.

3. Voir *Rev. hist.*, t. LI, p. 443; t. LXV, p. 139.

4. *L'Université de Bruxelles pendant son troisième quart de siècle (1884-1909).* Bruxelles, Weissembruch, 1909, in-4°, 316 p.

5. *Manuel d'histoire de Belgique.* Bruxelles, Lamertin, 1909, in-8°, 403 p.

6. *Album historique de la Belgique.* Bruxelles, Van Vest, 1910, livr. 1-6, in-4°, 96 p.

7. *Lettres de Jean XXII.* Bruxelles. Dewit, 1908-1909, 2 vol. in-8°, LXXIX-755 p. et LXIX-753 p.

à nos anciens diocèses de Cambrai, Thérouanne, Tournai et Liège. L'éditeur a complété son travail par des explorations fructueuses, poursuivies dans plus de dix dépôts d'archives, notamment à Paris, à La Haye, à Cologne, etc. — M. A. FIERENS<sup>1</sup> a suivi pour la correspondance de Benoît XII le plan adopté par M. A. Fayen. Il a analysé 956 pièces datées de 1334 à 1342, et contenant de précieux détails sur les rapports fiscaux des Pays-Bas avec la cour de Rome. — Nous devons signaler aussi toute une série de cartulaires : celui de Sainte-Waudru de Mons, par L. DEVILLERS<sup>2</sup>; celui de la ville de Gand, par J. VUYLSTEKE<sup>3</sup>; de Dinant, par D.-D. BROUWERS<sup>4</sup>, de Stavelot-Malmédy, par J. HALKIN et C.-G. ROLAND<sup>5</sup>, celui d'Ostende<sup>6</sup>, formé au XVI<sup>e</sup> siècle par Jacques OLIVIERS (1524-1581), et contenant des actes importants concernant le commerce du poisson et la lutte des habitants contre l'invasion de la mer. — Le *Cartulaire du Grand-Tonlieu de Bruges*, dû à M. L. GILLIODTS<sup>7</sup>, fait suite au recueil de l'ancienne *E staple* que nous avons signalé autrefois (*Rev. hist.*, t. XCI, p. 138). Il contient 691 documents datés du XII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, où l'on peut suivre les péripéties de la lutte acharnée qui se poursuit entre le protectionnisme et le libre échange. — Le même archiviste<sup>8</sup> a publié à nouveau la coutume d'Ypres, dont l'édition *princeps*, ordonnée par Charles-Quint en 1540, ne vit le jour qu'en 1620. Il a joint à cette transcription une étude sur les influences diverses qui ont agi sur le droit coutumier de la West-Flandre. — Le livre de M. D. BERTEN<sup>9</sup> nous donne les coutumes

1. *Lettres de Benoît XII (1334-1342)*. Bruxelles, Dewit, 1910, cxxii-590 p.

2. *Chartes du chapitre de Sainte-Waudru de Mons*, t. III. Bruxelles, Hayez, 1908, in-4°, 827 p. — Voir *Rev. hist.*, t. LXXX, p. 135; t. XCI, p. 139.

3. *Cartulaire de la ville de Gand. Comptes de la ville et des baillis* (suite). Gand, Vyt, 1909, in-8°, 343 p. — *Ibid.*, table par A. van Werveke. *Ibid.*, 344 p. — Voir *Rev. hist.*, t. XCIII, p. 361.

4. *Cartulaire de la commune de Dinant*, t. VIII. Namur, Wesmael, 1908, in-8°, 292 p.

5. *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmédy*, t. I. Bruxelles, Kiessling, in-4°, lxxvi-648 p.

6. Vlietinck, *Cartulaire d'Ostende* (84 documents datés de 1267 à 1577). Anvers, Devylt, 1910, in-4°, 299 p.

7. *Cartulaire de l'ancien Grand-Tonlieu de Bruges, faisant suite au Cartulaire de l'ancienne Estaple. Recueil de documents concernant le commerce intérieur et maritime, les relations internationales et l'histoire économique de cette ville*. Bruges, de Plancke, t. I, 1908, in-4°, 537 p.; t. II, *Ibid.*, 1909, 520 p.

8. *Coutumes des pays et comté de Flandre. Quartier d'Ypres. Coutume de la ville d'Ypres*, t. I-II. Bruxelles, Goemaere, 1908, in-4°, 645, 687 p.

9. *Coutumes des pays et comté de Flandre. Quartier de Gand. Seigneurie de Saint-Bavon-lez-Gand*. *Ibid.*, 1908, in-4°, cdx-289 p.

d'un autre quartier de la Flandre, et élucide notablement les questions très complexes de l'organisation de la justice et de la configuration topographique des seigneuries. — MM. G. ESPINAS et H. PIRENNE<sup>1</sup> ont poursuivi leur publication documentaire relative à l'industrie du drap (voir *Rev. hist.*, t. XCVIII, p. 362). — On connaît le rôle considérable que joua au moyen âge la ville d'Ypres dans notre histoire politique et économique. MM. G. DES MAREZ et E. DE SAGHER<sup>2</sup> ont entrepris, sous les auspices de la Commission royale d'histoire, la publication des comptes de la turbulente cité. La première partie va de 1267 à 1316. — Les plus anciennes constitutions synodales de l'évêché de Liège que nous possédions sont datées de 1288, et elles restèrent en vigueur pendant près de trois siècles. On y trouve de nombreuses indications sur les faits religieux et sociaux. Le texte de Martène et Durand laissait beaucoup à désirer; Mgr L. SCHOOLMEESTERS<sup>3</sup> l'a révisé avec soin. — La bibliothèque de la ville de Bruges possède une chronique flamande relative aux années 613-1478, et qui a déjà été utilisée par l'historien Jacques de Meyere (voir *Rev. hist.*, t. XXXIX, p. 453). L'auteur anonyme, très au courant des affaires politiques de la Flandre, est foncièrement hostile à la démocratie gantoise et à son chef Philippe van Artevelde. M. N. DE PAUW<sup>4</sup> a publié cette chronique dans le troisième volume de sa traduction de Froissart par Gerrÿt Potter van der Loo. — M. G. KURTH<sup>5</sup> a montré le peu de confiance que mérite Jean d'Outremeuse († 1400). Il ne veut pas même accorder au fantaisiste liégeois le titre de chroniqueur; c'est un pur romancier. — On a sauvé un très grand nombre de documents appartenant à la célèbre abbaye de Saint-Trond, et notamment ses annales de l'an 628 à l'an 1679, œuvre de plusieurs moines. Le meilleur de ces annalistes est certainement l'abbé Servais Foullon (1624-1679); il a fait œuvre originale pour la période qui s'étend de 1558 à 1679, utilisant les riches archives du monastère, recueillant une foule de détails inédits sur l'histoire de l'hérésie au XVI<sup>e</sup> siècle, sur les dévas-

1. *Recueil de documents relatifs à l'histoire de l'industrie drapière en Flandre*, t. II. Bruxelles, Hayez, 1909, in-4°, 714 p.

2. *Comptes de la ville d'Ypres*, t. I. Bruxelles, Kiessling, 1909, in-4°, xxiii-627 p.

3. *Les Statuts synodaux de Jean de Flandre, évêque de Liège (1282-1291)*. Liège, Cormaux, 1908, in-8°, xxxvi-176 p.

4. *Cronike von Vlaenderen. Mscr. 437 de la bibl. comm. de Bruges*, dans *Jehan Froissart's Cronyke van Vlaenderen, getranslateert utten Franssoyse in Duytschertale bij Gerrit Potter van der Loo in de XV<sup>e</sup> eeuw*. Gand, Siffer, 1909, 192 p.

5. *Étude critique sur Jean d'Outremeuse*. Bruxelles, Hayez, 1910, 107 p.

tations des soldats de Louis XIV et sur les luttes que les religieux de Saint-Trond eurent à soutenir contre les évêques de Liège pour sauvegarder leurs privilèges. M. G. SIMENON<sup>1</sup> a publié avec beaucoup de soin cette partie de l'œuvre de Foullon. — Les archives du cardinal Aléandre, conseiller d'Érard de la Marck, sont très importantes. MM. A. CAUCHIE et A. VAN HOVE<sup>2</sup> en ont extrait quatre-vingt-sept pièces relatives surtout aux nombreux conflits de juridiction qui surgirent, pendant les années 1230 à 1516, entre l'évêque de Liège, d'une part, le duc de Brabant et le bas clergé, de l'autre. — M. Paul FREDERICQ<sup>3</sup>, qui avait déjà étudié le côté financier des indulgences dans les diocèses d'Utrecht et de Liège (voir *Rev. hist.*, t. LXXX, p. 142 et 372), a poursuivi ses recherches à Malines. Les documents découverts dans les archives communales, métropolitaines et dans celles du Vatican révèlent notamment que, pendant la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle déjà, des protestations se firent jour contre la vente des pardons. — M. V. FRIS<sup>4</sup> a groupé méthodiquement une série de textes qu'il compte utiliser pour écrire l'histoire du calvinisme à Gand. — La Commission des anciennes lois et ordonnances poursuit régulièrement ses travaux : le t. V de la 2<sup>e</sup> série<sup>5</sup> donne les édits émanés de 1543 à 1549; ils concernent surtout les impôts, les métiers et l'hérésie; vient ensuite la première partie de l'œuvre législative du règne des archidues Albert et Isabelle<sup>6</sup>, de 1597 à 1609; ici encore nous trouvons quantité de renseignements utiles et neufs, tant dans le domaine économique qu'en matière de justice et de religion. A noter les mesures prises contre les sorciers. Enfin on a commencé l'impression de ce qui concerne le règne<sup>7</sup> de Joseph II; 635 documents, datés de 1781 à 1786, annoncent les réformes mul-

1. *La Chronique de Serrais Foullon, abbé de Saint-Trond*. Liège, Cormaux, 1910, in-8°, xxiv-415 p. (Publ. des *Bibliophiles liégeois*, n° XL).

2. *Documents concernant la principauté de Liège, extraits des papiers du cardinal Jérôme Aléandre*. Bruxelles, Weissembruch, 1908, in-8°, 488 p.

3. *Comptes et autres documents concernant le commerce pontifical des indulgences au milieu du XV<sup>e</sup> siècle (1443-1472)*. *Rekeningen en andere stukken van den pauselijken afluhandel te Mechelen in 't midden der XV<sup>e</sup> eeuw*. Bruxelles, Hayez, 1909, in-8°, 175 p.

4. *Notes pour servir à l'histoire des iconoclastes et des calvinistes à Gand, de 1566 à 1568*. Gand, Vyt, 1909, in-8°, xxx-150 p. (t. IX des *Mémoires de la Soc. hist. et arch. de Gand*).

5. J. Lameere et H. Simon, *Recueil des ordonnances des Pays-Bas*. 2<sup>e</sup> série : *Règne de Charles-Quint*, t. V. Bruxelles, Goemaere, 1910, in-fol., 641 p.

6. V. Brants, *Ibid.* *Règne d'Albert et d'Isabelle*. *Ibid.*, 431 p.

7. P. Verhaegen, *Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, t. XII : (10 janvier 1781-23 décembre 1786). Bruxelles, Goemaere, 1910, in-fol., xiv-xlii-629 p.

tuples qui provoqueront des troubles pour aboutir à la Révolution brabançonne. — L'éditeur de ce dernier volume, M. P. VERHAEGEN, a publié le journal tenu par le bourgmestre de Bruges de 1767 à 1797; c'est à la fois un précis des événements, devenus très graves durant les dix dernières années de la vie de ce magistrat, et un tableau fidèle de la vie sociale à Bruges et à Gand au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. — Durant les « journées » de septembre 1830, J.-F. Staedtler, secrétaire du prince A. d'Arenberg, écrivit quotidiennement de Bruxelles au prince des lettres détaillées sur les événements dont la ville était le théâtre; cette correspondance d'un observateur perspicace et bien informé continua après l'armistice jusqu'à la réunion du Congrès national. Le baron C. BUFFIN<sup>2</sup> l'a publiée, et il y a joint un très curieux chapitre des mémoires du général Chazal, relatif au bombardement d'Anvers.

III. HISTOIRE DE LA BELGIQUE. — Il a paru en 1908 une deuxième édition du t. II de l'*Histoire de Belgique* de M. H. PIRENNE<sup>3</sup>. — Les amis de feu L. VAN DER KINDERE<sup>4</sup> ont jugé que la meilleure manière d'honorer la mémoire de l'éminent historien était de réunir en un volume ses remarquables dissertations sur les origines des villes belges, et quelques autres études dispersées dans les revues. — Le règne du duc Henri I<sup>er</sup> de Brabant est un des épisodes les plus importants de l'histoire de la Belgique au moyen âge. M. G. SMETS<sup>5</sup> en a étudié la politique générale et notamment les luttes contre Utrecht, la Gueldre et Liège, ainsi que les transformations intérieures qui en sont la conséquence. — L'influence exercée au XVI<sup>e</sup> et au

1. P. Verhaegen, *Journal d'événements divers remarquables (1767-97)*, rédigé par Robert Coppieters, bourgmestre de Bruges. Bruges, de Plancke, 1908, XIX-438 p.

2. Baron C. Buffin, *Documents inédits sur la Révolution belge. T. I : Lettres de J.-F. Staedtler à S. A. S. le prince Auguste d'Arenberg (7 août-7 novembre 1830). T. II : Relation du bombardement d'Anvers, d'après les papiers inédits du lieutenant général baron Chazal, ancien ministre de la Guerre.* Bruxelles, Dewit, 1910, XXXII-471 p.

3. *Histoire de Belgique. T. II : Du commencement du XIV<sup>e</sup> siècle à la mort de Charles le Téméraire.* Bruxelles, Lamertin, 1908, in-8°, 509 p. (voir *Rev. hist.*, t. LXXXVI, p. 366, article de M. Paul Fredericq).

4. *Choix d'études historiques : De la méthode historique. La condition de la femme et le mariage à l'époque mérovingienne. Les origines de la question flamande. Le capitulaire de Servais et les origines du comté de Flandre. La Féodalité. L'origine des magistrats communaux. La première phase de l'évolution constitutionnelle des communes flamandes. La politique communale de Philippe d'Alsace et ses conséquences. Liberté et propriété en Flandre du IX<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle. La notion juridique de la commune.* Bruxelles, Weissembruch, 1909, in-8°, XII-391 p.

5. *Henri I<sup>er</sup>, duc de Brabant (1190-1235).* Bruxelles, Lamertin, x-509 p.

xvii<sup>e</sup> siècle par les Pays-Bas du Sud sur les Provinces-Unies, dans le double domaine intellectuel et économique, fut considérable. Un grand nombre de citoyens distingués, fuyant la tyrannie espagnole et la persécution religieuse, cherchèrent un asile dans les provinces septentrionales, et fournirent à leur nouvelle patrie des marins, des commerçants, des savants et des artistes de premier ordre. M. J.-L.-M. EGGEN<sup>1</sup>, dans un travail fondé sur de nombreux documents originaux, a montré ses compatriotes flamands au premier rang dans toutes les branches de l'activité humaine. Les parties les plus soignées de cet ouvrage sont les chapitres relatifs aux sciences et aux arts. — Le xvii<sup>e</sup> siècle était jusqu'ici négligé par les historiens belges. On commence à s'en occuper. M. V. BRANTS<sup>2</sup> a réuni en un volume huit études partielles consacrées au règne des archiducs Albert et Isabelle sur les Pays-Bas, prétendument indépendants de l'Espagne. On y voit les péripéties de la lutte soutenue par les provinces et les communes contre la politique de centralisation des souverains; on y trouve aussi la genèse de l'Édit perpétuel de 1611, particulièrement important pour le droit belge. L'auteur entre dans de longues et savantes considérations sur les impôts, la question monétaire et plus spécialement sur les mesures protectionnistes du gouvernement. — M. F. VAN KALKEN expose clairement les raisons qui rendaient difficile, sinon impossible, la fusion des Pays-Bas du Nord avec ceux du Sud; puis il examine d'une manière très impartiale les projets du roi Guillaume I<sup>er</sup>, les mesures décrétées pour le développement économique et intellectuel du pays, et il détaille de même les griefs des Belges en matière administrative, judiciaire et fiscale. Ce livre, dont les éléments ont été puisés aux sources, est bien conçu et bien écrit<sup>3</sup>. — M. A. DU CHASTEL<sup>4</sup> a découvert dans des correspondances de famille quantité d'indications inédites sur ce que l'on pourrait appeler les dessous de la Révolution belge de 1830. Il en conclut que la séparation n'était pas désirée par la majorité des habitants, et que d'habiles concessions auraient probablement réussi à l'éviter. Abordant ensuite l'histoire de la campagne de dix jours en 1831,

1. *L'influence des Pays-Bas du Sud sur les Pays-Bas du Nord à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et au commencement du XVII<sup>e</sup>* (*De invloed door Zuid Nederland op Noord Nederland beoefent op het einde der XVI<sup>e</sup> en het begin der XVII<sup>e</sup> eeuw*). Gand, Siffer, 1908, xv-247 p.

2. *La Belgique au XVII<sup>e</sup> siècle, Albert et Isabelle. Études d'histoire politique et sociale*. Louvain, Peeters, 1910, in-8°, 224 p.

3. *Histoire du royaume des Pays-Bas et de la Révolution belge de 1830*. Bruxelles, Lebègue, 1910, in-8°, 254 p.

4. *1830. Les Hollandais avant, pendant et après la Révolution*. Bruxelles, Dewit, 1909, in-8°, 199 p.

il se rallie au jugement sévère du général Eenens, et attribue la défaite des Belges à une série d'odieuses trahisons. — Le comte MARTINET<sup>1</sup> a étudié un point spécial de la même période, et retracé d'une manière très vivante l'intervention de l'armée française, qui se termina par la capitulation de la citadelle d'Anvers en 1832. Son exposé est clair et complet; on désirerait seulement des indications plus précises et plus nombreuses au sujet des sources. — La querelle des langues sévit plus que jamais en Belgique, au point d'inspirer des craintes sérieuses pour le maintien de la paix publique. M. Paul FREDERICQ<sup>2</sup> a consacré un important ouvrage à retracer l'histoire du mouvement flamand depuis ses origines, qu'il fait remonter à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, jusqu'à l'heure actuelle. L'auteur est un défenseur convaincu des droits de la langue flamande, mais il sait se garder des exagérations, et il nous fournit une véritable encyclopédie de cet intense mouvement d'opinion, sans ménager amis ni adversaires; tous sont traités avec la même franchise, plutôt sévère.

IV. HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE. — Les anciennes corporations de métier ont fait l'objet de divers travaux, dont deux surtout méritent de retenir l'attention. Le premier, dû au P. GOETSTOUWERS<sup>3</sup> est une étude très détaillée et très neuve sur l'histoire du régime corporatif à Namur, depuis le XIV<sup>e</sup> siècle jusqu'au XVIII<sup>e</sup>. Sans nier l'existence de certains abus, tels que l'esprit de monopole et l'humeur par trop processive des métiers, l'auteur se prononce en faveur du système aboli par la Révolution, et soutient qu'il sauvait l'artisan des suggestions mauvaises de l'isolement social et de l'individualisme. — L'autre monographie, à mettre tout à fait hors de pair, est l'œuvre de M. G. DES MAREZ<sup>4</sup>. Cet élève distingué de M. Pirenne nous révèle l'existence d'un organisme international de combat, le compagnonnage des chapeliers, qui a survécu à la corporation, et fonctionne encore à l'heure présente. On y saisit sur le vif l'égoïsme corporatif plus tenace encore que l'égoïsme individualiste. — Sous le pseudonyme d'AVANTI<sup>5</sup>, un des coryphées du socia-

1. *La Seconde intervention française et le siège d'Anvers (1832)*. Bruxelles, Schepens, 1908, in-8°, 291 p.

2. *Esquisse d'une histoire du mouvement flamand (Schets eener geschiedenis der vlaamsche beweging)*. Gand, Hoste, 1908-09, 3 vol. in-8°, 256, 364, 364 p.

3. *Les Métiers de Namur sous l'ancien régime*. Louvain, Université, in-8°, XII-344 p.

4. *Le Compagnonnage des chapeliers bruxellois (1576-1909)*. Bruxelles, Lamartin, 1909, in-8°, 107 p.

5. *Coup d'œil rétrospectif. Essai d'une histoire du mouvement ouvrier à*

lisme gantois a écrit ce qu'il prétend être l'histoire de la question ouvrière à Gand depuis l'introduction, par Liévin Bauwens, en 1806, des machines à filer le coton. En réalité, ce volumineux ouvrage est une apologie délirante de l'œuvre accomplie par les chefs du parti collectiviste. On y verra des documents introuvables ailleurs, mais utilisés sans la moindre critique. Comme méthode, cela rappelle certains hagiographes antérieurs aux Bollandistes. — M. T. GOBERT<sup>1</sup>, avantageusement connu par son important ouvrage sur l'histoire des rues de Liège (voir *Rev. hist.*, t. XCII, p. 126), a étudié dans les documents des archives, avec sa conscience habituelle, le développement des eaux et fontaines dans cette ville. Nous signalerons le chapitre relatif aux « areines » ou canaux de drainage des houillères. — Le livre de M. SEEBOHM-ROWNTREE<sup>2</sup> est le fruit de longues et laborieuses recherches poursuivies avec le plus minutieux souci de l'exactitude et par des moyens d'investigation d'une rare puissance. Tenure et exploitation des terres, conditions de l'industrie, question ouvrière, coût de la vie, tout cela est étudié d'une manière approfondie, et donne lieu à de continuelles et suggestives comparaisons avec l'Angleterre, pays de l'auteur.

V. HISTOIRE COLONIALE. — M. E. VANDERVELDE<sup>3</sup> a publié contre le gouvernement de l'État du Congo un réquisitoire éloquent sans doute, et même justifié dans une certaine mesure. Toutefois, ses arguments n'auraient rien perdu à être présentés avec moins de passion. — L'éminent juriste E. PICARD<sup>4</sup> a donné une nouvelle édition du livre qu'il fit paraître en 1896, après un voyage dans la colonie créée par Léopold II. — Un des collaborateurs les plus distingués du feu roi, le major Ch. LIEBRECHTS<sup>5</sup>, a retracé « les heures sombres de la pénétration belge » dans le centre de l'Afrique. En

*Gand pendant le XIX<sup>e</sup> siècle (Terugblik-Proeere eener geschiedenis der gentsche arbeidersbeveging gedurende de XIX<sup>e</sup> eeuw)*. Gand, Coopérative, 1908, in-8°, 783 p.

1. *Les Eaux et fontaines publiques à Liège, depuis la naissance de la ville jusqu'à nos jours*. Liège, Cormaux, in-4°, 448 p.

2. *Comment diminuer la misère? Études sur la Belgique* (trad. de l'anglais : *Land and Labour. Lessons of Belgium*). Paris, Giard et Brière, in-8°, xv-652 p.

3. *Les Derniers jours de l'État du Congo*. Bruxelles, Spineux, 1909, in-8°, 198 p. — Nous venons de recevoir un nouvel ouvrage du même écrivain : *la Belgique et le Congo*. Paris, Alcan, 1911, in-8°, 272 p. Il en sera rendu compte dans le *Bulletin* de l'année 1911.

4. *En Congolie*, suivi de *Notre Congo en 1909*. Bruxelles, Larcier, 1909, in-12, 292 p.

5. *Souvenirs d'Afrique. Congo, Léopoldville, Bolobo, Équateur (1883-1889)*. Bruxelles, Lebdgue, 1909, in-8°, 266 p.

lisant ces pages émouvantes, on peut se rendre compte de ce qu'il a fallu de courage, d'endurance et de fermeté à ceux qui créèrent, en moins d'un quart de siècle, le vaste empire colonial aujourd'hui annexé à la Belgique.

VI. HISTOIRE MILITAIRE. — Au cours de ces trois dernières années, plusieurs ouvrages ont été consacrés à la campagne de 1815. Le plus considérable, dû à la collaboration de MM. le général comte DE T'SERCLAES DE WOMMERSON et le colonel DE BAS<sup>1</sup>, contient, avec une substantielle introduction sur la réunion des provinces belges aux anciennes Provinces-Unies, l'exposé de la reconstitution des forces militaires du nouveau royaume des Pays-Bas et l'historique de la guerre soutenue par Napoléon contre l'Europe; le t. II traite plus spécialement de la journée de Waterloo, et entre dans de minutieux détails techniques. Les auteurs se sont livrés à d'immenses recherches dans les archives belges, hollandaises, françaises, anglaises et allemandes, et ont donné ainsi à leur œuvre des assises d'une solidité à toute épreuve; ils relatent les faits avec beaucoup d'ordre et de clarté, tout en rectifiant un grand nombre d'erreurs commises par leurs devanciers. — Un de ceux-ci, M. L. NAVEZ<sup>2</sup>, a fait paraître une édition nouvelle, considérablement développée, de son livre relatif au même sujet. Il discute pied à pied les objections qui ont été faites à ses écrits antérieurs, notamment par Henri Hous-saye<sup>3</sup>, de Bas et de T'Serclaes<sup>4</sup>, James<sup>5</sup>, etc. Puis il s'est appliqué à mettre en lumière le rôle de Grouchy et la part prise à la bataille par les contingents du nouveau royaume des Pays-Bas.

VII. HISTOIRE RELIGIEUSE. — L'abbaye cistercienne de Villers-en-Brabant a joué un grand rôle dans l'histoire des Pays-Bas. Le P. E. DE MOREAU<sup>6</sup>, grâce à la masse imposante de documents inédits qu'il est parvenu à recueillir, a pu écrire d'une manière attachante l'histoire religieuse et économique du célèbre monastère pendant le XII<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle. L'étude critique des sources est un modèle du genre. — Une autre maison religieuse, l'abbaye de Lobbes, fut aussi le centre d'une vie économique et intellectuelle

1. *La Campagne de 1815 aux Pays-Bas*. Bruxelles, Dewit, 1909-10, 3 vol. in-8°, xxxii-548 p., vi-495 p., xi-577 p.

2. *La Campagne de 1815. Les Quatre-Bras, Ligny, Waterloo et Warre*. Bruxelles, Lebègue, 1910, 2 vol. in-8°, 402, 211 p.

3. *1815. Waterloo*.

4. Voir ci-dessus.

5. *The Campaign of 1815, chiefly in Flanders*. London, Blackwood, in-8°, 340 p.

6. *L'Abbaye de Villers-en-Brabant aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles*. Bruxelles, Dewit, 1908. LXXII-350 p.

intense. M. J. WARICHEZ<sup>1</sup> en a retracé l'histoire depuis sa fondation, au VII<sup>e</sup> siècle, par S. Landelin, jusqu'au XIII<sup>e</sup>, marqué par une décadence due surtout à l'esprit particulariste et à l'imprévoyance; on y verra aussi les conséquences produites à Lobbes par le conflit de Cluny et de Cîteaux. — On a réimprimé, en les allégeant des discussions théologiques, dont l'édition originale (Bruxelles, 1862) est émaillée, les mémoires d'un Espagnol de Burgos, F. DE ENZINAS<sup>2</sup>, élève de Mélanchton, qui fut témoin, et faillit être victime de la persécution religieuse aux Pays-Bas sous Charles-Quint. — Au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, les archiducs Albert et Isabelle intervinrent auprès du gouvernement britannique, en faveur des catholiques anglais, tandis que les souverains anglais, après avoir attiré chez eux plus de 20,000 ouvriers belges, étendaient leur protection sur les rares protestants demeurés dans nos provinces. Le P. L. WILLAERT<sup>3</sup> a fait connaître, surtout d'après des documents inédits du British Museum, les intéressantes négociations auxquelles cette question donna lieu. — L'auteur de ce Bulletin a continué ses recherches sur les églises protestantes des Pays-Bas au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>.

VIII. HISTOIRE DES INSTITUTIONS ET DU DROIT. — L'Académie royale de Belgique a décerné le prix Duvivier à un livre remarquable de M. L. VERRIEST<sup>5</sup>, qui expose l'état des classes rurales ainsi que la condition sociale et juridique des serfs, du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, et étudie d'une manière approfondie le droit de meilleur catel, rectifiant bon nombre d'idées reçues, et élucidant maint point douteux, grâce à des textes irrécusables. — M. H. PIRENNE<sup>6</sup> a écrit un livre de haute vulgarisation, où l'on trouve exposées ses théories sur l'origine des villes et leur organisation économique et politique, déjà développées dans sa magistrale *Histoire de Belgique*. Dans ce tableau suggestif de l'évolution de la vie communale, une des parties les plus intéressantes est celle où l'auteur trace un parallèle des démocraties antiques et des communes des Pays-Bas, et aboutit

1. *L'Abbaye de Lobbes depuis les origines jusqu'en 1200*. Tournai, Casterman, 1909, xxxi-360 p.

2. *La Chasse aux luthériens. Souvenirs de Francisco de Enzinas*. Paris, Michaud, 1910, in-12, 192 p.

3. *Négociations politico-religieuses entre l'Angleterre et les Pays-Bas catholiques (1598-1625)*. Louvain, Peeters, 1908, in-8°, 229 p.

4. E. Hubert, *les Églises protestantes du duché de Limbourg à la fin de l'ancien régime*. Bruxelles, Lebègue, 1908, in-4°, 388 p.

5. *Le Serrage dans le comté de Hainaut*. Bruxelles, Hayez, 1910, in-8°, 736 p.

6. *Les Anciennes démocraties des Pays-Bas*. Paris, Flammarion, 1910, in-18, 304 p.

à cette conclusion que les démocraties urbaines du moyen âge ne furent que la domination des privilégiés. Non moins frappant est le chapitre IV, relatif à l'histoire de l'industrie drapière, avec ses luttes, parfois terribles, entre patrons et ouvriers.

IX. BIOGRAPHIE. — Le t. XX de la *Biographie nationale*<sup>1</sup>, publiée par l'Académie royale de Belgique, a paru en 1909. — Sans tenter une réhabilitation impossible, M. T. SIMAR<sup>2</sup> a plaidé les circonstances atténuantes en faveur de l'humaniste-rhétteur Erycius Puteanus (1574-1646), écrivain sans originalité et philologue sans critique, qui fit des efforts désespérés pour sauver la suprématie de la langue latine. — M. P. VERHAEGEN<sup>3</sup> s'est livré à de longues recherches dans de nombreux dépôts d'archives, pour reconstituer la carrière extraordinairement agitée d'un aventurier politique successivement au service des Patriotes belges, de la maison d'Orange et du gouvernement anglais, qui se faisait appeler le baron de Hartenberg (1766-1846), et fut, en somme, un espion habile à toutes les fourberies, que ses patrons abandonnèrent sans scrupule, dès qu'ils crurent pouvoir se passer de ses services. — M. E. DISCAILLES<sup>4</sup>, auteur d'un beau livre sur Charles Rogier, l'éminent ministre belge (voir *Rev. hist.*, t. LXI, p. 396; t. LXV, p. 159), a publié en 1909 une étude importante, fondée sur des correspondances politiques et des archives de famille, où il fait revivre l'intéressante physionomie de Firmin Rogier, frère de Charles, diplomate intègre et clairvoyant, qui joua, bien que dans une ombre discrète et voulue, un rôle considérable durant le règne de Léopold I<sup>er</sup>. — Nous avons dit autrefois, ici même<sup>5</sup>, la valeur de l'ouvrage considérable consacré par M. P. HYMANS à la vie et à l'œuvre de Frère-Orban, dont la première partie avait vu le jour en 1905. Le t. I s'arrêtait à 1857. Le second<sup>6</sup> comprend les années 1857-1870, les plus importantes de la longue carrière parcourue par le grand homme d'État.

1. Bruxelles, Bruylant, in-8°, 831 p. — A noter surtout les articles : *Rubens* (Max Rooses); *Rupert de Saint-Laurent* (A. Cauchie); *Guillaume de Ruysbroeck* (V. Chauvin); *Guillaume de Ryckel* (H. Pirenne); *Rythorius* (C.-A. de Schrevel).

2. *Étude sur Erycius Puteanus, considéré spécialement dans l'histoire de la philologie belge et dans son enseignement à l'Université de Louvain*. Bruxelles, Dewit, 1910, in-8°, xx-300 p.

3. *Le Baron d'Hartenberg, promoteur de l'union hollando-belge*. Bruxelles, Hayez, 1910, in-8°, 231 p.

4. *Un diplomate belge à Paris de 1830 à 1864 : Firmin Rogier*. Bruxelles, Van Oest, 1909, in-4°, 671 p.

5. *Rev. hist.*, t. XCII, p. 117-118.

6. *Frère-Orban*, t. II. Bruxelles, Lebègue, 1910, in-8°, 360 p.

L'histoire intérieure est laissée à l'arrière-plan; l'attention de l'historien est absorbée par les relations politiques de notre pays avec la France, relations d'abord courtoises à la surface, mais qui prirent une tournure de plus en plus fâcheuse depuis le coup d'État du 2 décembre, jusqu'au redoutable conflit de 1869, nœud du récit. Dès le début, le gouvernement de Napoléon III manifeste une défiance visible à l'égard d'un petit pays épris de liberté, où nulle mesure préventive n'empêche la presse de faire entendre sa voix, et où les ennemis les plus déterminés du régime césarien ont trouvé un asile sûr. Bientôt la fameuse circulaire La Valette préconise la suppression des petits états au profit des grandes agglomérations; les journaux officieux des Tuileries ressuscitent la théorie des frontières naturelles, dans lesquelles la Belgique sera nécessairement englobée. D'autre part, les convoitises grandissent après les succès militaires de Crimée et d'Italie; cet état d'esprit s'accroît lorsque le prestige impérial, déjà entamé par l'échec des entreprises mexicaines, souffrira cruellement des agrandissements de la Prusse, réalisés sans que la France ait obtenu les compensations espérées. Enfin la déconvenue éprouvée à l'occasion du Luxembourg vient encore surexciter les impatiences. Ne réussissant pas à annexer la Belgique directement, on essaie d'un moyen détourné : la compagnie de l'Est français conclut l'achat de deux lignes de chemin de fer belges, ce qui permettra au cabinet de Paris de lancer ses troupes sur la Meuse, à l'heure qu'il jugera favorable. Le ministère du roi Léopold oppose son veto, et Napoléon fait entendre des paroles grosses de menaces. Frère-Orban se rend à Paris pour traiter directement avec l'Empereur et ses ministres. Tout en se montrant, sur le fond du litige, d'une fermeté qui confine à la raideur, il fait preuve, dans les négociations, d'une souplesse extrême, et remporte ce que l'on a justement appelé la victoire de l'intelligence et du droit. Il a d'ailleurs été soutenu par tous les Belges; l'union patriotique des partis s'est accomplie avec une spontanéité admirable. Tel est le pâle résumé de l'histoire émouvante, et parfois dramatique, que M. P. Hymans a retracée d'après les papiers personnels du principal acteur, et en puisant, d'ailleurs, à toutes les sources accessibles. C'est de la grande histoire, exposée sobrement, mais avec une remarquable hauteur de vues, par un écrivain de race. Notre littérature historique ne compte guère d'ouvrages qui puissent lui être comparés.

X. PALÉOGRAPHIE. DIPLOMATIQUE. SIGILLOGRAPHIE. — Le P. J. VAN DEN GHEYN<sup>1</sup> a publié un album paléographique dont les

1. *Album belge de paléographie (VII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle)*. Jette, van Damme,

trente-deux documents ont été judicieusement choisis, dans les manuscrits provenant de nos grandes abbayes, et qui donne une idée exacte de l'évolution de l'écriture dans les Pays-Bas. — M. Ed. PONCELET<sup>1</sup> a poursuivi ses travaux de sigillographie relatifs à la province de Hainaut<sup>2</sup>.

XI. NUMISMATIQUE. — Parmi les productions de la dernière période triennale, nous devons citer le mémoire vraiment magistral de MM. BERNAYS et VANNERUS<sup>3</sup> qui embrasse l'histoire numismatique complète du Luxembourg.

XII. HISTOIRE DES LETTRES ET DES SCIENCES. — Les éléments de l'étude sur Chastellain, que M. G. PÉROUSE<sup>4</sup> a présentée à l'Académie royale de Belgique, sont surtout puisés dans les écrits du chroniqueur lui-même. A noter un parallèle suggestif entre Chastellain et Comines. Les références bibliographiques pourraient être plus nombreuses. — Le livre de M. G. DOUTREPONT<sup>5</sup> est un des plus importants, sinon le plus important qui ait paru depuis de longues années sur l'histoire des ducs de Bourgogne. Préparé par de patientes explorations dans les manuscrits de la bibliothèque, ainsi que dans les comptes de la maison ducale, l'auteur analyse en détail les aspects divers que présentent les lettres cultivées pendant le xv<sup>e</sup> siècle à la cour des Pays-Bas. Si, dans son ensemble, cette littérature est faible, elle n'est cependant pas sans mérite, et forme d'ailleurs une masse imposante. M. G. Doutrepoint caractérise les tendances de cette littérature bourguignonne, en observant qu'elle « a dessiné une courbe analogue à celle de la politique. Plus elle progresse, plus elle acquiert une physionomie spéciale. De française et de parisienne qu'elle est à ses débuts, elle tend à devenir régionale et particulariste. Commencée par les Christine de Pisan et les Eustache Deschamps, qui sont de France, elle s'achève dans l'œuvre des Olivier de la Marche et des George Chastellain, qui sont de Belgique ». — Le livre de M. A. ROERSCH<sup>6</sup> forme aussi un important

1908, in-fol., xxxii-64 p. — H. Pirenne, *Album belge de diplomatique*. Voir *Rev. hist.*, t. CVI, p. 156.

1. *Sceaux et armoiries des villes, communes et juridictions du Hainaut ancien et moderne*. Mons, Dequesne, 1909, in-8°, 709 p.

2. Voir *Rev. hist.*, t. XCII, p. 121.

3. *Histoire numismatique du comté, puis duché de Luxembourg et de ses fiefs*. Bruxelles, Hayez, 1910, in-4°, 802 p.

4. *Étude sur l'histoire politique et littéraire du XV<sup>e</sup> siècle*. Bruxelles, Hayez, 1910, in-8°, 161 p. (*Mémoires de l'Acad. royale de Belgique*, 2<sup>e</sup> série, t. VII).

5. *La Littérature française à la cour des ducs de Bourgogne*. Paris, Champion, 1909, lxxviii-544 p.

6. *L'Humanisme belge à l'époque de la Renaissance. Études et portraits*;

chapitre de notre histoire littéraire. Il se compose d'une suite d'études très neuves et fortement documentées sur les origines de l'humanisme belge et sur une série de nos compatriotes qui se distinguèrent dans cette renaissance des lettres antiques. — M. M. DE WULF<sup>1</sup> a écrit une histoire abrégée de la philosophie aux Pays-Bas, et il a divisé très méthodiquement cette vaste matière en trois parties : 1° avant la fondation de l'Université de Louvain ; 2° depuis cette époque jusqu'à la fin de l'ancien régime ; 3° le XIX<sup>e</sup> siècle.

XIII. HISTOIRE PROVINCIALE ET LOCALE. — M. J. THISQUEN<sup>2</sup> a complété l'excellente monographie signalée dans notre *Bulletin* précédent<sup>3</sup>. — Nous devons mentionner aussi avec éloge l'histoire de la ville de Malines par M. P. L. GODENNE<sup>4</sup>. — On ne connaissait que fort sommairement l'histoire de la mambournie exercée à Liège en 1790, après la fuite de Hoensbroeck, par le prince de Rohan, frère du fameux cardinal. M. H. SAGE<sup>5</sup> l'a exposée en détail, d'après les sources, en un volume remarquablement écrit, qui abonde en révélations piquantes sur la vie politique à Liège pendant cette époque troublée. — Le livre de M. G. KURTH<sup>6</sup> sur l'histoire de Liège a été préparé par toute une série de travaux préliminaires très remarquables. Il nous expose la naissance de Liège, la transformation du village en cité, puis en commune au XII<sup>e</sup> siècle. Vient ensuite la guerre des Liégeois contre Henri de Brabant. A ce moment, l'auteur nous fait connaître en détail le patriciat avec ses ressources, ses qualités et ses défauts, ainsi que les caractères distinctifs des classes sociales qui vont se trouver bientôt aux prises. Le XIV<sup>e</sup> siècle voit l'épanouissement de la démocratie ; M. G. Kurth présente la synthèse de la constitution liégeoise, et décrit ensuite avec une grande richesse d'érudition la vie morale, religieuse, intellectuelle et économique. Le t. III est le lamentable tableau des calamités qui remplissent le XV<sup>e</sup> siècle liégeois. Notre auteur en étudie les causes,

Bruxelles, Van Oest, 1910, in-8°, 163 p. (R. Gaguin, † 1501; Rescius, † 1545; L. Annonius, † 1556; H. Bertholf, † 1553; Simon Ogier, † 1603; Pighius, † 1604).

1. *Histoire de la philosophie en Belgique*. Bruxelles, Dewit, 1910, in-8°, 376 p.

2. *Histoire de la ville de Limbourg*, t. II. Verviers, Fréguenne, 1908, in-8°, 327 p.

3. *Rev. hist.*, t. XCVIII, p. 372.

4. *Malines jadis et aujourd'hui*. Malines, Godenne, 1908, in-8°, 704 p.

5. *Une république de trois mois. Le prince Ferdinand de Rohan Guéméné, archevêque de Cambrai, régent de la nation liégeoise*. Verviers, Fréguenne, 1909, in-8°, 230 p.

6. *La Cité de Liège*. Bruxelles, Dewit, 1909, 3 vol. in-8°, LXXI-323 p.; VIII-345 p.; VII-417 p.

et les découvre dans l'ambition insatiable des ducs de Bourgogne d'abord, et aussi dans l'intransigeance réciproque des princes et de la cité de Liège. Ce travail, dont certaines appréciations appellent toutefois des réserves, nous apparaît comme l'œuvre capitale de l'éminent historien liégeois.

TRAVAUX RELATIFS A L'HISTOIRE ÉTRANGÈRE.

XIV. BIBLIOGRAPHIE. — M. V. CHAUVIN<sup>1</sup> a fait paraître le t. XI de sa bibliographie arabe, deux fois couronnée par l'Institut de France. — Les BOLLANDISTES<sup>2</sup> ont poursuivi la publication de leurs catalogues de manuscrits hagiographiques.

XV. SOURCES ET CRITIQUE DES SOURCES. — Un des membres de ce savant collège, le P. DELEHAYE<sup>3</sup>, a soumis les légendes des saints, dits les saints militaires, très populaires en Grèce, à une étude où l'on retrouve ses qualités bien connues de critique avisé<sup>4</sup>.

XVI. HISTOIRE POLITIQUE. — M. E. GOSSART<sup>5</sup>, qui s'est fait une spécialité de la période espagnole de notre histoire<sup>6</sup>, s'est appliqué, cette fois, à élucider les débuts du règne de Charles-Quint dans la péninsule ibérique. Il établit notamment que la couronne des Habsbourg se trouva momentanément dans un péril extrême, et qu'elle fut sauvée grâce à la volte-face des Grands d'Espagne, effrayés du caractère anarchique que prenait le mouvement populaire. D'autre part, sans affirmer catégoriquement la folie de la reine Jeanne, notre écrivain estime cependant que la mère de Charles-Quint se trouvait dans l'incapacité de régner.

XVII. HISTOIRE ÉCONOMIQUE. — M. H. FRANCOU<sup>7</sup>, auteur d'une importante histoire de l'industrie dans la Grèce antique<sup>8</sup>, a refondu

1. *Bibliographie des ouvrages arabes ou relatifs aux Arabes, publiés dans l'Europe chrétienne de 1810 à 1885*, t. II. Liège, Vaillant, in-8°, 255 p.

2. *Bibliotheca hagiographica orientalis ediderunt socii Bollandini*. Bruxelles, Polleunis, 1910, in-8°, xxiii-288 p. — *Bibliotheca hagiographica græca ediderunt socii Bollandini. Editio altera emendatior, accedit synopsis metaphrastica*. Bruxelles, Polleunis, 1909, in-8°, xv-299 p. — A. Poncelet, *Catalogus codicum hagiographicorum latinorum bibliothecæ Vaticanæ*. Roulers, de Meester, 1910, in-8°, viii-595 p.

3. *Les Légendes grecques des saints militaires*. Paris, Picard, 1909, in-8°, 271 p.

4. Voir *Rev. hist.*, t. XCI, p. 147; t. XCVIII, p. 360.

5. *Espagnols et Flamands au XVI<sup>e</sup> siècle. Charles-Quint roi d'Espagne*. Bruxelles, Lamertin, 1910, in-8°, 277 p.

6. Voir *Rev. hist.*, t. XCI, p. 151; t. XCVIII, p. 364.

7. *Les Finances des cités grecques*. Liège, Vaillant, 1910, in-8°, 315 p.

8. Voir *Rev. hist.*, t. LXXVII, p. 397.

et complété une série d'études antérieures sur l'administration financière des cités helléniques. — La Société scientifique de Bruxelles<sup>1</sup> a entrepris une vaste enquête sur les ports de commerce et leurs rapports avec le développement économique général.

XVIII. HISTOIRE RELIGIEUSE. — M. L. DE LA VALLÉE-POUSSIN<sup>2</sup> a cherché à déterminer la part qu'il convient de faire aux multiples sources de la tradition bouddhique. — E. DE STOOP<sup>3</sup> a étudié les causes de l'expansion manichéenne en Orient et en Occident, ses rapports avec les chrétiens, l'empire et la société romaine. — M. F. CUMONT<sup>4</sup> a publié en 1907 des leçons faites au Collège de France et à l'Université d'Oxford. Il y développe cette idée que la pénétration des cultes orientaux dans l'Empire amena la chute de la religion romaine. D'autre part, leurs doctrines plus savantes, plus élevées, attirant les âmes par la promesse du bonheur dans la vie future, préparèrent le triomphe des idées chrétiennes. Ce beau livre a été traduit en allemand<sup>5</sup>. — Le t. I de l'*Histoire du concile du Vatican* du P. F. GRANDERATH<sup>6</sup> est un exposé très complet des actes préliminaires, depuis que Pie IX eut conçu le projet de réunir autour de lui tous les évêques de la catholicité, jusqu'à l'ouverture de la première session (8 décembre 1869); il rend compte ensuite des mouvements d'opinion qui se produisirent en France, en Allemagne, en Angleterre et en Belgique. Le t. II comprend l'histoire de l'as-

1. *Les Ports et leurs fonctions économiques*. Louvain, Thirion, 1907-1910, 5 vol. in-8°, 845 p. — Principales monographies : H. Francotte : *les Ports de la Grèce ancienne*; A. Rærsch : *Délos*; G. Eeckhout : *Bruges au moyen âge*; J. Hanquet : *Gènes au moyen âge*; Ch. Morisseaux : *Beira*; P. de Rousiers : *Liverpool*; E. Dubois et M. Theunissen : *Anvers*; G. Eeckhout : *Londres*; J. Charles : *Rotterdam*; G. Blondel : *Marseille*; L.-Th. Léger : *Ostende*; C. Morisseaux : *Lisbonne*; G. Blondel : *Le Havre*; P. de Rousiers et J. Charles : *Hambourg*; F.-A. Georlette : *Rio-de-Janeiro*; A. van der Stichele : *Hankow*; M. Theunissen : *Buenos-Aires*; J. Charles : *Brême*; P. Hagemans : *New-York*; H. Fauvel : *Shanghai*; J. Nyssens : *Zeebrugge*; C. Terlinden : *Venise au moyen âge*; M. Dewavrin : *Trieste, Fiume et Venise*; Id. : *Montréal*; G. Blondel : *Rouen*.

2. *Bouddhisme. Opinions sur l'histoire de la dogmatique*. Paris, Beauchesne, 1909, in-12, 420 p.

3. *Essai sur la diffusion du Manichéisme dans l'empire romain*. Gand, van Goethem, 1909, in-8°, viii-252 p.

4. *Les Religions orientales dans le paganisme romain*. Paris, Leroux, 1907, in-8°, 335 p.

5. *Die orientalischen Religionen im römischen Heidentum*. Leipzig, Teubner, 1910, in-8°, xxiv-344 p.

6. T. Grandérath et C. Kirck, *Histoire du concile du Vatican, depuis sa première annonce jusqu'à sa prorogation*. Bruxelles, Dewit, 1908-1909, 2 vol. in-8°, 589 et 477 p.

semblée, depuis sa première séance jusqu'à la clôture de la troisième session. On y trouve, résumés d'après la sténographie, les discours prononcés par les principaux orateurs des deux camps opposés. Une place importante est réservée aux controverses qui surgirent entre l'évêque d'Orléans et l'archevêque de Malines. Un chapitre particulièrement intéressant nous initie à l'état profondément troublé des églises orientales. L'auteur est très hostile aux membres de la minorité antiinfaillibiliste, et les traite avec beaucoup de sévérité. Les historiens ne pourront négliger ce livre, sauf à en contrôler les affirmations de très près.

XIX. HISTOIRE DES INSTITUTIONS ET DU DROIT. — Sous le titre général de *Polis*<sup>1</sup>, M. H. FRANCOU<sup>2</sup> a fait paraître un recueil de quatre mémoires, remontant à quelques années, après les avoir complètement remaniés d'après les sources récemment mises au jour : 1° *l'Organisation de la cité athénienne et la réforme de Cléthènes* (reçu d'après l'inscription de Décélie et la *Politeia des Athéniens d'Aristote*); 2° *Formation des villes, des États, des confédérations et des ligues dans la Grèce ancienne*; 3° *l'Organisation des cités à Rhodes et en Carie*; 4° *le Conseil et l'Assemblée générale chez les Achéens*. — Le même écrivain a publié des *Mélanges de droit public grec*<sup>2</sup>. Dans cet ouvrage, il étudie, surtout d'après les inscriptions, la loi et le décret, la royauté et la tyrannie, les formes mixtes de gouvernement, la législation athénienne sur les distinctions honorifiques, la condition des étrangers dans les cités grecques, et enfin « le pain à bon marché et le pain gratuit dans les cités grecques ». C'est une œuvre d'érudition solide, où les sources sont utilisées avec beaucoup de sens critique. — Le célèbre ouvrage de feu P. WILLEMS<sup>3</sup> sur les institutions de Rome est arrivé à sa septième édition. — Un historien juriste, mort à la fleur de l'âge, M. HACHEZ<sup>4</sup>, s'est livré à de longues recherches dans les documents et les travaux antérieurs, afin de déterminer la notion juridique du crime de sacrilège et son évolution depuis l'antiquité jusqu'au début de l'époque moderne.

Eugène HUBERT.

1. *La Polis grecque. Recherches sur la formation et l'organisation des cités, des ligues et des confédérations dans la Grèce ancienne*. Paderborn, Schöningh, 1909, 252 p.

2. Liège, Vaillant, 1910, in-8°, 336 p.

3. *Le Droit public romain*. Louvain, Peeters, 1910, LI-682 p.

4. *Essai sur le délit de sacrilège en droit français jusqu'à la fin du XV<sup>e</sup> siècle*. Gand, Hoste, 1910, in-8°, 238 p.

## HISTOIRE D'ITALIE.

XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE.*(Suite et fin<sup>1</sup>.)*

VENISE. — Toujours plus ou moins séparée de celle des autres états de la péninsule, l'histoire de Venise, particulièrement attrayante, beaucoup mieux connue d'ailleurs que celle de bien d'autres villes importantes, exerce son charme aussi sur les étrangers : ainsi le successeur de Rawdon Brown, M. Horatio BROWN, le compilateur des Calendars à l'*Archivio dei Frari*, le célèbre auteur de ce bréviaire des Anglais sur l'Adriatique, *Life on the Lagoons*, a illustré, sous le titre de *Studies in Venetian history*<sup>2</sup>, divers importants épisodes de l'histoire de la Sérénissime. Sans apporter de documents ni même de faits nouveaux, M. Brown laisse deviner partout sa connaissance intime et profonde des archives vénitiennes et du sens général de cette histoire. Après un chapitre sur la formation matérielle, démographique et politique, de la cité du Rialto, premier centre du peuplement vénitien, il nous présente Baiamonte Tiepolo et son insurrection démocratique contre la *Serratura* du *Gran Consejo*, Marin Falier et son complot, qui ne fut pas seulement une vendetta conjugale (*M. Falier da la bela mujer. Laltri la gode e lui la mantien*), les relations de Venise avec les Carrara ; puis viennent les solides et neuves biographies du condottiere Carmagnola et de la « reine de Chypre » Catarina Cornaro, une attachante dissertation sur l'assassinat politique de la Renaissance, et un chapitre des plus instructifs, que M. Brown était mieux qualifié que personne pour écrire, sur la constitution de l'*Archivio* vénitien. Le second volume offre des études encore plus nouvelles sur les rapports de Venise avec la Porte ottomane, la Censure pontificale à Venise, l'imprimeur Giolito de' Ferrari, le cardinal Contarini et son groupe, le mariage d'Ibrahim-Pacha en 1586, Paolo Sarpi, Marco Bragadin, « un Cagliostro du xvi<sup>e</sup> siècle », la conspiration du duc d'Ossuna contre Venise, et deux études d'un vif intérêt pour l'histoire vénéto-anglaise, Shakespeare et ses rapports avec l'histoire de Venise, Cromwell et sa diplomatie à Venise. Cette riche énumération suffit à montrer tout ce que le livre de M. Brown apprendra au grand

1. Voir ci-dessus, p. 117.

2. London, Murray, 2 vol. in-8°.

public, et même aux spécialistes. — Le livre du défunt M. MALAGOLA sur *le Lido de Venise à travers l'histoire*<sup>1</sup> est un joli album pour le public cosmopolite qui fréquente, de plus en plus nombreux et vulgaire, le rivage, autrefois poétique, aujourd'hui banalisé, de l'Adriatique : on y glanera d'utiles détails sur les origines de la lagune, l'importance stratégique de Saint-André, de Malamocco, de Saint-Nicolas du Lido ; deux chapitres sont particulièrement soignés, le Lido dans l'art et la poésie, le Lido et les poètes étrangers<sup>2</sup>. — Le livre de Francesco ERCOLE, *Comuni e Signorie nel Veneto. Scaligeri, Caminesi, Carraresi. Saggio storico giuridico*<sup>3</sup>, donne, outre l'histoire des rapports de ces trois familles féodales avec la Sérénissime, une théorie sur la formation et l'évolution de la commune, formée tantôt par la victoire d'un parti sur l'autre, tantôt par un accord entre eux, tantôt par un coup de force, évolution qui aboutit à la *Signoria*, c'est-à-dire à l'humiliation des deux aristocraties de sang et de richesse et à une amélioration du sort des classes inférieures. — M. Giannino FERRARI a écrit une excellente monographie sur *I contraddittori nelle magistrature d'appello di Venezia e nei consigli di Padova e Verona*<sup>4</sup>. On sait que, bien que Venise laissât aux villes de terre ferme le droit de se gouverner par leurs propres lois, les plaideurs recouraient volontiers, surtout en matière d'appel, aux magistrats vénitiens : d'où des conflits de compétence et des procès interminables. La loi du 23 janvier 1545 créa le *contraddittore*, chargé de veiller à la défense des jugements de première instance, qu'elle faisait aux juges une obligation de motiver. Cette originale magistrature, étendue ensuite aux communes, eut souvent pour la Dominante une utilité politique (la création d'une opposition artificielle). Cette dissertation, plus juridique qu'historique, présente un exposé très clair des magistratures vénitiennes en général et du droit d'appel. Fort intéressante aussi pour l'histoire de la politique vénitienne au xvi<sup>e</sup> siècle, et pour la connaissance de la littérature politique italienne, est la monographie de M. Willy ANDREAS, *Die venezianischen Relationen und ihr Verhältniss zur Kultur der Renaissance*<sup>5</sup>, divisée en trois parties : l'étude des relations, —

1. Venise, Norsa, 1909, in-8° illustré, 182 p.

2. Pourquoi M. Malagola parle-t-il, p. 154, de « l'esprit de Musset qui allait s'égarer pour toujours ». Le poète des *Nuits* est mort alcoolique, si l'on veut, mais non pas fou.

3. Venise, tip. Istituto Arti grafiche, 1910.

4. Venise, tip. Istituto Arti grafiche, 1910, in-8°, 36 p. (Extrait du *Nuovo Archivio Veneto* N. S. XIX, p. 1-36.)

5. Leipzig, Quelle et Meyer, 1908, in-8°.

l'esprit de la politique à Venise, — la « *menschendarstellung* » vénitienne. — Il y a plusieurs bons travaux sur Padoue : M. BONARDI a étudié sa législation somptuaire en la comparant à celles de Venise et des autres villes de terre ferme<sup>1</sup> : le plus ancien décret (de 1277, époque des Carrara) est destiné à réglementer les repas de noces ; au XVI<sup>e</sup> siècle, les *magistrati alle pompe* légifèrent sur le luxe des gens, des habitations, des banquets, des fêtes ; au XVIII<sup>e</sup> siècle, elle adopte sur la matière les lois de Venise, mais les applique rarement, surtout aux citoyens puissants, comme le montrent de nombreux procès. M. FERRARI, à propos de la peste de 1630, expose le rôle de l'office de santé à Padoue<sup>2</sup> pour empêcher la diffusion de l'épidémie, et indique ce qu'il était en temps normal (sous la haute direction du gouvernement vénitien, bureau communal d'hygiène). En 1630, il essaya en vain d'obtenir l'isolement des malades, et le provéditeur à la santé Vallaresso constata déjà la faillite de la médecine. M. Edgardo MORPURGO<sup>3</sup> fait l'histoire de la communauté des Juifs à Padoue : très florissante au *quattrocento*, elle est en décadence au XVI<sup>e</sup> siècle, à cause de l'hostilité du *conseglio cittadino* et des étudiants de l'*archiginnasio*, clients assidus des banquiers juifs. Comme on craignait leur concurrence commerciale, on les accusait de trahison et de lèse-patrie (par exemple d'avoir favorisé Maximilien dans la guerre de la Ligue de Cambrai). L'organisation de cette *Universitas* était très simple : trois directeurs, un conseil, des juges et six collecteurs d'impôts). Il a écrit aussi la monographie, utile pour l'histoire de l'aristocratie juive, de sa famille<sup>4</sup> (de 1585 à 1885), qui apparaît à Ratisbonne dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et se rattache à l'exégète de Marbourg, Israël Isselin : l'édit de Ferdinand I<sup>er</sup> qui, au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, obligea les « Marburg » à quitter Vienne pour devenir les « Morpurgo » de Gradisca, marque le début de la période moderne de cette illustre famille. — Un de ses membres a eu l'honneur de présider au transfert de la bibliothèque Saint-Marc du palais ducal, son siège napoléonien, dans l'ancienne Zecca, voisine de la Libreria de Sansovino. Ce rajeunissement a été raconté dans une série de discours et de travaux bibliographiques par le maire de

1. Bonardi, *Il lusso d'altri tempi in Padova. Studio storico con documenti inediti*. Venise, 1909. (Extrait de la *Miscellanea Veneta*.)

2. Ferrari, *L'Ufficio della Sanità di Padova nella prima metà del secolo XVI*. Venise, 1909, xvi-265 p. (Extrait de la *Miscellanea della R. Deputazione Veneta*, t. III, p. 1.)

3. Edgardo Morpurgo, *L'Universita degli Ebrei in Padova nel XVI<sup>e</sup> secolo*. Padova, tip. coop., 1909.

4. Edgardo Morpurgo, *la Famiglia Morpurgo di Gradisca sull' Isonzo*. Padova, tip. coop., 1909.

Venise, Grimani, le *prefetto della Marciana* Morpurgo, les bibliothécaires Coggiola et Guido Levi, dont l'ensemble (orné de fac-similés d'autographes de Pétrarque et de Bessarion) forme une très utile publication<sup>1</sup> et un souvenir durable de cette fête.

ROME. SAINT-SIÈGE. — L'élection impériale de 1519 a-t-elle été la plus importante de la période écoulée entre Charlemagne et Napoléon? M. FRITSCHE s'efforce de le prouver dans *Die päpstliche Politik und die deutsche Kaiserwahl 1519*<sup>2</sup>. Il montre du moins le rôle important de Léon X, dont les légats Caietano et Caracciolo déterminent le vote des électeurs en leur montrant, le 23 juin, la lettre de consentement du pape à l'élection de Charles-Quint. Michele D'ERCOLE a étudié un des personnages les plus énigmatiques de cette maison Médicis, si riche en originaux intéressants : le cardinal Hippolyte<sup>3</sup>, mort à vingt-quatre ans après avoir intrigué, comploté, à la cour de Rome, sous Léon X et Clément VII, contre son cousin Alexandre, et avoir fait figure de prince artiste, lettré et corrompu au milieu de Molza, Bembo, Tolomei, Arétin : cet essai manque malheureusement d'une connaissance suffisante des sources, surtout inédites; l'auteur y développe une comparaison inattendue entre la fin de la République romaine et celle de la République florentine. — On sait comment le sac de Rome termina cette période du mécénat pontifical, quasi-tolérant et semi-païen. M. LUZIO a montré la politique d'*Isabella d'Este*, lors du *Sacco di Roma*<sup>4</sup>, et les sentiments qu'il lui inspira; mais que sa savante dissertation, aussi bourrée de faits, de citations et de notes que dépourvue de divisions en chapitres, de tables et d'index, est donc d'une lecture difficile! On voit bien qu'on en a fini avec la Renaissance joyeuse quand on aborde Gottfried BUSCHBELL, *Reformation und Inqui-*

1. *La Biblioteca Marciana nella sua nuova sede XXVII aprile MDCCCV*. B. Naz. Marc. Venezia, tip. Istituto Arti grafiche, in-4°, 118 p., 1906. Y voir notamment Coggiola, *Dalla libreria del Sansovino al palazzo ducale (1797-1812) et la Marciana nel palazzo (1812-1904)*; Morpurgo, *Il trasferimento della Marciana (1904)*. Nommons ici deux études d'histoire littéraire consacrées l'une par Maria Miomi à Luigia Bergalli, femme de Goldoni et traductrice de Térance, *Una letterata veneziana del secolo XVIII* (tip. Orfanotrofio, 1908), l'autre par P. Rigobon à Nicolò et Francesco Donà veneziani del settecento e [a] loro Studi storici e politici. *Prolosure letta nella solenne apertura degli Studj [della R. Scuola superiore di commercio in Venezia]*, V. Tip. Ist. Arti grafiche, 1910, 46 p.

2. Halle, Buchh. des Waisenhauses, 1909.

3. D'Ercole, *Il cardinale Ippolito de' Medici. Contributo storico dalla prima metà del secolo XVI*. Terlizzi, Giannone, 1907, in-8°, 100 p.

4. Luzio, *Isabella d'Este e il sacco di Roma*. Milan, Cogliati, 1908, in-8°, 173 p.

sition in Italien um die Mitte des XVI. Jahrhunderts<sup>1</sup> : l'auteur y expose le déplorable état de l'église en Italie à ce moment, la réorganisation de l'Inquisition à Venise et dans le domaine pontifical, l'imprimerie mise en surveillance, *Pasquino* en tutelle, les impressions hébraïques supprimées ; il raconte quelques procès de marque (D. de Zanellinis, Thomas Stella, le Todeschino, Vergerio, les protestants de Forli, Faenza, Bagnacavalla, Bologne, le naturaliste Aldrovandi, suspect d'hérésie), et il donne une longue et belle suite de documents de 1541 à 1554. — M. CARCERERI a repris l'histoire du Concile de Trente<sup>2</sup>, de sa translation à Bologne à sa suspension, période qui, malgré l'immense bibliographie du sujet, reste la moins connue de cette histoire, peut-être parce qu'on s'y est borné à préparer la besogne pour l'avenir. Il y avait déjà consacré deux essais, en 1902 et 1903, *Storia esterna del concilio di Bologna* (Montevarechi, 1902) et *Nuovi particolari sulla storia esterna del c. di B.* (*Archivio Trentino*, XVIII, 1902) ; ici, il étudie les prétextes de la translation à Bologne, les discussions entre les pères ennemis du transfert et le pape qui en était partisan, la cause véritable du déplacement, à savoir : la crainte que le Concile vint à tomber au pouvoir de la faction impériale. Ensuite vient le tableau minutieux du travail du Concile à Bologne, de sa condition politique, des défiances, jalousies et soupçons réciproques de l'empereur et du pape, des protestations de Charles-Quint, des tentatives pour augmenter le nombre des prélats assistants, enfin de la division du Concile en congrégations ; M. Carcereri reprend ensuite l'histoire des pourparlers entre les Pères et Charles-Quint, obstiné à demander leur retour à Trente. Il finit par l'examen approfondi de l'œuvre du Concile, quant aux sacrements (extrême-onction, ordination, mariage, pénitence), aux indulgences et à la messe. Cette étude, fort utile, est alourdie par un excès de détails et de lenteurs et par une érudition parfois inutile. — Le procès des Carafa suscite chaque année des recherches nouvelles : on en a mis en lumière l'importance politique ; on a fait de leur disgrâce et de leur condamnation à mort un titre d'honneur à Paul IV et à Pie IV. Cependant,

1. Paderborn, Schöning, 1910, 1 vol. in-8°, xxiv-344 p. (Quellen und Forschungen aus dem Gebiete der Geschichte in Verbindung mit ihrem historischen Institut zu Rom herausgegeben von der Görresgesellschaft; XIII band.)

2. L. Carcereri, *Il concilio di Trento dalla traslazione a Bologna alla sospensione (marzo-settembre 1547)*. Bologna, Zanichelli, 1910, 1 vol. in-8°, xxxiv-594 p. (*Biblioteca storica Bolognese*, XV). — M. Carcereri a aussi étudié l'affaire de *Giovanni Grimani, patriarca di Aquileia, imputato di eresia e assolto dal Concilio di Trento* (Rome, 1907).

comme Pie V a ordonné la revision de leur procès, le bénédictin Dom Ancel<sup>1</sup> a essayé de reconnaître les responsabilités des trois papes mêlés à cette affaire et de voir si les Carafa ont mérité leur sort. Cette enquête apporte des détails très intéressants sur les sources, les actes du procès, *liber jurium*, *littere repetite pro parte defensorum*, pièces à conviction utilisées pour composer les actes, papiers de la défense (onze mémoires pour Carlo C., sept pour le duc de Paliano, onze pour le cardinal de Naples). Dom Ancel relève un grand nombre d'illégalités dans le procès : admission d'exceptions non justifiées, choix de juges d'une partialité inexcusable, admission de griefs dont les prévenus étaient innocents. Mais il conclut que la condamnation est justifiée pour les crimes privés des Carafa. Cette condamnation fit disparaître pour un temps le népotisme politique et rendit possible la réforme catholique. — M. Ludwig RIEZ a presque simultanément consacré *Die Politik Pauls IV und seiner Nepoten; eine weltgeschichtliche Krisis des XVI. Jahrhunderts*<sup>2</sup> à la question, plus importante peut-être, de la politique italienne et européenne de Paul IV de 1555 à 1561; il a bien montré l'influence de Carlo Carafa dans l'alliance franco-pontificale, de juin 1555 à janvier 1556, et son projet de constituer à son profit un état dynastique dans l'Italie centrale, projet que sa brutale disgrâce interrompit. La politique adverse de Philippe II et l'action du duc d'Albe en Romagne sont ici bien étudiées. Un appendice intéressant traite des relations de Paul IV avec la maison de Brandebourg.

M. DE BOSANI a consacré deux gros volumes au pontificat d'*Innocent XI* Odescalchi ou plutôt au dépouillement de sa *Correspondance avec ses nonces*<sup>3</sup> : patientes recherches, mais livre non composé. Le tome I est consacré aux affaires politiques et, après une brève introduction sur les origines d'*Innocent XI*, étudie ses relations avec les diverses puissances européennes (Léopold I<sup>er</sup>, l'Espagne, Louis XIV, l'Angleterre, le Portugal, sa médiation au

1. Dom R. Ancel, *la Disgrâce et le procès des Carafa, d'après des documents inédits (1559-1567)*. Maredsous, 1909, 1 vol. in-8°, 184 p. (Extrait de la *Revue bénédictine*, 1907-1909.)

2. Berlin, Verlag von Emil Ebering, 1909, 1 vol. in-8°, xvi-496 p. (*Historische Studien*, LXVII.) — Sur Pie V, le revisionniste du procès des Carafa, j'ose à peine citer l'opuscule de M. Deslandres, *S. Pie V et la défaite de l'islamisme* (Paris, Bloud, 1911, in-12, 64 p. Série : *Science et Religion*, 585) qui est purement apologétique et écrit dans un français dont voici un échantillon : « Ce saint ne rentre guère dans l'opinion vulgaire que l'on a trop souvent sur ces serviteurs de Dieu. »

3. Rome, Desclée, 2 vol. in-8°, vi-712 et 602 p.

congrès de Nimègue, son rôle en Pologne et un certain nombre d'affaires réunies quelque peu au hasard sous le titre *Impartialité d'Innocent XI*); le second tome présente dans un désordre complet les actes du pape pour la défense de la foi, pour la défense des droits de l'Église, des droits de franchise et de quartier, de la liberté du commerce. C'est un recueil de matériaux, déversés un peu pêle-mêle, qui sera utile, qui l'aurait été davantage si l'auteur avait donné ses références au lieu « d'éviter l'indication des sources trop précises, de peu d'utilité, et créant d'inévitables confusions ». Un autre défaut de cet ouvrage sera d'être de dimensions trop étendues : de ces treize ans de pontificat, les treize cents pages de ces deux volumes ne racontent encore que vingt-sept mois<sup>1</sup>!

SAVOIE-LOMBARDIE. — La *Storia di casa Savoia in ordine al pensiero nazionale dalle origini ai di nostri*<sup>2</sup>, de M. Felice DE ANGELI, est un résumé de caractère populaire, à tendances dynastiques et patriotiques, où sont mises en relief les figures d'Amédée VIII, premier duc, d'Emmanuel-Philibert, de Charles-Emmanuel, de Victor-Amédée II et de Charles-Albert, sans prétentions historiques. — M. Luigi LA ROCCA<sup>3</sup> a étudié la tentative de complot (1719) de Cyni, ministre impérial, contre Charles VI, tentative qui se rattache aux intrigues d'Albéroni pour former contre les Autrichiens une ligue vénéto-espagnole. Mais Victor-Amédée resta fidèle à la quadruple alliance et livra le mémoire de Cyni à son ambassadeur à Vienne, Breglio. On comprend la fidélité de Victor-Amédée à cette alliance si profitable. Sur la guerre de Succession d'Espagne, qui en fut le motif, et le siège de Turin, continue la minutieuse enquête de la *Commission royale d'histoire de Piémont*. Du vaste recueil d'histoire diplomatique, militaire et intérieure, en cours de publication, quatre nouveaux volumes ont paru. Le tome IV contient les recherches de Carlo CONTESSA sur l'*Alleanza di Vittorio Amedeo II colla casa d'Austria e colle potenze marittime durante il secondo periodo della guerra in Italia per la successione di Spagna (1703-1707)*<sup>4</sup>, où, après une belle introduction historique et bibliographique, sont réunis 522 documents (lettres du duc au prince Eugène, à l'empereur, à ses ambassadeurs à Vienne,

1. Du 21 septembre 1676 au 31 décembre 1679.

2. Milan, Hoepli, 1906.

3. Luigi La Rocca, *Una proposta di lege italiana al Re di Sicilia nel 1719*. Palermo, tip. Boccone del povero, 1907, in-8°.

4. *Le Campagne di guerra in Piemonte (1703-1708) e l'assedio di Torino (1706)*. Studi, documenti, illustrazioni, t. IV. Turin, Bocca, 1908, 1 vol. in-8°, LX-530 p.

et réponses de l'empereur et des ambassadeurs), fort importants, sur une des évolutions essentielles de la diplomatie piémontaise. Le tome VIII<sup>1</sup> contient, d'Eugenio CASANOVA, le *Censimento di Torino alla vigilia dell' assedio (29 agosto-6 settembre 1705)*, avec le catalogue des cantons, îles, maisons particulières de Turin, d'après les registres de 1705; travail de statistique que complète le mémoire presque algébrique de M. Effenr MAGRINI sur la *Popolazione di Torino nel 1705*. Puis vient une série de travaux sur des épisodes ou des personnages secondaires du siège par D. CARUTTI, Derege di DONATO, Mario ZUCCHI, Provana di COLLEGNO, Euclide MILANO, SALSOTTO-ACIAME, SCARZELLO. Plus important pour l'histoire des archives est l'article de CASANOVA, *Gli archivi camerati durante l'assedio di Torino (1705-1706)*. Le joyau du volume est l'étude rectificative et destructrice de la légende des héros populaires turinois Pietro Micca et Maria Chiaberge Bricco, dont la véritable histoire est ici restituée avec des documents authentiques. S'il faut être mathématicien pour lire le court mémoire de M. Magrini, il faut être financier et d'une compétence rétrospective étendue pour se plaire aux savants, mais arides travaux de PRATO et EINAUDI qui remplissent les tomes IX et X de la collection turinoise<sup>2</sup>. M. Einaudi a dressé le bilan des revenus de la Savoie pendant la guerre de suc-

1. *Le Campagne di guerra, ecc.*, Parte III. *Miscellanea*, t. VIII, 1 vol. in-8°, 534 p., contient : E. Casanova, *Censimento, ecc.*, p. 1-143; Magrini, *la Popolazione*, p. 143-152; Domenico Carutti, *Il maresciallo Reh binder, nota biografica*, p. 153-168; Casanova, *Alla biografia di Pietro Micca e di Maria Chiaberge Bricco e alla storia del Voto di V. Am. II contributi*, p. 169-218; Id., *Gli archivi camerati durante l'assedio di Torino (1705-1706)*, p. 219-241; Derege di Donato, *Ordine di batitura di monete ossidionali di Torino, 1706*, p. 241-251; Zucchi, *Giornale inedito dell' assedio di Torino (11 maggio-7 sett. 1906)*, p. 252-287; Provana di Collegno, *Lettere di Carlo Giacinto Roero, conte di Guarene (capitaine des Dragons genevois, 1704)*, p. 287-377; Milano Euclide, *Partecipazione alla guerra di Successione Spagnuola della città di Bra*, p. 377-453; Salsotto, *Fossano e la battaglia di Torino. Contributo*, p. 455-469; Aciname, *la Repubblica di Genova e la guerra per la S. d. S.*, p. 469-497; Scarzello, *Cornetiano Piobesi, Monticello d'alba e Sommariva Perno negli anni di guerra (1704-1708)*.

2. *Le Campagne di guerra, ecc.*, Parte III; *Miscellanea*, t. IX : Einaudi, *Le entrate pubbliche dello stato Sabauda nei bilanci e nei conti dei tesorieri durante la guerra di Successione Spagnuola*, p. 1-367 (et à part, même titre. Turin, Bocca, 1907, 1 vol. in-8°, xvi-358 p.), P. Derege di Donato, *voy. supra*, p. 368-436; F. Eusebio, *voy. supra*, p. 437-561. — *Le Campagne di guerra, ecc.*, Parte III; *Miscellanea*, t. X : G. Prato, *Il costo della guerra di S. S. e le spese pubbliche in Piemonte dal 1700 al 1713*, p. 1-410 (et à part, même titre, Torino, Bocca, 1907, xii-410 p.); Faccio, *voy. supra*, p. 411-463; Manno e Armando, *voy. supra*, 463-516.

cession, d'après les comptes de Victor-Amédée et des trésoriers, et M. Prato a recherché le prix de cette guerre et les dépenses publiques qu'elle a occasionnées au Piémont de 1700 à 1713. Ce dernier travail est complété par celui de M. Derege di Donato, *Stato generale dei danni patiti dal Piemonte nella guerra di S. di S., dall'ottobre 1703 a tutto il 1710*, d'après l'enquête ordonnée par le duc à l'office général des finances, dommages en incendies, enlèvements de bestiaux, pillages, coupes de bois et d'arbres fruitiers, prestations et contributions de toutes sortes. Malgré l'apparente précision des chiffres, ces comptes rétrospectifs n'en restent pas moins assez incertains. Le tome IX se complète par la publication de M. Federico Eusebio sur *Alba e suo territorio nella guerra del 1703 al 1709*, sorte de chronique artificiellement fabriquée avec des extraits d'actes communaux; le tome X est terminé par une étude d'histoire militaire de Cesare Faccio, *Assedio di Vercelli. Primo periodo della campagna di guerra per la S. di S.*, et par la très utile publication de MM. Manno et V. Armando : *Bibliografia dell'assedio di Torino dell'anno 1706*. A cet important ensemble de travaux, dont il faut souhaiter le prompt achèvement, ajoutons le mémoire d'Arturo Segré, *Negoziati diplomatici della corte sabauda colla corte di Baviera dalle origini al 1704*<sup>1</sup>, développé surtout pour la période postérieure à la paix de Ryswick. Segré montre que la communauté des intérêts devait forcément rapprocher les deux cours, comme l'atteste l'envoi à Turin du ministre bavaois Cavalchini, puis, malgré les incertitudes de Max-Emmanuel, celui de Tarino Imperiale à Munich. Tarino, son successeur Briançon, enfin l'exemple même de Victor-Amédée décidèrent l'électeur à la rupture avec la France. Des documents importants sont joints à cette précise et utile dissertation. — Ces recherches, entreprises sur la période 1700-1714, ont donné un essor vigoureux aux études sur l'histoire économique du Piémont moderne. M. G. Prato a étudié dans *Censimenti e popolazione in Piemonte nei secoli XVI, XVII, XVIII*<sup>2</sup> les progrès des recensements en Piémont, ceux qu'ordonnèrent les *missive* de 1621 et l'édit de 1734, l'enquête de 1756 et le recensement général de 1774; il donne des tableaux et diagrammes de la composition démographique de Turin et du Piémont depuis 1756. Il a étudié aussi *la Vita economica in Piemonte a mezzo il secolo XVIII*<sup>3</sup>: c'est un excellent et complet tableau où, après quelques remarques sur les anciennes enquêtes

1. Turin, Bocca, 1908, 1 vol. in-8°, 142 p. (Extrait de *Le Campagne de guerra, ecc.*, Parte II; *Diplomatica*, t. III.)

2. Une brochure in-8°. (Extrait de la *Rivista di Sociologia*, t. X, 1906.)

3. Turin, Soc. tipogr. edit. nazionale, 1 vol. in-4°, xxvii-470 p.

statistiques piémontaises (de Botero et Della Chiesa), il présente les résultats obtenus par celle de 1750 à 1755 : mouvement de la population ; formes d'émigration, permanente, temporaire, interne ; émigration extraordinaire pour cause de malheurs publics ; état de la terre, productions agricoles, valeur des revenus agraires ; industries minière (M<sup>me</sup> de Warens obtint une concession de mines en Piémont), textile, verrière, papetière ; condition des ouvriers ; commerce ; œuvres religieuses et philanthropiques (congrégation de charité, hôpitaux pour malades et pour voyageurs, orfanotrophes, maisons d'apprentissage, maisons de repenties, fonds de dotation, monts de piété, qui attestent le progrès de l'esprit laïque) ; patrimoine ecclésiastique ; enfin, impositions d'État et locales ; richesse publique, valeur de la monnaie. Ce recueil de prix et de renseignements annexes de toute espèce sera désormais indispensable à quiconque étudiera l'état réel du Piémont au XVIII<sup>e</sup> siècle, et ce sera un modèle, malaisément égalable, faute de sources souvent, pour des travaux analogues sur les autres régions italiennes. Ce tableau se complète et se continue par le mémoire du même : *l'Evoluzione agricola nel secolo XVIII e le cause economiche dei moti del 1792-98 in Piemonte*<sup>1</sup>, exemple instructif de l'utilité de l'histoire économique pour l'histoire politique. Comment la vie « idyllique » des campagnards piémontais a-t-elle pu aboutir aux émeutes de la fin du siècle ? M. Prato montre avec sagacité que les causes de ces émeutes ont été surtout rurales : que la noblesse piémontaise, de mœurs rurales et patriarcales, corrompue par le contact des gentils-hommes « hispanisants » de Milan, pratiqua l'absentéisme et commença à louer ses biens ; que ces locataires opprimèrent et appauvrirent les paysans ; que, dès 1761, cette évolution était fort avancée ; et qu'après 89, des émeutes agraires sporadiques éclatèrent naturellement, sans lien avec la diffusion des idées jacobines qui furent une importation bourgeoise. Cette étude, très précise, jette des jours singuliers sur les origines de la révolution en Piémont et aussi sur la formation encore si mal connue du *mezzo ceto*, comme disait Stendhal, de la bourgeoisie italienne. — M. EINAUDI a consacré cinq cents pages à l'exposition de *la Finanza Sabauda all'aprirsi del secolo XVIII e durante la guerra di Successione Spagnuola*<sup>2</sup>. C'est un livre unique dans la littérature italienne pour

1. Turin, Paravia, 1909. 1 vol. in-8°.

2. Turin, Soc. tipogr. edit. nazionale, 1908, in-4°, xxxii-445 p. — Citons aussi le premier volume d'un ouvrage sur lequel nous aurons peut-être à revenir de P. Caffaro, *Famiglie pinerolesi descritte negli archivi parrocchiali di Pinerolo dal 1565 al 1604* (Pinerolo, 1910), répertoire de noms utile à la philologie et à la généalogie, et une dissertation de Valeriani sur *Un processo penale*

l'histoire financière rétrospective; l'auteur y passe en revue le système d'impôts (gabelles générales, impôts, impositions extraordinaires de guerre, emprunts de guerre, revenus de guerre). On peut ici, comme dans les livres précités de M. Prato, vérifier l'évolution du vieux Piémont en Italie moderne. Il y a dans cet ensemble de travaux, dont le règne de Victor-Amédée II forme le sujet central, les matériaux d'un renouvellement de son histoire : c'est aux jeunes historiens italiens de les mettre à la portée du public et d'en faire entrer les résultats essentiels dans l'histoire générale.

*A History of Milan under the Sforza*<sup>1</sup>, par Cecilia M. ADY, est un de ces résumés solides et consciencieux, généralement dépourvus d'originalité, où se plaisent les érudites anglaises : M<sup>me</sup> Ady connaît bien la littérature du sujet et a recours aux sources originales : son livre suit pas à pas l'histoire tragique de la famille Sforza, empruntant largement aux travaux de ses devanciers et n'apportant guère de vues nouvelles, sauf pour les derniers chapitres consacrés aux fils du Moro : les guerres qui amenèrent la restauration de Maximilien et de François II et leurs règnes sont bien exposées. Cependant, M<sup>me</sup> Ady a eu le tort d'ignorer des lettres inédites de Marie de Hongrie, conservées à l'Archive du Palazzo Senato, qui lui auraient été vraiment utiles pour l'histoire de François II et de son mariage. Pourquoi, p. 302, fait-elle de Georges d'Amboise et de son neveu Charles deux frères? — Le petit livre d'E. VERGA, *Storia della vita milanese*<sup>2</sup>, est, lui aussi, un ouvrage de vulgarisation; il embrasse toute l'histoire de Milan, depuis l'époque romaine jusqu'aux Cinq journées, et il la raconte d'une façon très vivante et très attrayante, éclairant le texte par une abondante illustration. — Avec la savante dissertation de M. GALLI<sup>3</sup>, nous rentrons dans les ténèbres d'une confusion prolixie et digressive. Rien n'est

*a Casale nel secolo XVII* (parue dans la *Rivista della provincia di Alessandria*, a. XVIII, fasc. 34), procès débattu à l'occasion d'une rixe survenue dans un bal entre G. Taracchia et F. Calori, où le premier trouva la mort et où on accusa le second de ce meurtre : l'affaire est insoluble aujourd'hui encore, mais l'anecdote est utile pour l'histoire des mœurs, des coutumes, des sentiments et de la procédure.

1. London, Methuen, 1907, in-8°, XII-352 p. (De la collection *States of Italia*, edited by Ed. Armstrong.) Dans cette collection a paru aussi un ouvrage que je n'ai pas vu encore (*A history of Perugia*, par M. W. Heywood, 1910).

2. Milan, Cogliati, 1909, in-12, 275 p., 49 grav., 32 pl.

3. E. Galli, *Un molieno di soldati Spagnuoli in Italia e la vendita d'una giurisdizione (de Villanterio et Lorenteggio en Valtelline dans le comté de Parvic) nel 1500. Contributo alla politica finanziaria della monarchia di Carlo V. Ricerche e documenti.* (Estratto della *Raccolta di scritti storici in onore del prof. Giacinto Romano*, nel suo XXV anno d'insegnamento (*Parvia frutelli Fusi*, 1907, in-8°, 128 p.)

plus mal présenté que cette vente de juridiction par Charles-Quint à un secrétaire de la chancellerie secrète de Milan, pour payer des soldats espagnols qui réclamaient six mois de solde et menaçaient Milan de pillage. On ne voit pas si l'intérêt de la brochure est dans l'histoire de la mutinerie, dans la publication d'un texte ou dans son commentaire juridique. C'est d'ailleurs aussi savant qu'embrouillé. — Un modèle de science juridique et de claire méthode, quoique dans une question très ardue, nous est au contraire fourni par M. Irénée LAMEIRE dans : *les Dernières survivances de la souveraineté du Saint-Empire sur les états de la monarchie piémontaise*<sup>1</sup>. Il montre avec précision que les idées du roi de Sardaigne à l'égard de son vasselage impérial évoluent avec le plus ou moins de puissance de l'Empereur et du roi d'Espagne, tour à tour ses voisins directs à Milan. — M. Guido BIGONI a, dans une conférence (de ton un peu emphatique) de l'Université populaire, étudié *Genova dal 1746 al 1814*<sup>2</sup>, rappelé la figure de Ballila, le légendaire et héroïque enfant du peuple, et montré que le peuple genevois fit meilleure contenance devant l'ennemi que l'aristocratie dégénérée de Venise. — A l'époque piémontaise ou sarde de l'histoire de Nice se rapportent deux bonnes dissertations de M. V. EMANUEL, *Notes sur l'instruction publique à Nice, le régime sarde, la révolution, l'empire, la restauration sarde (1580-1830)*<sup>3</sup>, bon résumé de cette histoire qui n'offre pas d'ailleurs de péripéties dramatiques, et *les Juifs à Nice (1460-1860)*<sup>4</sup>. Il y suit leur communauté depuis son organisation au xiv<sup>e</sup> siècle, sa sécession en 1560 de l'Université juive piémontaise pour former une Université (*id est* consistoire) spéciale; malgré la tolérance des ducs, notamment de Charles-Emmanuel (édit du 15 décembre 1603), ils habitent leur *judaysium* et dissimulent avec soin leurs richesses. En 1848 seulement, le *Statuto* leur accorda l'égalité civique avec les chrétiens. Notons cependant que le régime sarde les protégeait contre le prosélytisme catholique. C'est une utile contribution à l'histoire des Juifs dans cette fraction de Provence dont la politique a fait tour à tour l'ouest de l'Italie ou le midi de la France.

AUTRES RÉGIONS. — A diverses reprises il a semblé que le rôle d'état « italien » entre tous, dont la monarchie sarde s'est glorieusement acquittée, serait joué par la Toscane. Au xvi<sup>e</sup> siècle, pendant que le Piémont était province française, la seconde génération des

1. Paris, Larose et Tenin, 1909, in-8°, 50 p.

2. Genova, Carlini, 1908, in-8°, 36 p. (Extrait de la *Rivista Ligure di scienze, lettere ed arti.*)

3. Nice, 1902, in-4°, 44 p.

4. Nice, Malvano, 1905, in-8°, 65 p.

Médicis organisait à Florence, dans la région la plus policée et la plus intelligente de la péninsule, un véritable état moderne. M. Antonio ANZILOTTI en a étudié la formation sous Cosimo I<sup>er</sup> : la *Costituzione interna dello stato Fiorentino sotto il duca Cosimo I de Medici*<sup>1</sup>, en montrant que la chute de la République florentine est due non seulement à des causes externes, mais à l'évolution même des institutions (évolution qui n'a pas assez préoccupé les historiens de la Toscane, Galluzzi, Cantini, Reumont, Zobi, Perrens, etc.). Cosimo I<sup>er</sup> a consolidé le pouvoir suprême en transformant les anciennes magistratures (décret du 27 avril 1532 qui a réparti la noblesse dans le *Magistrato supremo*, le *Senato dei quarantotto* et le *Consiglio dei Duecenti*), en créant de hautes fonctions comme celles de l'*auditore delle riformagioni*, destinées à être une « longa manus » du prince, enfin en instituant la *Pratica segreta*, réunion de tous les ministres pour la gestion des *cose interne*. Ces réformes ont donné à l'état grand-ducal la solide et nécessaire armature avec laquelle il a traversé le xvi<sup>e</sup> et le xvii<sup>e</sup> siècle et résisté à la décadence des derniers Médicis, dégénérés, fainéants, indignes ou crapuleux. C'est cette constitution que les Lorrains n'ont eu qu'à faire revivre en la modernisant pour procurer à la Toscane devenue autrichienne soixante ans de paix et de prospérité. Sur cette renaissance lorraine, M. H. POULET apporte une monographie très solide, *les Lorrains à Florence. François de Lorraine, grand-duc de Toscane, et le ministère lorrain*<sup>2</sup>; après un bon chapitre d'histoire diplomatique sur la fin des Médicis et l'arrivée des Lorrains, il donne un exposé (un peu trop laudatif peut-être) de l'œuvre du premier ministre, comte de Richecourt (qu'il compare à Colbert et qui rappelle aussi à certains égards le Portugais Pombal, comme lui ennemi des Jésuites et de l'inquisition), et un tableau pittoresque et agréable de la vie à Florence pendant la durée de ce ministère. Il raconte aussi, — et c'est la partie la plus nouvelle de sa monographie, — la curieuse tentative économique que constitue l'immigration des paysans lorrains en Toscane en 1737, promptement arrêtée par un insuccès total. Il montre que cette action des Lorrains à Florence fut empêchée et annihilée par l'antipathie foncière des caractères des deux peuples. Le ministère lorrain dut être remercié et remplacé par des indigènes. Mais l'élan donné au commerce et à l'industrie ne s'arrêta pas : c'est aux Lorrains, notamment à Pierre Léopold, que Livourne dut son développement, surtout ses relations avec les ports étrangers, avec la

1. Firenze, Lumachi, 1910.

2. Nancy, éditions de la *Revue lorraine illustrée*, 1910, 1 vol. in-4°, 74 p.

Corse pendant les campagnes franco-génoises, avec l'Amérique du nord pendant la guerre de l'Indépendance. D'après les manuscrits de la Biblioteca Labronica, réunis par l'annaliste Vivoli, et le journal du capitaine Bernardo da Prato qui a noté le mouvement commercial du port de 1764 à 1810, M. Guido SONNINO a fait l'histoire du port de Livourne, *Saggio sulle industrie marine ed il commercio in Livorno sotto i primi duo Lorenesi (1737-1790)*<sup>1</sup>.

Tout en continuant sa grande histoire de Parme, M. Benassi vient de remplir à l'égard du professeur BAZZI le pieux devoir de terminer et publier sa petite histoire populaire de cette ville, *Storia di Parma da Pier Luigi Farnese a Vittorio Emanuele II (1545-1860)*<sup>2</sup>, qui est claire et de proportions justes; on y a mis en lumière, non sans originalité, la politique mégalomane du duc Odoardo (1622-1646) qui, lui aussi, pendant une éclipse de la maison de Savoie, s'offrait au rôle d'état « agglutinant ». — De caractère populaire, mais sainement vulgarisatrices, sont les *Pagine d'Istoria e di topografia*<sup>3</sup> que M. G. VACCAI a écrites sur Pesaro sous les Malatesta, les Sforza et les Della Rovere. M. Lionello GIOMMI a traité avec précision *Dei privilegi in Bologna nel secolo XVIII*<sup>4</sup>; il montre la fausseté du tableau « idyllique » qu'on a trop longtemps fait de la vie bolonaise du xviii<sup>e</sup> siècle, le poids pour le peuple des privilèges économiques accordés au patriciat et qui remplissent les *libri partitorum* depuis la fin du *quattrocento*, la lutte du Saint-Siège contre ces privilèges, la *Constitutio revocatoria exemptionum* d'Innocent XII (1692) renouvelée par Clément XII (28 février 1732), base du droit bolonais au xviii<sup>e</sup> siècle, la tentative de répartition équitable des charges civiques (*sublati exemptionibus indignitatis injuriosis*), la lutte contre les privilégiés fraudeurs (cleres, nobles, contrebandiers de tabac, *studenti tedeschi*). Cette lutte dura jusqu'au « chirographe », par lequel Pie VI et son légat Boncompagni supprimèrent les privilèges et l'administration ancienne. Il semble, à en croire l'auteur, que le dommage que ces privilèges causaient au peuple fût mince et ne justifiait pas ces lamentations séculaires. On ne voit pas que ce mécontentement économique ait eu une influence sur les sentiments politiques du peuple bolonais, qu'il n'empêcha pas de recevoir les jacobins français à coups de poignards. Le travail de M. Romualdo TRIFONE<sup>5</sup> est consacré à l'orga-

1. Tortona. Alari, in-8°, 1909.

2. Parma, Luigi Battei, 1907-1908, in-8°.

3. Pesaro, Federici, 1909.

4. Iesi, La Tipografia Iesina, 1908. (Extrait de la *Romagna*, t. V, p. 8, 9.

5. R. Trifone, *la Giunte di stato a Napoli nel secolo XVIII. Studio su*

nisation et l'action des *giunte di stato* à Naples, commissions extraordinaires nommées par le souverain pour juger les délits de caractère politique. Elles furent un des moyens de gouvernement les plus arbitraires et les plus employés au XVIII<sup>e</sup> siècle pour les motifs les plus divers : apaisement des troubles civils, punition de complots (tel celui de Macchia), expulsion des Français (1707-1726, *giunta d'inconfidenza*), affaires ecclésiastiques, réaction contre les jacobins (5 juin-20 juillet 1799). Il y a là un très utile appoint à l'histoire encore si mal connue des institutions napolitaines.

Et, pour finir cette trop longue et pourtant bien incomplète revue, signalons deux nouvelles publications de Fausto NICOLINI sur son héros ordinaire, l'abbé Galiani. L'une est modestement intitulée *Intorno a Ferdinando Galiani, a proposito di una pubblicazione recente*<sup>1</sup> : c'est une révision de la traduction allemande *Die Briefe des abbé Galiani* par Heinrich Conrad et W. Weigand. Nicolini en montre l'insuffisance; il discute la question (non touchée par Weigand) de l'auteur du traité *Della Moneta*, paru anonyme en 1751, mais attribué avec des raisons convaincantes à Galiani; il établit par des rapprochements ingénieux de manuscrits l'authenticité (contestée par Brunetière), de la lettre de Voltaire à Diderot sur les *Dialogues sur le commerce des blés*. C'est un travail de rectifications minutieuses, indispensable à qui voudra désormais connaître la biographie et le caractère de Galiani. — L'autre ouvrage de Nicolini est une anthologie galianesque : *Il pensiero dell' abbate Galiani. Antologia di tutti i suoi scritti*<sup>2</sup>. On y trouve un choix abondant et extrêmement bien fait de morceaux de prose, extraits des *Dialogues sur le commerce des blés*, du *Della Moneta*, et surtout des pensées éparses dans sa correspondance et sa conversation. Ce volume fait bien revivre, dans un raccourci ressemblant, la physionomie littéraire de cet homme fringant et spirituel, le « Platon-Polichinelle » de Voltaire, merveilleux exemple de la puissance d'assimilation qu'a possédée le génie français du XVIII<sup>e</sup> siècle.

L.-G. PÉLISSIER.

*documenti inediti tratti dall' archivio di stato di Napoli. (Pubblicazione degli giuridici della R. Università di Napoli.)* Naples, Jovene, 1909, in-8°, xv-240 p.

1. Turin, Loescher, 1908, p. 95. (Extrait du *Giornale Storico della Letteratura Italiana*, t. LII, p. 1-55.)

2. Bari, Laterza (*Biblioteca di Cultura moderna*), in-12, viii-442 p. Peut-être était-il inutile d'alourdir le volume de l'essai philologique sur Horace.

## HISTOIRE DE FRANCE.

## ÉPOQUE MODERNE.

I. GÉNÉRALITÉS. — Il est assez malaisé de porter un jugement sur l'entreprise de M. Eugène CAVAIGNAC : faire tenir en 600 pages l'essentiel de l'histoire de France ; dessiner, comme il le dit en terminant, la *courbe* de cette histoire<sup>1</sup>. Les faits humains sont tellement variés qu'ils ne sauraient s'inscrire en une courbe unique, mais en une multitude de graphiques souvent divergents. Une époque de décadence politique, comme celle des guerres religieuses, peut être une époque brillante dans le domaine de la pensée, de l'art, etc. Pour M. Cavaignac, on voit qu'un ordre de phénomènes prime tous les autres : c'est la place tenue dans le monde par la force française<sup>2</sup>. Cette préoccupation se traduit par les titres de ses livres et chapitres ; c'est ainsi que son livre IV, qui comprend toute la période 1715-1815, s'intitule *Trafalgar*, et son livre V (tout le XIX<sup>e</sup> siècle!) *Sedan. Aboukir* est le titre du chapitre où est racontée la Révolution française ; il y a cependant, en cette crise, autre chose que la lutte pour la maîtrise de la mer<sup>3</sup>. — Une autre conséquence de cette conception « dramatique » de l'histoire, c'est le soin que prend l'auteur d'introduire, au début de chacun de ses « actes », les « acteurs » qui vont en déterminer le dénouement : par exemple le chapitre sur l'Allemagne (l'Allemagne du X<sup>e</sup> siècle à 1848) précède l'histoire de la Restauration.

Un livre comme celui-ci est forcément riche de jugements ; il a l'ambition de constituer une échelle de valeurs. En général, et jusqu'en 1789, M. Cavaignac fait un effort pour attribuer sa juste part à chacun des facteurs de l'histoire de France. Il ne montre pas, par contre, à quel point la Révolution est tout le contraire d'un accident, d'une « lésion politique », mais bien le résultat nécessaire de trois siècles de centralisation monarchique. Sur la Révolution même et sur les régimes qui en sont issus, il professe une philosophie dépourvue de sérénité, moins encore celle de Taine que

1. Eugène Cavaignac, *Esquisse d'une histoire de France*. Paris, 1910, in-8°, viii-613 p., cartes.

2. Ce résumé, extrêmement bref, consacre trois pages (150-152) à la seule bataille de Ravenne. — Quant à l'appendice (p. 430-432) sur la maçonnerie, il faut y voir autre chose qu'une simple disparate.

3. L'exposé des idées des « philosophes » vient après Waterloo.

celle de M. Paul Bourget<sup>1</sup>. Ne serait-il pas sage, après tout, qu'une *Esquisse de l'histoire de France* s'arrêtât au seuil des temps qui ne sont pas encore entrés dans la paix de l'histoire? On ne peut « esquisser » ce que l'on voit de trop près et sans un suffisant recul. — Une œuvre de ce genre, qui se donne comme un résumé acceptable par tous, se doit à elle-même d'être impartiale, de se restreindre aux époques où l'impartialité est possible<sup>2</sup>.

Parmi les médecins qui s'adonnent à l'histoire médicale, le D<sup>r</sup> CABANÈS se distingue très heureusement par son respect des règles de la critique historique; c'est ce qui fait le sérieux intérêt du nouveau volume<sup>3</sup> où il esquisse l'étude clinique de la mort de Louis XIII, de sa veuve, de ses fils et petits-fils, de Louis XV et de ses descendants<sup>4</sup>, de Louis-Philippe et des deux Napoléon. Le seul grief que nous aurions contre ces études, c'est leur titre même, car les recherches du D<sup>r</sup> Cabanès aboutissent le plus souvent à prouver que les morts des grands personnages ne sont pas du tout des « morts mystérieuses ».

1. P. 434 : « L'État français allait jouer, dans une certaine mesure, le rôle « d'ilote ivre » de l'humanité supérieure. » — La part faite (p. 523) à l'influence de la Révolution sur l'Allemagne me paraît insuffisante. — P. 507 : « La niaiserie libérale. » — P. 587 : le gouvernement du Maréchal est « le meilleur que la France eût connu depuis Richelieu et Villèle ». — Ce qui frappe chez M. Cavaignac c'est que, comme tous ceux qui s'intitulent nationalistes, il n'éprouve que du mépris, et un mépris confinant à la haine, pour tout ce que la France a été et a fait depuis plus de deux siècles. Ces deux siècles font pourtant partie de la tradition française. Saint Louis seul trouve grâce aux yeux de ces traditionnalistes. — M. Cavaignac porte sur le romantisme (p. 537) ce jugement sommaire : « L'école nouvelle produisit des œuvres dont beaucoup apparurent très vite presque grotesques et dont d'autres se laissent encore lire avec plaisir. »

2. Quelques formules trop concises : p. 285, sur le Zuyderzée. P. 441, le « roi de Piémont ».

3. D<sup>r</sup> Cabanès, *les Morts mystérieuses de l'histoire*. II<sup>e</sup> série : *Rois, reines et princes français. De Louis XIII à Napoléon*. Paris, Albin Michel, s. d., in-8°, 442 p., 30 fig.

4. Y compris Louis XVI, qui cependant ne relève pas de la clinique. — Le D<sup>r</sup> Cabanès a groupé fort habilement les raisons qui permettent de croire que l'enfant mort et autopsié au Temple n'était pas Louis XVII. A ce propos, signalons aux naundorffistes un article de M. Elsner von Gronow, paru dans le journal *der Tag* du 18 février : en 1826, le grand-père de l'auteur, *auscultator* au tribunal de Brandebourg, suivit le procès de faux-monnayage et incendie intenté à l'horloger Naundorff. Ce juge, qui croyait à la descendance bourbonnienne de l'accusé, rédigea sur ce point un rapport spécial; le dossier fut envoyé à Paris; mais, au retour, on s'aperçut que le rapport manquait. Il n'en faut pas plus aux partisans de cette invraisemblable légende pour proclamer les droits du « duc de Normandie ».

II. XVI<sup>e</sup> SIÈCLE. — Le gros volume consacré par M. Fernand MOURRET à la Renaissance et à la Réforme est une œuvre honnête<sup>1</sup>. Si l'auteur écrit d'un point de vue strictement catholique, du moins ne trouvera-t-on rien chez lui qui rappelle la méthode du P. Fouqueray ou la critique de M. Merki. Luther n'est pas, ici, représenté comme un démoniaque, ni Calvin accusé de sodomie. L'auteur s'est donné la peine de lire des écrivains qui ne pensent pas comme lui<sup>2</sup>. Pour un livre qui se présente lui-même comme un travail de seconde main, c'est déjà un mérite.

Il est seulement fâcheux que ces intentions fort louables n'aient pas été servies par une connaissance intime et familière du sujet. Sujet très vaste, puisque pour l'auteur le mouvement de la Renaissance et de la Réforme commence au déclin du XIII<sup>e</sup> siècle. Il a essayé courageusement de l'embrasser non seulement dans toute son extension chronologique, mais aussi dans l'extrême complexité de ses aspects : politiques, économiques, sociaux, aussi bien que religieux, moraux et intellectuels. Il n'apparaît pas qu'il fût très bien préparé à cette lourde tâche<sup>3</sup>. Et, malgré son désir d'être impartial, son information n'est pas assez sûre pour que ses affirmations puissent être reçues sans contrôle<sup>4</sup>. Les jeunes clercs auront dans

1. Fernand Mourret, *Histoire générale de l'Église*; t. V : *la Renaissance et la Réforme*, 2<sup>e</sup> éd. Paris, Bloud, in-8°, 604 p. Index.

2. M. Mourret, professeur d'histoire à Saint-Sulpice, cite même des articles de revue. Il est vrai qu'un *motu proprio* n'en avait pas encore interdit la lecture aux jeunes clercs. — Dans l'ensemble, la bibliographie de M. Mourret n'a pas de caractère tendancieux. Sur Jeanne d'Arc, cependant (p. 166. n. 1), il est assez inquiétant de ne pas rencontrer le nom de Michelet. — Cette bibliographie pourrait, d'ailleurs, être plus complète : on n'y trouve pas (lacune énorme) la *Collectio judiciorum* de d'Argentré, ni les notes de Léopold Delisle sur les registres de la Faculté de théologie.

3. On notera, en particulier, en matière de noms propres ou étrangers, un dédain de l'exactitude qui ne saurait entièrement être imputable aux imprimeurs (surtout dans une deuxième édition). Dans la seule p. 8 : Boutarie, *chartulum*, *aveniensium*. P. 193 : Frédéric le More. P. 279, n. 1 : « Vieux religieux », amusante coquille pour « vœux ». P. 304, deux fois, *Angenspiegel*. P. 365-67 : *Chatterhouse*. P. 319 : *Herndeutsch* (pour *Kerdeutsch*). P. 331 : Henri VIII nommé *Defensor Fidei* par Alexandre VI. P. 391 : « No Kind, »! pour « King ». P. 395, n. 1 : *Théagène et Chorictée*. P. 368 : Étapes en *Normandie*. P. 407 : Guillaume de Belloy, et cependant en note on cite du Bellay! P. 427 : Éléonore de Baye, pour de Roze. P. 455 : Vagerio pour Vergerio. Cela dépasse vraiment la mesure permise. Il n'y a pas d'erratum. — P. 130 : le néo-solécisme « ès terre ». P. 192 : « Exhubérance ».

4. Dire à propos du schisme de Louis XII (p. 232) : « Mais le peuple n'était pas avec ces faux docteurs », c'est là une assertion peu en accord avec les textes. De même, p. 240 : « L'opinion publique accepta généralement avec faveur

ce volume un guide acceptable ; ils feront bien de ne pas le considérer comme suffisant<sup>1</sup>.

Le nouveau fascicule de M. Fleury VINDRY est consacré au parlement de Bordeaux<sup>2</sup>. Grâce à son extraordinaire puissance de travail, l'auteur a mis sur pied 396 notices, dont un grand nombre sont relatives à des familles ou à des personnages importants : les Eyquem, et parmi eux, d'abord, — à tout seigneur tout honneur, — Michel de Montaigne, la Boétie<sup>3</sup>, Daffis, de Raemond<sup>4</sup>, le Ferron, Geoffroy de Malvin, du Cruseau, Gaufreteau, Lagebaston, etc.

Le tome II des *Mémoires de du Bellay*, édités par MM. V.-L. BOURRILLY et F. VINDRY<sup>5</sup>, comprend les livres III à V ; il va du lendemain du désastre de Pavie jusqu'à la harangue prononcée par l'empereur à Rome en 1536 et aux suites de cette célèbre manifestation oratoire. Il est encore trop tôt pour dire le service que nous rendent les nouveaux éditeurs ; leur étude des manuscrits permettra d'établir la part respective de Guillaume et de Martin dans l'élaboration des *Mémoires*.

le concordat de 1516. » — Il faut avoir une foi assez robuste et une certaine capacité de fermer les yeux à l'évidence pour écrire (p. 352) : « L'histoire a démontré une fois de plus que l'hérésie, puissante pour détruire, est incapable de rien fonder », et aussi pour répéter (p. 457) que « tous les peuples des pays protestants ont perdu leur liberté depuis qu'ils ont changé de religion ». — Que veut dire (p. 357) : « La trop fameuse Marguerite de Navarre » ? La pauvre Marguerite sera-t-elle jusqu'au bout, comme l'en plaignait déjà Brunetière, victime d'une fâcheuse homonymie ? P. 397 : jugement contestable sur Louise de Savoie, qui est gagnée en 1525 à la politique répressive. — P. 403, n. 2 : une discussion intéressante, mais écourtée, des idées de Lefèvre d'Étaples. Une aussi grosse question ne saurait se trancher dans une note. — P. 431 : une inexactitude, qui fausse le jugement, sur Vassy : le duc de Guise « rencontre une troupe de 4 à 500 protestants ».

1. Un oubli stupéfiant : l'affaire des placards n'est même pas mentionnée !

2. Fl. Vindry, *les Parlementaires français au XVI<sup>e</sup> siècle*. T. II, 1<sup>er</sup> fasc. : *Parlement de Bordeaux*. Paris, H. Champion, 1910, in-8°, 132-xxxii p. — L'appendice comprend des notes prises à l'état civil de Bordeaux, 1560-1610. Addenda du t. I, p. 130.

3. M. Armaingaud n'est pas ménagé, ni non plus le *Contr'Un* : « Prodigieuse et inexplicable renommée..., pâteuse élucubration scolaire. » M. Fl. Vindry arrive, à propos de la *Franciade*, aux mêmes conclusions que moi. Il est plus difficile d'admettre sa théorie générale « de l'intolérance » foncière et universelle des réformés, ni son affirmation que tous les réformés français du xvi<sup>e</sup> siècle aient toujours été hostiles au système républicain. Ne pas dire du *Contr'Un*, « édité par Montaigne, en 1574, selon les uns, en 1577, selon les autres ».

4. Sur lequel on nous annonce un travail de M. Carol.

5. *Mémoires de Martin et Guillaume du Bellay*, publiés par V.-L. Bourrilly et F. Vindry. T. II (l. III, IV et V, 1525-1536). Paris, Laurens (Soc. Hist. de France), 1910, in-8°, 420 p.

Pendant longtemps, nous n'avons rien eu à opposer aux *Nunziaturberichte*. Mais le comité des *Archives de l'histoire religieuse de la France*, à qui nous devons déjà la première partie des nonciatures de Clément VII<sup>1</sup>, entreprend de nous donner, en une série parallèle, celles de Paul IV<sup>2</sup>. D. R. ANCEL, par ses études sur les Carafa et la question siennoise, était mieux qualifié que personne pour rechercher dans les archives italiennes les éléments très dispersés de la correspondance de Sebastiano Gualterio et de Cesare Brancatio. Le volume qu'il nous donne aujourd'hui ne couvre qu'une période extrêmement courte. L'éditeur a compris dans sa publication l'éphémère pontificat de Marcel et même la dernière année de Jules III, mais il ne remonte pas, dans le règne de ce pape, jusqu'à la crise si curieuse de 1551-1554. Il commence à mai 1554 et s'arrête actuellement au mois d'août 1555, au lendemain de l'échec des conférences de Marcq. L'introduction, en revanche, va jusqu'en 1557 et la rareté des bons travaux sur Henri II<sup>3</sup> double le plaisir que nous prenons à la lire. D. Ancel admet, comme la plupart des historiens, que la politique de Henri II fut, en ces années décisives, très hésitante, à la remorque tantôt des belliqueux Lorrains, tantôt du pacifique Montmorency. Cette théorie sera-t-elle admise par le futur historien de Henri II<sup>4</sup>? Ce qui semble bien, en tous cas, ressortir de la correspondance des nonces, c'est que les grandes questions politiques, non seulement du côté du roi, mais du côté du pape, — le dernier pontife cependant qui ait essayé d'une lutte à main armée contre l'étranger, — sont perpétuellement brouillées par de misérables questions personnelles. On notera une brève allusion à la crise religieuse<sup>5</sup> et la place prise dans cette correspondance par une affaire purement économique, le monopole des aluns de Tolfa.

Le siège de Malte par les Turcs en 1565 a été chanté par un poète

1. *Rev. hist.*, t. XCIV, p. 80.

2. *Archives de l'histoire religieuse de la France. Nonciatures de France. Nonciatures de Paul IV (avec la dernière année de Jules III et Marcel II)*, publiées par D. René Ancel. T. I : *Nonciatures de Sebastiano Gualterio et de Cesare Brancatio (mai 1554-juillet 1557)*, 1<sup>re</sup> partie. Paris, Gabalda, 1909, in-8°, cx-253 p.

3. M. Romier annonce un livre sur *Henri II et l'Italie*.

4. Notons, pour le moment, que, dans un article de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXXI (*Lettres de Giov. Dalmatio*, p. 4 du tirage à part) et dans un article des *Mélanges d'archéologie*, t. XXX (*les Guerres de Henri II*, p. 15-16 du tirage à part), M. Romier semblait accepter l'opinion traditionnelle.

5. Plaintes du pape au sujet de l'impression des livres hérétiques en France et du secours accordé par le roi aux luthériens allemands.

crétois, Antoine Achélis, dont l'œuvre parut à Venise en 1571. M. Hubert PERNOT<sup>1</sup> y reconnaît une amplification du récit paru en italien, puis en français, sous le nom de Pierre Gentil de Vendosme<sup>2</sup>. M. Pernot reproduit le texte grec et le texte français.

De plus en plus apparaît la nécessité d'étudier le fonctionnement des institutions administratives du xvi<sup>e</sup> siècle, non au centre seulement et dans les dépôts parisiens, mais dans les provinces et dans les archives locales. C'est ce que M. L. ROMIER vient de faire avec succès pour le *Bureau des finances de Caen*<sup>3</sup>. Agonie de la Ligue en Normandie, — à Falaise, Argentan, Domfront, — lutte contre Mercœur, efforts en vue du siège d'Amiens, ruine des campagnes, reconstitution financière opérée par Sully, tels sont les faits essentiels qui apparaissent dans la correspondance du bureau<sup>4</sup> et peut-être encore mieux dans les procès-verbaux des chevauchées<sup>5</sup>. Ce sont vraiment, comme le dit l'éditeur, « des documents de premier ordre ».

C'est à la même période et au même ordre de sujets que se rapporte le travail de M. CHARLIER-MENIOLLE ; non pas à la même province, car si l'*Assemblée des notables de 1596* se tient à Rouen, elle s'occupe de tout le royaume<sup>6</sup>. A la suite de M. Chamberland, il essaie de débrouiller le chaos des questions financières. Il s'occupe également des questions économiques débattues à Rouen. Ici l'étude aurait pu être poussée davantage.

III. XVII<sup>e</sup> SIÈCLE. — *Une ambassade suisse à Paris en 1663*, c'est celle qui fut chargée d'aller renouveler l'alliance avec Louis XIV

1. P. Gentil de Vendosme et Antoine Achélis, *le Siège de Malte par les Turcs en 1565, publié en français et en grec d'après les éditions de 1567 et de 1571*. Paris, H. Champion (*Collection de monuments pour servir à l'étude de la langue et de la littérature néo-hellénique*, 3<sup>e</sup> série, n<sup>o</sup> 2), in-8°, 1910, xvi-198 p., 20 reproductions.

2. « P. Gentile di Vendome ». Qui est-ce ce personnage? Marino Fracassa signe une pièce de vers dans la première édition de 1565 et son nom seul figure dans la seconde. Achélis parle de lui comme de l'auteur du livre dont il s'est inspiré.

3. Lucien Romier, *Lettres et chevauchées du bureau des finances de Caen sous Henri IV*. Rouen, Lestringant, et Paris, A. Picard, 1910, in-8° (Soc. de l'hist. de Normandie), xxv-332 p. Tables.

4. Pour 1590 et 1595-1610. Lettres de et à Montpensier. A partir de 1599, nombreuses lettres de Sully, dont on mesure ainsi le rôle grandissant.

5. 1602, Vire et Mortain; 1603, Avranches; 1606, Falaise; 1607, Carentan et Bayeux. En appendice, la comptabilité de la recette générale pour 1598-1599, 1603, 1606-1607. États au vrai (lacunes), 1594-1610.

6. R. Charlier-Meniolle, *l'Assemblée des notables tenue à Rouen en 1596*. Paris, H. Champion, 1911, in-8°, 143 p., 2 grav. — P. 13, l. 15, lire : « danse ». P. 33, l. 6, avant la fin, manque le mot *avec*.

devenu majeur<sup>1</sup>. Elle fut surtout importante au point de vue économique; mais cette partie du sujet avait déjà été étudiée par M. Paul Schweizer en 1880-1881 et par M. Hermann Wartmann en 1906. Il ne restait à M. Tony BOREL qu'à glaner quelques anecdotes sur le voyage des envoyés des cantons, sur les plantureux banquets qui leur furent offerts à Dijon et à Troyes, sur leur réception à la cour. Il a grossi son volume avec des généralités sur les relations franco-suisse<sup>2</sup> et sur l'état de la France vers 1660, et avec une très intéressante illustration<sup>3</sup>.

Le marquis de Saint-Maurice fut envoyé, puis ambassadeur de Charles-Emmanuel II de Savoie auprès de Louis XIV, de 1667 à 1670. De sa volumineuse correspondance, conservée aux archives de Turin, M. Jean LEMOINE a extrait ce qui « pouvait nous offrir le tableau de la cour de France »<sup>4</sup>. C'est donc une liasse nouvelle qu'il verse à ce dossier auquel il avait déjà fourni les *Mémoires* de Primi Visconti. Mais Saint-Maurice est naturellement mieux placé que l'aventurier pour démêler les secrets de la politique, pour analyser les causes de la puissance du roi et les symptômes de décadence<sup>5</sup>. L'Introduction de M. Lemoine, qui suit Saint-Maurice jusqu'à sa mort (1682), est une utile contribution à l'histoire des relations de la France avec le Piémont.

On connaissait déjà, par ses *Mémoires*, le rôle joué dans l'émigration protestante de 1685 par Henri de Mirmand. Mais de patientes recherches dans des archives publiques et privées ont permis à une de ses descendantes, M<sup>me</sup> DE CHAMBRIER<sup>6</sup>, d'élever à ce gentilhomme languedocien un monument. C'est une véritable encyclopédie du

1. Tony Borel, *Une ambassade suisse en France à Paris (1663). Ses aventures et ses expériences*. Paris, Fontemoing, 1910, in-8°, 268 p., 36 grav.

2. On s'étonne, malgré les dates, de ne pas trouver à la bibliographie l'ouvrage de M. Rott.

3. P. 30, n. 1 : val Misoceo et non Mesaco. P. 65 : « Logis du roi, ancien Palais des États », lire « Logis du roi, plus tard Palais des États ». — Constamment la forme « si il », même (p. 233) dans une citation, ce qui fait un vers faux.

4. Marquis de Saint-Maurice, *Lettres sur la cour de Louis XIV*. Publ. par Jean Lemoine. Paris, Calmann-Lévy, s. d. [1910], in-8°, L-538 p., 1 portr.

5. Quoique la publication soit surtout destinée à nous peindre la cour, quelques lettres ont une réelle importance, par exemple celle du 22 août 1670, où l'ambassadeur analyse la politique ambitieuse et jalouse de Louvois, et conseille à son maître de « prendre ses résolutions dans les occasions et chercher son avancement et son bien où elle [Son Altesse] le trouvera ». C'est le programme des futures défections savoyardes.

6. M<sup>me</sup> Alexandre de Chambrier, *Henri de Mirmand et les réfugiés de la Révocation de l'Édit de Nantes (1650-1721)*. Neuchâtel, Attinger; Paris, Fischbacher, 1910, in-8°, xviii-430-180 p., 3 portr. et pl. Index.

Refuge. On y trouvera des détails de première main sur les « Directions françaises », ces comités qui, dans les villes protestantes de l'étranger, se chargeaient de recueillir et de distribuer les fonds, de secourir, de grouper les émigrés, de les diriger sur les points où ils pouvaient trouver un emploi à leur activité et des moyens d'existence; sur les tentatives de colonisation protestante, celle que le fils du glorieux marin Duquesne projetait à Bourbon, celle d'Irlande; sur les « galères du roi », etc. L'organisation même du Refuge apparaît ici dans sa réalité de tous les jours. Ce n'est pas sans tristesse que l'on voit s'opposer, à l'obstination barbare du gouvernement royal, l'égale ténacité de ces malheureux qui, pour reconquérir une place dans leur patrie, essaient d'y pénétrer de force, avec l'appui de l'étranger<sup>1</sup>.

IV. XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE. — Le tome III de M. Émile BOURGEOIS complète son histoire des origines de la diplomatie secrète au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. Sous ce titre : *le Secret de Dubois*, il reprend et complète en partie les deux volumes précédents, placés sous l'invocation du régent et d'Alberoni, mais il étudie surtout Dubois dans sa période de grandeur. Il n'y a plus, dès lors, d'hiatus entre la diplomatie secrète et la diplomatie officielle; car (p. 115), après 1718, « la diplomatie officielle fut mise au service du régent et dut abandonner celui de la France ». Mais tel est le goût de Dubois pour les voies détournées qu'il continue à entretenir une diplomatie secrète parallèlement à sa propre diplomatie officielle. Au moment où il opère, en 1720, l'évolution capitale qui va rapprocher les deux branches, récemment brouillées par ses soins, de la maison de Bourbon, il envoie à Madrid un agent secret, de Mornay, chargé de gagner de vitesse l'ambassadeur Maulévrier.

Le triomphe de cette diplomatie à côté, c'est l'affaire qui lui tenait le plus à cœur, celle du chapeau. Il faut lire dans M. Bourgeois l'amusante correspondance où l'abbé, qui rêve la robe rouge, devient une « M<sup>me</sup> de Gadagne, ma cousine », qui a un procès devant la Rote. Il faut lire les lettres de Gualterio et de Lafitau. On savait déjà qu'à ce prestigieux chapeau Dubois avait su attacher à la fois l'empereur et son ennemi le roi catholique, Georges l'hérétique et son compétiteur Jacques III. Mais jamais on n'avait donné

1. A l'appendice, p. 1-32, reproduction des *Mémoires* de Mirmand.

2. Émile Bourgeois, *la Diplomatie secrète au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ses débuts*. T. III : *le Secret de Dubois, cardinal et premier ministre*. Paris, A. Colin, s. d. [1910], in-8°. 448 p. Voy. *Rev. hist.*, t. CII, p. 340; t. CV, p. 386. — Voy. aussi, sur la fuite d'Alberoni, la curieuse *Correspondance de Lafitau et de Chauvigny*, publ. par M. J.-G. Gossel, dans *Documents d'histoire*, 1<sup>re</sup> année, n<sup>o</sup> 3-4.

aussi précisément le détail de ces négociations, et ce détail est du meilleur roman : les assauts livrés, jusque sur son lit d'agonie, à Clément XI mourant, puis, lors du conclave, ce que Dubois appelle lui-même, avec un délicieux cynisme, « le troc d'un chapeau pour une tiare ». Troc d'ailleurs inégal, puisqu'il fallut multiplier les petits cadeaux, en tout deux millions de livres, empruntés, — ironie dernière, — au huguenot converti Samuel Bernard. Au moment où il prodiguait ainsi l'argent, Dubois écrivait : « L'on n'a pas un sol pour les choses essentielles. Le 15 juillet, le prêt des troupes a manqué. »

A ses vues personnelles et au désir de servir la fortune des d'Orléans, Dubois a constamment sacrifié les intérêts de la France. Il les a d'abord subordonnés à ceux de l'Angleterre, jusqu'à se faire l'instrument des colères anglaises contre l'Écossais qui menaçait de relever le commerce et l'activité coloniale de la France. Il a ensuite mis la France à la suite de l'Espagne, faisant les frais de la politique des Farnèse et ne demandant de concessions à l'Espagne que pour les marchands de Londres !

A propos d'un incident capital de ce rapprochement franco-espagnol, — les mariages, — les prédécesseurs de M. Émile Bourgeois avaient admis la version d'une offre spontanée faite par Philippe V au Régent. La vérité (extraite des archives du quai d'Orsay et du Record office) est que cette « offre spontanée » est une comédie inventée par Dubois et son maître pour dissimuler leurs savantes menées. Le ministre Grimaldo — et sa femme — furent même grassement payés de leur complaisance.

Voilà comment Dubois fut, selon le mot cruel dont l'égratigna Fontenelle en le recevant à l'Académie, « le ministre de toutes les cours ». Il meurt au comble de la gloire et de la puissance. Et cependant, malgré la dernière victoire qu'il remporte, au lendemain même de la majorité, sur ses nombreux ennemis, — Villeroy, les grands et jusqu'au fils de son maître, — on peut se demander si, vivant plus longtemps, il eût conservé sa prodigieuse fortune. — M. Bourgeois nous a donné de ce curieux personnage un portrait qui restera.

Avec le tome IX s'achève l'*Histoire de France* publiée sous la direction de M. LAVISSE<sup>1</sup>. La plus grosse partie du volume (règne de Louis XVI) est l'œuvre de M. CARRÉ. On y retrouvera les qualités de méthode, de sobriété, de probité historique que nous avons

1. Paris, Hachette, 1910, in-8°, 446 p. Le t. IX<sup>2</sup> contiendra les tables. On sait qu'ensuite paraîtra l'histoire de France depuis la Révolution.

signalées dans son Louis XV, avec plus de sûreté dans l'exposition, une plus grande maîtrise du sujet. La connaissance profonde que l'auteur possède du mouvement parlementaire confère à ses chapitres sur Turgot, sur la magistrature, sur les dernières années de l'ancien régime une réelle valeur<sup>1</sup>. L'exposé est vivant, se lit avec plaisir et reste impartial. — Dans un chapitre intitulé : « Avant la réunion des États-Généraux », M. SAGNAC donne une excellente description de « l'anarchie spontanée », non pas celle de Taine, celle d'*après* la Révolution, mais celle d'*avant* le 5 mai 1789. L'ancien régime tombe en décomposition, il suffira d'une secousse pour l'anéantir<sup>2</sup>.

Dans une conclusion générale sur le XVIII<sup>e</sup> siècle, M. LAVISSE a voulu résumer l'histoire de cette décomposition. Comment la brillante monarchie louisquatorzienne est-elle, si vite, tombée si bas? On retrouvera ici, dans ces trente pages, à la fois denses et lumineuses, les plus rares qualités de l'historien et de l'écrivain : la largeur des vues, la pénétration, le don de la vie, uni à la faculté d'analyse, à la finesse psychologique. Je me demande même si l'explication psychologique ne tient pas trop de place. Je ne suis pas très certain que (p. 402) « la cause principale de la ruine de la royauté, ce fut le manque de roi », et que le cours de l'histoire eût été changé si Louis XIV avait écouté Colbert (p. 417). M. Lavissee ne parle-t-il pas (p. 407) lui-même de causes plus générales, le « vieil et détestable régime des impôts, le mauvais vouloir des privilégiés et des riches », c'est-à-dire, en somme, la structure même de la société? Ces maux ne pouvaient être guéris que par de « grands remèdes ». Tout le ch. II de M. Lavissee insiste sur ces causes profondes qui dépassent la personnalité d'un homme, fût-ce le Roi-Soleil; elles remontent bien au delà de 1661; elles datent (p. 440) de « huit siècles ».

Quelques fragments de cette conclusion générale ont la simple élégance des choses définitives. La page sur Paris et Versailles : « Ah! si le roi n'eût pas déserté Paris... », sera demain, et à juste titre, dans toutes les anthologies historiques.

1. Il est regrettable que les conditions même dans lesquelles l'ouvrage a été publié donne à la bibliographie de M. Carré une allure un peu vieillotte. Pour Turgot, il manque Glagau, qui est de 1908 (au reste, M. Carré, toujours moins intéressé par la politique étrangère, ne mentionne pas la lutte entre Turgot et Vergennes sur la guerre avec l'Angleterre), les livres d'Audouard, celui de Bord. — P. 194, « Faucigny » pour « Bassigny ». P. 229, un léger solécisme, pris à la langue du journalisme : « Et en Hollande, que l'embaras de ses finances obligeait... » P. 278, Glück pour Gluck. On voit avec quel soin se lisent les chapitres de M. Carré.

2. P. 382, n. 1, « Madival » pour Mavidal.

L'édition des *Mémoires de Brissot* que nous donne M. Cl. PERROUD est plus qu'une édition nouvelle<sup>1</sup>. Il n'est pas exagéré de dire que c'est une première édition. En effet, celle qu'avait donné Montrol en 1830 était bourrée d'interpolations (600 pages sur 1,300), tirées des autres ouvrages de Brissot, de ses articles de journaux, etc.<sup>2</sup>. Tels qu'ils nous sont présentés maintenant, ces *Mémoires* se composent de deux parties : 1° le récit de la vie de Brissot de 1754 à 1787, avec quelques notes sur les débuts de la Révolution ; 2° les pages écrites à l'Abbaye. On trouvera dans la première (la seule dont nous ayons à nous occuper) des renseignements extrêmement précieux sur la vie intellectuelle à la fin de l'ancien régime. On goûtera surtout les chapitres relatifs au *Courrier de l'Europe* ; il y a là, sur la grande presse internationale et sur la formation de l'opinion publique, des données de première main et qui n'existent nulle part ailleurs. Signalons aussi l'histoire de la Société des Amis des Noirs et les notes sur les rapports de Brissot avec les d'Orléans et avec M<sup>me</sup> de Genlis. Grâce à l'érudition de M. Perroud, nous pouvons maintenant lire ce texte avec sécurité. En vérité, l'historiographie du xviii<sup>e</sup> siècle vient de s'enrichir d'une source de plus.

V. HISTOIRE LOCALE. — L'histoire des communautés artisanes dans le comté de Montbéliard présente cet intérêt qu'il s'agit d'un pays français de domination allemande<sup>3</sup>. Les corporations s'y appellent des *chonffes* (*zünfte*)<sup>4</sup>, ce qui semble indiquer que la première organisation des artisans en corps de métiers est contemporaine de l'avènement des Wurtemberg. C'est cet avènement qui a

1. G.-P. Brissot, *Mémoires (1754-1793)*, publiés avec une étude critique et des notes par Cl. Perroud. Paris, Alph. Picard (*Mémoires et documents relatifs aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*), s. d., 2 vol. in-8°. T. I (1754-1784), LI-397 p., un portrait et une bibliographie. T. II (1784-1793), 401 p. Index.

2. Plus 100 p. suspectes, que M. Perroud reproduit en petit texte, et 100 p. de correspondance, qu'il se propose de rééditer en un volume distinct. Cela ramène donc à 500 pages de l'édition Montrol le fond authentique des *Mémoires*. Sur ce fond, resterait à opérer un travail critique que M. Perroud indique discrètement dans les notes : dater les divers morceaux. Il n'est pas admissible que ces pages, où le narrateur se complait à développer ses souvenirs, aient été rédigées à l'Abbaye. Elles ont dû y être simplement classées et remaniées.

3. Léon Nardin et Julien Mauveaux, *Histoire des corporations d'arts et métiers des villes et comté de Montbéliard et des seigneuries en dépendant*. Montbéliard (t. XXXVIII-XXXIX des *Mémoires de la Société d'émulation*), 1910, 2 vol. in-8°, 510 et 276 p., 1 pl. Le t. II comprend les statuts.

4. Le père des compagnons est le *Herfâtre*. leur logis est la *Herberg*. Le tour de France est remplacé par un tour d'Allemagne et les règlements doivent être mis en harmonie avec ceux des villes allemandes.

mis en lumière la valeur géographique de la ville de Montbéliard, entrepôt entre la Suisse, l'Allemagne et les pays espagnols. De même, plus tard, c'est le triomphe de la politique française qui, en opérant l'encercllement économique de la principauté, en amène la ruine et transfère à Belfort la « porte de Bourgogne ».

Là comme ailleurs, les corps de métier sont bien antérieurs à la rédaction des chartes qui les concernent et ils semblent sortir des confréries<sup>1</sup>. Quoiqu'il s'agisse d'un pays de petite industrie, on note cependant ici, comme à Dijon ou à Bruxelles, une évolution du compagnonnage vers le monopole du placement et la défense de la classe ouvrière<sup>2</sup>. La publication de MM. NARDIN et MAUVEAUX est soignée, leur introduction exacte et judicieuse.

Le volume un peu copieux que MM. DELAMOTTE et LOISEL ont consacré aux *Origines du lycée de Saint-Omer*<sup>3</sup> permet une fois de plus de mesurer le service rendu par les Jésuites à l'ancienne Église, aussi bien dans les pays de langue française que dans le royaume. C'est dans une « ville déjà en majorité protestante » qu'en 1565 l'abbé de Saint-Bertin, évêque de Saint-Omer, — et par surcroît oncle de Marnix, — installe les Pères. Le collège wallon (à côté du collège anglais) cédera la place aux prêtres séculiers, puis aux Doctrinaires<sup>4</sup>, enfin au collège, devenu en 1845 collège royal<sup>5</sup>.

Henri HAUSER.

1. La charte est, en général, réclamée par les intéressés, sans doute parce que « les règlements librement consentis avaient cessé à la fin du xv<sup>e</sup> siècle d'être respectés ».

2. On nous dit de la coalition des cordiers en 1730 qu'elle n'a pas un « motif économique ». Pourtant (p. 191) il s'agit bien de réserver le travail aux seuls compagnons du métier.

3. Abbé G. Delamotte et J. Loisel, *les Origines du lycée de Saint-Omer, histoire de l'ancien collège (1565-1845)*. Calais, typographie des Orphelins, 1910, in-8°, 510 p.

4. A signaler le rôle joué par plusieurs d'entre eux dans la Révolution.

5. P. 221, lire « du Muy ». P. 231, « Bone Bourgogne » lire « Beaune ».

## COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

---

Charles GUIGNEBERT. **L'évolution des dogmes.** Paris, Flammarion, 1910. In-12, 351 pages.

Dans l'intention de son auteur, ce livre paraît être une philosophie ou une critique générale de la pensée religieuse; en fait, c'est surtout une philosophie de l'histoire des dogmes chrétiens, avec application partielle à l'histoire d'autres croyances. Le dogmatisme catholique résulte de ce que la spéculation hellénique et l'autoritarisme romain se sont emparés de la foi importée du judaïsme par les prédicateurs chrétiens et l'ont élaborée en un système philosophico-religieux de croyances obligatoires. Ce qui s'est passé là n'est pas le type absolu de ce qui se passe dans toutes les religions. De grandes religions ont existé, même avec un développement considérable de la spéculation religieuse, qui n'ont pas été proprement dogmatiques et qui n'ont pas produit de dogmes, au sens vulgaire du mot. Si donc M. Guignebert voulait écrire un traité de la spéculation religieuse, il aurait bien fait de remplacer dans son titre le mot « dogme » par le mot « croyance » et il aurait dû beaucoup élargir son cadre. Admettons qu'il s'est proposé d'expliquer l'histoire des dogmes chrétiens et ne le chicanons pas sur le choix des termes.

L'ouvrage comprend deux parties, qui concernent respectivement la nature et la vie du dogme.

Sont examinés dans la première partie : la notion du dogme; les sources supposées du dogme, révélation et inspiration; les documents authentiques du dogme, Livres saints et Canon; la conservation et la transmission des dogmes, tradition; enfin, l'interprétation des dogmes. Tous ces thèmes sont directement empruntés à la théologie catholique, l'auteur s'efforçant ensuite de montrer à quoi ces concepts correspondent dans la réalité, et aussi comme quoi la réalité apparaît en contradiction plus ou moins flagrante avec les concepts théologiques. Mieux eût valu sans doute partir de la réalité historique et faire voir comment se sont formées les notions de révélation, d'inspiration, de livre sacré, de tradition authentique, d'autorité interprète du livre et de la tradition, sans insister autrement sur les défauts de tel système d'orthodoxie. Histoire et polémique sont deux. Il est toujours bon de se rappeler que, si les croyants se laissent parfois instruire, la foi ne se laisse pas réfuter. A la vérité, M. Guignebert déclare (p. 7) avoir « soigneusement évité la discussion des thèses dogmatiques »

qu'il a exposées; mais comme il confesse aussitôt après (p. 8) avoir voulu « montrer que, considérée du seul point de vue historique, aucune des garanties » alléguées par les orthodoxies en faveur de l'immutabilité du dogme « ne peut inspirer confiance », on est fondé à demander quel autre procédé il aurait pu employer s'il avait discuté.

M. Guignebert parle histoire et théologie avec une égale compétence. Si l'on est un peu inquiet de voir (p. 33) que le pape définit les dogmes « sous l'inspiration du Saint-Esprit », on est rassuré bientôt en lisant (p. 49) que la simple « assistance » se distingue de l'inspiration, et que le pape jouit seulement de la première. Distinction sans portée, ajoute M. Guignebert, attendu que la valeur de la proposition dogmatique reste la même dans tous les cas. Mais si la distinction est sans conséquence pour ce qui regarde l'autorité des dogmes, elle a cependant une assez grande signification pour l'historien. Dans les premiers siècles chrétiens, on n'aurait pas eu l'idée de ce charisme tout négatif et abstrait qu'est la simple assistance, et ce redoutable privilège de l'infaillibilité doctrinale est, à y bien regarder, quelque chose de ridiculement mesquin par rapport aux anciens dons de l'Esprit. Cette exemption d'erreur est la prérogative qui convient au chef d'une armée de théologiens scolastiques, pour mettre fin à leurs querelles et les empêcher de se dévorer les uns les autres. Et il n'est pas exact de dire qu'une définition pontificale *ex cathedra* « passe pour inspirée » (p. 89) : ce n'est qu'un règlement de la pensée religieuse où il est admis que l'erreur ne se trouve pas.

Après avoir considéré le dogme par le dehors, M. Guignebert traite de la vie du dogme : milieu dogmatique et éléments du dogme; naissance du dogme; obstacles à son évolution, qui, malgré tout, s'accomplit; rapports entre le mysticisme, le sens commun et la pensée religieuse; la formule dogmatique; l'évidence du progrès dogmatique; la mort du dogme. Ces chapitres, autant et plus que ceux de la première partie, sont pleins de faits et d'idées. Volontiers même on leur reprocherait d'être trop pleins, un peu touffus, de n'avoir pas toute la perfection d'économie logique et de clarté qui conviendrait à une synthèse de ce genre. C'est ici surtout que l'équivalence perpétuellement admise entre la notion de croyance religieuse et celle de dogme absolu introduit un peu de confusion. Ce que dit M. Guignebert vaut surtout pour le christianisme, est avant tout l'histoire et la critique du dogme chrétien, ne s'entend bien que par rapport à lui. Mais, si on le prend ainsi, le livre est vraiment remarquable de conception, et complet, et précis. Tout au plus pourrait-on trouver que l'auteur n'a pas suffisamment analysé la logique spéciale de la foi, ni toujours attaché assez d'importance au sentiment qui fait vivre les croyances. Dans le défi perpétuel que la foi, critiquement examinée, semble jeter à la raison, il doit y avoir autre chose qu'une faculté inépuisable d'illogisme.

Certaines assertions pourraient admettre un correctif. Celle-ci par exemple (p. 193) : « Ni la présence réelle, ni la transsubstantiation, ni l'idée de sacrifice introduite dans l'eucharistie ne viennent de la foi populaire. » Passe pour la transsubstantiation, qui n'a jamais été intelligible qu'aux personnes doctes. Mais le caractère sacré des éléments eucharistiques, le sentiment de la communion au Christ toujours vivant, le souvenir de sa mort salutaire, incarné dans le rite qui rend cette mort actuelle en quelque façon pour le croyant, tiennent à la foi populaire et supportent les notions dogmatiques de la présence réelle et du sacrifice. Et ce n'est pas seulement « la dogmatique chrétienne » qui « s'est édifiée en reprenant, pour amplifier l'eucharistie, la vieille idée païenne du sacrifice de communion, dont il faut sans doute chercher les racines dans le totémisme » (p. 335). Déjà saint Paul a repris, sans presque s'en apercevoir, et l'idée et la chose, non pour « amplifier » une croyance, mais par l'intensité du sentiment mystique où il puisait l'assurance de posséder en lui-même le Christ ou l'esprit du Christ, sentiment qui lui faisait trouver réalisée dans le repas de la communauté l'union intime des fidèles en ce Christ-Esprit. Les propos de Paul à ce sujet, qui nous sembleront facilement, si nous n'y prenons garde, métaphoriques et vides de sens, étaient pour lui surabondants de réalité. Quant au sacrifice de communion, il n'a aucun lien nécessaire avec le totémisme, et l'on serait presque autorisé à dire qu'il lui est étranger, tant il est malaisé d'en trouver des exemples chez les peuples totémiques.

Très curieux de voir des dogmes nouveaux sortir des cendres de ceux qui sont morts, M. Guignebert observe que le modernisme catholique « ne s'est montré vraiment fécond qu'en négations », et que ses explications n'ont satisfait personne, étant « réellement étrangères aux dogmes qu'elles prétendaient conserver en les rajeunissant » (p. 326). Autant qu'il est permis d'en juger maintenant, ce qu'on appelle modernisme catholique n'a été qu'un effort, chimérique peut-être, et visiblement impuissant, pour éliminer de l'Église la notion du dogme absolu et aussi la notion absolue de l'autorité, le despotisme de la formule traditionnelle et le despotisme du pape. Il ne se proposait pas autre chose. Lire Tyrrell et, si l'on veut, l'*Évangile et l'Église*, pour ne citer que des morts. Après cela, les prétendus modernistes pensaient qu'il n'y avait qu'à laisser vivre la foi, sans opprimer les intelligences, à laisser vivre l'Église, sans violenter les consciences et sans sacrifier à la politique romaine les intérêts de la religion. Nul besoin pour eux de construire des symboles nouveaux. Réagissant contre le dogmatisme, ils ne songeaient à rien moins qu'à produire des dogmes. Les explications qu'ils ont pu suggérer touchant les dogmes anciens n'étaient pas précisément pour « conserver » ces derniers « en les rajeunissant » ; c'étaient plutôt des moyens de retraite, une planche pour franchir le fossé qui sépare la théologie de l'histoire ; ce n'étaient pas des ponts faits pour durer.

L'idée n'était peut-être point si mauvaise d'avertir l'Église enseignante qu'elle était en train de se compromettre à fond; que le catholicisme ne pouvait se maintenir qu'en se dégageant de l'autoritarisme qui stérilise la vie religieuse, de l'esprit de dogmatisme intransigeant où M. Guignebert voudrait voir le caractère essentiel de la pensée croyante; que le temps et les besoins nouveaux indiqueraient les solutions opportunes, si seulement on permettait à celles-ci de s'exprimer; que le salut pour l'institution catholique était dans le mouvement de la vie, dans la marche avec le siècle, non dans une lutte aveugle et désespérée contre la pensée et contre la société modernes. Voilà tout le modernisme, et, à distance, il ne semble pas que ce programme fût tellement absurde, ni même impraticable. Mais, comme Pie X, M. Guignebert pense que la religion tombe si on ne la rattache au dogme immuable. Cette thèse, même après l'encyclique *Pas-cendi* et l'excellent livre que nous venons d'analyser, reste encore à démontrer.

Alfred LOISY.

---

Joseph FABRE. **La Pensée antique. De Moïse à Marc-Aurèle.** Paris, Félix Alcan, 1902. In-8°, 367 pages. — **La Pensée chrétienne. Des Évangiles à l'Imitation de Jésus-Christ.** Ibid., 1905. In-8°, 656 pages. — **La Pensée moderne. De Luther à Leibniz.** Ibid., 1908. In-8°, 563 pages. — **Les Pères de la Révolution. De Bayle à Condorcet.** Ibid., 1910, In-8°, 764 pages.

Dans ces quatre ouvrages, M. Joseph Fabre esquisse « les évolutions de la pensée humaine » jusqu'à la Révolution; il les complétera par un cinquième, *la Pensée nouvelle*<sup>1</sup>. Le tout, qui compte déjà plus de 2,000 pages in-8°, formera une œuvre imposante et hardie. Il y fallait apporter la précision de l'historien et la hauteur de vue du philosophe. M. Fabre s'y est préparé par les études, les méditations, les écrits de toute sa vie. Il nous offre des livres bien informés dans l'ensemble et riches en vues généreuses plus qu'en découvertes historiques. Qu'il expose un système, qu'il étudie un penseur, il le fait de façon lucide, vivante, impartiale. Assez respectueux pour tout comprendre, mais trop loyal pour rien dénaturer, il écarte hardiment les préjugés qui voilent la vérité. Pourtant, il invoque une tradition : la clarté française, et il y conforme son style si clair et souvent si puissant.

« Montrer l'idée en marche sous ses formes » et dans ses manifestations « religieuses, morales et politiques », voilà son but. Il a le

1. La *Revue historique* a déjà rendu compte de *la Pensée chrétienne*, vol. LXXXIX, p. 429, et de *la Pensée moderne*, vol. XCVII, p. 454.

mérite de tenir compte des idées et des hommes de transition, de second plan, autant que des « chefs d'école », car pour saisir les progrès de la pensée, il en note tout indice, tout arrêt, toute reprise. Une par cette pensée maîtresse, son œuvre se compose de parties dont chacune forme un tout complet. Chaque fois qu'il traite des conceptions d'un homme ou d'une collectivité, il en cherche et les sources lointaines et l'influence à travers les temps; méthode philosophique, mais qui entraîne des répétitions.

*La Pensée antique* examine, non sans optimisme, les idées dont vit encore en partie l'Extrême-Orient et celles dont vécurent le monde oriental et méditerranéen de Moïse à Marc-Aurèle. Le livre se termine par l'agonie du paganisme, même druidique, et par ses survivances. Que l'auteur nous permette de lui en signaler une bien curieuse : dans le Mâconnais, le jour des morts, on visite les cimetières à la nuit close, entre huit et onze heures, car chacun illumine les tombes des siens, place des lampions au milieu des fleurs.

Au paganisme, impuissant à unir les âmes, déjà dans le monde romain finissant, succédait le christianisme, mais il se modifiait. Se transformant à mesure qu'il s'étendait, il s'imprégnait d'idées antiques; platoniciennes, alexandrines, romaines. Par ses Pères, l'Église se constituait, « alimentant et dominant » bientôt toute la vie intellectuelle, scolastique ou mystique. C'est ce que montre *la Pensée chrétienne*. L'histoire et l'étude du dogme catholique en forment la partie capitale et très vigoureuse; le livre s'achève par de belles pages sur *l'Imitation de Jésus-Christ*.

C'est par Luther que débute *la Pensée moderne* pour finir à Leibniz, en passant par les représentants et les martyrs de la philosophie et de la science, puis par Descartes, Pascal, les penseurs français, Spinoza et les penseurs anglais. M. Fabre montre « la magnifique éclosion de l'esprit scientifique », de « l'esprit moderne » qui naissait en brisant le joug romain; il retrace, conformément à sa méthode, toute l'histoire du protestantisme à propos de Luther. Peut-être y ferions-nous quelques réserves. Qu'on nous permette surtout une objection. Est-ce parce qu'ils sont des « peuples protestants » ou protestants en majeure partie que les Anglais, les Allemands, les Américains « ont conquis la suprématie mondiale? » Cette suprématie n'est-elle pas la résultante de faits complexes? La religion, la race y ont eu leur part, je le veux bien; mais quelle n'a pas été l'influence de l'énorme richesse en houille au siècle de la vapeur? Pour les Américains, ils ont eu toutes les facilités qu'offre un pays neuf à une nation encore jeune et ardente; les Anglais ont bénéficié de la protection que leur procurait la situation insulaire de la Grande-Bretagne; leur puissant individualisme a été développé par la Réforme, mais il est antérieur à elle. L'Allemagne moderne doit sa force à la direction tenace des Hohenzollern qui ont imprimé leur marque à l'Allemagne comme à

la Prusse, ont surexcité toutes ses forces productives, se faisant ses hommes d'affaires, ne négligeant aucune occasion de raviver les souvenirs de leurs victoires militaires par des victoires diplomatiques qui leur ouvrent les marchés et les routes du globe.

M. Fabre trouve une consolation pour nous à la diminution de notre puissance matérielle dans la situation morale que fait aux Français leur qualité de fils par excellence de ces *Pères de la Révolution*, dont il parle avec tant de « piété » dans le dernier paru de ses volumes. Deux caractères frappent dans ce livre ; il est nettement démocratique dans son inspiration et son plan et il a l'allure d'une apologie. Son inspiration démocratique ne se manifeste pas seulement par les idées, mais aussi en ceci que tout en consacrant de larges études à Montesquieu, Voltaire, Rousseau, Diderot, il ne néglige aucun des moindres penseurs du XVIII<sup>e</sup> siècle, comme aucun des mouvements d'idées, pas même les rêveries des illuminés. De plus, si ce livre est « une apologie », il reste impartial. L'auteur n'y tait « ni les erreurs, ni les excès ». Mais il loue « le spiritualisme pratique de tant de penseurs qu'on prétend flétrir en les appelant matérialistes ». Si certains bâtirent audacieusement théories et systèmes, beaucoup eurent l'esprit scientifique, partirent d'une étude sérieuse de faits précis. Beaucoup connaissaient et aimaient les hommes et l'homme ; ils comprirent ses droits, même le droit de propriété, et ils eurent une foi, tout au moins humaine, la foi au progrès qui anima un Turgot, un Condorcet. Ils eurent le mérite d'inspirer la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui, tout en étant beaucoup moins théorique et abstraite qu'on ne l'a dit, tout en ayant pour objet immédiat la correction des abus de l'ancien régime signalés dans les cahiers, n'en a pas moins jeté les bases d'un régime de liberté et de justice dont tous les peuples modernes se rapprochent peu à peu.

Les livres de M. Fabre, si élevés d'inspiration, et plus philosophiques qu'historiques, forment un tableau d'ensemble très vivant, très complet et très impartial du développement progressif de la pensée humaine.

Jeanne COLANI.

---

**Vita sanctae Genovefae virginis Parisiorum patronae.** Prolegomena conscripsit, textum edidit Carolus KÜNSTLE. Lipsiae, in aedibus B.-G. Teubneri, 1910. In-16, XLVIII-20 pages. (*Bibliotheca scriptorum medii aevi Teubneriana.*)

Les Bollandistes ont publié, au tome I<sup>er</sup> de janvier de leurs *Acta sanctorum*, deux *Vies de sainte Geneviève* assez différentes par le style, mais si voisines pour le fond qu'on doit les considérer comme dérivant d'un même original, peut-être même comme issues l'une de l'autre. Celle qu'ils semblent tenir pour la plus ancienne est

aussi la plus développée. Ils ont désigné la plus courte sous le titre de *Vita alia*.

Jusqu'ici, cette *Vita alia* ou *brevior* avait toujours été regardée comme un résumé, comme un remaniement du texte le plus étendu. C'est l'opinion que j'ai soutenue dans mon *Étude sur la vie latine de sainte Geneviève*. C'est également celle qu'a adoptée M. Krusch, l'érudit éditeur des *Vies des saints mérovingiens* dans la collection des *Monumenta Germaniae*.

Mais voici qu'aujourd'hui M. Künstle, reprenant la question, essaie d'établir que la *Vita brevior* est plus voisine du texte original qu'aucune des rédactions de la *Vita* la plus étendue. Je rappelle que ces rédactions sont au nombre de quatre, représentées par autant de familles de manuscrits. Les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> rédactions sont, de l'avis commun, très largement interpolées et ne peuvent prétendre à la priorité. Des deux autres, l'une (rédaction A) a été préférée et publiée par M. Krusch, l'autre (rédaction B) l'a été par moi. M. Künstle a désigné la *Vita brevior* par le sigle C, la *Vita longior* par A + B. Je me servirai de ces désignations dans la discussion qui va suivre.

M. Künstle a étudié spécialement deux manuscrits de la *Vita brevior*, conservés l'un à Carlsruhe, l'autre à la Bibliothèque impériale de Vienne, tous deux de la première moitié du IX<sup>e</sup> siècle et, par conséquent, antérieurs d'un siècle et demi environ à tous les manuscrits connus de la *Vita longior*<sup>1</sup>. La comparaison qu'il a faite de leur texte avec les rédactions A et B l'a conduit à une première conclusion : savoir que la rédaction B est incontestablement moins altérée que la rédaction A. Il y a là une confirmation de la thèse que j'ai soutenue contre M. l'abbé Narbey<sup>2</sup> et M. Krusch<sup>3</sup>; sur ce point, il ne semble pas que la discussion soit encore possible.

Quant à la seconde et principale conclusion de M. Künstle, suivant laquelle C reproduirait, plus exactement que A + B, l'œuvre du biographe, elle sera, je crois, difficilement acceptée. Si l'on compare les deux textes au point de vue littéraire, il est impossible de ne pas être défavorablement impressionné à l'égard de C. Les additions de pure rhétorique y abondent, la phrase est contournée, l'expression sent la recherche, alors que dans A et B, dans B surtout, le style est d'une grande simplicité. C, presque toujours, expose les faits avec moins de détails; mais, chez lui, la brièveté s'acquiert aux dépens de la précision et de la clarté, et la narration est remplacée par une phraséologie vague. A titre d'exemple, je mettrai sous les yeux du lecteur le

1. M. Künstle cherche à prouver, par des arguments paléographiques, que ces copies ont été exécutées d'après des manuscrits datant de la fin du VI<sup>e</sup> siècle ou du début du VII<sup>e</sup>. Ces arguments ne paraissent pas bien solides.

2. *Bulletin du Comité d'histoire et d'archéologie du diocèse de Paris*, 3<sup>e</sup> année (1885), n<sup>o</sup> 1, p. 42-69.

3. *Revue historique*, t. LXVII, p. 282-320.

début d'un récit concernant le ravitaillement de Paris par sainte Geneviève :

TEXTE C (éd. Künstle, § 29).

Parisiacis post dirum ac diuturnum belli tumentis excidium, mutato exitii genere non ablato, Francorum exercitus famem, miseris pernitiouse posteritatis sobolem dereliquit, nam furor anterior extra urbem posita ac foris derelicta rapuerat, hic vero pectoris quaeque clusa recessibus ac febris intrinsecus adherentia consumebat. Igitur Genovefa miserorum clade permota navali evectioe alimoniam civibus provisura conscendit. Quae cum per Sequanam fluvium subigentibus contis carinarum sulces adversi amnis fluenta perscenderet, pervenit ad locum, in quo arbor adcreverat quae latentibus deorsum ramis nonnullas naves praecipitio pernitosi gurgitis immergebat. . . . .

TEXTE B (éd. Kohler, § 33).

Tempore igitur quo obsidionem Parisius quinos per annos, ut aiunt, perpessa est a Francis, pagus ejusdem urbis ita inedia afflictus est, ut nonnulli fame periisse dicantur. Factum est autem ut Genovefa in Arciacense oppidum navali evectioe ad comparandam annonam proficisceretur. Que cum pervenisset ad locum in amne Sequane ubi erat arbor que naves mergebat. . . . .

Est-il quelqu'un qui, après avoir confronté ces deux morceaux, hésitera à se prononcer en faveur de B? Bien entendu, il serait aisé d'apporter ici d'autres citations non moins probantes. D'autre part, on constate que le rédacteur de C a volontairement supprimé divers passages et récits qui se trouvaient dans son modèle et qui figurent dans A et dans B, car il y fait allusion incidemment et laisse même entrevoir les raisons qui l'ont porté à les omettre. Le rédacteur de C a donc modifié pour le fond comme pour la forme le modèle qu'il avait sous les yeux. Si l'on cherche à reconstituer ce modèle à l'aide des indices fournis par C, on s'aperçoit qu'il devait, pour le fond, se rapprocher davantage de A + B que C même; que, d'autre part, il contenait certains passages figurant dans A, mais absents de B, ou différents dans B, et que l'on peut croire interpolés ou corrompus, ainsi le morceau relatif à la mission de saint Denys en Gaule au I<sup>er</sup> siècle; enfin, qu'il se rencontrait avec B seul dans la plupart des passages où B donne certainement la bonne leçon.

La conclusion est que le rédacteur de C a travaillé d'après un ancêtre de A, moins altéré que ne le sont les manuscrits de cette rédaction parvenus jusqu'à nous. J'imagine que cet ancêtre ne s'écartait guère, par son contenu, du texte dont s'est servi, au IX<sup>e</sup> siècle également, le remanieur auquel nous devons une amplification de la *Vita longior*, amplification que j'ai publiée à la suite de la rédaction B, dans mon *Étude sur la vie latine de sainte Geneviève*.

Jé viens de donner en substance le résultat de l'examen comparatif

auquel j'ai soumis à nouveau la *Vita longior* et la *Vita brevior*, sans discuter pas à pas les arguments sur lesquels M. Künstle fonde sa thèse. Je dirai cependant quelques mots du principal de ces arguments, parce qu'il pourrait faire impression sur des lecteurs incomplètement renseignés.

A et B, dit M. Künstle, contiennent une série de récits de miracles manquant dans C. Or, dans tous ces miracles, et dans ceux-là seuls, on peut reconnaître, tant dans la forme que dans le fond, une parenté avec les écrits de Grégoire de Tours et de Sulpice-Sévère. Conclusion : A et B sont des textes interpolés au moyen d'emprunts faits à ces deux écrivains.

La remarque de M. Künstle n'a nullement la portée qu'il lui attribue. Tout d'abord, on serait fort embarrassé d'établir les prétendus emprunts faits par A+B à Grégoire de Tours. La question a été traitée magistralement par Mgr Duchesne et résolue dans un sens tout à fait contraire aux affirmations de M. Künstle. D'autre part, il n'est pas douteux que le biographe a connu les œuvres de Sulpice-Sévère. Il s'en est inspiré en maints passages qui se lisent aussi bien dans C que dans A et B. Si d'autres passages de même provenance manquent dans C, parmi lesquels précisément des récits de miracles, n'est-il pas rationnel d'admettre que le rédacteur de C les a supprimés, comme il en a supprimé beaucoup d'autres, qui n'ont rien de commun avec les écrits de Sulpice-Sévère ?

En résumé, je persiste à croire que la *Vita brevior* (texte C) est un remaniement carolingien de la *Vita longior*. L'auteur a modifié le style en l'accommodant au goût de ses contemporains ; il a retranché quelques récits dont l'intérêt lui a paru médiocre ou qui contenaient des détails un peu scabreux, comme l'histoire du démon expulsé du corps d'un homme dans un flux de ventre (éd. Kohler, § 44) et l'histoire de la religieuse débauchée de Bourges (éd. Kohler, § 29) ; il a abrégé presque tous les autres, souvent de la façon la plus maladroite. Je croirais volontiers qu'il s'est proposé de donner une *editio minor ad usum scholarum* de la *Vie de sainte Geneviève*.

Je n'ai donc pas été convaincu par les arguments que donne M. Künstle en faveur de la précellence du texte C. Cela ne m'empêche pas de reconnaître les grands mérites de son travail, qui abonde en remarques ingénieuses<sup>1</sup> et éclaire sur bien des points l'histoire littéraire de la patronne de Paris.

La découverte qu'il a faite de deux manuscrits très anciens du texte C ruine bon nombre des affirmations les plus hardies de M. Krusch et n'est point, par conséquent, un incident négligeable

1. On sera surpris toutefois de voir énoncer, dans un livre qui veut être sérieux, l'opinion qu'aucun Français n'est capable de parler de sainte Geneviève avec impartialité et sang-froid (p. viii). Admettons que ce soit une simple boutade, afin de n'avoir pas à douter de la rectitude de jugement de l'auteur.

dans la controverse qui s'est élevée sur la valeur respective des diverses vies de sainte Geneviève.

M. Künstle publie une nouvelle édition de la *Vita brevior* d'après ces deux manuscrits. Elle remplacera avantageusement celle qu'ont donnée les Bollandistes. On regrettera que l'éditeur n'y ait pas joint une table alphabétique des matières et des noms propres.

Ch. KOHLER.

---

**L'Astrolabe dit « de Béthencourt » et la Science nautique des Normands au moyen âge**, par M. l'abbé A. ANTHIAUME, aumônier du lycée du Havre. Paris, Impr. nationale, 1909. 1 brochure in-8°, 36 pages.

**L'Astrolabe-quadrant du Musée des Antiquités de Rouen**, par M. l'abbé A. ANTHIAUME et le D<sup>r</sup> Jules SOTTAS, membre de la Société astronomique de France. Paris, G. Thomas, 1910. 1 vol. in-8°, 168 pages et 8 planches.

Ces deux études ont le même objet. La première a été éditée par le Congrès des Sociétés savantes de 1909 et à ses frais; la seconde développe les conclusions de la première. Elles relèvent d'ailleurs aussi bien des sciences exactes, mathématique ou astronomie, que de la géographie ou de l'histoire, et dans l'un et l'autre domaine elles apportent une très intéressante contribution. Il ne peut s'agir ici, bien entendu, que de souligner leur importance au point de vue de l'histoire des grandes découvertes et des débuts de la navigation moderne.

L'Astrolabe est un très curieux instrument qu'on peut voir au musée des antiquités de Rouen; il est très probablement unique au monde; en tous cas, aucun spécimen connu ne lui est comparable, et aucun traité de navigation « ne renferme la description complète d'un appareil comportant l'ensemble des lignes » qui y sont gravées. Il a la forme d'un quart de cercle plein, ou quadrant, en cuivre, de 170 millimètres de rayon; il pèse 465 grammes. Il paraît supposer une connaissance déjà très avancée de la navigation: 1° Sa face circulaire permet en effet de résoudre les problèmes de la navigation côtière, et des cercles concentriques y indiquent les 360 degrés, les 365 jours d'une année et les vingt-huit mansions lunaires avec leurs noms arabes (parfois déformés); mais sa partie la plus originale est une table pascalle qui permettait aux marins partis pour de longs voyages de calculer la date de la fête de Pâques et, par suite, de toutes les autres fêtes mobiles; enfin elle contient un compas lunaire; — 2° L'autre face ou quadrant, où d'innombrables lignes ont été accumulées sur une surface étroite, ressemble à un cliché photographique où plusieurs vues différentes se superposeraient. Elle démontre, pour M. l'abbé Anthiaume, que les Normands, dès l'époque de la construction de l'Astrolabe (le

début du XIV<sup>e</sup> siècle probablement), « étaient au fait de toutes les méthodes nécessaires pour se lancer et se reconnaître en plein océan » ; — 3<sup>o</sup> Une curieuse gaine de cuir estampé, ornée d'un chevalier au galop et des armes de Rouen, renferme le tout.

Ce qui intéresse les historiens, c'est moins d'apprendre qu'en matière nautique les Normands ne furent point du tout les disciples des Portugais (et ce point est parfaitement élucidé par M. l'abbé Anthiaume) que de savoir s'ils étaient capables d'utiliser l'Astrolabe et d'en tirer de grandes découvertes. L'auteur ne le croit pas, et il allègue deux sortes de raisons. D'abord, l'instrument supposait une culture scientifique très sérieuse et peu répandue chez ceux qui étaient appelés à le manier. En second lieu, les Normands étaient des pirates, et, comme tels, peu enclins à livrer le secret de leurs expéditions ; l'armateur remettait un pli cacheté au capitaine, et celui-ci n'avait pas le droit de l'ouvrir avant d'avoir gagné la haute mer. Il est donc à craindre ou bien que l'Astrolabe n'ait pu être couramment utilisé, ou bien qu'en l'absence absolue de journaux de bord on ne puisse reconstituer les découvertes qu'il autorisa. Une tradition, très insuffisamment éclaircie, en attribue la possession à Jean de Béthencourt, « le Conquesseur des Canaries ». En tous cas, si le défaut de documents formels interdit d'avancer que les Normands devancèrent Christophe Colomb au Centre-Amérique, on ne peut plus nier que leur science nautique ne leur eût permis de le faire.

Les études de M. l'abbé Anthiaume, que l'Institut vient de couronner, sont remarquables par leur clarté ; et c'était assurément une entreprise ardue que de projeter de la lumière sur des problèmes aussi techniques et aussi arides. La seconde contient quelques errata d'impression que l'auteur se propose de corriger dans une nouvelle édition (par exemple, p. 66, Guillaume Levasseur, l'auteur d'un *Traicté de la géodrographie ou art de naviguer*, dont la Bibliothèque nationale a le manuscrit, écrivit au début du XVII<sup>e</sup> et non du XVI<sup>e</sup> siècle).

Roger LÉVY.

H. PRENTOUT. **Essai sur les origines et la fondation du duché de Normandie.** Paris, Champion, 1911. In-8<sup>o</sup>, 294 pages.

A. ALBERT-PETIT. **Histoire de Normandie.** Paris, Boivin, 1911. In-8<sup>o</sup>, 296 pages.

G. MONOD. **Le rôle de la Normandie dans l'histoire de la France.** Paris, Boivin, 1911. In-8<sup>o</sup>, 31 pages.

La brochure que M. Monod a publiée à l'occasion du millénaire de la Normandie n'est qu'une œuvre de vulgarisation destinée surtout aux instituteurs et résumant les destinées historiques de la Normandie

ainsi que le rôle de la Normandie dans la civilisation française. Elle insiste surtout sur l'originalité de ce rôle, sur ce qui met cette province à part, avec son esprit d'indépendance souvent frondeuse dans notre histoire, tout en l'associant intimement à la grandeur et au développement de la patrie. M. Monod a cherché à ne pas surcharger ses pages de noms propres. Il a peut-être été trop loin dans cette voie, et il aurait pu ajouter un certain nombre de noms illustres à ceux qu'il a cités des Normands dont la France est fière : pour l'époque moderne, on regrette de ne pas trouver les noms de Laplace, d'Élie de Beaumont, de Leverrier, de Burnouf, de Barbey d'Aurevilly, de Millet à côté de ceux de L. Delisle, Flaubert ou Géricault. On lui reprochera peut-être d'avoir décrit les Normands du IX<sup>e</sup> siècle comme de simples pirates encore barbares, alors que les écrivains scandinaves se plaisent à nous représenter les pays du Nord à l'époque des Vikings comme prospères, déjà pénétrés par la civilisation, connaissant les arts et le luxe et jouissant d'une organisation politique et de lois bien coordonnées. Les expéditions des Normands au IX<sup>e</sup> siècle auraient été le déploiement d'un excès de forces venant du surpeuplement des pays scandinaves et ne seraient pas essentiellement différentes de leurs expéditions du XI<sup>e</sup> siècle en Angleterre ou en Sicile. Nous avons à cet égard des doutes sérieux; les envahisseurs normands du IX<sup>e</sup> siècle nous paraissent être encore de vrais barbares et nous croyons qu'on transporte trop volontiers au IX<sup>e</sup> siècle ce qui est vrai de la Scandinavie, du Danemark ou de l'Islande du XI<sup>e</sup><sup>1</sup>.

Le volume de M. Albert-Petit est aussi un livre de vulgarisation, mais écrit par un historien très bien informé et qui, de plus, a le talent d'animer et de colorer tout ce qu'il touche. Son récit, très clair, très bien ordonné, fait admirablement ressortir le rôle de la Normandie à chaque moment de notre histoire, sous les premiers ducs, sous les Plantagenets, pendant la guerre de Cent ans, à l'époque des guerres religieuses, au temps de la Fronde, sous Louis XV, pendant la Révolution, et il suffit de lire le chapitre consacré à l'établissement des Normands ou celui sur la Normandie de Louis XI à Henri II pour voir avec quelle précision M. Albert-Petit connaît les problèmes que soulève l'histoire de Normandie.

Ce sont les plus délicats de ces problèmes qui se trouvent examinés au point de vue critique dans l'*Essai sur les origines du duché de Normandie* par M. Prentout, l'éminent professeur d'histoire de la Normandie à l'Université de Caen, qui a déjà, dans son étude sur *la Normandie* (parue dans la *Collection des régions de la France*), tracé d'une manière si magistrale le programme des études faites et à faire

1. Disons cependant que M. Montélius, dans la séance de clôture du Congrès du millénaire à Rouen, le 10 juin, a fait un exposé très remarquable, accompagné de projections, de l'état de civilisation déjà avancée des pays du Nord au IX<sup>e</sup> siècle.

sur sa province. Dans son récent ouvrage, M. Prentout a commencé par exposer l'histoire de la province de Rouen et du littoral de la Manche avant les invasions normandes. Il montre que le *littus saxonicum* n'est point un territoire occupé par des invasions saxonnes, mais le territoire de défense des Romains contre les invasions saxonnes, de l'Escaut à la Loire. Par contre, l'*Ollinga Saxonica* est une région très limitée autour d'Airan (Calvados) occupée par des Saxons, sans doute transplantés là par Charlemagne, entre la Dives et l'Orne, et qu'il ne faut pas confondre avec les Saxons de Bayeux ou les pirates saxons qui remontèrent la Loire. Si les invasions saxonnes eurent une importance limitée, M. Prentout insiste au contraire sur l'empreinte profonde laissée en Neustrie par les Francs et sur la difficulté de distinguer les éléments germaniques implantés par les Francs des éléments scandinaves apportés par les Normands. Les chapitres consacrés aux invasions normandes et à l'établissement des Normands sont excellents. M. Prentout réduit à sa juste valeur, c'est-à-dire à très peu de chose, le témoignage de Dudon de Saint-Quentin ; il donne d'excellentes raisons pour identifier Rollon avec Ganger-Rolf, le chef norvégien ; il n'admet pas le mariage de Rollon avec Gisèle, fille de Charles le Simple, et il indique avec précision les étapes de l'établissement des Normands en Neustrie, d'abord quelques pagi autour de Rouen, les Normands de Bayeux ne devant même pas être confondus avec ceux de Rollon, mais étant vite soumis à son autorité, le Bessin et l'Hiémois n'ayant été occupés qu'en 924, le Cotentin et l'Avranchin en 933. M. Prentout admet que Rollon a pu être baptisé par Francon archevêque de Rouen, et non par Witton, ce que nous sommes, ainsi que M. Albert-Petit, peu disposés à croire probable ; et il discute d'une manière très intéressante, mais sans arriver à une solution précise, la nature de la cession faite à Rollon et reconnaît, cependant, que Rollon accepta bien la suzeraineté du roi de France et lui prêta hommage, comme le firent ses descendants ; mais qu'en même temps (sur ce point il n'a peut-être pas assez insisté) il a été investi d'un pouvoir supérieur à celui de la plupart des vassaux et a exercé immédiatement les droits régaliens. Le pouvoir des ducs normands a été un pouvoir comtal, comme le dit M. Prentout, mais, en même temps, ils ont exercé une sorte de commandement militaire sur les frontières et ont mérité ainsi le titre de ducs et de marquis. Le partage des terres fait par Rollon entre ses guerriers a été aussi une chose tout à fait originale, et M. Prentout a bien montré combien il est difficile, d'après les textes, de nous en faire une idée claire. Il aurait pu cependant et dû, il me semble, indiquer comment l'établissement des Normands, qui venait s'insérer dans une société féodale déjà existante, a contribué à précipiter et à fixer l'évolution des institutions féodales. Le chapitre sur la société scandinave au temps des Vikings, pour lequel M. Prentout a très bien utilisé les travaux des savants scandinaves, nous offre un tableau très intéres-

sant de l'état social et des institutions des Scandinaves au moment ou immédiatement après l'établissement des Normands. On peut mesurer là le changement qu'apporta aux Normands égalitaires et libres leur introduction dans la société franque féodale. Après deux excellents chapitres critiques sur Rollon et Guillaume Longue-Épée et sur Richard 1<sup>er</sup>, où M. Prentout montre combien Dudon est sujet à caution, même pour cette dernière partie de l'histoire des origines du duché de Normandie, et combien M. Lair a eu tort d'essayer d'en tirer des renseignements positifs, il examine quel fut l'apport scandinave en Normandie. Le résultat de cette recherche est peu de chose. On ne constate pas que les Normands soient venus s'établir en Neustrie avec leurs familles, et aucune trace de leurs habitudes ne se retrouve dans le langage usuel; ce n'est que dans les termes géographiques ou nautiques que se retrouve l'apport scandinave; de même au point de vue des mœurs, du droit, des institutions, de la civilisation, il est impossible de trouver avec précision rien de scandinave en Normandie. Qu'ils y aient apporté des énergies nouvelles et leur esprit d'aventure, ce n'est pas douteux.

Gabriel MONOD.

---

Gaspard VALLETTE. **Jean-Jacques Rousseau Genevois**. Paris, Plon-Nourrit; Genève, A. Jullien, 1911. 1 vol. in-8°, introduction, xxx-454 pages.

Bien des critiques avant M. Vallette se sont avisés que « l'originalité essentielle de Rousseau dans la littérature française est de n'être pas Français, mais Genevois ». Il suffit de rappeler, à côté des écrivains genevois et suisses, Vinet, Sayous, Amiel, Marc Monnier, Philippe Godet, les noms de Sainte-Beuve, de Brunetière, de Melchior de Vogüé, de Faguet, de Lanson, de Texte et de Chuquet qui tous, dans l'apparition de l'œuvre de Rousseau, ont vu, pour employer les paroles de Sainte-Beuve, « l'explosion géniale de la culture intellectuelle genevoise du XVIII<sup>e</sup> siècle ». Mais de ce qui n'est qu'indiqué chez ces critiques, M. Vallette a voulu faire « la démonstration historique ».

En réservant la question de génie, qui ne saurait dépendre d'aucun temps et d'aucun lieu, M. Vallette montre d'abord que Rousseau, né à Genève, est, malgré ses ancêtres français, authentiquement Genevois par « cent cinquante-sept ans d'ascendance genevoise dans la branche paternelle et par cent seize ans d'ascendance genevoise dans la branche maternelle; par les seize années d'enfance qu'il passa à Genève; par l'éducation qu'il y reçut dans un milieu plus fortement marqué qu'aucun autre de l'empreinte nationale, plus imbu qu'aucun autre de l'esprit, de la tradition et de l'orgueil genevois » (p. 2); qu'il « suçait avec le lait le goût de la vie simple de sa cité natale qui devien-

dra chez lui une véritable passion » (p. 16); que « la vie morale, intellectuelle et savante de son milieu natal » laissa dans cet « enfant précocé et d'une sensibilité peu commune une trace indélébile » (p. 16 et 35); que, détaché de sa ville natale, il gardera toujours, malgré les vicissitudes de son existence vagabonde de déraciné, « un faisceau solide et résistant d'impressions profondes, de principes, de règles de vie » (p. 36); que, « grâce au recul du souvenir, au prestige lointain, au mirage d'une imagination qui embellit le passé pour mieux empoisonner l'heure présente, Rousseau se forgera de sa cité natale et de l'éducation familiale qu'il y reçut une image idéale » (p. 35); qu'après avoir subi des influences étrangères très fortes, — la Savoie et Paris, — qui, momentanément, l'éloignèrent de lui-même, Rousseau revint, après une crise violente (1749), à « son vrai fond » (p. 69); que cette crise s'affirma par un geste extérieur et voulu son retour à Genève en 1754 et sa rentrée officielle dans l'église de ses pères (p. 85); que toutes ses œuvres, *La lettre à d'Alembert* (1758), *la Nouvelle Héloïse* (1761), *le Contrat social* (1762), *l'Émile* (1762), sont l'expression de cet esprit et, par là, en contradiction avec les idées des philosophes du siècle qui s'ameutent contre lui; qu'il faut voir là l'origine de son délire de la persécution qui ne fut pas aussi imaginaire que ses ennemis le prétendent; que, n'ayant point trouvé appui et réconfort auprès de ses concitoyens qui brûlent ses livres, Rousseau rompt avec sa ville natale (1763-1765), sans cesser pourtant de la porter dans son cœur, puisque le souvenir en est d'autant plus vivace qu'il approche de sa fin (p. 380-381). Et M. Vallette, résumant son idée à la fin de son livre, conclut que Rousseau fut le plus Genevois des Genevois et que « là réside le secret de son influence, le sens de sa destinée, et, à ses yeux, le meilleur titre de sa gloire » (p. 447).

Telle est la thèse de M. Vallette toute nue et débarrassée de ses développements. Mais n'allez pas croire que l'auteur s'y cramponne et cherche à tout prix à l'imposer. L'ayant éprouvée vraie, il n'est point porté à l'exagérer. Il lui arrive même de plaider contre lui-même pour éviter l'air d'avoir trop raison. Prévenant les objections, il va très loyalement au-devant d'elles et les expose. Il dit : « L'empreinte genevoise ne saurait expliquer tout Rousseau... Genève ne pouvait lui donner ce qu'elle n'avait pas..., la poésie du sentiment et la maîtrise dans l'art d'écrire. » Et, très judicieusement, M. Vallette montre que le Genevois peut être tout ce qu'on voudra, juriste, théologien, savant, banquier, mais qu'on n'en saurait faire ni un sentimental, ni un rêveur, ni un imaginaire, ni un artiste. Et sur tous ces points, Rousseau est à l'antipode de ses compatriotes qu'il dépasse de toute la hauteur de son génie.

Autre chose : le Genevois est homme d'ordre et d'intérieur, aimant en tout la règle. Rousseau est un irrégulier. Élevé dans un milieu strictement morigéné, on ne s'explique point certains actes de sa vie, par exemple, l'abandon de ses enfants. M. Vallette en donne une expli-

cation ingénieuse qui nous paraît vraie. « L'indifférence pour les enfants », dit-il, « l'insouciance de leur éducation et de leur destinée, l'incroyable détachement avec lequel on les voyait partir et se perdre dans le vaste monde est une tare héréditaire des Rousseau » (p. 68).

On le voit, M. Vallette, très pris par son sujet, sait aussi s'en détacher et voir les choses avec objectivité. « Ce n'est point par accès de patriotisme local ou de chauvinisme littéraire, dit-il, que j'ai écrit mon livre, mais parce que cette vérité s'est imposée à moi en dehors de toute prévention pour la personne et les idées de Rousseau, à la suite d'une longue et patiente étude de son œuvre » (Introduction, p. II et XXIX). Et, ailleurs : « Je me suis efforcé de garder toujours l'exactitude de l'histoire et l'impartialité de la critique » (Introduction, p. XXIX). Rien n'est plus vrai. M. Vallette est historien exact et la vérité est pour lui ce qui importe le plus. Certes, il ne cache point qu'il admire Rousseau et qu'il a de la sympathie pour ses idées. « Pour nous qui aimons notre temps, dit-il, qui sympathisons avec sa recherche ardente et fiévreuse de la vérité, qui vibrons de son espoir et de son attente, il nous est doux de penser que l'avenir meilleur fera remonter un jour son origine lointaine à la pensée et à la sensibilité du fils de l'horloger de Genève ». Et ceci : « Si l'amour de la cité et la fierté de lui appartenir éclatent parfois, malgré moi, dans ces pages consacrées au plus illustre « citoyen de Genève » je n'en éprouverai ni honte, ni regret » (Introduction, p. XXIX).

Voilà qui est bien. M. Vallette n'est pas un érudit froid qui récolte des faits sans s'émouvoir. Il a des idées, des sentiments, voire des passions qu'on découvre tout au cours de son livre. La meilleure partie est celle qu'il consacre à Genève et je ne crois pas qu'on ait encore tracé en un nombre si restreint de pages un tableau aussi animé et vigoureux que celui qu'il fait de la vie au XVIII<sup>e</sup> siècle de cette cité protestante, encore morigénée, où la passion de l'indépendance, l'attachement aux institutions républicaines et à la religion nationale sont des traits essentiels de caractère. Sur la Genève populaire, cette fourmilière si active des horlogers de Saint-Gervais, discuteurs, ergoteurs profondément imbus de leurs droits de citoyen, sur le collège, école de civisme, sur l'école protestante du droit politique, sur la campagne genevoise, sur le monde des théologiens et des savants ennemis de Rousseau, M. Vallette a écrit des pages très fortes qui sont sans doute les meilleures de son livre. Pour la lucidité de l'exposition et la vie du récit, je ne trouve rien qui égale son histoire de la lutte de Rousseau avec la Genève orthodoxe et aristocratique. En quelques pages, M. Vallette fait mieux comprendre cet événement qu'Édouard Rod dans son gros volume embroussaillé et diffus, *L'Affaire J.-J. Rousseau*. Et quelles jolies silhouettes on trouve des partenaires de ce combat, de ceux « du haut », les Tronchin, les Cramer, les Pictet, les Gallatin, Huber, Jacob Vernet et Charles Bonnet, et ceux « du bas », le père De Luc, Abraham-Gédéon Binet,

« braves gens », dit-il, « les plus honnêtes et les plus ennuyeux du monde, dont les livres assommants font dire à Rousseau : « Bon Dieu ! quelle tâche ! moi qui ne dors point, j'ai de l'opium au moins pour deux ans. »

Bien d'autres pages mériteraient d'être signalées dans ce volume, entre autres celles sur la Savoie, sur le Paris littéraire entre 1742-1749, sur les transformations qui s'étaient accomplies à Genève entre le départ de Rousseau et son retour en 1754, sur Voltaire et les Genevois (dans le parallèle si souvent fait entre Voltaire et Rousseau, M. Vallette trouve moyen de dire des choses originales), sur *la Nouvelle Héloïse*, « roman suisse et genevois », et ce qu'il y eut de spécifiquement genevois dans le caractère de Jean-Jacques.

Sur ce dernier point M. Vallette remarque avec finesse et justesse que Rousseau fut moins Genevois par l'âme que par le caractère. A-t-il raison, pourtant, de dire qu'il fut le type de l'« avenaire », mot par lequel les Genevois désignent un être morose, quinteux, méfiant et irascible ? L'« avenaire », qui voit volontiers l'envers des choses et qui est difficile à contenter, est foncièrement pessimiste. Or, Jean-Jacques, confiant et idéaliste, n'était pas pessimiste et ne voulait point l'être.

Nous avons, je crois, par notre résumé indiqué toute la richesse du livre de M. Vallette. Celui-ci, dans son Introduction, semble s'excuser de n'avoir point fait « œuvre d'érudition minutieuse et de n'avoir pas révélé d'inédit ». Il a fait mieux. Son ouvrage, vivant, rempli d'aperçus ingénieux, de fines remarques et de beaux portraits, est à la fois l'œuvre d'un psychologue avisé et d'un historien informé. Et c'est surtout l'œuvre d'un écrivain.

Antoine GUILLAND.

Commandant F. REBOUL. **Campagne de 1813. Les préliminaires.**

T. I : *le Commandement de Murat*. Paris, Chapelot. 1910.

In-8°, 470 pages.

Sous le nom de campagne de 1813, on entend généralement les opérations de Napoléon à la tête de son armée reconstituée. Le commandant Reboul estime qu'il est impossible de séparer ces opérations des efforts faits en Allemagne par les lieutenants de Napoléon pour lui conserver une base pour ses manœuvres futures. C'est une manière de voir qui peut se justifier, d'autant plus que les événements de 1812 à 1814 constituent en réalité une suite ininterrompue. Le volume qui vient de paraître prend la Grande Armée au moment où l'Empereur la quitta à Smorgoni, le 5 décembre 1812.

L'auteur examine d'abord dans une introduction les raisons qui justifiaient le départ de Napoléon. Si même la présence de l'Empereur à la tête des débris de la Grande Armée eût permis le ralliement à

Wilna et eût évité l'abandon de cette ville dans la panique et la confusion, les forces dont il eût disposé ne lui eussent pas permis d'entreprendre une nouvelle campagne. On peut donc dire, avec le commandant Reboul, que sa présence était plus nécessaire encore à Paris pour reconstituer une nouvelle armée, tellement il devenait de jour en jour plus victime de son mode d'action toujours personnel et qui avait fini par briser toutes les initiatives. Le roi de Naples reçut le commandement de la Grande Armée avec le titre de lieutenant général; c'était un trop lourd fardeau pour cet impétueux chef de cavalerie.

L'auteur narre ensuite dans tous ses détails la retraite désastreuse de la Grande Armée et conclut en s'exprimant très judicieusement ainsi : « ... Pour expliquer la retraite ininterrompue de Murat, son caractère y suffit amplement. Selon toute vraisemblance, la présence de l'Empereur aurait pu modifier les conditions de la retraite..., le lion aurait fait tête, aurait peut-être intimidé l'adversaire, le forçant, sinon à l'inaction, du moins à un déploiement de forces plus long et plus sérieux. Mais Murat n'était pas l'homme d'une telle situation... » Cet ouvrage est, en définitive, une préface intéressante à la campagne de 1813.

A. D.

**France under the Republic**, by Jean Charlemagne BRACQ, litt. D.  
New-York, Ch. Scribner's sons, 1910. In-8°, x-376 pages.

Il y a grand intérêt à connaître l'opinion d'un étranger sur la France; il y a grand plaisir lorsque cette opinion est aussi sympathique que celle de M. J. C. Bracq; car en faisant l'inventaire de l'œuvre de construction et de réforme de la troisième République, il ne cache point son admiration pour les républicains de ce pays.

Les premiers chapitres de son livre étudient les grands changements qui se sont produits dans notre vie nationale depuis quarante ans, notamment la reconstruction politique, la réfection de l'armée, le relèvement de la valeur morale des officiers, devenus des éducateurs, les entreprises coloniales; le développement de l'agriculture, de l'industrie et de la richesse publique et privée; la richesse d'ailleurs mieux répartie que nulle part ailleurs; la dette publique très grosse sans doute, mais toute retenue par les Français, créanciers de l'État, donc d'eux-mêmes; les obligations de cette dette destinées à être couvertes dans quelques années par la reprise des chemins de fer. D'autres chapitres de semblable intérêt, de large jugement sont consacrés au développement de l'instruction publique, à l'activité artistique, littéraire et philosophique, au progrès de la science devenue une sorte de religion pour beaucoup de Français, la grande idole des républicains, bienfaisante idole qui délivre le pays de l'ignorance et de la superstition et met une nouvelle énergie dans tous les organes

de la vie nationale; au progrès social inspiré par les plus féconds sentiments de philanthropie.

Il consacre, dans la seconde partie de son livre, des chapitres spéciaux à la question morale et religieuse, qui lui paraît être le principal intérêt de l'histoire de la France actuelle, et ce n'est pas le moindre signe de la pénétration de son esprit. Il constate la valeur de l'éducation morale donnée dans les écoles laïques.

A propos de la dispersion des congrégations non autorisées, il observe qu'elles s'étaient multipliées extraordinairement en violation du Concordat même, que le protectorat catholique est parfois préjudiciable aux intérêts français; il cite les ordres distillateurs avec une grande sincérité d'indignation; il blâme en termes simples et d'autant plus expressifs l'antisémitisme furieux de certains catholiques; il conclut à l'impossible conciliation du monachisme et de la République.

Quant à la séparation des Églises et de l'État, l'opinion de notre auteur est qu'elle était nécessaire dans un pays où les catholiques prétendaient à la domination absolue, où la liberté de conscience ne pouvait être assurée par un autre régime; il constate la grande élévation que prit au Parlement, malgré les passions excitées, le débat sur la séparation, le caractère libéral de la loi qui fut votée, les larges libertés dont jouit désormais l'Église en France et notamment celle de se plaindre. Enfin il termine par un chapitre très nourri sur la reconstitution remarquable des églises protestantes, sur l'excellente préparation des ministres protestants, sur l'activité littéraire et morale du protestantisme, sur la grande influence qu'il doit prendre en France entre les catholiques et les matérialistes, en les pénétrant les uns et les autres de son libéralisme et de sa vie spirituelle.

On voit la richesse et la finesse des aperçus dont ce petit livre est plein. Certes on pourrait concevoir une autre composition où la question morale et religieuse, au lieu d'être isolée, entrerait dans la trame générale du tableau. On pourrait estimer que les questions sociales tiennent dans notre vie contemporaine plus de place qu'il ne le semble ici. Il n'en convient pas moins de remercier M. Bracq d'avoir jeté sur notre pays un regard aussi attentif et aussi encourageant; son livre fait du bien, et il serait tout à fait utile de le traduire bientôt, ne fût-ce que pour l'instruction des réactionnaires de France, dont la mentalité est ici sévèrement et justement appréciée.

Édouard DRIAULT.

---

KUNO FRANCKE. *Die Kulturwerte der deutschen Literatur in ihrer geschichtlichen Entwicklung*. Erster Band : *Die Kulturwerte der deutschen Literatur des Mittelalters*. Berlin. Weidmann, 1910.

Ce qui distingue l'ouvrage très vivant et concret de M. Kuno Francke des histoires habituelles de la littérature allemande au moyen

âge, c'est que, au lieu de se cantonner strictement dans l'histoire littéraire et de faire à l'étude des questions de philologie une très large part, il s'efforce de nous décrire l'évolution de la littérature comme un des aspects de l'évolution générale de la « culture » allemande et de nous la décrire dans ses rapports avec les grands courants de la vie politique, sociale, religieuse, spirituelle, artistique de la nation.

Il nous montre d'abord les Germains de l'époque des grandes invasions faisant irruption dans la civilisation romaine, provoquant la dissolution de toutes les lois et contraintes sociales, transplantés dans un monde où leurs croyances et leurs usages n'ont plus de valeur, enfantant une littérature où s'affirme le surhomme primitif, dans l'ivresse de sa force, gigantesque et démesuré dans le dévouement comme dans la cupidité. — Puis, du IX<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle, s'élabore un nouvel ordre social. Un empire allemand se dresse pour la première fois à côté ou plutôt au-dessus de la foule des nationalités. En face de lui grandit la papauté, incarnation de l'idéal chrétien de fraternité humaine et aussi de la volonté romaine de domination mondiale. La lutte entre la monarchie allemande et la curie romaine domine cette période de la vie féodale et se reflète dans une littérature partagée entre le réalisme et l'idéalisme, oscillant entre la description expressive de la vie réelle et l'évocation idéale d'un monde supérieur. — La fin du XII<sup>e</sup> et le début du XIII<sup>e</sup> siècle nous montrent le plein épanouissement de la vie féodale, l'avènement d'une culture nouvelle où les principes aristocratiques de la chevalerie sont pénétrés et comme sanctifiés par l'esprit chrétien, le développement d'un idéal moral de « modération » (*māze*), de courtoisie, de maîtrise de soi, de virtuosité dans la pratique de tous les arts chevaleresques, qui trouve son expression supérieure dans le lyrisme des *Minnesänger*, dans une renaissance de l'épopée germanique, dans une épopée courtoise dont les motifs sont empruntés à la légende celtique ou gréco-romaine. — Puis, tandis que l'empire décline et s'affaiblit, que la chevalerie dégénère et s'appauvrit, que l'Église est travaillée par un malaise intérieur croissant, voici que dans les villes s'organisent pour la première fois des institutions fondées sur un idéal de liberté. Sans doute, la conscience corporative domine encore dans les villes libres. Mais parmi les bourgeois et artisans surgit peu à peu un esprit d'entreprise individualiste, un mysticisme contemplatif, un don d'observation réaliste, un instinct critique qui ne tarde pas à se retourner contre l'ordre établi et ruine finalement les croyances collectives qui régnaient anciennement. Dans l'épanouissement de la littérature mystique au XIV<sup>e</sup> siècle, puis du *Volkslied*, de la satire, du drame religieux, enfin du réalisme typique des arts plastiques au XV<sup>e</sup> siècle, on peut reconnaître les prodromes de la grande révolte contre la conception de la vie du moyen âge qui éclatera avec l'humanisme et la réforme.

Le grand mérite du travail de M. Kuno Francke, celui qui a assuré son succès en Amérique et qui lui vaudra, sans aucun doute, de nombreuses sympathies, sous la forme allemande nouvelle que l'auteur

vient de lui donner, c'est avant tout la clarté et la vie. Il simplifie résolument les questions, évite tout étalage d'érudition, fait un choix rigoureux parmi les questions qu'il traite, concentre son effort sur un petit nombre de figures qu'il met bien en lumière, s'efforce de faire sentir le plus vivement possible à son lecteur l'intérêt actuel et la beauté vivante des œuvres dont il parle. Je me demande, évidemment, s'il n'est pas allé un peu loin dans la simplification et si, à force de vouloir épargner à son public l'aridité des discussions philologiques, il ne risque pas de lui donner pour vérité des hypothèses fort hasardeuses ou de lui dissimuler quelques-uns des problèmes les plus attirants que soulève l'étude de la littérature ancienne. Je ne crois pas que les lecteurs des derniers travaux sur la légende des Nibelungen, par exemple, soient très édifiés par les pages (23 s.) que M. Kuno Francke consacre à la genèse et l'évolution de cette légende illustre entre toutes. Je me demande aussi si l'on peut vraiment parler des grandes épopées « populaires » du moyen âge, comme le Nibelungenlied ou Gudrun, sans même aborder le problème de leur origine et leur composition. N'est-ce pas un peu comme si, dans une histoire de la littérature grecque, on parlait d'Homère sans indiquer qu'il existe une question homérique? J'ai eu à diverses reprises l'impression qu'en étudiant ainsi toujours directement les œuvres elles-mêmes, sans essayer de nous donner une psychologie un peu détaillée du « poète », du « jongleur », de l'« arrangeur », du « traducteur », M. Kuno Francke nous enlevait toute possibilité de nous faire une idée précise de l'intérêt et de la valeur vraie que peuvent avoir pour nous les productions du moyen âge. De même on ne peut se dispenser, je crois, de donner çà et là au moins des indications sur certaines questions de critique de texte et d'authenticité. N'eût-il pas été prudent d'indiquer au moins, en parlant de maître Eckart par exemple, la difficulté que nous éprouvons à savoir ce qui lui appartient vraiment parmi les écrits allemands qui lui sont attribués. Et si, comme il est probable, la *Vie* de Henri de Berg, dit *der Seuse*, est apocryphe, toutes les considérations développées par M. Kuno Francke sur la psychologie de ce mystique se trouvent du coup tout à fait contestables. — Mais je sais trop les difficultés que présente toute œuvre de synthèse et de vulgarisation pour insister sur des critiques de ce genre. Et je tiens à constater, en terminant, que si le travail de M. Kuno Francke manque peut-être un peu de profondeur si on le compare au beau livre de Gaston Paris sur le moyen âge français par exemple, il n'en présente pas moins un très réel intérêt. D'une lecture facile et attrayante, il est fait, mieux que la plupart des ouvrages similaires, pour éveiller chez le débutant la curiosité et l'admiration pour la vieille littérature allemande. C'est là un mérite capital et qui lui assurera sans aucun doute un succès très légitime.

HENRI LICHTENBERGER.

E. VON WERTHEIMER. **Graf Julius Andrassy. Sein Leben und seine Zeit. Nach neuen Quellen. I : Bis zur Ernennung zum Minister des Aeussern.** Stuttgart, Deutsche Verlags Anstalt, 1910. In-8°, XXII-639 pages.

Le comte Étienne Széchenyi, l'éveilleur de la Hongrie moderne, avait prédit à Andrassy, dès son enfance, une haute destinée : « Tu pourras devenir », lui avait-il dit, « tout ce que tu voudras, même palatin de Hongrie ! » Andrassy est devenu plus encore, ce qu'aucun Hongrois n'avait été avant lui, ce qu'aucun, depuis plus de trente ans, n'a été après lui : ministre des Affaires étrangères à Vienne. Au Ballplatz, il marqua d'un caractère hongrois la politique habsbourgeoise. Tourner la monarchie austro-hongroise, sans réticences et sans regrets, toute vers l'Orient, et, pour y assurer son action, l'allier au nouvel Empire d'Allemagne, cela ne pouvait être le fait d'un homme d'État formé à la tradition impériale de l'ancienne chancellerie d'État. Andrassy, le second et parfois l'inspirateur de Deák dans l'élaboration du Compromis de 1867, le premier président du Conseil de la Hongrie relevée au rang d'État, se trouva tout naturellement appelé à inaugurer la politique extérieure du dualisme. Il y créa à son tour une tradition qui vit encore comme l'un des facteurs de la diplomatie européenne. Sa biographie n'intéresse donc pas seulement l'histoire de l'Autriche-Hongrie, mais encore celle de toute l'Europe contemporaine ; et l'on doit savoir gré à l'Académie hongroise d'en avoir conçu l'entreprise et à M. de Wertheimer de s'être acquitté avec tant de conscience et, au bout du compte, tant de succès, de l'important travail qu'on lui confiait.

Ce premier volume, qui va jusqu'en novembre 1871, est d'une documentation très riche et très neuve. La famille et les amis d'Andrassy ont mis à la disposition de M. de Wertheimer papiers et notes, lettres et souvenirs (on remarquera surtout les lettres communiquées par la fille d'Andrassy, M<sup>me</sup> la comtesse Batthyány, et les extraits du journal et des lettres du baron Orczy) ; les ministères de Budapest et de Vienne, le cabinet de l'Empereur lui ont ouvert largement leurs archives ; il doit à la bienveillance particulière du gouvernement allemand communication des dépêches échangées entre le ministère de Berlin et ses agents à Vienne et à Pest, mine précieuse et jusqu'ici inexploitée de renseignements politiques et personnels sur l'Autriche et la Hongrie de 1860 à 1871. — Aucune partialité voulue ne diminue la haute valeur de son travail. Qu'il n'ait pas réussi, d'ailleurs, à être partout pleinement impartial, comment s'en étonner ? Le patriotisme hongrois est impérieux et exclusif : à ses yeux, les Slaves sont toujours en faute (c'est pourquoi, sans doute, M. de Wertheimer

1. *Graf Julius Andrassy*, p. 6.

accueille, presque sans l'ombre d'une hésitation, les imputations les moins prouvées contre Mgr Strossmayer, p. 374-375), et l'Autriche aussi, si elle n'a dix fois raison : les textes du droit public hongrois priment les faits historiques et, si la réalité les dément, c'est elle qui a tort<sup>1</sup>. — L'art de l'écrivain, chez M. de Wertheimer, n'a malheureusement su s'égalier ni à la sincérité de l'effort vers la vérité, ni au zèle de la recherche et au bonheur de la découverte. Sous son style disparaît presque tout ce qu'il y a, dans Andrássy, de vie débordante, de souple diversité et de primesautière originalité. C'est par là, et par là seulement, que ce gros volume si plein et si intéressant laisse au lecteur quelque regret et comme une déception.

Il n'apporte, à vrai dire, aucune révélation, et comment l'eût-il pu? L'action politique d'Andrássy, du moins dans cette première période de sa vie, son rôle, le milieu où il l'a joué sont connus depuis une vingtaine d'années par des travaux très sûrs; pour n'en citer qu'un, le précieux recueil de M. Kónyi, *Deák Ferencz beszédei*, contient les documents essentiels à une histoire politique de la Hongrie de 1860 à 1871. Mais, dans le détail, M. de Wertheimer précise, complète, rectifie sur beaucoup de points notre connaissance des faits. Des trois livres que devraient former ses dix-sept chapitres : I. *Jeunesse, révolution et exil*, ch. I à III; II. *Le Compromis, de 1860 à 1867*, ch. IV à XI; III. *La présidence du Conseil*, ch. XII à XVIII, le moins neuf est assurément le premier. Encore contient-il de précieux et piquants renseignements, tirés des archives de la police, sur l'état moral de la Hongrie sous l'absolutisme, sur l'esprit des fonctionnaires, sur l'anarchie du régime (p. 92-104-106-109), sur les ridicules de la censure (p. 107)<sup>2</sup>, et une heureuse définition du système de Bach due au ministre de Prusse à Vienne, Werther : « Mélange singulier de principes de gouvernement radicaux, ultramontains et despotiques » (p. 101). — Dans la seconde partie, des détails nouveaux et intéressants sur les débuts de l'essai centraliste de Schmerling (p. 159), sur l'action de l'impératrice en faveur de la Hongrie (p. 214-217-223-272-274), mais surtout, grâce aux notes et papiers d'Andrássy, des renseignements neufs et parfois très précieux sur l'histoire du Compromis. Les exposés qu'il fit à l'Empereur, dans ses audiences de juillet 1866, résument avec une précision et une netteté parfaites les conditions, les caractères et les conséquences d'une politique franchement dualiste (p. 223-226). Non seulement l'idée, mais l'organisation du nouveau régime est de

1. Voir par exemple, p. 438-439, le commentaire presque lyrique que M. de Wertheimer donne de la décision du 14 novembre 1868 qui a fixé le titre de « monarchie austro-hongroise ». L'exagération est si forte qu'en vérité elle fausse la réalité.

2. Ce qui est dit, p. 67, d'un enseignement reçu par Andrássy à Saint-Cyr vers 1855 aurait besoin d'être vérifié et expliqué; il semblerait qu'Andrássy ait été à Saint-Cyr une sorte d'élève externe, ce qui paraît singulier.

lui : de lui le mécanisme du gouvernement commun (p. 173-174), de lui aussi, jusque dans le dernier détail, la loi hongroise du Compromis, dont la forme singulière se comprend ainsi, grâce à M. de Wertheimer, pour la première fois (p. 289). — La troisième partie, après un chapitre bien long que quelques coupures auraient suffi à rendre clair et vivant, en contient deux (XIII et XIV) qui sont d'un intérêt européen, car ils exposent, d'après des documents inédits, les origines et le sens de la politique de neutralité adoptée par la monarchie dans le conflit entre la France et l'Allemagne. C'est Andrassy qui, contre toutes les résistances de Beust, des militaires, de l'empereur lui-même, fit triompher cette politique. Par sympathie pour la Prusse? Nullement; s'il était loin des tendances françaises que lui prêtait Bismarck, pour une fois mal informé (p. 528), il était tout aussi libre d'un penchant sentimental vers l'Allemagne; il ne songeait qu'à sa Hongrie et, en elle et par elle, à la monarchie; en vrai Hongrois, il ne voyait en Europe qu'un danger, ne connaissait qu'un ennemi : la Russie (p. 453-456, 514); il fallait, à son sens, que la monarchie restât neutre, pour empêcher l'Allemagne de se jeter dans les bras de la Russie. Dès janvier 1869, il avait exposé cette politique à l'Empereur et l'y avait converti; il l'avait dit à Gramont; l'ambassadeur remercia (« il savait maintenant où il en était »), mais, jusqu'à son rappel, il ne souffla plus mot de politique à Andrassy (p. 475-477). Cependant François-Joseph, au moment le plus décisif, hésita de nouveau; l'idée d'une revanche pour Sadowa, et aussi pour Mollwitz et Lissa, le tentait (en septembre encore, Andrassy le jugeait toujours disposé à une entente avec la Russie pourvu qu'il y trouvât cette revanche, p. 547). Son ministre de la guerre, Kuhn, dont M. de Wertheimer analyse un mémoire jusqu'ici inédit (p. 505-507), lui montrait dans la neutralité le plus dangereux des partis et dans la victoire de la Prusse la vraie menace pour la dynastie et la monarchie. Un grand « Conseil de la couronne » fut tenu le 18 juillet : Kuhn et l'archiduc Albert s'y prononcèrent pour une mobilisation complète et immédiate. Beust, trop heureux de cet avis, affecta cependant de parler pour une politique de passivité, sans déclaration de neutralité, sans mobilisation; Potocki, le premier ministre autrichien, l'appuya naïvement. Andrassy, pour obtenir la déclaration de neutralité, visiblement plus favorable à l'Allemagne qu'à la France, rappela combien Napoléon était changeant, peu sûr, capable de brusques volte-faces, homme à entraîner la monarchie dans une guerre contre l'Allemagne, aux côtés de laquelle se dresserait aussitôt la Russie, puis à faire sa paix séparée aux frais de son alliée (p. 516). François-Joseph, réprimant son envie de combattre, adopta le parti de la neutralité; mais il ne voulut pas du moins qu'elle revêtît à l'égard de la Prusse la forme spécialement amicale que demandait Andrassy (p. 518-520). Celui-ci combinait déjà l'alliance austro-allemande qui, à ses yeux, signifiait au monde slave que l'Allemagne ne

tolérerait jamais d'influence russe au delà des Carpathes, garantirait, par là même, à l'Autriche et à la Hongrie, la tranquillité et la fidélité de leurs sujets slaves. C'est dans la même vue qu'il combattit, quelques mois plus tard, la politique du ministère Hohenwart (M. de Wertheimer apporte, sur cet épisode de l'histoire d'Autriche, des détails très neufs et très intéressants); et son succès dans cette dernière campagne lui valut enfin le portefeuille des Affaires étrangères, qu'il avait bien cru tenir en juillet 1870 (p. 621), qu'il ambitionnait et dont il se sentait digne.

On ferme ce premier volume avec l'impatience d'ouvrir le second et l'ardent souhait que M. de Wertheimer puisse tenir sa promesse de nous le donner bientôt. N'est-ce pas, malgré quelques réserves qui s'imposaient, quelques autres encore que l'on pourrait formuler, le meilleur éloge de son travail.

Louis EISENMANN.

---

Pierre PARIS. **Promenades archéologiques en Espagne**, t. I.

Paris, Ernest Leroux, 1910. In-18, 11-306 pages, 54 planches hors texte.

M. P. Paris est, à l'heure présente, le savant le plus qualifié pour faire, en matière d'archéologie hispanique, œuvre de haute vulgarisation. Aussi doit-on lui savoir gré d'avoir réuni en volume sept articles que, de 1907 à 1910, il avait publiés dans le *Bulletin hispanique* sur des sujets particulièrement susceptibles d'intéresser le public : la grotte d'Altamira et ses peintures ou gravures préhistoriques; le Cerro de los Santos et ses statuettes si curieuses; Elche et la célèbre *Dame d'Elche*; Carmona et sa nécropole; Osuna, ses tables de bronze et sa forteresse ibérique; Numance et les fouilles d'Adolf Schulten; Tarragone, ses murs cyclopéens et ses antiquités romaines. Écrit avec grâce, quoique non sans recherche, illustré à profusion, accompagné de bibliographies brèves, mais substantielles, ce petit recueil plaira aux spécialistes, dont il ravivera les souvenirs, et aux profanes, dont il piquera la curiosité. A noter, tout particulièrement, les chapitres consacrés à Elche et à Osuna qui sont, sans nul doute, les plus neufs et les plus personnels.

Quelque sûre que soit d'ordinaire la documentation de l'auteur, il est un point sur lequel elle se trouve en défaut. M. Paris croit que si les tables d'Osuna n'ont pas été acquises par le musée du Louvre, la faute en incombe à Ch. Graux, chargé en 1875 par le ministère de l'Instruction publique de négocier l'affaire; bien mieux, si Giraud n'affirmait pas que Graux fit le voyage d'Osuna, M. Paris en douterait presque (voir p. 158-159). De tels soupçons, pesant sur un érudit qui fut la conscience même, sont absolument injustifiés. Qu'on se

reporte à la *Correspondance* de Graux, parue en 1905 dans la *Revue hispanique* (t. XIII, p. 289 et suiv.), l'on verra combien celui que M. Paris traite un peu dédaigneusement de « philologue et fureteur de manuscrits » prit à cœur la mission archéologique qui lui avait été confiée par surcroît, et quels efforts il fit pour vaincre d'une part l'entêtement du possesseur des tables, d'autre part les hésitations du ministère. On verra aussi que Graux, parti de Paris le 31 août, se rendit à Osuna non pas une seule fois, à la fin de novembre, comme on lit dans les *Promenades*, mais bien deux fois, d'abord à la mi-septembre (il y était le 14), puis vers la mi-novembre (il était de retour à Séville le 23). On constatera enfin que si les négociations échouèrent, le coupable ce fut non pas le *monsieur français* envoyé à Osuna, mais le ministère, et le ministère seul, lequel lésina sur le prix et refusa de payer la somme demandée. Tenons pour certain qu'après avoir lu ces documents ignorés et de lui, et, semble-t-il, d'autres archéologues, M. Paris reconnaîtra son erreur et rendra pleine justice à la mémoire de Graux.

L. BARRAU-DIHHIGO.

---

## NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

---

### GÉNÉRALITÉS.

— Oskar DÄHNHARDT. *Natursagen. Eine Sammlung naturdeutender Sagen, Märchen, Fabeln und Legenden.* T. III, 1<sup>re</sup> partie (Leipzig et Berlin, Teubner, 1910, in-8°, xiv-558 p.). — L'intérêt de la publication de M. Dähnhardt ne faiblit pas avec ce troisième volume; mais il ne touche plus directement, comme les deux autres, à l'histoire des religions; il a trait aux animaux, dont l'imagination populaire cherche à expliquer la figure et les particularités, la forme et la couleur, les habitudes et les mœurs, les goûts et les appétits, le genre de vie et de nourriture, les sympathies et les inimitiés. Le livre contient aussi nombre de légendes relatives à l'origine du feu, que tel ou tel oiseau va chercher au ciel, aux rapports du soleil et des animaux, aux métamorphoses des animaux, aux âmes vues sous la forme d'oiseaux, etc. C'est un excellent recueil à l'usage des folkloristes et c'est aussi, à l'usage des simples curieux, et pour leur plaisir, un admirable répertoire d'« histoires ».

Ch. G.

— Louis BRÉHIER. *L'Église et l'Orient au moyen âge. Les croisades*; 3<sup>e</sup> éd. (Paris, Gabalda, 1911, in-12, xvi-383 p.; fait partie de la *Bibl. de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique*; prix : 3 fr. 50). — Dans ce nouveau tirage, M. Bréhier (et on le regrettera parfois) n'a guère pu retoucher le texte de son excellent manuel, mais il en a très consciencieusement complété la bibliographie, à laquelle, dès la première édition, il avait, on le sait, apporté un soin particulier. On retrouvera ici le même souci de ne rien omettre d'essentiel et en même temps d'écarter le superflu. Nous ne voyons toutefois pas les raisons qui ont fait retenir pour l'histoire des Templiers les ouvrages de M. Prutz et non celui de M. Finke. Parmi les autres additions qu'il serait sans doute utile de faire à la bibliographie dans un tirage ultérieur, nous signalerons le curieux article de M. Pirenne sur la fameuse lettre d'Alexis Comnène à Robert, comte de Flandre (*Revue de l'instruction publique en Belgique*, t. L, 1907, p. 219-227), et sur cette même question de l'aide demandée par Alexis Comnène l'étude de M. Tuthill dont il a été rendu compte dans la *Rev. hist.*, t. XCIX, p. 444. — P. II, M. Bréhier a omis de noter l'apparition du tome II des *Documents arméniens* dans les *Historiens des Croisades*; p. X, les indications relatives à plusieurs grands recueils demandent à être mises au courant; p. 30, n. 3, il serait bon de men-

tionner les *Études critiques sur divers textes des X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles* de Jules Lair, t. 1; p. 35 et suiv., corriger *Adhémar de Chabannais* en *Adémar de Chabannes*.  
L. H.

— Arthur John MACLEAN, évêque de Moray, Ross et Caithness. *The ancient Church Orders* (Cambridge, University press, 1910, in-8°, 481 p.). — C'est le premier volume d'une série de manuels liturgiques édités par l'Université de Cambridge (*The Cambridge Handbooks of Liturgical Study*) qui a pour but de préparer les étudiants à l'étude des ouvrages techniques plus étendus. On y doit examiner les différents rites et cérémonies du culte chrétien, en faire l'histoire, en montrer la corrélation avec les croyances dont ils sont l'expression. Une bibliographie et un index accompagneront chaque volume.

John Maclean qui, avec Cooper, édita en 1902 le *Testamentum Domini nostri Jesu Christi*, résume ici les manuels anciens de liturgie inconnus ou négligés jusqu'à nos jours, afin de nous présenter un tableau général du culte de l'Église aux IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles. Il esquisse les différents traits de la vie chrétienne à cette époque; il décrit les églises, les prières quotidiennes, la liturgie eucharistique, les agapes, les diverses fonctions des ministres du culte et leur ordination, les coutumes relatives au baptême, les fêtes et les jeûnes; enfin il étudie le caractère doctrinal de chaque livre et cherche à déterminer leur date. Dans ce but, il les divise en plusieurs classes. Ceux de la première dérivent, selon lui, d'un original aujourd'hui perdu; le dernier chapitre est consacré à une discussion intéressante de cette hypothèse.  
G. CONSTANT.

— J. ŠUSTA. *Die römische Kurie und das Konzil von Trient unter Pius IV.*, Actenstücke zur Geschichte des Konzils von Trient, t. III (Wien, A. Hölder, 1911, in-8°, xxii-592 p.). — Ce troisième volume de la publication de M. Šusta sur le concile de Trente (cf. *Rev. hist.*, t. XCVI, p. 190, et t. CII, p. 238) va de septembre 1562 à la mi-mai de 1563. Cette date n'est pas arbitraire. Après la session du 17 septembre 1562 commencent les graves discussions relatives au pouvoir des évêques, à leur dépendance du pape, qui se rattachent au sacrement de l'Ordre et qui plus d'une fois allaient diviser les Pères et mettre en péril l'œuvre du concile. Le 17 mai 1563 arrive d'Innsbruck le successeur du cardinal de Mantoue, Morone, lequel devait imprimer une nouvelle direction aux affaires conciliaires. La personnalité du cardinal de Lorraine domine toute cette période. M. Šusta désire que des publications ultérieures mettent mieux en lumière l'activité du cardinal au concile. Son vœu sera exaucé. En France on s'en occupe.  
G. CONSTANT.

— Prof. Dr Andrea GALANTE. *La corrispondenza del card. Cristoforo Madruzzo nell' Archivio di Stato di Innsbruck* (Innsbruck, Wagner, 1911, in-4°, xii-35 p.). — La correspondance du cardinal

Cristoforo Madruzzo, évêque de Trente de 1539-1567, que conservent les archives d'Innsbruck, était déjà connue. Carlo de Giuliani avait eu l'intention de s'en servir pour une œuvre considérable sur la famille Madruzzo et il en avait fait un recueil de plusieurs volumes que je consultai aux archives municipales de Trente, grâce à l'obligeance de leur directeur le Dr Oberziner (cf. L. Oberziner, *Carlo de Giuliani*, dans l'*Archivio Trentino*, t. XIX, p. 129 et suiv.). Friedensburg, pour les volumes IX et X des *Nuntiaturberichte aus Deutschland*, Hirn (*Der temporalienstreit des Erzherzogs Ferdinand von Tirol mit dem Hochstifte Trient [1567-1578] nach archivalischen Quellen dargestellt*, Wien, 1882), Ernesto Anselmi (*Il cardinale Cristoforo Madruzzo a servizio della politica degli Asburgo*, thèse soutenue à l'Université d'Innsbruck en 1907) et quelques autres en ont fait usage. Mais M. Galante, profitant de l'ordre récemment mis dans cette correspondance, en dresse un catalogue de 1,742 numéros. Elle comprend des lettres écrites à Madruzzo par la plupart des souverains d'Europe, par les princes italiens, par les cardinaux, les archevêques et les évêques les plus en vue, des relations diplomatiques d'agents et des « Avisi » de Rome, Milan, Venise, Bruxelles, Gand, Augsbourg, Londres, Constantinople. Elle est donc une source importante pour l'histoire du principat de Trente et pour celle des divers États d'Italie auxquels se rapportent nombre de documents. Son utilité pour l'histoire des deux premières périodes du concile de Trente est incontestable. Quant à la troisième période (1560-1563), les lettres extrêmement rares de cette époque n'offrent presque aucun intérêt. Le cardinal résidait alors à Rome; et c'est son neveu, Ludovico Madruzzo, évêque élu de Trente, qui le remplaçait dans son évêché. — G. CONSTANT.

— G. TYRRELL. *Le christianisme à la croisée des chemins*, traduit de l'anglais par J. Arnavon (Paris, E. Nourry, 1911, in-12, 338 p.). — C'est là, en quelque sorte, le testament religieux du P. Tyrrell; des mains pieuses l'ont recueilli et publié après sa mort. Dans aucun autre des ouvrages du grand moderniste anglais, on ne trouve un exposé plus net de sa méthode, on ne comprend mieux comment il a concilié dans son esprit l'histoire et la foi, la critique et le dogme. Conciliation subjective assurément et qu'on est en droit de considérer comme arbitraire, inacceptable même pour un observateur tout à fait neutre des faits et des textes, mais aussi digne du profond respect et de la sympathie de quiconque a suivi le mouvement de libéralisme sorti, il y a quelques années, du catholicisme. Ch. G.

## HISTOIRE DE L'ART.

— Amédée GASTOUÉ. *L'art grégorien* (Paris, Alcan, 1911, petit in-8°, 207 p.; collection *Les maîtres de la musique*; prix : 3 fr. 50). — Le volume de M. Gastoué initiera le grand public à l'histoire et à la technique de l'art grégorien qui, né au temps de saint Grégoire le

Grand, tend aujourd'hui, après une longue éclipse, à reprendre une place d'honneur dans la liturgie romaine. Cet art atteint son apogée à l'époque carolingienne et par là son histoire est liée étroitement à celle de tout le mouvement de renaissance dont le VIII<sup>e</sup> et le IX<sup>e</sup> siècle furent les témoins. Aussi peut-on déplorer que M. Gastoué, si compétent au point de vue technique, ait, à diverses reprises, laissé percer quelque insuffisance au point de vue historique. Voici quelques erreurs relevées au cours d'une rapide lecture : p. 48 et 50, le « moine d'Angoulême » auquel on devrait une « Vie de Charlemagne » n'est autre qu'Adémar de Chabannes, auteur (au XI<sup>e</sup> siècle) d'une chronique où Charlemagne n'apparaît qu'à titre accessoire ; p. 66, on ne peut écrire qu'Alcuin fut « le principal aide » de Charlemagne « dans l'organisation de son empire » ; p. 68, pourquoi distingue-t-on Saint-Gall de la Suisse et où M. Gastoué a-t-il vu que « l'antique Lotharingie » comprenait notamment la Champagne et une partie de l'Île-de-France ? P. 85 et suiv., on ne peut parler du roi Robert le Pieux d'après les Chroniques de Saint-Denis. — P. 39, nous saisissons mal le raisonnement de M. Gastoué pour établir la pureté des chants grégoriens tels qu'ils nous ont été conservés. — Un mot de regret encore au sujet du style de l'auteur, dont l'incorrection étonne parfois. L. H.

— Lionel DE LA LAURENCIE. *Lully* (Paris, Alcan, 1911, petit in-8°, 243 p.; collection *Les maîtres de la musique*; prix : 3 fr. 50). — Réjouissons-nous de voir enfin l'art et la vie de Lully connus et appréciés à leur juste valeur. C'en est fait définitivement de la légende du petit marmiton violoniste ; par contre, le Lully artiste arrivé et classé, surintendant de la musique, également âpre au gain et avide d'honneurs, le Lully qui finira gros propriétaire et noblement drapé dans sa dignité de secrétaire du roi nous apparaît sous son vrai jour, — qui ne lui est pas toujours le plus favorable. Le récit de cette vie singulière, que M. de La Laurencie nous conte d'après les documents authentiques, est un piquant chapitre à ajouter à l'histoire des gens de cour et des artistes sous le règne du grand roi. M. de La Laurencie a aussi caractérisé avec infiniment de justesse, semble-t-il, le talent du compositeur, dont le génie si souple, — M. Romain Rolland l'avait déjà indiqué, — savait cependant se faire terriblement autoritaire pour ses collaborateurs, et il a fort bien montré quelle place son œuvre occupait dans l'histoire musicale de son temps. L. H.

— L. HOURTIQ. *France*, dans la collection *Ars Una-Species mille. Histoire générale de l'art* (Hachette, 1911, in-12, 476 p.). — Le livre que notre collaborateur, M. Hourtiq, vient de publier dans la jolie collection d'histoire générale de l'art, entreprise par la maison Hachette, y occupera une place d'honneur. On admirera le talent avec lequel il a su, dans un ouvrage où il a dû résumer en 459 p. une matière aussi immense, être complet et précis tout en conservant les mêmes qualités de vie et d'émotion esthétique que dans son *Histoire de la peinture*, et en sachant, avec une véritable intelligence philo-

sophique, rattacher toujours l'art à l'histoire et au mouvement général de la civilisation. Il a fait marcher de front l'architecture, la sculpture, la peinture et les arts décoratifs en en faisant admirablement sentir les rapports. La liste seule des chapitres donne le sens de l'œuvre entière et je pourrais presque dire sa philosophie : *Les origines romaines, barbares et chrétiennes; L'art monastique et roman; L'art communal ou gothique; L'art féodal et l'art bourgeoise à la fin du moyen âge; Le passage du style gothique à l'art classique; La formation de l'art classique; L'art monarchique de Louis XIV; La fin du règne de Louis XIV et Paris sous la régence; L'art parisien sous Louis XV et Louis XVI; Le nouveau classicisme pendant la Révolution et l'Empire; La période romantique; Le naturalisme.* L'illustration, dont l'Apollon de M. Reinach a donné le modèle, est d'une grande richesse (949 gravures) et d'une remarquable exécution, bien que toutefois les œuvres de sculpture, chose singulière, ne soient pas toujours aussi bien venues que les œuvres de peinture qui arrivent à un rendu extraordinaire dans aussi petit format. G. M.

## HISTOIRE D'ALLEMAGNE.

— SEVERINUS DE MONZAMBANO (Samuel VON PUFENDORF). *De statu imperii germanici, nach dem ersten Druck mit Berücksichtigung der Ausgabe letzter Hand*, publ. par Fritz SALOMON (Weimar, H. Böhlau, 1910, in-8°, iv-172 p.; fasc. 4 du t. III des *Quellen und Studien zur Verfassungsgeschichte des Deutschen Reichs*, publ. par K. Zeumer; prix : 5 m. 60). — Le *De statu imperii* publié en 1667 par Samuel de Pufendorf sous le pseudonyme de « Severinus de Monzambano » est trop connu pour qu'il soit utile d'en signaler l'intérêt aux historiens du xvii<sup>e</sup> siècle. On sait que c'est un exposé assez tendancieux de l'organisation politique de l'Allemagne, avec parfois de curieux aperçus historiques. M. Salomon a rendu service aux historiens en réimprimant le texte de l'édition originale (il est parvenu à établir que c'était celle dont un exemplaire est conservé à la Bibliothèque royale de Berlin sous la cote Gv 17171), débarrassé de tous les passages intercalés plus tard dans l'œuvre primitive, tout en donnant en note les additions et corrections de l'édition posthume de 1706. L. H.

— James Westfall THOMPSON. *The Frankfort Book fair. The Francofordiense emporium of Henri Estienne* (Chicago, Caxton Club, 1911, in-4°, xviii-204 p., 8 pl., 1-181 grav.). — L'opuscule publié en 1574 par Henri Estienne, et traduit sous un titre bizarre par Liseux, ressemble trop à tant d'autres écrits des humanistes : les quelques détails intéressants y sont noyés dans les souvenirs de l'antiquité classique. Mais M. J. W. Thompson ne s'est pas contenté de nous en donner une réédition somptueuse, avec traduction anglaise en regard, avec des notes copieuses. Il a fait précéder cette réédi-

tion d'une introduction de plus de 120 pages sur l'histoire du commerce des livres au XVI<sup>e</sup> siècle et sur l'histoire des foires de Francfort; il apporte ainsi une réelle contribution à l'histoire économique. L'exécution typographique est un régal pour les yeux. Quant à l'illustration, tout entière extraite d'ouvrages qui se vendaient aux foires, elle est de toute beauté, et du plus vif intérêt. — Signalons l'oubli, dans les sources, de la *Bibliographie lyonnaise* de M. Baudrier. — P. 27, n. 88, le mot « Prussian » employé à tort (en 1554) à propos de Köln sur la Spree, qui est en Brandebourg. II. III.

#### HISTOIRE D'ANGLETERRE.

— D. J. MEDLEY, *Original illustrations of english Constitutional history* (Londres, Methuen, 1910, in-8°, xi-397 p.). — Ce recueil peut être considéré comme le complément du Manuel des institutions de l'Angleterre dont M. Medley a donné la première édition en 1894 (2<sup>e</sup> édition revue en 1898). Les documents y sont classés non pas dans l'ordre chronologique absolu, comme dans les *Select charters* de Stubbs, mais dans un ordre méthodique qui comporte seize sections : lois anglo-saxonnes, chartes des libertés, rapports entre l'Église et l'État avant la Réforme, justice et police, chartes municipales, ordonnances concernant la levée des impôts extraordinaires, brefs de convocation aux conseils et aux parlements, contrôle exercé par le Parlement sur la législation et les impositions, élections au Parlement, établissement de l'Église anglicane, la Pétition des droits (1628), liberté individuelle, le Bill des droits (1689), limitation des droits de la couronne au profit des droits et des libertés des sujets (1700), union des deux royaumes d'Angleterre et d'Écosse (1707), rattachement de l'Irlande à la Grande-Bretagne. Ce plan est bon et met en valeur les textes essentiels. Sauf pour les lois anglo-saxonnes, les documents sont reproduits dans leur rédaction originale : en latin ou en français (les textes rédigés en *law french* sont traduits). Cela va tout seul quand on possède en effet des originaux (par exemple pour la Grande Charte). Le cas est plus embarrassant quand on a seulement des copies, ainsi pour la charte de libertés concédées par Henri I<sup>er</sup>. M. Medley a esquivé la difficulté en reproduisant seulement une de ces copies; il omet délibérément le texte critique de la charte de Henri I<sup>er</sup>, établi par F. Liebermann. A dessein, l'auteur a évité de donner à son recueil tout appareil d'érudition. Soit. Je regrette cependant qu'il n'ait pas indiqué la source d'où proviennent les textes choisis par lui et les éditions autorisées. Ces indications n'auraient pas grossi le volume et auraient rendu de réel service, en tout premier lieu aux étudiants, auxquels il est bon d'enseigner comment nous sont parvenus les textes qu'on leur présente comme le fondement de l'histoire. Un glossaire, une table des documents et une table des matières complètent ce volume qui, moins complet

évidemment que les trois volumes de Stubbs, Prothero et Gardiner, rendra néanmoins de signalés services.

Ch. B.

## HISTOIRE D'ESPAGNE.

— D<sup>r</sup> M. G. DE BOER, *De Armada van 1639* (Groningue, P. Noordhoff, 1911, in-8°, 76 p.). — M. de Boer a écrit une très consciencieuse monographie sur un des événements maritimes les plus importants de la guerre de Quatre-vingts ans entre les Provinces-Unies et l'Espagne, l'un des plus glorieux aussi pour le premier de ces pays. La préparation de la grande Armada de 1639, comparable à celle de 1588, le but de l'expédition destinée à porter aux Pays-Bas des troupes de renfort, les escarmouches dans la Manche et la retraite de l'amiral Oquendo dans la rade des Dunes, sur la côte anglaise, les vaines démarches de don Alonso de Cardenas pour obtenir la protection du roi Charles I<sup>er</sup>, enfin la lutte finale et la victoire des Hollandais commandés par Martin Tromp, tout est étudié dans le plus minutieux détail et clairement présenté. De nombreux documents inédits, parmi lesquels les actes de la secrétairerie espagnole à Bruxelles tiennent le premier rang, complètent les sources publiées, dont la critique est judicieusement établie. Une question particulièrement discutée est celle de savoir si don Antonio de Oquendo avait ordre de livrer bataille pour atteindre Dunkerque ou au contraire d'éviter tout combat et de se réfugier, en cas d'attaque, dans les eaux anglaises. Les lettres du comte d'Estrades, sur lesquelles se fonde en partie la seconde opinion, généralement adoptée, sont pour le moins suspectes. Je me demande, d'autre part, s'il faut attribuer beaucoup plus de poids à un document allégué par M. de Boer en faveur de la première opinion : c'est un ordre de combat, émané d'Oquendo, dont on ne cite qu'une version française publiée dans les *Mémoires de Sourdis* (t. III, p. 54 et suiv.). Dans tous les cas, on doit reconnaître que l'orgueil espagnol a été singulièrement mal inspiré en cherchant à transformer en victoire le désastre de 1639, et en discernant à l'amiral Oquendo, dans son épitaphe à Saint-Sébastien, le surnom d'invincible !

Albert WADDINGTON.

## HISTOIRE DE FRANCE.

— Robert HOLTZMANN, *Französische Verfassungsgeschichte, von der Mitte des neunten Jahrhunderts bis zur Revolution* (collection de Manuels historiques de O. von Below et F. Meinecke) (Munich et Berlin, 1910, in-8°, xi-543 p.). — M. Holtzmann, professeur à l'Université de Strasbourg, a voulu doter les étudiants allemands d'un manuel

1. Parmi les erreurs sans gravité, je signale à la page 29, ligne 31, la date du 15 août donnée pour celle du 15 septembre.

d'institutions françaises qui leur manquait. On ne saurait trop regretter chez nous l'absence d'un livre de ce genre sur les institutions allemandes et le droit allemand, que la majorité de nos étudiants ignorent presque absolument. L'exposé, substantiel et consciencieux, est divisé en trois parties chronologiques : période de la féodalité, 843-1180 (175 p.), période du développement du pouvoir royal, 1180-1437 (130 p.), période de la monarchie absolue, 1437-1789 (200 p. seulement). Le plan est très vaste. L'auteur traite non seulement des institutions politiques, mais des questions d'origine, de l'histoire du droit et en une certaine mesure de l'histoire sociale elle-même. L'appareil critique se réduit naturellement à des bibliographies d'ailleurs copieuses et qui donnent l'état de la science en 1910; on y supprimerait volontiers quelques ouvrages vieillis ou sans valeur; mais il y a peu de lacunes importantes. Je me contenterai d'indiquer que, p. 3 et 4, à côté des répertoires d'Ulysse Chevalier, Molinier et autres, il conviendrait de signaler aux étudiants les périodiques tels que la *Revue historique* et la *Revue de synthèse historique*, dont les *Bulletins* et les *Revue générales* sont indispensables à dépouiller si l'on veut ne point perdre le courant. A la même p. 4, à côté des histoires du droit de Glasson, Viollet et Esmein, il ne faudrait pas oublier celle de Brissaud, qui donne des renseignements bibliographiques extrêmement abondants et doit être citée à cette place.

PETIT-DUTAILLIS.

— Albert COLLIGNON. *Le mécénat du cardinal Jean de Lorraine* (Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1910, in-8° (*Annales de l'Est*, XXIV, 2), 175 p. Index). — Étude biographique intéressante de la vie du premier cardinal de Lorraine. Autour de ce personnage, l'auteur a groupé les écrivains qui ont ressenti les effets de sa protection ou de sa libéralité : Baif (après M. Pinvert, M. Collignon dépouille sa correspondance de Venise), Érasme, Sadolet, Champion, etc. C'est, par un biais, une étude sur la Renaissance française. P. 32, n. 3, au lieu de « l'Aubespine », lisez : « sans doute des Monstiers du Fraisne ».

H. HR.

— Henry GUY. *Histoire de la poésie française au XVI<sup>e</sup> siècle*. T. I : *l'École des rhétoriciens* (Paris, II. Champion (Bibl. litt. de la Renaissance), 1910, in-8°, 389 p. Index). — Je n'ai pas besoin de signaler l'intérêt qu'un pareil travail présente pour les historiens. Les écrivains étudiés par M. Guy dans ce premier volume (les rhétoriciens dont la date de mort est postérieure à 1500) ont tous plus ou moins écrit des poésies *politiques*. Qu'ils soient de France ou de Bourgogne (M. Guy n'a pas connu l'ouvrage de M. Doutrepont), ils ont soutenu des causes, et leurs œuvres, si insipides qu'elles paraissent, sont des sources. M. Guy a essayé de reconstruire les milieux divers d'où elles émanent, il en analyse les tendances. Sur Octovien de Saint-Gelays, Jean Molinet (pour établir, en cas de besoin, mes droits de priorité, j'annonce ici une étude sur des poésies

bourguignonnes inédites contenues dans un ms. de Molinet non cité par M. Guy, le fr. 2200), Jean Lemaire, Jean Parmentier, etc., sans excepter Jean Robertet. — P. 48, la phrase extraite de Pierre Choque n'est qu'une clause de style. — P. 277, la note (n° 523) sur Tommasina Spinola pouvait être plus complète (voy. mes *Sources de l'Hist. de France*, n° 589). Les fascicules de feu Molinier auraient dû être consultés sur Molinet, Chastellain, Bouchet, etc. H. HR.

— J.-Churton COLLINS. *Voltaire, Montesquieu et Rousseau en Angleterre*, trad. de l'anglais par Pierre Deseille (Paris, Hachette, 1911, in-16, VIII-253 p.). — Le sujet n'est peut-être pas aussi neuf que semble le croire l'auteur. Pour Montesquieu, il a été repris, depuis l'apparition de l'édition anglaise de M. Collins, par M. Dedieu (*Montesquieu*, p. 131, n. 4), et on ne voit pas que M. Collins ait profité de cette publication (de 1909). Il reste qu'en relatant les incidents matériels du séjour en Angleterre de ces trois hommes, M. Collins rend service à l'histoire, si magistralement esquissée par le regretté Joseph Texte, de l'influence anglaise sur l'esprit français du XVIII<sup>e</sup> s. — M. Collins n'a malheureusement pu connaître les *Quelques lettres de J.-J. Rousseau (1766-1769)* à Davenport, découvertes par M. Th. Dufour... au British Museum! M. Collins ne cite que les lettres à Davenport qui figurent dans les *Œuvres complètes*. Or, sur les vingt-sept lettres publiées par M. Dufour (Genève, Kündig, 1910, in-8°, 60 p.), il en est vingt et une d'inédites. H. HR.

— M. ROUSTAN. *Les philosophes et la société française au XVIII<sup>e</sup> siècle* (Paris, Hachette, 1911, in-16, XI-391 p.). — Réédition allégée et, par endroits, corrigée de l'ouvrage in-8° loué dans la *Revue historique*, t. XCIV, p. 82. H. HR.

— D<sup>r</sup> LORMIER. *Le bataillon des marins de la Garde, 1803-1815* (Paris, Ficker, 1911, in-8°, 493 p.). — Dans la Garde impériale de Napoléon I<sup>er</sup> figurait un bataillon de marins qui accompagna partout la Grande Armée pour participer à la construction des ponts, coopérer à tous les transports par eau et servir les embarcations sur les fleuves et les rivières des régions occupées par nos troupes. Durant la guerre d'Espagne et à l'époque des revers, ce bataillon dut en outre entrer fréquemment en ligne et fit vaillamment son devoir. C'est cette histoire des marins de la Garde que nous donne le D<sup>r</sup> Lormier dans un ouvrage très circonstancié. A. D.

— Capitaine ROY. *Études sur le 18 août 1870* (Paris, Berger-Levrault, 1911, in-8°, 231 p.). — L'ouvrage du capitaine Roy est une étude très complète de la bataille du 18 août. Il démontre que les échecs successifs éprouvés par la 1<sup>re</sup> armée allemande sont dus à ce que les régiments se sont lancés à l'attaque sans avant-garde, sans but précis, mais que ce qui sauva nos adversaires ce fut notre inertie et surtout leur ardent esprit offensif. De même, vers la fin du combat

de Saint-Privat, notre situation n'était pas irrémédiablement compromise. Encore à cette heure, si nos réserves avaient été disposées d'une manière judicieuse, nous pouvions profiter de l'épuisement de la Garde et de l'excentricité du mouvement du 12<sup>e</sup> corps pour pénétrer comme un coin entre ces deux corps d'armée et changer la face du combat. En résumé, dans cette longue bataille, le capitaine Roy nous montre l'armée allemande commettant faute sur faute et cependant finalement victorieuse. Pourquoi? Tout simplement parce que nous restions impassibles et inertes devant leurs erreurs et que les Allemands étaient au contraire animés de la ferme volonté de vaincre. L'ouvrage du capitaine Roy est un vibrant plaidoyer en faveur de l'esprit offensif.

A. D.

— Capitaine Paul AZAN. *Souvenirs de Casablanca* (Paris, Hachette, 1911, 1 vol. in-8<sup>e</sup>, XIII-420 p., avec 173 photographies de l'auteur et 4 cartes et une préface du général d'Amade). — Attaché à l'État-major du général d'Amade en février et mars 1908, le capitaine Azan a noté au jour le jour les moindres incidents de la conquête et de la reconnaissance de la Chaouïa. Aux historiens futurs de nos campagnes en Afrique, ce livre fournira de précieuses indications, d'autant que les photographies prises par l'auteur illustrent de la meilleure façon ces notes que l'on devine exactes et sincères; pas de grandes considérations de tactique : les faits significatifs de la journée résumés le soir sous la tente; pour comprendre la lutte contre les Marocains et aussi pour se faire une idée de la valeur de nos troupes engagées dans la campagne, il n'est pas de lecture plus vivante, — par la minutie des notations, — que le récit du combat des Rfakha (p. 135 et suiv.).

C. S.

— Abbé Charles DEMENTHON. *Principales sources des études sur le Bugey* (Paris, librairie A. Picard et fils, 1911). — Le Bugey est une petite individualité historique, plus administrative que politique, qui correspondait aux actuels arrondissements de Belley et de Nantua. M. Dementhon s'est proposé d'indiquer les principales sources de la géographie et de l'histoire de la région jusqu'à son annexion à la France en 1601. Mais M. Dementhon dans ce travail ne donne que fort peu d'indications sur les documents d'archives, si bien que son étude est essentiellement un répertoire des travaux imprimés. Si les divisions adoptées pour le classement de ces travaux peuvent paraître quelque peu formelles et factices, elles ne sont pas toujours rigoureusement observées : il y a des chevauchements, des répétitions qui ne laissent pas que de déconcerter le lecteur. M. Dementhon a eu d'autre part l'ambition non seulement d'aider les travailleurs de profession, mais encore de frayer la voie aux débutants; il a, par suite, pour l'édification de ces derniers, encadré les renseignements bibliographiques d'indications d'instruments de travail très généraux et d'aperçus d'ensemble qui dégénèrent souvent en considérations sentimentales.

tales et pseudo-pittoresques (cf. p. 61). D'où le caractère hybride et un peu déconcertant de cette étude. Citer, sous le couvert d'une bibliographie bugeysienne, des ouvrages comme le *Manuel des institutions romaines* de Bouché-Leclercq (p. 98) ou *La fin du paganisme* de Boissier (p. 92) paraîtra sans doute excessif. On eût souhaité par contre plus de détails sur certains points, par exemple l'indication des bibliothèques possédant les documents imprimés rares, ayant presque un caractère d'archives comme les cartes du xvi<sup>e</sup> et du xvii<sup>e</sup> siècle indiquées à la page 17. — Par ailleurs, l'on eût désiré une délimitation précise de la besogne historique déjà faite et l'inventaire exact et méthodique des travaux à traiter. — Le style de M. Demençon manque trop souvent enfin de la sobre précision qui convient à une étude de bibliographie. Tel qu'il est pourtant, et sous les réserves faites, cet ouvrage pourra rendre des services. — Marcel BLANCHARD.

— J. GARIN. *Histoire de Chevron* (Paris, librairie ancienne Honoré Champion, 1910). — M. Garin s'est proposé de faire la monographie historique d'une communauté savoyarde, la paroisse de Chevron, l'actuelle commune de Mercury-Gémilly, de l'arrondissement d'Albertville. M. Garin n'a pas assez distingué entre ce qui revient à l'histoire générale et à l'histoire locale : par exemple, au lieu de s'en tenir aux très rares renseignements dont il disposait pour la période antérieure au x<sup>e</sup> siècle, M. Garin a longuement parlé des Allobroges, de l'administration romaine, des invasions, etc. La partie du livre consacrée aux seigneurs de Chevron, plus substantielle, faite avec beaucoup de soin et où M. Garin rectifie et complète les assertions des généalogistes antérieurs, n'est pas exempte des mêmes défauts puisque M. Garin y insère le récit des deuxième et quatrième croisades et de bien d'autres événements encore. Le chapitre qui traite du fief de Chevron, où M. Garin étudie l'évolution de la seigneurie et sa situation juridique vis-à-vis du pouvoir ducal, est le plus intéressant du volume, sans que pourtant l'auteur ait fait suffisamment ressortir l'importance de certains faits exposés par lui. Il est à souhaiter que le second volume annoncé, et dont un livre sera intitulé *Les communiens de Chevron jusqu'en 1792*, contienne sur l'état économique, les charges fiscales, la vie sociale des habitants des renseignements dont le premier est totalement dépourvu. — Marcel BLANCHARD.

— V<sup>te</sup> MENJOT D'ELBENNE. *Le chapitre royal de l'église collégiale de Saint-Pierre-de-la-Cour, Sainte-Chapelle du Mans* (Archives historiques du Maine, t. X). — Le tome X des *Archives historiques du Maine*, paru en 1909, est la préface du Cartulaire de Saint-Pierre-de-la-Cour, qui a paru lui-même dans cette collection de 1903 à 1907 et qui en forme le tome IV. Le Cartulaire est, paraît-il, un recueil factice de 248 chartes ou documents, dont nous ne pouvons rien dire, ne l'ayant pas entre les mains. Dans la préface, M. Menjot d'Elbenne raconte la fondation du chapitre, étudie l'organisation capi-

tulaire, l'administration des biens, les droits temporels et spirituels, les écoles établies dans la ville et dans la province par le chapitre de Saint-Pierre-de-la-Cour. Il s'efforce de reconstituer les principaux manuscrits des archives capitulaires : le Pastoral et le Cartulaire, qui disparurent pendant la Révolution. Le volume se termine par des notices sur les doyens et les chantres. Une table des noms, dressée par l'abbé L.-J. Denis, doit compléter la publication ; elle ne nous est pas parvenue.

P.-D.

— Dom J.-B. MONNAYEUR. *Traité de Jean Gerson sur la Pucelle* (Paris, Champion, 1910; prix : 1 fr.). — Le traité composé par Gerson, après la délivrance d'Orléans, pour glorifier la Pucelle et la justifier de porter des vêtements d'homme, a été publié dans le recueil de Quicherat et est bien connu des historiens de Jeanne d'Arc. Dom J.-B. Monnayeur en donne une édition populaire qui comprend une courte préface, une traduction en français et, en appendice, le texte original en latin.

P.-D.

## HISTOIRE DE HONGRIE.

— Parmi les dernières publications historiques, il importe de signaler les suivantes :

1<sup>o</sup> Rémi BÉKEFI. *Histoire des écoles des chapitres en Hongrie jusqu'à 1540* (*A káptalani iskolák története Magyarországon 1540-ig*. Budapest, Académie, 1910, in-8°, XXIX-598 p.). — Ce volume forme la suite de l'ouvrage sur l'enseignement primaire en Hongrie (cf. *Rev. hist.*, juillet-août 1907) et comme le précédent il fut couronné par l'Académie. L'auteur a mis en œuvre non seulement toutes les sources imprimées, mais il a fait lui-même des recherches dans les archives des évêchés, des chapitres et partout où il pensait trouver des documents sur les écoles. Il a pu nous donner ainsi l'histoire de l'enseignement moyen jusqu'à 1540. Pour faire connaître cet enseignement dans tous ses détails, il retrace l'histoire des chapitres, le rôle du clergé, l'organisation de cet enseignement qui était calqué sur celui des peuples plus civilisés de l'Occident, la culture intellectuelle du clergé et l'esprit de l'enseignement clérical. Avant la Réforme, le clergé seul avait des écoles moyennes où il formait les clercs ; les laïques y étaient rares, puisqu'au xv<sup>e</sup> siècle les plus hauts dignitaires de l'État étaient des illettrés. Jean Hunyad, vainqueur des Turcs et gouverneur du pays, ne savait pas écrire. Le clergé lui-même était souvent illettré, mais, en général, on exigeait une certaine culture classique pour les emplois élevés.

M. Békefi établit, contrée par contrée, la liste des écoles, des maîtres et des élèves. Le sud de la Hongrie n'y est pas représenté, car là les Turcs ont dévasté toutes les archives des chapitres. Dans la seconde partie, nous trouvons les documents, — tous en latin, — qui vont de

1028 à 1553, au nombre de 143; parmi ces documents, 58 étaient inédits. Grâce à eux, M. Békefi établit que la Hongrie du moyen âge avait 15 écoles de chapitres (*scholae capitulares*), 275 écoles dans les différentes villes et villages et une école juive. Quelques illustrations tirées des livres scolaires de 1517 et deux bons index (p. 517-598) complètent l'ouvrage.

2° Il y a peu de villes hongroises qui aient des archives aussi riches que celles de la ville de Bártfa (en allemand Bartfeld, comitat de Sáros). De nombreux historiens y ont puisé des renseignements; mais, malgré la sollicitude de la municipalité, ces archives n'étaient pas classées. Le ministre de l'Intérieur, auquel ressortissent les archives du royaume, a délégué M. Béla IVÁNYI pour ordonner et classer tous les documents. M. Iványi ne s'est pas contenté du travail matériel dans lequel le directeur du lycée de Bártfa, M. Antoine Vass, l'a grandement aidé, mais il a fait les registres de tous les documents. Le volume que la commission historique de l'Académie a édité sous le titre : *Les archives de la ville royale libre de Bártfa (Bártfa szabad királyi város levéltára*, t. I, Budapest, Académie, 1910, in-8°, XIII-528 p.), nous donne la première partie de son travail : 3,578 numéros qui vont de 1319 à 1501, avec l'indication des documents déjà publiés dans les différents recueils ou ouvrages d'érudition. L'index sera ajouté au second volume.

3° Le recueil de M. Andor KOMÁROMY : *Documents sur les procès de sorcellerie en Hongrie (Magyarországi boszorkányperek oklevéltára*. Budapest, Académie, 1910, in-8°, XXIII-783 p.) est le triste monument de l'aberration mentale qui régnait en Hongrie depuis le début du XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'à Marie-Thérèse. La Hongrie du moyen âge ne connaissait presque pas les procès de sorcellerie; en tout cas, nous n'avons que très peu de documents qui attestent la procédure suivie. Le décret de Coloman (1095-1114) disant : « De strigis vero quae non sunt nulla questio fiat », montre l'esprit éclairé de ce roi. Que le mot *striga* indique la croyance dans les vampires ou dans les sorcières, peu importe : le décret est humain. Ce qui est prouvé encore, c'est que l'inquisition n'existait pas au moyen âge. Ce n'est qu'avec l'avènement des Habsbourg et depuis les guerres de religion du XVI<sup>e</sup> siècle que les procès de sorcellerie font leur apparition. L'histoire de cette superstition n'était pas encore écrite pour la Hongrie. On n'avait jusqu'ici que l'ouvrage allemand de Frédéric Müller : *Beitrag zur Geschichte der Hexenprocesse in Siebenbürgen*, se rapportant uniquement aux Saxons de Transylvanie, puis quelques chapitres dans les ouvrages sur la civilisation hongroise. La tâche a tenté M. Komáromy, qui s'y est attaché depuis des années. Comme préface à son ouvrage, il nous donne les documents sur lesquels il s'appuiera. Ces documents vont de 1575 à 1768 et sont, en majeure partie, en hongrois, quelques-uns sont en latin et le mémoire que van Swieten, le célèbre

médecin et conseiller de Marie-Thérèse, adressa à la reine en 1758 (p. 643-659) est en français. Il résulte de ces documents que les procès de sorcellerie furent jugés en Hongrie par les tribunaux ordinaires, que l'on n'a jamais accusé des enfants et que les cas étaient moins nombreux en Hongrie qu'en Allemagne, en France et en Espagne. Les exécutions en masse n'étaient pas admises; le plus grand nombre de condamnations prononcées par un tribunal, dans un seul procès, fut de treize (à Szeged en 1728). Ces procès furent d'abord restreints par une ordonnance de Marie-Thérèse en date du 26 janvier 1756 et définitivement abolis en 1768. Un excellent index, dressé par M. Lukinich, facilite les recherches.

4<sup>o</sup> M. Samuel GERGELY poursuit avec beaucoup de zèle la publication de l'énorme *Correspondance de Michel Teleki* (*Teleki Mihály levelezése*, t. V, Budapest, Athenæum, 1910, in-8<sup>o</sup>, XLIII-666 p.; cf. *Rev. hist.*, juillet-août 1906 et 1908). — Ce cinquième volume embrasse les lettres de deux années : 1670 et 1671, presque toutes en magyar, quelques-unes seulement en latin. Elles se rapportent surtout à deux événements historiques : la délimitation de la frontière entre la Transylvanie et la Turquie et le soulèvement des Mécontents. La question de la frontière était une question de vie pour la principauté, toujours sous le coup d'une invasion ottomane. Sur cette question se greffaient les intrigues de Zólyomi à Constantinople contre le prince Apaffi. La levée de boucliers des Mécontents de la Hongrie proprement dite touchait la Transylvanie de très près. Pierre Zrinyi, Wesselényi et Frangipani, qui étaient à la tête du mouvement, espéraient trouver un appui en Apaffi et son chancelier Teleki; mais, malgré leur désir de les aider, ceux-ci furent tenus en échec par la Porte qui, en ce moment, favorisait l'Autriche, de sorte que Teleki a pu dire : « Nous sommes vraiment placés entre deux bêtes féroces. » L'Autriche, ayant fait décapiter les chefs de la conjuration de Wesselényi, voulut, selon la formule consacrée, » mettre de l'ordre dans les affaires de Hongrie ». A cet effet, elle fit incarcérer tous ceux qui manifestaient des sentiments patriotiques, confisqua leurs biens, persécuta atrocement les protestants et fit ravager le pays par ses mercenaires. Le jeune Thóköly qui, les années suivantes, donnera tant à faire à l'Autriche, dut se sauver du château de son père pour ne pas être appréhendé. Et la période des révoltes, qui aboutit au soulèvement général sous François Rákóczi II, commença.

5<sup>o</sup> Le tome II de la biographie monumentale de *François Rákóczi II*, par M. Alexandre MARKI (*II. Rákóczi Ferencz*, Budapest, Athenæum, 1910, in-8<sup>o</sup>, 672 p., avec 32 illustrations hors texte et 270 illustrations dans le texte; cf. *Rev. hist.*, juillet-août 1909), n'embrasse que deux années : 1707 et 1708. Il contient deux chapitres purement historiques : le récit détaillé de la diète d'Onod où la déchéance des Habsbourg fut déclarée, le retentissement de cette diète

en Europe, puis l'histoire des campagnes de ces deux années avec la défaite de Trencsén qui marque, pour ainsi dire, la fin du soulèvement de Rákóczi. Le corps de l'ouvrage (livres VI, VII, VIII, p. 89-496) est consacré exclusivement à l'histoire constitutionnelle du royaume éphémère de Rákóczi et décrit, avec plus de détails qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, l'organisation de cet état national, plutôt rêvé que réalisé, l'armée purement magyare, l'état économique du pays, la civilisation telle qu'elle se manifesta alors dans l'organisation de l'église, dans les monastères des différents ordres, dans la littérature, la science, l'enseignement et les arts. C'est, en somme, une belle synthèse de la vie intellectuelle hongroise au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cette vie intellectuelle était très remarquable, mais avec la défaite de Rákóczi, la germanisation à outrance commença et la décadence s'ensuivit. Il faudra attendre jusque vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle pour que la vie nationale reprenne ses droits. Les nombreuses illustrations, dont plusieurs ont une valeur iconographique, font de cette publication, puisée aux meilleures sources, tant publiées qu'inédites, le guide le plus sûr pour l'appréciation d'une période remarquable de l'histoire nationale.

6<sup>e</sup> Nous avons rappelé (*Rev. hist.*, juillet-août 1907) le rôle prépondérant que Désidère Szilágyi (1840-1901) joua dans la vie politique hongroise. Le recueil de ses discours sera indispensable à quiconque voudra écrire l'histoire documentée des vingt dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle. Deux nouveaux volumes de ses *Discours* viennent de paraître (*Szilágyi Dezső beszédei*. T. II, édité par Béla VIKÁR; t. III, édité par Jules FAYER. Budapest, Athenaeum, 1909 et 1910, in-8<sup>o</sup>, xv-480, xii-490 p. Le tome II est particulièrement intéressant, parce que l'éditeur y donne l'histoire succincte des débats sur l'établissement de l'état civil et les mariages entre chrétiens et israélites, depuis le dualisme jusqu'au vote des lois politico-ecclésiastiques en 1894. Ces questions furent agitées à la Chambre dès 1869, et le dernier discours de François Deák traite des rapports de l'Église et de l'État. Après la mort du grand homme d'État, le parti qui se nommait libéral n'avança que lentement dans la voie des réformes; Auguste Trefort, ministre des Cultes de 1872 à 1888, « avait le frisson » lorsqu'il s'agissait de troubler le repos de ses chers évêques. Szilágyi combat, dès 1883, pour l'état civil et les mariages mixtes et il eut la satisfaction de collaborer, en qualité de ministre de la Justice, avec Csáky, ministre des Cultes, et Wekerlé, président du Conseil, et de faire voter les lois libérales, malgré les efforts désespérés des évêques à la Chambre des seigneurs. Le tome III est la suite du tome I; il donne les discours que Szilágyi prononça à la Chambre des députés et aux délégations de 1879 à 1882, avec un commentaire historique. Ces discours se rapportent à des questions de politique intérieure, mais surtout à l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine, à l'administration

de ces deux provinces et aux suites économiques et financières de cette occupation.

7° Le socialisme comme doctrine politique existe à peine dans la vie parlementaire hongroise. L'organisation du parti est de date relativement récente et, vu les lois sur le suffrage, il se passera encore un long laps de temps avant la constitution d'un parti socialiste. Mais cela n'empêche pas les études sur le socialisme. La revue *Le Vingtième siècle*, dirigée avec beaucoup de compétence par M. Oscar Jászi, réunit de nombreux écrivains, jeunes et ardents qui s'occupent de ces études; une *Bibliothèque socialiste* donne les meilleurs travaux hongrois et étrangers sur ces questions. Maintenant, l'Académie elle-même veut initier le public à l'histoire des idées socialistes; elle s'est adressée à M. Béla FÖLDES, un des professeurs les plus en vue de la Faculté de droit de l'Université de Budapest, — où il enseigne depuis une trentaine d'années l'économie politique, — et orateur très écouté de la Chambre des députés. M. Földes s'est proposé dans les deux volumes sur le *Socialisme* (*A socialismus*. Budapest, Académie, 1910, in-8°, VII-298 et 517 p.) de retracer fidèlement et avec tout le détail « la substance intellectuelle » des doctrines socialistes et de contribuer ainsi à mettre à la portée de tous « une partie des trésors inépuisables de la production littéraire socialiste ». A cet effet, il consacre, en guise d'introduction, un chapitre à l'ancienne Grèce et à Rome et passe immédiatement à la France qu'il a particulièrement bien étudiée. Les idées socialistes de la grande Révolution, Saint-Simon et son école, Fourier, Leroux, Pecqueur, Louis Blanc, Cabet, Lamennais, Proudhon sont l'objet de chapitres très nourris. Puis l'auteur passe en Angleterre, où il nous présente Owen; puis à l'Allemagne, à laquelle il consacre une bonne partie du second volume en exposant en détail l'essence des travaux de Marx, Engels et Lassalle. Un dernier chapitre nous montre les rapports du socialisme avec la religion, la famille, l'État, la nationalité, le militarisme, la science et l'économie politique. Après chaque chapitre, M. Földes donne une bibliographie succincte; pour la France, nous y trouvons, à côté des œuvres des théoriciens sus-mentionnés, quelques thèses de doctorat (celles de MM. André Lichtenberger, Andler) consacrées à ces questions. On regrette l'absence des travaux de M. Durkheim et de son école.

Nous avons encore reçu : 1° Un volume richement illustré de la « Bibliothèque des connaissances utiles » éditée par la maison *Athenæum*, contenant l'*Histoire des temps modernes et de l'époque contemporaine* (*Az ujkor és legujabb kor története*. Budapest, 1910, gr. in-8°, 712 p.), où M. Alexandre MÁRKI passe en revue, en les reliant méthodiquement, les principaux faits historiques depuis la découverte de l'Amérique jusqu'à nos jours, en insistant plus sur l'histoire intérieure des peuples, sur la civilisation que sur les guerres. — 2° T. ORTVAY : *Les causes et les conséquences de la perte de la bataille de*

*Mohács* (Budapest, Académie, 1910, in-8°, 89 p.). Les causes sont connues : pauvreté et misère dans le royaume incapable de résister aux forces ottomanes, discorde entre les grands seigneurs qui ne soutenaient pas la royauté. Les 404 notes rejetées après l'exposé prouvent que M. Ortvy a consulté surtout les sources turques et polonaises contemporaines de la défaite. A la fin de son mémoire, il propose d'élever un monument aux 24,000 Magyars tombés à Mohács en 1526. — 3° P. SÖRÖS : *Le procès de haute trahison de Rémi Franyó* (Budapest, Académie, 1910, in-8°, 42 p.). Franyó était un prêtre de l'ordre des Piaristes qui, sous le règne de Joseph II, voulut organiser un complot grâce auquel le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, serait devenu roi de Hongrie. Il communiqua son plan à l'évêque d'Eger (Agria), au primat et au comte Illésházy. Dénoncé, il fut transféré à Vienne et condamné, en 1786, à trente ans de prison. Après la mort de Joseph II, il fut jugé de nouveau, mais par un tribunal hongrois, à Komárom, et condamné à quatre ans de prison qu'il passa à Munkács. Les pièces du procès se trouvent aux archives de Komárom ; c'est d'après ces documents que M. Sörös a retracé le rôle de ce prêtre peu connu jusqu'ici. — 4° F. KOLLÁNYI : *L'Académie et le Musée national* (Budapest, Académie, 1910, in-8°, 121 p.). Contribution précieuse, d'après des documents inédits, à l'histoire des premières années du musée national, fondé en 1802. A cette époque, l'Académie n'existait pas encore ; on avait donc formé le projet de faire du musée une sorte d'Académie : les livres rares pourraient intéresser les philologues, les documents inédits les historiens et les collections d'histoire naturelle les scientifiques. Le plan de Millér, premier conservateur du musée, qui date de 1811, est rédigé dans ce sens. La fondation Marczibányi devait fortifier ce lien. Cependant, l'Académie fut fondée par Étienne Széchenyi, le fils du fondateur du musée, en 1825 ; les deux institutions se séparèrent peu à peu : l'Académie cultiva toutes les branches de la science en langue magyare et le musée resta le grand dépôt des livres se rapportant à la Hongrie, des archives de nombreuses familles nobles et des collections d'antiquités, d'histoire naturelle et d'ethnographie.

I. KONT.

## RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

### FRANCE.

1. — **Revue des Deux-Mondes.** 1911, 1<sup>er</sup> févr. — E. OLLIVIER. La guerre de 1870. La désillusion diplomatique (cet article met bien en lumière un fait important : l'Italie ne pouvait venir à notre aide que si l'Autriche faisait cause commune avec elle et l'Autriche ne pouvait rien, car si elle avait bougé la Russie tombait sur elle. Là, en même temps que dans la légèreté imprévoyante de Gramont et d'Ollivier, plus encore que dans la lamentable discussion relative à Rome, sur laquelle M. Ollivier donne quelques précisions nouvelles, en particulier quant au rôle de l'impératrice, mais qu'il présente d'une façon très incomplète, réside la source des désillusions diplomatiques de la France). — C<sup>te</sup> D'HAUSSONVILLE. Les élections et la situation politique en Angleterre (ce brillant et intéressant article, qui conclut à tort à la probabilité d'une transaction entre les libéraux et les conservateurs, néglige quelques faits importants : la violente pression électorale exercée par les tories, l'imprudence commise par les lords en s'arrogant sur la question budgétaire une autorité égale à celle des communes, le fait qu'une modification dans le recrutement de la Chambre des lords serait beaucoup plus révolutionnaire que la limitation du *retro* demandée par les libéraux. Au point de vue constitutionnel, ce sont ceux-ci qui se montrent le plus conservateurs). — C<sup>te</sup> DE MALEYSSIE. Les lettres de Jeanne d'Arc et la prétendue abjuration de Saint-Ouen (d'après les lettres de Jeanne, dont trois sont dans sa possession, M. de Maleyssie prouve qu'elle savait signer et que, si elle n'a tracé à Saint-Ouen qu'une croix et un rond, c'est qu'elle s'est refusée à l'abjuration qu'on lui demandait). — SCHURÉ. Le mystère de l'Inde; II : La vie de Bouddha (interprétation libre des données fournies par Oldenberg dans sa vie de Bouddha). = 15 févr. L. MADELIN. Le règne de la vertu. La dictature de Robespierre (brillante esquisse. La tyrannie féroce de Robespierre a été vraiment un paroxysme sincère d'exaltation vertueuse. M. Madelin, pour la caractériser, parle de Calvin et de Torquemada. Les deux rapprochements sont inexactes). = 1<sup>er</sup> mars. M<sup>is</sup> DE LA MAZELIÈRE. Les institutions du Japon moderne (exposé précis et profond des transformations subies par le Japon depuis quarante ans. La force du Japon est le résultat non de ses traditions, mais de la valeur technique, matérielle et morale de ses institutions nouvelles). = 15 mars. G. GOYAU. Bis-

marck et l'Épiscopat. Les lois de mai 1875 (montre que cette œuvre de persécution était la négation de toute la politique religieuse de la Prusse, surtout celle de Frédéric-Guillaume IV. Une véritable tyrannie en fut le résultat; suite le 1<sup>er</sup> mai : le désarroi, les déceptions). — E. DAUDET. La conspiration Magon (fin le 1<sup>er</sup> août; d'après les documents réunis par le baron R. de Saint-Pern. Cette prétendue conspiration fut inventée de toutes pièces par le Comité de sûreté générale pour perdre le banquier Magon de la Balne et toute sa famille et s'emparer de leurs biens. Douze membres de cette famille périrent sur l'échafaud en 1794, quelques jours avant la chute de Robespierre). — Marcel REYMOND. L'art de la contre-Réforme. Ses caractères généraux; I : Italie (fait suite à une étude du 1<sup>er</sup> janv. 1910 sur l'École bolonaise). M. Reymond trouve un caractère profondément religieux à la peinture et à la sculpture de la décadence italienne du XVI<sup>e</sup> s.). — Th. DE WYZEWA. La jeunesse de Spinoza (d'après l'ouvrage de St. von Dunin-Borkowski, qui jette un jour tout nouveau sur la famille de Spinoza et sur le milieu philosophique et religieux juif où il fut élevé). = 1<sup>er</sup> avril. R.-Georges LÉVY. La banque de France (histoire et caractéristique de cette institution). — J. BARDOUX. Nationalisme canadien et impérialisme britannique (aperçu historique important). — G. BONET-MAURY. L'armée du Salut. Son organisation et son rôle religieux et social. = 15 avril. A. HALLAYS. Mérimée inspecteur des monuments historiques. — Léonore HERBERT. La haine du plaisir dans le puritanisme anglais (important pour la psychologie et l'histoire des mœurs). — ALBERT-PETIT. L'Histoire de France de M. Lavisse (bon article critique). — P. KHORAT. Le problème politique dans l'Inde anglaise et l'Indo-Chine française (la France, dont la tâche est plus facile que celle des Anglais, a beaucoup à apprendre d'eux). — T. DE WYZEWA. Canova (à propos de la biographie de M. V. Malamani; important pour l'histoire napoléonienne). = 15 mai. ALBERT-PETIT. Le millénaire de la Normandie. — W. WELSCHINGER. Marie-Caroline et Napoléon (la correspondance de la reine de Naples avec le marquis de Gallo, 1785-1806, récemment publiée, donne une grande idée de sa capacité politique et de son caractère). — J. BARDOUX. L'exemple de la reine Victoria (son action politique fut considérable).

2. — **La Revue de Paris.** 1910, 15 oct. — LAVISSE. Les imperfections de la monarchie en 1789. — Hudson LOWE. L'agonie de Napoléon (intéressants extraits des papiers de Lowe, conservés aujourd'hui au British Museum). = 1<sup>er</sup> nov. Général DECAEN. Bonaparte et Moreau (extrait des Mémoires du général qui, ami de Moreau et fort bien traité par Bonaparte, essaya sans succès d'amener ces deux rivaux à s'entendre. Ces mémoires ont été écrits par Decaen en 1824). — LAVISSE. L'attaque de l'Ancien régime (de l'opposition dirigée contre le régime absolu après la mort de Louis XIV). = 1911, 1<sup>er</sup> janv. STENDHAL. Voyage à Venise et à Padoue, 1815. — L. BATIFOL. Un capitaine de cheval-légers sous Henri IV (Gilbert de La

Curée, seigneur de La Roche-Turpin, d'après les mémoires d'un de ses compagnons d'armes : Guy du Faur d'Hermy, où se trouvent contés les faits de guerre auxquels prit part La Roche-Turpin de 1589 à 1597). — AL. MORET. Les mystères d'Isis. — G. DUVAL. Les théâtres à Londres au temps de Shakespeare. = 15 janv. M<sup>me</sup> DE ROMBECK. Entretien avec M. de Talleyrand (M<sup>me</sup> de Rombeck était sœur du comte Louis Cobenzl. Le 4 déc. 1806, à Vienne, Talleyrand essaie, dans une conversation qu'elle a notée aussitôt après, d'attirer la sœur au parti de la France et le frère au moyen de la sœur. Il emploie tous les moyens : flatteries, promesses, menaces, chantage, sans rien obtenir. Cette relation, envoyée par M<sup>me</sup> de Rombeck à Cobenzl, fut remise par celui-ci à l'empereur; elle a un grand accent de sincérité). = 1<sup>er</sup> févr. M. LEROY. Le centenaire du code pénal. — I. G. BRUNET. La vie des officiers au XVIII<sup>e</sup> siècle (d'après la correspondance de deux officiers : le chevalier de Davayé et son « mentor », le capitaine de Vallerot, 1751-1761. Davayé, blessé au combat de Villingshausen, mourut peu après à l'hôpital de Düsseldorf. Il avait 26 ans et paraissait « bien dégouté de ce métier »). = 15 févr. MARIE-CAROLINE. Lettres d'exil, 1798-1800; 1<sup>er</sup> article (lettres écrites par la reine de Naples, Marie-Caroline, à son fidèle confident le marquis de Gallo. Elles sont datées de Palerme, 1798, où l'avaient exilée l'entrée des Français à Naples et la constitution de la République parthénopeenne. Très intéressant; fin le 1<sup>er</sup> mars). — MARTINE RÉMUSAT. Un converti de Bossuet (Jacques Winslow, étudiant en médecine danois qui vint à Paris en juin 1698 et, après de fréquentes conversations avec Bossuet, abjura le luthéranisme, 8 oct. 1699. Il resta depuis lors en France, fut professeur au Jardin du roi et mourut à Paris à 91 ans. L'auteur publie quelques anecdotes sur Bossuet d'après un ms. de Winslow). = 15 mars. FONTAINE. Les maisons du premier Consul (extraits du Journal que le célèbre architecte de Napoléon I<sup>er</sup> écrivit depuis le mois de germinal an XIII jusqu'en décembre 1813; notes sur les séjours de Bonaparte et les travaux de construction ou de restauration à la Malmaison, à Saint-Cloud, au camp de Boulogne, 1800-1804). — J.-P. LAFFITTE. La jeunesse d'un Saint-Simonien, 1823-1832 (Édouard Charton, dont on publie neuf lettres adressées à Émile Souvestre, son ami le plus intime, 1831-1832). = 1<sup>er</sup> avril. MARIE-CAROLINE. Le double mariage (autre fragment de la correspondance de la reine de Naples avec le marquis de Gallo. Cette fois, il s'agit du mariage de son fils aîné François avec une infante espagnole, qui était peut-être fille du prince de la Paix, et de sa fille Antoinette avec le prince des Asturies, le futur Ferdinand VII; de sa bru et de son gendre, la reine fait de terribles portraits. Le double mariage, conclu en 1802 dans un intérêt purement politique, fut très malheureux; il fit le désespoir de la reine). — A. LEBEY. Idées politiques d'Émile de Girardin, 1840. — JEAN DE BATZ. Le 13 vendémiaire (l'auteur de ce récit est précisément un des principaux chefs royalistes qui organi-

sèrent cette insurrection; à l'en croire même, il en aurait été presque à lui tout seul l'âme, la tête et le bras). = 15 avril. FONTAINE. Le sacre (autre fragment du Journal de l'architecte de Napoléon I<sup>er</sup>; cette fois, il s'agit des travaux accomplis pour la cérémonie du sacre). — Jean LEMOINE. Le patrimoine de Cyrano de Bergerac (expose, d'après des actes de notaires, la situation de fortune des Cyrano, simples bourgeois qui avaient pris le nom d'une terre noble de la vallée de Chevreuse, celle de Mauvières et Bergerac, aujourd'hui Soufforêt. Cette situation était des plus modestes quand Savinien de Cyrano, le fameux bretteur et poète, recueillit l'héritage de son père, mort en 1648). = 1<sup>er</sup> mai. G. ROTH. Un historien des religions : J.-G. Frazer (l'auteur du *Rameau d'or*, dont la 3<sup>e</sup> édition vient de paraître; l'éditeur de Pausanias).

**3. — Le Correspondant.** 10 févr. 1911. — Prince Sixte DE BOURBON. Chambord et la maison de France (historique excellent des vicissitudes par où passa Chambord, surtout au XIX<sup>e</sup> s. Soutient avec raison qu'il est d'un intérêt national de le laisser aux mains des Bourbons). — KORWIN-MILEWSKI. Le testament politique d'un homme d'État polonais (analyse du curieux livre du comte W. Dziednszycki : *Où devons-nous aller? L'auteur, un Galicien, né en 1840, mort en 1909, fut professeur de philosophie, député et président du Reichsrath d'Autriche, ministre pour la Galicie en 1906, analyse la situation politique et sociale des États actuels, conclut à leur destruction à tous sous la poussée et du socialisme et du nationalisme particulariste, et à une réorganisation sociale par l'association sur les ruines des États*). — \*\*\* La fortification de Flessingue. — LANZAC DE LABORIE. Les désillusions d'une marraine de l'opportunisme (analyse beaucoup trop indulgente des Mémoires de M<sup>me</sup> Adam qui ne sont qu'une collection de potins, d'imaginaires et d'inventions malveillantes inspirées par la rancune et les regrets, mêlés d'ailleurs de quelques documents curieux). = 25 févr. DESJOYEUX. Les princes d'Orléans en 1870-71 (pages importantes d'histoire avec des lettres inédites du C<sup>te</sup> de Paris). — MOYSSET. L'esprit public en Allemagne; IV : Prusse et Allemagne. Conflit des aspirations (intéressant). — D. MEUNIER. Le premier pas de la Terreur (la loi contre les émigrés du 28 févr. 1791. M. Meunier publie un document, tiré des papiers Mirabeau, qui nous renseigne sur les séances tenues aux Jacobins du 20 au 27 février et qui préparèrent cette loi. Complète et corrige Aulard). = 10 mars. IMBART DE LA TOUR. La crise religieuse au XV<sup>e</sup> s. (d'après le livre de Noël Valois. Jugement très équitable sur l'œuvre du Concile de Bâle. Le parlementarisme ecclésiastique était impuissant et périlleux, mais la papauté, en se mettant par les concordats entre les mains des princes et en méconnaissant les besoins de la conscience chrétienne, a ouvert les voies à la révolution du XVI<sup>e</sup> s.). — M. SALOMON. Un chartiste poète. Maurice Faucon (touchante notice). — MARIE-LOUISE. Lettres à la duchesse de Montebello (cette correspondance, qui se ter-

mine dans le n<sup>o</sup> du 10 avril, continua jusqu'au mariage de Marie-Louise avec Neipperg en 1824. Mérite d'être lue). — I. FEBRAY. La défense de Besançon en 1870-71. Journal d'une ambulancière. = 25 mars. A. DE FOVILLE. Poyer Quartier. Souvenirs et documents (fin le 10 avril. Remarquable portrait du ministre des Finances et récit très vivant de son œuvre comme négociateur à Francfort et comme financier de la libération du territoire). — F. LAURENTIE. Un portrait inédit de Naundorff, 1832 (miniature envoyée par Naundorff à Charles X qui la qualifia de *portrait d'un des Louis XVII* et qui diffère beaucoup des portraits truqués sur lesquels plus tard Naundorff affecta des airs de Bourbon). — \*\*\* M. Briand. — G. DE GRANDMAISON. La C<sup>ie</sup> du Saint-Sacrement. Son but; ses œuvres; ses historiens (résumé très bien fait, jugement trop exclusivement élogieux). — R. LEBRETHON. Les trésors d'art de nos églises (cri d'alarme trop justifié). — W. RITTER. Les Mémoires de Jean Francisci, patriote et écrivain slovaque (analyse de ces curieux mémoires d'un des plus ardents défenseurs de la nationalité slovaque contre la tyrannie magyare, né en 1822, mort en 1905, administrateur et littérateur qui faillit payer de sa vie en 1848 sa résistance à l'insurrection hongroise). = 10 avril. A. CHÉRADAME. La France et l'empire ottoman (après avoir, le 10 mars, étudié la Jeune-Turquie, M. Chéradame indique les garanties à prendre pour faciliter la réorganisation de l'empire turc sans le laisser s'inféoder à l'Allemagne). = 25 avril. G<sup>al</sup> ZURLINDEN. La bataille de Rézonville (juste jugement sur cette bataille où les Allemands avaient bien atteint leur but, garder leurs positions, mais qui aurait pu permettre aux Français de vaincre le lendemain sans l'impardonnable ordre de retraite donné par Bazaine). — II. WELSCHINGER. Le séminaire d'Issy sous la Commune (d'après le beau livre de l'abbé Clément, *Saint-Sulpice pendant la guerre et la Commune*). — Ch. SAINTE-FOÏ. Quelques fondateurs et collaborateurs du premier *Correspondant* (fragments des précieux souvenirs d'Éloi Jourdan, dit Sainte-Foï, publ. par C. Latreille). — AVESNES. De Borelli à Baratier (esquisse des œuvres de nos officiers coloniaux, poésies ou récits de campagne; parmi ceux-ci, à noter les ouvrages du spahi Lautour, du soldat Silbermann, du colonel Péroz et du lieutenant-colonel Baratier). — G. LECOMTE. Ingres. Son œuvre. Son influence.

4. — **Revue hebdomadaire.** 3 sept. 1910. — DURAND-AUZIAS. Le 4 septembre à Lyon (récit du chef de cabinet du préfet, M. Seucier; celui-ci montra un admirable sang-froid au milieu du désordre). — A. GUILLOIS. La jeunesse de M<sup>me</sup> de Condorcet. = 17 sept. E. DAUDET. Louis XIII et Concini (adopte les conclusions de L. Batifol). — L. MADELIN. A. Vandal. — R. DE CHAMPORIN. Le château de Maisons (créé, de 1642 à 1650, par René de Longueuil, seigneur de Maisons, président au Parlement, dévoué à Mazarin, un instant surintendant des finances. Sa terre fut, en 1658, érigée en marquisat. Le

château passa, en 1732, au marquis de Soyecourt, fut vendu au comte d'Artois en 1777. Bien national en 1792, vendu à Lannes en 1804, à Laffitte en 1818, en 1844 à M. Thomas, puis en 1879 à M. Grommé, il va devenir un musée d'État). = 24 sept. A. LAFONTAINE. Un agent de Colbert (Louis Berruyer, débuta dans la métallurgie, fut l'âme damnée de Colbert dans le procès de Fouquet, fit une fortune scandaleuse dans l'exploitation des domaines forestiers de Normandie et Bourgogne). — R. DE LA BRUYÈRE. L'agonie de la puissance arabe sur les côtes orientales d'Afrique. = 1<sup>er</sup> oct. BABELON. Le millénaire de Cluny. = 15 oct. H. WELSCHINGER. La Correspondance de Bos-suet. — E. SEILLIÈRE. Le roman d'un futur empereur (récit des touchantes amours du prince Guillaume de Prusse avec la princesse Élise Radziwill, d'après la biographie de celle-ci, par M. O. Baer. Frédéric-Guillaume fit une opposition absolue au mariage). — GAILLY DE TAURINES. Comment Napoléon III ne fut pas roi de Portugal (le projet de mariage avec la reine dona Maria, veuve d'Auguste de Leuchtemberg, formé par la veuve de D. Pedro, n'eut jamais aucune chance d'aboutir). = 22 oct. P. RAIN. Catherine II et Laharpe (le précepteur d'Alexandre le nourrit d'idéalisme, voulut en faire un Solon, un Numa, un républicain sur le trône. Catherine ne s'effrayait pas de cette éducation à la Rousseau). = 12 nov. V<sup>te</sup> DE REISET. Catherine Worlee, princesse de Talleyrand. — F. FUNCK-BRENTANO. Racine et la cour de Louis XIV. = 26 nov. J. BARDOUX. Édouard VII (fin les 3 et 10 déc.). — Un *Journal historique* inédit de Charles Collé (MM. van Bever et Boissy ont retrouvé l'un des deux volumes perdus du journal de Collé qui s'étend de 1748 à 1772, le vol. de 1761-1762. Il manque encore 1752-1753). = 3 déc. P. POMPÉI. Les causes de la révolution en Portugal. = 17 déc. L. BATIFFOL. Un conspirateur au temps des trois mousquetaires (Alfeston ou plutôt Delphinston, fils d'un ancien lieutenant criminel qui complota en 1633, avec des affidés de Marie de Médicis, Chanteloup et Laroche, l'assassinat de Richelieu, fut trahi à Metz par deux complices, condamné par le Parlement à être roué et exécuté après avoir été atrocement torturé). = 24 déc. J. HÉRISSEY. Joséphine à Navarre (ce domaine, dans l'Eure, donné à Joséphine en 1810, devint, pour un temps très court en 1811, une résidence charmante. Passé au prince Eugène et à son fils, il fut vendu et transformé en usine en 1834). = 31 déc. M<sup>me</sup> RICARD DE ROCHEGUDE. Un mariage au XVIII<sup>e</sup> s. (lettres inédites, de Xavière d'Aquéria et de MM. de Bonot qui font un joli tableau de mœurs). = 7 janv. 1911. C<sup>te</sup> DE MONTBEL. Sur les routes de l'exil (fin les 14 et 21 janv.: dramatique récit de la fuite de M. de Montbel avec M. Capelle de Rambouillet en Suisse. Entretiens avec M. de Gabriac, le cardinal de Rohan, H. de Bonald. Voyage à Munich). — Henri DU HALGOUET. La vénerie royale sous Louis XIV. = 14 janv. E. OLLIVIER. L'armée française en 1870 (suite le 20 mai : la légende de la préparation militaire. M. Ollivier prouve que l'armée en 1870 était parfaitement équi-

pée et approvisionnée. Cela ne prouve pas que la campagne fût bien préparée et qu'on ait eu raison de se jeter aveuglément dans une guerre facile à éviter). = 18 févr. M<sup>is</sup> DE SÉGUR. Louis Venittet. — GIROD DE L'AIN. Souvenirs des journées de février 1848 (récit très vivant de la séance de la Chambre le 24 février. Précieux pour le rôle de Lamartine). = 11 mars. M<sup>is</sup> DE MASSA. Bourbaki (son rôle en Algérie de 1840 à 1849, en Orient en 1854-55; en 1870-71 d'après le ms. de M. de Massa, son aide de camp. Important). = 18 mars. A. FILON. Le prince impérial (touchant témoignage). — C<sup>te</sup> J. D'ELBÉE. Armand de Chateaubriand, 1794-1809 (d'après le livre d'E. Herpin sur le rôle du messenger des princes en 1795 et 1808-1809). = 1<sup>er</sup> avril. C<sup>te</sup> D'HAUSONVILLE. Prévost Paradol. = 8 avril. H. BORDEAUX. Ferdinand Lassalle et Hélène de Donniges. = 15 avril. P. DE LA GORCE. L'Exposition universelle de 1867 (brillant tableau de ce temps de fête et de puissance). = 29 avril. HANOTAUX. La légende de Jeanne d'Arc (suite le 6 mai : le procès de réhabilitation). = 18 mai. L. MADELIN. La politique religieuse de Louis XIV (montre les causes de son échec).

**5. — Revue de synthèse historique.** Oct. 1910. — K. LAMPRECHT. Du développement actuel des sciences en général, des sciences en particulier (plaidoyer en faveur de la méthode comparative, en histoire telle qu'elle est pratiquée dans l'*Institut d'histoire de la civilisation et d'histoire universelle* de Leipzig). — P. CARON. De l'étude du gouvernement révolutionnaire (ce gouvernement, qui a duré d'août 1792 à brumaire an IV, exigerait pour être connu des monographies sur les institutions centrales, sur l'histoire religieuse, la législation, le maximum, le recrutement et des études locales; il faut s'abstraire des préjugés religieux ou politiques, n'accorder à aucun livre une confiance absolue, étudier la situation économique, les mouvements collectifs d'opinion). — P. LACOMBE. L'appropriation privée du sol (critique des théories de M. Brutails qui rapporte à l'époque féodale des faits antérieurs à elle). — P. RONZY. Un siècle d'influence française en Italie, 1650-1750 (analyse du beau livre de M. Maugain sur l'*Évolution intellectuelle de l'Italie de 1657 à 1750*). — H. LICHTENBERGER. Le subjectivisme moderne dans l'*Histoire d'Allemagne* de K. Lamprecht (analyse les idées de M. Lamprecht sur la période subjectiviste qui, de 1813 à 1870, aurait succédé à une période antérieure d'individualisme. Le subjectivisme serait un mouvement idéaliste allant jusqu'au mysticisme. M. Lichtenberger paraît adhérer à la conception de M. Lamprecht qui nous semble manquer de vérité comme de clarté). — A. XÉNOPOL. Quelques réflexions sur la causalité en histoire (conteste absolument la thèse de M. Simiand qui croit que le général seul explique l'individuel et confond la cause sociologique générale d'un fait social avec sa cause historique individuelle). — R. RADAWANT. L'énigme du Contr'Un (analyse plutôt favorable de la thèse de M. Armaingaud). — P. MANTOUX. La naissance du chartisme (d'après M. Dolléans dans la *Revue d'histoire*

*des doctrines économiques et sociales.* Fait bien connaître Brouterre O'Brien qui en fut l'initiateur. M. Dolléans a commencé dans le n° de décembre de la *Revue de synthèse* l'étude de l'*Évolution du chartisme* de 1837 à 1839). — Déc. P. LACOMBE. Le système terroriste et le péril national (les massacres de septembre n'ont pas été le résultat d'un affolement populaire créé par l'invasion; ils ont été l'œuvre d'une poignée d'hommes mis en mouvement par la Commune de Paris qui avait peur du triomphe des modérés aux élections). — G. LANSON. Les idées littéraires de Condillac. — L. HALPHEN. Une nouvelle histoire des institutions italiennes au moyen âge (*Italienische Verfassungsgeschichte von der Gothenzeit bis zur Zunft-herrschaft* d'E. Mayer. La thèse essentielle du maintien des institutions romaines, du Sénat en particulier, qui aurait eu les pouvoirs législatifs et judiciaires, ne repose sur rien; celle sur les *judges datifs*, nommés par le Sénat et identiques aux *advocati*, n'est pas plus solide). — P. BOISSONNADE. Les études relatives à l'histoire économique de l'Espagne et leurs résultats (riche bibliographie, qui déborde d'ailleurs beaucoup l'histoire économique, sur les sources auxiliaires et les travaux d'ensemble et sur l'époque antihistorique et protohistorique). — H. B. Deux théoriciens de l'histoire (Millard, l'inventeur de la *loi historique* des générations de mille ans divisées en phases de 250, et Max Nordau qui, dans le *Sens de l'histoire*, exalte la sociologie tout en affirmant que l'histoire n'offre que des actes individuels sans intérêt. Les deux ouvrages sont sans portée). — A. REY. Notes sur le pragmatisme (excellente revue des travaux de James, Schiller, Chide, Schinz, Hébert et Bourdeau). — V. CHAPOT. Sur un lexique d'antiquités grecques (critique assez sévère du *Lexique* de P. Paris, dont on reconnaît cependant la valeur et l'utilité).

**6. — Revue des questions historiques.** 1914, janv. — ALLARD.

Les origines du servage (étudie comment, du IV<sup>e</sup> au X<sup>e</sup> s., l'esclavage s'est transformé en servage; — au IV<sup>e</sup> et au V<sup>e</sup> s., c'est-à-dire pendant la dernière période de la domination romaine en Occident, le servage se distingue de l'esclavage personnel et existe en même temps que celui-ci. C'est sous Valentinien et Gratien, entre 367 et 375, que le servage, échelon intermédiaire entre les esclaves et les derniers des hommes libres, se forme; suite en avril: à l'époque des invasions, les conditions de l'esclave et du serf, distinctes dans le dernier état du droit romain, tendent de nouveau à se confondre; la condition des habitants des campagnes se trouve brusquement nivelée; à suivre en juillet). — ARQUILLIÈRE. L'appel au concile sous Philippe le Bel et la genèse des théories conciliaires (les théories conciliaires « sont sorties, par une évolution lente et irrégulière, de la doctrine du pape hérétique, interprétée au gré des intérêts et des passions politiques »). — H. DE REINACH-FOUSSEMAGNE. Las Cases (biographie de Las Cases jusqu'à l'émigration écrite à l'aide des archives de la famille; suite en avril). — H. MORETUS. Les saintes Eulalies (examen critique des

textes relatifs à Eulalie de Mérida et à Eulalie de Barcelone, d'où il résulte qu'il y eut dédoublement de personnages; dès le VIII<sup>e</sup> s., l'erreur était commise; Eulalie de Mérida seule a existé; son culte célébré à Barcelone a fait croire à l'existence d'une martyre de ce nom à Barcelone). — L. CRISTIANI. Josse Clichtove et son *Antilutherus* (1524) (analyse de l'œuvre). — L. MAÎTRE. La vie communale et paroissiale en Bretagne sous les ducs et à la fin de l'ancien régime. — DE PIMODAN. Rapport du prince Karl de Lichtenstein envoyé à Paris pour notifier à la cour de France l'avènement de Léopold II au trône impérial (automne de 1790; complète les rapports déjà publiés par d'Arneth; curieuses notes d'un étranger sur l'état de l'opinion en France). = Avril. E. RODOCANACHI. Le luxe des cardinaux romains de la Renaissance. L'ameublement des palais, les vêtements, le luxe de la table. — A. LUZOUX. Une campagne sur les côtes de l'Inde au début de la Révolution (1791-1792). — Lamennais d'après ses correspondants inconnus (suite; 1809-1815; lettres de divers provenant de M. de Saudrais).

**7. — Journal des Savants.** 1911, janv. — P. FOUCART. Rescrit d'Antonin relatif à la circoncision et à son application en Égypte (le rescrit ne visait pas seulement les Juifs et leur propagande, il visait aussi les Égyptiens qui pratiquaient également la circoncision). — E. CHÉNON. La crise religieuse du XV<sup>e</sup> siècle (d'après le récent livre de N. Valois). — L. LÉGER. L'ancien droit bulgare (analyse du livre de S. Bobtchev). = Févr. E. POTTIER. Les fouilles de Délos (d'après la publication de MM. Homolle et Holleaux). — VAN BERCHEM. L'architecture musulmane de la Perse (d'après Sarre, *Denkmäler persischer Baukunst*). — P. MONCEAUX. La question du Priscillianisme (résume le livre de E.-C. Babut (paru en 1909) et où l'auteur veut démontrer que Priscillien n'est pas un hérétique, qu'il a été frappé comme représentant de l'ascétisme, que son principal accusateur, Ithace, est un faussaire. M. P. Monceaux fait des réserves et croit que l'acharnement contre Priscillien ne peut s'expliquer que par les méfiances nées de sa doctrine théologique). = Mars. A. MOREL-FATIO. Nouvelles études sur sainte Thérèse (à propos de l'édition des œuvres complètes de sainte Thérèse de Jésus publiée par les Carmélites du premier monastère de Paris). = Avril. R. CAGNAT. Le Tusculanum de Cicéron (d'après Gondi, Lanciani, Ashby; impossibilité d'arriver à une identification certaine). — C. JULLIAN. Les croissants d'or préhistoriques (d'après le livre de G. Coffey; conclusions intéressantes sur la nécessité pour les préhistoriens de lire les textes et pour les historiens de l'époque classique de connaître la préhistoire). — E. BERTAUX. Le port de Byzance dans l'art byzantin (à propos du récent manuel de M. Diehl; suite en mai).

**8. — Revue critique d'histoire et de littérature.** 1911, 8 avril. — Heussi. Kompendium der Kirchengeschichte (bon résumé; biblio-

graphie trop sommaire). — *G. Wehrle*. Die ältesten germanischen Personennamen (utile répertoire). — *E. Heymann*. Napoleon und die grossen Mächte, 1806 (bonne étude sur la crise diplomatique qui précéda la bataille d'Iéna). — *O. Willberger*. Die deutschen Flüchtlinge in Strassburg, 1830-1849 (incomplet). = 15 avril. *J. Weiss*. Jesus von Nazareth Mythos oder Geschichte? (art. d'A. Loisy sur ce livre et plusieurs autres qui ont pour objet de réfuter celui de Drews). — *E. Galland*. L'affaire Sirven (excellent). = 29 avril. *Grenfell et Hunt*. Hellenica Oxyrhynca, cum Theopompi et Cratippi fragmentis (important). — *Partsch*. Griechisches Bürgerschaftsrecht. I das Recht des altgriechischen Gemeindestaats (bonne étude sur la caution et le cautionnement dans les plus anciens États grecs). = 6 mai. *Bonner*. Administration of justice in the age of Homer. — *Id.* The Bœotian federal constitution (intéressant). — *Ziebarth*. Aus dem griechischen Schulwesen. Aus der antiken Schule (bon). — *Fisher*. Cornelii Taciti Historiarum libri (bonne édition). — *Aussaresses*. L'armée byzantine à la fin du VI<sup>e</sup> siècle, d'après le *Strategicon* de l'empereur Maurice (bon). — *Bry*. Les vigueries de Provence (bon). — *Lunel*. Le théâtre et la Révolution (n'apprend pas grand'chose). = 13 mai. *Hrozny*. Ueber das Bier im alten Babylonien und Ägypten (bon). — Die Religion in Geschichte und Gegenwart (t. II). — *Eger*. Zum ägyptischen Grundbuchwesen in römischer Zeit (bonne étude sur une institution qui fonctionna jusqu'à Dioclétien et qui avait pour but d'établir officiellement la situation des biens-fonds au point de vue juridique). — *Vélélis*. Ὁ Καποδίστριας (expose les mesures prises par Capodistria pour l'organisation et le développement de l'instruction publique en Grèce avant la fondation du royaume hellénique). = 20 mai. Mélanges d'indianisme offerts par ses élèves à M. Sylvain Lévi le 29 janv. 1911. — Chroniques byzantines, t. XIV et XV. — *Lombard*. De la glossolalie chez les premiers chrétiens et des phénomènes similaires (excellent).

**9. — Le Moyen âge.** T. XIV, 1910, sept. — *L. MIROT*. Le procès du boiteux d'Orgemont, épisode des troubles parisiens pendant la lutte des Armagnacs et des Bourguignons (suite en nov.; 1<sup>re</sup> partie : étude très minutieuse sur la famille d'Orgemont au XIV<sup>e</sup> siècle et sur ses possessions territoriales. Originaire de Lagny, elle eut pour représentants principaux le chancelier Pierre d'Orgemont, † 1389, et ses quatre fils Pierre, évêque de Paris, Amauri, chancelier du duc d'Orléans, Nicolas, dont s'occupe la 2<sup>e</sup> partie de cette étude, et Guillaume. Tableau généalogique de la famille d'Orgemont aux XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.; au fasc. de janv. 1911, pièces justificatives de la 2<sup>e</sup> partie). = C.-rendus : *E. Perrot*. Arresta communia Scacarii (l'établissement des textes laisse à désirer). — *Dom Besse*. Abbayes et prieurés de l'ancienne France; t. II (la bibliographie est confuse et souvent erronée). = Nov. C.-rendus : *Dom Anger*. Les dépendances de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, t. III (comme l'ouvrage même, l'index est d'une

confusion invraisemblable). — *Menjot d'Elbenne*. Le chapitre de l'église collégiale de Saint-Pierre-de-la-Cour, au Mans (appelle des rectifications pour l'histoire des x<sup>e</sup>-xi<sup>e</sup> s.). = T. XV, 1911, janv. J. DE LA MAITINIÈRE. Une falsification de document au commencement du xii<sup>e</sup> siècle. Les démêlés de Lambert, abbé de la Couronne, avec Pétronille, abbesse de Fontevraud au sujet d'Agudelle, 1115-1129. = C.-rendu : L. CELIER. Catalogue des actes des évêques du Mans jusqu'à la fin du xiii<sup>e</sup> s. (utile, mais insuffisamment approfondi).

**10. — Mélanges d'archéologie et d'histoire (École française de Rome).** T. XXX, 1910, juill.-oct. — L. ROMIER. Les Vaudois et le Parlement français de Turin (publie huit sentences de 1550-1552 extraites d'un registre criminel du Parlement établi en Piémont par le roi de France et concernant les Vaudois des vallées alpines). — A. DE BOÛARD. Le fonds des notaires d'Orange à la bibliothèque du Vatican (inventaire très sommaire d'environ 400 registres de notaires français conservés au Vatican et renfermant des actes des xiv<sup>e</sup>-xvi<sup>e</sup> s.). — D. ANZIANI. Démonologie étrusque (d'après quelques reliefs d'urnes cinéraires conservés à Volterra, Pérouse, Chiusi). = Nov.-déc. L. DUCHESNE. Le recueil épigraphique de Cambridge (recueil d'inscriptions métriques relevées dans les églises de Rome par un copiste du *Liber pontificalis*, dont le manuscrit, aujourd'hui à Cambridge, a été signalé par M. Levison. Ce recueil fournit sept inscriptions nouvelles). — P. FEDELE. *L'Exultet* de Velletri (en donne la description). — A. DE BOÛARD. Les *conservatores et iudices* de la basilique de Saint-Pierre de Rome (documents sur cette catégorie de juges délégués par le pape, 1325-1385). — D. ANZIANI. *Cosa-Portus Cosanus, Portus Herculis-Succosa-Orbetello* dans l'antiquité (localisation de ces noms; le nom antique d'Orbetello est *Clusium*). — J. CARCOPINO. Ostiensia; II : le quartier des docks (description minutieuse avec un plan; les docks semblent avoir été refaits entièrement au temps d'Hadrrien). — PETRELLA. Recherches pour l'histoire de la minuscule romaine (la minuscule est d'origine romaine; bibliographie des plus anciens spécimens de minuscule).

**11. — Bibliothèque de l'École des chartes.** 1910, sept.-déc. — L. DELISLE. Matériaux pour l'édition de Guillaume de Jumièges préparée par Jules Lair (notes pour accompagner la reproduction photographique des deux mss. qui sont la base d'une édition critique de Guillaume de Jumièges, reproduction que fit exécuter M<sup>me</sup> J. Lair en souvenir de son mari. Fait ressortir l'importance du ms. de Leyde, n<sup>o</sup> 20, pour l'établissement du texte de l'histoire des Normands. Le fac-similé des deux mss. permet dès maintenant de faire le départ de ce qui revient à Guillaume de Jumièges, à O. Vital et à Robert de Torigni). — M. JUSSELIN. Le droit d'appel dénommé *appel volage* et *appel frivole* (histoire de ce droit qui fut en vigueur pendant environ trois siècles dans les cinq sergenteries de Porcien, Thiérache, Laonnais, Champagne et Soissonnais. Cet appel était porté à Laon.

Important aussi pour la géographie historique de cette région). — Ch. DE LA RONCIÈRE. Une carte française encore inconnue du Nouveau-Monde, 1584 (par Jacques de Vaulx, « pilote entretenu par le roi en la marine au Havre ». La rédaction de cette carte se rattache aux projets d'empire colonial ébauchés par Catherine de Médicis, au « secret de la reine », dont Strozzi devait être le principal agent). = C.-rendus : *P. Gautier*. Étude sur un diplôme de Robert le Pieux pour l'abbaye de Sainte-Bénigne de Dijon (l'auteur, suivant en ce point Chr. Pfister, tient ce diplôme pour faux; l'auteur du c.-rendu, Clovis Brunel, dans une discussion diplomatique très serrée, montre que rien ne l'empêche d'être authentique). — *G. Robert*. Les écoles et l'enseignement de la théologie pendant la première moitié du XIII<sup>e</sup> s. (bon). — *Baguenault de Puchesse*. Lettres de Catherine de Médicis (t. X); utiles observations présentées par L. Romier). — *Prévoist*. Armorial général de France, édit de novembre 1696; généralité de Rouen (utile). — *L. Guillemaut*. Armoiries et familles nobles de la Bresse loughannaise; armoiries ouvrières, armoiries particulières et de familles (cet armorial contient en outre un dictionnaire des fiefs et des familles notables du pays de Louhans). — *H. Pissard*. Essai sur la connaissance et la preuve des coutumes en justice dans l'ancien droit français et dans le système romano-canonique (remarquable). — *Samanek*. Kronrat und Reichsherrschaft im 13 und 14 Jahrhundert (étude très fouillée sur le conseil privé du roi de Germanie et sur la part que la cour de l'empereur-roi prenait à l'administration directe du pays). — *Ed. de Gigord*. Les Jésuites d'Aubenas, 1601-1762 (bon). — *Ad. Huguet*. Saint-Valery de la Ligue à la Révolution, 1589-1789 (bon). — *G. Lavalley*. Catalogue des ouvrages normands de la bibliothèque municipale de Caen (t. I). — *C. Frati, A. Segarizzi*. Catalogo dei codici Marçiani italiani (important). — Ch. DE LA RONCIÈRE. Un atlas inconnu de la dernière expédition de Drake, vues prises de son bord, 1595-1596 (très intéressant). = Chronique et mélanges. Additions de M. L. Delisle à son exemplaire des *Études sur la classe agricole en Normandie*.

**12. — Feuilles d'histoire.** Janv. 1911. — P. LEGUAY. L'abbé Legendre (cet abbé, dont les ouvrages d'histoire de France ont du mérite, a écrit de charmants Mémoires trop peu connus, publiés en 1863, importants pour l'histoire religieuse des XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.). — P. LABORDERIE. Daguesseau et le procès de l'abbaye de Brantôme (Daguesseau fit reconnaître les droits féodaux exclusifs du roi sur la seigneurie de Bourdeille et le caractère purement religieux de l'hommage rendu à Saint-Sicaire de Brantôme par les seigneurs de Bourdeille. Curieuse contestation introduite au Parlement en 1273 et qui n'eut sa solution qu'au début du XVIII<sup>e</sup> s. M. Laborderie oublie de donner la date exacte de l'arrêt). — PERRIN DE ROSIER. Les premières séances de la Constituante (lettres intéressantes d'un député du tiers état de la sénéchaussée de Rouergue). — E. WELVERT. Le dernier

des Caumartin (né en 1725, conseiller d'État, intendant pendant vingt-quatre ans, prévôt de Paris six ans, ruiné par la Révolution, il sollicite en 1803 un service du premier Consul). — Le 1<sup>er</sup> mars 1815 à Antibes (lettre d'un bourgeois, Ardisson, à un professeur de Montpellier). — A. CHUQUET. L'Alsace et le retour de Napoléon (l'Alsace, surtout l'élément militaire, accueille avec enthousiasme le retour de Napoléon. Suchet, secrètement gagné, resta jusqu'au 20 mars fidèle en apparence aux Bourbon. Il fut remplacé par Rapp le 30 mars et le préfet Kergariou par J. de Bry). — R. GUYOT. Les origines de l'occupation anglaise en Égypte (d'après le livre de Biovès, *Français et Anglais en Égypte*). = Févr. \*\*\* La politique espagnole au Maroc (M. Silvela avait, en 1902, suivi une politique d'entente avec la France qui aurait pu avoir les meilleurs résultats). — II. MALO. La perte et reprise de la Grenade, mars 1675 (d'après les archives des Colonies). — La peste de 1720 en Provence (extraits du livre de raison des Mayol de Saint-Simon). — R. LÉVY. Une lettre de la marquise de Pompadour (texte d'une lettre du 5 mai 1750 relative au prince Édouard, légèrement différente du texte publié en 1774. Son existence remet en question l'authenticité des lettres rejetées comme fausses par Malassis). — A. CHUQUET. L'armée du Nord et le Comité à la fin de sept. 1793 (suite en mars : Jourdan général en chef de l'armée du Nord; en avril : En marche au secours de Maubeuge; en mai : Wattignies, 15-16 oct., surtout d'après les archives de la Guerre et l'ouvrage du commandant V. Dupuy; aussi important pour le rôle du Comité, enragé d'épurations, que pour celui de Jourdan). — Lettres d'un Saint-Cyrien, officier d'artillerie (le jeune Delaval, fin en mars; de sept. 1810 à nov. 1814, de Saint-Cyr, 1810-1812, Spandau 1812, Fulda et Mayence, 1813, Paris, Douai, Grenoble, 1814). — SADI-CARNOT. La correspondance de Carnot avec Napoléon pendant les Cent-Jours (publiée en 1819 chez Plancher, Paris, sans doute par Grille, ami de Carnot. La seconde partie, contenant les lettres de Carnot, est apocryphe, sauf la première lettre). — DUBOIS-DÉLANGE. La série F<sup>1</sup> d II des Archives nationales (renferme les requêtes et demandes d'emplois ou de secours; plein de choses curieuses, ne fût-ce que sur l'activité de certains ministres, comme Montalivet ou Richelieu). — L. ROUSTAN. Un mot de Bismarck (c'est à tort que Fouillée a attribué à Bismarck une déclaration au Reichstag prétendant qu'il lui avait suffi de ne plus payer les journaux français pour pousser ceux-ci à réclamer la guerre). = Mars. E. WELVERT. Les Mémoires de Lauzun (ils sont suspects. En avril, M. Bonnet dit que le manuscrit *autographe* se trouve chez le marquis de l'Aigle. Welvert en mai maintient son doute). — A. DE TARLÉ. Mémoires du général Vimeux (fin en avril; publiée, d'après un ms. de Tours, une notice autobiographique de Vimeux sur sa carrière militaire de 1753 à 1811. Il servit jusqu'en 1814, date de sa mort. Il avait quatre-vingt-sept ans). — DUBOIS-DÉLANGE. La radiation des demoiselles Fernig (malgré un avis favorable du ministère de la Justice en l'an VIII,

elle n'eut lieu que le 8 vendémiaire an X). — A. GRÜN. La fin de l'ex-conventionnel Duhem (il mourut le 24 mars 1807, médecin en chef de l'hôpital militaire de Mayence). — G. FRANCERY. États de service du général Thiébault. — M. ZABLET. La marquise de la Tour du Pin (analyse des trois premiers volumes du *Journal d'une femme de cinquante ans*, publ. par le colonel comte de Liedekerke-Beaufort, non mis dans le commerce, et plein de piquants détails sur la société de la fin du XVIII<sup>e</sup> s. et de l'époque impériale. Émigré en Amérique et en Angleterre, M. de la Tour du Pin fut préfet de l'Empire et plénipotentiaire à Vienne). — Bugeaud et Abd-el-Kader (lettres du 8 oct. 1838 et du 17 juin 1848. Jugement très favorable de Bugeaud sur le « défenseur de la foi musulmane »). — P. RAVAISSE. L'Égypte d'Arthur Rhoné (importance de l'ouvrage de Rhoné sur le *Caire d'autrefois*). = Avril. E. WELVERT. En marge de l'affaire Favras (cette affaire est pleine d'obscurité, bien que les pièces de la procédure soient en majeure partie rentrées aux Archives nationales. La complicité de Louis XVIII avec Favras est certaine ; mais la pièce de Favras qui la relatait et qui, d'après Joseph Droz, aurait été remise à Louis XVIII par M<sup>me</sup> du Cayla, était un faux ou n'a jamais existé. Curieux détails sur l'abbé Le Duc, fils de Louis XV). — R. MAUBERT. Un agent de change ministre de la Guerre (le courtier de bourse Alexandre, fait ministre de la Guerre le 22 juin 1793, fut destitué le jour même à cause de cette qualité de courtier). — Les impressions de Constantin Boulgakov en 1814 et 1815 (extraits des lettres de cet attaché civil au quartier impérial russe adressées à son frère ; publ. dans le *Romsky Archiv*, 1904. Curieux détails sur les alliés à Paris et l'enthousiasme qui les accueillit). = Mai. P. LABORDERIE. Une procédure sans avoués (la Constituante avait, le 16 déc. 1791, créé la corporation des avoués pour remplacer les procureurs. La Convention la supprima, non sans dommage pour les plaideurs. On la rétablit en l'an VIII et malheureusement on en créa deux catégories, ce qui est un abus criant). — A. DUBOIS-DÉLANGE. Le conventionnel Levasseur, de la Sarthe. — Les journées de juillet 1830 (récit de François-Maurice, sous-lieutenant aux gardes à pied du roi ; intéressant pour la fuite de la famille royale). — L.-G. PÉLISSIER. Un jugement sur Louis-Philippe en avril 1848 (suite en juin. Fragment des souvenirs inédits du baron Viennay de Trémont. Résume avec sévérité la carrière du roi, ses palinodies, sa duplicité, son manque de dignité, sa manie de gouverner qui l'a perdu). — C. DUROUVRAY. Le fonds Laloy aux archives de la Haute-Marne (masse imposante de documents du XVIII<sup>e</sup> s. et de la Révolution et aussi antérieure au XVIII<sup>e</sup> provenant de la collection plus ou moins légitimement constituée par le conventionnel Laloy et donnée par sa petite-fille M<sup>lle</sup> Guyot-Guillemet). — A. GUILLON. Le vicomte de Grouchy (mort le 15 mars 1911).

**13. — Revue d'histoire rédigée à l'État-major.** T. XL, 1911, janv. — La campagne de 1908-1909 en Chaouïa (suite ; continue dans

les livraisons suivantes). — B. C. Le recrutement dans les Landes de 1789 à 1798 (suite; terminé dans la livraison suivante; pendant la période révolutionnaire, les municipalités secondent mal l'administration; pendant la période de guerre, seuls les gardes nationales sédentaires et les gardes-côtes se constituèrent facilement; dès la paix, leur recrutement devient à peu près impossible; les deux premiers bataillons de volontaires furent facilement levés; la levée du troisième fut plus difficile; celle du quatrième fut plus facile à cause de l'enthousiasme provoqué par les succès en Espagne; la levée de 300,000 hommes et la réquisition du cinquième bataillon furent difficiles; la levée en masse s'exécuta promptement à cause de la présence des représentants). — G. L. La manœuvre de Pultusk (suite: combat de Golymin, 26 déc. 1806; continue en févr.: le combat de nuit de Czarnowo (23-24 déc. 1806); de Nasielsk à Lopaczù (25 déc. 1806). — R. R. Idées de Napoléon sur la défense de l'Italie en 1809 (Napoléon ne recommandait que l'emploi de la fortification semi-permanente; ce n'est qu'après la campagne de Russie qu'il se préoccupa de la fortification permanente). — F. R. La campagne de 1813 (les préliminaires; suite; continue en févr.). — R. B. La guerre de 1870-1871. La première armée de la Loire (suite en févr.). = Févr. L. H. Zürich. Les opérations contre Souvorov (suite; continue en mars). = Mars. La campagne de 1908-1909 en Chaouïa (continue dans les livraisons suivantes). — Zürich (fin; Molitor contre Jeilachich, Luiken et Souvorov). — La manœuvre de Pultusk (bataille de Pultusk, 26 déc. 1806; continue dans les livraisons suivantes). — Napoléon et les places d'Allemagne en 1813 (continue en avril). — La guerre de 1870-1871 (la première armée de la Loire). — Lettres inédites de Napoléon I<sup>er</sup> aux archives de la Guerre.

**14. — Revue d'histoire moderne et contemporaine.** T. XV, 1911, janv.-févr. — G. HARDY. L'administration des paroisses au XVIII<sup>e</sup> s. Les réparations des bâtiments ecclésiastiques (réglementée par l'édit de 1695, la question des réparations « dresse face à face deux partis d'intérêts très différents: la paroisse et le clergé »; désormais, c'est affaire administrative; les rapports du curé et de la paroisse en deviennent pénibles; il se développe à la faveur de ces incessants conflits un anticléricalisme paysan). — L. LÉVY-SCHNEIDER. Les débuts de la Révolution de 1848 à Lyon à propos d'un ouvrage récent (le livre de F. Dutacq sur *l'histoire politique de Lyon pendant la Révolution de 1848* fournit à M. Lévy-Schneider l'occasion de dégager la méthode à suivre pour l'étude des mouvements révolutionnaires dans une grande ville industrielle comme le Lyon du XIX<sup>e</sup> s.; suite et fin en mars-avril). — P. CARON. La crise du français et les études d'histoire moderne (l'agitation est superficielle; elle est née de la confusion qui existe, en histoire moderne, entre professionnels et amateurs, spécialistes et vulgarisateurs). = Mars-avril. L. ABENSOUR. Le féminisme sous la monarchie de Juillet. Les essais de réalisation et les résultats

(l'auteur a exposé les théories féministes dans des articles de la *Révolution française*; il recherche maintenant l'effet de ces théories, expose les systèmes conçus pour obtenir l'émancipation de la femme et résume le mouvement littéraire féminin; continue dans la livraison suivante). — V.-L. BOURRILLY. Ronsard, sa vie et son œuvre, d'après des travaux récents (d'après les travaux de Vaganais et Laumonier; le grand mérite de ce dernier est d'avoir montré « la filiation du chef de la Pléiade avec ses prédécesseurs, même avec les rhétoriciens et plus haut encore, avec le moyen âge des trouvères et des troubadours »).

**15. — Société de l'histoire du Protestantisme français.** 1911, janv.-févr. — N. W. Le quatrième centenaire de Pierre Viret (né à Orbe, Suisse, en 1514). — Jean BARNAUD. Pierre Viret à Lyon (1562-1565). — A. PIAGET. Trois lettres inédites de Christophe Fabri (1562-1565) (trouvées aux archives de Neuchâtel). — H. GELIN. Le synode provincial du Haut et Bas-Poitou tenu à Saint-Maixent le 28 avril 1593 (texte d'une relation du synode conservée dans les archives de Deux-Sèvres). — R.-N. SAUVAGE. Le prêche de Bretteville-sur-Badel (Calvados) (1596). — A. LELIOUX. Le dernier descendant de Calas et la Convention (Louis Calas, revenu d'Angleterre en France, demande que la loi du 16 oct. 1793 relative aux Anglais ne lui soit pas appliquée). — E. GRISELLE. Avant et après la révocation de l'Édit de Nantes. Chronique des événements relatifs au protestantisme de 1682 à 1687 (suite en mars-avril : 1686). — Mars-avril. E. BELLE. Les hôteliers et les débuts de la Réforme à Dijon (Dijon était un important lieu de passage; les étrangers luthériens, les voyageurs venant de Genève essayaient de faire des prosélytes parmi les hôteliers; efforts faits par la chambre de ville pour empêcher cette propagande). — V.-L. BOURRILLY. Un curé toulousain brûlé pour cause d'hérésie à Aix-en-Provence (1539). — R. GARRETA. Notes concernant l'histoire de la Réforme dans le pays de Bray (Normandie) (suite). — Baron DE CHARNISAY. La vérité sur la mort du baron de Saint-Cosme (13 août 1702) (M. de Saint-Cosme n'a pas été une victime des camisards, mais il a été tué par une bande de nouveaux convertis qu'il avait exaspérés; sa mort a été un des épisodes qui ont provoqué l'explosion). — N. W. A Honfleur à la veille de la Révolution (1786) (autorisation donnée à une femme « issue de parents de la R. P. R. » de vendre des terres). — G. DUMONS. La population protestante du pays castrais (serait restée stationnaire depuis le XVII<sup>e</sup> s.).

**16. — Annales révolutionnaires.** Janv. 1911. — H. BUFFENOIR. Les portraits de J.-J. Rousseau (suite). — A. MATHIEZ. Les conséquences religieuses de la journée du 10 août 1792 : la déportation des prêtres et la sécularisation de l'état civil (fin. Observations intéressantes sur cette sécularisation qui fut dictée par des nécessités d'ordre public plutôt que par des préoccupations théoriques. Les révolutionnaires entrent aussitôt en lutte contre les prêtres constitutionnels qui refusent de bénir les mariages des prêtres et des divorcés). — F. VER-

MALE. La vente des biens nationaux dans le district de Chambéry (les ventes des biens du clergé profitent surtout à la bourgeoisie urbaine). — H. FLEISCHMANN. La comédie à Arras sous la Terreur (fin. Texte du récit du directeur du théâtre Dupré-Nyon; document important pour l'histoire de la mission de Joseph Le Bon). — A. MATHIEZ. Le rôle de Barère et de Vadier au 9 thermidor jugé par Buonarotti (note inédite très sévère conservée à la Bibl. nat. dans les papiers de Buonarotti ainsi que le mémoire où Vadier accuse Robespierre d'avoir créé un triumvirat avec Couthon de Saint-Just). — La bénédiction nuptiale obligatoire en 1793 (jugement du tribunal du district de Langeais obligeant un curé à bénir le mariage d'un prêtre et interdisant aux curés de tenir aucun registre de baptêmes, mariages et sépultures). — Les amours de Marie-Antoinette (témoignage de M<sup>me</sup> Campan sur Coigny et Fersen tirés des Souvenirs de Lord Holland publ. à Paris en 1851). — Mars. Ch. POUTHAS. La Constituante et la classe ouvrière (les ouvriers soutinrent la Révolution, la Constituante s'efforça d'assurer aux ouvriers du pain, du travail et des secours, mais elle s'opposa à toute organisation de la classe ouvrière, interdit les coalitions, suivit une politique toute bourgeoise). — P. REYNOARD. Les thermidoriens et les ouvriers des manufactures nationales (suite en mai : le Directoire et les ouvriers des manufactures nationales. Les thermidoriens continuèrent, mais sans vigueur ni sincérité, la politique démocratique de Robespierre; le Directoire chercha lui aussi un appui chez les ouvriers, mais en les traitant avec un égoïsme et même une dureté qu'explique la misère du Trésor). — Capitaine DE SANDT. La défense de Saverne en oct. 1793 (étude critique des opérations d'oct. 1793 autour de Saverne, d'après le rapport du général de brigade Sautter, les notes de Legrand, le rapport de Burcy au général Launay et les lettres de Launay). — J. LETACONNOUX. Un portrait inédit de Robespierre (au musée de Longchamp à Marseille, resté inconnu à Buffenoir). — R. LÉVY. La rivalité du Havre et de Montivilliers sous la Révolution (Montivilliers obtint contre le Havre d'être chef-lieu du district, le Havre eut le tribunal. En l'an VIII, le Havre prit sa revanche en devenant sous-préfecture). — ID. Les fêtes symboliques pendant la Révolution en Normandie (d'après un discours de M. Chardon à l'Académie de Rouen). — Lettre de C.-B. Roux, évêque des Bouches-du-Rhône, à Cambacérès, 9 avril 1793 (pour se défendre d'avoir enfreint les lois relatives à l'état civil). — Lettre de Lemerle, évêque du Morbihan, au président de la Convention, du 22 déc. 1792 (sur le même sujet). — F. VERMALE. Leconte de Lisle et Robespierre (retrace la carrière politique de Leconte de Lisle qui fut ardent jacobin en 1848 et 1849 et le resta, comme le prouvent son *Catéchisme populaire républicain* de 1870 et son *Histoire populaire de la Révolution de 1871*). — G. DELOBEL. Fichte et les idées de la Révolution française (dans ses deux écrits anonymes de 1793 : *Zurückforderung der Denkfreiheit von der Fürsten Europas* et *Beitrag zur Berichtigung der*

*Urteile über die französische Revolution*, Fichte critique la monarchie et les corps privilégiés, demande la liberté des paysans). — C. VAUTHIER. Denon et le gouvernement des arts sous le Consulat (sa surintendance fut active, paternelle et féconde). — ID. Le serment des Apôtres de la liberté du patriote Palloy. — Le premier prêtre marié (ce fut Rémi Vinchon, curé d'Herbisse, district de Bar-sur-Aube, en 1790). — Quatrième assemblée générale de la Société des Études robespierristes (M. Mathiez y prononce l'éloge de Robespierre qui, d'après Louis Blanc, « aurait rendu impossible Napoléon ». M. Campagnac rend compte de l'état de la Société, qui est florissant. La bibliographie contient des articles importants de R. Lévy sur le *Thouret* de M. Lebègue, de F. Vermale sur le recueil de M. Schwab des *Documents relatifs à la vente des biens nationaux dans le district d'Épinal* et de F. Laroche sur le *Quatremère de Quincy* de M. Schneider).

**17. — Revue historique de la Révolution française.** — Oct.-déc. 1910. — Lettres inédites de Saint-Just (quatre lettres, dont deux de 1791, au libraire Beuvin, témoignent de l'impatience des ambitions de Saint-Just à vingt-trois ans et dont les deux autres, écrites de Saverne le 26 brumaire et le 7 frimaire an II, sont importantes pour la mission de Saint-Just en Alsace). — C. LATREILLE. Le Gallicanisme et la Révolution (il est faux que la Constitution civile ait été une œuvre gallicane et janséniste; ce fut une œuvre schismatique à laquelle des gallicans collaborèrent et qu'ils voulurent faire passer pour gallicane; mais la majorité des prélats émigrés était aussi gallicane). — O. KARMIN. Sylvain Maréchal et le manifeste des égaux; si Sylvain Maréchal est l'auteur de *Dame Nature*, comme il est vraisemblable, il fut aussi sans doute le rédacteur du *Manifeste*. — Après l'attentat contre Sémonville et Maret (fin des lettres de M<sup>me</sup> de Sémonville, de Mathilde de Montholon, de M<sup>me</sup> de Montgeroult). — H. MONIN. Edgar Quinet et Ch.-L. Chassin d'après leur correspondance originale, 1860-1861 (suite en janv. 1911. Important pour la biographie de Chassin. Lettres toujours désespérées de Quinet). — ID. La prise de la Bastille (relevé d'une série d'énormités historiques contenues dans un article de M. H. Spont dans le *Petit Journal* du 14 juill. 1910). — Ch. VELLAY. Un pamphlet de Marat corrigé de sa main (le *C'en est fait de nous* du 26 juill. 1750). — Une lettre au duc de Brunswick sur son manifeste contre la France (tirée des *Memoires... von dem Obristen von Massenbach*. M. Friedrich donne dans le n° de janv. 1911 une autre lettre tirée du même ouvrage sur la journée du 10 août. Ecrites par un ancien militaire, ardent révolutionnaire). — Ch. VELLAY. Essai d'une bibliographie de Saint-Just (fin. Liste des ouvrages relatifs à Saint-Just). — Mémoires de Charlotte Robespierre (fin). — MARIE-CAROLINE, reine de Naples. Lettres inédites au marquis de Gallo, 1789-1806 (ces lettres importantes sont un complément des deux volumes publiés par le commandant Weil chez E. Paul. Les archives

du duc de Gallo vont être versées aux archives d'État de Naples). — F. OPPENHEIMER et V. KARMIN. Les idées de Turgot sur l'origine de l'inégalité économique (il néglige la violence et croit à l'occupation de tout le sol par les agriculteurs). — Journal d'un Ponantais de *l'Apollon* (récit anonyme des événements du 27 juin au 18 sept. 1793 à Toulon par un marin de *l'Apollon* qui n'avait pas voulu s'unir aux royalistes. Extraits du journal du médecin Pierre Bouvalet embarqué sur *l'Apollon*. Nombreux documents). — A. BARTHÉLEMY. L'abbé Jallet, constituant (fin. Jallet fut un ardent partisan de la Constitution civile. Élu évêque, il refusa pour cause de santé l'évêché de Saint-Maixent et mourut d'apoplexie le 31 août 1791). — Adresse de la Petite-Église au Concile du Vatican.

**18. — Revue napoléonienne.** Nov. 1909. — Un soldat de la Grande Armée. Documents de 1810-1812 (lettres de Jean Denys Lebas de Monflaines, écrites de Nuremberg et Danzig). — Napoleone giudicato da un ecclesiastico piemontese (extraits du journal de l'abbé S.-G. Incisa della Rochetta d'Asti). — Baron DE FRÉMONT. Souvenirs sur la Révolution et l'Empire (extraits piquants continués en déc. et juin 1910). = Déc. Souvenirs sur Bertrand (lettres d'Amélie Massi, son secrétaire, du 20 févr. 1844). — Ch. MALO. Le maréchal Angereau et la défense de la Savoie et du Dauphiné en 1814 (l'ouvrage de M. Vichier-Guérin sur Angereau donne une fâcheuse idée de ses capacités militaires). = Janv. 1910. A. LUMBROSO. Catalogo dell' Archivio privato del Duca di Gallo (M. Lumbroso dit que ces archives qui vont entrer aux archives de Naples ont une faible valeur. Le catalogue seul semble prouver le contraire). — General-Major KEIM. Aspern (intéressant). — Modena al tempo di Napoleone I (suite en févr., avril, mai; mémoires d'Angelo Namias; très important). = Févr. F. MASSON. Balzac et Napoléon (Balzac a fait un recueil de *Maximes et Pensées de Napoléon*, soi-disant recueillies par L.-L. Gaudy jeune et imprimées en 1838 sans avoir été publiées, maximes d'ailleurs presque toutes inventées par Balzac). — BOYER D'AGEN. Metternich après Wagram (lettre inédite du 22 déc. 1850 à Mgr Viale Prela sur la noblesse impériale. L'Autriche a reconnu les titres militaires, non les titres féodaux). = Mars. Une supercherie de l'histoire d'Auxonne. La chambre de Bonaparte (récit par M. Dietrich, marchand de meubles à Dijon, de la supercherie par laquelle il vendit en 1864 à la ville d'Auxonne les prétendus meubles de Bonaparte destinés à orner sa chambre à Auxonne). — Geslin DE BOURGOGNE. Poullain de Corbion et P. Le Goc de Lansolurt de Servigné (rapproche l'héroïsme du jeune de Servigné qui fut tué en avril 1795 par les bleus pour n'avoir pas voulu crier : Vive la République! de celui de Poullain de Corbion qui fut tué le 26 oct. 1799 par les chouans pour n'avoir pas voulu crier : Vive le Roi!). — S. FOREST. Napoleone e la stampa tedesca. = Avril. ZULINDEN. La vie du général Ney par le général Bonnal. — HOLLAND ROSE. The expulsion of Paoli from Corsica

(publie deux bulletins adressés à Drake, envoyé anglais à Gênes). — = Mai. A. BALESTRE. Note sur le séjour de Napoléon à Nice, 1794 (souvenirs du comte Laurenti qui renferment quelques traits intéressants). — Patrice CONTAMINE DE LATOUR. Une tentative de conquête de Sainte-Hélène (projet formé en 1801 par un jeune Hollandais, Théodore de Contamine, qui prit part à la campagne de Trafalgar et devint général le 18 juin 1815). — P. VIGO. L'assalto della Maddalena nel 1793 (fin en juin. Napoléon se trouvait parmi les agresseurs corses de la Maddalena). — R. TONDI. Le dimore di Napoleone all' Elba. = Juin. J. RAMBAUD. La fin de Saliceti (il était directeur de la police à Naples quand il mourut subitement le 23 déc. 1809. On soupçonna un empoisonnement, mais l'autopsie ne révéla rien). — G. MONTORGUEIL. Le masque impérial (le moulage fait à Sainte-Hélène était partagé en deux; le docteur Burton eut la partie postérieure, Antommarchi la face, dont il fit faire en 1833 des reproductions en bronze. Le creux était resté à la comtesse Bertrand; elle en fit faire un exemplaire en plâtre qui passa par sa fille au prince Victor). — Les nos 7 à 12 de l'année 1910 ne nous sont point parvenus.

## ÉTATS-UNIS.

19. — **The american historical Review.** 1911, avril. — MERRIMAN. Les Cortès des royaumes espagnols à la fin du moyen âge (étudie et compare la composition, la compétence et la procédure des Cortès depuis le XIII<sup>e</sup> jusqu'au commencement du XVI<sup>e</sup> s.; bibliographie copieuse). — C. BECKER. Horace Walpole et ses Mémoires sur le règne du roi Georges III (2<sup>e</sup> art.; montre la portée des changements faits aux Mémoires dans l'édition de 1784; ces changements ont été peu nombreux, mais significatifs. Walpole, qui, dans la rédaction primitive, s'était surtout attaché aux faits, donne maintenant une large place aux idées, aux tendances générales; le tableau d'ensemble qu'il trace du règne de Georges III est, dans sa pensée, une leçon pour la postérité). — Un officier anglais. Publications relatives à la guerre russo-japonaise (1<sup>er</sup> art.). — V. BARBOUR. Corsaires et pirates des Indes occidentales (résumé de leur histoire aux XVI<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> s.; la piraterie ne prit fin qu'au XVIII<sup>e</sup> s., lorsque le développement du commerce maritime exigea et obtint la sécurité des mers). — H. VAN HOUTTE. Documents sur la situation du commerce américain; les négociations avec l'Autriche, 1783-1786 (documents tirés des archives générales de Bruxelles). = C.-rendus : E. N. Gardiner. Greek athletic sports and festivals (bon). — W. St. Davis. The influence of wealth in imperial Rome (ouvrage de vulgarisation, d'ailleurs sérieusement fait). — Prince Lazarovitch-Hrebelianovitch. The Servian people, their past glory and their destiny (apologie intéressante, mais sans caractère scientifique, du peuple serbe). — Pollard. The history of England, 1547-1603 (remarquable en bien des points, mais inégal;

la seconde partie du règne, depuis 1588, a été rédigée trop à la hâte; la bibliographie n'est pas exempte d'erreurs). — *Klæber*. Marschall Bernadotte, Kronprinz von Schweden (biographie composée, surtout au point de vue militaire, par un officier qui n'est pas rompu aux méthodes de l'érudition). — *Cory*. The rise of South Africa. I: From the earliest times to the year 1820 (consciencieux). — *Murdoch*. A history of Japan. I: From the origins thro the arrival of the Portuguese in 1542 (travail fort estimable, mais incomplet; il s'en faut que l'auteur connaisse entièrement les sources et la bibliographie de son sujet). — *Haring*. The Buccaners in the West Indies in the xviii century (excellent). — *Dodd*. The revision and amendment of State constitutions (bon). — *Treat*. The national land system, 1785-1820 (bon). — *Mac Master*. A history of the people of the United States, from the Revolution to the Civil war (remarquable). — *Sir Harry Johnston*. The Negro in the New World (intéressant). — *Mahan*. The interest of America in international conditions (très intéressant et plein d'idées).

## GRANDE-BRETAGNE.

**20. — The english historical Review.** 1911, avril. — Z. N. BROOKE. La demande d'hommage faite par Grégoire VII à Guillaume le Conquérant (il est probable que la demande fut portée au roi, sous forme de message verbal, par le cardinal Hubert, qui emportait en même temps la lettre du pape datée du 8 mai 1080). — W. N. GELDART. Les « Year-books » d'Édouard II (étude sur l'importance juridique de ces documents et sur leur signification; quelques remarques sur l'édition qu'en ont donnée Maitland et Turner). — A. F. POLLARD. Les *Letters and papers of Henry VIII* (montre les mérites extraordinaires de l'œuvre que MM. Gairdner et Brodie viennent de terminer. Ces érudits songent maintenant à donner une nouvelle édition du premier volume des *Letters and papers*). — Miss JOHNSTONE. Deux gouverneurs de Shrewsbury pendant la guerre civile et l'Inter-règne (Humphrey Mackworth, père et fils, qui se succédèrent dans ces fonctions de 1646 à 1659). — CHANCE. Georges I<sup>er</sup> et Pierre le Grand après la paix de Nystadt. — R. L. POOLE. Notes bourguignonnes. I: Le gendre alpin d'Édouard le Vieux (une des neuf filles qu'Édouard le Vieux eut de deux lits différents, Adiva ou Elfgiva, fut mariée, « cuidam regi juxta Jupitereos montes », dit Ethelred; « cuidam duci juxta Alpes », dit M. de Malmesbury. Ce doit être Conrad le Pacifique, roi de Bourgogne, qui régna pendant 56 ans. Adiva, qu'une charte de Cluny, du 23 mars 963, appelle Adelana, fut sa première femme; c'est d'elle sans doute qu'il eut Gisèle, qui fut plus tard mère de l'empereur Henri II). — J. Ch. FOX. Marie, abbesse de Shaftesbury (signale dans le cartulaire de Shaftesbury les chartes concernant cette abbesse, que l'on a identifiée, avec grande apparence de raison, avec Marie de France. Elle mourut dans les premiers jours de septembre 1216; la

plus ancienne charte qu'on ait d'elle est de 1181. Elle fut donc abbesse pendant au moins trente-cinq ans). — C. H. HASKINS. L'enquête de 1171 en Avranchin (*l'État de la vicomté d'Avranches vers la fin du XII<sup>e</sup> s.*, que M. L. Delisle a publié et qu'il plaçait vers la fin du règne de Henri II, avait été reculé par Powicke jusque vers le règne de Richard. Haskins prouve qu'il faut le placer en 1174). — F. MADAN. Don du « vicomté et bourg » de Cromarty par le roi Robert Bruce en 1315 (publie deux chartes inédites). — J. H. RAMSAY. Origine du terme « Pipe roll » (il faudrait dire « Roll of Pipes », car les « pipes » étaient non le rôle lui-même, mais les peaux de parchemin qui composaient le rôle; ces peaux étaient cousues l'une à l'autre par un des petits côtés du parchemin; elles étaient sans doute roulées en forme de tuyaux ou « pipes » avant d'être assemblées par la couture et de former le « Rôle des pipes » définitif). — CRUMP. L'arrestation de Roger Mortimer et de la reine Isabelle (publie une lettre missive du roi au pape, où le roi lui indique le signe auquel le pape reconnaîtra les requêtes qui viendraient directement de lui, et non de sa mère ou de son favori. Le coup d'État du 19 oct. 1330 fut préparé longtemps à l'avance). — FEILING. Un manoir du comté d'Essex au XIV<sup>e</sup> s. (celui de Hutton, dont on possède les rôles pour les années 1341-1390. Analyse de ces rôles, importante pour l'étude d'une grande exploitation rurale). — A. PEEL. Un état de l'Église puritaine dans le comté de Stafford en 1604 (cet état fournit le nombre des églises, la condition et qualité des ministres qui en avaient la charge, montre l'importance du patronage laïc, etc.). — C.-rendus : *Bussell*. The roman empire; essays on the constitutional history 81-1080 (plan trop vaste, nombreuses erreurs de détail, style obscur et idées confuses, parfois intéressantes. La meilleure partie concerne les affaires arméniennes). — *Curle*. A roman frontier post and its people; the fort of Newstead in the parish of Melrose (excellent et fort beau livre). — *Rhys*. Notes on the calendar of Coligny (beaucoup d'ingénieuses hypothèses). — *Muerdoch*. A history of Japan, from the origins to A. D. 1542 (bon). — *Papinot*. Historical and geographical dictionary of Japan (utile; de très bonnes cartes). — *Palmer et Owen*. A history of ancient tenures of land in North Wales and the Marches (seconde édition d'un ouvrage publié par Palmer seul en 1885; deux chapitres nouveaux. Beaucoup de faits utiles et aussi de confusion). — *W. A. Morris*. The frankpledge system (bon). — *Niese*. Die Gesetzgebung der normannischen Dynastie im Regnum Siciliae (remarquable; l'auteur veut prouver que la législation en vigueur dans les états méridionaux de Frédéric II ne provenait, ni de Rome ni de Byzance, mais qu'elle était d'origine proprement normande quant à son fond; les influences romane, lombarde et canonique ont été tout à fait superficielles). — *Paetow*. The arts course in medieval universities, with special reference to grammar and rhetoric (bonne dissertation). — *Rigg*. Calendar of the plea rolls of the Jews preserved in the P. R. O. (t. II, 1273-1275). — *Atkinson*.

Tracts relating to the civil war in Cheshire, 1641-1659. — *Ball*. The correspondence of Jonathan Swift (édition très supérieure à toutes celles qui l'ont précédée). — *Harris et J. de Villiers*. Storm Van's Gravesande. The rise of British Guinea compiled from his despatches (important pour l'histoire du pays qui est aujourd'hui la Guinée britannique pendant les années 1738-1772). — *E. Scott*. Terre Napoleon; a history of french explorations and projects in Australia (intéressant; mais beaucoup trop long). — *Simpson*. The rise of Louis Napoleon (bon). — *Formby*. The american civil war (très bon résumé; mais où l'histoire militaire occupe une place excessive, au détriment de l'histoire politique et financière). — *Mac Ilwain*. The high court of Parliament and its supremacy (très intéressant). — *A. Püschel*. Das Anwachsen der deutschen Städte in der Zeit der mittelalterlichen Kolonialbewegung (important). — *Endres*. Thomas von Aquin (bon). — *Jayne*. Vasco de Gama and his successors, 1460-1580 (bonne compilation). — *H. von Srbik*. Wilhelm von Schröder, ein Beitrag zur Geschichte der Staatswissenschaften (bonne étude sur l'histoire de la science politique et de l'économie politique à l'époque de transition qui conduisit du mercantilisme absolutiste au despotisme dit éclairé). — *Robertson*. Francisco de Miranda and the revolutionizing of spanish America (bon).

**21. — The scottish historical Review.** Vol. VIII, 1911, avril. — **ANDERSON**. Les commencements de l'Université de St-Andrews, 1410-1418 (publie une bulle de Benoît XIII nommant Henry Wardlaw évêque de St-Andrews en 1403. Cet évêque peut être considéré comme le véritable fondateur de l'Université. Un « studium generale universitatis » fonctionna depuis la Pentecôte de 1410; la charte de fondation est du 28 février 1412). — **THOMSON**. L'acte de dispense pour le mariage de John Lord des Iles avec Annie Mac Ruari, 1337 (texte et traduction). — **FIRTH**. Chansons jacobites. — **POOLE**. Les îles écossaises situées dans le diocèse de Soder (réédite une bulle de Grégoire IX, du 30 juillet 1231, où sont énumérées les possessions de l'évêque de Soder; corrige et identifie les noms de lieu). — **NEILSON**. Les archives des bourgs écossais (compte-rendu des plus récents volumes publiés par le *Scottish Burgh records Society*). — **Sir H. MAXWELL**. La chronique de Lanercost (suite de la traduction). = C.-rendus : **Scott**. The constitution and finance of english, scottish and irish joint-stock companies to 1720 (t. II; bon). — **Brown**. The register of the Privy Council of Scotland (3<sup>e</sup> série, t. III, 1669-1672). — **Frere**. Visitation articles and injunctions of the period of the Reformation (3 vol.; apporte beaucoup de faits nouveaux). — **Foster**. The english factories in India, 1630-1633 (utiles documents fort bien publiés). — **Keith**. Commercial relations of England and Scotland, 1603-1707 (très bonne monographie).

## HOLLANDE.

22. — *Bijdragen en Mededeelingen van het Historisch Genootschapte Utrecht*. T. XXXI. — M. VAN BRAHEL donne des documents sur les comptoirs de la Compagnie du Nord, après 1642, lorsque son monopole pour la pêche de la baleine était fini; la pièce la plus importante est un compte des dépenses et des recettes du comptoir de Harlingen de 1654. — Des mémoires d'un habitant de Rotterdam, nommé van Boeftingh, sur ce qui s'est passé dans la ville pendant les temps troublés, dits « de patriotheny'd », et les années révolutionnaires; offre d'autant moins d'intérêt que l'éditeur, M. DE LINTUM, en a tiré les choses remarquables pour une publication antérieure. — M. COLENBRANDER publie cinq lettres de G.-K. van Hogendorp, écrites entre 1788 et 1793. Très instructives, pour faire connaître le caractère du roi Guillaume I<sup>er</sup>, sont les notes de quelques hommes d'importance sur des entretiens qu'il ont eus avec lui; c'est aussi à M. Colenbrander qu'on est redevable de ces documents. — M. VAN VAEN publie un avis de la cour de justice de Gueldre, de 1593, sur le séjour des Jésuites à Emmerik. — Un savant suédois, nommé Bengt Ferrner, a fait un voyage aux Pays-Bas en 1759, dont il a tenu un journal. M. KERNKAMP, ayant trouvé le manuscrit dans la Bibliothèque royale à Stockholom, en donne une traduction, en y ajoutant des annotations copieuses. = T. XXXII. M. VAN GELDER a puisé beaucoup de données importantes sur la pêche du hareng vers la fin du XVI<sup>e</sup> s. dans une trentaine de comptes d'une société d'armateurs. — La publication du journal d'un voyage aux Pays-Bas, fait en 1676 par le nonce Palavicino, est due à M. BROM, qui de même a donné six documents très intéressants sur une indulgence plénière de trois ans accordée par Léon X au profit de la réparation des digues aux Pays-Bas et de la construction de l'église Saint-Pierre à Rome; M. Brom y a ajouté une introduction instructive. — G.-D. Benthien, officier des pontonniers, a pris des notes touchant les faits militaires auxquels il a assisté, de 1797 à 1825; plus tard son fils en a rédigé un récit suivi, qui est publié maintenant par M. EYTEX et offre beaucoup d'intérêt pour l'histoire militaire. Benthien a pris part à la campagne de Russie et rendu de grands services avec ses pontonniers hollandais, surtout au passage de la Bérésina. — Des documents sur les troubles intérieurs dans la province de Gueldre sont dus à M. KLEYNTJENS. — Dans les Archives nationales à Paris, M. HULSHOF a puisé cinquante-huit chartes relatives aux relations entre les comtes de Hollande et la France, de 1300 à 1427.

---

## CHRONIQUE.

---

**France.** — Nous avons eu le regret de perdre notre collaborateur M. Louis-Marie MESCHINET DE RICHEMOND, archiviste de la Charente-Inférieure de 1867 à 1909, décédé le 29 mai 1911. Il était né à Rochefort-sur-Mer le 4 janvier 1839. Fils d'un officier supérieur de la marine, protestant zélé, il a consacré sa vie à l'étude de la marine rochelaise et à celle de la Réforme. Il a laissé un nombre considérable d'ouvrages excellents : *Origine et progrès de la Réformation à la Rochelle* (1859, 2<sup>e</sup> éd. 1872); *les Marins rochelais* (1870, 2<sup>e</sup> éd. 1906); *Inventaire des archives de la Charente-Inférieure* (8 vol. in-4<sup>o</sup>); *Diaire de Joseph Guillaudeau, 1584-1643* (1903); *les Rochelais à travers les âges* (1910); *Biographie de la Charente-Inférieure* (en collaboration avec Feuillere); *Cartulaire de l'abbaye de Charroux*, etc. Correspondant actif du Comité des travaux historiques, de la *Historical Society* de New-York, de la *Commission des églises wallonnes*, des Sociétés huguenotes de Londres, New-York, Charleston, collaborateur du *Bulletin de l'histoire du protestantisme français*, de la *France protestante*, de l'*Encyclopédie des sciences religieuses*, M. de Richemond a publié de nombreux articles et brochures.

— La Faculté des lettres de Nancy a remplacé l'ancienne revue, les *Annales de l'Est et du Nord*, par une nouvelle publication qui s'intitule : *Annales de l'Est*, 3<sup>e</sup> série. Ces *Annales* se composeront désormais de fascicules séparés, chacun traitant un sujet spécial; trois ou quatre fascicules doivent paraître par an. En 1910, la Faculté a donné un travail de M. Paul PERDRIZET, *Cultes et mythes du Pangée*, où l'auteur étudie, avec une connaissance approfondie de tous les textes et une érudition très sûre, le culte pangéen, par excellence, celui de Bacchos, en y joignant, parmi les autres mythes, ceux qui paraissent avoir eu avec la religion dionysiaque les rapports les plus étroits; une étude de M. Albert COLLIGNON, *le Mécénat du cardinal Jean de Lorraine (1498-1550)*, où sont passés en revue les nombreux ouvrages en prose et en vers, latins, français, italiens, grecs, dédiés au fils de René II, à l'oncle du célèbre cardinal Charles de Lorraine; enfin une *Bibliographie lorraine* (169 p., in-8<sup>o</sup>) sur laquelle nous voulons spécialement attirer l'attention. Cette bibliographie régionale sur les ouvrages récents parus dans les dernières années est faite sur le modèle de celles qui paraissent, pour les diverses régions allemandes ou pour l'Alsace-Lorraine, dans les *Jahresberichte der Geschichtswissenschaft* de J. Jastrow, et elle présente des analogies avec la chronique « Alsace » que publie ici même, à intervalles plus ou moins

éloignés, M. Rod. Reuss. Il appartient aux universités régionales de faire ainsi, chaque année ou tous les deux ou trois ans, l'inventaire des travaux qui ont paru sur la région qu'elles représentent. Comme il est dit en termes excellents dans la préface : « C'est un acte de décentralisation, en ce qu'il révèle, en dehors de la province, et peut-être à ses habitants eux-mêmes, comment la Lorraine élabore sa fortune par la mise en œuvre de toutes ses forces vives : ses ressources naturelles et le commun effort de ses artistes, de ses savants, de ses travailleurs de tout ordre. »

Cette bibliographie ne comprend pas seulement les ouvrages d'histoire proprement dits : une place importante est faite à la géographie, aux problèmes contemporains, au mouvement économique, à l'histoire de l'art, aux ouvrages littéraires. A côté de la bibliographie proprement dite, où les articles et les livres sont mentionnés assez brièvement, mais toujours avec quelques mots d'appréciation, des comptes-rendus spéciaux sont consacrés aux œuvres les plus importantes. Dans ce premier essai, les collaborateurs ont été : pour la géographie, M. Auerbach; pour l'archéologie préhistorique et gallo-romaine, M. A. Grenier; pour l'histoire générale et pour les diverses périodes jusqu'en 1766, M. R. Parisot; pour la période de 1766 à nos jours, M. G. Pariset; pour l'histoire de l'art, M. P. Perdrizet; pour le mouvement économique, M. L. Brocard; et pour le mouvement littéraire, MM. A. Collignon et E. Estève. Les divers auteurs ont commencé leur étude à des dates différentes; les uns remontent à 1905 ou 1906, les autres seulement en 1909. Mais désormais chaque nouveau fascicule reprendra la bibliographie là où l'avait laissée le fascicule précédent, et ce léger inconvénient disparaîtra. Toutes les indications sont très précises, la nomenclature complète, les jugements très justes et modérés. Un index alphabétique des noms d'auteurs, de personnes et de lieux permet de trouver aisément dans le volume le renseignement cherché. C. P.

— Malgré le trouble jeté dans les fêtes du Millénaire de la Normandie par la remise au 23 juin de la visite à Rouen du Président de la République, le Millénaire a été célébré du 28 mai au 11 juin avec éclat. Le 28 mai, à Saint-Clair-sur-Epte, M. Louis Passy a présidé à l'inauguration de l'inscription commémorative du traité par lequel Charles le Simple a cédé la Neustrie à Rollon. Après des cérémonies religieuses solennelles à la cathédrale de Rouen et à Saint-Ouen, des fêtes brillantes se sont déroulées à Rouen du 3 au 11 juin : inauguration d'un charmant musée normand dans l'église Saint-Laurent, auquel les Norvégiens ont offert le modèle d'un drakkar des Vikings, avec l'ouvrage de M. Nicolaysen sur le navire retrouvé à Gogstad; exposition du Millénaire où M. Le Breton a réuni des merveilles de dentelles, ivoires, faïences, verreries, une magnifique collection de gravures normandes, une série d'œuvres des artistes normands, parmi lesquelles une centaine de Géricault, Millet, Ribot, Chaplin, et l'œuvre complète du médailleur Chaplain; inauguration d'un colossal mono-

lithe de huit mètres de haut orné de bas-reliefs et d'une inscription en caractères runiques, offert par le *Normands Forbundet* de Christiania; pose d'une copie d'une pierre runique offerte par les Danois; offrande d'un mémoire de M. BWALLEN sur la tapisserie de Holand et celle de Bayeux; splendide cavalcade historique; réception d'étudiants venus de Norvège à Rouen sur un drakkar, etc. Le Congrès historique, tenu du 6 au 10 juin à l'hôtel des Sociétés savantes, a été fort intéressant. Il était réparti en cinq sections: histoire, littérature, archéologie et beaux-arts, géographie, sciences et industrie. Nous signalerons parmi les communications les plus intéressantes celle de M. MONTELIUS sur la civilisation scandinave avant l'invasion de la Neustrie; la discussion sur l'origine norvégienne ou danoise de Rollon à laquelle ont pris part MM. BRIGGE, de Christiania, et WALBERG, de Lund, ainsi que M. PRENTOUT, de Caen; les études de MM. WEISS et PRENTOUT sur les origines de la Réforme en Normandie; de M<sup>lle</sup> MERIAN sur la maison des *Nouvelles catholiques* à Rouen et l'originale figure de la supérieure, M<sup>lle</sup> Goujon; de l'abbé ANTHIAUME sur la science nautique des Normands; de M. VALMONT sur le commerce des grains au XVIII<sup>e</sup> s.; de M. LEBAS sur les corsaires normands; de M. VAN BIEMA sur les relations de la Hollande avec Rouen; de MM. JORET, ACHER et WALBERG sur l'origine des noms de lieu normands; de M. BÉRANGER sur la numismatique des ducs de Normandie; de M. LEBÈGUE sur la formation du département de la Seine-Inférieure; de M. BOURDON sur deux voyageurs italiens de 1517; de M<sup>me</sup> BORGHILD-HOLMSEN sur l'ancienne musique norvégienne; de M. PRÉVILLE DE LORME sur les avocats du XIV<sup>e</sup> s.; de M. L. VERDIER sur la charte aux Normands; de M. A. LEONHARD, de Breslau, sur des additions au droit normand par Guillaume le Bonill d'Alençon; de M. LE BRETON sur l'histoire de la tapisserie en Normandie; de M. ENGELHARDT sur Pierre Cauchou; de M. DE LA RONCIÈRE sur les Vikings; de M. PRENTOUT sur les invasions saxonnes et sur les foires franches de Normandie; de M. SCHNEIDER sur la Renaissance dans le Calvados; de M. CHARLIER sur Pierre Dubois; de M. NÉGARD sur l'administration de la justice pendant la Révolution; de M. RILAY, seigneur de la Trinité de Jersey, sur les traditions féodales de l'île; de M. SALINAS, de Palerme, sur l'architecture normande en Sicile; de M. HASKINS, de Harvard, sur les institutions normandes du XII<sup>e</sup> s., etc. De belles excursions aux environs de Rouen, la représentation de deux mystères dans la cour d'Albane de la cathédrale, l'exécution de *Psyché* et un admirable concert vocal donné par les chanteurs de Christiania, ont concouru, avec un temps d'une splendeur incomparable, au charme de ces fêtes, où des représentants des nations scandinaves se rencontraient avec des délégués de Chicago, de Harvard, de Cambridge, de Palerme, de Breslau, etc. M. Liard avait ouvert le Congrès le mardi 6 en rendant un magnifique hommage à la mémoire de Léopold Delisle. Le navire-école norvégien *Frithiof* a séjourné pendant le Congrès dans le port de Rouen. Les

organisateurs du Congrès se proposent de publier en volume les travaux les plus importants apportés à Rouen pour le Millénaire. A Paris, le Millénaire a été célébré le 10 juin par une séance solennelle en Sorbonne où M. Liard et M. Salles, président des Normands de Paris, ont prononcé d'éloquents allocutions, où M. P. REVEL a fait un brillant panégyrique de la Normandie et où M. BRANDES, le grand critique danois, a rappelé ce que la civilisation française a dû aux Normands. Le dimanche 11 juin, un banquet de 1,000 personnes, présidé par M. Liard, a réuni à Saint-Mandé les délégués étrangers et les Normands de Paris.

— La *Société d'enseignement laïque* a célébré le 24 juin, par une séance solennelle à la Sorbonne, le centenaire de la naissance de Victor DURUY. MM. STEEG, ministre de l'Instruction publique, PAIN-LEVÉ et LAVISSE ont rappelé éloquemment les services rendus par V. Duruy à l'enseignement public et à la science historique. Des scènes de Cinna et d'Horace ont été admirablement jouées par les acteurs de la Comédie-Française. Des représentants des trois Académies auxquelles Duruy a appartenu, de l'enseignement des jeunes filles et de l'École des hautes études, dont il a été le créateur, se sont associés aux représentants des trois ordres d'enseignement dont Duruy a été le réformateur pour rendre hommage à un savant et à un ministre dont l'œuvre aura été féconde autant par les impulsions qu'il a données et les réformes dont il a tracé le programme que par ce qu'il a pu lui-même réaliser.

— M. Marcel POËTE, inspecteur des travaux historiques de la ville de Paris, vient d'organiser, avec la collaboration de MM. G. HENRIOT et R. BURNAND, sous-bibliothécaires, une exposition de gravures, peintures, plans et imprimés, consacrée à *Paris durant la grande époque classique (XVII<sup>e</sup> siècle)*. Cette exposition, installée dans l'hôtel Le Peletier de Saint-Fargeau, 29, rue de Sévigné, est ouverte gratuitement au public jusqu'au 2 octobre.

— M. DUPÉRON, professeur au collège de Langres, auteur d'un livre sur la *Question du pain dans l'Yonne sous le règne du maximum*, dont la *Revue* a rendu compte (t. CVII, p. 153), a publié une *Réponse à un factum de M. Porée* (Dijon, Marchal, 1911) où il réfute les accusations dirigées contre lui par l'archiviste de l'Yonne.

**Angleterre.** — Sir Alfred Comyns LYALL, mort subitement chez Lord Tennyson, le 10 avril, appartenait à cette forte race de proconsuls, — les journaux lui ont décerné ce titre en annonçant son décès, — dont s'enorgueillit l'Angleterre, administrateurs énergiques, perspicaces, intègres et lettrés. Né en 1835, d'une famille de « clergymen », il arriva dans l'Inde, le 1<sup>er</sup> janvier 1856, à la veille de la grande insurrection, sortant du collège d'Eton et de l'école préparatoire d'Haileybury. Au moment des troubles, il se distingua parmi les volontaires de la cavalerie; et la *Revue d'Édimbourg* a pu dire qu'il était l'un

des deux seuls poètes anglais ayant vu le feu de l'ennemi. Sa carrière administrative l'amena graduellement à être ministre de l'Intérieur, puis ministre des Affaires étrangères, dans l'Inde. En cette dernière qualité, il eut l'intuition que désormais toutes les questions relatives à l'Asie centrale devaient se traiter à Pétersbourg et non plus avec les principicules barbares qui servaient de tampon entre les deux grandes puissances rivales. De son passage aux affaires diplomatiques, où il avait inauguré cette heureuse orientation, il conservait une certaine sympathie pour les Russes et fut presque seul, en Angleterre, à prendre parti pour eux lors de la guerre japonaise. — Mais ce qui doit intéresser le public savant est la révélation que ses livres nous donnent du caractère indigène. Disciple de Maine, ses *Asiatic Studies* (1882; 3<sup>e</sup> éd. augmentée d'un vol. en 1899), où il exposait la religion populaire, étudiée sur le vif dans une province de l'Inde, et racontait la formation des clans et des castes, montrèrent combien on avait tort, jusque-là, de s'en référer uniquement aux livres des Brahmanes qui n'aident pas plus à comprendre la religiosité du peuple que les œuvres de saint Augustin et de saint Thomas ne nous feraient connaître les croyances d'un pêcheur breton ou d'un paysan napolitain. — Parmi les autres ouvrages de Sir Alfred Lyall, nous rappellerons sa biographie, aujourd'hui un peu dépassée, de Warren Hastings, pour la série des *English Men of Action* (1889); une autre biographie de son ami Tenyson pour la série des *English Men of Letters* (1902); un excellent volume trois fois réimprimé dès la première année, *The Rise of British Dominion in India* (1893), dont il venait de publier une nouvelle édition, en même temps qu'il écrivait la préface du livre de M. Valentine Chisol sur l'*Indian Unrest* (1910); enfin sa vie de Lord Dufferin (2 vol. in-8°, 1905), pour laquelle il eut l'autorisation de parcourir les dépêches officielles de l'ambassadeur, dépêches du plus vif intérêt, notamment pour la France, avouait-il en particulier, mais dont il n'usa qu'avec une sobriété peut-être excessive au dire des critiques. Ajoutons que, ne cessant d'occuper une haute situation dans le monde politique et littéraire, il collaborait habituellement aux grands périodiques anglais, et que ses essais en tout genre, dans la *Revue d'Édimbourg* ou la *Quarterly Review*, rempliraient plusieurs volumes.

Il est à noter que Sir Alfred, ayant pris sa retraite en 1887 comme lieutenant gouverneur des provinces du nord-ouest, aujourd'hui Provinces-Unies, avait eu la satisfaction de voir deux de ses frères occuper des postes équivalents : l'un, Sir James, lieutenant gouverneur du Pandjab; l'autre, Sir Charles, commissaire en chef de l'Assam. Tous deux lui survivent aujourd'hui et témoignent aussi, par les services qu'ils ont rendus à la science, comme à leur administration, d'une valeur familiale peu commune.

R. DE K.

— La librairie Williams et Norgate de Londres vient d'entreprendre, sous la direction de MM. Herbert FISHER, Gilbert MURRAY et Arthur THOMSON, la publication d'une série d'ouvrages de vulgarisation à

1 sh., où les questions actuelles d'histoire, de littérature, de science et d'économie sociale seront traitées par les écrivains les plus autorisés. Citons parmi les volumes déjà parus : Sir Courtenay ILBERT, *le Parlement anglais*; H. BELLOC, *la Révolution française*; G. H. PERRIS, *l'Histoire de la guerre et de la paix*; M<sup>me</sup> J. A. GREEN, *la Nationalité irlandaise*; Ramsay MAC DONALD, *le Mouvement socialiste*. On annonce : W. C. DAVIS, *l'Europe au moyen âge*; W. BARRY, *Histoire de la papauté*; D. S. MARGOLIOUTH, *l'Islamisme*; G. MONOD, *la France actuelle*.

**Belgique.** — A dater du 15 juillet paraîtra mensuellement, à Bruxelles, *l'Indicateur généalogique et héraldique*, revue destinée à recevoir des demandes et à publier des réponses sur l'histoire des familles, sur leurs armoiries et sur la biographie de personnages ayant joué un certain rôle et occupé des charges importantes. Un Comité de patronage, où figurent notamment MM. Mesdagh, sigillographe des archives générales de Belgique, Bullet, conseiller à la Cour d'appel de Liège, Vannérus, archiviste à Anvers, van Zuylen van Nijevelt, archiviste à Bruges, est placé à la tête de cette nouvelle revue.

**Canada.** — M. Hector GARNEAU, de Montréal, prépare une réédition de *l'Histoire du Canada* de son aïeul, François-Xavier Garneau. Cette œuvre parue, en éditions de plus en plus allongées, de 1845 à 1859, a joué un rôle capital, non seulement dans le développement de l'historiographie canadienne, mais même dans la formation de la conscience du peuple canadien-français. Ajoutons qu'on ne trouve pas chez Garneau les traces de ce bigotisme intolérant qui caractérise trop souvent les productions de l'esprit canadien. Garneau était, nous dit son petit-fils (*Bulletin du parler français au Canada*, 1911, p. 224), un admirateur de « Voltaire, d'Augustin Thierry, de Sismondi et de Michelet ». La nouvelle édition (la cinquième) sera revue, annotée et mise au courant de la science moderne. Les Français de France ne peuvent que saluer avec une vive sympathie cette intéressante entreprise.

**Espagne-Portugal.** — Sous ce titre *Paleographia Iberica*, M. John-M. BURNAM, professeur à l'Université de Cincinnati, se propose de publier un recueil de fac-similés, de manuscrits et de documents en latin, et surtout en langue romane, de l'Espagne et du Portugal. Ces fac-similés, pris dans les principales bibliothèques de l'Europe, seront accompagnés de transcriptions, notices bibliographiques et paléographiques. L'ouvrage, publié par la librairie E. Champion (Paris), formera 15 fascicules environ de 20 planches chacun auxquels on peut souscrire dès à présent.

**Italie.** — NÉCROLOGIE. — Nous apprenons la mort de M. Giuseppe TOMASSETTI, professeur à l'Université de Rome, décédé le 21 janvier dernier. Il s'était fait l'historiographe de la campagne romaine au moyen âge. Il a publié sur ce sujet, dans *l'Archivio della Società*

*romana di storia patria*, de nombreux mémoires où il s'est moins essayé à faire œuvre proprement historique qu'à grouper des notes recueillies au hasard de ses recherches d'archives. Tout récemment, il avait élargi un peu sa manière en un volume intitulé *la Campagna romana antica, medievale e moderna*, dont notre collaborateur M. Lécivain a indiqué ici même (t. CVI, p. 335) les grandes lignes.

L. II.

## NOUVELLES PUBLICATIONS FRANÇAISES

RELATIVES A L'HISTOIRE DE FRANCE.

(Sauf indications contraires, les volumes sont in-8° et édités à Paris.)

INVENTAIRES ET DOCUMENTS. — *Aubert*. Documents sur les fonds du trésor de la cathédrale de Paris en 1562. 28 p. — *A. Chuquet*. Lettres de 1812, 1<sup>re</sup> série. H. Champion, 372 p. — *G. Davois*. Bibliographie napoléonienne française jusqu'à 1908. T. II : F-M. Paris, « Edition bibliographique », 256 p. — *Fleischmann* et *P. Bart*. Lettres inédites de Talma à la princesse Pauline Bonaparte. E. Fasquelle, xxii-342 p. — *Jordell*. Catalogue général de la librairie française. T. XX, table : Moulihan-Zyriane. D. Jordel, p. 481-799. — *G. Lanson*. Manuel bibliographique de la littérature moderne (1500-1900). T. III : xviii<sup>e</sup> siècle. Hachette, p. 531-923. — *Le Brethon*. Lettres et documents pour servir à l'histoire de Joachim Murat. T. V : 1806-1808. Plon-Nourrit, 508 p. — *F. de Mulleröue*. Les actes de Sully passés au nom du roi de 1600 à 1610 par-devant M<sup>e</sup> Syrien Fourrière. E. Leroux, in-4°, lxxii-516 p. — *Camille Pitou*. Paris sous Louis XV; rapports des inspecteurs de police, 3<sup>e</sup> série. « Mercure de France », in-18, 395 p. — *A. Veillet*. Documents relatifs aux États-Généraux de 1789. Cahiers de sept paroisses du Bas-Poitou. La Roche-sur-Yon, Yvonnet, 31 p.

HISTOIRE GÉNÉRALE. — *P. d'Andréis*. La magistrature française sous l'ancien régime. Champion, 186 p. — *G. Bapst*. Le maréchal Canrobert. T. V : Rezonville. Plon-Nourrit, 495 p. avec carte. — Abbé *Barruel*. Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme, abrégé par E. Perrenet. « La Renaissance française », in-16, x-412 p. — *J. Bainville*. Bismarck et la France. Nouv. libr. nationale, in-18, xviii-301 p. — *E. de Broglie*. La véritable Louise de Marillac, M<sup>lle</sup> Le Gras, 1591-1660. Gabalda, in-12, viii-219 p. — *Bucaille*. Quelques années de la jeunesse de Montalembert. Gabalda, iv-123 p. — Abbé *Chaillan*. Le bienheureux Urbain V (1310-1370). Gabalda, in-12, 230 p. — *J. Charles-Roux*. Autour de l'histoire. A. Lemerre, in-4°, 237 p. — *A. Collard*. Le mouvement social dans le protestantisme français (1870-1909). Dijon, Marchal, 211 p. — *P. Collard*. Victor Considérant (1808-1893). Dijon, Marchal, 299 p. — *E. Daudet*. Nouveaux récits des temps révolutionnaires. Hachette, in-16, vii-274 p. — Baron *Despatys*. Un ami de Fouché d'après les mémoires de Gaillard. Plon-Nourrit, xv-481 p. — *G. Dodu*. Le parlementarisme et les parlementaires sous la Révolution (1789-1799). Plon-Nourrit, vii-438 p. — *Dufeuille*. L'anticléricalisme avant et pendant notre République. C. Lévy, 391 p. — *H. Dumoulin*. Les ancêtres d'Alfred de Musset. Émile-Paul, in-18, 201 p. — Comte *Fleury* et *L. Sonolet*. La société du second Empire. T. I :

1851-1858. A Michel, ix-367 p. — *E. Forestié*. La grande peur de 1789. P. Masson, xv-209 p. — *O. Friedrich*. Études et polémiques historiques sur Louis XVII. H. Daragon, 415 p. — *Gigon*. La troisième guerre de religion : Jarnac-Moncontour. Ch. Lavauzelle, 409 p. — *A. de Goué*. La prise de Charette (1796). Vannes, Lafolye, 115 p. — *G. Haanolax*. Jeanne d'Arc. Hachette, xii-423-ix p. — *F. Hémon*. Bersot et ses amis. Hachette, in-16, xi-357 p. — *Hervé-Giroux*. Les folies d'amour au xviii<sup>e</sup> s. Rue Cadet, etc. H. Daragon, 200 p. — *P. de Lacretelle*. Les origines et la jeunesse de Lamartine. Hachette, in-16, xi-282 p. — *Limell*. Histoire du cléricanisme en France. Châlons-sur-Marne, « Union républicaine », x-131 p. — *Loliée*. Talleyrand et la société française. Émile-Paul, vi-498 p. — *Labarthe*. Le théâtre pendant les jours du Siège et de la Commune. Fischbacher, in-16, 143 p. — *Frédéric Masson*. Petites histoires. Ollendorf, in-18, viii-338 p. — *A. Mathiez*. Rome et le clergé français sous la Constituante. A. Colin, in-16, 541 p. — *J. Pannier*. Un architecte français au commencement du xvii<sup>e</sup> s., Salomon de Brosse. C. Eggimann, in-4<sup>e</sup>, 284 p. — *Perret*. Antoine Court ou des difficultés de l'œuvre de restauration protestante en France au xviii<sup>e</sup> s. Valence, Ducros, 71 p. — *Abbé Riguel*. Saint Patrice (389-461). Gabalda, in-12, vii-203 p. — *Rodier*. Les causes de la guerre 1870-1871. Épinal, Fricotel, 301 p. — *Roustan*. Les philosophes et la société française au xviii<sup>e</sup> s. Hachette, in-16, xi-392 p. — *Rouillon*. Le P. Ollivier (1835-1910). Lethielleux, 208 p. — *Séché*. La jeunesse dorée sous Louis-Philippe. « Mercure de France », in-18, 368 p. — *P.-F. Simon*. Adolphe Thiers. Cornély et C<sup>ie</sup>, xvi-358 p.

HISTOIRE LOCALE. — *Abbé Aubert*. Histoire de Balleroy. Caen, Jouan, 378 p. — *Bégule*. Les vitraux du moyen âge et de la Renaissance dans la région lyonnaise. Lyon, Rey, viii-255 p. — *Capitaine Blaison*. La couverture d'une place forte en 1815 : Belfort et le corps du Jura. Ch. Lavauzelle, 328 p. — *G. Bloc*. De la communauté entre époux en Bourgogne. Dijon, Marchal, ix-230 p. — *Bouvier*. Histoire de l'église et de l'ancien archidiocèse de Sens. T. III : 1519-1789. A. Picard, 412-xxiv p. — *Brétagne* et *L. Risch*. Histoire de Grignon [école d'agriculture]. A l'école de Grignon, 249-lxxiv p. — *Chailan*. Un grand vicaire de Mgr du Bellay, évêque de Marseille, J.-B. Giraud, 1722-1798. Bergerac, Castanel, 187 p. — *Chaumont*. Histoire de Cluny, 2<sup>e</sup> éd. J. de Gigord, ii-266 p. — *Courtaux* et *marquis de Touchet*. Histoire généalogique de la maison de Touchet. « Cabinet de l'historiographe », in-4<sup>e</sup>, 471 p. — *Daire*. Histoire du doyenné de Foulloy, annotée par *A. Lédieu*. A. Picard, 243 p. — *Darney*. La Ferté-sous-Jouarre. H. Champion, xiv-717 p. — *Dauphin*. Histoire des séminaires de Rennes et de Dol. Lethielleux, in-16, 360 p. — *Delaunay*. L'obstétrique dans le Maine au xviii<sup>e</sup> et au xix<sup>e</sup> siècle. Le Mans, A. de Saint-Denis, viii-201 p. — *Desdérives du Désert* et *L. Bréhier*. Clermont-Ferrand, Royat et le Puy-de-Dôme. H. Laurens, 152 p. — *Drouot*. Un épisode de la Ligue à Dijon. L'affaire de Verne (1594). H. Champion, xvi-267 p. — *Dulac*. Les levées départementales dans l'Allier sous la Révolution. Plon-Nourrit, xxv-387 p. — *Du Reau de la Gaignonnière*. La commission intermédiaire de l'assemblée provinciale d'Anjou. Angers, Siraudeau, 167 p. — *Fleury*. La ville et le district de Mamers durant la Révolution. T. III. Mamers, Fleury, 432 p. — *Forot*. Monographie de la commune de Naves (Corrèze). T. II. Tulle, Craillon, 184 p. — *Abbé Fouché*. Taillebourg et ses seigneurs. Chef-Boutonne, Javarsay, 425 p. — *Fournes*. Histoire d'une forteresse, Landrecies. Perrin et C<sup>ie</sup>, ix-352 p. — *Fraïn*. Vieux faubourgs, vieilles rues... Vitry, Gilles et C<sup>ie</sup>, in-16, 220 p. — *Abbé Géhin*. Note pour servir à l'histoire de Darney. Épinal, Fricotel, 63 p. — *Guérin*. Histoire d'une

coutume rurale de 1780 à 1800. Nîmes, Chastanier, 206 p. — *Hamard*. La tenue des états de Bretagne de 1782. Laval, Chailland, 170 p. — *Lacombe*. Essai sur la coutume poitevine du mariage au début du xv<sup>e</sup> siècle. Châteauroux, Mellottée, xvii-587 p. — *De Lespinasse*. Le Nivernais et les comtes de Nevers. T. H. H. Champion, vi-548-vi p. — *De Lhomel*. Nouveau recueil de documents pour servir à l'histoire de Montreuil-sur-Mer (1210-1782). Compiègne, « Progrès de l'Oise », in-4°, xxvii-592 p. — *Macon*. Chantilly et le musée Condé. Laurens, 304 p. — *Maurat-Ballange*. Une commune de la Haute-Vienne pendant la période révolutionnaire (1790-1795). Limoges, Ducourtieux, 61 p. — *Meandre de Lapouyade*. Un maître flamand à Bordeaux, Lousing (1739-1792). J. Schemit, 114 p. — *Milhac*. Les subdélégués en Champagne. A. Rousseau, 113 p. — *Montmayeur*. Choses de Savoie vers 1860. L. Duc et C<sup>ie</sup>, 264 p. — *De Pas*. Saint-Omer, vieilles rues, vieilles enseignes. [Mém. de la Soc. des Antiq. de la Morinie.] T. XXX. Saint-Omer, Jeanjean, liii-534 p. — *Abbé Robert*. L'abbé de Quincy, E. de Ville (1845-1899). Annecy, J. Abry, xviii-664 p. — *Thibault*. Histoire de Pérouges (Ain), nouv. éd. Lyon, Rey, 183 p. — *Tropamer*. La coutume d'Agen. Bordeaux, Cadoret, 314 p. — *De Wille*. Une vieille châellenie de l'Orléanais (1099-1794) : Monpipeau. Nice, impr. de l'« Éclaireur », 112 p.

---

 ERRATUM.

- T. CVI, p. 399. M. Hauser cite le reproche adressé par M. Masson-Forestier à M. Funck-Brenfano d'avoir, dans son livre sur l'*Affaire des poisons*, placé Phèdre en 1679; mais cette prétendue erreur n'est qu'une coquille pour 1677. M. Hauser a lui-même donné *novembre 1677* comme date de l'affaire des poisons, au lieu de *1679*, par une coquille inverse.
- T. CVII, p. 222, Canada, n° 35, lire *Dome* au lieu de *Isome*.  
 — p. 223, ligne 20, lire *Paltsits* au lieu de *Pulsists*.  
 — — ligne 7 de la fin, lire de *Kironac* au lieu de *Kéronac*.
-

## INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

### GÉNÉRALITÉS.

- Bréhier (L.)*. L'Église et l'Orient au moyen âge, 415.
- Brunhes (Jean)*. La géographie humaine, 168.
- Dahnhardt (O.)*. Natursagen, 415.
- Egelhaaf (G.)*. Politische Jahresübersicht für 1910, 186.
- Fabre (Joseph)*. La pensée antique; la pensée chrétienne; la pensée moderne; les pères de la Révolution, 392.
- Feith*. Voir *Muller (S.)*.
- Földes (B.)*. A socialismus, 430.
- Fruin*. Voir *Muller (S.)*.
- Grunderath et Kirch (C.)*. Hist. du concile du Vatican, 360.
- Guinebert (Ch.)*. L'évolution des dogmes, 389.
- Guillaume (J.)*. Trad. de *l'Abrégé du Capital* par Cafiero, 186.
- Hollander (J.-H.)*. David Ricardo, 186.
- Kirch (C.)*. Voir *Grunderath*.
- Lavallée-Poussin (de)*. Bouddhisme, 360.
- Les ports et leurs fonctions économiques, 360.
- Maclean (A. J.)*. The ancient Church orders, 416.
- Márki (A.)*. Hist. des temps modernes, 430.
- Mourret (F.)*. Hist. gén. de l'Église, t. V, 379.
- Muller (S.)*, *Feith*, *Fruin*. Manuel pour le classement des archives, 344.
- Paris (Gaston)*. Mél. de litt. franç. du moyen âge, publ. p. *M. Roques*, 183.
- Roques (Mario)*. Voir *Paris (Gaston)*.
- Schneider (R.)*. Die artillerie des Mittelalters, 183.
- Susta (J.)*. Die Römische Kurie u. das Konzil v. Trient, t. III, 416.
- Terry (Ch. S.)*. A short history of Europe, 183.
- Tyrrel (G.)*. Le christianisme à la croisée des chemins, 417.

### ANTIQUITÉ GRECQUE ET ROMAINE.

- Cumont (F.)*. Les relig. orientales dans le pag. romain, 360.

- Francolle (H.)*. Mél. de droit public grec, 361.
- La Polis grecque, 361.
- Les finances des cités grecques, 359.
- Stoop (E. de)*. Essai sur la diffusion du manichéisme dans l'empire romain, 360.

### ANTIQUITÉS CHRÉTIENNES.

- Alma (Jean d')*. Philon d'Alexandrie et le quatrième Évangile, 107.
- Batiffol (P.)*. Hist. du bréviaire romain, 115.
- Orpheus et l'Évangile, 106.
- Baumgartner (G.-E.)*. Eucharistic und Agape im Urchristentum, 113.
- Béry (A.)*. S. Justin, 116.
- Carus (Poul)*. The Nestorian monument, 103.
- Catholic Encyclopedia*, t. VI-IX, 103.
- Cavalieri (Pio Franchi de)*. Note agiografiche, fasc. III, 115.
- Couget (H.)*. Le clergé gallo-romain à la fin du IV<sup>e</sup> s., 115.
- Deissmann (A.)*. Die Urgeschichte des Christentums im Lichte der Sprachforschung, 109.
- Delehaye (le P.)*. Les lég. grecques des saints militaires, 359.
- Donaldson (S. A.)*. Church Life in North Africa A. D. 200, 115.
- Drews (A.)*. Die Christusmythe, 107.
- Duchesne (L.)*. Hist. ancienne de l'Église, t. III, 104.
- Eusèbe*. Hist. ecclés., liv. V-VIII, trad. p. *E. Grapin*, 101.
- Faye (E. de)*. Les origines des églises de l'âge apostolique, 109.
- Goguel (M.)*. L'eucharistie des origines à Justin Martyr, 114.
- Les sources du récit johannique de la Passion, 107.
- Grapin (Em.)*. Voir *Eusèbe*.
- Harnack (Ad.)*. Entstehung... der Kirchenverfassung..., 111.
- Lehrbuch der Dogmengeschichte, t. III, 112.
- Headlam (A. C.)*. History, Authority and Theology, 110.
- Kirch (Conradus)*. Enchiridion fontium historiae eccles. antiq., 100.

- Koch (H.)*. Cyprian und der römische Primat, 111.
- Lagrange (M.-J.)*. Quelques remarques sur l'*Orpheus* de M. S. Reinach, 105.
- Lebreton (J.)*. Les origines du dogme de la Trinité, 112.
- Letong (Aug.)*. Trad. de *les Pères apostoliques*, t. III, 101.
- Lietzmann (D.-H.)*. Liturg. Texte VI, 100.
- Larschke (G.)*. Jüdisches und Heidenisches im christl. Kult, 114.
- Loisy (A.)*. A propos d'histoire des religions, 108.  
— Jésus et la tradition évangélique, 109.
- Lombard (E.)*. De la glossolalie chez les premiers chrétiens, 110.
- Loofs (Fr.)*. Grundlinien der Kirchengeschichte, 103.
- Marmorstein (E.)*. Religionsgesch. Studien, t. I, 106.
- Marrucchi (O.)*. Epigrafia cristiana, 116.
- Michel (Ch.)*. Éd. des *Évangiles apocryphes*, t. I, 101.
- Monod (Victor)*. De titula Epistolæ vulgo ad Hebræos inscriptæ, 107.
- Nau (F.)*. Voir *Nestorius*.
- Nestorius*. Le livre d'Héraclide de Damas, trad. p. F. Nau, 102.
- Rauschen (G.)*. L'eucharistie et la pénitence durant les six premiers siècles, 113.
- Regnault (H.)*. Une province procuratorienne au début de l'Empire romain. Le procès de Jésus-Christ, 109.
- Régnier (Ad.)*. S. Léon le Grand, 116.
- Sainte-Foy (L.)*. De s. Pierre à Pie X, 111.
- Salvatorelli (L.)*. La « Principalitas » della chiesa romana, 111.
- Staerk*. Voir *Ungnad*.
- Ungnad et Staerk*. Die oden Salomons, 101.
- Wernle (D.-P.)*. Paulus als Heidenmissionnær, 109.
- HISTOIRE D'ALLEMAGNE.
- Arnheim (Fritz)*. Éd. de *Luise Ulrike Ungedruckte Briefe*, 129.
- Bandmann (Otto)*. Die deut. Presse u. die Entwick. der deut. Frage 1864-1866, 139.
- Baumgartner (E.)*. Gesch. des Archidiaconates der oberrhein. Bistümer, 340.
- Bebel (Aug.)*. Aus meinem Leben, t. I, 143.
- Bergsträsser (L.)*. Studien zur Vorgesch. der Zentrums partei, 139.
- Bernhard (Lud.)*. Die Polenfrage, 142.
- Bruckauf (J.)*. Fahnlehen und Fahnenebelehnung, 333.
- Busch (W.)*. Voir *Suckow (A. von)*.
- Curschmann (F.)*. Die älteren Papsturkunden des Erzbistums Hamburg, 330.
- Demetic (von)*. Voir *Mitrofanov*.
- Droysen (G.)*. Joh. G. Droysen, t. I, 137.
- Eckardt (J. von)*. Lebenserinnerungen, 143.
- Eicke (Herm.)*. Der ostpreussische Landtag von 1798, 132.
- Fehling (Ferd.)*. Die europ. Politik des grossen Kurfürsten, 129.
- Förster (W.)*. Prinz. Fried. Karl v. Preussen, Denkwürd., t. I, 140.
- Francke (K.)*. Die Kulturwerte der deutschen Literatur, t. I, 407.
- Friederich (Rud.)*. Die Befreiungskriege 1813-1815, t. I, 135.
- Goldhardt (O.)*. Die Gerichtsbarkeit in den Dörfern des mittelalt. Hennegaues, 334.
- Günther (Leo)*. Der Uebergang des Fürstbistums Würzburg an Bayern, 133.
- Hartmann (Aug.)*. Hist. Volkslieder u. Zeitgedichte, t. II, 129.
- Heinemann (B.)*. Beiträge zum Urkundenwesen der Bischöfe von Konstanz, 329.
- Hennig (E.)*. Die päpstlichen Zehnten aus Deutschland, 339.
- Heymann (E.)*. Napoleon und die grossen Mächte 1806, 133.
- Hofmeister (Ad.)*. Die heilige Lanze, 332.
- Kæniger (A.-M.)*. Die Sendgerichte in Deutschland, 343.
- Kutemann (W.)*. Polit. Erinnerungen, 143.
- Küntzel (G.)*. Bismarck und Bayern, 141.
- Leuze (O.)*. Das Augsburg. Domkapitel, 339.
- Lindner (P.)*. Monasticum metropolis Salzburgensis, 337.
- Löhr (J.)*. Die Verwalt. des Köln. Grossarchid. Xanten, 341.
- Lohmeyer (K.)*. Gesch. v. Ost. und West Preussen, t. I, 332.
- Mitrofanov (Paul v.)*. Joseph II, trad. V. von Demetic, 131.
- Müller (H.)*. Der Letzte Kampf der Reichsritterschaft um ihre Selbstständigkeit (1790-1825), 133.
- Prokesch-Osten (von)*. Ed. de *Aus den Tagebüchern des Grafen Prokesch v. Osten*, 136.
- Rapp (Ad.)*. Die Württemberger u. die nationale Frage 1863-1871, 140.
- Rintelen (M.)*. Schuldhaft... im Vollstreckungsverfahren..., 336.

- Salomon (F.)*. Éd. de S. de Monzambano, *De statu imperii*, 419.
- Sartori-Montecroce (T.)*. Corso di storia del diritto pubblico germanico, 332.
- Scherlen (A.)*. Die Herren von Hattstatt, 330.
- Schmidt (Walter)*. Die Partei Bethmann Hollweg, 1850-1858, 139.
- Schmidt-Lötzen (K.-E.)*. Dreissig Jahre am Hofe Fried. des Grossen, t. I, 130.
- Schmitter (Ant.)*. Die Wirkungen der Kontinentalsperre auf Frankfurt a. M., 134.
- Schmitz-Kallenberg*. Monasticon Westphaliæ, 336.
- Schulze (M.-F.)*. B.-G. Teubner, Gesch. der Firma, 204.
- Schwemer (R.)*. Gesch. der freien Stadt Frankfurt a. M., 135.
- Seidel (Paul)*. Ed. de *Hohenzollern-Jahrbuch*, t. XIV, 204.
- Sering*. Moselland, t. I, 205.
- Suckow (A. von)*. Rückschau, éd. W. Busch, 141.
- Thompson (J.-W.)*. The Frankfurt book fair, 419.
- Tumbält (G.)*. Das Fürstentum Fürstenberg, 331.
- Ulbricht (W.)*. Bunsen u. die deut. Einheitsbewegung, 138.
- Valentin (Vett)*. Fürst Karl Leiningen u. das deutsche Einheitsproblem, 137.
- Volz*. Éd. de *Polit. Korresp. Fried. des Grossen*, t. XXXIII, 130.
- Wenck (K.)*. Die Stellung des Erzstiftes Mainz, 337.
- Willberger (Otto)*. Die deutschen polit. Flüchtlinge in Strassburg (1830-1844), 135.
- Wittichen (F.-K.)*. Briefe von und an Fried. v. Gentz, t. II, 134.
- Wretschko (A. von)*. Zur Frage der Besetzung des erzb. Stuhles in Salzburg, 338.
- Zuchardt (K.)*. Die Finanzpolitik Bismarcks, 142.

## HISTOIRE D'ALSACE.

- Hallays (A.)*. A travers l'Alsace, 204.

## HISTOIRE D'ANGLETERRE.

- Barthélemy (E.)*. Voir *Carlyle (Th.)*.
- Carlyle (Th.)*. Olivier Cromwell. trad. *Barthélemy*, 205.
- Fauchier-Magnan (A.)*. Lady Hamilton, 1763-1825, 197.
- Laprade (W. Th.)*. England and the french Revolution, 165.
- Medley (D. J.)*. Original illustration of english constit. history, 420.

- Mills (J. S.)*. England's foundation : agricultur and the State, 205.

## HISTOIRE D'ESPAGNE ET DE PORTUGAL.

- Beazley (R.)*. Prince Henry of Portugal, 184.
- Bær (M.-G. de)*. De Arnada van 1639, 421.
- Gossart (E.)*. Charles-Quint, roi d'Espagne, 359.
- Paris (P.)*. Promenades archéol. en Espagne, t. I, 413.

## HISTOIRE DE FRANCE.

- Acton (Lord)*. Lectures on the french Revolution, 180.
- Albert-Petit (A.)*. Hist. de Normandie, 399.
- Anthiaume (A.)*. L'astrolabe dit « de Béthencourt », 398.
- et *Sottas (J.)*. L'astrolabe-quadrant de Rouen, 398.
- Aulard (A.)*. Ed. de *Lettres de l'abbé Barbotin*, 191.
- Aulard (F.-A.)*. Rec. des actes du Comité de Salut public, t. XX, 149.
- Azon (Paul)*. Souvenirs de Casablanca, 424.
- Ballot (Ch.)*. Les négociations de Lille (1797), 166.
- Barthélemy (M.)*. Voir *Cauvin (C.)*.
- Batz (baron de)*. Hist. de la contre-révolution, t. I, 188.
- Becker (Otto)*. Die Verfassungspolitik der franz. Reg. bei Beginn der grossen Revol., 188.
- Bellet (Ch.)*. Le commandement des charges de cavalerie à Floing le 1<sup>er</sup> sept. 1870, 198.
- Bliard (P.)*. Jurés et insermentés (1790-1794), 192.
- Boidin (A.)*. Un impôt sur le revenu pendant la Révol. La contribution patriotique en Lorraine et Barrois, puis dans la Meurthe, 195.
- Boissy d'Anglas*. La question Louis XVII au Parlement, 233.
- Bourgeois (Émile)*. La diplomatie secrète au xviii<sup>e</sup> s., t. III, 384.
- Bourrilly (V.-L.)* et *Vindry (Fleury)*. Ed. de *Mémoires de du Bellay*, 380.
- Braeq (J.-C.)*. France under the Republic, 406.
- Bremond (H.)*. Apologie pour Fénelon, 177.
- Cabanès*. Les morts mystérieuses de l'histoire, 378.
- Cauvin (C.)* et *Barthélemy (M.)*. Les volontaires et les réquisitionnaires des Basses-Alpes, 162.
- Cavaignac (Eug.)*. Esq. d'une hist. de France, 377.

- Chambrier* (M<sup>me</sup> A. de). Henri de Mirmand, 383.
- Charlier-Meniote*. L'ass. des notables tenue à Rouen en 1596, 382.
- Chauliac* (A.). Hist. de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux, 200.
- Chuquet* (A.). Épisodes et portraits, 185.
- Études d'histoire, t. III, 194.
- Quatre généraux de la Révolution, 163.
- Collignon* (A.). Le mécénat du card. Jean de Lorraine, 422.
- Collins* (J.-C.). Voltaire, Montesquien et Rousseau en Angleterre, 423.
- Combet* (J.). Les districts des Alpes-Maritimes, 201.
- Un village des Maures pendant la Révol. : Cogolin, 203.
- Daudel* (E.). Nouveaux récits des temps révol., 196.
- Delamolle et Loiset*. Origines du lycée de Saint-Omer, 388.
- Delplanque* (A.). Fénelon et ses amis, 177.
- Demethon* (Ch.). Princip. sources des études sur le Bugey, 424.
- Derys* (G.). Les grandes amoureuses, 187.
- Dumont* (cap.) et *Lestieu* (lieutenant). Les volontaires de la Marne, 202.
- Dupéron* (P.). La question du pain dans l'Yonne sous le règne du maximum, 153.
- Dupont-Chatelain* (Marguerite). Les Encyclopédistes et les femmes, 178.
- Dupouy*. Éd. de extraits de *Saint-Simon*, 236.
- Durieux* (J.). Les vainqueurs de la Bastille, 191.
- Forteau* (Ch.). Les reg. paroiss. du canton de Méréville, 201.
- Fribourg* (A.). Discours de Danton, 160.
- Le club des Jacobins en 1790, 190.
- Fritzsche* (K.). Die Darstellung des Individuum's in den « Origines de la France contemp. », 187.
- Funck-Brentano* (F.). Éd. de *Mémoires de Latude*, 184.
- Éd. de *Mémoires de M<sup>me</sup> Staël de Lavanay*, 184.
- Gandithon* (A.). Cahiers de doléances du bailliage de Bourges, 145.
- Garin* (J.). Hist. de Chevron, 425.
- Gautherot* (G.). Gobel, évêque de Paris, 158.
- Gerbaux* (F.) et *Schmidt* (Ch.). Procès-verbaux des comités d'agriculture et de commerce, t. IV, 148.
- Gérin-Roze* (X.). Éd. *Cahiers d'un volontaire de 91* : Xavier Vernère, 184.
- Guy* (H.). Hist. de la poésie franç. au XVI<sup>e</sup> s., t. I, 422.
- Hachez*. Essai sur le délit de sacrilège en droit français, 361.
- Hausset* (M<sup>me</sup> du). *Mémoires sur M<sup>me</sup> de Pompadour*, rééd., 187.
- Holtzmann* (R.). Franz. Verfassungsgeschichte, 421.
- Joussel* (P.). La France, géogr. illustrée, 235.
- Künstle* (C.). Éd. de *Vita Sanctae Genovefae*, 394.
- La Gorce* (P. de). Hist. relig. de la Révol. franç., t. I, 154.
- Lamy* (E.). Préf. de *Nicolas Bergasse*, 151.
- Laurent* (Gust.). Cahiers de doléances du bailliage de Châlons-sur-Marne, 145.
- Lavisse* (E.). Hist. de France, t. IX (1), 385.
- Lebègue* (E.). Thouret (1746-1794), 152.
- Lehautcourt* (Pierre). Guerre de 1870-71, 181.
- Lenoine* (Jean). Éd. de *Lettres sur la cour de Louis XIV*, 383.
- Leroux* (A.). A propos de l'abbé Chabrol, 201.
- Lesort* (A.). Voir *Sée* (Henri).
- Lestien* (lieutenant). Voir *Dumont* (capitaine).
- Lex* (Léonce). Cahiers de doléances de Saône-et-Loire, 146.
- Loiset*. Voir *Delamolle*.
- Lormier*. Le bataillon des marins de la garde, 1803-1815, 423.
- Macon* (G.). Chantilly et le musée Condé, 200.
- Maindron* (Ch.). Éd. de *Hist. du gentil seigneur de Bayart*, 184.
- Mangerel* (M.). Le capitaine Gerbaud (1733-1799), 193.
- Maricourt* (A. de). Éd. de *la Société du XVIII<sup>e</sup> s.*, par J. Casanova, 184.
- Musson* (Fréd.). Voir *Pichot* (P.-A.).
- Matte* (L.). Crimes et procès politiques sous Louis XIV, 186.
- Mauveaux* (J.). Voir *Nardin* (L.).
- Menjol d'Elbenne*. Le chapitre royal de l'église collégiale de Saint-Pierre-de-la-Cour, 425.
- Mériol* (B.). Notice hist. sur Mandœuvre, 203.
- Monnayeux* (J.-B.). Traité de Jean Gerson sur la Pucelle, 426.
- Monod* (G.). Le rôle de la Normandie dans l'hist. de France, 399.
- Moutin* (Paul). Doc. relatifs à la vente des biens nat. dans les Bouches-du-Rhône, 146.
- Mourlot* (F.). Rec. de doc. d'ordre économique contenus dans les registres des délibérations des municipalités du district d'Alençon, t. III, 148.
- Nardin* (L.) et *Mauveaux* (J.). Hist.

des corporations des villes et comté de Montbéliard, 387.  
*Paulin (V.)*. Voir *Picard (E.)*.  
*Perroud (Cl.)*. Éd. des *Mémoires de Brissot*, 387.  
*Picard (E.)* et *Paulin (V.)*. Mém. et journaux du général Decaen, 164.  
*Pichol (P.-A.)*. Trad. et éd. de *Un Vendéen sous la Terreur, Mém. de Toussaint-Ambroise de la Castrie*, avec préface de *F. Masson*, 194.  
*Pinson (P.)*. Bibliographie d'Etampes, 200.  
*Pisani (P.)*. L'Église et la Révolution, t. II, 157.  
*Porée (Ch.)*. A propos d'une thèse de droit, 153.  
*Poulet (H.)*. Les volontaires de la Meurthe (1791), 163.  
*Poupé (Ed.)*. Lettres de Barras et de Fréron en mission dans le Midi, 192.  
*Prentout (H.)*. Essai sur les origines du duché de Normandie, 399.  
*Reboul (F.)*. Campagne de 1813, 405.  
*Reclns (O.)*. Atlas pittoresque de la France, 235.  
*Romier (L.)*. Lett. et chevauchées du bureau des finances de Caen, 382.  
*Roustan (M.)*. Les philosophes et la soc. franc. au XVIII<sup>e</sup> s., 423.  
*Roux (F.-Ch.)*. Les origines de l'expédition d'Égypte, 164.  
*Roux (R.)*. Notes hist. sur Vesoul, 203.  
*Roy (cap.)*. Études sur le 18 août 1870, 423.  
*Saillant (L.)*. Au pays du Maine, 202.  
*Saroléa (Ch.)*. Ed. de collection de textes français [coll. Nelson], 236.  
*Savine (A.)*. Madame Élisabeth et ses amies, 190.  
*Schmidl (Ch.)*. L'industrie (1788-an XI), 149.  
 — Voir *Gerbaux (F.)*.  
*Schwab (Léon)*. Documents relatifs à la vente des biens nationaux dans les Vosges, 147.  
*Sée (Henri) et Lesort (A.)*. Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Rennes, t. II, 146.  
*Skalkowski (A.)*. Les Polonais en Égypte (1798-1801), 195.  
*Stenger (G.)*. Le retour de l'Empereur, 1815, 197.  
*Tausserat-Radel (A.)*. Papiers de Barthélemy, t. VI, 150.  
*Thomas (Jules)*. Le Concordat de 1516, 172.  
*Tinayre (Marcelle)*. Préface de Madame de Pompadour, 187.  
*Tornézy (A.)*. La légende des « philosophes », 178.  
*Tueley (A.)*. Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris, t. IX, 149.

*Turquan (J.)*. La générale Bonaparte, 196.  
*Vallette (G.)*. J.-J. Rousseau Genevois, 402.  
*Vernier (J.-J.)*. Cahiers de doléances du bailliage de Troyes, t. II, 146.  
*Vitalay (A.)*. Les cahiers de doléances du tiers état aux États-Généraux de 1789, 150.  
*Violla (S.)*. Marseille révolutionnaire, 160.  
*Vindry (Fleury)*. Les parlementaires français, t. II, 1<sup>er</sup> fasc., 380.  
 — Voir *Bourrilly*.  
*Welvert (E.)*. Autour d'une dame d'honneur : Française de Chalus, 1734-1821, 189.  
*Uzuveau (F.)*. Andegaviana, 10<sup>e</sup> série, 199.

## HISTOIRE DE HONGRIE.

*Békefi (R.)*. Histoire des écoles des chapitres en Hongrie, 426.  
*Gergely (S.)*. Correspondance de Michel Teleki, t. V, 428.  
*Fványi (B.)*. Les archives de Bártfa, 427.  
*Kollányi (F.)*. L'Académie et le Musée national, 431.  
*Komáromy (A.)*. Documents sur les procès de sorcellerie en Hongrie, 427.  
*Márkò (B.)*. François Rákóczi II, 428.  
*Ortvay (T.)*. La bataille de Mohács, 430.  
*Sörös (P.)*. Le procès de Rémi Franyó, 431.  
*Szilágyi (D.)*. Discours, t. II, III, 429.  
*Wertheimer (E. von)*. Graf Julius Andrassy, 410.

## HISTOIRE D'ITALIE.

*Ady (C. M.)*. A History of Milan under the Sforza, 372.  
*Ancel (D. R.)*. Nonciatures de S. Gualterio et de C. Brancatio, 381.  
 — La disgrâce des Carafa, 367.  
*Andreas (W.)*. Die venezianischen Relationen, 363.  
*Angeli (F. de)*. Storia di casa Savoia, 368.  
*Anzilotti (A.)*. La costituzione interna dello stato Fiorentino, 374.  
*Baldacci, de Toni, Frati, Ghigi, Gortani, Morini, Ridolfi, Sorbelli*. Per il terzo centenario della morte di U. Aldrovandi, 127.  
*Barkhausen (Max)*. F. Guiciardinis politische Theorien, 126.  
*Bazzi*. Storia di Parma, 375.  
*Benoist (Ch.)*. Le Machiavélisme, t. I, 124.

- Benrath (K.)*. Neue Briefe von Paolo Sarpi, 124.
- Bignò (G.)*. Genova dal 1746 al 1814, 373.
- Bolognini (G.)*. Scipione Maffei, 128.
- Bonardi*. Il lusso d'altri tempi in Padova, 364.
- Una ducale di Leonardo Loredan..., 120.
- Inventari padovani inediti del 1510, 120.
- Bosani (de)*. Correspondance d'Innocent XI avec ses nonces, 367.
- Brown (H.)*. Studies in Venetian history, 362.
- Buschbell (G.)*. Reformation und Inquisition in Italien, 366.
- Callegari (Maria)*. Il fatto d'armi di porta Camollia nel 1526, 125.
- Carcerevi*. Il concilio di Trento, 366.
- Carusi (E.)*. Dispaeci e lettere di Giacomo Gherardi (1487-1490), 118.
- Einaudi*. La finanza Sabauda all'aprirsi del sec. xviii, 371.
- Emanuel (V.)*. Notes sur l'instruction publique à Nice. — Les Juifs à Nice, 373.
- Les mémoires du notaire Honoré Giraudi de Nice, 122.
- Ercole (F.)*. Comuni e signorie nel Veneto, 363.
- Ercole (M. d.)*. Il cardinale Ippolito de Medici, 365.
- Ewart (D.)*. Voir *Vernon*.
- Fano (Amelina)*. Sperone Speroni degli Alvarotti, 126.
- Ferrari (G.)*. L'Officio della Sanità di Padova, 364.
- I contraddittori nelle magistrature d'appello di Venezia, 363.
- Foa*. Un conseil du P. Monod au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, 121.
- Frùli (L.)*. Voir *Baldacci*.
- Fritsche*. Die päpstliche Politik u. die deutsche Kaiserwahl, 1519, 365.
- Gatante (A.)*. La corrisp. del card. Cristoforo Madruzzo, 416.
- Galli*. Un motieno di soldati Spagnuoli in Italia, 372.
- Ghetti (D.)*. Storia politico-naz. d'Italia, t. III, 117.
- Ghigi (A.)*. Voir *Baldacci*.
- Giommi (L.)*. Dei privilegi in Bologna, 375.
- Gortani (M.)*. Voir *Baldacci*.
- Guardione (G.)*. Di un manoscritto sulla revol. de Messina nel sec. xvii, 121.
- Isola (I. G.)*. Critica del Rinascimento, 118.
- Jeanroy*. Giosuè Carducci, 206.
- Labande*. Recueil des lettres de l'empereur Charles-Quint conservées à Monaco, 120.
- Lameire (I.)*. Les dernières survivances de la souveraineté du Saint-Empire, 373.
- La Rocca (L.)*. Una proposta di lege italiana... 1719, 368.
- Le campagne di guerra in Piemonte (1703-1708), t. IV, VIII, IX, X, 368.
- Lembey*. Voir *Rozet*.
- Lémonon (E.)*. Naples, 206.
- Luzio*. Isabella d'Este e il Sacco di Roma, 365.
- Malagola*. Le Lido de Venise, 363.
- Mariani*. Francesco Sforza e la città de Fabriano, 123.
- Masi (E.)*. [Conférences sur l'histoire d'Italie], 117.
- Maugain*. Docum. bibliog. e crit. per la storia della fortuna del Fenelon in Italia, 128.
- Maugain*. L'évolution intellectuelle de l'Italie de 1657 à 1750, 127.
- L'Italie dans quelques publications des jésuites français, 128.
- Morini (F.)*. Voir *Baldacci*.
- Morpurgo (E.)*. La famiglia Morpurgo, 364.
- L'Univ. degli Ebrei in Padova, 364.
- Nicolini (F.)*. Intorno a P. Galiani. — Il pensiero del abbate Galiani, 376.
- Novicow*. Machiavel et la politique moderne, 125.
- Paquier (J.)*. Lettres familières de Jérôme Alcandre, 1510-1540, 119.
- Picotti (G. B.)*. Le lettere di Lod. Foscarini, 122.
- Poulet (H.)*. Les Lorrains à Florence, 374.
- Prato (G.)*. L'evoluzione agricola nel secolo xviii... in Piemonte, 371.
- Censimenti e popolazione in Piemonte, 370.
- La vita economica in Piemonte, 370.
- Plásnik*. Gli Italiani a Cracovia, 125.
- Ridolfi (A. C.)*. Voir *Baldacci*.
- Riez (L.)*. Die Politik Pauls IV, 367.
- Rozet et Lembey*. L'invasion de la France et le siège de Saint-Dizier par Charles-Quint, 125.
- Rua*. Letteratura civile ital. del Seicento, 126.
- Saitta (G.)*. La scolastica del secolo xvi e la politica dei Gesuiti, 126.
- Schnitzer*. Savonarola nach den Aufzeichn. des Florentiners Piero Parenti, 119.
- Sonnino (G.)*. Saggio sulle industrie... in Livorno, 375.
- Sorbelli (A.)*. Voir *Baldacci*.
- Toni (E. de)*. Voir *Baldacci*.
- Trifone (R.)*. La giunte di stato a Napoli, 375.
- Ursu*. Uno sconosciuto storico veneziano del secolo xvi, 120.

- Vaccai (G.)*. Pagine d'istoria e di topografia, 375.  
*Verga (E.)*. Storia della vita milanese, 372.  
*Vernon (M<sup>me</sup>) [Dorothea Ewart]*. Italy from 1494 to 1790, 117.  
*Vitale (Vito)*. L'impresa di Puglia degli anni 1528-1529, 125.  
*Volpicella*. Federico d'Aragona e la fine del regno di Napoli nel MDI, 123.  
*Wolff (Max von)*. Die Beziehungen Kaiser Maximil. I zu Italien, 123.  
*Zabughin (W.)*. Giulio Pomponio Leto, 126.

## ORIENT CHRÉTIEN.

- Pernot (H.)*. Éd. du *Siège de Malte* par G. de Vendosme et A. Achélys, 382.

HISTOIRE DES PAYS-BAS.  
(BELGIQUE ET HOLLANDE.)

- Avanti*. Le mouvement ouvrier à Gand, 351.  
*Bas (de)*. Voir *T'serclaes de Wommerson*.  
*Bernays et Vannerus*. Hist. numism. du Luxembourg, 357.  
*Berten*. Coutume de Saint-Bavon-lez-Gand, 346.  
*Blum*. Bibliog. luxembourgeoise, 344.  
*Bormans et Halkin*. Table chronol. des chartes de Belgique, supplément, 345.  
*Brants (V.)*. Rec. des ordon. des Pays-Bas, 2<sup>e</sup> s., t. V, 348.  
 — La Belgique au xvii<sup>e</sup> s., 350.  
*Brassinne*. Catal. des ms. légués à l'Un. de Liège par le baron Witttest, 344.  
*Bræckaert*. Voir *Coopman*.  
*Brouwers (D.)*. Cartul. de Dinant, 346.  
*Buffin (C.)*. Lett. de J. P. Staedker, 349.  
*Cauchie (A.) et Hove (van)*. Doc. concernant la princip. de Liège, 348.  
*Chastel (du)*. 1830, les Hollandais avant, pendant et après la Révolution, 350.  
*Coopman et Bræckaert*. Bibliog. du mouvement flamand, 344.  
*Des Marez (G.) et Sagher (de)*. Comptes d'Ypres, t. I, 347.  
*Des Marez*. Le compagnonnage des chapeliers bruxellois, 351.  
*Devillers (L.)*. Chartes de Sainte-Waudru de Mons, 346.  
*Discailles*. Un diplom. belge à Paris : F. Rogier, 355.  
*Doutrepont*. La litt. franc. à la cour des ducs de Bourgogne, 357.

- Eggen*. L'influence des Pays-Bas du Nord sur les Pays-Bas du Sud, 350.  
*Espinas et Pirene*. L'ind. drapière en Flandre, t. II, 347.  
*Fayen*. Lett. de Jean XXII, 345.  
*Fierens (A.)*. Lett. de Benoit XII, 346.  
*Fredericq (Paul)*. Esq. d'une hist. du mouv. flamand, 351.  
 — Le commerce pontifical des indulgences, 348.  
*Fris*. Les iconoclastes et les calvinistes à Gand, 348.  
*Gillioudts*. Cart. du Grand-Tonlicu de Bruges, 346.  
 — Coutume d'Ypres, t. I-II, 346.  
*Gobert*. Les eaux et fontaines à Liège, 352.  
*Goblet d'Alviella (E.)*. L'Un. de Bruxelles, 345.  
*Godenne (P.-L.)*. Malines jadis et aujourd'hui, 358.  
*Goestouwers*. Les métiers de Namur, 351.  
*Halkin et Roland*. Rec. des chartes de l'abb. de Stavelot-Malmédy, t. I, 346.  
*Halkin*. Voir *Bormans*.  
*Hubert (E.)*. Les égl. prot. du duché de Limbourg, 354.  
*Hymans (P.)*. Frère-Orban, 355.  
*Kurth (G.)*. Jean d'Outremeuse, 347.  
 — La cité de Liège, 358.  
*Lameere et Sinont*. Rec. des ordon. des Pays-Bas, 2<sup>e</sup> s., t. V, 348.  
*Liebrecht (Ch.)*. Souvenirs d'Afrique, 352.  
*Martinet*. La seconde intervention franc. et le siège d'Anvers, 351.  
*Moreau (E. de)*. L'abbaye de Villers-en-Brabant, 353.  
*Navez (L.)*. La campagne de 1815, 353.  
*Obreen (H.)*. Alb. hist. de Belgique, 345.  
*Pauw (N. de)*. Cronike van Vlandren, 347.  
*Pérouse (G.)*. Étude sur l'hist. pol. du xv<sup>e</sup> s., 357.  
*Picard (E.)*. En Congolie, 352.  
*Pirene (H.)*. Les anc. démocraties des Pays-Bas, 354.  
 — Hist. de Belgique, 349.  
 — Voir *Espinas*.  
*Poncelet (E.)*. Sceaux et armoiries du Hainaut, 357.  
*Roersch (A.)*. L'human. belge à l'ép. de la Renaissance, 357.  
*Roland*. Voir *Halkin*.  
*Sage (H.)*. Une républ. de trois mois [Liège], 358.  
*Sagher (de)*. Voir *Des Marez*.  
*Schoolmeesters*. Les statuts de Jean de Flandre, 347.  
*Seebohm-Rouventree*. Comment diminuer la misère? Études sur la Belgique, 352.

- Simar (T.)*. Etude sur Erycius Puteanus, 355.  
*Simenon*. La chronique de Servais Foullon, 348.  
*Simont*. Voir *Lameere*.  
*Smets (G.)*. Henri 1<sup>er</sup>, duc de Brabant, 349.  
*Thisquen (J.)*. Hist. de Limbourg, 358.  
*T'serclaes de Wommerson (de) et Bas (de)*. La camp. de 1815 aux Pays-Bas, 353.  
*Van den Gheyn (J.)*. Catal. des mss. de la Bibl. royale de Belgique, t. VII, 344.  
 — Alb. belge de paléog., 356.  
*Van der Kindere*. Choix d'études hist., 349.  
*Van der Linden*. Manuel d'hist. de Belgique, 345.  
*Vandervelde*. Les dern. jours de l'État du Congo, 352.  
*Van Hove*. Voir *Cauchie (A.)*.  
*Van Katken*. Hist. du royaume des Pays-Bas, 350.  
*Vannerus*. Voir *Bernays*.  
*Verhaegen (P.)*. Rec. des ordon. des Pays-Bas ant., t. XII, 348.  
 — Journal de R. Coppieters, 349.  
 — Le baron d'Hartenberg, 355.
- Verriest (L.)*. Le servage dans le comté de Hainaut, 354.  
*Vlietinck*. Cartulaire d'Ostende, 346.  
*Vuyksteke (J.)*. Cartulaire de Gand, 346.  
*Warichez (J.)*. L'abbaye de Lobbes, 354.  
*Willaert (le P. L.)*. Négoc. politico-religieuses entre l'Angleterre et les Pays-Bas, 354.  
*Wulf (de)*. Hist. de la philosophie en Belgique, 358.
- HISTOIRE DE RUSSIE.
- Savine (A.)*. La jeunesse de la grande Catherine, 206.
- HISTOIRE DE SUISSE.
- Borel (T.)*. Une ambassade suisse en France (1663), 383.  
*Minnich (S.)*. Das Fürstentum Neuenburg unter franz. Herrschaft, 207.
- HISTOIRE DE L'ART.
- Gastoué (A.)*. L'art grégorien, 417.  
*Hourticq (L.)*. France, 418.  
*La Laurencie (L. de)*. Lully, 418.
-

## TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.	Pages
BLOCH (G.). La plèbe romaine (2 <sup>e</sup> partie) . . . . .	1
GAFFAREL (P.). Les massacres de Cabrières et de Mérindol en 1545 . . . . .	241
MARION (M.). Quelques exemples de l'application des lois sur l'émigration (1 <sup>re</sup> partie) . . . . .	272
MÉLANGES ET DOCUMENTS.	
DRIAULT (E.). La diplomatie française pendant la guerre de Danemark . . . . .	79
FAGNIEZ (G.). Fancan et Richelieu (1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> parties) . . .	59, 310
MARCZALI (H.). Une cause célèbre au XVI <sup>e</sup> s. Le procès de Félicien Záh . . . . .	43
PRENTOUT (H.). Littus saxonicum, Saxones bajocassini, Otlinga saxonia . . . . .	285
STERN (A.). Documents relatifs à la défection de la flotte turque en 1839. . . . .	323
BULLETIN HISTORIQUE.	
<b>Nécrologie</b> : Rodolphe Daresté (Th. REINACH) . . . . .	95
— Maurice Dumoulin (G. MONOD) . . . . .	98
<b>Antiquités chrétiennes</b> , par Ch. GUIGNEBERT . . . . .	100
<b>Histoire d'Allemagne</b> (moyen âge), par F. VIGENER . . .	329
— (1648 à nos jours), par P. DARMSTÆDTER . . . . .	128
<b>Histoire de Belgique</b> , par E. HUBERT . . . . .	344
<b>Histoire d'Italie</b> (XV <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> siècles), par L.-G. PÉLISSIER.	117, 362
<b>Histoire de France</b> (époque moderne), par H. HAUSER .	377
— (Révolution), par R. REUSS . . . . .	145
COMPTES-RENDUS CRITIQUES.	
ACTON (Lord). Lectures on the french Revolution ( <b>R.</b> <b>Guyot</b> ) . . . . .	180
ALBERT-PETIT (A.). Histoire de Normandie ( <b>G. Monod</b> ) .	399
ANTHIAUME (A.). L'Astrolabe dit « de Béthencourt » ( <b>R.</b> <b>Lévy</b> ). . . . .	398
— et SOTTAS (J.). L'Astrolabe-quadrant du musée de Rouen ( <b>Id.</b> ) . . . . .	398
BRACQ (J. Ch.). France under the Republic ( <b>E. Driault</b> ) .	406
BREMOND (H.). Apologie pour Fénelon ( <b>H. Hauser</b> ). . . .	177
BRUNHES (J.). La géographie humaine ( <b>Id.</b> ). . . . .	168
DELPLANQUE (A.). Fénelon et ses amis ( <b>Id.</b> ) . . . . .	177

	Pages
DUPONT-CHATELAIN (Marguerite). Les encyclopédistes et les femmes ( <b>H. Hauser</b> ) . . . . .	178
FABRE (J.). La pensée antique, la pensée chrétienne, la pensée moderne, les pères de la Révolution ( <b>J. Colani</b> ) . . . . .	392
FRANCKE (K.). Die Kulturwerte der deutschen Literatur ( <b>H. Lichtenberger</b> ) . . . . .	407
GUIGNEBERT (Ch.). L'évolution des dogmes ( <b>A. Loisy</b> ) . . . . .	389
KÜNSTLE (C.). Vita sanctae Genovefae Parisiorum patronae ( <b>Ch. Kohler</b> ) . . . . .	394
LEHAUTCOURT (P.). Guerre de 1870-71 ( <b>A. Dreyfus</b> ) . . . . .	181
MONOD (G.). Le rôle de la Normandie dans l'histoire de la France . . . . .	399
PARIS (Pierre). Promenades archéologiques en Espagne ( <b>L. Barrau-Dihigo</b> ) . . . . .	413
PRENTOUT (H.). Essai sur les origines et la fondation du duché de Normandie ( <b>G. Monod</b> ) . . . . .	399
REBOUL (F.). Campagne de 1813. Les préliminaires ( <b>A. Dreyfus</b> ) . . . . .	405
THOMAS (J.). Le Concordat de 1516 ( <b>Pierre Bourdon</b> ) . . . . .	172
TORNÉZY (A.). La légende des philosophes ( <b>H. Hauser</b> ) . . . . .	178
VALLETTE (G.). J.-J. Rousseau Genevois ( <b>A. Guillard</b> ) . . . . .	402
WERTHEIMER (E. VON). Graf Julius Andrassy ( <b>L. Eisenmann</b> ) . . . . .	410

## NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Généralités (Ch. BÉMONT, G. BOURGIN, G. CONSTANT, A. DREYFUS, Ch. GUIGNEBERT, L. HALPHEN, G. MONOD, P. DARMSTÆDTER, R. REUSS) . . . . .	183, 415
Histoire d'Allemagne (L. HALPHEN, H. HAUSER, P. DARMSTÆDTER, Ch. SCHMIDT) . . . . .	204, 419
Histoire d'Alsace (Ch. SCHMIDT) . . . . .	204
Histoire d'Angleterre (Ch. BÉMONT, G. MONOD) . . . . .	205, 420
Histoire d'Espagne (A. WADDINGTON) . . . . .	421
Histoire de France (M. BLANCHARD, A. DREYFUS, L. HALPHEN, H. HAUSER, G. MONOD, PETIT-DUTAILLIS, R. REUSS, Ch. SCHMIDT) . . . . .	186, 421
Histoire de Hongrie (I. KONT) . . . . .	426
Histoire d'Italie (G. BOURGIN) . . . . .	206
Histoire de Russie (E. HAUMANT) . . . . .	206
Histoire de Suisse (Ch. SCHMIDT) . . . . .	207
Histoire de l'art (L. HALPHEN, G. MONOD) . . . . .	417

## RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

(Liste alphabétique par noms de pays.)

## ALLEMAGNE ET AUTRICHE.

1. Deutsche Rundschau . . . . .	218
2. Historische Zeitschrift. . . . .	217

## BELGIQUE.

1. Analecta Bollandiana . . . . .	218
2. Analectes pour servir à l'hist. eccl. de la Belgique . . . . .	219
3. Annales de la Soc. d'émulation de Bruges . . . . .	219
4. Annales du Cercle archéologique de Mons . . . . .	219
5. Archives belges . . . . .	219
6. Bull. de la Classe des lettres de l'Ac. royale de Belgique . . . . .	220
7. Bulletin de la Société historique de Gand . . . . .	220
8. Leodium . . . . .	220
9. Mémoires du cercle historique de Courtrai . . . . .	220
10. Musée belge (le) . . . . .	220
11. Revue de l'Université de Bruxelles . . . . .	221
12. Revue d'histoire ecclésiastique de Louvain . . . . .	221
13. Revue générale de Belgique . . . . .	222

## CANADA.

1. Review of historical publications relating to Canada . . . . .	222
---	-----

## ÉTATS-UNIS.

1. American historical review (the) . . . . .	451
2. The nation . . . . .	224

## FRANCE.

1. Académie des inscriptions et belles-lettres . . . . .	211
2. Académie des sciences morales et politiques . . . . .	210
3. Annales de Bretagne . . . . .	215
4. Annales du Midi . . . . .	216
5. Annales révolutionnaires . . . . .	447
6. Bibliographe moderne (le) . . . . .	214
7. Bibliothèque de l'École des chartes . . . . .	442
8. Correspondant (le) . . . . .	435
9. Études. Revue fondée par des Pères de la Cie de Jésus . . . . .	211
10. Feuilles d'histoire . . . . .	443
11. Journal des Savants . . . . .	440
12. Mélanges d'archéologie et d'histoire . . . . .	442
13. Mémoires de la Soc. d'agric., sciences et arts d'Angers . . . . .	214
14. Moyen âge (le) . . . . .	441
15. Nouvelle revue historique de droit . . . . .	209
16. Révolution française (la) . . . . .	212
17. Revue critique d'histoire et de littérature . . . . .	212, 440
18. Revue de Bretagne . . . . .	215
19. Revue de Gascogne . . . . .	216
20. Revue de l'Agenais . . . . .	214
21. Revue de l'histoire des religions . . . . .	209
22. Revue de Paris (la) . . . . .	433
23. Revue des Deux Mondes . . . . .	432
24. Revue des études historiques . . . . .	208
25. Revue des Idées . . . . .	210
26. Revue des Pyrénées . . . . .	216
27. Revue des questions historiques . . . . .	439

	Pages
28. Revue de synthèse historique . . . . .	438
29. Revue d'histoire diplomatique . . . . .	208
30. Revue d'hist. moderne et contemporaine . . . . .	446
31. Revue d'histoire rédigée à l'État-major de l'armée . . . . .	445
32. Revue hebdomadaire . . . . .	436
33. Revue historique de Bordeaux . . . . .	215
34. Revue historique de la Révolution française . . . . .	449
35. Revue napoléonienne . . . . .	450
36. Société de l'histoire du protestantisme français . . . . .	447

## GRANDE-BRETAGNE.

1. Athenæum (the) . . . . .	225
2. Edinburgh Review . . . . .	228
3. English historical review (the) . . . . .	452
4. Nineteenth Century and after (the) . . . . .	226
5. Quarterly Review . . . . .	226
6. Scottish historical Review (the) . . . . .	454

## HOLLANDE.

1. Bijdragen... van het Hist. Genootschapte Utrecht . . . . .	455
---	-----

## RUSSIE.

1. Istoritcheski vestnik . . . . .	231
2. Journal Ministierstva Narodnago Prosvechtchénia . . . . .	230
3. Kievskia Ouniversitytetskia Izvestia . . . . .	232
4. Rousski Arkhiv . . . . .	231
5. Rousskaïa mysl . . . . .	232
6. Rousskaïa Starina . . . . .	230
7. Tchtienia v obstchestvé Istorii . . . . .	231

## CHRONIQUE.

<i>Allemagne</i> (F. LOT) . . . . .	236
<i>Angleterre</i> (R. DE KÉRALLAIN) . . . . .	459
<i>Belgique</i> (E. HUBERT) . . . . .	237, 461
<i>Canada</i> . . . . .	461
<i>Espagne-Portugal</i> . . . . .	461
<i>France</i> (C. PFISTER) . . . . .	233, 456
<i>Italie</i> (L. HALPHEN) . . . . .	461
<i>Nouvelles publications françaises.</i> . . . .	238, 462
<i>Erratum.</i> . . . .	240, 464

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE . . . . .	465
---------------------------------	-----

---

*L'un des propriétaires-gérants, G. MONOD.*

---

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.





D  
1  
R6  
t.107

Revue historique

PLEASE DO NOT REMOVE  
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

---

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

---

